This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER
HN UEVG 2

Digitized by Google

Fr 45.56

Harvard College
Library

FROM THE FUND BEQUEATHED BY
Archibald Cary Coolidge
Class of 1887
PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928
DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

ANNUAIRE 1848.

Digitized by Google

. . . Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

Vieux Manuscrit.

PROPRIÉTÉ.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN EN-LAYE.

Digitized by Google

Digitized by Google

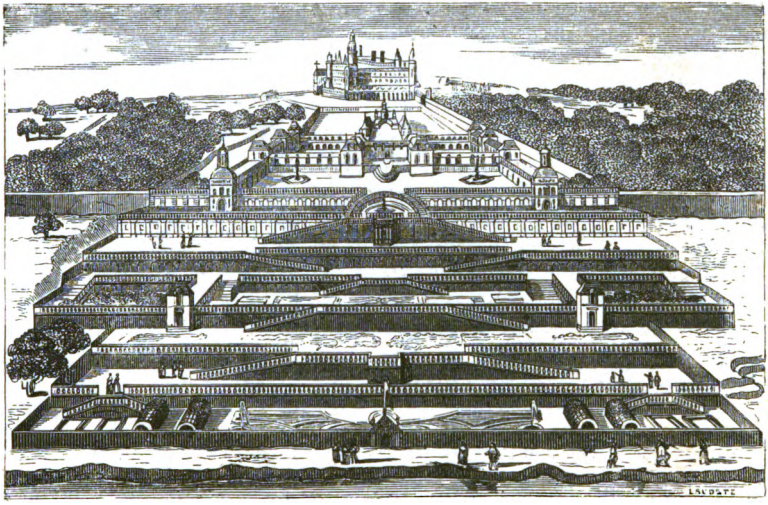

Je suis ce Saint-Germain dont la voix de l'histoire
Dira, malgré le temps, des louanges sans fin.

Je suis le nonpareil, mais ma plus grande gloire
Me vient d'avoir vu naître un illustre Dauphin.

(1640).

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE,

contenant

L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DES FAITS REMARQUABLES
QUI S'Y SONT PASSÉS DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA MONARCHIE
JUSQU'A NOS JOURS ;

précédé

de Notices préliminaires
sur la Forêt, le Château-Vieux, le Château-Neuf
et le Chemin de Fer atmosphérique;

par MM. ROLOT & DE SIVRY, de Saint-Germain.

ANNUAIRE STATISTIQUE

présentant un Coup d'œil sur la situation actuelle de la ville,
le Tableau raisonné des Administrations civiles, religieuses & militaires;
des Établissements d'instruction & d'utilité publiques;
Les Noms des Habitants par ordre d'importance, ordre alphabétique & catégories de professions;
enfin, un Aperçu rapide sur toutes les communes du canton;

PAR L'ÉDITEUR.

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE,
CHEZ BEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE AU PAIN, 61.
1848

Digitized by Google

~~Fr 7083.62~~

Fr 45.56 [1848]

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
4/70

Coolidge

Digitized by Google

A LOUIS-PHILIPPE Ier,

Roi des Français,

ARRIÈRE-PETIT-FILS DE HENRI IV, ET ARRIÈRE-NEVEU DE LOUIS XIV.

Sire,

Comme nous séjour des Rois, et comme nous délaissée, Versailles a vu, par une faveur signalée de Votre Majesté, renaître les beaux jours de son ancienne splendeur; votre amour des arts & de nos gloires nationales l'a dotée d'un monument dont la magnificence lui assure plus d'avenir qu'elle n'a de passé. Pardonnerez-vous, Sire, à une ville qui fut pendant des siècles le séjour privilégié des Rois de France, que votre Aieul Henri-Quatre se plut à embellir, & où le plus illustre de vos prédécesseurs, Louis-Quatorze,

Digitized by Google

prit naissance; lui pardonnerez-vous, dis-je, de briguer, non une faveur égale à celle dont vous honorez Versailles, mais une marque de votre attention royale, une de ces inspirations heureuses qui vous font toujours trouver ce qui convient le mieux à la restauration des anciennes demeures des Rois! A Versailles la gloire & les grandeurs, nous n'en sommes point jaloux; à Saint-Germain, comme à Pau, comme à Eu, une de ces habitations fortunées où quelques membres de cette Famille nombreuse & si bien unie, dont vous êtes le Père & le modèle, viennent, pendant les beaux mois de l'année, oublier les grandeurs & retremper leurs âmes au sein du bonheur domestique!

Notre Forêt, l'un des plus beaux apanages de votre Domaine royal, veuve de ce Château qui lui donnait la vie, attend toujours, solitaire & comme abandonnée, le retour de ces Enfants royaux dont ses ombrages & son air bienfaisant protégèrent si longtemps les jeux & l'adolescence. Vous rendrez, Sire, le Château à la Forêt, & les Princes à la Ville: & notre pauvre Cité, qui languit désolée d'avoir perdu ses Rois, rejet-

Digitized by Google

tera le voile lugubre dont elle couvre sa tête depuis que leur demeure sacrée est livrée à la profanation, & verra, elle aussi, sous un autre Louis renaître son bonheur & sa prospérité première.

Daigne Votre Majesté agréer l'hommage de ce Recueil des Annales de Saint-Germain-en-Laye, qui se rattachent d'une manière inséparable à tous les Rois de la troisième race; Annales auxquelles vous pouvez, Sire, ajouter une si belle page en restaurant le Palais de Henri-Quatre & le berceau de Louis-Quatorze, & en comblant les vœux d'une population dévouée dont le bien faible interprète ose se dire,

De Votre Majesté,

Sire,

L'admirateur le plus sincère
& le plus humble sujet

Beau.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Étranger à Saint-Germain par mon origine, je n'ai pu y vivre douze années et rester étranger à tout ce qu'il renferme de sympathie pour un cœur rempli de l'amour de son pays. Y a-t-il, en effet, depuis Robert le Pieux jusqu'à Louis le Grand, quelque personnage illustre, guerrier, prince ou monarque, qui n'ait foulé ce sol sacré, hanté ce vieux palais, parcouru cette forêt séculaire ? S'est-il passé quelque chose de grand, de remarquable, dans cette longue période de l'histoire de France, qui ne se rattache au passé de Saint-Germain ? Les rois dont s'honore le plus la France, Louis VI, saint Louis, François Ier, Henri IV, Louis XIV, ou en ont fait leur constante demeure, ou sont venus, après leurs expéditions guerrières, y goûter un repos qu'ils ne trouvaient point ailleurs. C'est là que, dans le calme et la solitude, ils ont mûri ces ordonnances, ces lois, ces édits nombreux rendus à Saint-Germain pour les besoins de la monarchie; c'est là que les états généraux tenaient leurs assemblées, le clergé ses colloques renommés; c'est sous ces ombrages inspirateurs que les savants du grand siècle prolongeaient leurs doctes conversations. Le vieux château est à lui seul une grande partie de l'histoire de France, et toute l'histoire de Saint-Germain; il m'a toujours fait l'effet de ces antiques et précieux volumes, à grossière mais solide enveloppe, qui renferment nos vieilles chroniques, et que l'on est heureux de rencontrer et de pouvoir déchiffrer à loisir. Je me suis dit bien des fois depuis que je fais les livres des autres, que je serais heureux de reproduire quelque jour les vieilles pages de mon vieux château; mais il me fallait des loisirs pour faire un choix dans ce volume immense, et le loisir est encore un point bien éloigné sur l'horizon de mes travaux. Je me suis donc cru favorisé par le sort quand j'ai trouvé sur mon chemin le Précis chronologique dû

Digitized by Google

à la patience et à l'attachement de M. Rolot pour sa ville natale : les faits principaux groupés, comme ils ont marché dans l'histoire, par la succession des années, m'ont paru une heureuse idée, et j'ai sans balancer offert à l'auteur de l'éditer à mes frais. Mais un travail aussi long demandait un contrôle, une vérification des dates, une élucubration des matériaux : M. Rolot s'est rendu de la meilleure grâce possible à mes exigences, et a chargé M. de Sivry, qui a fait ses preuves, du parachèvement de son travail. Je croyais donc n'avoir plus à m'occuper que de composer et tirer mon PRÉCIS pour l'offrir au public et aux visiteurs de la ville dans les beaux jours : mais M. Rolot s'était servi pour sa compilation des auteurs plus ou moins véridiques qui ont écrit avant nous l'histoire de Saint-Germain, et M. de Sivry, en contrôlant son travail, ne s'est pas méfié des sources où avait puisé M. Rolot ; de sorte que nous allions retomber dans les erreurs de Goujon, d'Antoine, de Perreault, et des manuscrits copiés par ces auteurs, sans la perspicacité d'un tiers qui m'a ouvert les yeux sur l'invraisemblance de certains faits. Je me suis alors rappelé ma première idée, et j'ai été consulter mon vieux livre, c'est-à-dire les actes authentiques signés au château de Saint-Germain.

Pour citer un exemple, les auteurs dont j'ai parlé faisaient bâtir le vieux Château par Louis-le-Gros à Saint-Germain, dans un lieu appelé Charlevanne ; M. Napoléon Laurent, qui possède parfaitement sa géographie locale, m'a prouvé que Charlevanne était à deux lieues de Saint-Germain, et que si Louis-le-Gros y avait bâti un château, ce n'était pas le nôtre. Cela m'a paru fort judicieux ; et comme Goujon et consorts citent les chartes, je suis allé voir les chartes, notamment celle de 1224 ; je l'ai traduite, et j'ai vu très-clairement que *Charlevanne* était à la Chaussée de Bougival ; que *Louis-le-Gros avait* en effet *formé le projet d'y construire un*

Digitized by Google

château fort, mais qu'il y avait renoncé sur les observations des religieux de Saint-Germain, à qui appartenait Charlevanne; que, loin de les déposséder, Louis-le-Gros leur avait confirmé les donations de ses aïeux, *en y ajoutant l'église du lieu;* et cela, me suis-je dit, en échange des terrains qu'il lui fallait pour construire son château fort, qu'il fit dès lors élever à Saint-Germain sur l'emplacement où Robert et ses enfants avaient une habitation royale. Mabillon, Ducange et Lebeuf m'ont confirmé dans cette supposition, et j'ai rétabli les faits en conséquence. Les fondations des hospices, églises, couvents, halles, marchés et autres établissements publics, ont été rétablis et attribués à qui de droit. Il m'a fallu ainsi, pendant tout le cours de l'impression du *Précis,* aller pas à pas, et dans une méfiance continuelle des autorités citées par mes auteurs. S'il en est résulté une grande perte de temps pour moi, il en est aussi résulté pour le lecteur la garantie de pouvoir marcher d'un pas ferme et assuré dans cet abrégé de notre histoire. MM. Rolot et de Sivry n'y ont rien perdu ; car si j'ai rétabli quelques-unes de leurs dates, j'ai respecté leur style et leur compilation.

L'*Annuaire Statistique* que j'ai ajouté au *Précis* comme complément indispensable de l'histoire de Saint-Germain, comme la liaison du passé au présent, a nécessairement souffert du retard apporté à la première partie. Ce travail, dont le but est de faciliter les rapports de l'administration avec les citoyens, des citoyens entr'eux, et de l'étranger avec la ville, ne demandait pas moins d'exactitude que l'histoire. Je dois encore à la complaisance de M. Napoléon Laurent la communication de beaucoup de renseignements qui me manquaient, ou que je n'avais pas le temps de me procurer et dont j'ignorais même l'existence. M. Quentin de Villiers, maire, m'a obligeamment communiqué les documents administratifs dont j'ai eu besoin. La *Liste des élec-*

Digitized by Google

teurs peut donc être regardée comme officielle. S'il manquait quelques noms à la *Liste alphabétique des habitants*, on les trouverait incontestablement dans la *Liste par catégories de professions*. Quant aux Listes des commerçants, j'ai annoncé mon livre assez de fois et assez longtemps d'avance pour n'avoir aucun reproche à encourir s'il s'en trouvait quelques-uns d'omis. J'ai fait à cet égard tout ce qu'il était possible de faire dans leur intérêt ; je ne leur demande que la réciprocité. Ces omissions seront facilement relevées l'année prochaine, si je fais seulement mes frais cette année.

La grosseur de mon volume, le nombre de gravures dont je l'ai orné[1] seront au moins une preuve que j'ai eu pour premier but de faire une œuvre aussi agréable, aussi complète et aussi utile qu'il était possible, sans compter beaucoup sur le profit que j'en retirerais.

Je n'ai cependant pas la prétention d'avoir fait un ouvrage désintéressé ni au-dessus de la critique ; je recevrai avec reconnaissance les témoignages d'intérêt que les habitants voudront bien me donner en accueillant favorablement mon livre, et mettrai à profit pour les éditions à venir les observations et les conseils que je les prie de ne pas m'épargner.

Quand notre Église sera restaurée, que notre Parterre sera achevé, je compléterai la série de gravures qui peuvent intéresser Saint-Germain, par un Plan de la Ville, de la Forêt et quelques vues intérieures dont je m'occupe déjà. Si la moisson est bonne, j'en ferai volontiers hommage à mes souscripteurs.

[1] Je dois la communication d'une partie des modèles à la collection de M. Rolot ; le reste, à mes propres recherches. Toutes les Vues que j'ai reproduites, à l'exception du *Vieil-Hôpital* et des *Loges*, que M. Bunout a obligeamment prises sur les lieux, se voient dans le Recueil in-f° de la Bibliothèque Royale, relatif à Saint-Germain.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

La ville de Saint-Germain-en-Laye, dont l'histoire remonte vers le milieu du VIIe siècle (668), est située près d'une vaste forêt, sur un plateau élevé qui domine la vallée de la Seine. Cette position a dû fixer l'attention des rois de Paris, dont toute la vie se passait à porter chez leurs voisins les fureurs de la guerre, à se fortifier dans leurs propres domaines contre les invasions fréquentes de leurs rivaux; ou bien encore, dans les moments de loisir que leur laissait la passion des combats, à récréer leur âme, avide de bruit et de mouvement, par les rudes plaisirs d'une chasse ardente, comme on la faisait alors à la cour des grands seigneurs féodaux. Cette dernière raison, jointe au besoin de calme et de contemplation religieuse, paraît avoir déterminé le roi Robert à jeter les yeux sur cette partie de son royaume; car tout porte à croire qu'après y avoir fondé un monastère où il se réserva pour lui et les siens un droit de gîte, il finit par s'y construire une demeure royale où il pût habiter les jours où il lui plairait de venir poursuivre, dans la vieille forêt des Druides, les cerfs et les sangliers dont elle était remplie, ou méditer à l'aise sur le néant des biens de ce monde comparés à ceux de l'autre vie.

Telle fut l'humble origine de cette ville. Lieu de retraite et de prière, elle commence par un pieux asile au fond des bois, et finit quelques siècles plus tard, sous les Valois et les Bourbons, par prêter ses

Digitized by Google

riants ombrages aux plaisirs somptueux de la plus brillante cour de l'Europe.

Nous avons eu le dessein dans ce petit ouvrage de montrer année par année, depuis le VIIe siècle jusqu'à nos jours, le développement et l'accroissement de notre ville natale. Nous n'ignorons pas toutefois que l'histoire particulière d'une ville n'est souvent qu'une relation de faits qui ne touchent que par quelques points aux grandes destinées sociales du pays, et que ce n'est, à vrai dire, que *l'envers* de l'histoire; mais dans ces menus détails que la pensée saisit rapidement et coordonne sans peine, on peut quelquefois juger avec plus d'assurance la marche des événements généraux : d'ailleurs, il faut bien l'avouer, l'intérêt de clocher n'est-il pas, au fond de tous les cœurs, la base de l'amour et peut-être de l'orgueil national?

Des publications assez nombreuses ont déjà fait connaître Saint-Germain, et nous les avons consultées souvent avec fruit; cependant la marche que nous avons choisie a du moins le mérite de rajeunir son histoire. Cette forme d'*annales*, suivie avant nous par D. Toussaints du Plessis, dans ses *Annales de Paris;* par le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, et par les historiens sans nombre qui les ont augmentés ou imités, a l'avantage immense d'offrir aux curieux une recherche facile, aux savants un guide sûr et précis, à l'étranger des renseignements exacts, à tous les lecteurs un délassement utile et sans fatigue.

Nous n'essaierons point de donner ici la liste de tous les ouvrages que nous avons consultés pour en extraire le résumé que nous publions aujourd'hui : nous indiquerons seulement, outre les archi-

Digitized by Google

ves de la Ville et de la paroisse, celles du royaume et les nombreuses ressources que nous a offertes la bibliothèque royale en estampes et en manuscrits, les notes que notre mémoire ou des amis bienveillants nous ont fournies pour compléter notre travail, et nous rappellerons à nos lecteurs la liste des ouvrages sur Saint-Germain, qui ont paru avant nous : ce sont Louis Sevestre (1645); G. Ginguet (1665); Le Laboureur (1669); l'abbé Lebeuf (*Hist. de la ville et du dioc. de Paris* (1754); G*** (1786); un anonyme (1825); Dulaure (*Hist. des environs de Paris* (1825); Richard et E. M. de Saint-Hilaire (*Guide du voyageur aux environs de Paris* (1827); J. de Beaurepaire; *Histoire des ville et châteaux de Saint-Germain*, par L***, publiée sous le nom d'Abel Goujon (1829); J. Rebière et A. Bréant (*Notice hist.*, etc. 1838); Vaysse de Villiers (*Routes de Paris au Havre*, etc., 1840); et quelques autres moins importants : ce qui ne nous a pas empêchés de consulter les *Mémoires de Brantôme*, *les Villes et Châteaux*; *Du Chesne*, historiographe de France, les *Mémoires* de *La Baumelle*, *l'Histoire de Mme de Maintenon*, les *Lettres de Mme de Sévigné*, les *Mémoires de Bussy-Rabutin*, le *Journal de l'Estoile*, les *Lettres de mademoiselle de Scudéri*, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, les *Mémoires du marquis de Dangeau*, ceux *du duc de Saint-Simon*, *de Bassompierre*, les *Souvenirs de Mme Vigée-Lebrun*, ceux de *la marquise de Créquy*, le travail curieux *sur les eaux de la Ville* publié par M. A. Guy; tous les livres enfin qui nous ont paru propres à révéler quelques faits importants ou quelques données exactes sur l'histoire de Saint-Germain-en-Laye.

La concision rigoureuse qui nous était imposée

Digitized by Google

par notre plan et par la nature même de notre ouvrage, nous a souvent empêchés de donner à des faits bien connus tous les développements qui nous auraient semblé nécessaires; les auteurs que nous avons cités y suppléeront avec avantage.

Nous avons cru devoir donner au lecteur, dans des Notices préliminaires, un aperçu sommaire de ce qu'il trouvera épars dans le *Précis chronologique* sur la Forêt, les Châteaux, les Jardins, les Promenades et les Monuments de Saint-Germain, afin de lui faire embrasser, pour ainsi dire, d'un coup d'œil, une histoire dont les détails augmenteront ensuite l'intérêt.

Nous avons joint à nos propres recherches une Notice sur les Chemins de fer atmosphériques, qu'un de nos amis a bien voulu nous communiquer; nous espérons que ce petit volume, tout imparfait qu'il est encore, ne pourra manquer de plaire à nos concitoyens et à tous ceux que les agréments de notre ville attirent chaque année au milieu de nous.

Saint-Germain-en-Laye, le 18 juin 1847.

Digitized by Google

NOTICES PRÉLIMINAIRES.

I.

LA FORÊT.

La forêt de Saint-Germain s'étend sur un espace de 4397 hectares 41 ares, dont le roi Louis-Philippe vient d'abandonner trois hectares à la ville, pour l'agrandissement du Parterre, depuis les travaux du Chemin de fer atmosphérique.

Cette Forêt n'est qu'une fraction de la grande forêt d'Iveline qui couvrait presque tout le nord de la Gaule, et qui servit longtemps d'asile au culte druidique. De magnifiques *dolmens* trouvés dans ces dernières années entre Marly et Saint-Germain, ne permettent plus d'en douter. Ses chênes vénérables, dont quelques-uns encore aujourd'hui portent de pieuses images de saints, sont pour les vieillards du pays le sujet de curieuses légendes. Pareils à ceux que les Grecs consultaient avec effroi dans la sombre forêt de Dodone, ils gardent encore un aspect imposant que ne respecte pas toujours la hache impitoyable de l'exploitation.

On dit que les Normands, dans ces invasions funestes qui les amenèrent à diverses reprises jusqu'au cœur de Paris, n'osèrent jamais pénétrer sous leurs ombres redoutables. Ils se divisaient en deux corps, dont l'un partait de Pontoise et suivait le bord de la Seine jusqu'à Chatou, tandis qu'un autre, venant de Mantes à Poissy, se dirigeait de là

Digitized by Google

par Hennemont et Saint-Léger, et s'en allait rejoindre celui qui avait suivi la rive droite du fleuve.

Cette crainte superstitieuse des forêts se modifia beaucoup quand les idées chrétiennes se répandirent dans le nord de la France et en chassèrent la religion de Teutatès. C'est donc à cette époque qu'il faut attribuer la fondation de notre ville, qui commença d'abord par ses faubourgs. Saint-Léger, Feuillancourt, bâtis dans une vallée découverte, ont précédé Saint-Germain, qui fut pris sur la Forêt et n'avait d'autre église qu'un petit oratoire dédié à saint Gilles, et placé à son origine sous la dépendance de Saint-Léger.

Il est assez probable que la plus ancienne route de la Forêt est du commencement du XIe siècle, vers 1020. Plus tard la reine Blanche fit percer une grande route de Saint-Germain à Poissy.

C'est à François Ier qu'on doit les embellissements de la Forêt et les réglements sages et conservateurs qui en établirent l'aménagement sur des bases solides.

Henri II y joignit le village de Vignoles, qu'il fit démolir et dont il transféra l'église à Garennes. L'emplacement de ce village et de son territoire fut planté en bois et réuni à la forêt de Saint-Germain.

Louis XIII donna aussi de grands soins à ces bois, et lorsque, vers 1627 ou 1628, il fit bâtir son petit château de Versailles, il y nomma pour la conservation du gibier un sous-lieutenant des chasses, et deux gardes qui faisaient leur rapport à la capitainerie de Saint-Germain, établie même avant le règne de François Ier.

Louis XIV agrandit la Forêt de diverses acquisitions ; il y ajouta 391 arpents et 20 perches de

Digitized by Google

taillis, qui appartenaient aux dames de l'abbaye de Poissy et au prieuré d'Hennemont; il y réunit encore un terrain couvert de landes, qui dépendait de Fresnes et de Maisons, et le petit village de Fromainville dont l'église subsiste encore.

Le 14 octobre 1687, Louis XIV racheta des communes riveraines le droit de pâturage qu'elles possédaient dans la forêt. Il fit démolir les murs du petit parc qui séparait la Forêt du château, et les matériaux en furent employés à clore la Forêt sur toute la longueur de la terrasse. Le même prince, en 1751, acheta du chapitre de Paris la seigneurie de Garennes qu'il réunit à la Forêt, et fit planter de bois 400 arpents de terrain, depuis Achères jusqu'à Maisons. La petite chapelle de Saint-Rémi, qu'on voyait encore de ce côté il y a peu de temps, avait appartenu autrefois au même village.

En 1806 on continua le mur d'enceinte depuis la porte des dames de Poissy jusqu'au bac de Conflans, on rectifia les limites sur Achères, et 380 arpents furent encore plantés et ajoutés à la Forêt.

Il résulte aujourd'hui des arpentages qui ont été faits à diverses époques, que la forêt de Laye, qui ne contenait dans son origine que 5918 arpents 14 perches, par suite des différents cantons qui y furent adjoints, avait en 1686 une étendue de 5714 arpents 8 perches, tant pleins que vides. Suivant le travail de Caron, arpenteur de la maîtrise en 1783, elle n'était plus que de 5500 arpents 32 perches 3/4, parce qu'alors on ne compta que les cantons boisés. Aujourd'hui sa surface est de 4397 hectares 41 ares (8610 arpents 23 perches). Ses routes et allées offrent une longueur qu'on évalue à 380 lieues.

Quant aux diverses administrations qui l'ont régie,

Digitized by Google

on peut voir notre *Précis historique*. Elle fait partie aujourd'hui de la troisième conservation, qui se compose de la forêt de Saint-Germain, de celle de Marly, et du bois du Vésinet, formant ensemble une superficie de 6698 hectares, sous la direction d'un conservateur, d'un inspecteur, de deux gardes généraux, d'un secrétaire archiviste, de cinq gardes à cheval, de quatre brigadiers, d'un faisandier, de vingt-sept gardes à pied, de cinq garçons gardes, et de quinze portiers.

Le sol de la forêt de Saint-Germain est sec et presque entièrement sablonneux : on n'y voit ni montagnes, ni vallées. L'uniformité de sa surface n'est guère interrompue que par quelques mamelons peu élevés, aux étoiles du Dos-d'Ane, du Grand-Veneur, d'Actéon, des Brulins et de la Butte du Houx.

Les arbres qu'on y trouve en plus grande abondance sont les chênes, les charmes, les ormes et les châtaigniers ; on les emploie pour la marine, pour la charpente, le charronnage, la menuiserie, la boissellerie, etc. Le stère de bois à brûler se vend de 12 à 16 francs, selon la qualité du bois.

La forêt de Saint-Germain est percée régulièrement de belles avenues et de larges routes de chasse parfaitement entretenues ; elle est peuplée d'une grande quantité de cerfs, de daims, de chevreuils : on y trouve même encore quelques sangliers. On y élève des faisans sur l'ancien emplacement du village de Vignoles, dans une vaste *faisanderie* close de murs et semée de sarrasin : cet établissement est curieux à visiter.

Une partie de la Forêt non moins intéressante par ses souvenirs est le pavillon *de la Muette*, situé à deux lieues de Saint-Germain, à peu près au centre

Digitized by Google

Vue de la Maison royale des Loges (1847).

Digitized by Google

Digitized by Google

de la Forêt. Ce pavillon, élevé par Louis XV sur les ruines du château de plaisance que François Ier y avait bâti en 1516 (voir le *Précis historique*), a été achevé par Louis XVI et surmonté d'un belvédère tel qu'on le voit aujourd'hui.

L'amateur de la Forêt nous reprocherait d'avoir passé sous silence le *Château du Val*, une des vues les plus pittoresques qui viennent le surprendre au sortir des sombres allées de hautes futaies sous lesquelles il aime à s'égarer. Tandis que la *Muette* de château royal a été réduite à un simple pavillon carré, sans dépendances, *le Val*, simple pavillon dont Henri IV avait démasqué la vue, devint sous Louis XIV une habitation princière avec grille, parc et dépendances qui depuis sont devenus la propriété du prince de Poix.

Enfin la *Maison royale des Loges*, que nous citons la dernière, occupe maintenant le premier rang parmi les lieux remarquables que renferme la forêt de Saint-Germain. Le *Précis historique* donne l'histoire détaillée de cette habitation depuis sa fondation jusqu'à nos jours (voir aux années 1509, 1555, 1615, 1644, 1786); nous dirons seulement que la plus belle avenue de la Forêt établit une communication vraiment royale entre l'ancien château et ce champêtre asile des filles de nos braves. Une vaste pelouse dégage les bâtiments du monastère devenu couvent de la Légion-d'Honneur. C'est sans contredit la promenade la plus fréquentée des visiteurs et même des habitants de Saint-Germain; la bénigne température de l'avenue des Loges est même recommandée aux promeneurs sédentaires de préférence à l'air trop vif de la Terrasse. Mais c'est à la fin d'août, pendant les trois jours de la fête de Saint-Fiacre, qu'il faut

Digitized by Google

voir la pelouse et l'avenue des Loges; les nombreux bagages de marchands forains, les tentes de restaurateurs sous le feuillage avec leurs cuisines en plein vent, les bals champêtres, les théâtres, le cirque, les baladins, les ménageries donnent à cette fête un coup d'œil vraiment original; et l'affluence des équipages de toutes les classes qui se croisent sur la chaussée, des piétons qui fourmillent dans les contre-allées, en font le véritable Longchamp de Saint Germain.

Plusieurs points de la Forêt ont été embellis à diverses époques par l'érection de monuments historiques en forme de croix, colonnes ou pyramides, dont nous donnons l'origine dans le *Précis chronologique* (voy. ann. 1423, 1540, 1640, 1690, 1709, 1751); en voici la description prise dans une ancienne histoire de Saint-Germain :

« 1° La *croix Pucelle* qui est sur l'ancien chemin » de Saint-Germain à Poissy, où l'on tient qu'il y eut » une jeune fille outragée et tuée en cet endroit vers » l'an 1423. »

Digitized by Google

« 2° Une autre croix très-ancienne nommée la » *croix de Laye*, qui est sur le chemin de Poissy au » village de Chambourcy.

» 3° La *croix de Berry*, dans la route de la Muette, » où le nommé Berry de Poissy fut assassiné, l'an » 1540.

» 4° La *croix Dauphine*, dans l'ancienne route de » Garennes, qui y fut posée l'an 1535, lorsque le roi » Henri second était dauphin.

» 5° La *croix de Saint-Simon*, posée l'an 1645 par » M. le duc de Saint-Simon, lors capitaine de ce lieu, » sur le chemin de Conflans.

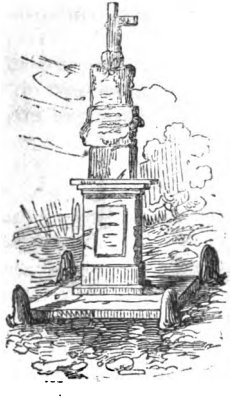

» 6° La *croix de Poissy*, posée près de cette ville » de l'ordre du roi Louis XIII en l'année 1640, et » remplacée par la *croix de Saint-Louis*.

Digitized by Google

» 7° Et en dernier lieu a été posée une croix dans » le milieu de la route de Poissy, en l'an 1690, nom- » mée la *croix de Montchevreuil*, qui est capitaine » de ce lieu lequel a beaucoup contribué à l'embellis- » sement de cette route, particulièrement à la faire » paver, qui était ci-devant impraticable. (*Fig.* 1.

» 8° La *croix du Maine*, érigée en 1709 en l'hon- » neur du prince de ce nom, fils légitimé de » Louis XIV.(*Fig.* 2.)

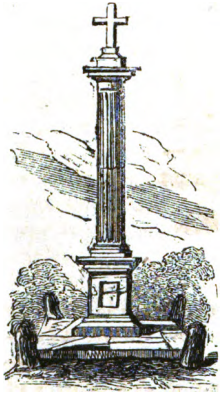

1

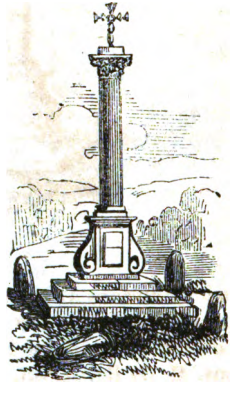

2

» 9° La *croix de Noailles*, colonne cannelée, érigée » en 1751, par le maréchal de Noailles, devant le Pa- » villon ou rendez-vous de chasse qu'il fit construire » dans un carrefour de la Forêt traversé par la route

Digitized by Google

» de Conflans. Ce pavillon existe encore, mais la » croix de fer, qui surmontait les colonnes, a été » brisée pendant la Révolution. »

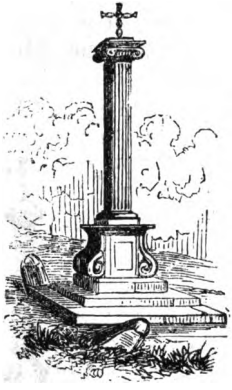

Nous ajouterons à cette nomenclature la *croix de Beaumont*, posée sur un tronc de chêne, à l'endroit où fut assassiné en 1660, dans les ventes de Maisons, M. de Beaumont, capitaine des chasses et maître particulier de la Forêt. Ses meurtriers prirent la fuite et se retirèrent en Angleterre, où ils finirent leur vie. C'étaient deux gentilshommes avec lesquels il avait eu quelque démêlé on ne sait pour quel sujet, et qui se vengèrent par cette lâcheté de n'avoir pas eu raison contre lui. Cette croix n'existe plus.

Digitized by Google

On remarque encore dans la Forêt plusieurs chênes particuliers : 1° le chêne de Sainte-Barbe, près de la Muette ; le chêne de Saint-Joseph, sur le chemin d'Achères; le chêne de Sainte-Anne, sur la route des Loges à Poissy; celui de la Vierge, sur la route des Loges à Saint-Germain; celui de Sainte-Geneviève, à quelques pas de ce dernier; le chêne de Saint-Fiacre, sur le chemin de Conflans; le chêne de la vierge des Polonais, à gauche, près de la route de Saint-Germain aux Loges; le chêne des Loges, sur la pelouse même qui s'étend devant la maison, et autour duquel se tient la fête de Saint-Fiacre; le chêne Capitaine, près de la croix de Saint-Simon; le Gros Chêne, sur la route des Dames; le chêne du Corbeau, etc.

Les endroits de la Forêt les plus connus sont la Muette, le Val, le Buisson-Richard, la Grille Royale, la Butte du Houx, le Mesnil, la Faisanderie, citée plus haut, etc.; enfin la Réserve, nom sous lequel est désignée la partie gauche de la route de Poissy, percée de larges et longues avenues ombragées de hautes futaies, et particulièrement affectionnée par les amateurs de l'équitation.

Digitized by Google.

II.

LA FORÊT DU VÉSINET.

La forêt du Vésinet, située dans l'anse que forme la Seine entre le pont de Chatou et le nouveau pont du Pecq, s'appelait autrefois forêt de Cornillon, d'Echaufour ou du Vizenet. Son origine est inconnue : c'est sans doute une portion, restée debout, de la vaste forêt qui couvrait toute l'Ile-de-France. Au XVIe siècle, elle était encore fort dangereuse, et la partie méridionale, qui s'appelait alors *Bois de la Trahison*, fut le théâtre de plusieurs crimes et de plusieurs vengeances particulières. C'est là, dit-on, que fut tramé le complot de Ganelan de Hauteville et de ses complices contre Roland, neveu de Charlemagne, les douze pairs du roi et les seigneurs des Ardennes, qui succombèrent à la funeste bataille de Roncevaux. Une étoile de cette Forêt porte encore le nom de *Table de la Trahison,* parce que ce fut là que les conjurés ont signé sur une pierre leur pacte impie. Charlemagne, disent les mêmes traditions, fit mourir par le feu les coupables, au lieu même où ils avaient prêté leur serment.

Henri IV est le premier de nos rois qui se soit occupé de l'aménagement de cette Forêt, et depuis cette époque on la voit figurer, à diverses reprises, dans les Mémoires du temps. Elle contenait alors 284 arpents 24 perches. En 1612, les seigneurs de

Digitized by Google

Chatou et de la Borde cédèrent à Louis XIII 335 arpents 92 perches de bois qui en étaient voisins. En 1634, le seigneur de Croissy lui fit une cession pareille, de 363 arpents 43 perches.

Louis XIV y joignit encore plusieurs parties contiguës, et selon un arrêt du conseil d'État, du 5 avril 1751, son étendue était de 1294 arpents 63 perches et trois quarts; elle fut alors transformée en garenne, entourée de murs du côté de Chatou et de Croissy; on établit une faisanderie dans sa partie orientale, et elle devint un domaine, qui fut affermé au maréchal de Noailles pour la somme de 6000 francs.

Le maréchal en fit alors défricher 300 arpents, y bâtit quelques maisons pour y loger des cultivateurs, et forma ainsi dans cette forêt une colonie qui s'élevait à 80 personnes. Il leur fit construire une chapelle avec un logement pour le chapelain, afin d'y conserver les saintes huiles et des hosties consacrées. Cette chapelle, dont la fondation avait été approuvée par le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, fut déclarée par lui, le 8 août 1726, dépendante de la paroisse du Pecq.

Le marquis de Dangeau, dans ses curieux *Mémoires*, dit que, le 24 avril 1698, le roi Louis XIV y alla faire une chasse au vol avec le roi d'Angleterre Jacques II et le prince de Galles. « La reine d'Angleterre, ajoute-t-il, n'y vint point, elle était assez incommodée depuis quelques jours. Madame et Mme la Duchesse y étaient à cheval. On prit un milan noir, et le roi fit expédier une ordonnance de 600 francs pour le chef du vol. Il en donne autant tous les ans au premier milan noir qu'on prend devant lui; autrefois il donnait le cheval

Digitized by Google

sur lequel il était monté, et sa robe de chambre. »

C'est vers ce temps que fut complété le système de routes de cette Forêt : elle servit longtemps au passage de la cour, comme nous le voyons dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, pour aller de Saint-Germain à Paris, avant que la route qui passe à la machine de Marly ne fût construite. C'est là que Louis XIV alla au-devant de la reine d'Angleterre, quand il lui offrit pour résidence le vieux château de Saint-Germain. C'était la route la plus directe, et l'on y est revenu aujourd'hui.

Louis XV venait chasser souvent dans le Vésinet. Un jour que ce prince y avait couru le daim par une chaleur excessive, il s'arrêta chez son garde général Lacoste[1]. Après avoir bu deux coups d'un petit vin du cru qui lui plaisait fort, comme il connaissait le caractère jovial de son hôte, il lui demanda ce qu'il y avait de nouveau dans le Pecq. « Ma foi, Sire, répondit le garde, un nouveau Louis XV y est né hier. » Le roi, frappé de cette réponse, en demande l'explication. « La femme d'un négociant [2], reprend le garde, est accouchée de son quatorzième garçon, qui s'appelle Louis, comme son père et ses treize aînés. » Le roi sourit, et voulut connaître le père d'une si nombreuse famille; il ordonna donc qu'on le lui présentât à la fin de la chasse. Ce négociant, nommé Grare, s'empressa de répondre à l'appel de son souverain : il en reçut l'accueil le plus bienveillant au milieu de toute la cour

[1] Un des auteurs de cet ouvrage, M. R..., est petit-fils, par sa mère, du garde général Lacoste.

[2] Le Pecq était alors un entrepôt considérable de salines du nord.

Digitized by Google

étonnée; le roi le fit exempter de tous droits de taille et d'impôts de toute nature, et prit sous sa protection royale l'enfant qui portait son nom. Il remercia ensuite son garde général de lui avoir procuré l'occasion de ce bienfait, et lui accorda comme récompense l'autorisation de faire construire dans la forêt du Vésinet un bâtiment nouveau pour agrandir sa résidence; ce bâtiment existe encore.

Sous Louis XVI, dans la partie sud de la forêt du Vésinet, qui avoisine le village de Croissy, on commença le défrichement de quelques fractions de la garenne royale pour les livrer à la culture du tabac : une ferme, longtemps exploitée par un sieur Deleau, y fut aussi construite et mise en valeur. Le reste de ce domaine fut cédé à M. le comte d'Artois (Charles X) en même temps que les bâtiments et les dépendances du Château-Neuf. Ce prince donna de nouveaux soins aux murs de la Forêt et à la Faisanderie de Chatou, jusqu'à l'époque où il quitta la France pour éviter la proscription qui allait peser sur tous les membres de la famille de Louis XVI. Cette Forêt devint alors propriété nationale.

C'est par la route de Chatou à Saint-Germain, et par la forêt du Vésinet, que déboucha, le 1er juillet 1815, à neuf heures du matin, une colonne prussienne, commandée par le vieux général Blücher, qui força le passage du vieux pont du Pecq, défendu par 25 hommes seulement, et se répandit dans le Pecq et dans la ville de Saint-Germain.

Ce vieux pont, qui n'existe plus, était construit en bois : il fut emporté par les glaces le 28 janvier 1830, à huit heures et demie du soir.

Digitized by Google

Digitized by Google

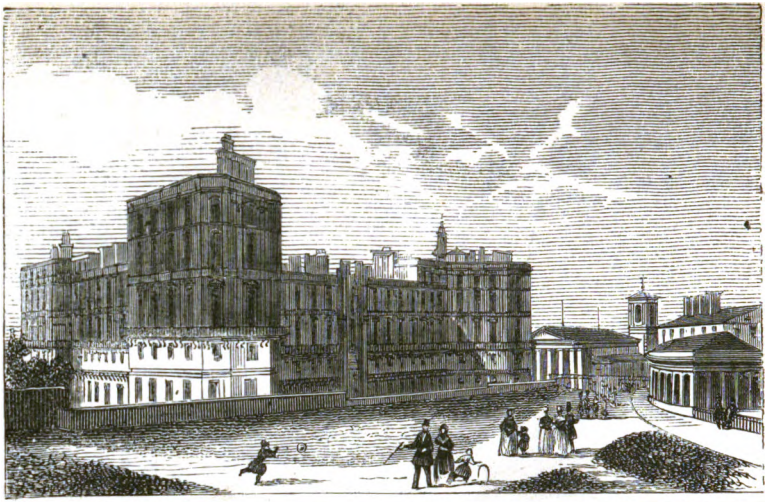

Château de Saint-Germain (1847).

Digitized by Google

III.

LE VIEUX CHATEAU.

Cet antique monument, dont le style massif et irrégulier a varié plusieurs fois, tire sans doute la plus grande somme de son intérêt des événements qui se sont passés dans son enceinte; mais comme on trouve à leurs dates, dans notre *Précis historique*, tous les faits qui s'y rattachent, nous ne les reproduirons point ici. Nous nous bornerons à décrire ce vieil édifice, à toutes les époques où il a subi quelque modification importante.

Nous ne pouvons perpétuer l'erreur des écrivains qui donnent Louis VI pour fondateur au château de Saint-Germain, parce que ce prince, dit une charte de 1122, forma le dessein de bâtir un château fort à Charlevanne. La lecture attentive de cette charte et de celle de 1124 prouve que Louis le Gros fut dissuadé de son projet par les observations des moines du prieuré de Saint-Germain-en-Laye, auxquels appartenait le terrain de l'église de Charlevanne dont il leur continua la possession; et comme la pêcherie de Charlevanne et le coteau qui en dépendait étaient situés près de Rueil, au lieu appelé aujourd'hui *la Chaussée*, il est évident que, quand même Louis le Gros y aurait construit un château fort, ce ne pourrait être celui de Saint-Germain. Mabillon (*Bulles et patentes*, p. 284), pense que l'é-

Digitized by Google

glise et le château de Saint-Germain semblent avoir pour auteur le roi Robert. « Rien n'empêche, dit » l'abbé Lebeuf (*Histoire du diocèse de Paris*, t. VII), » de croire que le château de Saint-Germain ait été » commencé à être bâti dès le temps du roi Robert; » qu'Henry Ier et Philippe Ier, ses successeurs, l'achevèrent, y habitèrent, et que Louis le Gros lui-même y mit la dernière main. Ce qui est certain, c'est que son projet de bâtir à Charlevanne est de 1122, et que deux ans après il date un acte public *apud Sanctum Germanum... in palatio nostro*. Enfin, quel que soit le fondateur du château, il est probable qu'il était bâti dès lors sur le plan pentagonal qu'il conserve encore aujourd'hui. C'est là du moins la forme qu'il avait déjà sous Philippe de Valois. Quelques débris d'une tour et d'un escalier ont été découverts, longtemps après sa fondation, sous la cour actuelle, à deux étages de profondeur. Qu'était-ce que cette tour? formait-elle à elle seule tout le château de Robert, n'était-elle qu'un bastion de défense, ou une prison semblable à la tour du Louvre? Rien ne peut nous éclairer sur ce point; on sait seulement que, pareil à ceux qu'élevaient nos rois au moyen âge autour de la capitale, ce château avait une double destination : il servait de forteresse pour défendre le pays, et en temps de paix comme en temps de guerre, le monarque pouvait y résider avec sa cour.

Il était entouré d'un large fossé revêtu de pierres de taille, et l'on y entrait par trois ponts, dont on peut encore déterminer l'emplacement. Le premier était un pont-levis; il traversait le fossé en face de l'entrée royale, dans la grande cour sur l'emplacement de laquelle passe la rue actuelle du Château-Neuf (*voir la gravure représentant la face*

Digitized by Google

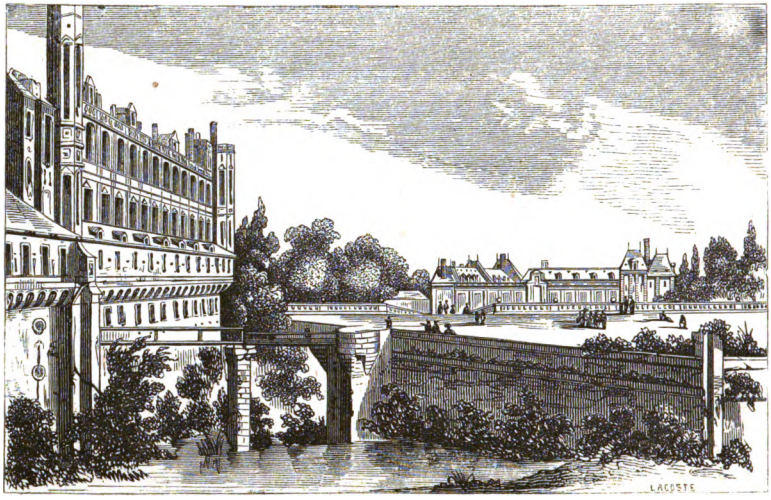

Le vieux Château sous Louis XIII (façade sud).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

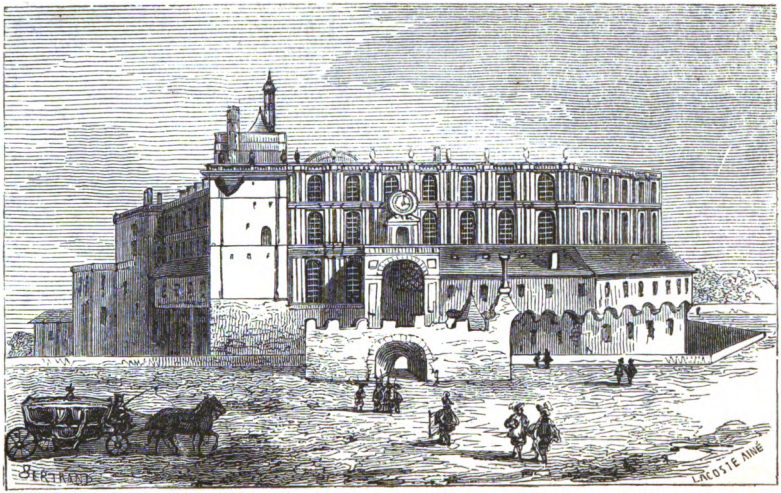

Le vieux Château sous Henri IV (façade ouest)

Digitized by Google

Digitized by Google

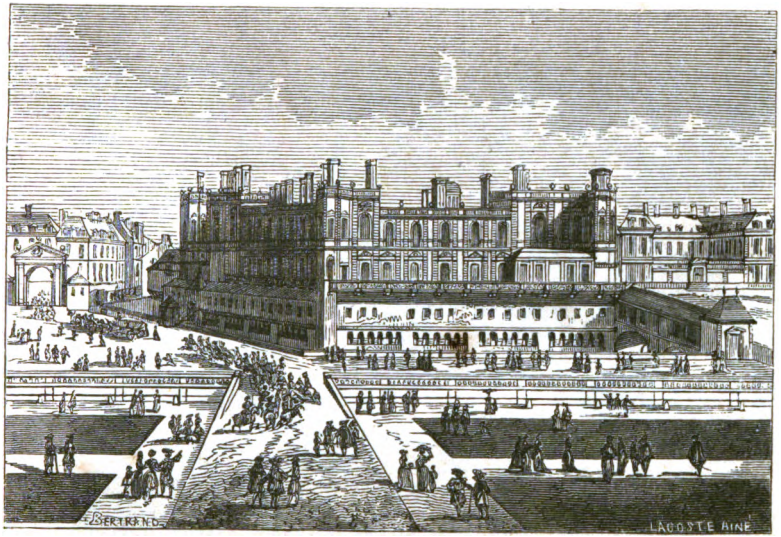

Le vieux Château sous la régence d'Anne d'Autriche, (façade est).

Digitized by Google

sud du château vieux sous Louis XIII); il n'était déjà plus à l'état de pont-levis quand il a été détruit, il avait été refait en forme de pont ordinaire. L'autre, semblable au premier, donnait accès à l'entrée secondaire, qui servait alors aux officiers de service, et qui est devenue, de nos jours, l'entrée principale (*voir la face de l'ouest sous Henry IV*). Quant au dernier, il était placé à peu près dans la direction où fut bâti depuis le pavillon du nord-est. Ce pont était caché, dans toute sa longueur, par une arcade surbaissée, sous laquelle on passait à couvert et sans être vu du dehors; il paraît qu'il était destiné aux mouvements des troupes qui veillaient sur la personne du roi. On le voit encore sur de vieux plans, mais chargé de bâtiments qui paraissent des corps-de-garde, et semblent ménager aux habitants de la forteresse une issue secrète dans la forêt, dont les arbres, à cette époque reculée, entouraient le château jusqu'au bord même du fossé (*voir la face du château du côté de l'est, sous Henry IV*). Le pont du nord-est fut démoli sous Louis XIV, les deux autres devinrent alors deux ponts ordinaires bâtis en pierre sur les débris des anciens, et celui de la rue du Château-Neuf a été détruit quand on a fait du château un pénitencier militaire.

Le château n'avait que trois étages, éclairés par des croisées de quatre pieds et demi de haut, sur trois pieds de large; le rez-de-chaussée était bâti en pierre, et les murailles du second étage avaient sept pieds et demi d'épaisseur. Dans l'intérieur de la première cour, dont les bâtiments ne présentaient que des pans de murs percés de fenêtres irrégulières, on pouvait remarquer, au XVIe siècle, quatre beaux médaillons de Bernard Palissy, po-

Digitized by Google

tier d'Agen, dont le talent, fécondé par des études spéciales et par un génie inventif, avait acquis dès l'an 1555 un fini si précieux, que l'ouvrier était déjà devenu un artiste du premier ordre. Ces médaillons en terre cuite étaient recouverts à la manière des faïences italiennes de cette époque; ils ont été transportés, à la Révolution, au musée des Petits-Augustins.

On ignore quelle était la distribution des appartements intérieurs du château sous François Ier, on sait seulement que l'entrée royale était alors par la porte qui s'ouvrait du côté de la rue du Château-Neuf, et que cette porte était ornée d'un bas-relief qui portait les armes de France[1]. Vis-à-vis, s'étendait une place de 50 toises de long sur 30 de large; et autour de l'édifice, en dehors des fossés, on avait pratiqué un chemin de ronde d'environ 60 pieds de largeur. (*Voir la gravure*).

François Ier, voulant fixer sa résidence au château de Saint-Germain, donna des ordres à Villeroy, surintendant des finances, pour faire élever d'un étage la galerie du côté de l'ouest, afin de la transformer en une vaste salle de bal. Il fit encore bâtir trois escaliers de dégagement et de communication dans les trois tourelles qui se trouvent dans

[1] Toutes les fois que le roi de France revenait dans sa vieille forteresse, le gouverneur du château le recevait à cette porte, et lui en présentait la clef, pour témoigner par là que son autorité cessait en présence du monarque; mais le roi la lui rendait aussitôt, comme un signe de sa confiance.

Par un hasard singulier, cette même clef, qui est dorée, existe encore aujourd'hui : elle a été déposée dans le local de la mairie qui doit servir de bibliothèque publique, par un maire de Saint-Germain, M. le chevalier de Thuisy, qui en était possesseur, et qui en a fait présent à la Ville.

Digitized by Google

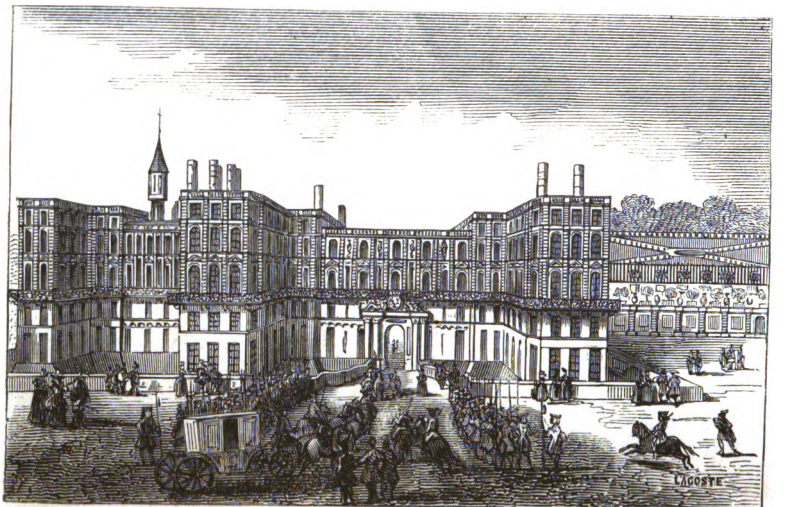

Le vieux Château restauré par Louis XIV (entrée royale, façade sud).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

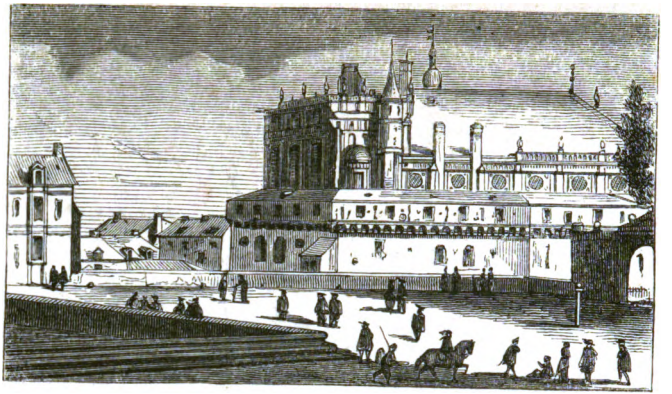

Chapelle du vieux Château sous Louis XIII.

Digitized by Google

les angles rentrants de la cour, et fit placer au sommet de l'une d'elles une horloge à sonnerie, avec un cadran à l'intérieur. Le château fut couronné d'une balustrade interrompue, de distance en distance, par des pilastres portant sculptées en relief les armes de France, ou deux FF couronnés. Les appartements subirent de grands changements et des améliorations notables, la cour fut mise dans l'état où elle est aujourd'hui; au-dessus d'une des portes d'entrée, celle du côté de l'ouest, on voit encore une salamandre en bas-relief, sculptée à l'époque de ces divers travaux.

François Ier fit aussi reconstruire, ou plutôt seulement réparer, la chapelle, qui date de l'époque où Charles V fit rebâtir le château (1367). Elle est située dans la partie des bâtiments qui en occupe le flanc méridional, du côté de la place actuelle *du Théâtre*, vers la rue du Vieil-Abreuvoir (*voir la gravure qui représente la face du château du côté de la chapelle*). Sa structure est d'une rare délicatesse; la voûte en ogive, ornée de fines arêtes, a 40 pieds d'élévation sous clef; sa longueur est de 12 toises, et sa largeur de cinq. Dédiée à saint Jean-Baptiste, elle fut desservie dès son origine par les religieux d'Hennemont, qui en obtinrent la chapellenie comme compensation de celle de Poissy qu'ils possédaient auparavant. Ce monument gracieux resta dans son état primitif jusqu'au temps où Louis XIII entreprit de la faire restaurer et orner par les premiers artistes de son temps, pour en faire sa chapelle particulière.

Au dehors du château, les bâtiments du Prieuré, en quelque sorte abandonnés par les anciens religieux depuis Charles VII, furent disposés pour

Digitized by Google

loger les personnes de la suite du roi; on y construisit des casernes, des cuisines, des corps-de-garde; toutes ces constructions formaient une vaste enceinte en parallélogrammes. Dans la façade du sud étaient les bâtiments de la capitainerie, et dans un angle, le réservoir des eaux potables, amenées de Poncy. En dehors de cette seconde cour, on construisit un abreuvoir en triangle, qui occupait une partie du terrain appelé en 1844 *Place du Théâtre;* un petit parc de 416 arpents fut pris sur la forêt, au nord du château, et entouré de murs.

Le lieu qui prit plus tard le nom de *Place du Château*, avait pour entrée particulière une grande porte qui donnait sur la rue actuelle de la Paroisse, près de la fontaine du Grand-Commun; une autre porte conduisait au parterre; une troisième, beaucoup plus large, aboutissait à la place de l'Abreuvoir; enfin une quatrième communiquait au château par le pont-levis dont nous avons parlé. Tous les bâtiments qui l'entouraient furent démolis en 1765, lorsqu'on fit les premières fouilles pour la construction d'une nouvelle église; le Grand-Commun seul fut conservé.

Henri II, Henri III et Henri IV marquèrent aussi leur séjour au château de Saint-Germain par plusieurs améliorations nouvelles; rien ne fut alors épargné pour rendre plus commodes les logements de cette maison royale. Les HH couronnés qu'on voit encore sur quelques cheminées en briques, attestent le séjour successif de ces trois rois du nom de Henri.

Louis XIII, qui passa dans ce palais la plus grande partie de sa vie, donna des soins particuliers à la décoration de sa chapelle; alors sa voûte se couvrit

Digitized by Google

des peintures de Vouet, de Lesueur et de Lebrun; ses murs se chargèrent des tableaux de Roselli et de Stella; son grand autel reçut la belle *Cène* de Nicolas Poussin, qui depuis a été transportée au Louvre dans le musée royal[1]. La sacristie renfermait un grand crucifix d'ivoire qu'on disait, mais à tort, être de Michel-Ange, et deux tableaux, l'un du Corrége, représentant une *Vierge allaitant son enfant;* et l'autre d'Annibal Carrache : c'était une *Mère de pitié* tenant le Christ mort sur ses genoux.

Le buffet d'orgues était antérieur à cette restauration : il avait été commencé sous Henri II et terminé sous Charles IX.

On communique encore à cette chapelle, de tous les appartements du château, par une tribune qui est à la hauteur des galeries.

A l'occasion de la naissance du Dauphin (1638), et peut-être aussi parce que le prieuré d'Hennemont ne contenait déjà plus un nombre suffisant de religieux pour faire le service divin au château, selon les anciens priviléges de ce petit monastère, le roi Louis XIII institua en 1639 des clercs particuliers pour desservir la chapelle, et le 22 mai 1640 il fit ériger un tabernacle sur l'autel, et suspendre à la voûte une lampe de vermeil de la valeur de trois mille livres. Un chapelain fut dès lors chargé

[1] Ce tableau, classé sous le n° 210, représente Jésus debout entouré de ses disciples, et instituant l'Eucharistie. Sa hauteur est de 3 m. 25 c. et sa largeur de 2 m. 53 c. L'entente des lumières est si heureuse que la tradition populaire affirmait que la lampe qui est suspendue au milieu du cénacle, brillait *même pendant la nuit.*

Dans la restauration qu'on fit de la chapelle sous Charles en 1827, on remplaça ce beau tableau par une copie qui n'est pas sans mérite.

Digitized by Google

d'y dire tous les jours une messe basse. Cette charge a subsisté jusqu'au commencement de la révolution de 1789, et le dernier abbé qui en porta le titre fut un certain abbé Brouin qui disparut pendant les troubles de cette époque.

Après Louis XIII, Louis XIV fit faire au château de Saint-Germain les grands travaux qui durèrent de 1675 à 1682. Par ses ordres, Colbert fit abattre les tours qui flanquaient les façades extérieures du bâtiment, et Jules-Hardouin Mansard les remplaça par cinq pavillons qui existent encore, et dont la construction a coûté, dit-on, un million six cent mille livres. On fit en même temps une réparation générale; l'extérieur de la chapelle fut changé, mais l'intérieur, assez richement orné par Louis XIII, fut laissé dans l'état où il se trouvait.

Louis XIV fit creuser et agrandir les fossés; les terres qu'on en retira, répandues autour du château, élevèrent le sol d'alentour d'environ trois pieds. Du côté du Parterre, on les maintint par un petit mur de soutènement terminé par quatre perrons; le mur et les perrons ont été détruits, mais l'exhaussement du terrain se fait toujours remarquer d'une manière sensible. C'est alors qu'on fit disparaître le pont couvert et les deux ponts-levis, comme nous l'avons déjà indiqué. Les bâtiments qui formaient la cour des cuisines, tombant de vétusté, furent abattus; l'on en éleva d'autres, qui s'étendirent du Parterre à la rue de la Paroisse, et composèrent le Grand-Commun, qui avait alors quatre étages, et dont le style correspondait à celui du château (*voir la gravure représentant la face nord du château sous Louis XIV*). Ces nouvelles constructions, mitoyennes d'un côté, comme elles le

Digitized by Google

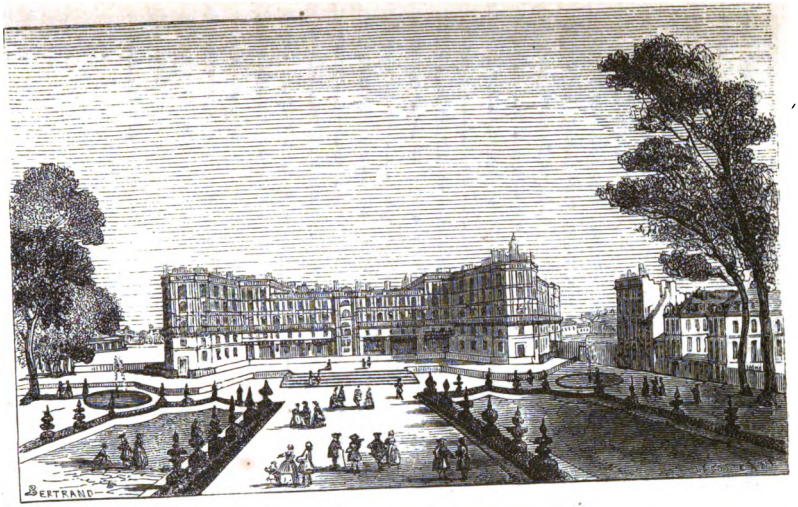

Le vieux Château restauré par Louis XIV (façade nord).

Digitized by Google

Digitized by Google

sont encore, avec la Surintendance, vaste hôtel qui date de la même époque, y communiquaient par un passage qui a disparu depuis. Un mur d'appui en pierre fut bâti autour des fossés; mais ce mur fut élevé de plusieurs pieds, quand le château fut converti en Pénitencier.

Les distributions intérieures du château ont été souvent modifiées; cependant la grande salle qui servait aux bals et aux spectacles de la cour était arrivée intacte jusqu'à nos jours. Cette pièce, de 141 pieds de longueur sur 40 de largeur, était éclairée par huit grandes fenêtres; la cheminée portait une salamandre et les armes de France en relief; elle servit de salle d'exercices, sous l'Empire, aux élèves de l'École de cavalerie qui fut établie dans le château, et, sous la Restauration, aux gardes du corps, qui tinrent garnison à Saint-Germain. Depuis l'établissement du Pénitencier, cette belle salle a été divisée dans sa hauteur et dans sa longueur, pour servir d'ateliers aux détenus.

Au milieu de toutes les dévastations modernes, nous chercherons, mais avec beaucoup de peine, à reconnaître et à indiquer quelques-uns des appartements royaux, tels qu'ils furent établis par Louis XIV. Il paraît certain que toute la façade de l'est, du côté de la Seine, était occupée par les pièces principales et d'apparat, telles que la salle du Trône, celle des Ambassadeurs, etc., et que les appartements particuliers du monarque étaient à l'ouest, du côté du Grand-Commun : l'appartement d'Anne d'Autriche était situé au premier étage, dans le pavillon du nord-est, avec vue sur le Parterre et sur la Terrasse; le salon et la chambre à coucher de la reine Marie-Thérèse d'Autriche étaient à la

Digitized by Google

suite. La dauphine, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, femme de Louis dauphin de France, habitait l'entresol, dans le pavillon de l'Horloge. Madame de Montespan occupait l'appartement du troisième, dans le pavillon de l'est.

Le château de Saint-Germain renfermait autrefois une de ces redoutables prisons d'État connues sous le nom d'*oubliettes*. On la croit aussi ancienne que le château lui-même, ou au moins du temps de François Ier. Elle était adossée à l'épaisseur d'un pilier de pierre qui supporte les retombées des voûtes du pavillon de l'Horloge. Ces oubliettes, dont une partie existe encore, avaient six pieds carrés, descendaient à dix pieds au-dessous des caves qui ont deux étages l'un sur l'autre, et s'élevaient jusqu'au premier étage du bâtiment: la hauteur en avait été interrompue au niveau du rez-de-chaussée par les constructions faites sous Louis XIV. Les murs qui les entouraient avaient d'un côté jusqu'à vingt pieds d'épaisseur, par suite des additions qu'on avait faites depuis pour joindre la tour de l'horloge au corps de l'édifice. L'entrée était fermée par deux portes : l'une, de six pouces d'épaisseur et doublée de fer, fut détruite lors de l'établissement de l'école de cavalerie; mais la deuxième fut conservée. A cette époque ce cachot fut comblé jusqu'à la hauteur du sol inférieur des caves : quelques marches qui existaient encore et qui servaient à y descendre, indiquaient assez à quel lugubre usage cette fosse avait été destinée. Plusieurs grilles, placées à diverses hauteurs dans le mur principal du puits de descente, fermaient autant de cachots infects qui ne recevaient d'air que par l'ouverture du gouffre. Mais depuis Louis XIV tous les souterrains ont été trans-

Digitized by Google

formés en de vastes caves qui communiquent aux fossés extérieurs.

Aujourd'hui le château de Saint-Germain conserve encore un aspect imposant par sa masse. Il occupe une superficie d'un hectare cinquante-cinq ares seize centiares. La façade du côté du Parterre, sillonnée par des cordons de briques rougeâtres sur un fond noir, serait d'un assez bel effet sans une informe saillie en plâtre qui rompt la symétrie architecturale dans toute sa hauteur. Celle de la place du Château, bâtie en pierres de taille par François Ier, ne s'accorde point avec le reste de l'édifice. De vastes fossés l'enferment de toutes parts, des plates-formes en terrasse ont remplacé avec bonheur les petits toits à lucarnes qui formaient le soubassement du premier étage, et un élégant balcon de fer qui règne tout autour, forme au monument une agréable ceinture. Les balustres et les pilastres qui couronnaient le sommet ont été remplacés par une galerie de pierre.

Le clocher de l'horloge, renversé entièrement par la foudre en 1683, ne fut point relevé sur le modèle de l'ancien; il a été rétabli en charpente et recouvert en plomb dans son entier. Ce point très-élevé est celui qu'avait choisi le célèbre Cassini comme point de repère pour ses observations astronomiques.

Les réparations qu'ont nécessitées les diverses destinations du monument, ont fait disparaître la plupart des témoignages de son antiquité : les boiseries dorées, les marbres, les glaces, les peintures, les tableaux, les statues, enfin tout ce qui faisait de Saint-Germain une demeure digne des rois et capable de rivaliser avec les autres résidences royales

Digitized by Google

de France, tout a été enlevé et dispersé dans les musées publics.

Pour achever cette défiguration malheureuse, l'établissement du Pénitencier militaire est venu ajouter aux changements et aux dégradations précédentes, de nouveaux changements et d'inévitables dégradations, pour y disposer des cellules, des ateliers, des cuisines; si bien qu'il serait difficile aujourd'hui à Louis XIV lui-même de reconnaître les lieux où il passa les plus belles années de sa vie.

On y chercherait en vain maintenant quelques traces du passé : le peu de traditions qu'a perpétuées l'ignorance des concierges ou des gardiens n'est qu'un tissu de doutes et d'incertitudes, et nous conseillons au voyageur qui voudra parcourir les chambres désertes, de se souvenir que Jacques II logeait à Saint-Germain dans les appartements mêmes de Louis XIV, et que les quelques pièces où l'on voit encore des cheminées de joli marbre et des débris de dorures, peuvent lui avoir servi en effet de petits appartements, d'oratoire ou de chambre d'étude et de travail. Il doit aussi visiter la chapelle; malgré la mauvaise restauration qu'on lui a fait subir en 1827, elle conserve encore de quoi fixer l'attention des étrangers. Il ne quittera point le château sans admirer en détail sa cour gracieuse et originale, tapissée de fleurs sauvages dont la fraîche vigueur a percé les vieilles pierres noires que tant de siècles n'ont pu entamer.

Ici se terminera le pieux pèlerinage, et l'on sortira de cet antique séjour de la gloire, des plaisirs et de la puissance, le cœur tout parfumé de poétiques souvenirs, si le bruit infernal des marteaux, des limes et des scies des pauvres captifs qui l'habitent a pu laisser un moment de trêve à la pensée.

Digitized by Google

Digitized by Google

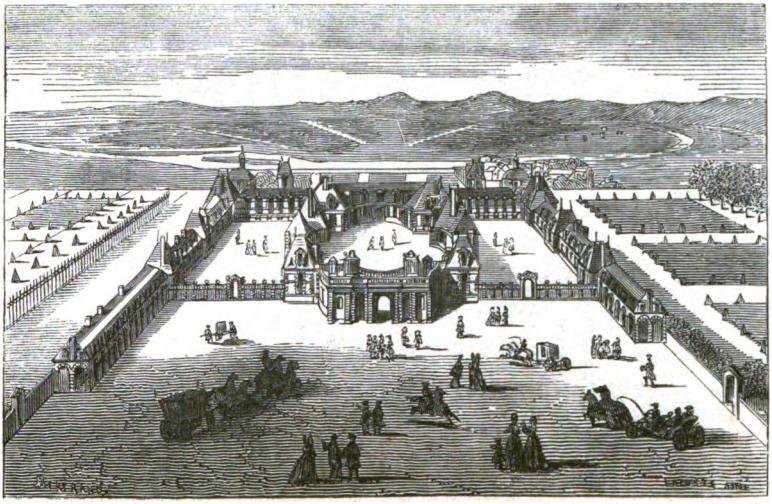

Vue du Château-Neuf prise du vieux Château.

Digitized by Google

IV.

LE CHATEAU NEUF.

Quoique le château neuf n'existe plus depuis assez longtemps, et que ce temple de la féerie, enseveli sous ses propres ruines, soit traversé par une grande route, nous avons cru devoir en rappeler le souvenir par une description qu'on retrouve, d'une manière plus ou moins exacte, dans la plupart des ouvrages où l'on traite des monuments historiques de la France[1]; nous espérons pouvoir

[1] Nous ne pouvons nous défendre de copier ici la description naïve que Du Chesne a donnée des merveilles du château de Saint-Germain, dans un style et un langage qui, pour être anciens, n'en offrent que plus d'attrait. Le lecteur pensera peut-être qu'après cette description nous eussions pu lui faire grâce de toute autre.

« Sainct Germain en Laye est auiourd'huy vn lieu de plaisance pour nos Roys, le plus rare en beauté, le plus gracieux en seiour, et le plus abondant en toutes sortes de delices qui soit gueres en France.

» Ce lieu, bien qu'il fasse quelque gloire de l'excellence de son antiquité, pour auoir emprunté le plus beau titre de son nom de ce tant celebré Euesque S. Germain, si est-ce qu'il n'a point veu son honneur tant releué que depuis que nos Roys y ont fait bastir.

» Charles V ietta les premiers fondemens du vieil Chasteau, lequel ayant esté pris des Anglois pendant la confusion où s'abismoit le Royaume par le foible cerueau de Charles VI, le rendit depuis à Charles huictiesme, moyennant certaine

Digitized by Google

donner ainsi l'idée de ce que devait être ce château merveilleux au temps de sa splendeur ; on trouvera

somme d'argent qui fut donnée au Capitaine Anglois qui le tenoit.

» Ie ne veux m'arrester à monstrer icy les terres, les Galleries, les Sales, les Chambres, Antichambres, les Courts, les Offices, le ieu de paulme, l'Eglise, les Vignes, les Bois, les routes, les montagnes, les valons, les prez, la villette basse au pied ceinte de la riuiere de Seine qui va lechant ses bords. Ie ne veux m'arrester à descrire la forest voisine des murailles de ce Chasteau, couuerte d'vne fueille si espaisse et si touffuë, que le Soleil en sa plus ardente chaleur ne sçauroit transpercer. Forest où les Poëtes du temps passé eussent peu dire s'il l'eussent veuë, que c'estoit celle mesme où Pan ce grand Veneur, les Faunes, Satyres, Dryades, Hamadryades, et toutes les deïtez forestieres auoient accoustumé de faire leur retraite. Forest, dis-ie, riche d'vn ieu de mail, le long duquel il y a des pauillons quarrez, faits et massonnez exprés pour reposer, ou pour receuoir l'assemblée des regardans. Seulement ie veux dire que nos Roys pendant l'hònneur et la seureté de la paix ont presque tousiours choisi leur retraite en cette noble maison.

» Et à la vérité si iamais la Maiesté des Lys a honnoré et reueré lieu de nostre France, ie croy que ç'a esté ce Chasteau, après celuy de Fontainebleau. François premier s'y plaisoit fort à cause des longues et larges routes de bois voisins faites exprez, pour plus aysément et auec plus de plaisir courir le cerf à force, le sanglier, le chevreüil : méme l'embellit de nouueaux edifices, et fit releuer ce qui tomboit en ruine. Mais l'accomplissement et la perfection de son ornement, il le doit au deffunt Roy Henry quatriesme d'heureuse memoire, qui a rendu cette maison de ces predecesseurs vrayement Royale. Il a fait bastir vn nouueau Chasteau sur cette croupe de montagne practiquée sur les flancs du rocher plus proche de la riuiere, auquel il n'a rien espargné de ce qui pouuoit esclairer sa gloire et releuer son honneur au plus haut poinct.

» L'escalier, qui est à l'entrée où sont grauées les images d'Hercule et d'vn lyon, les fontaines, les petits ruisseaux frais et argentins qui coulent au fond des petits valons pour rafraishir les plantes et les fleurs des parterres et compartimen

Digitized by Google

dans le *Précis historique* les détails chronologiques qui ne peuvent trouver place ici.

des iardins, y sont admirables : mais sur tout cela les grottes ausquelles il semble, que les plus rares merueilles de la terre ayent résolu de suborner les sens, envurer la raison, et peu à peu dérober l'ame de ceux qui les regardent ou entendent, leur faisant perdre le sentiment, soit de l'œil soit de l'ouye.

» Les anciens auoient ignoré l'industrie de faire esleuer et remonter les eaux plus haut que leur source, et nous et les nostres fussions demeurez en cette ignorance, sans l'ingenieuse et hardie inuention de Claude de Maconnis President des Finances en la generalité de Lyon, qui le premier en a fait preuue auec admiration premierement aux fontaines de ce nouueau Chasteau de S. Germain en Laye, et depuis aux maisons du Mareschal de Rets à Noisi, et du premier President de Paris à Stim.

» Par le moyen de cette esleuation, et à la faueur des secrets ressorts de ces eaux remontantes, l'industrie humaine nous y fait voir auiourd'huy de belles et rares pieces dans les grottes tant hautes que basses. Et premierement quant aux autres, elles sont si artistement pauees et encoustrees par tout de diuers rangs de coquilles d'oüitres et moules, que l'assemblee des regardans se sent plustost moüillee qu'elle ne s'apperçoit d'où peut proceder l'accident. Dedans la premiere est vne table de marbre, où par l'art d'vn entonnoir s'esleuent en l'air des couppes, verres et autres vaisseaux bien formez de la seule matiere de l'eau. Prés de là y a vne Nymphe esleuee à demy bosse en face riante, belle et de bonne grace, qui laissant emporter ses doigts au branle que luy donne l'eau fait iouer des orgues, ie dis de ces instrumens organiques qui furent premierement en vsage aux Eglises de France sous Louys le Debonnaire fils de nostre grand Charles. Il y a vn Mercure prés la fenestre, qui a vn pied en l'air, et l'autre planté sur vn appuy, sonnant et entonnant hautement vne trompette. Le coucou s'y fait entendre et reconnoistre à son chant.

» Sortant delà pour entrer en l'autre partie, se rencontre un fier Dragon, lequel bat des aisles auec grande vehemence, et vomit violemment de gros boüillons d'eau par la gueule. Dragon accompagné de diuers petits oisillons, que vrayment l'on

Digitized by Google

La cour d'entrée principale du côté du vieux château était hexagone, les bâtiments, construits en

diroit non pas peints et contrefaits, mais viuans et branslant l'aisle, qui font retentir l'air de mille sortes de ramages, et sur tous les Rossignols y mussiquent à l'enuy, et à plusieurs chœurs.

» On void de l'autre costé un bassin de fontaine enrichy de mille petits animaux marins, les vns en coque, les autres en escaille, les autres en peau, tous entortillez par le reply des vagues, et des flots courbez et entassez l'vn sur l'autre : et semble à voir ces trouppes escaillees que ce soit vn triomphe marin. Sur l'vne des faces entre ces petits animaux, s'esleuent deux Tritons par dessus les autres, qui embouchent leurs coques, tortillees et abouties en pointe, mouchetees de taches de couleur, aspres et grumeleuses en quelques endroits. Ils ont la queuë de poisson large et ouuerte sur le bas. Au son des coques s'auancent vn Roy assis en Maiesté sur vn char couronné d'vne couronne de jonc mollets meslez de grandes et larges fueilles qui se trouuent sur la greve de la mer. Il porte la barbe longue et herissee de couleur bleuë, et semble qu'vne infinité de ruisseaux distillent de ses moustaches allongees et cordonnees dessus ses lévres, et de celles de ses cheueux. Il tient de la main dextre vne fourche à trois pointes, de l'autre il guide et conduit ses cheuaux marins galopans à bouche ouuerte, ayant les pieds déchiquetez et decoupez menu, comme les nageoires de poissons. Ils ont la queuë tortillée comme serpens. Les rouës de ce char sont faites de rames et d'auirons, assemblez pour fendre et couper la tourmente et l'espaisseur des flots comme à coups de ciseau. De l'autre face sont des Mareschaux en leurs habits de forgerons la face noire de crasse et de suye, lesquels battent du fer sur vne enclume à grands coups de marteau. Si c'estoient des Cyclopes ie dirois qu'ils forgeroient des armes à nostre grand Henry, comme ils en ont forgé chez les Poëtes au vaillant Achille et au pieux Enee. Et ce qui est de plus plaisant et qui semble fait pour faire rire, c'est l'eau qui se lance à si gros boüillons contre ceux qui se tiennent aux fenestres, qu'en vn moment ils sont tous moüillez.

» Au dessous et vn peu plus bas se void vne autre grotte, que vous diriez d'un rocher ridé, cauerneux et calfeutré de

Digitized by Google

pierre et en brique, étaient couverts en ardoise et en plomb, et n'avaient qu'un seul étage; les grands appartements du rez-de-chaussée, tournés

mousse espaisse et délicate, comme s'il eust esté tapissé de quelque fin coton. Là vous voyez les bestes, les oyseaux et les arbres s'approcher d'Orphee touchant les cordes de sa Lyre, les bestes allonger les flancs et la teste, les oyseaux tremousser les aisles et les arbres se mouuoir, pour entendre l'harmonie de ce diuin Chantre. Là est un Bacchus assis sur vn tonneau, tenant vne coupe en main. Là sont des Deesses admirables en forme de demy colosses, et plusieurs autres pieces merueilleuses, que ie laisse pour la curiosité de ceux qui voudront en contenter leurs yeux.

» Au lieu où est le rocher plus haut et tout deuant le Chasteau, vous remarquez vne belle et admirable fontaine, qui surgissant à gros boüillons se diuise en plusieurs tuyaux, qui serpentent et arrousent non seulement les iardins, mais aussi fournissent d'eau à toutes ces petites merueilles artificielles.

» Monsieur le Dauphin premier fils de Henry IV, qui du depuis à régné sous le nom de Louys XIII eut cette maison pour sa premiere nourriture. Là les députez de Dauphiné de tous les ordres du pays luy vindrent rendre les premiers deuoirs de leur subiection, et le reconnoistre pour souuerain Seigneur, par vn buffet entier de vaisselle richement elabouree et embellie de diuerses figures de Dauphins.

» A vne lieuë de ce Chasteau, tirant vers la ville de Paris se void vn bois taillis, au milieu duquel y a vn chemin passant, dont d'vn costé prenez vne branche, elle flottera sur l'eau, ainsi que tout autre bois, de l'autre prenez une autre branche elle ira au dessous de l'eau comme vne pierre : et l'appelle le commun peuple pour cette cause le bois de la trahison, disant que pour vne trahison qui auoit esté autrefois commise, Dieu l'auoit voulu chastier de cette façon. Quelques Historiens tiennent que ce fut de ce Galenon qui trahit la maison des Ardennes, les Pairs de France, et les plus belliqueux Capitaines de Charlemagne. Et voit-on encore dans ce bois vne grande table de pierre, sur laquelle ils content que fut conceuë et formee l'infortune de cette iournee tant memorable de Ronceuaux. » (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

au soleil levant, avaient en perspective l'un des plus beaux points de vue de l'univers. Du côté du château vieux, s'étendaient de larges cours, enfermées par des constructions élégantes destinées à loger tous les officiers de la suite du roi. (*Voir la gravure*). Il en reste encore quelques vestiges dans la rue des Arcades.

La porte principale était ornée d'un portail soutenu par douze grosses colonnes d'ordre toscan, qui formaient un vestibule couronné d'une terrasse; le fronton portait les armes de France et celles de Navarre accolées, et surmontées d'une épée couronnée, avec cette devise : *Duo protegit unus*. On entrait ensuite dans le château proprement dit par une grande salle qui conduisait par ses deux extrémités aux grands appartements, et servait en même temps de passage pour arriver aux terrasses extérieures, du côté de la Seine. Le premier corps de logis, à droite en entrant, était celui qu'habitait Marie de Médicis, il était composé de plusieurs pièces de plain-pied, richement ornées de peintures et de sculptures, et terminées par une galerie qui régnait sur toute sa longueur et renfermait de beaux tableaux de paysage.

L'appartement situé sur la gauche de la grande salle servait au roi : il était composé d'autant de pièces que celui de la reine, avec une galerie semblable : les tableaux de cette galerie représentaient des combats d'animaux et une chasse de Diane. C'est là que mourut Louis XIII, le 14 mai 1643.

Tous les autres logements du rez-de-chaussée étaient assez commodes. Il y en avait d'autres au-dessous qui s'ouvraient sur des cours inférieures, pour les offices, les cuisines et les autres dépendances du commun : on y voyait aussi deux grandes

Digitized by Google

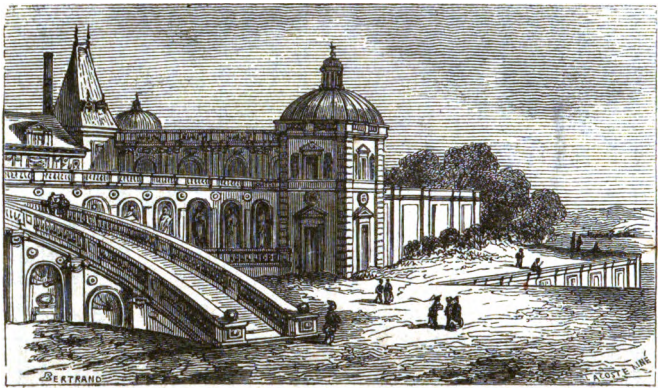

Chapelle du Château-Neuf (Pavillon Henri IV).

Digitized by Google

Digitized by Google

volières remplies d'oiseaux rares, d'une foule d'espèces, qui faisaient partie d'une ménagerie très-curieuse.

En traversant la grande salle, on arrivait sur une large terrasse qui régnait sur toute la façade du palais : aux deux bouts de cette terrasse, deux longs portiques voûtés soutenaient d'autres terrasses plus petites, garnies de balustrades en pierre. Ces deux galeries servaient de promenades couvertes et conduisaient à deux grands pavillons carrés, dont l'un contenait la chapelle du château (*voir la gravure*). C'est dans ce pavillon, appelé par quelques historiens *Pavillon de Gabrielle*, et improprement nommé de nos jours *Pavillon d'Henri IV*, que fut ondoyé Louis XIV : l'autre servait de logement, de salon de jeu ou de chapelle (il fait partie de la propriété de Mme la marquise de Blérancourt). Ces deux pavillons, détachés du reste, étaient bâtis avec élégance et d'une architecture assez ornée; ils étaient couverts d'ardoises en écailles, avec des rayons en plomb, et couronnés d'une balustrade légère, qui portait les chiffres et les devises du roi et de la reine.

En descendant de cette première terrasse, par deux grandes rampes en fer à cheval, on parvenait à deux petits jardins réguliers, plantés dans le genre français : au milieu de ces jardins, on voyait deux bassins de pierre, au centre desquels un piédestal soutenait un groupe de bronze formé par un ange de grandeur humaine, qui tenait une couronne royale et s'élevait au-dessus de quatre Satyres, dont la bouche laissait tomber des nappes d'eau, qui s'épanchaient dans de grandes vasques en forme de coquilles, et décorées de fort belles sculptures.

Digitized by Google

Sur le devant, les deux escaliers étaient séparés par un autre bassin, au centre duquel plusieurs figures jetaient de l'eau en divers sens sur une grande coquille qui soutenait une statue de Mercure, en bronze. Cette pièce venait de Florence; elle avait été donnée comme un chef-d'œuvre à la reine Marie de Médicis; depuis, elle a été transportée à Versailles, à l'époque où la grande terrasse, en s'écroulant, détruisit ce magnifique bassin. Sous cette première terrasse, l'architecte avait disposé deux belles grottes : l'une, dite de Neptune, et l'autre de la Demoiselle qui joue du clavecin. Tous ces lieux étaient embellis de rocailles, de nappes et de jets d'eau; ils furent rebâtis en 1662 sur de nouveaux dessins, et l'on avait, à cette époque, disposé sous la même terrasse une longue galerie avec des salons aux deux bouts. Ces salons n'ont jamais été achevés.

Au-dessous de ces jardins, d'où l'on descendait par deux rampes pavées d'une pente si douce qu'on pouvait les monter ou les descendre à cheval, on trouvait une autre terrasse où l'on avait creusé trois superbes grottes, sous une même galerie voûtée, ornée de tables, de bassins et de statues de marbre ou de jaspe de couleurs variées. Au milieu et vis-à-vis de l'entrée principale de cette galerie, un rocher servait de piédestal à une statue de Bacchus.

A droite, on entrait dans un premier salon décoré en rocaille, pour passer à la grotte de Persée. Cette grotte était spacieuse : du haut de la voûte, Persée, de grandeur héroïque et armé de pied en cap, fondait, l'épée haute, sur un dragon qui se montrait au-dessus de l'eau dans un grand bassin, et qui s'y replongeait bruyamment sous les coups

Digitized by Google

du guerrier. A côté, Andromède tendait ses bras chargés de chaînes, et ses chaînes se détachaient bientôt d'elles-mêmes. Vis-à-vis, et toujours dans la même grotte, une statue en bronze, représentant Bacchus assis sur un tonneau au haut d'un rocher, tenait une coupe d'où jaillissait un gros bouillon d'écume, qui, avec le jet du tonneau, faisait mouvoir dans sa chute plusieurs petites figures placées sur différents points de la cascade. Ce tableau mouvant représentait des forgerons, des menuisiers, des émouleurs et d'autres artisans. Les eaux étaient reçues ensuite dans une grande cuvette de marbre noir, d'où elles tombaient en formant une belle nappe, qui descendait dans un réservoir d'où elle s'échappait par de petits conduits souterrains. Toute cette grotte était incrustée des coquillages les plus précieux, employés avec une industrie si ingénieuse qu'ils figuraient des personnages, des animaux et des plantes.

De distance en distance, il y avait parmi ces coquillages des ouvertures imperceptibles, d'où découlaient des nappes et des filets d'eau qui lançaient parfois leurs jets rapides et imprévus jusque sur les spectateurs qu'on voulait surprendre.

De l'autre côté de la grande galerie, on trouvait un autre salon pareil et incrusté de même. Aux quatre angles de ce salon, quatre statues de grandeur naturelle figuraient les quatre vertus cardinales, tenant en main leurs attributs. De ce salon on entrait dans la grotte d'Orphée, dont la statue, de grandeur naturelle, était assise sur un rocher. Il jouait sur sa lyre plusieurs airs qui sortaient d'un orgue hydraulique caché à l'intérieur, et sa tête comme ses mains semblait s'agiter en cadence : à la

Digitized by Google

mélodie de ses chants, des animaux farouches de plusieurs espèces sortaient de leurs antres et passaient l'un après l'autre devant le demi-dieu pour lui rendre hommage. Cette grotte formait en outre un agréable bocage orné d'arbres, de plantes et de fleurs qui, par leur agitation et le balancement de leurs rameaux et de leurs tiges, semblaient s'attendrir aux mélodies du poète; des oiseaux y faisaient aussi entendre leur ramage, et l'on y distinguait particulièrement le chant du rossignol et celui du coucou. Ce lieu charmant était enrocaillé dans le même goût que la grotte de Persée, et les mêmes effets d'eau y étaient très-artistement employés.

Au bas de la grotte d'Orphée, on en voyait encore une autre, appelée grotte des Flambeaux, parce qu'on n'y pénétrait qu'avec des torches. Cette grotte renfermait un grand théâtre, qui offrait au spectateur étonné plusieurs changements de décoration : d'abord, au milieu d'une mer calme, paraissaient des îles semées de bocages, éclairées des rayons du soleil levant, et environnées de monstres marins et de poissons qui nageaient sur le rivage; ensuite le ciel se chargeait de nuages, la mer s'agitait, les vents mugissaient, le tonnerre grondait, et, à la lueur des éclairs, on apercevait des débris de vaisseaux fracassés. A cette première décoration succédait un paysage tranquille : la terre, couverte de fleurs et de fruits, des maisons champêtres, des palais et des jardins délicieux, rappelaient la paix de la nature dans les beaux jours de l'été.

Dans le lointain paraissait en perspective une image du château et de ses jardins; on y voyait le roi et les princes s'y promener, et le dauphin descendait du ciel dans un char de triomphe soutenu par

Digitized by Google

deux anges, dont l'un lui posait sur la tête une couronne royale. Toute cette scène se mettait en mouvement au son d'une musique mélodieuse et enchanteresse.

Après cette décoration, qui disparaissait subitement, on ne voyait plus qu'un désert affreux, habité par des bêtes féroces et des reptiles qui sortaient de leurs antres ou de leurs cavernes et venaient errer autour d'une fée de grandeur naturelle ; cette fée jouait du luth avec tant de perfection qu'on était porté à croire que son instrument était entre les mains d'un maître habile.

On peut juger en quelque sorte de l'effet magique de ces décorations en voyant celles du même genre qui existent encore de nos jours, en Italie, dans quelques riches villas des environs de Rome, de Naples et de Florence. Toutes ces merveilles étaient ornées de girandoles et de lustres de marbre et de porphyre les plus somptueux et les plus finement travaillés. Les figures étaient mises en mouvement par des eaux contenues dans de vastes réservoirs, et qui s'en échappaient par des conduits secrets et dérobés aux regards des spectateurs.

Henri IV et la reine Marie de Médicis avaient appelé de Florence, pour les construire à la manière de son pays, Francini, célèbre mécanicien de son temps. Elles ont subsisté jusqu'en 1649 ; à cette époque, les guerres continuelles dont fut traversée la minorité de Louis XIV, en firent négliger les réparations, et elles furent soudainement détruites par la chute des terrasses, sous les ruines desquelles elles demeurèrent ensevelies.

Ces grottes étaient dominées par une belle terrasse sous laquelle on avait dessein de pratiquer des

Digitized by Google

grottes semblables; mais ce projet n'a point reçu d'exécution, et il n'en est resté qu'une longue galerie voûtée.

Deux autres terrasses de plain-pied avec le jardin le fermaient des deux côtés, et se terminaient par deux pavillons carrés, en harmonie avec le style du château. Ces pavillons, dont l'un subsiste encore, chargé de constructions modernes, étaient couverts en ardoises et en plomb, et servaient de logements aux peintres et aux jardiniers du palais. Au bas de la façade du château, deux autres jardins étaient partagés en compartiments égaux; on y avait figuré en buis les chiffres de Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche. Ces chiffres étaient entourés de quatre dauphins parfaitement dessinés. Au bas de ces jardins, un autre, grand et spacieux, s'étendait jusqu'à la Seine qui le bordait. On en avait fait un verger planté d'arbres fruitiers, environné de murs et d'espaliers de toute espèce (*voir la gravure représentant la perspective du Château Neuf du côté de la Seine.*) Ce terrain était séparé vers le milieu par une haute terrasse, sous laquelle un grande voûte servait de passage pour aller à pied sec dans la prairie qui s'étend jusqu'à Carrières-sous-Bois, quand les eaux débordées couvraient le chemin. (C'est sur cette dernière terrasse que l'administration du chemin de fer a fait élever les deux grands bâtiments modernes qu'on voit de chaque côté de la route neuve.)

On devait poser au milieu de cette terrasse le cheval de bronze, qui fut placé depuis à Paris à la place Royale. Ce cheval, destiné à une statue d'Henri IV, était resté longtemps à Venise; ce n'est qu'en 1630 que Louis XIII le fit poser sur la place Royale, où il porta son effigie. Cette statue équestre fut

Digitized by Google

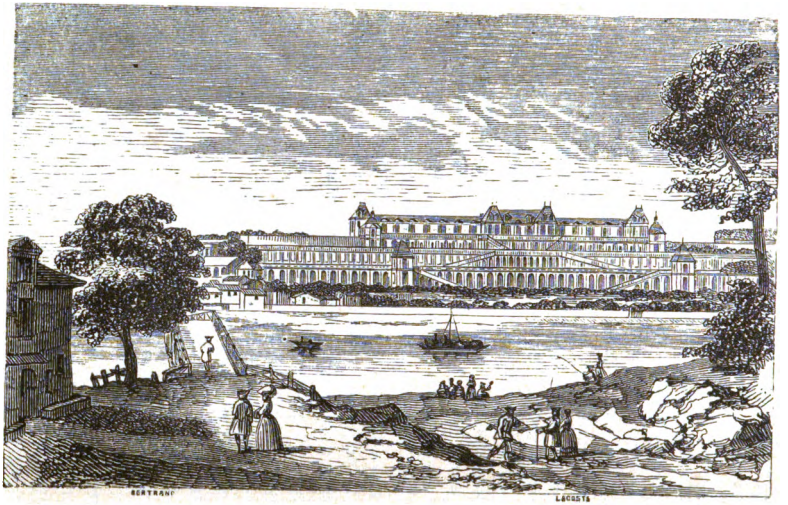

Vue du Château-Neuf prise de l'Orme de Sully.

Digitized by Google

Digitized by Google

détruite à la Révolution et remplacée en 1827 par une autre de marbre blanc qu'on y voit encore.

De plain-pied avec le château neuf, il y avait aux deux côtés deux jardins qui s'y rattachaient par les extrémités des galeries. Le jardin à droite était le Boulingrin, nom anglais qui lui avait été donné avec le dessin par Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, dans les premiers temps qu'elle habita le château. Sur le devant de ce jardin, on voyait un joli parterre formé de plates-bandes, et planté d'arbrisseaux et de fleurs; sur le derrière s'élevait une espèce d'amphithéâtre, avec des bosquets de chèvrefeuille et des contre-allées de cyprès. La terrasse qui régnait sur toute la face de ce jardin, et qui en augmentait la beauté, était la promenade favorite de la reine quand elle était à Saint-Germain.

Ce jardin fut changé dans la suite en une belle pelouse entourée d'arbrisseaux et ornée de bosquets avec des palissades de charmes et d'ormes qui formaient de belles allées taillées en berceaux.

L'autre jardin, du côté du parc, était couvert de mûriers blancs; Henri IV les avait fait planter exprès pour des vers à soie qu'il se plaisait à nourrir, et dont il voulait introduire l'éducation en France, comme une nouvelle branche d'industrie. Ce jardin fut aussi changé en 1679; il était dessiné en tapis de gazons plantés d'ifs de différentes formes, avec des contre-allées soutenues sur le devant par une terrasse semblable à celle du Boulingrin, à laquelle elle correspondait symétriquement. On nommait ce jardin le jardin de Mme la Dauphine, parce qu'il avait été planté à l'époque de son arrivée en France, et qu'elle s'y promenait souvent.

Digitized by Google

Le Château Neuf de Saint-Germain, le Boulingrin et le jardin de Mme la Dauphine, ayant été donnés vers la fin du XVIIIe siècle à Charles-Philippe de France, comte d'Artois, devenu roi sous le nom de Charles X, ont été détruits pour être relevés sur de nouveaux plans; mais ces travaux, interrompus quelque temps avant la Révolution, ne furent jamais repris depuis cette époque : on les laissa tomber en ruines. A part leur admirable situation, qu'ils ne tiennent pas de la main des hommes, ces lieux n'offrent plus que des vestiges défigurés, à travers lesquels l'observateur curieux du passé rechercherait en vain l'éclat et la beauté féerique dont ils brillaient autrefois.

Digitized by Google

Digitized by Google

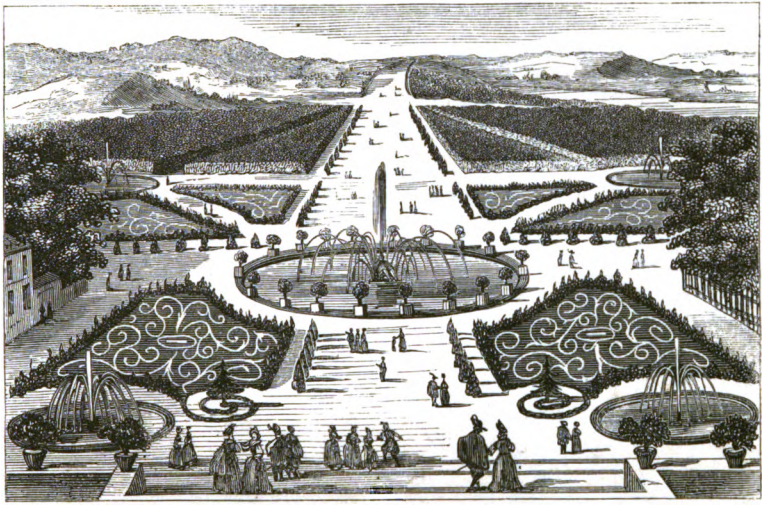

Le Parterre sous Louis XIV (Avenue de Maisons).

Digitized by Google

IV.

LE PARTERRE.

Ce jardin, commencé en 1674, était planté de buis en broderie, partagé au milieu par une belle allée de dix toises de large, et environné de plates-bandes semées de fleurs de chaque saison, avec des contre-allées de marronniers, et cinq grands bassins (*voir la gravure*) : il était séparé du jardin de la Dauphine par un bosquet et une avenue de quatre rangées d'ormes. Ces buis, ces bassins et ces plates-bandes supprimés et remplacés longtemps par deux tapis de gazon, vont reparaître en grande partie dans les embellissements nouveaux que la Liste-Civile va réaliser pour récompenser la Ville de la cession qu'elle a faite à l'administration du Chemin de fer d'une partie importante de cette belle esplanade.

Au moyen de ces embellissements, le Parterre va se trouver agrandi de tout l'espace pris dans la forêt entre ses limites actuelles et les limites naturelles que forme la voie profondément encaissée du Chemin de fer atmosphérique; les murs de séparation disparaîtront, de nouvelles allées et plantations d'agrément, mêlées aux arbres de haute futaie, feront de cette partie des promenades

Digitized by Google

publiques, un véritable jardin anglais. (*Voir le Plan du Parterre agrandi.*)

De l'autre côté du Parterre, à gauche, se trouvait une assez belle orangerie qui tenait à l'hôtel de la Surintendance.

Le petit parc, qui était contigu au jardin et à la grande terrasse, contenait 416 arpents : il a été détruit et réuni à la forêt.

V.

LA TERRASSE.

A l'extrémité orientale du Parterre, s'étend la grande Terrasse de Saint-Germain, qui commence aujourd'hui à l'ancienne chapelle du château neuf (Pavillon Henri IV), et finit par un vaste bastion à celle des portes de la Forêt qu'on nomme la grille Royale, sur une longueur de 2400 mètres. C'est un des beaux ouvrages de Lenôtre (*voy. ann.* 1676).

Cette Terrasse, qui domine toute la vallée de la Seine, est placée dans la plus magnifique situation du monde. Ce n'est pas qu'on y trouve l'un de ces grands spectacles de la nature, que la main du Créateur s'est plu à prodiguer dans d'autres contrées : on n'y voit ni les montagnes de la Suisse argentées par la neige, ni les lacs admirables de l'Irlande, ni les sommets brumeux de l'Écosse, ni le désert grandiose de la Campagne romaine ; aucune de ces merveilles exceptionnelles ne jette l'âme du voyageur dans les extases d'une muette admiration. Au contraire, ici tout est calme : c'est un spectacle d'une immense étendue, il est vrai, mais qui ne fait naître dans l'esprit que des pensées

Digitized by Google

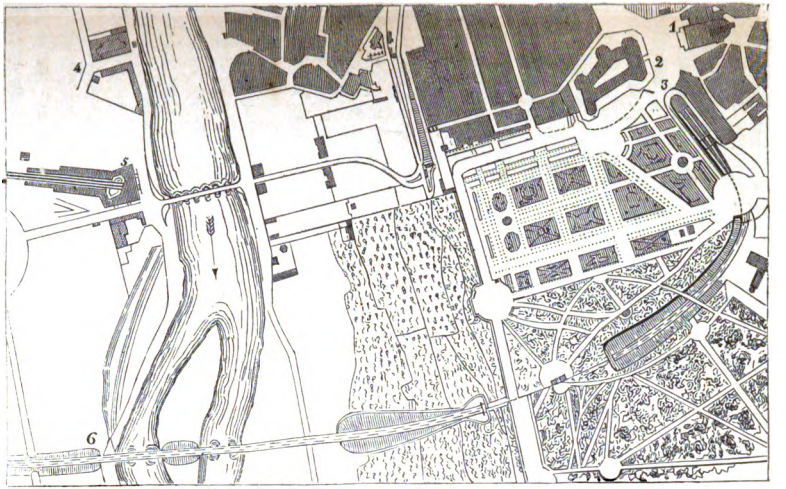

1. L'Église paroissiale.
2. Le Château.
3. Le Débarcadère.

Plan du Parterre agrandi (1847).

4. Le Vésinet.
5. L'ancien Débarcadère.
6. Voie atmosphérique.

Digitized by Google

Digitized by Google

agréables et des rêveries pleines de délices : c'est le repos d'une vie paisible et heureuse.

Si vous voulez contempler un jour à loisir ce panorama splendide, approchez-vous de cette grossière balustrade de bois, et regardez tous les objets qui s'offrent à vos regards; mais ne vous hâtez point : prenez-en à votre aise : le temps qu'on perd ainsi n'est-il pas autant de pris sur les tourments de la vie, autant de gagné pour le bonheur et la paix? Restez quelques moments de plus; le monde peut bien se passer de vous encore une heure.

Voyez devant vous à l'horizon, l'Arc de triomphe de l'Étoile qui indique la capitale du monde, ce Paris, mer pleine de naufrages, où la constance la mieux affermie s'épuise trop souvent en efforts insensés, en luttes vagues et stériles. — A peu de distance, c'est la colline de Montmartre, c'est la flèche de Saint-Denis, que Louis XIII regardait de son lit de mort et dont Louis XIV ne pouvait supporter la vue. — Au midi, le mont Valérien, naguère humble asile de la prière et de la résignation, qui, maintenant semblable à quelque dieu vengeur, semble prêt à lancer la foudre. — Abaissez vos regards et vous voyez, vers la droite, Nanterre, où naquit une grande sainte; — Rueil, qu'habita Richelieu dans un riche palais qui n'existe plus; — la Malmaison, qui se souvient toujours de Joséphine, et qu'une autre princesse, comme elle descendue d'un trône, laissera toute remplie des précieux vestiges de sa présence; — au sommet du coteau de Louveciennes, l'aqueduc gigantesque qui reçoit les eaux de la Seine par l'entremise de deux puissantes machines, pour les transporter à Versailles; — au bas, les tourelles élégantes de Monte-Christo, bizar-

Digitized by Google

re appellation de la retraite fantastique où Alexandre Dumas, le plus fécond romancier de notre époque, va méditer de nouveaux chefs-d'œuvre; — puis, en revenant vers Saint-Germain, la vallée de Grand-Champ, d'où partit le général Damrémont pour aller mourir en Afrique; les pittoresques habitations du Pecq, et enfin les derniers débris du château de Henri IV, de ce Château Neuf qui n'existe plus, tandis que son frère aîné, le vieux château de Louis VI, domine encore tout le pays de sa tête imposante qui défie les siècles.

Au fond de la vallée, la Seine roule ses flots d'azur, miroir du ciel, au milieu des bois, des prairies et des fleurs. Elle est traversée à la fois par la route neuve de Saint-Germain à Paris, et par le double pont du Chemin de fer, dont les jeunes arcades semblent rivaliser d'audace avec celles du vieil aqueduc de Marly, en luttant, comme lui, contre l'inertie de la matière. A gauche, c'est la Forêt; un peu plus loin, c'est la demeure somptueuse des marquis de Maisons, bâtie par Mansard, devenue la propriété du maréchal Lannes, de Laffitte et du fils du maréchal Ney. Ce sont de larges plaines, où paissent de nombreux troupeaux; des carrières coupées à pic, semblables, de loin, à de vieilles tours en ruines; des villages aux clochers gothiques; des bosquets, de grands arbres, toujours rafraîchis par la rosée du matin; des champs de vignes que dore le soleil levant; les îles verdoyantes de la Seine; les bâtiments marchands et les barques de pêcheurs qui remontent ou descendent le fleuve; c'est, enfin, la forêt du Vésinet dont les masses profondes de verdure sont sillonnées par la vapeur argentée des locomotives : partout une poésie vi-

Digitized by Google

vante qui plaît aux yeux; partout un air embaumé qui apporte du fond des bois les émanations odorantes de la verdure et des fleurs sauvages, mêlées aux gazouillements variés des oiseaux, qui se répondent sur tous les tons, au milieu du silence universel.

Mais le jour baisse, il faut quitter la Terarsse, ce ne sera pas sans ressentir le besoin d'y revenir encore une fois, et une autre fois encore, et toujours : car ces lieux où l'on voit, pour ainsi dire, s'éteindre un à un tous les souvenirs du passé, donnent sans cesse à l'âme l'apaisement qu'elle y vient chercher, et l'améliorent en l'épurant.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire ici avec M. Goujon, que rien au monde, en effet, ne pourrait être comparé à la Terrasse de Saint-Germain si le spectateur, continuant sa promenade sur cette terrasse prolongée autour de la ville sur le versant méridional de la montagne, pouvait jouir de la riante perspective qui embrasse à l'horizon les coteaux et la forêt de Marly, les vignobles de L'Étang, de Mareil et de Fourqueux, et les délicieuses vallées de Saint-Léger et de Feuillancourt : paysage animé par les nombreux villages qui couronnent les hauteurs, les châteaux et les fabriques parsemés dans le vallon ; panorama bien digne de faire le pendant du tableau qu'il vient de contempler.

Que la Ville ouvre une ou deux rues qui amènent le voyageur de la rue des Ursulines aux limites du plateau ; qu'elle y établisse sa bibliothèque, son collége ou tout autre monument public qui attire de ce côté la curiosité des visiteurs, le reste s'achèvera de soi-même, et l'intérêt des spéculateurs aura bientôt réalisé le rêve de l'Editeur. *B.*

Digitized by Google

VI.

L'ÉGLISE.

L'ancienne église de Saint-Germain, dont le souvenir est encore resté dans la mémoire des habitants (*voir la gravure représentant l'ancienne église de Saint-Germain, bâtie par Louis XIV*), avait été bâtie par J. Hardouin Mansard, en un an, du mois de mars 1682 au 10 avril 1683, comme nous le disons dans notre *Précis historique*. Au moment où elle fut démolie, en 1824, elle était partagée en deux grandes nefs égales, voûtées et séparées par trois arceaux appuyés sur des piliers carrés. On entrait dans celle du chœur par la porte principale, tournée alors sur la place de la Paroisse; et dans celle de la sainte Vierge, par un porche sombre, orné à l'intérieur d'une petite statue de Vierge[1] devant laquelle brûlaient sans cesse les cierges d'*ex-voto*, et leur seule lumière éclairait cette entrée percée sous la tour de l'église.

La nef du chœur contenait, au-dessus de la grande porte, l'orgue de couleur brune, et placé dans une tribune de bois, que soutenaient sur le devant deux colonnettes de fer; au milieu, la chaire actuelle, accompagnée d'une belle rampe d'escalier qui a dispa-

[1] Cette statue de bois d'une hauteur médiocre, est aujourd'hui dans la chapelle basse, contiguë à l'église actuelle.

Digitized by Google

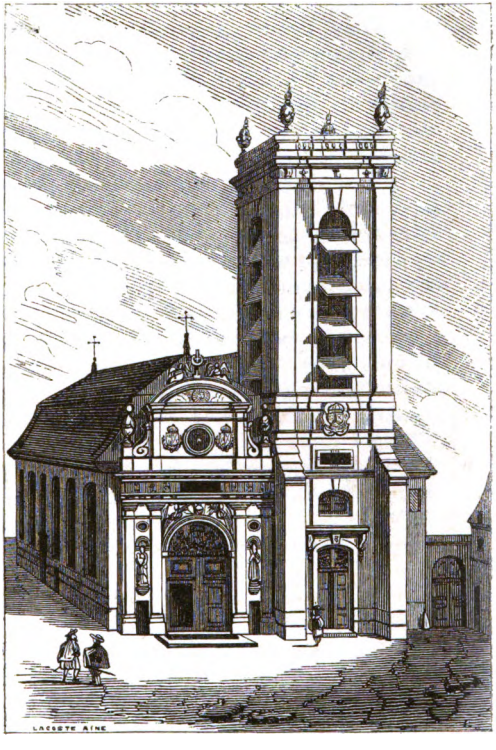

Ancienne Église paroissiale, érigée par Louis XIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

ru, était appliquée au mur gauche qui formait un des côtés de la rue de la Paroisse ; vis-à-vis était le banc d'œuvre, surmonté du Christ qui est encore placé aujourd'hui devant la chaire. Le chœur était séparé de la nef par une grille de fer qui enferme le perron de la tour de la nouvelle église. Le chœur était orné de stalles, dont quelques-unes ont été placées dans la chapelle de la sainte Vierge de l'église actuelle. L'autel avec son retable et son tabernacle a été transporté dans la chapelle basse.

L'autel de la sainte Vierge avait été orné, dans les derniers temps, de colonnes corinthiennes couronnées d'un fronton circulaire. Ces colonnes, qui étaient autrefois de couleur de vieux chêne, ont servi à composer, dans l'église neuve, la chapelle du Sacré-Cœur, et celle de la sainte Vierge, qui a conservé la grille de communion et la statue de l'ancienne. Le bas de la nef était occupé par une tribune de bois placée maintenant dans la chapelle basse, et par les fonts de baptême. Près des fonts était une porte qui s'ouvrait sur la cour qui existe encore du côté de la place de la Paroisse, et qui communiquait avec la chapelle dite alors du Saint-Nom de Jésus, par une galerie couverte, soutenue par de petites colonnes doriques.

On allait encore de l'église à la sacristie par un passage où se trouvait une troisième chapelle qui servait rarement, et dont l'autel est placé aujourd'hui dans l'une des deux chapelles latérales (celle de saint Charles).

La sacristie se trouvait alors sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la chapelle de la Vierge, et de cette sacristie on passait dans une autre qui existe encore, en traversant la chapelle du Saint-Nom de Jésus, qu'on nomme aujourd'hui la Chapelle-Basse.

Digitized by Google

Cette chapelle dont nous venons de parler plusieurs fois, a servi d'église provisoire pendant la construction de l'église actuelle, et depuis on y a déposé tous les ornements qui ne pouvaient trouver place dans l'église moderne. Le dernier curé, M. de Collignon, l'affectionnait beaucoup, et c'est à lui qu'elle est redevable du peu d'importance dont elle jouit encore.

L'ÉGLISE MODERNE doit son origine aux libéralités de Louis XV, qui, par un édit du 20 juillet 1746, assigna pour sa construction certaines sommes annuelles qui, s'étant accumulées, formèrent, au bout de 18 ans, une somme assez élevée suffisant pour commencer les travaux. On fit donc faire des plans et des devis, et l'on accepta ceux de M. Potain, qui offraient à la ville et au clergé une foule d'avantages notables sur tous les autres. La première pierre fut posée le 20 novembre 1766. Les travaux continuèrent avec activité jusqu'en 1787, où l'intendant du roi Louis XV invita l'architecte à réduire les premiers plans, par mesure d'économie. Cette réduction fut opérée, et les travaux recommencèrent sous la direction des frères Sandrier; mais les fonds n'arrivèrent point en raison de l'avancement des travaux, qui furent interrompus, et que les événements de la Révolution suspendirent entièrement.

Pour les constructions nouvelles, on avait démoli une partie de l'église ancienne, du côté de son chevet, et le reste où se célébraient les offices depuis la réouverture des églises, menaçait ruine à chaque instant, quand en 1816 on songea, pour le budget de 1817, à demander l'allocation qui devait être annuelle, d'une somme de 15,148 fr. 51 c.,

Digitized by Google

pour reprendre les constructions abandonnées depuis vingt-six ans. Enfin la loi du 21 juillet 1824, obtenue à force d'instances de tout genre, autorisa la ville à faire un emprunt suffisant, et les travaux furent continués, mais avec de grandes modifications dans les données primitives de M. Potain, par MM. Moutier et Malpièce, qui ont élevé ce nouvel édifice sur des plans qui ne conservaient guère que la colonnade de la nef et les premières fondations. L'église fut bénite le 2 décembre 1827.

Aujourd'hui, ce monument public, si important pour la ville qui n'a que cette seule paroisse, présente déjà l'image d'une ruine. De nombreux étais le soutiennent à l'intérieur, et en éloignent les fidèles par leur aspect sinistre. L'autorité municipale cherche en ce moment un remède efficace à ce déplorable état de choses qui dure depuis plusieurs années, et qu'on peut craindre avec raison de voir finir par quelque soudaine catastrophe. On doit donc en entreprendre bientôt une restauration générale[1].

En attendant, nous en donnerons ici une description sommaire, en nous bornant à citer les parties que les réparations projetées ne doivent point atteindre. Nous épargnerons aux architectes les reproches trop mérités que leur adresse l'auteur de l'Histoire de Saint-Germain, publiée chez M. A. Goujon : nous voulons rester simples narrateurs, et ne point nous ériger en juges.

L'église de Saint-Germain est orientée de manière que les fidèles et le prêtre se tournent vers

[1] Nous donnerons alors la gravure qui doit représenter la configuration définitive du monument à l'intérieur.

Digitized by Google

l'occident pour prier[1]. Sa façade se trouve donc sur la place du Château, la plus belle de la ville. Cette façade, d'ordre dorique, est précédée, dans toute sa largeur, d'un vaste perron de pierre élevé de neuf marches, et entouré d'une grille de fer, due à la piété de Mme Oger[2] : elle est ornée d'un beau portique soutenu par six colonnes dont quatre de face et une sur chaque retour, qui sont d'un grand effet. Le tympan du fronton porte, sculptée en haut relief par M. Ramey fils, la Religion assise sur un trône : à sa droite, sont les quatre Évangélistes et à sa gauche les trois Vertus théologales. Toutes ces figures, accompagnées de leurs divers attributs, sont d'un beau dessin et d'une large exécution. La porte principale est simple et d'un goût très-pur : on y a gravé en lettres d'or cette inscription :

D. O. M. SUB. INV. S. GERMANI[3].

La tour, qui renferme les cloches, placée à l'autre extrémité de l'Eglise, sur la place de la Paroisse, est d'une forme élégante : elle est presque détachée du reste de l'édifice, et rappelle volontiers les campaniles d'Italie. Les architectes l'avaient sur-

[1] Nous n'entrerons ici dans aucune digression sur l'orientation des églises, ce sujet mérite une discussion plus approfondie que nous ne pouvons le faire dans un ouvrage de la nature du nôtre. Nous conseillerons seulement à nos lecteurs de lire, dans le *Dictionnaire de Liturgie* de l'abbé Pascal (gr. in-8°, Migne, 1844), la brève dissertation que l'auteur a renfermée à ce sujet sous le mot *Eglise*.

[2] Madame Oger, née Lecomte, était veuve en premières noces du poète Lemierre, quand elle épousa M. H.-L. Oger.

[3] *Au Dieu très-bon, très-grand, sous l'invocation de saint Germain.*

Digitized by Google

montée d'une croix de fer doré, qui en fut retirée après la révolution de juillet. Son toit, à quatre pans inclinés, se termine à la partie inférieure par un cordon d'antéfices, renfermant chacun une croix grecque patée. Le cadran de l'horloge est doré et entouré des douze signes du Zodiaque en bas-relief.

Cette tour, de forme carrée, repose sur quatre piliers réunis au moyen d'une double voûte d'arête, et forment ainsi un petit porche fermé de grilles auquel on arrive par un perron de treize marches. Au dessus de la frise on lit cette inscription :

ÆDIFICAVIT CIVITAS SANCTI GERMANI [1]
ANNO MDCCCXXVII.

Pour visiter l'intérieur de l'Eglise sous son point de vue le plus favorable, il faut se placer au bas de la grande nef, devant la porte du milieu. C'est de là qu'on peut le mieux juger la belle ordonnance de ses vingt colonnes ioniques, et l'heureuse disposition du chœur et du sanctuaire.

Quant au plafond de bois, orné de poutres et de caissons, on l'a beaucoup trop blâmé, à notre avis : c'est une imitation des riches plafonds de plusieurs basiliques romaines, telles que saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent-hors-des murs, Sainte-Marie au-delà du Tibre, etc., et de quelques autres églises moins importantes de la capitale du monde chrétien, comme Saint-Clément, Saint-Georges *in Velabro*, et une foule d'autres, qui datent presque toutes des premiers siècles du christianisme. Ce n'est donc point, comme on

[1] *Construit par la ville de Saint-Germain l'an* 1827.

Digitized by Google

l'a dit, une faute contre le style religieux des églises catholiques; ce serait plutôt un retour vers les idées primitives.

La grande nef est dallée en pierre dans toute son étendue, et parsemée régulièrement de mosaïques de marbre qui correspondent aux caissons du plafond; les bas-côtés sont pavés de grands carreaux de terre cuite encadrés dans des plates-bandes de pierre. L'orgue est renfermé dans un buffet sculpté du XVIIe siècle, augmenté des deux tambours destinés à contenir la soufflerie; mais il est placé trop haut, ce qui lui fait perdre une grande partie des ressources qu'il possède, et le privera toujours de l'effet de décoration que ces vastes instruments doivent produire dans nos églises.

La chaire, donnée en 1681 à l'Eglise de Saint-Germain par Louis XIV, est placée à gauche entre deux colonnes. Elle est fort belle et sculptée avec goût. Il est probable que plusieurs des grands orateurs chrétiens du XVIIe siècle y sont montés pour faire entendre ces voix puissantes dont l'écho est arrivé jusqu'à nous. Elle avait d'abord été faite pour la chapelle du château de Versailles : elle était alors peinte en bleu d'azur avec toutes les sculptures dorées, ce qui faisait ressortir admirablement tout le fini du travail; l'on y arrivait par un escalier dont la rampe d'appui, décorée comme le corps même de la chaire, était d'une grande richesse. Dans l'ancienne église, elle était appuyée au mur gauche latéral de la nef du chœur. En la transportant dans la nouvelle, on lui enleva d'abord son escalier, qu'on remplaça par un tambour d'un style entièrement différent du reste; on l'enveloppa ensuite d'une grande peinture blanche sur laquelle les veines grises qui devaient

Digitized by Google

simuler celles du marbre rompaient toute l'harmonie des lignes et des dessins sculptés. Cette peinture n'ayant pas plu au curé d'alors (M. de Collignon), on la fit remplacer par une mauvaise imitation de bois qui nuit encore plus à l'examen des détails. Il n'y a plus de doré aujourd'hui que le lion qui la soutient, et quelques rares ornements. L'écusson du milieu qui portait les armes de France aux trois fleurs de lis avec deux coqs gaulois pour supports, ne renferme plus qu'une croix rayonnante, surmontée d'une corbeille de fruits et de fleurs, substituée en 1830 à l'ancienne couronne royale. Elle fut transportée de Versailles à Saint-Germain par les soins de François Ferrand, seigneur de Feuillancourt, et de Jean Antoine, marguilliers en charge en 1681.

Le banc-d'œuvre de la nef, les stalles du chœur, et les deux confessionnaux des chapelles latérales sont d'un beau travail, quoique dépourvus d'ornements. Le chœur, élevé de trois marches au-dessus du sol de l'église, est pavé de carreaux de pierre et de marbre : le sanctuaire, surélevé de trois gradins, est tout entier couvert d'une mosaïque en marbre de couleurs variées; et l'autel, revêtu de marbre et de jaspe, est d'une forme noble et sévère.

Les chapelles des bas côtés sont, en commençant par la droite, celles où s'élève le tombeau de Jacques II, en marbre blanc : ce mausolée porte une inscription en lettres d'or, d'un bon style lapidaire [1], que le roi Jacques lui-même n'eût pas désavouée,

[1] C'est le Gouvernement anglais de la reine Victoria qui a fait les frais de ce petit monument.

Digitized by Google

lui qui se donnait pour l'homme d'Angleterre qui parlait le latin le plus correctement.

REGIO CINERI PIETAS REGIA [1].

FERALE QUISQUIS HOC MONUMENTUM SUSPICIS,
RERUM HUMANARUM VICES MEDITARE.
MAGNUS IN PROSPERIS, IN ADVERSIS MAJOR,
JACOBUS II, ANGLORUM REX,
INSIGNES ÆRUMNAS DOLENDAQUE FATA
PIO PLACIDOQUE OBITU EXSOLVIT
IN HAC URBE
DIE XVI SEPTEMBRIS ANNI MDCCI;
ET NOBILIORES QUÆDAM CORPORIS EJUS PARTES
HIC RECONDITÆ ASSERVANTUR.

Au bas du tombeau, on lit, à gauche, ces trois vers, moins bons que le reste :

Qui prius augustâ gestabat fronte coronam
Exiguâ nunc pulvereus requiescit in urnâ.
Quid solium, quid et alta juvant? terit omnia lethum.

A droite, on lit ceux-ci :

Verùm laus fidei ac morum haud peritura manebit.
Tu quoque, summe Deus, regem quem regius hospes
Infaustum excepit, tecum regnare jubebis.

Au-dessus de l'inscription, sont sculptées en relief les armes d'Angleterre, écartelées de France, d'Écosse et d'Irlande, comme les rois de la Grande-Bretagne les portaient encore du temps de Jacques II.

[1] Nous la devons au dernier curé de Saint-Germain, M. de Collignon, mort en 1844, regretté de la population tout entière.

Digitized by Google

La chapelle qui suit est dédiée à saint Charles Borromée. Le tableau est de M. Garnier : il représente le saint archevêque parcourant les rues de Milan pendant la peste, entouré de tout son clergé. C'est Mme Oger qui en a fait présent à l'église. Le troisième enfoncement contient un confessionnal et un tableau d'Élie jetant à Elisée son manteau ; puis vient la chapelle du Sacré-Cœur, où l'on voit un tableau allégorique, représentant les *Quatre parties du monde en adoration devant le Saint-Sacrement,* une *Descente de croix* d'après Rubens, un tableau du *Christ* sur l'autel, une *Résurrection* du Sauveur.

En sortant de la chapelle et en suivant l'hémicycle du chevet de l'église, on voit un beau tableau de couleur sombre, représentant un *Saint Jérôme*, puis la *Déposition du Christ au tombeau*, copie fort remarquable d'un beau tableau de Michel-Ange de Caravage, dont on admire aujourd'hui l'original dans la pinacothèque du Vatican, et la copie en mosaïque à Saint-Pierre de Rome. Ce tableau vient de la maison des missionnaires du Mont-Valérien, où il avait été déposé par M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, comme nous le disons ailleurs[1]; et comme pendant, la *Résurrection de Lazare*, par M. Laire. Cet hémicycle contient en outre trois des *Sacrements* du Poussin : les quatre autres sont placés entre les fenêtres de la grande nef, un peu trop loin de l'œil du spectateur, qui ne peut en bien saisir tous les détails.

La chapelle de la sainte Vierge renferme plusieurs

[1] *Rome et l'Italie méridionale*, par M. L. de Sivry, pag. 31-32

Digitized by Google

tableaux, un *Père éternel*, un *Crucifiement*, de M. Ansiaux, une *Magdeleine*, une *Nativité de Jésus-Christ*, une *Annonciation*, un *Samaritain* de Comeiras, *Esther aux pieds d'Assuérus*, qu'on croit une copie de Rembrand, une *Assomption*, etc. En sortant de cette chapelle, on voit à droite un confessionnal avec un tableau de *Saül évoquant l'ombre de Samuel*, puis la chapelle de *Saint Vincent de Paul*, dont le tableau représente le saint cherchant à exciter la compassion en faveur des enfants pauvres[1]. Ce tableau est de Mlle Jenny Boucharlat. La chapelle qui suit renferme les fonts de baptême, entourés d'une guirlande en pierre sculptée. Cette vasque oblongue date au moins de la fondation de l'ancienne église (1683), si même elle n'est beaucoup plus ancienne. Le petit groupe de pierre qui est au-dessus, près de la muraille, représente *Sainte Anne faisant lire la sainte Vierge*.

Les statues de l'église, si l'on en excepte ce groupe, sont au nombre de sept : *saint Pierre* et *saint Paul* de chaque côté de la porte principale, les *Quatre Evangélistes* dans les bas côtés, et une statue de la sainte Vierge dans la chapelle qui lui est dédiée, et dont l'autel est privilégié depuis 1841.

Deux Christs en ivoire méritent de fixer l'attention ; l'un est placé au-dessus de la porte de la sacristie, et l'autre dans la sacristie même. Ce der-

[1] La femme assise, qu'on voit sur le premier plan, est Mme Legras, née de Marillac, femme du secrétaire de Marie de Médicis. Restée veuve, elle se dévoua au service des malades et des enfants trouvés, s'associa bientôt avec saint Vincent de Paul, et fut la première supérieure des Sœurs de charité.

Digitized by Google

nier, dont le corps, d'un seul morceau d'ivoire, a 64 centimètres de haut, est d'un travail fort remarquable. On s'en sert à l'église pour l'adoration du Vendredi-Saint : sa croix, d'ébène massif, renferme une parcelle de la vraie croix de Jérusalem.

La Chapelle-Basse, dans laquelle on entre par la place du Château, sous un joli portail de quatre colonnes doriques, masqué par un groupe de maisons qui disparaîtront sans doute, et sur la place de la Paroisse par une cour qui sert aussi à l'entrée latérale de l'église et de la sacristie, n'a d'autre ornement que son autel qui est celui du chœur de l'ancienne église, démolie en 1824. On voit encore, sur la base des deux colonnes corinthiennes cannelées qui le décorent, les lettres A et L qui forment les chiffres de la reine Anne-d'Autriche et de Louis XIII. Cette chapelle et l'ancienne sacristie servent de salles de catéchisme.

La sacristie nouvelle est ornée avec goût de tableaux et de boiseries de chêne. Les tableaux représentent, l'un le roi Louis XIII, et l'autre la reine Anne d'Autriche : elle ne fut terminée qu'en 1845.

Trois chapelles de la Ville complètent le service du culte catholique à Saint-Germain : on y fait les offices ordinaires, et le public y est admis. Ce sont : la chapelle des *Dames de saint-Thomas-de-Villeneuve*, rue Saint-Thomas : son entrée principale est couverte d'un portail de quatre colonnes ioniques, en saillie sur la rue. — Celle de l'*Hospice*, rue de Poissy : elle est ornée d'un fronton sur lequel on a gravé ces paroles de saint Jean : *Deus charitas est*, Dieu est amour; et fermée d'une grille sur l'alignement de la rue. — Enfin la troisième est celle de *la Nativité de la Sainte Vierge*, dans le

Digitized by Google

couvent des Dames de ce nom, qui suivent la règle de saint Augustin réformée par saint François de Sales et sainte Françoise de Chantal. Cette chapelle, élevée par les soins de M. l'abbé Pourchon, est construite avec élégance. Outre la nef réservée aux fidèles, elle renferme, dans l'aile droite, un chœur pour les religieuses, et dans l'aile gauche, un autre chœur pour les enfants du pensionnat. Elle est située rue des Ursulines, dans l'ancienne maison de Mme Campan, comme nous le disons dans une autre partie de cet ouvrage.

Les protestants ont aussi à Saint-Germain un petit temple dans la rue aux Miettes, près du passage qui conduit au Parterre. On y fait le service divin tous les dimanches en anglais et en français.

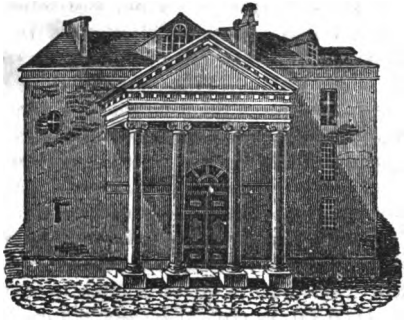

Digitized by Google

VII.

L'HOTEL DE NOAILLES.

L'hôtel de Noailles, bâti pour le maréchal duc Maurice de Noailles[1], gouverneur de la ville et du château de Saint-Germain, sur la fin du XVIIe siècle, par Jules-Hardouin Mansard, l'architecte du château de Versailles et de l'hôtel des Invalides de Paris, était, à l'époque de sa splendeur, l'une de ces belles habitations de grands seigneurs, qui ressemblaient presque à des maisons royales par leur richesse et par le style grandiose de leur construction. Cet hôtel, situé alors entre la ville, dont il était séparé par la rue de Noailles et la forêt de Saint-Germain, fut vendu pendant la révolution à M. Bézuchet, ensuite partagé par lots et revendu à des particuliers : il n'en reste plus guère que l'orangerie et les deux corps de logis, réunis autrefois par une belle galerie de passage, qui fut détruite pour continuer la rue actuelle, dite de Louis-Philippe, jusqu'à la route de Poissy.

Son entrée, fermée par une belle grille aux armes de Noailles (de gueules à la bande d'or), s'ouvrait en demi-lune sur la place de Pontoise en face de

[1] Le duc de Noailles fut nommé maréchal de France à la fin du mois de mars 1693, et prêta serment le 28 du même mois. (*Mémoires du marquis de Dangeau.*)

Digitized by Google

l'une des grilles du Parterre. Cette entrée, d'un grand style, était ornée de vases sculptés en pierre, dont plusieurs ont été conservés jusqu'à nos jours.

La première cour était couverte de deux tapis de gazon et plantée de plusieurs allées de marronniers. Au bout de cette avenue, une seconde grille la séparait de la cour d'honneur, d'où l'on entrait directement à l'hôtel par un beau péristyle décoré, dans le goût du temps, de groupes d'enfants et de trophées d'armes qui existent encore.

Ce péristyle conduisait, à droite, aux grands appartements et à la chapelle; à gauche, au corps de logis destiné aux hôtes du maréchal et aux gens de service, qui avait une sortie sur la rue de Noailles. Le pavillon de droite renfermait, outre les appartements habités, une galerie vitrée où l'on admirait, l'*histoire de Tobie*, de Parrocel d'Avignon, remplacée dans la suite par de beaux paysages d'Hubert Robert, le peintre des *Catacombes de Rome*, dont l'abbé Delille a si heureusement raconté, dans son poème de *l'Imagination* (ch. IV), l'aventure dramatique. Une glace placée vis-à-vis de la porte extérieure de cette galerie réfléchissait la vue de la forêt de Saint-Germain et laissait apercevoir, au bout d'une longue allée, la perspective du joli château du Val.

« Cette belle habitation, dit un voyageur qui a visité Saint-Germain en 1830, avant que l'hôtel et le parc de Noailles fussent devenus un nouveau quartier de la ville, cette belle habitation, aujourd'hui en vente, appartenait au célèbre acquéreur de châteaux, Bézuchet.... Son absence ne m'a pas permis de visiter l'intérieur, dont il emportait toujours les clefs avec lui....

Digitized by Google

» Un vaste parc de quatre-vingt-deux arpents, distribué en jardin anglais avec le goût particulier qui caractérisait le maréchal de Noailles, formait l'agrément spécial de sa maison de plaisance.... Il y avait amené des eaux qui l'animaient et l'embellissaient; il les avait semées d'îles et peuplées d'animaux aquatiques, comme il avait peuplé de statues et parsemé de bosquets, de rochers, d'allées tortueuses, de chaumières et d'ornements de toute espèce l'immense étendue du parc.... » Mais le temps a tout dévasté, et l'on ne se douterait pas même, continue notre voyageur, qu'il y en ait jamais eu. Des masures tombant en ruines indiquent d'anciens ermitages, d'anciens pavillons, d'anciens moulins à vent, d'anciennes chaumières, etc. Une vieille tour, en forme de vieux tronc d'arbre parfaitement imité, et frappée aujourd'hui d'une vieillesse réelle, laisse voir dans son état de décrépitude les moyens artificiels auxquels elle devait le secret de sa ressemblance, et c'est encore ce que j'ai trouvé de moins détruit dans cet enclos[1]. »

Tel était l'état de ce parc que nous avons vu dans toute sa beauté. On y remarquait une foule d'arbres étrangers et curieux, entre autres un beau hêtre rouge qui subsiste encore, et quelques cèdres du Liban parfaitement acclimatés sur notre sol[2]. Dans les aliénations partielles qui ont eu lieu, les ruines mêmes ont disparu en grande partie, et la rivière a été comblée. Tous ces ornements rusti-

[1] Vaysse de Villiers, *Routes de Paris au Havre*, etc.

[2] On sait que les cèdres du Liban, qu'on voit à Paris, au Jardin des Plantes, à la Malmaison, à Saint-Germain et ailleurs, ont été importés en France par le naturaliste Daubenton.

Digitized by Google

ques, dont on faisait grand cas à cette époque, ont été les uns rasés, les autres conservés ou restaurés avec goût. L'ermitage a été rebâti avec élégance, l'orangerie est devenue une maison habitable; la glacière, couverte d'un gros rocher factice, a été conservée dans toute son originalité; mais on ne retrouve plus aucune trace du labyrinthe, ni de la forteresse défendue par des remparts et des ponts-levis, ni de la tour de Marlborough, ni du fameux tronc d'arbre dont parle M. V. de Villiers, et qui contenait, du temps des anciens maîtres de cette résidence princière, un charmant boudoir décoré par Wateau avec toute la grâce et la finesse de son talent.

Au moment où nous écrivons ces lignes, ce terrain est coupé de larges rues tirées au cordeau, qui se garnissent chaque jour de nouvelles maisons et de jardins; et l'on peut espérer que dans quelques années ce quartier, auquel il ne manque jusqu'à présent qu'un nombre suffisant d'habitations, jouira de la prospérité que sa position lui garantit à tous égards.

Digitized by Google

VIII.

CHEMINS DE FER ATMOSPHÉRIQUES.

L'idée de se servir de la raréfaction de l'air dans un cylindre, pour agir à de grandes distances, appartient à un Français, à Papin, dont le nom occupe une place si élevée dans l'histoire des machines à vapeur.

En 1810, un ingénieur danois, Medhurst, proposa de faire voyager les lettres et marchandises dans un tube longitudinal, au moyen de la raréfaction de l'air.

Une expérience faite plus tard par Vallance n'eut aucun succès : un tuyau en bois de deux mètres de diamètre avait été établi sur la route de Brighton, et devait contenir dans son intérieur les voitures de voyageurs; le système était établi d'après des conditions trop mauvaises pour qu'il y eût chance de succès.

Medhurst, voulant perfectionner son idée première, se proposa de transmettre à l'extérieur du tube, l'action d'un piston se mouvant à l'intérieur; il se trouva dès lors amené à pratiquer une fente longitudinale au tube; il imagina de fermer cette fente au moyen d'un appareil hydraulique qu'il appela soupape à eau; mais cet appareil ne pouvant

Digitized by Google

être appliqué que sur des tubes de niveau, aucune suite ne fut donnée à ces expériences.

A ces tentatives succédèrent celles que l'ingénieur américain Pinkus fit, sans plus de succès, en 1834, en substituant une soupape en corde à la soupape à eau de Medhurst.

MM. Clegg et Samuda imaginèrent de fermer l'ouverture longitudinale, au moyen d'une lame en cuir fixée d'un coté, se soulevant de l'autre par l'action de galets portés par la tige horizontale du piston et retombant par son propre poids. Des essais eurent lieu à Chaillot, en 1838, par les soins de M. James Bonfils, une expérience plus concluante fut faite par les inventeurs à Worm-Wod-Scrubs, près de Londres.

En même temps, M. James Bonfils, titulaire du brevet en France, établissait au Havre un appareil qui a fonctionné dans les ateliers de M. Nilhus.

Frappé des résultats déjà obtenus, et convaincu que ce système avait un grand avenir, M. Pim, trésorier du chemin de fer de Dublin à Kingstown, présenta au gouvernement, au nom de sa compagnie, un mémoire tendant à prolonger le chemin de fer de Dublin à Kingstown jusqu'à Dalkey, d'après le système atmosphérique, et obtint, pour cette compagnie, un prêt de 625,000 francs.

A peine les travaux de ce nouveau chemin furent-ils terminés, que M. Teste, ministre des travaux publics en France, envoya en Irlande M. Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, qui se livra, de concert avec les inventeurs, à une serie d'expériences dont le résultat fut publié dans les annales des ponts et chaussées.

L'apparition du système atmosphérique sembla

Digitized by Google

un instant remettre en question le mode de construction des chemins de fer; mais bientôt les lettres intéressantes publiées par M. J. Petiet, alors ingénieur en chef du chemin de Versailles par la rive gauche de la Seine, et le rapport de M. Stéphenson sur le chemin de Dalkey, démontrèrent l'infériorité du système atmosphérique appliqué à une grande ligne.

Cependant, afin de connaître plus exactement tous les avantages qu'on pouvait tirer du système atmosphérique, qui n'était essayé en Irlande que sur une longueur de 3000 mètres, et de constater les avantages réels qu'on en tirerait dans son application à l'ascension de plans inclinés, de préférence aux systèmes de cordages, les chambres votèrent à cet effet un crédit de 1,800,000 fr.

Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, établi en 1837, s'arrêtait dans la commune du Pecq, à l'entrée du pont nouvellement construit, au bas de la colline sur laquelle est assise la ville de Saint-Germain. Ce résultat, incomplet sous tous les rapports, ne pouvait satisfaire ni les habitants ni les promeneurs; mais la surélévation de la ville au-dessus de la vallée avait lieu si subitement, qu'il eût fallu, pour tourner la difficulté et pour ne pas être réduit à employer de trop fortes rampes, inusitées en 1837, se jeter dans des dépenses exagérées, en allongeant le chemin, dans le but de racheter la différence de niveau.

Avant l'apparition du système atmosphérique, de faibles rampes avaient été timidement autorisées sur nos rail-ways, et la plus forte, celle du chemin de fer de Rive-de-Gier, de $0^m,014$ par mètre, n'était pas même accessible aux locomotives; car ce

Digitized by Google

n'est que depuis un an qu'elles ont pu la franchir.

Dans d'autres chemins, lorsque la pente était trop considérable, comme sur les plans inclinés de Liége, où elle est de $0^m,0288$, on employait des cordes de traction qui s'enroulaient sur des tambours mus par des machines fixes.

Avant même qu'un essai eût été tenté en Angleterre, l'un des inventeurs du système atmosphérique, M. Clegg, vint, en 1839, à Saint-Germain; il dressa un plan pour continuer le chemin de fer actuel jusqu'au plateau de la ville, afin d'essayer son système sur une grande échelle. M. Samuda son associé renouvela, quatre ans après, la même visite et fit la même proposition à la compagnie qui ne fut arrêtée que par le chiffre élevé des dépenses qu'un semblable travail, exécuté entièrement à ses frais, aurait occasionnées. Cependant, lorsque les Chambres eurent voté un crédit de 1800,000fr. pour l'essai de ce système, plusieurs projets furent présentés à M. le ministre des travaux publics, mais aucun d'eux ne semblait réunir des conditions meilleures que celui qui avait été proposé par la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain.

M. Vignolles, l'un des ingénieurs qui ont adopté les premiers, en Angleterre, le nouveau mode de locomotion, après avoir visité le tracé du plan incliné de Saint-Germain, à la demande du titulaire du brevet en France, M. James Bonfils, n'hésita pas à déclarer que, en raison de la situation du coteau de Saint-Germain, nul point en France n'était mieux placé pour mettre en évidence les avantages du nouveau procédé.

La ville de Saint-Germain, de son côté, comprenant combien il était intéressant pour elle que le

Digitized by Google

chemin de fer, arrêté jusque là au bas du coteau, pût parvenir jusqu'au centre de la ville, réclama énergiquement auprès de l'autorité supérieure, pour que l'expérience fût faite sur cette ligne, et vota spontanément une somme de 200,000 fr.

M. le ministre des travaux publics, usant de la latitude que les Chambres lui avaient laissée, accorda la subvention qu'elles avaient votée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain.

De son côté, la compagnie s'engagea à établir le système atmosphérique depuis la station de Nanterre jusqu'au centre de la ville de Saint-Germain, en consentant à compléter de ses propres fonds le surplus de la somme qu'exigeait cette expérience.

Les travaux devaient donc comprendre la continuation du Chemin de fer du Pecq, directement ou par détournement, et l'application du système atmosphérique depuis Nanterre jusqu'à Saint-Germain.

Dans sa haute sollicitude pour les intérêts publics, le roi, après avoir examiné les plans et les études du nouveau chemin de fer, voulut bien accorder à la compagnie l'autorisation de placer son chemin dans une partie des domaines de la couronne, qu'il était nécessaire de traverser.

On applique aujourd'hui, en Angleterre, ce nouveau mode de locomotion sur deux lignes importantes, l'une d'Exeter à Plymouth, l'autre de Londres à Epsom et Croydon; les travaux ont été confiés aux soins de MM. Brunel fils et Cubitt, ingénieurs éminents dont le nom jouit d'une grande autorité en Angleterre et sur le continent.

Le gouvernement Autrichien, de son côté, ayant chargé M. Schmid, conseiller aulique et inspecteur des chemins de fer de l'Etat en Autriche, d'aller

Digitized by Google

étudier sur les lieux les divers systèmes employés aux chemins de fer de France et d'Angleterre, a présenté, au retour de son voyage, à son gouvernement un rapport très-favorable sur notre chemin de fer : le gouvernement Autrichien a l'intention d'en faire l'application pour la traversée des Alpes dont on devra percer une partie en achevant la ligne de Vienne à Trieste, ainsi que pour la traversée de la montagne de Semmering.

CHEMIN DE FER ATMOSPHÉRIQUE DE SAINT-GERMAIN.

En faisant commencer à Nanterre l'application du système atmosphérique on pouvait espérer d'obtenir une expérience décisive sur une ligne de niveau, et en faisant monter le rail way jusqu'à Saint-Germain, on cherchait la solution de ce problème plein d'intérêt, *ascension de rampes successives*, ascension *de rampes à maximâ*.

La prolongation du chemin primitif ne pouvant se faire à son point d'arrivée, à cause des impossibilités qui se seraient rencontrées à chaque pas, et la différence de niveau entre le plateau de la ville et le chemin de fer étant considérable, il devint nécessaire, pour éviter ces difficultés, et pour adoucir un peu cette pente, de placer l'embranchement à une grande distance du débarcadère du Pecq. Cette distance est de 1500 mètres. La configuration de la côte au-dessous de la Terrasse exigea, dans l'ascension du chemin de fer, une configuration, pour ainsi dire, semblable. La nécessité de ne point donner au pont sur la Seine et au viaduc qui lui fait suite des proportions trop gigantesques, l'obligation dans

Digitized by Google

laquelle on était de compenser les remblais à placer dans la vallée et les déblais à tirer de la forêt, et de ne pas couper la forêt soit par un remblai, soit par un rail way de niveau; toutes ces considérations réunies firent décider que la surface du chemin aurait une forme parabolique, commençant sur une pente de 0,0014 et déterminée par une tangente dont la pente continue serait de 0m 035 par chaque mètre. Des calculs faits avec soin firent reconnaître que cette pente pourrait aisément être franchie dans le système de propulsion par l'air atmosphérique.

I. — TRAVAUX D'ART.

Le premier travail d'art qu'on rencontre après avoir quitté le chemin primitif du Pecq, est le pont établi sous la route royale N° 190, et bientôt après le pont sous la route de Montesson. Ces deux ponts, dont le biais est très-sensible (le premier est de 39°, le second de 20°), sont construits à large portée pour éviter un défaut qui ne se rencontre que trop souvent sur les chemins actuels. Le rétrécissement des pieds-droits des ponts occasionne souvent des accidents et ne permet pas dans les courbes, à celui qui dirige le convoi, de voir et de prévoir ainsi tous les dangers. Ces ponts sont entièrement construits en moellons de roche extraits des carrières de Saint-Cloud, et la pierre de taille n'a été admise que pour les tablettes de couronnement du garde-corps. Les parements de l'un de ces deux ponts sont en moellons chanfreinés, c'est-à-dire à arêtes abattues. Le soin avec lequel les maçonneries ont été exécutées fait le plus grand honneur à l'entrepreneur général chargé des travaux, et il est du meilleur augure pour les autres constructions.

Digitized by Google

Le remblai qui fait suite au pont de Montesson vient s'appuyer à la culée du pont de bois jeté sur la Seine, et n'est traversé que par un ponceau servant à la route du Pecq à Sartrouville.

Le double pont qui traverse la Seine réunit toute la solidité de celui d'Asnières et la légèreté des ponts du chemin de fer de Rouen. L'élégance de la charpente, les conditions de résistance et de stabilité remplies avec une grande habileté pour les culées et les piles fondées sur pilotis parvenus jusqu'au terrain résistant; tout se réunit pour faire de cet ouvrage d'art le travail le plus consciencieux, le plus satisfaisant.

La fondation des piles a été faite par des panneaux que l'on a assujettis le long de pieux d'entourage battus dès l'abord : ce caisson, fait avec des bois ordinaires de charpente, est d'une grande simplicité, permet une grande économie, et est assurément le mode le plus simple à employer dans une rivière dont le courant est faible, et dont par conséquent le lit ne varie qu'insensiblement[1].

L'île de la Corbière sépare le pont sur la Seine en deux parties de trois arches chacune; la première traverse le bras navigable à angle droit, et la seconde traverse le bras non navigable avec un biais de 16 degrés centigrades.

La culée placée sur la rive gauche reçoit à la fois la poussée des cintres du pont et celle du viaduc fondé dans la prairie. Il est à regretter qu'on ne

[1] C'est sur une moyenne de 150 pieux, que chaque pile a été fondée, et les avant-becs, qui dans tous les ponts sont construits en pierre de taille, se sont écartés de la loi générale; un moellon de gros échantillon la remplace, sans laisser à craindre pour la solidité.

Digitized by Google

puisse pas examiner à loisir la manière dont les conditions de solidité ont été calculées et exécutées dans la disposition des maçonneries ; mais la crainte de briser l'uniformité des travaux a imposé la loi de cacher aux yeux du public ce qui aurait offert aux ingénieurs un intérêt très-puissant[1].

Le viaduc de vingt arches est complétement construit en moellons et meulière ; la distance entre les axes de deux piles consécutives est de 11m 90, et le diamètre des cintres est de 10 mètres. La vingtième pile, qui est la plus élevée, est à plus de 20 mètres au-dessus du sol.

Il est difficile de s'imaginer combien les fondations des piles du viaduc ont présenté d'obstacles de toute nature ; des sondages faits à des intervalles rapprochés avaient annoncé un terrain formé de couches de glaise et de tourbe sur lesquelles des maçonneries ne pouvaient être assises avec sécurité ; il était donc nécessaire de prendre des précautions toutes particulières pour n'avoir à craindre dans l'avenir aucun tassement. Des fouilles furent faites jusqu'au niveau de l'étiage, et des pilots furent battus jusqu'au terrain résistant qui forme le bassin de la Seine ; cependant, comme la profondeur des fouilles était considérable, on fut obligé, avant d'enlever les glaises, de battre des palplanches qui soutinrent les terres et encaissèrent le béton, que l'on coula sur une hauteur de 2 mètres 53 sur les pilots. Rien n'a été négligé, comme on le voit, pour donner aux fondations des piles la fermeté la plus rassurante ; il est des pieux qui n'ont rencontré le terrain résistant qu'à 14 mètres au-dessous du sol.

[1] La portée des cintres est de 31 mèt. 80 cent.

Digitized by Google

Le remblai qui commence à la vingtième pile du viaduc et se termine au souterrain percé sous la terrasse de Saint-Germain, est formé de terres et de débris de roche venant de la tranchée de la forêt et du souterrain lui-même. Une profonde excavation a été faite sous le remblai, les glaises en ont été enlevées et remplacées par les terres provenant du percement du souterrain ; outre cette précaution nécessaire pour éviter le glissement du remblai, il en est une autre qui la complète : deux saignées ont été pratiquées ; elles commencent à la naissance du remblai et s'écartent en suivant à peu près la ligne de base du remblai : des enrochements ont servi à combler ces caniveaux, qui recevront les eaux du coteau, et assainiront complétement les terres rapportées.

On entre ensuite dans le souterrain, dont le percement a coûté tant de peines et d'efforts. Ce mélange de moellons et de bancs de roches conservés ne manque pas d'un certain effet pittoresque, en harmonie avec le style des travaux précédents.

Après le souterrain, vient la tranchée dans la forêt, puis le souterrain qui passe sous le Parterre, et enfin l'embarcadère de Saint-Germain.

II. — TRACÉ, PENTES.

Le mode de propulsion atmosphérique est appliqué au chemin de fer de Saint-Germain sur une ligne droite depuis la station de Nanterre jusqu'à 1500 mètres en deçà de la station du Pecq. Là le chemin se détache à droite du rail way primitif par une double courbe de 1000 mètres de rayon formant S, et vient traverser la Seine par une ligne

Digitized by Google

droite, à 600 mètres en aval environ du pont du Pecq, à l'endroit où elle est divisée en deux bras par l'île de la Corbière.

A la sortie du pont, une courbe de 1000 mètres de rayon ramène le rail way du côté de Saint-Germain, et l'entrée sur le Parterre est opérée par une courbe de 400 mètres environ de rayon, suivie d'une tangente droite.

Ce chemin peut être regardé comme sensiblement de niveau depuis Nanterre jusqu'au pont en biais sous la route de Montesson, où elle commence une pente ascendante qui varie en montant toujours de 120 mètres en 120 mètres, et atteint l'extrémité du viaduc : l'inclinaison énorme de $0^m,035$ par mètre, se continue jusqu'à l'entrée de la gare, en suivant une ligne droite tangente à la parabole décrite par le chemin; cette tangente, qui a 1000 mètres de longueur, conserve la même pente maximum de $0^m,035$ par mètre.

Les travaux ont commencé sur toute la ligne le 15 avril 1845, et malgré les difficultés sans nombre qu'on a eues à surmonter, malgré l'accumulation de ces obstacles sur une distance fort courte, ils ont été terminés dans l'espace d'une année.

L'activité imprimée à ces travaux fait le plus grand honneur à l'entrepreneur général, M. Peaucellier fils, qui s'était déjà distingué par de beaux travaux sur le chemin de fer de Tours.

III. — EMPLOI DU SYSTÈME ATMOSPHÉRIQUE.

Deux machines de 200 chevaux chacune, l'une placée à Nanterre, l'autre à Chatou, feront marcher les pompes pneumatiques destinées à raréfier l'air

Digitized by Google

contenu dans le tube propulseur, sur une longueur de 5914m10 pour la première partie du chemin.

Entre la station de Nanterre et l'embranchement du chemin atmosphérique sur le chemin primitif de Paris au Pecq, le tube propulseur a 0m 38 de diamètre sur une longueur de 5214m 10; et de l'embranchement à la station actuelle de Saint-Germain, c'est à-dire sur une longueur de 3370 mètres, il a un diamètre de 0m 63.

A Saint-Germain, deux machines de 200 chevaux chacune, mettent les pompes pneumatiques en mouvement, et sont construites sur le même modèle que celles de Nanterre et de Chatou.

Ces machines sont à haute pression, à condensation et à détente.

La pression dans les chaudières est de 6 atmosphères absolues, la détente commence au vingtième de la course du piston.

La vitesse des pistons à vapeur est de 2 mètres par seconde, en même temps que la vitesse des pistons pneumatiques est de 0m 40.

A chaque machine sont adaptés deux cylindres à air qui peuvent épuiser 4 mètres cubes d'air par seconde; la transmission de mouvement de l'arbre des deux cylindres à vapeur à l'arbre des deux pompes pneumatiques se fait au moyen d'une roue et d'un pignon.

Course du piston à vapeur. . .	2m00
Diamètre id.	0,80
Course du piston à air. . . .	2
Diamètre id.	2,53

De petites machines à vapeur spéciales sont placées aux trois stations pour faire marcher :

1° la pompe à air chargée de la condensation;

Digitized by Google

2° les pompes d'alimentation et d'injection;

3° le ventilateur destiné à exciter la combustion dans les fourneaux.

La machine à vapeur de Nanterre, avec l'appareil pneumatique, est l'œuvre de MM. J. J. Meyer de Mulhouse.

La machine de Chatou est construite par la société Cokerill de Seraing (Belgique).

Enfin les deux machines de Saint-Germain ont été exécutées par M. Alfred Hallette, d'Arras.

Les tubes ont été fondus à Bazeilles, chez M. Schneider, à Hayange chez Mme de Wendel, et chez M. Emile Martin de Fourchambaut.

MM. Brunet et Chagot, successeurs de M. Mignon, ont été chargés du planage de la surface du tube qui reçoit la soupape.

Ces mêmes mécaniciens et M. Jolly d'Argenteuil ont construit en commun la soupape longitudinale des tubes.

Le nouveau système de chaudières et de fourneaux, conseillé par M. Lemaître, attirera l'attention des ingénieurs; MM. Derosne et Cail ont exécuté ce travail d'une façon fort remarquable.

IV. — EXPLICATION DU SYSTÈME ATMOSPHÉRIQUE

Si d'un tube hermétiquement fermé à ses deux extrémités, on épuise l'air qui y est contenu, au moyen d'une pompe pneumatique; si l'une de ces fermetures a lieu au moyen d'une soupape, et si derrière cette soupape est placé un piston, ce piston avancera dans le tube, pourvu que, par l'abaissement de la soupape, on mette l'une de ses faces en contact avec le vide, et que l'autre face soit en contact avec l'air de l'atmosphère.

Digitized by Google

Supposons, pour un moment, qu'on puisse parvenir à faire un vide complet dans ce tube, et que les introductions d'air ne soient point possibles, la pression atmosphérique étant de 1^m 033 par centimètre carré, la pression sur le piston sera de 1^k 033 par chaque centimètre carré de sa surface; et de cette superficie dépendra la puissance qu'on voudra obtenir.

Cependant, comme, malgé les précautions les plus minutieuses, il n'est pas possible d'empêcher les introductions de l'air extérieur; que, de plus, les pompes pneumatiques ne sont point assez parfaites pour raréfier complétement l'air dans le tube, et qu'elles peuvent être sujettes à des fuites inévitables; il est démontré que le vide le plus parfait qu'on puisse réaliser dans un tube semblable à ceux qui servent à l'exploitation des chemins de fer atmosphériques d'Angleterre, n'est que des deux tiers de la colonne de mercure qui mesure la pression atmosphérique.

On conclut de diverses expériences faites sur ce sujet, que la pression sur le piston ne peut être que des deux tiers de 1^k 033 par centimètre carré.

Le piston est fixé sur une longue tige, qui reçoit deux galets dont la surface supérieure dépasse l'extrados du piston à sa partie supérieure; une tige verticale unit le piston placé dans le tube à un wagon placé sur les rails; une rainure longitudinale est pratiquée sur le haut du tube pour le passage de cette tige, dans la marche des trains; et une bande de cuir, fixe d'un côté et mobile de l'autre, sert à la fermeture exacte de cette rainure.

Digitized by Google

Les deux galets fixés sur la tige horizontale du piston, et entre lesquels se trouve la tige verticale de jonction, soulèvent cette bande sur une longueur limitée par des galets extérieurs qui s'appuient sur cette bande, de façon que le piston soit toujours au devant de l'ouverture, et que les introductions d'air n'aient lieu que sur sa surface postérieure.

On a cherché sur le chemin de fer de Dalkey et de Croydon, à rendre la fermeture de l'ouverture longitudinale aussi hermétique que possible, au moyen d'une composition grasse introduite entre les bords de la rainure et le cuir mobile; mais on n'a jamais pu obtenir un vide plus complet, quelque soin qu'on ait apporté à l'entretien de la soupape.

Pour obtenir les conditions de puissance et de vitesse nécessaires, on a déterminé la section du tube correspondante à la charge et à la vitesse *à maximâ* des trains, et à la configuration du rail way.

Détermination de la section du tube.

Les efforts de traction variant avec les vitesses, pour représenter la loi de ces variations, on s'est servi de la formule $R = a + bu^2$.

R représente l'effort de traction, par tonne, ou la résistance.

a Est l'effort de traction par tonne, à une vitesse infiniment petite, c'est-à-dire, lorsque la vitesse de l'air peut être regardée comme nulle. bu^2 représente l'effort de traction par tonne, croissant comme le carré de la vitesse u.

Digitized by Google

Des expériences faites sur divers chemins, à l'aide principalement de celles faites par MM. Gouïn et Lechatellier, on a déduit les valeurs des deux coefficients a et b, et l'on est convenu d'adopter les deux moyennes suivantes :

$a = 0,^{\text{tonne}}00421.$ $b = 0,^{\text{tonne}}0000317.$

Diverses expériences, faites au chemin de Dalkey, ont servi à déterminer le frottement du piston dans le tube de $0^{m}38$, adopté sur ce chemin; une série de chiffres résultant d'un grand nombre d'expériences, a donné une moyenne de 100 kilomètres.

Ce nombre a servi à déterminer le diamètre du tube sur la partie horizontale du chemin.

En adoptant le chiffre 100 pour coefficient de frottement dans le tube sur la partie horizontale, on ne pouvait, pour avoir celui du tube destiné à l'ascension de la rampe, multiplier le coefficient obtenu par le rapport des circonférences des pistons; car, si le frottement du piston dans le gros tube est de 0, 38, le frottement des galets est au contraire un peu plus faible; leur diamètre étant plus grand, le nombre de tours qu'ils feront sera moindre. Ces résultats, joints à quelques autres qu'on a pu constater à Dalkey, ont fait prendre 120^{k} comme expression du frottement du grand piston.

Ceci étant convenu, il a été possible de déterminer la section du tube en plaine et sur la rampe.

La moyenne élevée des convois, dans la semaine, étant de 55 tonnes, en supposant une raréfaction mesurée par 20 pouces de mercure, ou $0^{m}503$, et une vitesse de 16 mètres par seconde, on a eu $R = a + bu^{2}$

Digitized by Google

Ou $R = 4^k, 21 + 0^k, 0317 . 16^2 = 12^k, 325$.

Or, chaque tonne exigeant une pression de $12^{kil}351$ contre le piston propulseur, on aura pour 55 tonnes :

$55\ 12^k, 325 + 100 = 777^k, 87$.

La pression d'une atmosphère par mètre carré étant de 10,320 kilomètres, la pression de 2/3 d'atmosphère est de 6,887. En outre, la surface du piston étant de $\frac{777-87}{6887} = 0^{mq}, 112948$, surface correspondante à un diamètre de $0^m, 379$, on a adopté $0^m, 38$, comme à Dalkey.

Pour des convois maximum de 70 tonnes, la vitesse sera inférieure, comme l'indique l'équation :

$777^{kil}, 87 = (4^m, 21 + 0^m, 0317\ 22^2)\ 70$.

D'où $22^2 = 217\ 22 = 14^m, 74$.

Et la diminution de vitesse sera peu apparente.

La détermination du diamètre du gros tube s'est faite par des calculs analogues.

On a supposé une pente moyenne, de $0^m, 025$ par mètre, et l'on a cherché quel serait le diamètre du tube propulseur, si l'on voulait obtenir une vitesse de 16 mètres par seconde, pour un convoi de 55 tonnes.

Comme précédemment, on a par tonne :

Pour le frottement.	4 kil	21.
Pour la résistance de l'air, etc. . .	8	1152
Plus 1 kil. par 0 m. 001 d'inclinaison pour la gravité.	25	0000
Effort de traction par tonne. . . .	37 kil	3225

Prenant x pour la surface du piston, on a :

$55 \times 37^{kil}, 3 + 120^{kil} = 6887 \times x$

$a = 0^{mq}, 3151$.

Le diamètre obtenu est donc environ de $0^m 63$.

Digitized by Google

Observons qu'à mesure que les convois arrivent a des rampes supérieures à 0^m 025, leur vitesse diminue; mais il faut considérer que ce n'est que vers le point d'arrivée que cette diminution peut se faire sentir.

Le tube de 0^m 63 a été placé à l'embranchement au lieu de l'être à la naissance de la rampe, comme rationnellement il aurait dû l'être. Voici le motif de cette détermination : le piston employé dans les deux tubes est le même; c'est un piston à expension, et le raccord doit être fait par un tube tronc-conique.

Or, ce piston n'a jamais été éprouvé. Il a donc fallu prévoir le cas où son application ne réussirait pas, et où il faudrait établir un point d'arrêt pour changer de piston.

Il eût alors été nécessaire de manœuvrer d'abord sur une ligne de niveau avant de s'engager dans l'ascension de la rampe.

Détermination de la puissance des pompes pneumatiques.

Les pompes pneumatiques ont quatre fonctions à remplir :

La première est de raréfier l'air dans le tube ;

La seconde, d'aspirer l'air refoulé par le piston;

La troisième, d'aspirer l'air qui rentre par la fente longitudinale ;

La quatrième, d'aspirer l'air qui pénètre dans le tube par la circonférence du piston propulseur et des pistons pneumatiques.

Il est facile de déterminer les deux premières, mais il a fallu avoir recours aux expériences de Dalkey pour obtenir les deux dernières.

Digitized by Google

Le volume des fuites variables par seconde et par mètre courant, ramené à la pression atmosphérique, a été trouvé constant : il égale $0^m,37$.

Donc, en regardant les fuites constantes, mais variables, comme les deux inconnues de deux équations prises dans la marche d'un convoi, dans deux instants où le mouvement serait uniforme, où, par exemple, l'air extrait par la pompe serait exactement égal au cube des fuites, augmenté de l'air refoulé par le piston;

Alors, en appelant :

a et p les coefficients cherchés des fuites variables par mètre courant et par seconde, et des fuites constantes par seconde ;

x la distance entre le piston propulseur et la fin du tube ;

S la surface du piston propulseur ;

U sa vitesse ;

V le volume engendré par seconde par la pompe pneumatique;

P et P' les pressions de l'air en dehors du tube et dans le tube, on aura :

$$S\,U' + (a\,x' + p)\frac{P}{P'} = V$$

$$S\,U'' + (a\,x'' + p)\frac{P}{P'} = V$$

De ces deux équations on tirera les valeurs de a et de p.

Ces valeurs sont les mêmes que celles fournies par l'expérience, et qui donnent :

$a = 0^m,0002$ $\quad$ $p = 0^m,37$

Pompes pneumatiques de Nanterre.

La distance entre Nanterre et Chatou est de 3266 mètres.

Digitized by Google

En supposant un vide de 20 pouces, le volume de fuites est de. $\frac{3,3266\ 0,0002}{2} = 0,9798$

Les fuites constantes . . 3,0,37 = 1,1100

L'air refoulé à une vitesse de 16 mèt.

$0^m,1134 \times 16 = 1',8144$

Volume d'expansion des pompes de Nanterre. . . . . = 3,9042

Pompes pneumatiques de Saint-Germain.

Entre Chatou et l'embranchement :

Volume de l'air refoulé par le petit piston. . . . . 0,1134,16 = 1,8144

Volume dilaté des fuites variables :

43330,0002,3 = 2,5998

Volume dilaté des fuites constantes.

0,30.2.3 = 1,8000

Entre l'embranchement et Saint-Germain :

Volume de l'air refoulé par le gros piston. . . . . 0,3117.16 = 4,9872

Volume dilaté des fuites variables.

$\frac{3360,00002.3}{2} = 1,0080$

Volume dilaté des fuites constantes :

2.0,37.3 = 2,2200

8,2152

Les pompes de Chatou serviront à faire descendre les trains, lorsque la gravité ne suffira plus pour leur imprimer la vitesse nécessaire : pour cela un diaphragme, placé à 700 mètres de l'embranchement, permet à la machine de Chatou d'opérer le

Digitized by Google

vide dans cette portion du gros tube, une fois que le convoi ascendant l'a dépassé.

Machines pneumatiques de Chatou.

Entre le diaphragme et l'embranchement :

Volume de l'air refoulé par le piston à la vitesse de 16 mètres. . . . . 0,3117.16 = 4,9872

Volume dilaté des fuites variables :

0,00022300.3 = 0,4600

Volume dilaté des fuites. 0,37,3 . . . = 1,1100

6,5572

Entre l'embranchement et Chatou :

Volume de l'air refoulé par le petit piston à la vitesse de 16 mèt. 0,1134,16 = 0,5841

Volume dilaté des fuites constantes :

0,37 × 3 = 1,1100

Ces tableaux ont fait penser qu'il suffirait d'établir :

A Nanterre, 2 pompes pneumatiques pouvant extraire ensemble. . . . . 4 mètres cubes.

A Saint-Germain, 4 pompes . . 8 »

A Chatou, 2. . . . . 4 »

C'est sur ces données que les machines à vapeur qui doivent faire mouvoir les pompes, ont été calculées.

Maintenant, c'est à l'expérience à sanctionner ce que la théorie vient d'avancer.

Les travaux d'art de l'embranchement arrivant jusqu'au plateau de Saint-Germain, les études et l'application du mode de propulsion atmosphérique ont été réglées et dirigées par M. Eugène Flachat, ingénieur en chef des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles, auquel ce travail fait le plus grand honneur.

Digitized by Google

Une activité remarquable a été imprimée à tous les travaux, et le chemin s'est élevé, malgré les difficultés sans nombre qui se rencontraient à chaque pas, avec une rapidité qui fait reconnaître dans celui qui le dirigeait, un véritable savoir et un talent exercé.

Les machines fixes destinées à opérer la raréfaction de l'air sont d'une belle construction et remarquables en tous points; elles sont dignes de leurs auteurs et méritent de fixer l'attention du monde savant.

La description de ces machines ne saurait donner qu'une idée imparfaite et de la justesse de l'exécution, et de la précision du jeu, et du spectacle imposant et effrayant de leur puissante action. On n'a point vu le chemin de fer atmosphérique quand on n'a pas visité les Pompes pneumatiques : quand on les a vues, on se sent glorieux de l'accomplissement de pareils chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE.

668. — Si l'on en croit un auteur contemporain qui n'est pas sans mérite[1], les rois de France auraient eu dès le commencement du VIIe siècle une habitation à *Aupec*. Jusqu'alors, et jusqu'à la fin du même siècle, l'espace occupé aujourd'hui par la ville de Saint-Germain-en-Laye et ses faubourgs était couvert tout entier par une grande partie de la forêt d'Iveline qui en cet endroit portait le nom de Forêt de Laye, et descendait jusqu'au bord de la Seine. César avait pu laisser en ces lieux quelques souvenirs, mais ils avaient duré peu de temps, et les pauvres bûcherons, isolés dans les bois, étaient sans doute trop occupés de pourvoir à leur nourriture de chaque jour, et à disputer les quelques pieds de terrain sur lesquels ils passaient leur vie aux bêtes fauves qui en habitaient les sombres solitudes, pour songer aux hommes et aux choses qui les avaient précédés sur ce sol redouté; car tout ce que la tradition avait perpétué chez eux se bornait aux sacrifices humains des Druides, qui avaient longtemps rempli ces lieux d'épouvante, et qui venaient de voir périr leurs dernières espérances sur les côtes de l'Armorique.

C'est donc vers cette époque, au milieu des guerres, des massacres et des pillages qui environnaient alors le trône des rois Francs, que Childéric II, dont la minorité avait été protégée par saint Léger, évêque d'Au-

[1] Giraud de St-Fargeau, *Dictionnaire des communes de France*.

Digitized by Google

tun[1], fit construire dans la forêt de Laye, appelée en latin, *Ledia*, *Leda*, *Lida*, *Lea*, *Leya*, *Laia* ou *Laya* (voy. ann. 1015), au fond de la vallée où coule la petite rivière de Buzot, une église que la dévotion de Thierry III son frère et son successeur dédia plus tard à ce pieux évêque, pour lequel il avait conservé une profonde vénération.

Le hameau qui entourait cette nouvelle église acquit en peu de temps une certaine importance, et la chapelle de Saint-Léger, qui reçut bientôt le titre de paroisse (750), eut sous sa dépendance tous les lieux environnants, et entre autres, les rares habitations qui s'élevaient autour d'un humble oratoire dédié à saint Gilles[2], à l'endroit où fut bâti depuis le prieuré de Saint-Germain (voyez ann. 1015).

[1] Saint Léger ou Leutger, en latin *Leodegarius*, était né vers l'an 616. Il fut appelé à la cour d'Austrasie (Oster-Rike), par la reine sainte Bathilde pour diriger l'État par ses sages conseils, pendant la minorité de Clotaire III. A la mort de ce roi, il se fit des ennemis puissants, en faisant élire Childéric II au détriment de Thierry III, que soutenait Ebroïn, maire du palais. De là les calomnies perfides qui s'attaquèrent à sa personne, et le forcèrent à s'exiler au couvent de Luxeuil en Franche-Comté, l'an 673. Quelque temps après (670), Thierry, devenu roi, après la mort de Childéric II, sous le nom de Thierry III, le rappela dans son diocèse d'Autun; mais Ebroïn étant venu l'assiéger jusque dans les murs de sa ville épiscopale, saint Léger se livra lui-même à son ennemi, pour éviter l'effusion du sang. Ebroïn lui fit crever les yeux en 676, et puis trancher la tête en 678 dans une forêt de l'Artois qui a retenu le nom du saint Martyr.

[2] L'Église vénère deux saints de ce nom (en latin *Ægidius*). Le premier, dont nous n'avons point à nous occuper ici, fut nommé par saint Césaire abbé d'un monastère situé près de la ville d'Arles, et envoyé par ce vénérable prélat à Rome, en 514, auprès du pape Symmaque.

Le second, dont le culte a été pendant plusieurs siècles fort célèbre en France et en Angleterre, était né à Athènes. Ré-

Digitized by Google

670. — Cette année mourut saint Erambert, évêque de Toulouse. Nous lisons dans l'histoire de sa vie, qu'il naquit à Feuillancourt, alors village assez célèbre qui fut réuni depuis à la ville de Saint-Germain-en-Laye dont il forme aujourd'hui un faubourg.

Saint Erambert avait fait bâtir en cet endroit, sous l'invocation de saint Saturnin, une église à laquelle il légua en mourant son bâton pastoral. Cette relique vénérable y fut conservée jusqu'au temps où l'édifice tomba de vétusté. On rebâtit alors une autre chapelle à Broucy (aujourd'hui Chambourcy), et l'on y déposa la relique précieuse avec un des habits épiscopaux de saint Erambert. (Voy. ann. 1180.)

Feuillancourt, appelé en latin *Villeolis curtis*, *Villiolum curtis*, *Filiacum curtis* ou *Filiolicuria*, et plus tard *Filliancourt*, *Fillancourt* et *Feuillancourt* ou *Feuillancour*, appartenait, au VIIe siècle, à Gamard, frère de l'évêque Erambert, et ce pieux seigneur en fit don à l'abbaye de Fontenelle, dont nous parlons ailleurs un peu plus longuement. (Voy. ann. 704, *note*.)

solu à vivre dans la solitude, il quitta sa brillante patrie et vint se réfugier en France dans un ermitage situé au milieu d'un désert près de l'embouchure du Rhône, et quelque temps après dans une forêt du diocèse de Nîmes, où il vécut dans la solitude la plus profonde et livré à toutes les austérités. On lit dans une ancienne légende que sa retraite fut découverte par une biche qui le nourrissait de son lait, et que le roi des Goths Wamba poursuivait à la chasse. Les nombreux miracles opérés par son intercession le firent bientôt connaître du roi de France qui chercha, mais en vain, à l'attirer auprès de lui. Saint Gilles resta au fond de son ermitage : plusieurs disciples vinrent bientôt se joindre à lui, et formèrent un monastère sous la règle de saint Benoît.

Ce grand saint n'étant mort que vers la fin du VIIe siècle, ou au commencement du VIIIe, nous pouvons en conclure que la chapelle qui porta son nom, à Saint-Germain, ne remonte pas plus loin que cette époque, quoique plusieurs

Digitized by Google

704. — Le roi de France Childebert III fait don à l'abbaye de Fontenelle de l'église de Saint-Wandrille[1], située sur le coteau d'Aupec.

écrivains rapportent que son origine se perd « dans la nuit » des temps. » Elle ne fut donc élevée que vers 750, et c'est là sans doute la date la plus ancienne qu'on puisse assigner à l'érection de Saint-Léger en paroisse.

[1] Saint Wandrille ou Vandrille, en latin *Vandregesilus*, patron de l'église du Pecq, naquit à Verdun. Il était fils du duc Valchise, et devint comte du palais sous Dagobert Ier. Quelque temps après, s'étant dégoûté du monde, il se retira en 629 dans l'abbaye de Montfaucon, en Champagne, et y prit l'habit religieux. Il eut dès lors une grande réputation de sainteté, et après un voyage qu'il fit à Rome par dévotion, il revint en France, et se rendit auprès de saint Ouen archevêque de Rouen. Ce fut alors qu'il parcourut en prêchant tout le pays de Caux, et qu'il y fonda une nouvelle abbaye de l'ordre de saint Benoît, en 648, au village de Fontenelle ou Fontanelle. Bientôt il vit sa pieuse fondation, protégée par Clovis II, Clotaire III et la reine Clotilde, prendre un si grand développement que de son vivant même elle servait déjà d'asile à quatre cents religieux. Cette abbaye devint très-célèbre par la suite; son abbé était en même temps seigneur de Caudebec, et il s'y forma une école de théologie d'où sortirent des savants distingués. Saint Wandrille mourut en 666 ou 689; sa mémoire demeura toujours en grande vénération dans le royaume de Neustrie, et l'abbaye qu'il avait fondée à Fontenelle s'appela de son nom l'abbaye de Saint-Wandrille.

L'époque de la mort de ce saint homme prouve qu'il y avait peu de temps encore que l'église d'Aupec existait, quand Childebert III la concéda, en 704, à l'abbaye-mère de Fontenelle. Cependant les quelques chaumières qui composaient ce village étaient déjà désignées, au VIIe siècle, sous les noms barbares d'*Alpiacum*, *Alpicum* ou *Alpecum*; elles formaient alors une sorte de petite cité qu'on appelait *Alpicum in pago Pinciarensi*, Aupec en Pincerais.

La fête de saint Wandrille est fixée au 22 juillet, jour de sa mort; telle est la véritable origine de la fête du Pecq, qu'on appelle ordinairement *la Madeleine*. Cette erreur populaire vient de ce que la fête de sainte Madeleine étant célé-

Digitized by Google

800. — Au commencement du IXe siècle, sous le règne de Charlemagne, Irminon ou Erminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, dit que son abbaye possédait alors dans la forêt de Laye (*Lida*) un espace ou canton de trois lieues de tour : *Habet in Lida de silva in gyro tres leucas*[1].

845. — Charles II, dit le Chauve, fils de Louis le Débonnaire et de Judith de Bavière, né à Francfort-sur-le-Mein en 823, devenu roi de France en 840, confirme l'acte de donation de Childebert, qui attribue à l'abbaye de Fontenelle l'église de Saint-Wandrille d'Aupec. (Voy. ann. 704.)

996. — Des lettres patentes de 996 font croire que le roi Robert II avait déjà résolu de faire construire au sommet de la colline d'Aupec, à la place de l'ancienne chapelle de Saint-Gilles (voy. ann. 668), une église dédiée, comme celle de Saint-Germain-des-Prés[2], à saint Vin-

brée le 22 juillet dans toute l'Église, de préférence à celles de saint Wandrille, de saint Joseph de Palestine et de saint Ménélé, abbé de Ménat, qui tombent le même jour, elle se trouve seule indiquée dans les calendriers usuels.

[1] *Codex Erminon abb. fol.* 228.

[2] L'abbaye de Saint-Germain-des Prés, à Paris, l'une des plus anciennes et des plus illustres de France, fondée en 543 par Childebert Ier, fils de Clovis, à son retour d'Espagne, fut élevée, dit-on, sur les débris d'un temple d'Isis, et achevée en 557. L'église fut dédiée d'abord à la sainte Croix et à saint Vincent par saint Germain, évêque de Paris en 558, le jour de la mort de Childebert. Au VIIe et au VIIIe siècle, elle est nommée indistinctement *Basilique de Saint-Vincent, Basilique de Saint-Germain*, ou *Basilique de Saint-Vincent et de Saint-Germain*, parce que Saint Germain, qui en avait été le fondateur, était inhumé dans la chapelle de Saint-Symphorien, construite par ses ordres, près de l'église, du côté du midi. Au mois de juillet 754, on transféra son corps dans l'intérieur même de l'église, derrière le grand autel. Les Normands la pillèrent et y mirent le feu en 861. Relevée par l'évêque Gozelin qui s'était fait remarquer au siége de Paris, elle fut bri-

cent diacre et martyr, et à saint Germain évêque de Paris.

Cependant si cette fondation fut entreprise dès 996, elle ne fut terminée que plusieurs années après. (Voy. ann. 1020). Quoi qu'il en soit, nous voyons que dès son origine elle fut donnée par le roi Robert à l'abbaye de Coulombes au diocèse de Chartres. Ce même Robert, que l'histoire a surnommé *le Sage* et *le Pieux*, fut excommunié par le pape Grégoire V, pour avoir épousé Berthe, sa cousine, fille de Conrad, roi de Bourgogne. Les historiens de France sont remplis de détails sur l'impression funèbre que cet événement imprévu fit sur tous les esprits, et de l'effroi qu'il répandit dans le royaume. Robert, que la violence de sa passion empêcha de se soumettre de suite à la volonté du souverain Pontife, crut adoucir la rigueur de ses arrêts en bâtissant un grand nombre d'églises et en faisant restituer au clergé les dîmes et les biens dont les seigneurs laïques s'étaient emparés par une série d'abus déplorables.

Mais le pape ne voulant point révoquer un décret qu'il avait rendu dans la plénitude de sa sagesse, Robert fut contraint de céder au vicaire de Jésus-Christ, et tout le bien qu'il avait fait dans l'aveuglement de son amour, tourna au profit de la religion. Quant à lui, il épousa depuis Constance d'Arles qui le rendit très-malheureux, et il vit ses enfants eux-mêmes se révolter deux fois contre sa personne, à l'instigation de leur mère.

Robert était néanmoins un prince savant, protecteur des arts et des lettres. Il faisait d'abondantes aumônes, touchait les malades et les gens couverts d'ulcères ou de plaies, et les guérissait souvent. C'est lui qui, le premier, toucha et guérit les écrouelles, usage suivi depuis par les rois de France, surtout le jour de leur sacre, et que les rois d'Angleterre ont adopté aussi en qualité

lée de nouveau, et ne fut entièrement rebâtie avec son monastère qu'à la fin du xe siècle par Robert II. (Voy. *Nouv. Annal. de Paris*, par D. Touss. du Plessis, in-4°. 1753, et *Dict. topogr. et hist. de Paris*, par J. A. L. Paris, 1838, in-8°.)

Digitized by Google

de *rois de France*, depuis le XIVe jusqu'au XIXe siècle. Il aimait à visiter les lieux sanctifiés par quelque pèlerinage, et fit deux fois le voyage de Rome dans un but religieux. Il était fort instruit dans le chant d'église, et souvent il chantait au chœur, revêtu d'une chape particulière, et tenant à la main son sceptre d'or. (Voy. Montfaucon, *Monum. de la Monarchie française*, tom. I, p. 356.) L'Eglise adopta même plusieurs des répons que sa dévotion lui inspirait. Nous allons en indiquer un qui se rapporte à une circonstance particulière de sa vie. La reine Constance d'Arles, sa femme, l'ayant prié de composer une prière où il fût question d'elle, Robert composa, dit-on, pour lui donner le change, le fameux répons : *O Constantia martyrum*, qui était le neuvième du Commun des martyrs. Il a été retranché du bréviaire parisien, mais on peut encore le retrouver en entier dans les *Origines et Raison de la Liturgie catholique*, par l'abbé Pascal ; Migne, 1844.

1015. — Vers le commencement du XIe siècle, l'anse formée par la Seine et comprenant aujourd'hui Saint-Germain, Carrières-sous-Bois, Maisons, Fromainville, la Porte d'Herblay, la Garenne, Achères, la Grange-Saint-Louis et Poissy, était occupée par une forêt d'environ sept lieues de circonférence, et déjà percée d'un grand nombre de routes ou laies, établies à diverses époques antérieures pour mettre en communication les principaux points de ce vaste domaine, qui dès lors appartenait tout entier à la couronne de France.

Cette forêt n'était qu'un démembrement de l'immense forêt d'Iveline (*Aquiliva* ou *Aquilina*) célèbre dans notre histoire, comme l'une des plus vastes de la Gaule ; elle s'étendait sur tous les environs de Paris à plus de dix ou douze lieues à la ronde, et couvrait une grande étendue des plaines de la Beauce et de la Picardie.

La forêt de Laye, dont Saint-Germain et ses faubourgs occupent aujourd'hui une partie, était semée, comme nous l'avons vu, de quelques pauvres bourgades comme

Digitized by Google

Saint-Léger, Feuillancourt, Aupec et Saint-Gilles. Saint-Gilles devint par la suite la ville de Saint-Germain, et reçut plus tard les deux monuments qui firent la gloire de cette humble cité : le château vieux, qui existe encore, et le château neuf, dont il ne reste plus que des ruines assez majestueuses.

Les archives de l'église et du monastère de Saint-Germain ayant été brûlées en partie en 1015, nous sommes privés de tous les documents qui pourraient nous éclairer sur l'état du village de Saint-Gilles, et sur la chapelle où les pieux habitants trouvaient à cette époque les secours spirituels. Nous savons seulement que cette petite église accordée dès son origine à l'abbaye de Coulombes, dépendait alors de Saint-Léger-des-Bois ou Saint-Léger-en-Laye, qui n'est plus qu'un des faubourgs de la ville actuelle. (Voy. ann. 668.)

1020. — De nouvelles constructions ayant été ajoutées par le roi Robert II à l'église et au monastère de Saint-Germain, ce pieux monarque en fit une seconde donation aux religieux de Coulombes qui étaient déjà en possession des anciennes, comme nous l'avons vu plus haut (ann. 996). Ces nouvelles dépendances consistaient en un corps de logis plus spacieux, avec des jardins de rapport et d'agrément. Le roi s'y réserva un droit de gîte, pour lui et pour ses successeurs, au cas où il leur plairait de venir s'y fixer. C'est peut-être dans cette paisible retraite qu'il établit l'usage conservé longtemps par les rois de France, de laver lui-même, le Jeudi saint, les pieds de douze pauvres, en mémoire de l'action du Sauveur, qui lava les pieds de ses douze Apôtres la veille de sa Passion. Il fit aussi creuser dans le prieuré un puits large et profond qui existe encore de nos jours, et qui fut très-utile, en différents temps, pour des constructions importantes, qu'on n'aurait jamais pu achever sans ce secours, à cause de la rareté des eaux de la ville. C'est à cette époque qu'il est permis de supposer que Robert jeta les fondations d'une habitation

Digitized by Google

royale, car nous voyons en 1031 que son fils Henry Ier habita longtemps avec la cour le logis royal de Saint-Germain.

Des lettres-patentes de la même année 1020 mentionnent encore d'autres donations et priviléges accordés par Robert II au nouveau monastère qu'il affectionnait extrêmement. Parmi ces donations figurent la terre de Fillancourt au bas de la colline, l'autel d'Orgeval en Pincerais, celui de Boran en Beauvoisis, et l'église de Sainte-Marine, dans l'île de Paris[1].

C'est donc vers le commencement du XIe siècle, que l'on peut fixer d'une manière à peu près certaine l'origine de notre ville; car c'est alors qu'ayant attiré l'attention de nos rois elle commença à prendre de réels accroissements.

1021. — On croit que ce fut en cette année que le roi Robert II fonda, dans le canton de la forêt appelé aujourd'hui *les Loges*, un pavillon qui dut lui servir de rendez-vous de chasse, ou plutôt de lieu de pèlerinage; car il y avait depuis quelque temps en cet endroit un oratoire consacré à saint Fiacre ou saint Fèfre, solitaire irlandais, qui avait fondé dans le VIIe siècle à Breuil, près de Meaux en Brie, en faveur des pèlerins et des voyageurs, un hospice dont il cultiva lui-même les jardins tout le reste de sa vie, et qui mourut en 670.

Cependant du Breuil soutient que la fondation de la chapelle est postérieure à l'établissement du séjour royal, et qu'elle ne date que de l'an 1328, sous le règne de Charles le Bel. On lit en effet à cette date dans un registre de la Chambre des Comptes : *Capellania beati Fiacrii in domo nostra de Logiis* (Chapellenie de Saint-Fiacre, en notre maison des Loges); ce qui semble indiquer au premier abord que ce petit oratoire n'était

[1] On entendait alors par l'*île de Paris*, ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité. L'église Sainte-Marine était celle où l'on faisait les mariages que l'official de Paris ordonnait par sentence juridique.

Digitized by Google

qu'un accessoire postérieur à la construction de la maison royale dont il est ici question, ou tout au plus érigé dans le même temps; mais nous ne partageons point cette opinion.

Quant au nom des *Loges*, on pense que ce lieu fut ainsi nommé à cause des loges (*logiæ*), qu'on y aurait fait construire pour y garder les chiens et les oiseaux de proie, dont se servaient alors à la chasse les grands seigneurs féodaux. Nous sommes de l'avis contraire, et nous croyons que ce nom, antérieur à toute fondation royale dans cette partie de la forêt de Laye, lui venait des cabanes que les bûcherons de la forêt y avaient élevées pour s'y retirer avec leur famille, et que la chapelle de Saint-Fiacre a pu être établie en cet endroit pour leur administrer les secours de la religion. Plus tard, les rois de France se seront plu à choisir pour leurs séjours passagers ce lieu déjà célèbre par un ermitage vénérable, et l'auront pris sous leur protection spéciale, en y faisant bâtir quelque maison de repos.

1031. — Henri Ier, couronné le 10 juillet 1031, dix jours avant la mort de Robert II son père, monta sur le trône de France le 20 juillet suivant. Il confirma les dons et priviléges accordés avant lui au monastère de Saint-Germain, et y ajouta même la dîme de blé et de vin qui appartenait au grenier à sel et au cellier établis à Poissy; il y joignit encore les mêmes droits à percevoir sur les terrains de Charlevanne, d'Auvert, d'Orgeval, de Montfort, etc., et enfin une partie de la forêt, avec le moulin de Feuillancourt.

Ce prince habita longtemps avec sa cour le logis royal de Saint-Germain, au milieu des guerres intestines qui ensanglantèrent son règne.

1040. — Depuis son origine, l'église de Saint-Vincent et Saint-Germain était demeurée dans une indépendance absolue de tout évêque ou ordinaire. Ce ne fut qu'en 1040 et dix ans plus tard, en 1050, qu'elle fut rangée sous la juridiction spirituelle du siége épiscopal

Digitized by Google

de Paris. Mais Imbert, qui en était alors évêque, ayant reconnu le peu d'importance de cette concession qu'il avait cependant sollicitée lui-même, à la tête de son chapitre, en laissa sans peine, dès avant 1060, la juridiction spirituelle à l'abbé de Coulombes à qui le rois Robert en avait accordé la possession temporelle. Les moines, de leur côté, firent assez peu de cas du présent de l'évêque Imbert, et n'en prirent tout à fait l'administration qu'après que Philippe Ier eut fait faire aux bâtiments des réparations et des augmentations considérables (Voy. ann. 1060).

1060. — Philippe Ier, fils de Henri Ier, fit restaurer et reconstruire en partie les bâtiments du couvent de Saint-Germain-en-Laye, et ajouta aux bienfaits de ses prédécesseurs la dîme du blé qu'il possédait à Triel, en y joignant la seigneurie de Charlevanne. C'est à cette époque que les Bénédictins de Coulombes prirent définitivement possession du monastère. Ils l'érigèrent en prieuré vers 1090, sous la direction d'Ulric qui en fut le premier supérieur connu. Le nouveau prieuré, entouré d'abord de misérables chaumières habitées par des bûcherons ou des serfs attachés au sol, commença, dit-on, vers ce temps à se peupler de quelques familles libres, occupées d'une faible industrie, ou obligées de vivre dans la retraite pour jouir en paix sur la fin de leurs jours des épargnes amassées à la sueur de leur front. Peu à peu la population s'augmenta, et l'abbé de Coulombes fut obligé, vers l'année 1100, d'y envoyer un ecclésiastique chargé par lui d'y exercer les fonctions curiales.

Philippe vint se délasser à Saint-Germain des fatigues de la guerre ; il y mena même une vie fort irrégulière, et attira sur sa tête les menaces du pape en voulant répudier sa femme Berthe de Hollande, pour épouser Bertrade, femme de Foulque comte d'Anjou. Il l'avait enlevée à son mari, et en 1093 il avait fait casser son mariage sous prétexte de parenté. Bertrade

Digitized by Google

avait fait annuler le sien avec le comte d'Anjou sous le même prétexte, et l'évêque de Beauvais les avait ensuite mariés solennellement. Mais cette union sacrilége fut déclarée nulle par le pape Urbain II, et Philippe, craignant que les anathèmes du Pontife n'excitassent ses sujets à la révolte, lui envoya des députés pour entrer en arrangement avec lui. Ceux-ci obtinrent un délai, pendant lequel il fut permis au roi d'user *de la couronne* comme par le passé. Cependant ce délai étant épuisé sans que Philippe ait voulu changer de résolution, le pape l'excommunia publiquement, ce qui du reste ne parut pas faire sur lui une grande impression, car il n'en continua pas moins ses relations coupables avec la femme du comte d'Anjou. Enfin, en 1104, il obtint du pape Pascal II d'être relevé de son excommunication, et mourut en paix à Melun en 1108.

1095. — Le concile de Clermont en Auvergne, tenu sous le pape Urbain II, le même où se fit la publication de la première croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte, oblige les religieux de Saint-Benoît d'établir des prêtres pour desservir le bourg de Saint-Germain considérablement augmenté; on avait même déjà commencé à faire le dénombrement de sa population dès 1092. Depuis ce temps, Saint-Germain se peupla d'autant plus promptement que nos rois en faisaient leur séjour ordinaire.

1120. — Quoique le monastère de Saint-Vincent et de Saint-Germain eût déjà plus de cent ans d'existence, on n'y comptait pas, en 1120, plus de deux religieux. Il n'est pas permis de supposer que Philippe Ier, frappé des foudres de l'Eglise, ait pu habiter le monastère de Saint-Germain, mais bien le palais fondé par son aïeul et achevé par son père.

1122. — Louis VI, dit le Gros, fils de Philippe Ier et de la reine Berthe, monta sur le trône de France l'an 1110. C'est lui qui, fatigué ou peut-être effrayé des luttes cruelles qui avaient ensanglanté le royaume pen-

Digitized by Google

dant le règne de son père et même au commencement du sien, forma le projet d'élever pour la sûreté de sa capitale, et peut-être aussi pour la défense de sa propre personne, un château fort qui protégeât tout le pays. Il jeta donc les yeux sur un des points les plus élevés des coteaux qui dominent toute la vallée de la Seine. Ce lieu s'appelait Charlevanne à cause d'une *vanne* ou pêcherie que Charles Martel y avait établie. Mais le terrain de Charlevanne, où il voulait asseoir sa nouvelle forteresse, appartenait au prieuré de Saint-Germain, par une ancienne donation du roi Robert et de Henri Ier (1031). Les religieux firent observer au roi qu'en prenant cette position il leur enlevait la plus belle partie de leurs revenus. Louis se rendit aux observations des religieux, et, confirmant les donations de ses prédécesseurs, leur abandonna Charlevanne et *l'église du lieu*, dit la charte de 1122, et y ajouta de nouvelles dîmes, plus une rente de 21 livres, en échange des terrains dont il avait besoin pour son château-fort (*voir l'ann.* 1128), qu'il résolut dès lors de construire à Saint-Germain-en-Laye. L'acte de donation fut déposé sur l'autel principal du monastère en son nom et en celui de la reine, suivant l'usage du temps.

Il est à présumer que Louis VI réalisa immédiatement son projet en choisissant pour l'érection de son château fort l'emplacement même du palais de ses ancêtres; car deux ans après, dans une charte de 1124, on parle du château de Saint-Germain comme d'un édifice où il pouvait déjà se loger lui et les siens.

Ce bâtiment avait alors, comme aujourd'hui, la forme d'un pentagone irrégulier; il était entouré d'un fossé large et profond, flanqué de cinq grosses tours, et ses remparts étaient garnis de créneaux et de meurtrières. On pénétrait dans l'intérieur par trois ponts-levis, dont l'un, couvert d'une arcade surbaissée, était construit de manière qu'il était facile d'entrer au château et d'en sortir sans être aperçu. On pouvait néanmoins le le-

Digitized by Google

ver comme les deux autres, et présenter ainsi pour défense aux assaillants toute la largeur du fossé.

Pendant qu'on achevait les travaux, Louis VI donna encore une autre charte par laquelle il accorda aux religieux de Saint-Germain non-seulement la confirmation de tous les biens et priviléges octroyés avant lui par Robert II, Henri Ier, et Philippe Ier ses prédécesseurs; mais il y ajouta encore un muid de grain sur le moulin que Barthélemy de Fourqueux avait bâti, avec leur permission, sur l'étang de Saint-Germain, leur chauffage sur les bois de la forêt de Laye, le bois de construction qui leur serait nécessaire, un droit de pâture pour cent porcs dans ladite forêt, etc., et cet acte est daté *apud Sanctum Germanum..... in palatio nostro :* (à Saint-Germain..... en notre palais, etc.) En faisant construire sa forteresse, Louis VI fit creuser dans la cour, du côté du nord, près de l'entrée de l'escalier principal, un vaste puits pour l'usage de ses futurs habitants.

Malgré la place assez considérable qu'occupèrent les nouveaux bâtiments, tout le territoire pris sur la hauteur déboisée n'y fut pas employé. La partie qui, du château, descendait jusqu'à la Seine, resta découverte pour la perspective stratégique, et la route qui rampait à mi-côte, sur l'emplacement même où fut depuis construit le château neuf, resta comme autrefois un chemin de communication entre les villages semés sur la rive gauche du fleuve.

1124. — Quelque temps après que le roi Louis VI eut conçu le projet de son château fort, Robert, prieur du monastère, lui avait demandé la propriété ou seigneurie temporelle sur le hameau qui s'était élevé peu à peu autour du couvent. Le roi avait accueilli très-favorablement sa supplique et lui avait confirmé, outre la juridiction spirituelle sur les habitants qui lui était acquise déjà depuis longtemps, le droit de haute, moyenne et basse justice pour les délits temporels, comme l'homicide, le vol, etc. Depuis cette époque, le prieur prit

Digitized by Google

le titre de seigneur spirituel et temporel de Saint-Germain-en-Laye, titre précieux à ses yeux, que lui et ses successeurs conservèrent jusqu'en 1680. Il eut alors sous ses ordres, pour l'aider dans l'exercice de ses droits seigneuriaux, un bailli, un procureur fiscal, un greffier, un voyer, un sergent d'armes, et tous les autres officiers qui lui étaient devenus indispensables. Il fit ensuite dresser des fourches patibulaires hors de la ville, sur la route de Poissy, dans un endroit nommé le *Clos Victor*, limite des deux paroisses de Saint-Germain et de Saint-Léger. Mais ces terribles instruments de supplice ne servirent qu'une fois (en 1268) pour un voleur fameux qui avait désolé toute la contrée, et que toute la contrée ne fut pas fâchée de voir pendre.

1126. — Deux ans plus tard, en 1126, un concierge du château de Saint-Germain, irrité de voir un homme d'église exercer les droits de la puissance souveraine, abattit les fourches patibulaires du prieur. Celui-ci en appela au parlement, et fut maintenu dans son droit de *pendre les villains*, par un arrêt rendu la même année, et ses successeurs l'exercèrent en paix, sur la foi de ce jugement, durant plusieurs siècles.

Sous le règne de Louis XIV, quand la forêt fut close de murs, près de la route de *Quarante-Sous*, depuis la barrière de Pologne, jusqu'à la porte des Dames, les fourches du prieur de Saint-Germain furent transférées à l'extrémité du territoire de cette ville, près du village de Fourqueux. Le nom de *Chemin de Justice* resté au terrain qui longe la propriété appelée la Maison-Verte, indique la voie qu'on suivait alors pour s'y rendre.

Mais enfin, quand l'Assemblée constituante (1790) eut aboli toutes les justices des seigneurs particuliers, les fourches de Saint-Germain furent détruites pour jamais: on ne voit plus aujourd'hui en cet endroit que quelques pierres qui leur servaient autrefois de base.

La même année, 1126, Asthot, gentilhomme qui habitait le village du Pecq, fait la concession d'une île

Digitized by Google

ou gors sur la Seine, pour servir de pêcherie royale.

1137. — Louis, au milieu des alternatives de paix et de guerres civiles ou étrangères qui signalèrent son règne, mourut au château fort de Saint-Germain, qu'il avait fait achever.

C'est sous son règne que furent élevées les premières fortifications de Paris. Cette mesure, qui mit dès lors toute la ville en émoi, fut probablement une conséquence forcée de la guerre que Louis VI déclara à l'Angleterre en 1113, guerre funeste qui attira pour la première fois les étrangers au sein de la France, et dont la ville de Saint-Germain eut si cruellement à souffrir. (Voy. ann. 1346.)

1143. — Louis VII, dit le Jeune, sacré à Rheims, du vivant et par l'ordre de son père, Louis le Gros, monta sur le trône en 1137 et habita le château de Saint-Germain. Pour se venger de Thibaud, comte de Champagne, il met à feu et à sang la ville de Vitry en Perlois, et douze cents habitants de cette malheureuse cité périssent au milieu des flammes, dans une église où ils s'étaient réfugiés.

1145. — Saint Bernard, pour faire expier au jeune roi de France cette barbare cruauté, l'engage à prendre la croix, et à marcher à la délivrance des saints Lieux.

1147. — Louis VII, malgré l'avis du célèbre Suger, quitte le château fort de Saint-Germain, suivi de la reine Éléonore, à la tête de quatre-vingt mille hommes. Il laisse en partant son royaume sous la tutelle du sage et fidèle abbé de Saint-Denis.

1163. — Le 20 avril, une transaction eut lieu à Saint-Germain entre Maurice de Sully, évêque de Paris, Roger, abbé de Coulombes, du diocèse de Chartres, et le prieur de Saint-Germain, qui prétendait ne relever de nul diocèse. Elle fut signée en l'an 1163, le 13 des calendes de mai (20 avril).

Dans ce traité, décidé par deux arbitres, il fut convenu que Saint-Germain serait compris à l'avenir dans

Digitized by Google

le diocèse de Paris, mais aux conditions suivantes :

1° Que le couvent et la chapelle de Saint-Gilles, dont nous avons déjà parlé (an. 668), prendraient à Paris le saint-chrême et les saintes huiles;

2° Que si l'église de Saint-Germain, ou quelques autres chapelles de la ville avaient besoin d'une consécration nouvelle, le droit de la faire appartiendrait à l'évêque de Paris;

3° Que ledit évêque aurait aussi le droit de donner la tonsure et de conférer les ordres sacrés à ceux de ladite ville qui voudraient se consacrer à Dieu;

4° Que l'abbé de Coulombes recevrait dudit évêque les pouvoirs spirituels et la charge d'âmes, et que chaque nouvel abbé requerrait de lui la même investiture dans l'année même de sa bénédiction;

5° Que l'abbé pourrait, s'il le voulait, charger des fonctions curiales, dans ladite église, ceux des curés voisins relevant du diocèse de Paris, soit celui d'Aupec, soit celui de Mareil, ou tel autre prêtre du même diocèse qu'il jugerait convenable;

6° Que s'il s'élevait quelque difficulté sur les mariages, elle serait soumise audit évêque et résolue par lui;

7° Enfin, que pour marque de soumission et de respect, l'abbé de Coulombes ferait hommage d'un besant[1] à chaque nouvel évêque de Paris, dans l'année même de l'élévation de ce dernier à l'épiscopat.

Du reste, l'abbé de Coulombes, quant au prieuré de Saint-Germain, fut maintenu dans toutes les franchises et priviléges qui lui avaient été accordés jusque là par fondation royale. Le petit monastère ne devait être assujetti ni au droit de synode, ni au droit de visite; il ne serait tenu à aucune soumission envers l'évêque

[1] Les besants fabriqués à Byzance étaient d'argent et valaient 50 sols, et le besant sarrasin 21 sols 6 deniers. (Le Blanc, *Traité historique des Monnaies de France.*) M. Laumier calcule que cette monnaie pouvait représenter 6 ou 7 francs d'aujourd'hui.

Digitized by Google

de Paris, ni envers son chapitre, son doyen, ou son archidiacre, dont il fut, comme par le passé, déclaré indépendant, et, si l'évêque venait au monastère, il y serait reçu, mais sans procession, et sans qu'il pût exiger de procuration ni d'otages.

Les deux arbitres de cette transaction furent Osmon, chanoine de Paris, et Milon, archiprêtre de Milan. Elle était encore très-religieusement observée dans le siècle suivant, puisque nous voyons en 1210, quand Pierre de Nemours fut élevé au siége de Paris, que l'abbé de Coulombes alla le trouver à Saint-Victor, reçut de lui l'investiture de la cure de Saint-Germain, et lui remit le besant statué par le traité dont il s'agit.

1169. — Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, était devenu pour la France un ennemi redoutable : de là ces guerres continuelles et toujours funestes aux deux puissances; après avoir ravagé le Vexin français, en 1156, et soumis le Poitou et la Guyenne révoltés contre lui, Henri se disposait encore à porter la guerre dans le cœur même de la France; mais ayant écouté les conseils du duc de Saxe, qui l'année précédente avait épousé sa fille Mathilde, une trêve fut conclue entre les deux monarques rivaux. Alors Henri, avec ses trois fils, vint faire visite au roi de France dans son château fort de Saint-Germain, le 6 janvier 1169.

Les fils de Henri II accompagnaient leur père, et rendirent hommage à Louis VII, comme à leur suzerain : l'aîné pour les comtés d'Anjou et du Maine, et pour la charge de grand sénéchal de France, attachée à la maison d'Anjou; et le second, pour la Guyenne. Le troisième, investi du duché de Bretagne, qui, suivant le traité de Charles le Simple avec Rollon, dépendait du duché de Normandie, réuni à la couronne d'Angleterre depuis l'expédition de Guillaume le Conquérant, ne rendit au roi de France aucun hommage, parce qu'il ne relevait que de son père.

Selon Mézeray, ce ne fut point en 1169, mais seule-

Digitized by Google

ment en 1176 ou 1177 que la paix fut signée entre les deux princes, à la suite d'un traité préparé par Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone et légat du pape Alexandre III.

1170. — La France étant en guerre avec l'Angleterre, au sujet du comté de Toulouse, Henri II fut obligé de lever le siége de cette ville, et une trêve entre les deux rois d'Angleterre et de France fut signée au château de Saint-Germain.

1178. — Louis VII, résidant au château fort de Saint-Germain-en-Laye, reçut à cette époque la visite d'un grand nombre de troubadours ou trouvères, chevaliers errants de la galanterie, qui couraient de châteaux en châteaux, célébrant dans leurs chansons les dames et les vaillants guerriers; ces poètes nomades faisaient surtout les délices des provinces méridionales de la France.

La même année, Louis VII, accablé sous le poids des infirmités, assemble à Saint-Germain son conseil, et, après avoir réglé quelques affaires importantes, il forme le projet de passer en Angleterre, pour aller en pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, pour obtenir la guérison de son fils Philippe qui lui donnait de graves inquiétudes. L'année suivante il se rembarqua à Douvres, le 20 août, et revint en France; frappé d'hémiplégie peu de temps après son retour, il meurt à Paris le 18 septembre 1180, âgé de 60 ans.

1180. — Un évêque de Paris fonde dans le voisinage d'un vieux château nommé *le Bouret*, habité plus tard par la reine Blanche, mère de saint Louis, une petite chapelle sous l'invocation de sainte Radégonde, fille de Berthier, roi de Thuringe, et quatrième femme de Clotaire Ier. Elle fut depuis abandonnée et tomba en ruines; mais un abbé d'Abbecourt, seigneur du Bouret et de Feuillancourt, la fit rétablir, ainsi qu'un petit bâtiment qui lui était contigu. Il la bénit le 31 mars 1715. Le jardin et les terres qui en dépendaient produi-

Digitized by Google

saient alors un revenu d'environ 200 livres : on pouvait encore y ajouter, comme produit temporel, les dons et les offrandes que les fidèles y apportaient en pèlerinage, le 13 août, jour de la fête de la patronne titulaire. Elle fut ensuite donnée à un frère de l'abbé d'Abbecourt, à condition qu'il y établirait un prêtre pour y célébrer, tous les vendredis, une messe basse pour le repos de l'âme du fondateur; ce qui fut ponctuellement exécuté jusqu'à la Révolution. Cette chapelle a disparu quand M. Usquin, maire de Saint-Germain, fit bâtir dans le jardin qui l'entourait la maison charmante (Fonds de l'Hôpital, n° 6) qu'il habita jusqu'à sa mort. Cette délicieuse retraite, achetée par Mme de R.... il y a quelques années, a vu relever de ses ruines la vénérable chapelle, à peu près sur l'emplacement de l'ancienne.

On croit que le château du Bouret, dont il est question dans cet article, était situé à l'endroit où fut bâti depuis l'hôpital qui donne son nom à toute cette partie de la ville.

Philippe-Auguste, parvenu au trône le 18 septembre de cette année, aima, comme plusieurs de ses prédécesseurs, le séjour de Saint-Germain; il vint s'y reposer au retour de son voyage de la Terre-Sainte, en 1191, et y passa les fêtes de Noël pour se délasser des fatigues qu'il avait essuyées pendant cette grande expédition. Il en partit précipitamment le 18 mars 1192, pour aller à Bray examiner la conduite de quelques Juifs qui avaient, disait-on, maltraité et mis à mort un chrétien : accusation ténébreuse dont rien ne prouvait l'exactitude, et que nous avons vue se renouveler souvent depuis cette époque. Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste chassa tous les Juifs de son royaume, et déclara quittes envers eux ceux des chrétiens qui leur devaient quelque argent.

En 1200, Philippe-Auguste signe à Saint-Germain un traité de paix avec Regnault, comte de Boulogne. On l'y retrouve encore en 1207 et en 1212. En 1219, il y ratifie un traité avec le connétable Matthieu de

Digitized by Google

Montmorency, et accorde divers priviléges à l'Hôtel-Dieu de Gonesse. Il y était encore en mai 1220, et en juillet 1222.

« Un jour, il reçut avis qu'à la sollicitation du roi Richard, le Vieux de la Montagne avait envoyé deux de ses sujets en France pour l'assassiner : ce bruit n'était pas fondé ; mais Philippe, dans la prévention où il était contre Richard, ne laissa pas d'y ajouter foi, et, à cette occasion, il institua des sergents d'armes, qu'on peut regarder comme la première garde de nos rois de la troisième race. C'étaient des gentilshommes armés de massues d'airain, d'arcs et de carquois garnis de flèches ; ils ne devaient point quitter le prince, ni laisser approcher de sa personne aucun inconnu ; leur office était à vie. On les employa dans la suite à porter les ordres du souverain, ils n'avaient d'autre juge que le roi et le connétable. » (Mézeray, *Hist. de France.*)

1211. — Philippe-Auguste, qui avait épousé, en 1190, Isabelle, fille de Baudouin comte de Flandre, demanda bientôt en secondes noces Ingelburge, fille de Valdemar, sœur du roi de Danemark ; mais il la répudia pour prendre Agnès de Méranie, fille du duc de Dalmatie, qu'il répudia aussi en 1211. Agnès en mourut de douleur.

1221. — Sous le règne de Philippe-Auguste, Barthélemy de Retz, (Raye ou Roye), fils de Rogue de Roye et d'Adèle de Guise, après avoir accompagné ce prince au siége de Rouen, en 1204, fut fait chambrier ou chambellan de France en 1205. Il combattit aux côtés du roi à la bataille de Bouvines, en 1214, et fonda, en 1221, près de Saint-Germain-en-Laye, l'abbaye de Joyenval, où il fut inhumé trois ans après (voy. ann. 1328).

« On lit, en anciennes escriptures, dit à propos de Joyenval un ancien historien, qu'en ce temps avoit ung hermite preud'homme et de saincte vie, qui habitoit en ung boys près d'une fontaine, au lieu qui de présent est appelé Joye-en-Val, en la chastellenie de Poissy près

Digitized by Google

Paris, auquel hermite Clotilde, femme du roi Louis, avoit grande fiance, et pour sa saincteté le visitoit souvent et lui administroit ses nécessitez, etc. »

1223. — On trouve à cette date une lettre de Robert, abbé de Coulombe, par laquelle il consent et accorde, suivant la volonté du roi Phillippe-Auguste, que l'un de ses moines résidant habituellement au prieuré de Saint-Germain, célèbre chaque jour la messe et les vêpres pour l'âme dudit roi, pour celle du très-religieux roi Louis VII son père et de sa vénérable mère Alix de Champagne, dans la chapelle que le même roi Philippe avait fondée en l'honneur de la sainte Vierge à Saint-Germain-en-Laye. Cette lettre est scellée de deux sceaux de cire. Philippe II avait en conséquence donné et concédé *in perpetuâ elemosynâ* à l'abbé et au monastère de Coulombe quatorze livres de rente annuelle à prendre sur les revenus de la prévôté de Paris, moitié à Pâques, moitié à la Toussaint. Saint-Germain avait dès lors le titre de paroisse. Cette chapelle de Notre-Dame était sans doute une chapelle secondaire de l'église paroissiale; Philippe-Auguste, dans sa charte, la désigne sous le nom de *capella nostra quam in honore beatæ Mariæ in domo nostra Sancti Germani in Laia fundavimus.* Philippe II mourut le 13 juillet de la même année.

1223 — 1226. — Une ordonnance de Louis VIII, rendue à Saint-Germain, donne aux principaux officiers de la maison du roi, tels que le chancelier, le connétable, le bouteiller et le chambrier, le droit de siéger avec les pairs de France, dans les affaires qui, jusque là, n'avaient concerné que les pairs du royaume.

1225. — La dernière année du règne de Louis VIII, un sieur Regnault-Larcher, ancien officier de Philippe-Auguste, et attaché au service du château de Saint-Germain, fonde en cette ville, de ses propres deniers, un petit hôpital avec une chapelle sous l'invocation de saint Eloi, et le dote d'une rente annuelle (voy. ann. 1229 et 1619) pour le repos de l'âme de Philippe-Auguste, de Louis VIII

Digitized by Google

et de la sienne. Louis IX, touché de sa dévotion, confirma plus tard cette donation par un acte du mois d'octobre 1229 daté de Saint-Germain. Il ne reste plus de cette ancienne fondation que le petit impasse qui y conduisait et qui porte encore le nom de cour Larcher.

Jusqu'à cette époque, les habitants du bourg de Saint-Germain, les religieux du prieuré et la cour elle-même étaient obligés de s'approvisionner d'eau potable à la Seine, celles du ru de Buzot et des deux puits de la ville n'étant pas bonnes à boire. Un sieur Guillaume de la Pissotte, l'un des officiers de la reine Blanche, se rendit acquéreur d'une belle source, découverte depuis peu au bas du coteau, dans la vallée de Feuillancourt, presqu'en face de la chapelle de Sainte-Radégonde. Les eaux de cette source, excellentes, limpides et légères, furent mises en vogue à la cour de France, et son heureux propriétaire la fit clore de murs et disposer de manière qu'on ne pût s'en servir que pour la table du souverain. Cet usage s'est maintenu depuis, et même il existait encore sous Louis XIV, longtemps même après que ce prince eut quitté la résidence royale de Saint-Germain-en-Laye; on y venait puiser l'eau exprès tous les jours, pour l'usage particulier de ce prince, dans de grandes bouteilles de plomb. Cette fontaine, si renommée, subsiste toujours au bas de la côte de l'Hôpital.

1227. — Louis IX, que l'Eglise vénère sous le nom de saint Louis, monta sur le trône à la mort de son père en 1226, sous la régence de sa mère, l'illustre Blanche de Castille, car il n'avait alors que douze ans.

En 1227, au mois de novembre, il donne, à Saint-Germain-en-Laye, un édit en faveur de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs.

1228. — Par deux actes signés du roi saint Louis, à Saint-Germain, l'un au mois d'avril 1228 et l'autre deux ans après, il déclare qu'il décharge les habitants de Saint-Germain, les moines du monastère, les habitants du Pecq et ceux de la vallée de Feuillancourt, de l'obli-

Digitized by Google

gation où ils étaient de fournir quarante lits complets pour le roi et les gens de sa suite, toutes les fois qu'il devait coucher à Saint-Germain, à la condition qu'ils adresseront des vœux et des prières pour le repos de l'âme du roi Louis VIII son père, de celle de la reine Blanche sa mère et de la sienne.

1229. — De nouvelles lettres patentes du roi, datées de Saint-Germain au mois d'octobre, portent reconnaissance de la rente annuelle que Regnault-Larcher avait autrefois assignée à la chapelle de l'hôpital Saint-Éloi. (Voy. ann. 1225.)

1231. — Louis IX donne à Saint-Germain une charte, par laquelle il prend sous sa protection spéciale les chanoines réguliers de l'abbaye chef-d'ordre de Prémontré, espérant par là les préserver du ravage des gens de guerre.

1235. — Ordonnance du roi, rendue à Saint-Germain, portant que dans le Vexin le seigneur féodal aura pour relief la moitié des fruits que les terres labourables et les vignes rapportent en une année, la cinquième partie de ceux que les étangs rapportent en cinq années, et la septième de ceux que les bois taillis rapportent en sept années, etc.

Brodeau rapporte cette ordonnance comme l'ayant tirée de l'inventaire du trésor des chartes, où il en cite une autre qu'il dit avoir vue à la Chambre des Comptes, dans le registre intitulé *Thesaurus ;* mais il semble que ce ne soit qu'un seul et même édit. Ducange la cite aussi dans son Glossaire au mot *Par ;* mais il n'en donne qu'un fragment.

1239. — Cette année saint Louis, étant au château de Saint-Germain, entra en négociation avec Baudouin II, empereur de Constantinople, au sujet de la sainte Couronne d'épines. Il s'engageait à lui rembourser une somme considérable, dont cet empereur avait alors besoin pour s'acquitter d'un emprunt qu'il avait fait aux Vénitiens en leur laissant en gage le précieux dépôt. Il paraît que cette affaire ne fut terminée qu'en 1247.

Digitized by Google

1247. — Saint Louis, reçut à Saint-Germain, l'empereur de Constantinople et Baudouin son gendre, et les logea au château. La sainte Couronne, ainsi qu'un morceau considérable de la vraie Croix, furent apportés en France cette même année. Louis IX l'accompagna depuis Sens jusqu'à Paris, et il la porta lui-même, assisté de son frère, le comte d'Artois, pieds nus et la tête découverte, depuis l'église de Saint-Antoine-des-Champs jusqu'à Notre-Dame ; les évêques, les ecclésiastiques et même les soldats qui suivaient, étaient aussi nu-pieds. Cette Couronne fut déposée en grande cérémonie au palais du roi, dans la Sainte-Chapelle, que saint Louis venait de faire bâtir à cette occasion.

1248. — Saint Louis, au château de Saint-Germain reçut du roi de Norwége, qui avait pris la croix, une lettre par laquelle ce monarque du Nord lui demandait la permission d'aborder aux côtes de France, et d'y prendre des vivres en passant. Saint Louis lui répondit que tous ses ports lui seraient ouverts, que de plus il serait bien aise qu'ils pussent faire le voyage ensemble, et même que, comme il passait pour un habile homme de mer, tous les croisés lui céderaient volontiers le commandement de la flotte. Il lui envoya en même temps des lettres patentes en ces termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous » nos amis et fidèles baillis et prévots qui verront les » présentes, salut. Comme notre très-cher, l'illustre Ha- » con, roi de Norwége, a résolu d'aller au secours de la » Terre-Sainte, ainsi qu'il nous l'a mandé, nous vous » mandons que si ledit Roi ou ses gens abordent sur » nos terres, vous ayez à les recevoir bénignement et » honorablement, leur permettant de prendre des vi- » vres ou autres choses nécessaires, *en payant*.

» Donné à Saint-Germain-en-Laye, l'an 1248. »

Le roi de Norwége remercia fort le roi, mais il ne voulut pas faire le voyage avec lui : « Ma nation, disait-il, est impétueuse, indiscrète et peu endurante, et les

Digitized by Google

Français sont glorieux et moqueurs; il vaut mieux que chacun aille de son côté. » (Voy. l'*Histoire de Saint-Germain*, par M. de Beaurepaire.)

Avant de partir pour sa première croisade, saint Louis fit au château de Saint-Germain son testament, qui fut daté de la même année 1248 et déposé au trésor des chartes.

1252. — La reine Blanche meurt à Melun, à l'âge de soixante-cinq ans. Sa résidence la plus chère, après celle du château de Poissy, avait été celle du Bouret, près de Feuillancourt. (Voy. ann. 1180.) Sa mort força le roi saint Louis à revenir de son expédition d'Orient, pour veiller lui-même à la paix et à la sûreté de ses États. Louis IX passa une grande partie de sa vie à parcourir son royaume, pour voir par lui-même les abus qui s'y étaient glissés à la faveur de sa minorité et durant son absence. Dans ces diverses pérégrinations, on le retrouve souvent aux environs de Paris et de Saint-Germain-en-Laye qu'il affectionnait particulièrement. On le voit en 1235 à Poissy où il fit le festin de Pâques, évalué à 14 livres (238 fr.), à Pontoise, à Vincennes, et le 19 mai encore à Poissy, où la reine fut saignée : on donna 20 livres (340 fr.) au chirurgien; en 1241, au mois d'août, à Paris et à Melun; en 1248, à l'Hôpital près Corbeil; en 1254, en septembre, à Vincennes, à Saint-Denis, à Paris; le 9 octobre, à Saint-Denis; en 1256, le 7 février, à Rueil, à Saint-Maur, à Argenteuil, etc.; en 1258, à Andreus (Andresis), près du confluent de la Seine et de l'Oise; en 1259, au mois de mai, à Saint-Germain, où il venait souvent, etc. (Voir l'*Histoire de saint Louis* par M. le marq. de Villeneuve-Trans, tom. III, p. 565 et s.)

1261. — La reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis, séjourna souvent à Saint-Germain, car on trouve datée de cette année et signée dans cette ville une reconnaissance de certains joyaux que cette reine reçut de Henri III, roi d'Angleterre, et qu'elle mit en dépôt au Temple.

Digitized by Google

1266.— Douze ans après son retour d'Orient, Louis IX accorda sa fille Blanche la jeune à Ferdinand, infant de Castille : la cérémonie eut lieu le 28 septembre, à Saint-Germain où la cour se trouvait alors réunie.

1267. — Saint Louis confirme à Saint-Germain-en-Laye la fondation de l'Hôtel-Dieu, administré par de pieuses dames nommées *Sœurs*. — « On voit, dit l'abbé Lebeuf [1], dans le grand Pastoral de Paris un acte du mois de novembre de cette année-là, par lequel la sœur Basile, maîtresse de la Maison-Dieu de Saint-Germain-en-L ye, reconnaît tenir du chapitre de Paris une masure dans leur censive et seigneurie de Garennes, laquelle avait été donnée à cette maison par Hugues, chanoine de Poissy, et dont elle promit de lui payer deux sols de cens capital à Andresis. Cent cinquante ans après, l'hôpital de Saint-Germain était gouverné par des administrateurs; un compte de la prévôté de Paris, de l'an 1423, fait mentio n de Henri Camus, l'un d'entre eux. »

1271. — Après la mort de saint Louis, Philippe III, dit le Hardi, se retire au château de Saint-Germain-en-Laye le 22 mars 1271.

1272. — Des lettres de la reine Marguerite de Provence, qui continuait à demeurer au château de Saint-Germain après la mort de son mari, établissent qu'elle renonce à la jouissance de la terre et de la forêt de Saint-Germain.

Deux actes de Philippe le Hardi témoignent que la cour fit plusieurs séjours dans ce royal manoir.

1278-1284. — Le premier de ces actes, du mois d'octobre 1278, porte confirmation des lettres de Richard Ier, roi d'Angleterre, qui exemptent les religieux de l'abbaye de la Luzerne de tout impôt pour les marchandises qui leur appartenaient; l'autre, de l'an 1284, est une lettre de sauvegarde datée de Saint-Germain pour l'abbaye de Moissac : elle déclare que tout ce qui se trouvait dans

[1] *Hist. du Diocèse de Paris*, t. VII, p. 227.

Digitized by Google

cette ville appartenait sans réserve à la couronne de France. Philippe le Hardi meurt en 1285.

1287. — Le séjour de Philippe le Bel au château de Saint-Germain est confirmé par lettres patentes datées de 1287, 1290, 1301, 1302 et 1304. Ce prince aimait cette résidence, où il revenait souvent après chacun de ses nombreux voyages dans le royaume.

1289. — Au XIIIe siècle, on voyait près de la route de Mantes à Saint-Germain, à quelque distance de cette dernière ville, une vieille tour qui tombait en ruines, au milieu d'un amas de décombres. C'étaient les débris d'un ancien manoir féodal abandonné, qui était revenu au domaine de la couronne, et dont nos rois n'avaient pris aucun soin. Cependant Philippe le Bel, voulant récompenser les services de Perrenelle de Géry, qui avait été longtemps attachée à Isabelle d'Aragon sa mère et à Jeanne de Navarre sa femme, comme gouvernante de leurs enfants, lui donna (mai 1289) les restes de cette antique forteresse dont l'origine était inconnue, et qui portait alors le nom d'*Hannemont*, changé plus tard en celui d'*Hennemont*. (Voy. ann. 1299.)

1290. — Lettres de Philippe le Bel données par ce prince, en confirmation de celles d'Alphonse comte de Poitiers, qui déclaraient qu'à l'avenir les affaires de la commune d'Issoire ne seraient plus jugées par les *petits baillis* d'Auvergne, mais par le connétable, ou par le comte lui-même, qui pouvait nommer à cet effet des commissaires particuliers. Ces lettres sont datées de Saint-Germain-en-Laye.

1299. — Perrenelle de Géry, qui était sans doute assez embarrassée du présent que lui avait fait le roi Philippe le Bel (1289), conçut le projet de l'offrir à l'Eglise en y faisant une fondation pieuse. Le roi approuva sa résolution. En conséquence, elle y établit en 1308 un petit prieuré de l'ordre du Val-des-Écoliers, et fit construire tous les bâtiments nécessaires à cette nouvelle destination. Ce prieuré fut détruit lors des différentes

Digitized by Google

invasions que les Anglais firent en France, et pendant les guerres civiles du XVIe siècle : cependant il fut rétabli plus tard. (Voyez. ann. 1662.)

1300. — Le prieur de Saint-Germain s'adresse au Parlement pour se plaindre de la diminution qu'avaient éprouvée ses revenus, depuis la fondation de l'abbaye de Poissy. La cour accueille cette réclamation (1306), et fixe le revenu de ses dîmes à sept livres de rente.

Philippe le Bel vint plusieurs fois à Saint-Germain, comme nous l'avons vu plus haut (ann. 1287). On a même dit, mais à tort, qu'il en avait bâti le château; il y fit peut-être faire quelques augmentations.

1304. — Philippe le Bel prépare au château de Saint-Germain une expédition contre les Flamands, pour se venger du comte de Flandre qui avait uni contre lui ses armes à celles du roi d'Angleterre. Il partit donc de Saint-Germain pour aller les combattre en personne. Il remporta la bataille de Mons-en-Puelle; mais par le traité qui s'ensuivit, le fils du comte de Flandre fut rétabli dans ses États, et la Guyenne, dont Philippe s'était autrefois emparé sur Édouard Ier, retourna au roi d'Angleterre. Philippe le Bel revint à Saint-Germain après cette expédition.

1308. — Perrenelle de Géry commence les constructions du prieuré d'Hennemont, qu'elle avait reçu de Philippe le Bel. (Voy. ann. 1289, 1299, 1314, 1662.)

1314. — Un des priviléges du prieuré d'Hennemont était le droit qu'avait le prieur de nommer à la cure de Limay, près de Mantes. Perrenelle de Géry demanda et obtint que ce droit fût échangé contre celui de nommer à la cure de Saint-Léger qui est plus voisine, et ce nouvel arrangement fut approuvé par le pape Honoré IV.

1315. — Louis X, dit le Hutin, convoqua une grande assemblée au château de Saint-Germain-en-Laye, pour y faire un réglement sur la police du royaume : plusieurs officiers furent destitués pour faire place à ses fa-

Digitized by Google

voris. Il prit pour prétexte les vexations que ces seigneurs exerçaient sur les pays dont ils étaient gouverneurs. La même année, Louis X signe à Saint-Germain une déclaration faite à la réquisition du duc de Bretagne, touchant la juridiction royale, à l'égard du duc et de ses sujets, portant que le roi enverra des commissaires et fera une ordonnance générale à ce sujet.

Cette déclaration se trouve dans un *Vidimus* de Charles le Bel, donné à Saint-Germain-en-Laye, en juillet 1324.

1316. — Le 17 mai, Louis X publie à Saint-Germain une nouvelle ordonnance pour la réformation du royaume, rendue sur les plaintes du comte de Nivernais et des ecclésiastiques de ce comté.

Le 17 mai de l'année précédente le même roi en avait publié une semblable pour la Bourgogne, Langres, Autun et Châlons; ce qui peut faire croire que le roi méditait une réforme complète de toutes les provinces du royaume; mais il mourut le 5 juin 1316.

Durant le peu de jours que vécut Jean Ier, et jusqu'au mois de septembre suivant, Philippe le Long donna plusieurs ordonnances en qualité seulement de régent du royaume. La première, datée de Saint-Germain, est du mois de juin 1316, et porte que les chambellans ne pourront sceller ni signer des lettres de justice, ni d'offices, ni de bénéfices, ni aucune autre, à la réserve des lettres de prières, de réponses ou de mandements.

Cette ordonnance est citée par Ducange en son Glossaire au mot *Sigillo secreti.*

1317. — L'assemblée des États généraux ayant déclaré, à l'unanimité, que les lois et coutumes observées en France depuis l'origine de la monarchie excluaient les filles de la couronne, d'après l'axiome connu : *In terram salicam mulieres ne succedant*, Philippe V rédigea cette décision en forme d'ordonnance, et la publia au château de Saint-Germain-en-Laye, en juin 1317.

La même année, Philippe le Long était encore à

Digitized by Google

Saint-Germain au mois de juillet, et il y réglait le ressort de l'abbaye de Saint-Maixent.

1318. — Ordonnance en forme de mandement, datée de Saint-Germain le 1er juillet 1318, et adressée au bailli de Vermandois pour faire cesser les guerres particulières qui empêchaient le roi de faire la guerre aux Flamands ; « et ces défenses subsisteront tant qu'il plaira au roy. »

1319. — A Saint-Germain-en-Laye, le dimanche avant Noël (23 décembre 1319), ordonnance qui confirme celle que le même roi donna le 28 juillet 1318 à Pontoise, et qui contient 46 articles, dont les principaux sont : Que tous les mois il sera fait rapport, en présence de quelqu'un du conseil du roi, des dons et grâces qui auraient été faits, et de l'état de la maison du roi ; que cet état sera vu et examiné une fois tous les ans par les gens des comptes ; que les trésoriers compteront deux fois l'an ; que nulle assignation ne sera faite que sur le trésor, où les deniers de toutes les recettes du roi seront portés, etc. La même ordonnance règle en outre les fonctions des clercs du trésor, des trésoriers, des changeurs, etc., et veut que le chancelier ne scelle aucune lettre qui contienne des dérogations aux ordonnances royales. Il y a quelque lieu de croire que cette pièce du 28 juillet avait aussi été composée et définitivement arrêtée à Saint-Germain.

Philippe V régna six ans et rendit à Saint-Germain-en-Laye plusieurs décrets utiles au bien du royaume. Il déclara inaliénable le domaine de la couronne, et même y réunit toutes les terres qu'il possédait en propre lors de son avénement au trône. Il fit plusieurs ordonnances relatives au commerce du pays, à la justice et aux finances. Il défendit les joutes et les tournois, régla les devoirs des maîtres des forêts, et voulut établir l'uniformité des poids, des mesures et des monnaies pour tout le royaume, etc. Il mourut le 3 janvier 1321, et fut remplacé par Charles le Bel.

Digitized by Google

1320. — Robert de Meudon, concierge ou capitaine du château fort de Saint-Germain, y décéda ainsi qu'Améline sa femme, morte la même année que lui : on voyait leurs tombeaux dans le chœur de la chapelle du prieuré d'Hennemont, ainsi que ceux de quelques-uns de leurs parents. (Voy. ann. 1324.)

1323. — Année où Du Breuil (*Antiq. de Paris*) fixe la fondation d'une chapelle à l'endroit de la forêt appelé *les Loges*. (Voy. ann. 1021.)

1324. — Perrenelle de Géry mourut et fut enterrée dans la chapelle du prieuré d'Hennemont, à côté du maître autel. Son tombeau fut orné d'une statue en marbre blanc qui la représentait, et l'on y mit l'inscription suivante :

« Icy gist damoiselle Perrenelle de Géry, fondatrice » de cette église, qui trespassa le samedy après la Saint- » Marc, l'an 1324. »

Sous le règne de Charles IV, dit le Bel, on enterra auprès d'elle Guy de Loudun, prieur d'Hennemont, aumônier de la reine Marie de Luxembourg, seconde femme du roi ; et plus tard Pierre Martin, aussi prieur, décédé en 1503, et qui avait fait diverses donations au prieuré.

Charles IV, dit le Bel, habita souvent au château de Saint-Germain ; il y confirma les lettres patentes que Louis le Hutin avait publiées à Saint-Germain en mars 1315, pour fixer les limites de la juridiction royale, et celles de février 1296, données par Philippe le Bel.

On confisqua sous son règne les biens de la plupart des financiers venus d'Italie, et on les renvoya dans leur pays tels qu'ils étaient venus, « punition la plus grande qu'on pût leur infliger, » dit Mézeray.

1328. — Philippe VI, de la maison de Valois, par lettres patentes datées de Saint-Germain, déclare prendre sous sa sauvegarde et protection royale l'abbaye de Joyenval, de l'ordre de Prémontré, qui avait été fondée en 1221 par Barthélemy de Retz (Raye ou Roye), favori de Philippe-Auguste, sur les limites de la forêt de

Digitized by Google

Marly et du terroir de Montaigu, près le château de Montjoie et celui de Retz. Cette abbaye a été vendue depuis et démolie : il n'en reste plus aujourd'hui aucune trace.

1329. — Au mois de novembre, Philippe de Valois, étant au château de Saint-Germain, renouvelle l'ordonnance publiée par saint Louis en 1228 contre les hérétiques, et le même mois, il approuve le réglement rédigé contre eux par le chef de l'Inquisition en France.

1331. — Cette année et les années suivantes, Philippe de Valois rend plusieurs édits et signe des lettres patentes et autres actes qui prouvent son séjour à Saint-Germain-en-Laye. Nous allons les citer ici à leurs dates respectives.

Par lettres datées de Saint-Germain du 15 avril 1331, Philippe de Valois rétablit l'ancien usage de la Chambre des Comptes de Paris, touchant la taxe des comptes de ceux qui ont été envoyés en commission par le roi.

1332. — Philippe VI déclare prendre sous sa royale sauvegarde l'abbesse et le couvent de Saint-Cyr, près de l'endroit où fut depuis bâtie la ville de Versailles.

La même année, il fit une déclaration qui porte que, s'il plaît au roi de remettre aux mains des évêques le temporel de leurs évêchés, avant qu'ils lui aient rendu leur hommage et prêté serment de fidélité, la collation de quelque bénéfice en régale venant à vaquer en appartiendra toujours au roi qui en pourra disposer à son gré, tant que l'évêque nommé n'aura pas rendu hommage ou prêté serment.

1340. — Le 27 janvier, ordonnance sur une nouvelle fabrication de monnaies. Le roi confirme le 29 janvier suivant les priviléges de Lille en Flandre, et au mois de février suivant ceux de la ville de Douai.

1341. — Le 20 avril, il ordonne que les habitants des comtés d'Anjou et du Maine ne pourront être

Digitized by Google

contraints de plaider devant le Parlement, si ce n'est en cas d'appel.

Au mois de mai de la même année, il donne une ordonnance qui met l'abbaye de Saint-Gilles en Provence, avec toutes ses dépendances; dans le ressort immédiat du sénéchal de Beaucaire.

1342. — Se trouvant à Saint-Germain au mois d'avril, il accorde divers priviléges à la ville de Puy-Mirol en Agénois, et décide que tous les procès qui concerneront l'abbaye de Saint-Denis seront jugés en premier ressort au Parlement, s'ils sont mus dans l'étendue de la prévôté et vicomté de Paris, ou dans le bailliage de Senlis.

1343. — Le 5 novembre, nouvelles lettres datées de Saint-Germain, qui règlent en quelle monnaie il faut que les décimes et les rentes soient payées pour le terme de la Toussaint, et comment les citoyens, débiteurs les uns des autres, devront se libérer mutuellement.

1346. — Le 18 avril, Philippe de Valois confirme, au château de Saint-Germain, les priviléges accordés antérieurement aux sergents des foires de Champagne et de Brie.

Cette année 1346 fut fatale à Saint-Germain-en-Laye et à ses environs. Quand Philippe VI était monté sur le trône en 1339, il eut d'abord à disputer sa couronne à Edouard III roi d'Angleterre, qui était, par sa mère Isabelle, petit-fils de Philippe le Bel; tandis que Philippe de Valois n'était que le neveu du feu roi. Mais ces droits prétendus ayant été solennellement repoussés par les États généraux de France comme contraires à la *loi salique*, le roi d'Angleterre, pour se venger, vint porter la guerre au sein de la France. Il rencontra sur le continent plusieurs appuis parmi les grands vassaux de Philippe VI. Le pape Benoît XII essaya en vain de le détourner de son injuste entreprise; il n'y put réussir : Edouard voulait la guerre, et il la commença des l'année 1339. Philippe marcha au-devant de lui avec une armée, et le combat naval de l'*Ecluse* (1340) fut le premier

Digitized by Google

échec qu'essuya la France dans cette lutte désastreuse.

A la suite de cette victoire, Edouard fit une nouvelle tentative pour réduire la ville de Tournay; mais Jeanne de Hainaut, sœur de Philippe VI et mère de la reine d'Angleterre, parvint à faire conclure aux deux princes une trêve de deux ans.

Cependant, à l'expiration de la trêve, le roi d'Angleterre n'aurait pas sans doute repris la guerre contre la France, si une circonstance imprévue n'était venue remettre en présence les deux monarques rivaux. Ce fut la succession au duché de Bretagne. Edouard soutenait Jean, comte de Montfort, tandis que les États de la province avaient reconnu pour héritière la nièce du dernier duc Jean III, par Guy, son frère puîné, qui avait en outre épousé le neveu de Philippe VI, Charles de Blois, et soutenait ses prétentions de tout son pouvoir. De plus, le roi de France avait fait décapiter sans procès Olivier de Clisson et quelques autres seigneurs, à cause des intelligences qu'ils entretenaient avec la cour d'Angleterre. Il n'en fallait pas tant pour rallumer la guerre : elle recommença donc avec une nouvelle fureur. Edouard III, à la tête d'une flotte de 1000 voiles, portant 50,000 hommes, débarqua à Cherbourg, d'où il se dirigea immédiatement sur Paris, après avoir pris et brûlé Cherbourg, Harfleur, Montebourg, Valognes, Carentan, et s'avança vers Caen que défendaient le comte d'Eu, connétable de France, et le comte de Tancarville *avec gens d'armes à foison*, dit Froissard. Cette ville cependant se défendit peu et mal, et elle ne coûta guère aux Anglais que la peine de s'en emparer. Edouard la livra au pillage, et les vainqueurs avides y firent un immense butin.

Le roi d'Angleterre prit ensuite la route d'Evreux; mais il n'attaqua point cette ville, qui paraissait prête à se défendre avec courage et avec énergie. Il se rabattit donc sur Louviers qu'il mit à feu et à sang, et marcha vers Rouen, défendu par le comte d'Evreux, sans oser

Digitized by Google

pourtant l'assiéger. De là, conduit par un traître, Geoffroy ou Godefroy d'Harcourt[1], il remonta la Seine, saccageant et brûlant sur son passage Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, Meulan, et vint jusqu'à Poissy, laissant partout des traces de sa cruelle vengeance. En même temps quelques détachements de son armée pillèrent et brûlèrent Saint-Germain-en-Laye, Nanterre, Rueil, Boulogne, Saint-Cloud et Neuilly. Il paraît que ce fut le jeune prince de Galles, alors âgé de 15 ans, qui fut chargé de commander et de diriger le détachement qui ravagea les environs de Paris. Ce prince, qui fut surnommé le Prince-Noir à cause de la couleur de ses armes, a laissé à Saint-Germain un funeste souvenir en brûlant le château et les bâtiments du monastère, et en étendant ses ravages jusqu'à Saint-James, Montaigu, Fourqueux, Hennement et la tour de Montjoie, que le roi Philippe avait fait réparer depuis peu de temps, ainsi que les bâtiments qui, sous le nom de château royal et de couvent, occupaient alors l'emplacement des Loges dans la forêt de Laye.

Philippe VI, dont le règne malheureux ne fut qu'une longue suite de calamités, mourut dévoré de chagrin à Nogent-le-Rotrou le 22 août 1350.

1351. — Jean II, dit *le Bon*, fils et successeur de Philippe de Valois, ne fut ni plus habile politique, ni plus heureux que son père. Il confirme à Saint-Germain les priviléges de la ville de Montpellier et donne des lettres de sauvegarde à la ville de Roye en Picardie ; ce qui prouve, ou que le château n'avait pas été ruiné complétement par l'incendie des Anglais, ou qu'il avait été promptement réparé.

[1] Ce comte d'Harcourt, donné par plusieurs historiens comme défenseur de la ville de Rouen sous les ordres du comte d'Evreux, fut séduit par les offres brillantes d'Édouard et lui servit de guide dans sa marche à travers la Normandie.

Digitized by Google

1352. — Bataille de Poitiers. — A la suite d'une déroute effroyable, Jean II est vaincu par le Prince-Noir et envoyé prisonnier en Angleterre; il n'en sortit qu'après le traité de Brétigny, par lequel la moitié de la France releva du roi d'Angleterre (1360).

1363 ou 1367. — Charles V, dit *le Sage*, comprenant l'importance stratégique du château de Saint-Germain pour la défense de la capitale du royaume, fit faire à la forteresse de Louis le Gros toutes les réparations qui devaient la rendre habitable et augmenter encore son importance militaire. Il fit donc démolir ce qui avait échappé aux ravages des Anglais, en se réservant seulement deux grosses tours aux deux extrémités du bâtiment. Il choisit l'une d'elles pour y établir son séjour durant toute la durée des travaux, et fit placer sur l'autre une grosse horloge avec un beffroi dont la cloche pouvait s'entendre au loin dans la forêt, durant les chasses royales.

« Moult fist reedifier notablement le chastel de Sainct » Germain-en-Laye, » dit Christine de Pisan dans son *Histoire de Charles V*.

Ce prince, en faisant rebâtir le vieux manoir de ses ancêtres, pourvut aussi à la reconstruction de sa chapelle. Dans le même temps, à peu près, il fit disparaître les ruines du vieux château de Poissy ; et la chapellenie, attribuée dans l'origine aux religieux du petit monastère d'Hennemont, fut réunie à celle du château de Saint-Germain. (Voy. ann. 1666.)

1370. — C'est Charles V qui le premier fit chercher dans la forêt de Marly des sources qu'on pût amener dans la ville de Saint-Germain, pour suppléer aux deux puits malsains qui avaient été creusés dans le monastère et dans la cour du château, au mauvais ru de Buzot, et à quelques rares fontaines qui se trouvaient au bas de la colline, sur le territoire de Retz. Il fit établir, pour ces dernières sources, trois aqueducs souterrains qui, passant à travers le territoire de l'abbaye de Joyenval, en

Digitized by Google

amenaient les eaux à un seul regard situé à Montaigu, pour être distribuées ensuite par des tuyaux particuliers dans la ville de Saint-Germain. A ces sources prises au bois de Marly, il en joignit d'autres encore découvertes sur les coteaux de Poissy, près la tour de Bethmont et ailleurs. Il les fit arriver à Saint-Germain jusque dans le réservoir de la capitainerie, aux frais de son trésor royal.

D'un autre côté, les eaux des sources de Poncy, très-abondantes et très-bonnes à boire, furent recueillies dans plusieurs nouveaux puits ou regards, et conduites à Saint-Germain par deux lieues de tuyaux en grès fort épais, enveloppés d'une couche de ciment très-dur, de six pouces d'épaisseur. Des fragments de ces tuyaux ont encore été retrouvés de nos jours, lors des fouilles qu'on fit pour les constructions de la nouvelle église et l'établissement du chemin de fer atmosphérique. A leur sortie des bois de Poncy, ces tuyaux longeaient le fossé qui sépare ces bois des terres cultivées, et se dirigeaient à droite, en décrivant plusieurs courbes et plusieurs pentes, vers le hameau d'Aigremont, dont ils suivaient la rue principale; ils côtoyaient ensuite le chemin qui conduit à Chambourcy, en passant près de l'angle d'un clos appelé alors *Champ à Guillonet*, aujourd'hui la propriété de M. le baron de Clédat; suivaient la grande rue de Chambourcy, et, passant devant la croix, gagnaient directement la maison du maréchal-ferrant; là, ils changeaient de direction, descendaient par la gauche obliquement vers la moitié du coteau; longeaient, à travers les terres de cette commune, le village de la Bretonnière et les terrains qui étaient au delà, le territoire d'Hennemont et la vieille route de Mantes; passaient ensuite au milieu d'un petit bois appelé *Clos de Compiègne* (acquis depuis par Louis XIV et joint à la forêt de Saint-Germain); traversaient le *Clos Victor*, puis un autre terrain cultivé devenu en 1776 le cimetière de la ville, et enfin entraient dans Saint-Germain, en suivant une rue appelée d'abord Cul-de-sac de la

Digitized by Google

Trinité, puis rue du Cours des Fontaines, et de nos jours rue d'Hennemont, perçaient la place du marché aux porcs (place de Poissy), la rue aux Vaches (rue d'Angoulême, puis rue de Saint-Thomas), la rue de la Geôle (rue Neuve-de-l'Église), tournaient les bâtiments et l'église du Prieuré, par l'ancien cimetière qui occupait l'emplacement qu'on appelle aujourd'hui la place de la Paroisse, entraient dans la cour des Communs, dites des Cuisines (place du Château), et arrivaient à la Capitainerie, en face de l'hôtel actuel de Conti. Le volume de ces eaux réunies était de 150 muids par 24 heures, ce qui, avec les autres ressources, suffisait à tous les besoins de la population du bourg, de la maison du roi et du Prieuré.

Quelques historiens ont écrit que la plus grande partie de ces eaux était déversée dans les fossés du château, qui, suivant eux, étaient remplis d'eau à cette époque; mais rien ne le prouve, et l'on n'a trouvé dans aucun temps nul travail hydraulique destiné à les y conduire, aucune bonde, aqueduc ou tuyau de décharge pour les vider ou les curer.

Tel fut l'état des eaux de la ville de Saint-Germain jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Nous reviendrons plus tard sur ce chapitre, qui, depuis la fondation de la ville jusqu'à nos jours, a toujours été d'un intérêt puissant et souvent le motif de sérieuses inquiétudes pour les habitants. (Voy. ann. 1594.)

1378. — Le roi Charles V, étant au château de Saint-Germain, accorde à quelques étrangers divers priviléges qui les autorisent à résider six ans dans les villes d'Amiens, d'Abbeville et de Meaux, pour y faire en toute sûreté le commerce et la banque. Cette charte est datée du 6 août. Le 9 du même mois, il déclare que, moyennant un prêt de 20,000 fr. que lui feraient les juifs de la langue d'Oil, et 200 fr. qu'ils s'engageraient à lui donner chaque semaine, ils seraient affranchis de toutes les redevances, censives et autres droits auxquels

Digitized by Google

ils étaient tenus vis-à-vis de lui avant cette époque. Il ordonne ensuite que les juifs qui se convertiront au christianisme ne pourront intenter aucune action judiciaire contre les autres, sans avoir auparavant donné caution, et sans une information préalable.

Le 26 novembre de la même année, ce prince décrète qu'il sera fait une nouvelle fabrication d'espèces, et qu'on devra payer cinq sols pour chaque marc d'argent livré aux hôtels des Monnaies.

1386. — Charles VI, monté sur le trône le 16 septembre 1380, rend à Saint-Germain, le 7 juin 1386, une ordonnance qui fixe le prix de l'argent ayant cours dans le royaume, et porte qu'il sera fabriqué à l'avenir de petits deniers parisis.

1390. — Le 11 avril de cette année, il y donne des lettres pour l'institution des généraux des finances, le réglement de leurs attributions et l'autorité dont il veut qu'ils soient revêtus. Le 3 août de la même année, par d'autres lettres, il fait défense d'exercer la médecine et la chirurgie à ceux qui n'y seront pas autorisés, et, le 18 du même mois, il publie de nouvelles lettres sur les finances, toujours datées de Saint-Germain, qui portent que les lettres et décharges de finances ne vaudront rien, si elles ne sont signées des quatre généraux des aides, ou de trois, ou au moins de deux. D'autres lettres à la même date, annulent celles du 11 avril, par lesquelles il avait institué deux trésoriers et trois juges pour rendre la justice au trésor.

Comme le roi Charles VI présidait cette même année son conseil au château de Saint-Germain pour délibérer sur la levée de quelques impôts, il s'éleva aussitôt un nuage épais, accompagné de tonnerres et d'éclairs si terribles, qu'on put croire un moment que le château allait être renversé; ce qui fit lever la séance et renoncer, pour le moment, à une mesure qu'on ne regardait pas déjà comme fort équitable.

L'abbé Lebeuf (*Hist. du Diocèse de Paris*, tom. VII,

Digitized by Google

p. 219) met cet événement au mois de juillet 1390, mais d'autres auteurs le reportent en 1408 et même en 1418.

1391. — Charles VI, étant au château de Saint-Germain le 5 octobre, prend par une ordonnance, sous sa sauvegarde royale l'évêque et le chapitre de Tréguier.

1392. — Le 13 juin de cette année, jour de la fête du Saint-Sacrement, Charles VI avait donné à Paris à l'hôtel Saint-Paul un grand festin royal suivi d'un bal qui se prolongea fort avant dans la nuit. Le connétable de Clisson, qui s'y était trouvé, s'en retournait chez lui, accompagné de huit hommes, par la rue Culture-Sainte-Catherine, quand un nombre considérable de gens armés de toutes pièces se jetèrent à travers son escorte, et cherchèrent à s'emparer de sa personne. Le connétable, ayant distingué au milieu du tumulte les cris de mort de Pierre de Craon son ennemi, qui dirigeait cette bande d'assassins, comprit que cette attaque, qu'il avait prise d'abord pour une plaisanterie, était un infâme guet-apens, il se défendit avec courage; mais les gens de sa suite ayant été dispersés dans la mêlée, il tomba lui-même percé de coups, et fut laissé pour mort sur la place. Cet attentat fut bientôt annoncé au roi qui s'empressa de courir sur le lieu de cet étrange combat; après s'être assuré qu'aucune des blessures du connétable n'était mortelle, il lui fit donner les premiers soins, et ajouta : « Pensés de vous » et ne vous soulciés de rien, car oncques delict ne fust » si chier amendé sur les traistres comme sera cettuy-ci, » car la chose est mienne. »

Quelques jours après, le roi voulut assembler un grand conseil à Saint-Germain, afin de s'entendre sur les moyens qu'il y avait à prendre pour faire justice de l'assassin qui s'était prudemment retiré à la cour du duc de Bretagne. Mais les principaux complices de Pierre de Craon, entre autres le sire de la Rivière et le sire de Nogent, pour couper court à cette affaire qui

Digitized by Google

pouvait tourner fort mal pour eux-mêmes, eurent l'audace d'entourer de gardes le château royal, pour en défendre l'approche à ceux que Charles VI y avait convoqués. Ainsi le roi de France, prisonnier dans son propre château, ne vit arriver aucun de ceux qu'il avait appelés. Le conseil n'eut pas lieu, et Pierre de Craon finit par obtenir sa grâce durant les troubles qui suivirent la démence du roi.

1393. — Ordonnance du 17 janvier, publiée à Saint-Germain-en-Laye, qui réduit à huit le nombre des sergents d'armes qui gardaient la personne du monarque.

Celle du 29 du même mois est rendue en forme de mandement, et défend aux gardes des ports et passages de la sénéchaussée de Beaucaire, de laisser sortir ni gens d'armes, ni marchandises, ni chevaux, quelque passeport qu'on présente, fût-il du roi lui-même, à moins qu'il ne soit scellé ou signé par le maréchal de Sancerre.

Cette année 1393 fut celle où le roi Charles VI tomba dans sa déplorable folie. Monté sur le trône de son père à l'âge de douze ans, il vit sa minorité cruellement troublée par les discordes sans fin que fomentaient dans le royaume les ambitions rivales de ses oncles les ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Berry et de Bourbon. Cependant il gouverna depuis sa majorité avec assez de prudence, lorsque, voulant marcher contre le duc de Bretagne qui avait donné asile à Pierre de Craon, meurtrier du connétable de Clisson, il fut frappé, en traversant la forêt du Mans, d'une attaque de démence qui replongea le royaume dans un abîme de désordres. Les oncles du roi recommencèrent autour du jeune roi devenu fou les luttes intestines qui avaient ensanglanté la France quelques années auparavant.

1405. — Le 12 juillet, la reine et le duc d'Orléans étant à la promenade dans la forêt de Saint-Germain, les chevaux du *carrosse* de la reine furent si épouvantés

Digitized by Google

par une grosse pluie et un vent furieux, qu'ayant pris le mors aux dents, ils coururent à la rivière où ils se seraient précipités, si le cocher, par son adresse, n'était parvenu à les arrêter.

Cet événement, fort peu important en lui-même, prouve que le fameux *coche* de Catherine de Médicis n'est pas le premier qu'on ait vu en France, comme on le pense généralement.

1408. — Il tomba cette année, le 5 septembre, sur la ville de Saint-Germain une grêle presque aussi grosse que des œufs d'autruche. (Voy. l'abbé Lebeuf, *Hist. du Diocèse de Paris*, tom. VII, p. 220.)

1415. — Le roi d'Angleterre, Henri V, profitant de nos dissensions civiles, vint à la tête d'une armée reconquérir la Normandie. Il remporta la funeste victoire d'Azincourt et, s'alliant avec le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui avait à venger la mort de son père, et avec la reine Isabeau de Bavière, il se fit couronner roi de France en 1421. Durant cette expédition malheureuse pour nous, Henri V, ayant pris en 1419 le fort de Meulan et celui de Poissy, s'empara bientôt après de la ville et du château de Saint-Germain-en-Laye, où il fit, dit l'histoire, *un copieux butin.*

Cependant Charles VII, régent du royaume durant la maladie de son père, rompit le traité de Troyes, qui avait mis la France sous le joug d'un prince étranger, chassa les Anglais en 1435 des environs de Paris, reprit sur eux toutes les places dont ils s'étaient emparés, et le château de Saint-Germain revint sous l'autorité de ses anciens maîtres; mais trois ans après il retomba aux mains des Anglais par la trahison d'un moine. Voici comment le *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII* raconte ce fait étrange :

« Un religieux de Sainte-Geneviève, prieur de Nanterre, nommé Carbonnet, parvint à se concilier l'amitié du capitaine du château de Saint-Germain. Il entrait privément dans l'intérieur de cette forteresse, sans in-

Digitized by Google

spirer la moindre méfiance ; il savait où les clefs des principales portes étaient déposées. Un jour il les prit furtivement (sans doute pour en faire fabriquer de semblables), et, sans être aperçu, les remit à leur place. Muni de ces fausses clefs, le prieur Carbonnet se rendit promptement à Rouen, s'adressa au comte de Warwick, qui commandait dans cette ville, et lui promit de le rendre maître du château de Saint-Germain s'il consentait à lui donner trois cents *saluts*[1] d'or. Le comte de Warwick accepta la proposition ; le moine partit avec une troupe anglaise, et l'introduisit dans le château. La trahison fut connue : environ quinze jours après, le religieux fut arrêté et condamné à être détenu perpétuellement dans une prison, chargé de fers et réduit au pain et à l'eau. »

Mais bientôt Charles VII, voulant épargner le sang français qu'il eût fallu verser pour reprendre le château de Saint-Germain, le racheta de l'officier anglais à qui le roi en avait confié le commandement, et en donna la capitainerie (1448) à Richard de Marbury qui commandait pour le roi d'Angleterre la forteresse de Gisors, voulant ainsi le récompenser de lui avoir abandonné cette place dont il venait de faire le siége et de s'emparer.

1423. — Établissement de la *Croix-Pucelle*, dans la forêt de Saint-Germain, sur l'ancienne route de Poissy, à l'endroit où une jeune fille avait été lâchement assassinée en défendant son honneur. On voit encore aujourd'hui cet humble monument, mais presque au niveau du sol et caché par les hautes herbes.

1428. — Henri VI, roi d'Angleterre, qui en vertu du traité de Troyes avait été proclamé roi de France, sous

[1] Le *Salut* d'or, était une monnaie qui représentait la Salutation de l'Ange à la sainte Vierge. Ces monnaies furent frappées sous le règne de Charles VI, roi de France, et de Henri IV, roi d'Angleterre. Elles valaient 25 sous tournois.

Digitized by Google

la régence du duc de Bedfort son oncle, et qui devait plus tard (1432) se faire sacrer en cette qualité à Notre-Dame de Paris, ordonne le 24 mai de payer aux religieux de Saint-Germain la redevance annuelle de 21 livres qui leur était due en compensation des terrains que le couvent avait cédés à Louis VI, quand ce prince avait voulu construire le château.

C'est sous le règne de ce même Henri VI, qui vivait du temps de Charles VII, qu'eurent lieu les batailles célèbres où l'héroïne d'Orléans, Jeanne d'Arc, joue un si noble rôle, et que la Normandie fut reprise aux Anglais qui depuis ne l'ont plus jamais possédée. Cependant le roi d'Angleterre garda jusqu'à l'époque de l'empereur Napoléon le titre de *roi d'Angleterre et de France*, et portait pour armoiries l'écu écartelé au 1er d'Angleterre, de gueules aux trois léopards d'or passant l'un sur l'autre; au 2e d'Écosse, d'or au lion de gueules, dans un double trescheur fleuré et contre-fleuré de même; au 3e d'Irlande, d'azur à la harpe cordée d'or, et au 4e de France, d'azur à trois fleurs de lis d'or, avec les armoiries personnelles du prince régnant brochant sur le tout.

1440. — Le château de Saint-Germain fut de nouveau repris par les Anglais, sous le règne de Charles VII, et rendu à la France par le traité de paix conclu en 1440.

1453. — Edeline ou Hedelin, docteur en théologie et prieur de Saint-Germain-en-Laye, est accusé de magie et de sorcellerie; il en est *convaincu* la surveille de Noël, et dénoncé à l'évêque d'Évreux dans le diocèse duquel il se trouvait. Il fut condamné à finir ses jours dans une prison, et réduit au pain et à l'eau pour toute nourriture.

1472. — La capitainerie de Saint-Germain, qui comprenait plus de 50 lieues carrées, était une des plus importantes du royaume. Avant François Ier, les capitaines ne se qualifiaient que de concierges du château de Saint-Germain, et leur administration ne s'étendait que

Digitized by Google

sur le château, la ville et la forêt. Néanmoins cette place a toujours été occupée par des personnes du plus haut rang. En 1472, elle était remplie par Guillaume de Montmorency, et depuis Louis XIV jusqu'à la révolution, on a vu s'y succéder le duc de Saint-Simon, les marquis de Maisons père et fils, MM. de Beaumont, de Richelieu, le duc du Lude, MM. de Montchevreuil, de Mornay, le maréchal de Noailles, avec survivance pour le duc d'Ayen son fils. On retrouve encore les noms de ces différents gouverneurs sur quelques-unes des principales routes, mares, étoiles ou croix placées dans la forêt de Saint-Germain.

1482. — Au mois de septembre, le roi Louis XI donne à Jacques Coitier, Coictier ou Coythier, président en la Chambre des Comptes et son premier médecin, les places, châteaux, prévôtés et seigneuries de Saint-Germain-en-Laye et de Triel, qu'on appelait la *Châtellenie de Poissy;* mais, par arrêt du parlement, Coitier en fut dépouillé à la mort du roi. Le château fort de Saint-Germain était déjà rentré en la possession du domaine de la couronne en 1514.

1509. — Le 18 mai, cérémonie de la permutation de la chapelle Saint-Fiacre-des-Loges dans la forêt de Saint-Germain.

1514. — Le mariage de François d'Orléans, comte d'Angoulême, depuis roi de France, avec Marie-Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, fut célébré au château de Saint-Germain le 18 mai. Cette cérémonie se fit avec un grand appareil; mais la reine Anne étant morte le 9 janvier de la même année en son château de Blois, les nouveaux mariés s'y présentèrent en habits de deuil.

1515. — Lorsque François Ier monta sur le trône de France une ère nouvelle venait de s'ouvrir. La chute de l'empire grec (1453) venait de refouler vers l'Occident le goût des lettres et des arts libéraux; l'imprimerie venait d'être inventée en Allemagne (1462); l'Amérique était

Digitized by Google

découverte par le Génois Christophe Colomb (1492); le portugais Vasco de Gama avait doublé le cap de Bonne-Espérance (1498); l'amiral anglais Cabot avait exploré tout le nord de l'Amérique, depuis Terre-Neuve jusqu'à la Virginie (1492-1498); les Portugais avaient reconnu le Brésil, sous la conduite de Cabral et de Pinson (1500); dès les premières années du XVIe siècle, Corteréal avait exploré le Labrador, et Bastidès toute la côte de Terre-Ferme (1501); les Portugais avaient rencontré les îles de Ceylan et de Madagascar (1506); l'Europe était dans une agitation glorieuse, et s'abandonnait avec une sorte d'ivresse à la recherche de tous ces mondes nouveaux qui semblaient sortir du sein des océans inconnus, à la voix des navigateurs. Mais la France se mêlait à peine à ces grandes entreprises; elle se bornait alors aux conquêtes de l'intelligence et des arts : cependant c'est de cette époque que commence pour elle cette ère de prestige chevaleresque, qui fit de son peuple le peuple le plus guerrier de l'univers, et de son roi chevalier le gentilhomme le plus accompli de son temps.

Ce fut le château de Saint-Germain que François Ier choisit pour le lieu ordinaire de sa résidence. Il donna des soins spéciaux à sa réparation et à son agrandissement, il en fit restaurer la gracieuse chapelle, fit construire sur la façade de l'ouest une magnifique salle de bal et de spectacle, et se forma peu à peu, au milieu de plaisirs sans cesse renouvelés, une cour brillante composée des plus grands seigneurs de son royaume, et qui fixa quelques années plus tard l'attention et réveilla l'envie de tous les autres souverains de l'Europe.

1516. — Au retour de la première guerre d'Italie, et après le traité d'alliance signé à Noyon avec Charles-Quint en 1516, François Ier fit bâtir un château dans la partie septentrionale de la forêt de Laye, et à deux lieues de distance du bourg de Saint-Germain. Ce château de plaisance reçut le nom de *la Muette*, qu'on

Digitized by Google

donnait alors à un lieu environné de bois de tous côtés. Sa forme était originale; une construction centrale quadrangulaire de 54 pieds de diamètre composait trois vastes salles au rez-de-chaussée. Les quatre angles de ce corps de bâtiment étaient flanqués de gros pavillons carrés à angles tronqués, chacun de 28 pieds de diamètre. Entre les deux pavillons du côté du midi, il en fit bâtir un troisième, arrondi sur le devant, qui contenait un vestibule et un escalier à double rampe pour conduire aux étages supérieurs. François 1er fit ajouter en 1530, dans l'axe de cette façade, à l'intérieur, un autre pavillon semblable pour y construire une chapelle. Le château de la Muette était élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, et sur la plate-forme entourée de balustres était établi un jeu de courte paume couvert. C'était un rendez-vous de chasse pour le roi et pour les seigneurs de la cour; et les appartements assez nombreux suffisaient à tous les besoins : les équipages et les chenils étaient placés un peu plus loin dans un lieu appelé le *fief de Vaux*, entre le village de Carrières-sous-Bois et celui du Mesnil. On voit encore, sur une petite tourelle à gauche du bâtiment appelé aujourd'hui *la ferme de Vaux*, la salamandre de François Ier. Les écuries et remises étaient à gauche et en dehors du rond-point de la place de la Muette.

1518. — François Ier fait augmenter les bâtiments du château de Saint-Germain, qu'il avait choisi pour sa résidence habituelle. La salamandre, dont les poètes avaient fait l'emblème de la gloire et de l'amour, et qu'il avait prise pour devise, avec cette légende : *Nutrico et exstinguo*, fut placée dans diverses parties du vieux monument : on la voit encore sur la cheminée de la grande salle qui s'étend sur toute la largeur de la place actuelle du château, et qui servait alors de salle de bal et de spectacle.

La plupart des enfants de ce roi sont nés au château de Saint-Germain. Henri son second fils, qui fut roi plus

Digitized by Google

tard sous le nom de Henri II, y naquit le 31 mars 1518; il y fut baptisé l'année suivante.

1519. — Le 25 juillet, Henri (depuis Henri II) est baptisé à Saint-Germain. Il avait pour parrain Henri VIII, roi d'Angleterre.

1520. — Le 2 août, Madeleine de France, troisième fille de François Ier, naquit à Saint-Germain : elle fut mariée à Jacques V, roi d'Écosse, le 1er janvier 1536.

1521. — Vers la fin du mois de janvier de cette année, François Ier étant à Saint-Germain, y créa la Chambre des Enquêtes au parlement de Paris, régla le nombre d'officiers qui devaient la composer, leurs appointements et leurs attributions.

Il n'y avait sous François Ier que deux coches dans Paris, l'un pour la reine, l'autre pour Diane de Poitiers ; hommes et femmes allaient à cheval ou à pied, selon leur rang ou leur fortune.

1522. — Charles, duc d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême et de Châtellerault, troisième fils de François Ier, naquit au château de Saint-Germain le 22 janvier 1522 sur les neuf heures du matin. Il fut fait pair, grand chambrier ou chambellan de France, et gouverneur de Champagne et de Brie ; il fit la conquête du Luxembourg et mourut d'une pleurésie le 9 septembre 1543.

Au mois de novembre de la même année, lettres du roi François Ier qui accordent aux chapelains de la chapelle Saint-Laurent-d'Aubigny le droit de chauffage dans la forêt de Loches.

1523. — Marguerite de France, quatrième fille de François Ier, naquit au château de Saint-Germain le 5 juin ; elle fut mariée le 9 juillet 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

La même année, François Ier confirme au château de Saint-Germain, par un acte authentique, les priviléges de l'abbaye de Saint-Denis.

1526. — François Ier, vaincu à Pavie en 1525, et

Digitized by Google

emmené prisonnier à Madrid par Charles-Quint, revient à Saint-Germain en 1526, après avoir signé avec son vainqueur un traité déplorable, dont il se sentit bientôt obligé de violer les conventions. Les États de Bourgogne déclarèrent d'abord formellement au vice-roi de Naples, que Charles-Quint avait envoyé en France pour presser François Ier de remplir ses engagements, qu'ils ne consentiraient jamais à la cession du duché de Bourgogne qui avait été imposée au roi captif; et au moment même où le vice-roi recevait cette déclaration, il apprit que le pape, le roi de France, les princes souverains d'Italie et le roi d'Angleterre, venaient de former une ligue appelée *Sainte*, parce que le pape en était le chef, pour empêcher l'empereur de revendiquer les droits qu'il prétendait avoir sur le Milanais.

Cependant le roi de France avait donné pour otages à Charles-Quint ses deux fils, le Dauphin et le duc d'Orléans; mais diverses circonstances ayant amené de grandes modifications au traité de Madrid, les choses en restèrent là et se réduisirent à une simple affaire d'argent. Ce fut au milieu de tous ces désastres de nos armées, que le roi, à qui ses guerres continuelles et ses amours insensées faisaient faire d'énormes sacrifices, fut obligé d'emprunter à la ville de Paris la somme de 200,000 livres : cet emprunt fut l'origine de la dette publique en France, et remonte à l'année 1521.

François Ier, par lettres patentes du premier avril 1526, donne aux habitants de Saint-Germain une preuve de sa bienveillance en établissant dans le bourg, qui prenait déjà quelque importance, deux marchés par semaines, et quatre foires par an. Les marchés ont continué jusqu'à nos jours, mais les foires sont tombées en désuétude.

1530. — L'empereur Charles-Quint ayant mis à prix la liberté des fils du roi, François Ier fut contraint de s'adresser au roi Henri VII d'Angleterre pour réunir la somme qui lui était demandée, et que son royaume

Digitized by Google

épuisé était hors d'état de lui fournir. Il paya donc cette rançon au mois de juin 1530, et partit de Saint-Germain pour aller au-devant de ses deux jeunes fils, que les envoyés espagnols lui ramenaient au lieu même où ils leur avaient été livrés le 21 mars 1526. Éléonore, sœur de Charles-Quint et veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, les accompagnait et venait en France pour la conclusion de son mariage avec le roi de France, à qui elle avait été fiancée par une des clauses du traité de Madrid. Le roi reçoit les ambassadeurs le 3 juillet, et le lendemain il épouse solennellement Éléonore dans l'abbaye de Veyen, entre Capjoux et Roquefort de Marsan, dans le département actuel des Landes. Le roi emmena ensuite la nouvelle reine et les deux jeunes princes français au château de Saint-Germain. Son arrivée fut un sujet de fêtes et de réjouissances publiques. La joie universelle s'accrut bientôt du mariage de Henri d'Albret, roi de Navarre, avec Marguerite de Valois, sœur de François Ier et duchesse d'Alençon. Ce mariage fut célébré avec pompe dans la chapelle du château.

La même année 1530, François Ier fait construire la chapelle du château de la Muette, comme nous l'avons dit plus haut (Voy. ann. 1516), et creuser dans la grande cour le puits de 4 pieds de large et de 125 de profondeur, qui existe encore aujourd'hui et procure des eaux abondantes dans toutes les saisons de l'année.

1534. — François Ier, étant au château de Saint-Germain, y rendit un grand nombre d'ordonnances concernant la police et le bien du royaume.

Le petit bourg de Saint-Germain vit alors sa population s'augmenter de jour en jour à cause du nombre considérable de grands seigneurs qui s'y fixèrent avec leurs familles et leurs habitations. Ce fut là, sans doute, la période la plus heureuse de cette ville, que menaçaient dans l'avenir la solitude et l'abandon.

1540. — L'assassinat d'un habitant de Poissy, nommé

Digitized by Google

le sieur de Berry, dans la forêt de Saint-Germain, sur la route de la Muette, fut la cause de l'érection de la *Croix de Berry*.

1545. — Le 1er mars, François Ier rend à Saint-Germain une ordonnance qui maintient les dîmes du clergé, conformément à ce qui avait été défini autrefois, dit-on, par un concile de Carthage.

La même année on posa la *Croix Dauphine*, en l'honneur de Henri, fils de François Ier, devenu dauphin de France par la mort de François son frère aîné, mort en 1536 dans un voyage à Tournon, , pour avoir bu, ayant très-chaud, un verre d'eau froide que lui avait offert Sébastien de Montecuculli son échanson. Celui-ci fut accusé de l'avoir empoisonné.

1547. — Le roi François Ier éprouva au château de la Muette, dans la forêt de Saint-Germain, les premières atteintes de la maladie dont il mourut au château de Rambouillet le 30 du même mois. Son corps, déposé d'abord à l'abbaye de Hautes-Bruyères, fut apporté ensuite à Saint-Cloud dans la maison de l'évêque de Paris, jusqu'à ce qu'on le transportât à Saint-Denis.

A la fin du règne de François Ier, le château de Saint-Germain avait atteint l'apogée de sa beauté monumentale. Ce prince avait confié à Villeroy le soin de reprendre les travaux commencés par Charles V, de les changer, s'il était nécessaire, et de terminer le plus rapidement possible tout l'ensemble des travaux. C'est à ce prince que le château doit sa grande salle qui s'étend sur toute la façade de l'occident, les trois escaliers en tourelles qui s'élèvent dans trois des angles de la cour intérieure, et surtout cette cour elle-même qui est un chef-d'œuvre de grâce et d'originalité.

Les bâtiments de l'ancien prieuré dont il n'est plus guère parlé depuis le règne de Charles VII, furent destinés, avec des modifications nombreuses, aux offices et aux communs du château. Un bel abreuvoir, qui a laissé son nom à la rue qui venait y aboutir, fut creusé

Digitized by Google

à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place du Théâtre.

Le même roi fit encore entourer de murailles un terrain de 416 arpents qui s'étendait du château à la porte de la Muette, en suivant la direction où fut bâtie depuis la grande terrasse. On appelait ce lieu réservé, le Petit-Parc : il était percé de plusieurs routes, dont la principale servait de communication directe entre les deux châteaux. Vers le milieu de cette route se trouvait une petite chapelle dédiée à saint Michel ; elle tombait en ruines, et fut réparée plus tard par Henri IV. Les princes ses enfants y allaient souvent à pied le matin dans les beaux jours, pour y entendre la messe ; il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir.

L'année même où Henri II monta sur le trône de France, après la mort de François Ier son père, eut lieu le célèbre combat judiciaire qui fit un si grand bruit dans les annales de ce règne. Nous empruntons sur cet événement quelques détails à l'un de nos historiens les plus spirituels [1].

François de Vivonne de la Châtaigneraie, favori de Henri II, et Guy de Chabot de Montlieu, seigneur de Jarnac, gentilhomme de la chambre, tous deux né dans la même province et tous deux élevés ensemble à la cour parmi les pages du roi, se firent l'un et l'autre remarquer dans les combats par une valeur égale ; mais durant la paix, Vivonne continuait de s'exercer à tous les genres d'escrime, et s'était même rendu assez redoutable par une habileté dont il abusait quelquefois. Guy de Jarnac, au contraire, ne s'occupait guère que de plaire aux femmes et bornait là toute son ambition. Cependant, comme ce penchant l'entraînait à faire des dépenses un peu plus considérables que son état de fortune ne semblait le lui permettre, Vivonne de la Châtaigneraie lui demanda un jour en riant, devant le

[1] Lacretelle. *Histoire de France pendant les guerres de religion*, tom. I.

Digitized by Google

jeune prince Henri, qui n'était encore que dauphin, comment il pouvait arriver à mener un si grand train, vula riémétdio c de ses ressources personnelles. Jarnac répondit qu'il avait le soin de faire la cour à sa belle-mère la baronne de Jarnac (seconde femme de son père), et qu'il en obtenait tout l'argent dont il avait besoin. Le dauphin et Vivonne crurent voir dans cette réponse, la révélation d'un commerce criminel entre Jarnac et la baronne. Vivonne garda néanmoins le silence sur cet entretien, mais le dauphin en fit part à Diane de Poitiers, qui fut indiscrète à son tour, par la haine cachée qu'elle ressentait contre Montlieu de Jarnac, depuis qu'il était devenu le favori de la duchesse d'Etampes.

Cependant ce bruit calomnieux, après avoir fait un grand scandale à la cour, pénétra jusqu'au vieux manoir de Jarnac, où le père de Montlieu menait une vie paisible et vénérée. Il entra dans une violente colère. Son fils le persuada facilement de l'innocence de ses paroles, et tous deux s'en vinrent à la cour, brûlant de venger leur honneur outragé. François Ier était alors à Compiègne. Il comprit la gravité de l'offense dont les deux seigneurs venaient se plaindre à lui; mais il ne voulut pas permettre que la querelle fût vidée en champ clos. Le roi vit ses ordres respectés, tant qu'il vécut. Cependant, après sa mort, Vivonne de la Châtaigneraie, qui avait assumé sur lui toute la faute de l'indiscrétion du dauphin, réclama de lui, dès qu'il fut monté sur le trône, le droit de terminer lui-même cette querelle, en entrant en lice avec le jeune sire de Jarnac. Henri II ne peut refuser d'accéder à son désir, et le jour du combat est fixé.

C'est à Saint-Germain que la lutte doit avoir lieu le 10 juillet suivant. Une magnifique estrade est élevée pour le roi et ses courtisans; les balcons et les fenêtres du château sont remplis de spectateurs, et le connétable de Montmorency est nommé juge du camp.

Digitized by Google

Le son des trompettes et des tambours mêlé à celui des cloches annonce le moment du combat. Vivonne de la Châtaigneraie s'avance d'un air arrogant, et Montlieu d'un ton modeste et soumis à la volonté de Dieu qui doit, selon les idées du temps, décider le sort de cette lutte, entreprise pour faire éclater le bon droit et la justice. Tous deux affirment par serment *que leur cause est juste, qu'ils ne portent pas d'armes défendues, et qu'ils n'ont point eu recours à des enchantements.* « Ils frappent dit M. de Lacretelle; toute la force de la Châtaigneraie ne peut triompher de l'adresse de Montlieu. Enfin celui-ci paraît plier sous les coups de son adversaire; il couvre sa tête de son bouclier, et décharge deux coups de son épée sur le jarret gauche de Vivonne. On voit tomber ce chevalier qui avait cru sa victoire infaillible. Sa vie est à la merci du vainqueur, qui peut traîner trois fois dans la lice ses membres mutilés. Montlieu rougirait d'user de ce droit barbare. « Rends-moi mon honneur ! crie-t-il à son rival, et demande merci à ton Dieu et à ton roi. » Vivonne garde un silence farouche. Montlieu vient se jeter aux pieds de Henri. « Sire, je vous donne mon adversaire, lui dit-il, daignez m'estimer homme de bien; pardonnez aux fautes de notre jeunesse. Prenez-le, Sire, en considération de votre glorieux père, qui nous a nourris tous deux. » Le roi se tait. Montlieu retourne vers Vivonne, mais sans le menacer de son épée. Il se prosterne et répète trois fois en se frappant la poitrine avec son gantelet de fer : *Domine, non sum dignus;* mais pendant qu'il prie, Vivonne fait un effort pour ressaisir son épée, se lève sur le genou et se traîne jusqu'à son adversaire. « Ne bouge, ou je te tuerai, » lui dit Montlieu. — « Tue-moi donc ! » reprend Vivonne. Montlieu le regarde avec compassion, fait tomber sa daguette, et revenant au roi : « Prenez-le, Sire, il est vôtre, je vous donne sa vie, et je demande à Dieu que ce brave chevalier puisse vous servir dans un jour de bataille comme je voudrais vous y servir moi

Digitized by Google

même. » Henri se tait encore. Ce second refus n'empêche point Montlieu d'user de générosité : « Vivonne, mon ancien camarade, dit-il à son adversaire, Vivonne, implore ton Créateur, et soyons encore amis. » Il n'en obtient aucune réponse. Le roi cèdera-t-il à une nouvelle prière ? Montlieu la fait avec toute l'éloquence du cœur. Le roi se rend, accepte Vivonne pour sien. Le connétable et les maréchaux réclament l'usage qui accorde le triomphe au vainqueur : Montlieu le refuse. Henri l'embrasse et lui dit : « Vous avez combattu en César, et parlé comme Aristote. » Le duc d'Aumale veut rendre des soins au vaincu, et ne peut calmer sa rage. On se retire ; la multitude se jette sur la tente où Vivonne avait fait préparer un festin magnifique pour ses amis, et pille la vaisselle. Vivonne, qui avait déchiré en furieux ses bandages, ne survécut que trois jours à ses blessures. Le duc d'Aumale lui fit ériger un tombeau. »

Henri II, profondément affligé d'avoir vu succomber ainsi sous ses yeux le plus cher de ses favoris, jura de ne plus permettre à l'avenir de combat judiciaire.

« Au combat de feu mon oncle de la Chastaigneraye » contre Jarnac, dit encore Brantôme, parmi la grande » et superbe assemblée qu'il y avoit, s'y trouva grande » quantité d'ambassadeurs honorables, voire de toutes » parts, et entre aultres celluy du grand sultan Soliman » (Soliman II), lequel s'estonna fort et trouva fort » estrange ce combat de gentilhomme françois à fran- » çois, et surtout d'ung favory de roy à un autre, les » allant le roy mettre ainsi et exposer en tel carnage et » massacre. Eux ne font pas cela et tout leur poinct » d'honneur le mettent à bien servir leur prince, et » soubstenir et prendre sa querelle en guerre. »

Le lieu où se livra ce duel célèbre occupait une grande partie de l'emplacement compris entre le château vieux et la place où fut élevé plus tard le château neuf, sur le terrain où s'élèvent de nos jours (1847) les constructions inachevées de la cité Médicis. On sait

Digitized by Google

que son issue déplorable fit donner le nom de *coup de Jarnac* à un coup habile et inattendu, on pourrait dire même à un coup de traître. C'est à tort que certains historiens attribuent l'origine de cette locution proverbiale au meurtre de Louis de Condé, assassiné par trahison à Jarnac (*Charente*) par le baron de Montesquiou, après une bataille où ce prince, à la tête d'une armée de calvinistes, en 1569, fut vaincu par Henri duc d'Anjou (Henri III).

1548. — Louis, duc d'Orléans et de Valois, fils d'Henri III, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 3 février, et fut baptisé le 19 mai suivant, dans la chapelle du château. Il fut tenu sur les fonts de baptême par don Constantin, ambassadeur délégué de Jean roi de Portugal, accompagné du duc de Guise et de la duchesse d'Aumale pour le duc de Ferrare et la reine douairière d'Écosse.

Ce prince mourut à Mantes le 14 octobre 1550.

1550. — Le 27 juin de cette année, naquit à Saint-Germain Charles-Maximilien de France, nommé d'abord duc d'Alençon et d'Angoulême, et depuis roi de France sous le nom de Charles IX, fils puîné de Henri II.

La naissance de ce prince fut l'occasion de grandes réjouissances publiques. On éleva, sur la place de l'église, une pyramide de pierre ornée des armes de France, et surmontée d'un globe qui portait la couronne royale. Le pied de ce monument gracieux était entouré d'un bassin, auquel on arrivait par trois marches circulaires et qui recevait les eaux d'une fontaine perpétuelle. Dans plusieurs grandes circonstances la fontaine jeta du vin, comme on le vit au baptême du jeune prince, qui eut lieu dans la chapelle du château, et plus tard à la naissance de Louis XIV (5 septembre 1638); à celle de Louis dauphin de France (*Monseigneur* ou le *Grand-Dauphin*, le 1er novembre 1661); à la cérémonie du baptême de ce prince (le 24 mars 1662); et enfin à la naissance du duc de Bourgogne (6 août 1682). Cette fontaine subsista jusqu'au moment de la Révolution française, et

Digitized by Google

quelques habitants de Saint-Germain l'ont pu voir encore à cette époque.

1555. — L'évêque de Chartres fait une visite pastorale dans la chapelle de Saint-Fiacre des Loges. La même année, le prieur de Saint-Germain donne à la ville, par contrat, plusieurs terrains pour l'agrandissement de l'église

La faisanderie actuelle, qu'on appelle aussi faisanderie de Vignoles, fut bâtie sur l'emplacement d'un village de ce nom, que le roi Henri II réunit avec ses dépendances à la forêt de Saint-Germain.

1557. — Médéric ou Merry de Donon, contrôleur du domaine de Paris, prend l'engagement de faire un parc, depuis l'entrée de Saint-Germain jusqu'au pont du Pecq; il devait lui être accordé, à cet effet, 12 deniers par livre de la recette des impôts de la ville. Ce projet, qui ne fut point exécuté, prouverait assez que cette partie du territoire de Saint-Germain était encore alors vague et inculte.

1559. — Henri II périt malheureusement à Paris, dans son hôtel des Tournelles, à la suite d'un coup que lui avait donné dans l'œil droit Gabriel de Montgommery, durant un tournoi où le jeune roi lui-même avait invité ce brave capitaine à rompre une lance avec lui[1]. Il était alors âgé de quarante et un ans. Après sa mort, la cour se retira tout entière à Saint-Germain. François II, son fils, lui succède : infirme et incapable de gouverner, devenu roi à l'âge de seize ans, sans énergie pour lutter contre les ennemis nombreux qui s'élevaient sans cesse autour de lui, il essaie en vain de donner quelque éclat à son règne.

L'année même où il monta sur le trône, il convoque

[1] On peut voir aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Germain un tableau de Bellanger qui représente ce tournoi funeste. Il fut donné à la ville par le roi Louis-Philippe en 1843.

Digitized by Google

au château de Saint-Germain les grands dignitaires du royaume et les principaux officiers de la couronne, réforme par ses édits l'administration de ses prédécesseurs, éloigne des affaires les princes du sang et les Montmorency, et en donne l'entière direction à ses oncles, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise.

Cependant, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut compris dans le nombre de ceux qui avaient été éloignés par le roi : cette offense, de la part du monarque ou plutôt de la part de ses confidents intimes, tous partisans des Guises, devait être d'autant plus sensible au roi de Navarre, que celui-ci, comme premier prince du sang, devait prétendre à un rang honorable à la cour, et même à une influence importante sous un roi jeune et maladif, qui ne pouvait vaquer lui-même aux soins de ses Etats. Mais, indolent et faible, Antoine de Bourbon se tenait volontiers à l'écart, et se bornait à des plaintes stériles. Cependant les princes mécontents, n'osant se révolter ouvertement, le poussèrent à se mettre à leur tête, et l'engagèrent même à dessein dans un démêlé personnel avec le duc de Guise.

Brantôme raconte dans ses Mémoires comment le duc de Guise sentit le piége et l'évita avec adresse; mais les seigneurs, repoussés, ne se tinrent pas pour battus, et résolurent d'amener le roi de Navarre lui-même à provoquer en face le duc tout-puissant : ils parvinrent à force d'insistance à lui faire quitter sa petite cour de Nérac, et à venir à Saint-Germain où était François II.

Antoine de Bourbon se mit donc en route et fit partir devant lui ses fourriers pour lui préparer un logement au château. Mais ceux-ci voulant marquer pour lui le plus bel appartement après celui du roi, le trouvèrent occupé par le duc de Guise, avec des gens armés pour en défendre l'approche. Ses bagages restèrent donc dans la cour ou au milieu de la rue, et ce fut là le premier spectacle qui frappa le roi de Navarre, quand il mit le pied à Saint-Germain.

Digitized by Google

Antoine se hâta donc à son arrivée d'aller saluer la reine-mère Catherine de Médicis, qui lui fit un accueil glacial; il se plaça sur le passage du roi qui fit semblant de ne pas l'apercevoir, et se rendit près du duc de Guise qui reçut ses avances avec hauteur.

Cependant tous ses équipages restaient dehors, et lui-même courait le risque d'y rester aussi, sans l'obligeance du maréchal de Saint-André, qui lui offrit un asile chez lui. Les gentilshommes qui l'accompagnaient se dispersèrent dans la ville et dans les villages environnants, pour y trouver un gîte; plusieurs revinrent même à Paris, comprenant avec douleur que la cause de l'opposition qu'ils voulaient faire à la cour était entièrement perdue.

Le roi de Navarre sentit enfin lui-même combien sa position à la cour de France était humiliante et fausse; il se retira sous le prétexte d'aller rendre ses devoirs aux restes du feu roi, et quitta Saint-Germain pour aller à Saint-Denis; de là il revint à Paris, et retourna quelque temps après à Nérac, où il reprit sa vie paisible qu'il se repentait amèrement d'avoir voulu abandonner.

1560. — Le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, François II partit de Saint-Germain pour aller faire une promotion de chevaliers de l'Ordre dans le monastère royal de Poissy.

— On suppose, d'après un recensement fait cette année, que la population de Saint-Germain pouvait s'élever à cette époque à 2,553 habitants.

1561. — Les députés des états généraux, convoqués d'abord à Orléans en 1560, puis à Melun, puis à Pontoise dès le commencement de l'année 1561, commencèrent par bureaux particuliers à rédiger les demandes de leurs commettants, et de dresser les conclusions qu'ils avaient à obtenir. Ils se rendirent ensuite à Saint-Germain, où le roi Charles IX fit l'ouverture solennelle des états le 27 août suivant. On s'occupa d'abord beaucoup de rangs et de préséance, on fit une foule de harangues sans but et sans résultat, et enfin

Digitized by Google

l'assemblée fatiguée se sépara sans avoir entamé une seule affaire importante. La France était endettée, troublée par les discordes civiles et religieuses, mais les Etats n'apportèrent aucune amélioration sensible à ces deux causes principales des malheurs du temps. Quelques ordonnances assez sages furent publiées, et la pragmatique-sanction fut rétablie pour l'élection des évêques; mais les travaux de l'assemblée ne furent pas poussés plus loin.

L'édit de juillet (1561), rendu à Saint-Germain, défend aux réformés, sous peine de bannissement du royaume, de faire des prêches et d'autres assemblées religieuses. Ceux-ci refusent de s'y soumettre, et cet édit, publié dans un but de pacification, n'arrive au contraire qu'à ranimer dans toute la France les haines et les divisions. Elles en vinrent au point que le roi ne crut pouvoir mieux faire, pour y mettre fin, que d'ordonner une entrevue des chefs de la réformation avec quelques membres principaux du clergé catholique, pour examiner les points en litige. Il les convoqua donc à Poissy pour le 9 septembre 1561.

Ce jour étant arrivé, le roi, la reine-mère, le duc d'Orléans son frère, Marguerite de France, sœur du roi, et tous les princes du sang se rendirent dans le réfectoire des religieuses dominicaines de Poissy, où Leurs Majestés étaient attendues par les cardinaux de Lorraine, de Tournon, de Bourbon, de Châtillon, d'Armagnac et de Guise, et par trente-six évêques, outre un grand nombre de docteurs catholiques et de ministres protestants. Théodore de Bèze porta la parole au nom de ces derniers. On disputa beaucoup dans ce colloque, et l'on ne convint de rien. Les actes de cette assemblée furent recueillis jour par jour par un secrétaire d'État qui y fut toujours présent. Ils portent, entre autres choses, que le roi, quoique jeune, y avait déclaré brièvement les raisons qu'il avait eues de permettre que l'on s'assemblât, et que le chancelier de

Digitized by Google

L'Hôpital y avait expliqué plus au long l'intention pour laquelle le roi avait convoqué l'assemblée. Le 25 de novembre de la même année 1561, les séances furent levées après avoir duré deux mois et demi [1].

Ces conférences n'eurent d'autres résultats que de laisser chacun des deux partis plus ferme dans ses principes. On les continua l'année suivante à Saint-Germain, mais sans plus de succès. La réforme grandissait de jour en jour et se recrutait d'hommes savants et illustres.

— Le 22 octobre suivant, se tint à Saint-Germain une assemblée générale du clergé de France, qui accorda au roi, moitié de gré, moitié de force, la somme de 1,600,000 livres par an, pendant six ans, pour l'aider à racheter une partie des domaines de la couronne que la détresse des finances et le malheur des temps l'avaient forcé d'engager. Charles IX, déjà pressé d'argent l'année précédente, avait voulu contraindre par saisie le chapitre de Paris à lui faire un prêt considérable; mais cette injuste tentative était demeurée infructueuse.

— « Dès l'an 1294, Saint-Germain était le chef-lieu d'une administration locale, qui, sous le nom de maîtrise, était chargée de la conservation et de l'aménagement, tant de la forêt principale que de celles qui en dépendaient. Par suite des réunions successives qui furent faites à la forêt de Laye, par la suppression de la lieutenance des eaux et forêts de Poissy, et sa réunion à la maîtrise de Saint-Germain, opérée par Charles IX en 1561, cette administration acquit une grande importance, et étendit sa juridiction sur plus de cinquante mille arpents de bois.

» Cette maîtrise, et une gruerie qui fut également établie, mais qui dura peu, donnaient leurs audiences dans un grand bâtiment entouré d'un enclos, près de la

[1] Expilly, *Diction. géograph. des Gaules et de la France*, art. Poissy.

Digitized by Google

nouvelle église des Loges. » (*Hist. de la ville et du château de Saint-Germain*, p. 389 et 390.)

— C'est à Saint-Germain-en-Laye que fut établie, dit-on, la première fabrique de glaces à la manière de Venise. Thesco Mutio ayant apporté en France le secret de cette industrie, le roi Charles IX le naturalisa et l'anoblit en 1561. Il lui donna, l'année suivante, pour lui et pour son frère Ludovico, une manufacture de verrerie, située à côté du théâtre actuel, dans la rue qui porte encore le nom de *rue de la Verrerie.*

1562. — Moins de six mois après la publication de l'édit de juillet 1561, on sentit son insuffisance, et le chancelier de L'Hôpital engagea Catherine de Médicis à choisir, dans tous les parlements de France, des députés qui l'aidassent à faire une autre ordonnance plus efficace et moins illusoire que la précédente. Ces députés se réunirent en effet et tinrent une assemblée à Saint-Germain le 17 janvier 1562. Le chancelier leur recommanda de ne point s'enfoncer dans des discussions de théologie, mais de n'envisager la question que sous le point de vue politique, puisque cette réunion n'avait pour but que de régler les affaires de l'État, et non d'établir la croyance générale du royaume, ni d'examiner laquelle des deux communions était la meilleure, ni enfin de vérifier si l'on pouvait être bon et loyal sujet du roi sans être catholique, etc. Les bases de cette nouvelle conférence étant ainsi posées, on établit l'édit de janvier, dont les diverses clauses, trop impartiales pour apaiser la fureur des partis qui dominaient alors les esprits en France, ne furent enregistrées au parlement, le 6 mars suivant, qu'après des remontrances plusieurs fois réitérées, et même après l'envoi des lettres de jussion. Les catholiques le reçurent avec défiance et avec dépit, tandis que les réformés le regardèrent comme un triomphe glorieux pour leur cause. Ils s'acquirent même à la cour de nouveaux prosélytes, car, la même année 1562, le parlement fut averti qu'il

Digitized by Google

se faisait des prêches dans le château même, et enjoignit formellement au capitaine-concierge de faire tous ses efforts pour les empêcher.

—Cette année-là même (1562) mourut au château de Saint-Germain, le 22 avril, le cardinal François de Tournon, âgé de 73 ans. Il était né à Tournon dans le Vivarais, d'une ancienne maison connue dès le XIIe siècle, et avait été nommé archevêque d'Embrun à l'âge de 28 ans, en 1517, puis successivement archevêque de Bourges (1523), d'Auch (1537), et de Lyon (1559). Il obtint la confiance de François Ier, négocia le traité de Madrid avec Charles-Quint en 1526, fut nommé cardinal par le pape Clément VII en 1530, et se trouva mêlé dans toutes les affaires importantes de cette époque. Sous Henri II, on le nomma ambassadeur à Rome pour l'éloigner de la cour; mais il y revint plus tard, et reprit bientôt toute son influence. Charles IX l'aimait et lui fit présider le colloque de Poissy (1561); il mourut l'année suivante. Les fatigues qu'il y éprouva furent en partie, dit-on, cause de sa mort. C'était un homme d'un grand mérite, mais d'un caractère rigoureux et inflexible. Il persécuta les calvinistes et les vaudois, et introduisit les Jésuites en France. Il usa de tout son crédit pour protéger les lettres, et fonda un collége à Tournon, pour en confier la direction aux Pères de la compagnie de Jésus.

1563. — On a commencé l'année, en France, de plusieurs manières différentes. Ainsi, sous la première race de 420 à 750, c'était au 1er mai, jour où l'on passait toutes les troupes en revue; sous la seconde, de 750 à 986, c'était à Noël ou à la Saint-Martin. Sous la troisième race, depuis 986, ce fut à Pâques. Une ordonnance de Charles IX, publiée à Saint-Germain en 1563, sur la proposition du chancelier de l'Hôpital, reconnut l'inconvénient de ces divers calculs, et fixa pour 1564 le commencement de l'année au 1er janvier, pour la date de tous les actes particuliers et publics; le roi confirma cet

Digitized by Google

édit le 4 août suivant. Le parlement de Paris, encore fidèle aux anciennes coutumes, n'adopta cette loi qu'en 1567. Ce n'est donc que depuis cette époque qu'on peut trouver de l'uniformité dans les dates de l'histoire de France. Cet usage a subsisté jusqu'à nos jours, sauf la période de 1792 à 1806, où l'année républicaine commençait au 1er vendémiaire (22 ou 23 septembre), jour de l'équinoxe vrai d'automne pour l'*Observatoire de Paris*.

—Cette même année 1563, le roi, ayant découvert, dit-on, une grande conspiration tramée contre sa personne par la mère du prince de Condé et Groslot, bailli d'Orléans, on amena ces deux coupables supposés au château vieux de Saint-Germain-en-Laye, avec leurs prétendus complices, et ils y furent tous retenus prisonniers.

1564. — Un astrologue ayant prédit cette année à Catherine de Médicis qu'un Saint-Germain la verrait mourir, elle évita dès lors avec grand soin, non-seulement de revenir à Saint-Germain-en-Laye, où elle ne et plus que de courtes apparitions, mais tous les lieux qui portaient ce nom, et toutes les églises ou paroisses dédiées à ce saint. Elle abandonna son château du Louvre, parce qu'il dépendait de Saint-Germain-l'Auxerrois, et s'en fit bâtir un autre (l'hôtel de Soissons), près de Saint-Eustache, à l'endroit où fut bâtie depuis la halle au blé de Paris. Mais quand elle mourut, en 1589, il sembla aux esprits superstitieux de son temps qu'elle avait, malgré toutes ses précautions, accompli sa destinée, car elle fut assistée à ses derniers moments par Laurent de Saint-Germain, évêque de Nazareth.

1570. — Charles IX fit publier à Saint Germain au mois d'août un édit pour mettre enfin un terme à toutes les guerres de religion. Ce traité portait, entre autres clauses, le rétablissement de l'ancienne religion dans tout le royaume; mais il ajoutait une amnistie générale pour tous les réformés, la liberté de conscience, l'exercice public du calvinisme dans toutes les villes où il se

Digitized by Google

trouverait établi à la cessation des hostilités, et dans deux villes de chaque province ; l'ordre de recevoir dans les écoles publiques et dans les hôpitaux, les enfants, les pauvres ou les malades, sans distinction de religion; l'abrogation de toutes sentences civiles ou criminelles, rendues pour fait de religion, durant les derniers troubles, etc. Charles IX accorda en outre aux réformés quatre places fortes pour leur sûreté : La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité ; il reconnut de plus que, puisqu'ils contribuaient pour leur part personnelle aux charges de l'Etat, ils devaient participer, comme le reste des habitants, à la protection commune du gouvernement, aux honneurs et aux dignités publiques.

Ce traité fut le troisième qu'on s'était vu forcé de faire avec les calvinistes; mais la paix qu'il promettait paraissant peu solide, on l'appela la paix *boiteuse et mal assise,* en faisant allusion aux plénipotentiaires qui l'avaient conclue, et qui étaient le sieur de Biron, boiteux, et le sieur de Mesmes, seigneur de Malassise.

1574. — Depuis la funeste journée de la Saint-Barthélemy, Charles IX, déjà faible et malade, avait senti s'accroître ses souffrances habituelles, soit par une sorte de remords de s'être laissé entraîner par sa mère à cet acte impolitique et barbare, soit par les frayeurs incessantes que lui causaient chaque jour les conspirations vraies ou fausses des religionnaires, dont il redoutait les tentatives et les hostilités. Moins de deux ans après, au mois de mars 1574, on commençait à craindre pour sa vie, ou à espérer sa mort, selon les intérêts divers qui agitaient alors ceux dont il était entouré. Le duc d'Alençon, second frère du roi, homme aussi ambitieux qu'irrésolu, pensant que Henri duc d'Anjou (Henri III), héritier naturel de Charles IX, ne pourrait pas quitter facilement le trône de Pologne où il venait d'être appelé (1573), songeait à s'emparer en son absence de la couronne de France, et se fit quelques partisans qui lui promirent de l'aider dans ces projets. Henri de Navarre se joignit

Digitized by Google

même à lui, non pour favoriser son entreprise, mais pour se débarrasser lui-même de l'espèce de captivité où il était retenu depuis la Saint-Barthélemy. Ils devaient fuir ensemble le 10 mars, s'éloigner de la cour, et attendre dans quelque place forte le moment de la mort du roi pour se montrer, assembler les états, et s'emparer du trône pour le duc d'Alençon.

La reine-mère était alors au château de Saint-Germain, comme dans une citadelle, où, entourée de gardes françaises, de Suisses et de gentilshommes dévoués et nombreux, elle protégeait à la fois sa personne et celle du jeune et malheureux roi son fils.

Cependant cinquante hommes braves et déterminés, ayant à leur tête François de la Noue et Guitry de Chaumont, s'étant postés, le soir du jour fixé, dans la forêt de Saint-Germain pour favoriser le départ du roi de Navarre et du duc d'Alençon en protégeant leur fuite, on vient en avertir ce dernier qui s'effraie de se voir à la merci d'une aussi faible escorte; il comptait sur le secours d'une armée tout entière, et ne peut se résoudre à confier sa sûreté à une poignée d'hommes. Incertain et tremblant, il perd la tête, et va révéler tout le complot à Catherine de Médicis, en grossissant, dans sa terreur, les périls dont la cour est menacée. Catherine, épouvantée, se lève aussitôt quoique au milieu de la nuit, et répand l'alarme dans tout le château. Charles IX réveillé en sursaut, épuisé par ses souffrances, n'a que le temps de se jeter dans une litière en s'écriant qu'on aurait dû au moins le laisser mourir en paix. La reine fait monter dans son coche le roi de Navarre et le duc d'Alençon : toute la cour s'enfuit dans le plus grand désordre, et se réfugie à Vincennes. Les deux princes, transportés d'abord dans ce château avec tout le cortége et ramenés à Paris, reçurent ordre de rendre au roi leurs épées, et furent retenus prisonniers au Louvre, dans leurs appartements, dont on grilla les fenêtres; les maréchaux de Montmorency et de Cossé furent mis à la

Digitized by Google

Bastille, et deux favoris du duc d'Alençon, obscurs et de peu d'importance, payèrent de leur tête l'imprudence qu'ils avaient commise de se mêler de cette intrigue de cour : c'étaient La Mole et Coconas, tous deux aimés avec passion de la reine Marguerite et de la duchesse de Nevers. On essaya encore de trouver quelques griefs à reprocher au roi de Navarre, que Catherine de Médicis haïssait sourdement; mais le parlement, qui avait été contraint de s'occuper de cette affaire, ne put y réussir, et la reine-mère elle-même échoua devant la fermeté inébranlable de Henri.

Charles IX, âgé de 24 ans à peine, mourut le 30 mai suivant à Vincennes. Henri, duc d'Anjou, en apprenant cette nouvelle, abandonna la couronne des Jagellons, et revint en France en toute hâte pour recueillir, sous le nom de Henri III, la succession de son frère. Il demeura comme lui à Saint-Germain.

1583. — Henri III tient une grande assemblée des notables du royaume dans le château de Saint-Germain, pour la réformation du clergé, de la noblesse et de la magistrature.

1587. — Bussy Leclerc, ancien maître d'armes, l'un des membres les plus ardents d'une faction qui s'était formée au sein même de la ligue, émet la proposition d'enlever le roi du château de Saint-Germain, de le ramener à Paris, de le déclarer déchu du trône, et de l'enfermer enfin dans un cloître comme un nouveau Chilpéric, en lui donnant la tonsure avec les ciseaux d'or que la duchesse de Montpensier portait toujours sur elle à cet effet. Tout était disposé pour l'exécution de cet indigne projet, les postes étaient assignés aux soldats, les relais devaient s'échelonner le long de la route, et le jour même fut fixé; mais le duc d'Epernon révéla tout le complot au roi qui n'en resta pas moins plongé dans sa mollesse : seulement il prit sur lui d'écrire au duc de Guise pour l'empêcher de venir à Paris. On ne trouva point assez d'argent dans le trésor royal pour lui

Digitized by Google

envoyer un courrier, et la lettre fut remise par la poste au duc rebelle, qui plus tard nia l'avoir jamais reçue.

1591. — Dès son avénement au trône, Henri IV, attiré à Saint-Germain par le voisinage de la forêt, habita fréquemment le château vieux de cette ville. Bien différent de Charles IX et de Henri III, qui passèrent la plus grande partie de leur règne et de leur vie politique à Saint-Germain, Henri IV, malgré sa prédilection pour cette résidence, fit son séjour ordinaire à Paris, « où le peuple, disait-il, était affamé de le voir, » et ne regarda jamais notre ville que comme un séjour de repos et de délassement. Ce fut, dit-on, vers l'année 1591 qu'il conçut le projet de faire construire un autre château sur la crête du coteau; mais il n'en décida la construction qu'en 1594. On dit que François Ier avait eu le même dessein, et avait déjà commencé, au même endroit, à jeter les fondations d'une habitation plus élégante et d'un aspect moins formidable que l'ancien château fort de Louis-le-Gros, mais rien ne le prouve.

— Par lettres patentes du 9 mars 1591, Henri IV accorda aux habitants de Saint-Germain exemption et affranchissement de toutes tailles pendant six ans, à la charge par eux de payer deux cents écus d'or par an pour l'entretien des conduites d'eau et des fontaines de la ville.

1594. — Les eaux qui arrivaient alors à Saint-Germain étant insuffisantes pour alimenter les nombreuses pièces d'eau dont on voulait orner les futurs jardins du château neuf, Henri IV fit faire de nouvelles recherches et ordonna la construction d'une ligne d'aqueducs souterrains qui prenaient naissance, d'un côté dans la vallée des bois d'Herblay, et de l'autre dans les étangs de Retz et de Saint-James.

— Vers le milieu du mois d'octobre, Henri IV, s'étant égaré à la chasse dans la forêt de Saint-Germain, faillit être tué par les gens de Sourdis, qui d'abord ne l'avaient pas reconnu, et l'avaient pris, lui et sa petite es-

Digitized by Google

corte, pour un parti d'ennemis cachés en embuscade.

— Le 16 novembre de la même année, Henri IV conclut à Saint-Germain un traité avec Charles III duc de Lorraine, qui lui fait soumission, et promet de se conduire désormais avec lui en sujet loyal et fidèle.

— Le 22 du même mois, arrestation et exécution de huit voleurs, soupçonnés de s'être rendus à Saint-Germain pour tuer le roi qui venait d'y arriver. Ils furent pendus par les gens de Vitry, capitaine des gardes, « à faute de bourreau, » aux fourches patibulaires de la justice de Saint-Germain-en-Laye.

1596. — Comme les réformés retenaient à Saint-Jean-d'Angély le jeune Henri de Bourbon, IIe du nom, prince de Condé, âgé de 7 ans, et lui faisaient donner une éducation conforme à leur croyance, pour en faire au besoin le chef de leur parti contre les catholiques, Henri IV, voulant anéantir tout prétexte à de nouvelles séditions, fit amener à Paris le prince et sa mère, en confia l'éducation à Jean de Vivonne, marquis de Pisani, et lui fit faire abjuration dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain-en-Laye. Voici comment le *Journal de l'Estoile* raconte ce fait :

« Le mercredy 24 janvier, le petit prince, qui étoit à Saint-Germain-en-Laye, de l'exprès commandement de Sa Majesté, alla à la messe, et fut changée sa religion, et instruit en la catholique par messire Pierre de Gondy, cardinal évêque de Paris, qui le catéchisa selon que son âge le pouvoit permettre. »

— C'est vers cette époque que les fourches patibulaires de Saint-Germain furent placées près du village de Fourqueux.

— La même année, le 12 novembre, deux criminels publics furent brûlés à Saint-Germain-en-Laye (*L'Estoile*).

Dans le même mois un traité fut passé entre le roi et les habitants du Pecq, pour la cession des terrains et des bâtiments nécessaires aux constructions et aux jardins du château neuf; par ce traité il accordait aux ha-

Digitized by Google

bitants du village une réduction des charges et impôts publics, et ne les obligeait plus à payer à l'avenir que mille livres par an.

— Au mois de mars Henri IV faillit être enlevé du château de Saint-Germain par la Ligue.

« Le lundi, 22 décembre, dit encore le *Journal de l'Estoile*, le roy arriva à Paris, et le lendemain alla à l'Hôtel-de-Ville, où il parla en roy, envoya prisonnier à Saint-Germain-en-Laye un bourgeois de Paris nommé Carel, qui s'étoit mêlé de dresser quelque requête pour les rentes de la ville, des deniers desquelles il prit huit mille écus, menaçant de la Bastille le premier qui parleroit de sédition pour lesdites rentes ; car il avoit été bien averti qu'on en avoit parlé et que le peuple murmuroit fort, ce qui ne se pouvoit autrement, vu qu'on dit que la nécessité apprend à crier. »

1597. — « Le jeudy 8 may, arriva à Saint-Germain-en-Laye, où étoit le roy, M. le duc de Pons, fils aîné du duc de Lorraine, pour baiser les mains à Sa Majesté, et aussi pour le mariage de lui avec Madame, dont on parloit fort à la cour. Sa Majesté l'alla recueillir jusques à la moitié de l'allée du parc, et le mena par la main jusques en la chambre des dames, où était madame sa sœur, laquelle avec le roy et ledit duc vint à Paris le samedy, 10 de ce mois. Etant arrivée, elle fit prêcher le lendemain à huis ouvert dans le Louvre, exprès pour effacer le bruit qui couroit qu'en faisant ce mariage elle changeroit aussi sa religion. (*Journal de l'Estoile.*)

1599. — « Le dimanche, 31 janvier, a été célébré (à Saint-Germain) le mariage de Madame, sœur unique du roy, avec le duc de Bar, prince de Lorraine, dans le cabinet du roy, par l'archevêque de Rouen (Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre), frère naturel de Sa Majesté : le roy s'étant aperçu que madame sa sœur vouloit être mariée par un ministre de sa religion, et qu'au contraire le duc de Bar vouloit que ce fût par un archevêque catholique,

Digitized by Google

pour lever la difficulté, a fait venir dans son cabinet les deux contractants et l'archevêque de Rouen, auquel il a ordonné de les épouser (marier) en sa présence, disant que son cabinet étoit un lieu sacré, et que sa présence valoit toute autre solennité. » (*L'Estoile.*)

Henri IV se plaisait à embellir dans ses loisirs le château neuf de Saint-Germain; il y conduisit sa nouvelle épouse, Marie de Médicis, le 17 février, pour lui montrer les constructions grandioses qu'il y faisait élever. Il y était encore le 28, quand il apprit la mort du comte d'Essex, auquel la reine d'Angleterre avait fait trancher la tête.

1601. — Heureux d'avoir enfin obtenu un fils légitime, qui devenait le premier espoir de sa maison, Henri IV voulut le faire nourrir à Saint-Germain, dont l'air vif et embaumé avait acquis déjà sa réputation proverbiale. Le jeune dauphin, qui fut plus tard Louis XIII, était né à Fontainebleau, le 27 septembre 1601. Le 27 octobre suivant, Henri IV lui fit quitter le lieu de sa naissance. Il traversa Paris dans toute sa longueur, porté par sa nourrice dans une litière découverte, afin que le peuple pût voir et saluer en lui son roi futur. Il y passa deux jours chez le financier Zamet, y reçut les hommages des marchands et des échevins de la ville, et vint ensuite à Saint-Germain-en-Laye, où il devait passer la plus grande partie de sa vie.

1602. — Le lundi, 14 octobre, sur les quatre heures du soir, arrivèrent à Paris « les députés des cantons suisses et de leurs associés, dit *l'Estoile*, en nombre d'environ deux cents chevaux, lesquels venoient renouveler l'alliance qu'ils ont avec la couronne de France...

» Le mercredy 16 de ce mois, sur les deux heures après midy, les Suisses vinrent au Louvre, bien accompagnez, faire la révérence à Sa Majesté...

» Le jeudy 17, ils se transportèrent tous à Saint-Germain pour y saluer M. le dauphin (Louis XIII) qui les y festoya fort magnifiquement. »

Digitized by Google

« Le 22 novembre, raconte le même historien, Dubreuil, peintre de Sa Majesté, singulier en son art, et qui avoit fait et devisé tous ces beaux tableaux de Saint-Germain, en revenant dudit Saint-Germain à Paris, sur un cheval qui étoit rétif et alloit fort dur, fut à son retour surpris d'un renversement *d'entrailles* que les médecins appellent un *miserere*, qui en moins de vingt-quatre heures l'envoya en l'autre monde. »

1603. — Le château neuf devient habitable, et la cour de France vient s'y établir.

Ce château, dont l'entrée principale était tournée du côté de la ville, n'était séparé de l'ancien que par un espace d'environ deux cents toises planté en gazon, et traversé par une chaussée pavée qui n'a été terminée que par Henri IV, quoiqu'elle eût été commencée, dit-on, par François Ier, et qu'on appelait alors la *Place d'Armes*.

Dans la grande cour, qui était de forme hexagone, deux beaux degrés en pierre de taille conduisaient à une vaste salle où les gardes se tenaient habituellement, et qui servait à la fois de séparation entre les deux corps de logis, et de passage pour traverser le château et arriver aux terrasses extérieures qui descendaient jusqu'à la Seine. L'appartement de gauche était celui du roi. C'est là que mourut Louis XIII, ayant sous ses yeux un des plus admirables points de vue du monde, mais le cœur dévoré d'amertume en sentant la vie et le trône l'abandonner sitôt. Pauvre prince, qui portait en lui, avec la généreuse nature de son père, quelque chose de la molle faiblesse des derniers Valois.

De ce côté se trouvait le pavillon de la chapelle, le seul qui existe encore aujourd'hui dans sa forme primitive, et connu du public sous le nom de *Pavillon Henri IV*. On en a fait un café-restaurant.

Sur la droite étaient les appartements de la reine, en tout semblables à ceux du roi.

C'est là que naquit Louis XIV, et que la reine Anne d'Autriche sa mère fit son dernier testament.

Digitized by Google

Ces deux bâtiments, celui du roi et celui de la reine, s'avançaient par deux galeries chargées d'ornements, des deux côtés d'une large esplanade en terrasse, qui dominait toute la vallée de la Seine.

Au-dessous de cette terrasse et de celles qui descendaient comme d'immenses gradins jusqu'au bas de la colline, on avait renfermé tout ce que l'art et l'imagination avaient pu inventer de plus grandiose et de plus fantastique. Au moyen du secret que venait de découvrir Maconnis, président à la généralité de Lyon, d'élever les eaux au-dessus de leur source, on avait profité de toutes les eaux disponibles pour y créer des jets et des machines qui formaient une multitude de groupes et de sujets qui ne seraient pour nous que bizarres, mais qui alors devaient sembler des prodiges dignes de toute l'intelligence humaine[1]. Le cadre de notre ouvrage nous empêche d'entrer dans les détails de toutes ces merveilles : beaucoup d'autres auteurs l'ont tenté avant nous, nous y renvoyons nos lecteurs[2].

Au bas de toutes ces terrasses, étaient deux vastes jardins qui s'étendaient de plain-pied jusqu'à la rivière, et qui ne faisaient pas le moindre ornement de ce palais féerique, auprès duquel, disent les historiens du temps, celui que Le Tasse, dans sa *Jérusalem délivrée*, donne à l'enchanteresse Armide, n'était qu'une habitation vulgaire et sans poésie.

De tous ces bâtiments il ne reste aujourd'hui, avec le *pavillon Henri IV* dont nous avons parlé, que le corps de logis divisé entre MM. Gudin et Chevalier, qui dépendait des appartements du roi et qui a conservé le nom de *château neuf :* la toiture seule a conservé sa première forme, les enduits monotones du plâtre ont masqué la brique ornementée de l'époque, et quelques arcades mal dissimulées par la maçonnerie moderne ont donné leur

[1] Voir la notice sur le château neuf, en tête de ce volume.
[2] André Duchesne (*Antiquité des villes, châteaux, etc.*)

Digitized by Google

nom à l'une des rues de ce quartier ; — un pavillon appelé *pavillon Marcus*, débris des constructions de la cour d'honneur ; un autre pavillon bordant l'une des terrasses inférieures, appelé *pavillon Trubert ;* et quelques pans de murs de hautes terrasses assez bien conservés.

— Henri IV passa presque toute l'année 1603 à Saint-Germain, où sa sœur la duchesse de Bar, qui s'échappait assez souvent de sa cour de Nancy pour jouir des plaisirs de la cour de France, vint le retrouver le 5 août[1].

1606. — Henri IV acquiert des sieurs de La Roche une partie du Pecq dont ils étaient propriétaires ; et dès lors l'exercice de la justice dans cette nouvelle partie du domaine royal fut réunie à la juridiction ordinaire du roi. (Voy. ann. 1708.)

« Le 9 juin, le roi et la reine passant au bacq de Nully (Neuilly), revenant de Saint-Germain à Paris, et ayant avec eux M. de Vendosme, la princesse de Conti et M. de Montpensier, faillirent à être noyez, principalement la reine qui but plus qu'elle ne vouloit ; et sans un sien valet de pied et un gentilhomme nommé La Chastaigneraye, qui la prit par les cheveux, s'étant jeté à corps perdu dans l'eau pour l'en retirer, couroit fortune inévitable de sa vie. Cet accident guérit le roi d'un grand

[1] C'est peut-être ici le lieu de rapporter l'anecdote du président Fauchet, à qui Henri IV, pour le payer de ses travaux littéraires, montra un buste du château neuf qui lui ressemblait, en lui disant : « Monsieur le président, j'ai fait mettre là votre effigie pour perpétuelle mémoire. » Fauchet, peu content de ce succès, composa les vers suivants :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire :
Le roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois et humain.
S'il pouvait aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah ! que j'aurais fait bon voyage !
Je retournerais dès demain.

Henri IV lut ces vers et donna à Fauchet le titre d'historiographe de France, avec 600 écus de pension. (*Dulaure.*)

Digitized by Google

mal de dents qu'il avoit, dont le danger étant passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette ; au reste, qu'ils avoient mangé trop de salé à dîner, et qu'on les avoit voulu faire boire après. Mais il y avoit plus à remercier Dieu, qu'à rire de cette délivrance, laquelle vient d'en haut, Dieu ayant encore eu pitié à cette fois, comme en beaucoup d'autres, de son roy et de son peuple. » (*Journal de l'Estoile.*)

1610. — Mort de Henri, IVe du nom, tué par Ravaillac. Voici à cette occasion ce que disent les registres de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye :

« Le 14 mai 1610, environ sur les quatre heures et demie après midi, fut frappé malheureusement Henri, 4e du nom, roi de France et de Navarre, étant dans son carrosse, d'un couteau, par un malheureux que l'on dit être d'Angoulême, ce qui fut fait en la rue de la Féronnerie, à Paris, duquel coup il mourut incontinent. » (93e *acte de* 1610.)

1611. — Le 16 mai, le duc d'Orléans, second fils d'Henri IV, né à Fontainebleau le 16 avril 1507, mourut dans le château vieux de Saint-Germain. Les entrailles de ce prince furent déposées dans le chœur de l'église.

1615. — René Puissant, qui avait été attaché à la cour de Henri IV, touché de piété à l'approche de sa vieillesse, voulut finir ses jours dans une retraite éloignée du monde ; il demanda donc au roi et en obtint la permission de se loger dans les débris de l'ancien château des Loges, depuis longtemps tombé en ruines. Louis XIII confirma cette permission par un brevet en date du 12 juillet 1615. La petite chapelle de Saint-Fiacre, autrefois en grande vénération dans les environs, fut remise en faveur par la piété reconnue du nouvel ermite. Louis XIII se plaisait lui-même à visiter souvent le saint homme et à lui laisser d'abondantes aumônes en souvenir de ses pèlerinages. Son exemple fut bientôt suivi par tous les riches et pieux seigneurs de la cour qui, sous un roi religieux pouvaient se livrer en paix à leur dévotion, sans

Digitized by Google

craindre les railleries du vulgaire, qui blessent toujours le respect humain le moins ombrageux.

1619. — Le 4 mars, la ville de Saint-Germain fit aux religieux Récollets la libre et gratuite concession du local où existait l'ancien hôpital bâti sous le règne de Louis VIII, et approuvé par saint Louis (voy. ann. 1225), à la condition de faire à leurs frais toutes les constructions et de les entretenir.

1620. — Au mois d'avril, Louis XIII confirma par lettres patentes l'établissement des Récollets appelés à Saint-Germain par le vœu même des habitants; la première pierre de leur église fut posée par le roi et bénite par l'archevêque de Rouen.

1621. — Le 26 février, le roi permet aux habitants de Saint-Germain, par lettres patentes, de faire entourer de murs les boucheries au coin de la rue au Pain, qui portait alors, suivant un ancien plan de Van Loo, le nom de rue des Prêtres. « Le roi, dit l'ordonnance, permet de clore la place publique où sont les étaux, où se retirent les garniements et mauvais sujets, où ils commettent jour et nuit infinis outrages, brigandages et insolences. »

Par acte de juin 1623, le roi Louis XIII fit don de cette même place à la ville.

1625. — Le 7 septembre, l'église des Récollets de Saint-Germain, située rue des Récollets, est consacrée par Jean-François de Gondy, sous l'épiscopat duquel le siége de Paris, qu'il occupait, avait été érigé en archevêché par le pape Grégoire XV, le 20 octobre 1622, sur la demande de Louis XIII.

1626. — Les Augustins déchaussés, les mêmes qui s'établirent en 1628 dans l'église de *Notre-Dame-des-Victoires*, à Paris, entrent en négociation avec René Puissant pour en obtenir le droit de s'établir avec lui dans les décombres du château des Loges. René y consentit, et cet accord provisoire et verbal est ratifié par Louis XIII le 25 septembre 1626.

Digitized by Google

René céda en même temps aux religieux tous les meubles et ornements qui lui appartenaient, à condition que les Augustins lui donneraient l'habit de leur ordre, mais qu'il ne serait tenu néanmoins à suivre leur règle qu'autant que son grand âge pourrait le lui permettre.

Cet arrangement ne subsista que deux ans. René ne put supporter plus longtemps l'austérité rigoureuse de la vie claustrale, et le 20 septembre 1628 il reprit son vieil habit d'ermite, et demeura séculier au milieu des religieux réguliers qui desservaient la chapelle, jusqu'à sa mort qui arriva le 24 mai 1636.

1630. — Louis XIII fit réparer en partie le château de la Muette, qui était dans un tel état de dégradation, que quelques officiers des chasses qui l'habitaient furent forcés de l'abandonner. Il en fit aussi rétablir la chapelle, qui fut bénite de nouveau par l'official du prieuré de Saint-Germain.

1634. — Le 15 avril, un traité fut signé entre la France et la Hollande, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Espagne. Monsieur (Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, né en 1608), qui avait fait avec l'Espagne un traité dont Richelieu avait connaissance et inquiétude, est invité à se réconcilier avec le roi son frère. Il arrive au château de Saint-Germain le 22 octobre.

1635. — Le 7 mai, le duc de Saint-Simon, grand-maître des eaux et forêts, fait placer sur la route de Conflans une croix qui porte son nom.

Cette croix ayant été, comme beaucoup d'autres, renversée dans la Révolution, ses débris ont été restaurés sous le règne de Louis-Philippe Ier, en 1836. Divers auteurs ont donné chacun à cette croix une origine différente; mais voici ce qui était gravé sur les deux côtés du piédestal qui la supportait; d'un côté on lisait:

Digitized by Google

PAR ORDRE DE SA M^té^, SON PREMIER ECVYER CAP^ne^ GOVVERNEVR DES CHĀVX PARQZ ET FORESTS DE St GERMAIN EN LAYE VILLE ET PONT DE POISSY ET LA D. CROIX NOMMÉE DE SON NOM FVT POSÉE EN CE LIEV LE 7me IOVR DE MAI 1635.

Et de l'autre côté :

CETTE CROIX A ÉTÉ ESTABLIE EN LHONNEVR DES VICTOIRES DU PIEVX MONARQVE LOVIS XIIIe DV NOM ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. CETTE CROIX A ÉTÉ FAICTE PAR LA LIBÉRALITÉ DE M^r^ LE Mis DE SAINCT-SIMON DVC ET PAIR DE FRANCE.

1635. — Le 26 octobre, Louis XIII conclut un traité à Saint-Germain, avec le duc de Weymar, pour l'empêcher de s'unir à l'empereur d'Allemagne.

Chalard avait conclu à Saint-Germain au nom du roi, dès le 1er septembre de la même année, un traité de commerce avec le roi de Maroc.

Le 20 décembre, le roi vint à Paris tenir un lit de justice, pour faire enregistrer 42 édits bursaux, dont la plupart étaient fort onéreux pour le peuple. Le chancelier Pierre Séguier exposa les motifs de ces édits sans en donner lecture ; mais la cour ne pouvant, selon ses usages, les enregistrer sans les connaître, se disposait à faire des remontrances. Richelieu en fut instruit, et aussitôt il fit écrire par le roi une lettre menaçante au parlement, qui néanmoins persista. Le 4 janvier 1636, la même cour reçut l'ordre de se transporter à Saint Germain. Quand elle y fut réunie, le roi lui témoigna son grand mécontentement ; il fit déclarer, par le chancelier, que son autorité était sans bornes, et qu'il voulait être obéi. Les édits furent enregistrés, et le parlement se retira fort désappointé.

1636. — Les Augustins, voyant leur maison des Loges prospérer, grâce aux libéralités de la cour de Saint-Germain, firent construire auprès de la chapelle deux

Digitized by Google

maisons de bois, dont l'une était destinée au logement du supérieur.

1637. — « Le vingt-septième jour d'avril 1637, le Roy partit de ce lieu de Saint-Germain-en-Laye pour aller à Versailles, y coucha deux nuicts et revint au dict lieu la veille de Saint-Jacques Saint-Philippe. » (*Extrait des registres de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye.*)

1638. — Naissance de LOUIS XIV.

« Le cinquième jour de septembre 1638, nasquit » dans le château neuf de Saint-Germain-en-Laye[1], à » onze heures un quart du matin, monseigneur le dau- » phin, fils premier-né de très-chrestien et très-puissant » monarque Louis treiziesme de ce nom, roy de France » et de Navarre, et de très-religieuse et illustre princesse » Anne d'Autriche, sa très-chaste et fidelle espouse ; et » fut incontinent après, le même jour, ondoyé par ré- » vérend père en Dieu Mre Dominique Virguier, éves- » que de Meaux et grand aumosnier de Sa Majesté, avec » les eaux baptismales de la paroisse de Saint-Germain- » en-Laye, baillées et livrées par M. Cagny, prestre-curé » de la dicte paroisse. *Signé :* BAILLY, vicaire. » (*Extrait des registres de l'état civil de Saint-Germain-en-Laye.*)

Cet événement presque inespéré, car Louis XIII était marié depuis vingt-trois ans avec la reine Anne d'Autriche, sans avoir encore eu d'enfants, remplit de joie tous les cœurs attachés à la dynastie régnante. Le roi seul, qui était revenu exprès de Picardie pour assister aux couches de la reine, en parut, dit-on, peu touché. On eût pu croire que ce prince, d'un caractère jaloux et soupçonneux, redoutait instinctivement la gloire future de cet enfant, qui devait faire oublier plus tard celle de tous ses prédécesseurs, et il n'embrassa qu'avec froideur le jeune dauphin.

Cependant, nous n'admettons comme authentique

[1] Dans l'aile de droite où se trouvaient les appartements de la reine.

Digitized by Google

aucun des détails qu'on nous raconte sur cette naissance du grand roi; car presque tous ceux qui en ont parlé l'entourent de circonstances particulières, et toutes fort différentes les unes des autres. Ainsi, le maréchal de Bassompierre dit, dans ses Mémoires, que Louis XIII était alors attaqué d'une fièvre intermittente; mais qu'il fut si content d'avoir enfin un fils, que sa maladie, causée par le mauvais succès de ses armes, se dissipa bientôt, etc.

Louis XIV naquit le jour que Louis XIII perdait une bataille en Espagne. Ce qui fit dire à cette époque que la fortune était trop occupée à Saint-Germain pour songer à nos armées d'au delà des monts.

— « Le 14e jour de mars 1638, par l'ordre, commandement et en la présence du très chrestien et invincible monarque Louys treiziesme de ce nom, assisté des princes et seigneurs de la Cour, fut dicte et célébrée une messe, et chanté solennellement en l'église paroissiale de Saint-Germain-en-Laye par les chantres de la musique de la chapelle de Sa Majesté le dévot hymne *Te Deum laudamus*, etc., avec quantité d'autres prières en action de grâces à Dieu de la victoire remportée sur l'armée impériale devant la ville de Rhinfeld, et de la prise de Jean Le Verth et autres généraux et colonels de la dicte armée par le duc de Veimar. Présidoit et officioit à la solemnité Monseigneur le Révérendissime Evesque de Meaux, premier aumosnier de Sa dicte Majesté. » (*Extrait des registres de la paroisse.*)

— « Le 19e jour de juillet, le roi partit de Saint-Germain pour aller à l'armée.

« Le 18e jour d'aoust le roi est revenu de l'armée à Saint-Germain. » (*Ibid.*)

1639. — Une commission nommée par le roi, sur la provocation de Richelieu, s'assembla à Saint-Germain, pour faire peser sur le duc de La Vallette la responsabilité de la levée du siége de Fontarabie (7 sept. 1638), et pour le condamner à mort; et cela, parce que

Digitized by Google

sa femme, sœur naturelle du roi, aimait assez à s'égayer quelquefois sur le compte du cardinal. Le roi présida lui-même cette commission, et La Vallette fut condamné et exécuté en effigie sur la place de Grève, le 8 juin 1639. Cette sentence fut cassée le 16 juillet 1643, après la mort de Louis XIII, et le duc de La Vallette, revint en France, sous le nom de duc d'Epernon qu'il avait pris en 1642, à la mort de son père.

1640. — Un nouveau recensement de la population de Saint-Germain porte le nombre des habitants à 6,014.

— Par lettres du 22 mai de cette année, Louis XIII ordonne d'ériger un tabernacle sur l'autel de la chapelle du château, et de suspendre au devant une lampe de vermeil.

— Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de Louis XIII, naquit le 21 septembre au vieux château de Saint-Germain-en-Laye.

— C'est encore à cette époque que fut élevée dans la forêt de Saint-Germain, par les ordres du roi, la croix qu'on appela la croix de Poissy, près de cette dernière ville. Elle a été remplacée par un poteau qui a pris le nom de croix de Saint-Louis.

1641. — Le 2 avril, Louis XIII conclut à Saint-Germain un traité avec Charles IV duc de Lorraine et de Bar, qui lui fait son hommage le 10 avril suivant. Richelieu vient exprès à Saint-Germain pour signer ce traité, qu'il se promettait bien de rompre à la première occasion qui s'en présenterait.

1642. — « Le 7e jour de mars fut chanté en action de grâces le *Te Deum laudamus* pour la deffaicte des troupes du sieur Lambois, général d'armée de l'Empereur, la reyne avec toute sa suite y étant présente.

— « Le 14e jour d'aoust, le roi revient de son voyage de Narbonne à Saint-Germain-en-Laye. » (*Extrait des registres de la paroisse.*)

— Le 12 septembre, Louis XIII, faisant sa promenade habituelle dans les jardins du château neuf de Saint-

Digitized by Google

Germain, tira tranquillement sa montre et dit : « Dans tant de minutes, M. Le Grand passera mal son temps. » C'était l'heure où l'on devait trancher la tête au grand écuyer de Cinq-Mars et au conseiller d'État de Thou.

— « Le 18e jour de septembre, fut chanté en l'église Notre-Dame de Paris le *Te Deum* pour action de grâces de la réduction de la ville de Perpignan en l'obéissance du roy, où Sa Majesté assista avec la reyne et autres princes et seigneurs de sa cour. » (*Extrait des registres de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye.*)

1643. — Le 21 avril, baptême de Louis XIV, dans la chapelle du château vieux de Saint-Germain, par l'évêque de Meaux (D. Séguier). Le jeune dauphin est tenu sur les fonts par le cardinal Mazarin et la princesse de Condé : il avait alors près de cinq ans. Après la cérémonie on le reconduisit au château neuf, près du roi son père, que ses longues souffrances forçaient de garder l'appartement. Quand le jeune prince entra, Louis XIII lui demanda quels noms on lui avait donnés. L'enfant lui répondit d'un air assuré : « Je m'appelle Louis XIV. » Le roi mourant fut affligé de cette réponse, et lui dit avec tristesse : « Oh ! pas encore, mon fils ; mais cela peut arriver bientôt, si Dieu le veut. » Le 14 mai suivant Louis XIII mourait; et le jeune dauphin s'appelait en effet Louis XIV.

A l'occasion du baptême de son fils aîné, Louis XIII accorda la permission de revenir librement en France à tous ceux qui en avaient été chassés par un jugement, pourvu que la cause de leur condamnation ne fût pas infamante. Cependant ils ne pouvaient faire entériner leurs lettres de grâce ou de rémission, qu'après avoir préalablement servi pendant trois mois consécutifs, à leurs dépens, dans quelque régiment français. Il y en eut cent parmi eux (dont quelques-uns étaient natifs de Saint-Germain) qui composèrent une compagnie, et se firent hacher en morceaux à l'attaque d'un ouvrage avancé au siége de Brisach.

Digitized by Google

Louis XIII, peu de temps avant sa mort, et tenant son conseil au château de Saint-Germain, fut touché de l'état misérable dans lequel se trouvait le peuple par suite de spéculations de quelques financiers, qui accaparaient les grains et les farines et les faisaient passer à l'étranger, ce qui rendait le prix du pain fort élevé; il rendit donc une ordonnance remarquable, par laquelle il défendait sous *peine de mort* de faire sortir du royaume aucune espèce de grains ou de légumes.

Dans les premiers jours du mois de mai, le roi Louis XIII rend au château de Saint-Germain plusieurs édits et signe plusieurs traités, un entr'autres avec le duc de Lorraine. Cependant sa maladie le consumait. Dans un des intervalles de calme que lui laissaient assez rarement ses souffrances, il se fit porter à la fenêtre de son appartement pour jouir encore une fois du magnifique paysage qui se déroulait devant lui. Sa vue, en parcourant l'horizon lointain où s'agitait la tumultueuse capitale de son royaume, rencontra les clochers grisâtres de l'abbaye de Saint-Denis, où reposaient ses ancêtres, et semblaient, selon l'expression du poète anglais Woodsworth, *lui montrer les hauteurs du ciel de leur doigt silencieux;* il se tourna vers les personnes qui l'entouraient et leur dit d'une voix émue et affaiblie : « Voilà où je resterai longtemps; » puis, il laissa tomber sur sa poitrine sa tête appesantie, et rien ne put ensuite l'arracher à sa tristesse.

« Tout ce que le roi put défendre de cérémonies pour ses obsèques, dit Saint-Simon, le fut étroitement; et comme il s'occupait souvent de la vue de Saint-Denis, que ses fenêtres lui découvraient de son lit, il régla jusqu'au chemin de son convoi, pour éviter, le plus qu'il put, à un grand nombre de curés de venir à sa rencontre; et il ordonna jusqu'à l'attelage qui devait mener son chariot avec une paix et un détachement incomparable, un désir d'aller à Dieu, et un soin de s'occuper toujours

Digitized by Google

de sa mort, qui le fit descendre dans tous ces détails. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, ch. VIII.)

Saint Vincent de Paul vint exprès à Saint-Germain pour adoucir les angoisses de ses derniers moments, et lui donner les secours de la religion. C'est alors qu'il conçut le projet d'amener à Saint-Germain quelques-unes des Sœurs de charité qu'il venait d'établir pour le soin des pauvres malades. (V. ann. 1649.)

— *Extrait des registres de l'état civil de Saint-Germain-en-Laye.* — MORT DU ROI LOUIS, XIIIe DU NOM. « Le 14e jour de may 1643, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, à deux heures après midi, au grand regret et trop tôt pour le bien de toute la France, après une longue et langoureuse maladie, mourut dans le château neuf de Saint-Germain-en-Laye, le très-puissant, très-victorieux et très-chrestien prince LOUIS DE BOURBON, XIIIe du nom, surnommé *le Juste*, fils aîné de l'Église, après avoir reçu, pendant sa maladie, les SS. Sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, avec un fort grand exemple de dévotion, âgé de 42 ans 7 mois 17 jours, ayant régné 33 ans entiers, tout juste, roy de France et de Navarre; laissant pour successeur en sa place son illustre prince, LOUIS DE BOURBON, XIVe du nom, surnommé *Dieudonné*, son fils aisné, dauphin de France, âgé de 4 ans 8 mois et 9 jours seulement, qui fut tout aussitôt conduit à la chapelle du vieil chasteau, où il fut recognu, honoré et proclamé pour roy par la reyne régente sa mère premièrement, puis ensuite par MM. le duc d'Anjou, son second fils, d'Orléans son oncle, et par tous les autres premiers prélats, seigneurs et officiers, étant pour lors en cour en fort grand nombre, avec toutes les protestations d'obéissance dues à Sa Majesté. » (*Point de signatures.*)

Plus loin :

« Le 15e jour de may 1643, fut fait en dévotion, pendant deux jours, pour le repos de l'âme du feu roy, un service complet, aux vigiles, recommandations, trois

Digitized by Google

messes hautes, le *Libera* à la fin, avec les autres suffrages accoutumez, les messes hautes par MM. Bailly, Lucas et M. le Curé. *Signé :* CAGNY, curé. »

Le roi Louis XIII étant mort le 14 mai 1643, son corps ne fut point apporté de suite à Paris; ainsi ses funérailles à Saint-Germain n'eurent rien de l'éclat fastueux qui avait entouré celles de ses prédécesseurs; mais d'ailleurs on y observa les mêmes cérémonies. Lorsque la messe fut achevée, le maître des cérémonies alla prendre le premier président et les présidents de Novion, de Mesmes et de Bailleul, pour tenir les quatre coins du drap mortuaire. Vingt-cinq gardes de la compagnie écossaise, commandés par un lieutenant et un exempt, ayant porté le corps dans le caveau funéraire, le roi d'armes s'approcha de l'ouverture, y jeta son chaperon et sa cotte d'armes, et ensuite cria à haute voix : « Hérauts d'armes de France, venez faire vos offices. » Chacun d'eux ayant donc ôté aussi son chaperon et sa cotte d'armes, et les ayant jetés dans le caveau, il ordonna aux hérauts d'armes du titre d'Orléans, d'y descendre pour ranger sur le cercueil toutes les pièces d'honneur qu'on allait apporter, et qu'il appela dans l'ordre suivant :

M. de Bouillon, l'enseigne des cent suisses de la garde.

M. de Bazoche, lieutenant des gardes du roi, en l'absence de M. le comte de Charrost, l'enseigne des cent archers de la garde.

M. de Rebais, en l'absence de M. de Villequier, l'enseigne des cent archers de la garde dont il avait la charge.

M. d'Yvoy, en l'absence de M. le comte de Tresmes, l'enseigne des cent archers de la garde dont il avait la charge.

M. Ceton, en l'absence de M. de Champdenier, l'enseigne des cent archers de la garde écossaise dont il avait la charge.

M. l'écuyer de la Boulinière apporta les éperons.

Digitized by Google

M. l'écuyer de Poitrincourt apporta les gantelets.

M. l'écuyer de Vautelet apporta l'écu du roi.

M. l'écuyer de Belleville apporta la cotte d'armes.

M. le Premier apporta le heaume timbré à la royale.

M. de Beaumont, premier tranchant, apporta le pennon du roi.

M. le Grand-Ecuyer[1] apporta l'épée royale.

M. le grand et premier Chambellan apporta la bannière de France.

M. le grand-maître et chef du convoi vint faire son office.

M. le duc de Luynes apporta la main de justice.

M. le duc de Ventadour apporta le sceptre royal.

M. le duc d'Uzès apporta la couronne royale.

Le duc de la Trémouille ayant dit à voix basse : « Le roi est mort, » le roi d'armes, se tournant vers le peuple, répéta trois fois à haute voix : « Le roi est mort! »

Après quelques moments de silence le duc de la Trémouille dit : « Vive le roi Louis XIV ! »

Le grand chambellan releva la bannière de France, et toute l'église retentit du son des trompettes et des timbales, des fifres et des hautbois ; chacun se retira et alla dîner. (*Mémoires de l'Estat de France.*)

La plupart de ces grands dignitaires habitaient Saint-Germain, où quelques hôtels portent encore leurs noms.

Après la mort de Louis XIII, Monsieur revint habiter Saint-Germain-en-Laye ; il fut suivi de quelques exilés, du duc de Saint-Simon, de Bassompierre, de Vitry, etc.

Le roi avait déclaré, par un édit du 1er décembre 1642, que Monsieur ne pourrait jamais avoir la régence, l'avait privé en même temps de son gouvernement, et avait supprimé ses compagnies de gendarmes

[1] Le duc Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires.*

Digitized by Google

et de chevau-légers; mais il révoqua cet édit trois semaines avant sa mort.

1644.—Louis XIII, qui faisait aux Loges de fréquents pèlerinages, avait accordé aux religieux qui s'y étaient établis de grands terrains dans la forêt de Laye; c'est alors que les Augustins conçurent l'idée de faire bâtir en ce lieu une église digne de la prospérité de leur maison, et que la reine Anne d'Autriche voulut les aider dans ce pieux dessein, en reconnaissance de ce que Dieu avait exaucé ses vœux en lui donnant un fils, et aussi en souvenir de la victoire de Rocroy et de la prise de Thionville. Le duc de Saint-Simon posa donc en son nom la première pierre de l'église, qui fut dédiée à Notre-Dame-de-Grâce. Cette cérémonie eut lieu en grande pompe le 6 juillet 1644. La protection de la reine donna un éclat plus grand encore au nouveau monastère; cette princesse et Marie-Thérèse d'Autriche l'avaient pris en grande affection; elles y venaient souvent assister aux offices; elles travaillèrent elles-mêmes à plusieurs ornements d'autel, et firent don aux religieux de toute l'argenterie nécessaire à la célébration du culte et à la pompe des cérémonies religieuses.

La même année une illustre princesse, Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, vint chercher dans son pays natal un refuge contre les violences du protecteur Cromwell. Elle aborda le 25 juillet à Brest, et après avoir passé quelques mois à Bourbonne-les-Bains, pour y prendre les eaux, elle se rapprocha de la cour, où elle fut accueillie avec empressement. La reine alla au-devant d'elle avec le roi et le duc d'Anjou jusque hors des murs de Paris. On lui donna ensuite le Louvre pour habitation, et le château neuf de Saint-Germain comme maison de campagne, avec une pension de dix ou douze mille écus par mois.

1648. — Des voleurs s'introduisirent dans la chapelle du château, le 6 janvier, et ils en dérobèrent les

Digitized by Google

vases d'or et d'argent. Ces objets furent bientôt retrouvés à Neuilly, chez l'un d'eux, qui fut ramené à Saint-Germain et pendu devant la porte du château.

— Anne d'Autriche vint à Saint-Germain cette année visiter Henriette d'Angleterre, qui demeurait au château neuf.

— « Le 23e jour de septembre, le départ de la reyne d'Angleterre de Saint-Germain-en-Laye pour aller loger au Louvre à Paris. » (*Extrait des registres de la paroisse.*)

« — Le 24e jour de septembre 1648, le roy et la reyne mère Régente arrivèrent à Saint-Germain-en-Laye pour y faire leur séjour pour quelque temps avec leur cour. (*Ibid.*)

— L'émeute populaire de Paris, connue sous le nom de *journée des Barricades*, ramena la reine régente Anne d'Autriche et le jeune roi son fils à Saint-Germain, qu'ils avaient quitté après la mort de Louis XIII.

Anne d'Autriche et Mazarin, ayant eu l'imprudence de céder trop vite aux instances du peuple dans le but d'apaiser les troubles qui menaçaient de devenir plus sérieux, se trouvèrent tout à coup accablés par leur propre faiblesse. La populace tourna cet acte de condescendance en dérision; la reine et le cardinal furent outragés, chansonnés et obligés enfin de quitter Paris, le 13 septembre, avec le roi. La reine se retira d'abord à Rueil, dans le château que Richelieu y avait fait bâtir, et le 24 du même mois, elle se réfugia au château de Saint-Germain, ainsi que nous le disons plus haut. Des négociations s'ouvrirent le lendemain de son arrivée entre les seigneurs attachés à sa personne et les députés du parlement. Elles durèrent jusqu'au 22 octobre; la paix alors fut signée et la cour revint à Paris à la fin du mois.

Le 13 octobre de la même année naquit, dans le vieux château de Saint-Germain, Françoise-Madeleine, fille de Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

1649. — Paul de Gondy, très-connu depuis sous le nom de cardinal de Retz, et alors coadjuteur de Henri

Digitized by Google

de Gondy son oncle, archevêque de Paris, ayant pris part parmi les mécontents, et leur ayant donné par là une nouvelle audace suivie de nouveaux succès, la régente enleva le roi et son frère, et s'enfuit de Paris pour chercher encore une fois un refuge à Saint-Germain contre les factieux; la cour l'y accompagnait. C'était la nuit du 6 janvier 1649, à trois heures du matin. Mais quand elle arriva au château, elle n'y trouva rien de préparé, point de linge, point de meubles, et ce fut à grande peine qu'on put trouver des lits pour la reine-mère et le jeune roi. Ses courtisans furent obligés de se placer pêle-mêle dans les vastes appartements déserts; on fut même obligé de renvoyer les pages de la chambre, faute de pouvoir les nourrir, la ville n'offrant alors aucune sorte de resources. Les privations furent poussées si loin, que plusieurs seigneurs se retirèrent de la cour et même du parti de la reine, pour se transporter du côté des rebelles; et la guerre civile, excitée sans cesse par l'esprit turbulent et inquiet du Coadjuteur, se ranima bientôt avec une plus grande violence[1].

Cependant le 2 mars, la reine, qui jusque là avait refusé toute conciliation avec le parlement, consentit à

[1] Nous trouvons dans une *mazarinade* imprimée à Paris en 1649 et intitulée : *Le nocturne enlèvement du roy hors de Paris, fait par le cardinal Mazarin la nuit des Roys, en vers burlesques*, dont nous citons ce court passage :

Cette cherté (des vivres) les intimide,
Rend l'un vif et l'autre stupide,
Selon les inclinations
De leurs imaginations;
Les uns sur l'aduenir se fient,
Les au'res de tout se deffient,
Et disent que c'est le plus seur
De se garnir pour le futur :
Que la guerre parisienne
Est pour estre de longue haleine;
Qu'on ne va pas a Saint-Germain
Pour revenir le lendemain,
Lorsque la nuict à l'eschauguette
On sort sans tambour ni trompette, etc.

Digitized by Google

ouvrir à Rueil une conférence qui fut terminée par un arrangement convenable pour les deux partis.

Le 16 du même mois, ceux des chefs qui n'avaient pas été nommés dans le traité se plaignirent hautement d'avoir été oubliés, et réclamèrent avec arrogance les récompenses auxquelles ils croyaient avoir droit. On fit peu de cas de leurs prétentions ; cependant Mazarin, dans une déclaration pleine d'équivoques et d'ambiguités, promit qu'on en tiendrait compte plus tard, aussitôt que l'état des affaires publiques le permettrait, et que les récompenses seraient proportionnées aux services que chacun d'eux avait rendus. Ils se contentèrent de ces promesses banales, et n'inquiétèrent plus la reine-mère qui revint à Paris le 18 août suivant, avec le roi, en ramenant après elle le cardinal Mazarin et tout le reste de la cour.

Les troubles de la Fronde étant enfin apaisés, Henriette d'Angleterre, qui, pendant la guerre civile, était demeurée au Louvre dans un tel état d'abandon, qu'elle fut souvent forcée, par les rigueurs de la saison, de garder le lit faute de bois, vint passer quelque temps à Saint-Germain quand la paix fut rétablie. C'est là qu'elle reçut son fils, que la France et la Hollande avaient déjà reconnu comme roi d'Angleterre sous le nom de Charles II. Ce jeune prince tint dans le château une espèce de cour composée de quelques seigneurs anglais qui avaient été exilés avec lui et s'étaient attachés à sa fortune.

— « Le 2e jour de mars, fut solennellement chanté dans la chapelle du vieil chasteau (Mgr. l'Evesque d'Aix y officiant pontificalement) le *Te Deum*, etc., avec les autres prières en action de grâces à Dieu de la paix faicte et arrestée entre l'Empereur et le roy ; où estoient assistants et présents Sa Majesté accompagnée de la reyne régente sa mère, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, son Eminence, et plusieurs autres princes, seigneurs, Evesqz et prélats de l'Eglise, de Mademoiselle,

Digitized by Google

de la princesse de Condé, des ambassadeurs de Portugal, de Venise, de Savoye, du chancelier de France, des conseillers d'Etat et plusieurs autres seigneurs du conseil et officiers de cette cour. » (*Registres de la paroisse.*)

— L'hôpital ou Hôtel-Dieu de Saint-Germain, fondé par Regnault-Larcher, tombant de vétusté au commencement du XVIIe siècle, avait été donné par Louis XIII aux religieux Récollets, comme nous l'avons dit plus haut (voy. ann. 1619); depuis lors jusqu'a 1643, les malades furent secourus à domicile, et à partir de cette époque, par les Sœurs de charité que saint Vincent de Paul avait installées lui-même quand il était venu à Saint-Germain pour assister Louis XIII à ses derniers moments. (Voy. ann. 1643.) Cependan la ville ayant besoin d'un hospice, on fit, dès 1649, l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment qui donnait d'un côté sur la rue de Lorraine et de l'autre sur la rue de la Vacherie ; ce bâtiment servit d'hôpital jusqu'en 1670, époque à laquelle Marie-Thérèse d'Autriche fit construire, entre la rue de Poissy et la rue Saint-Thomas, l'hospice qui existe encore de nos jours; elle le soutint de ses dons jusqu'à la confirmation qu'en fit Louis XIV en 1696.

1651. — Mazarin, chassé de Paris le, 6 février, par les clameurs du parlement, fut amené à Saint-Germain par la reine-mère elle-même. Il en partit pour aller au Havre, où il délivra le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville, qui s'y trouvaient gardés à vue. Puis il se retira sur les terres de l'électeur de Cologne.

—Le 7 septembre, Louis XIV, entrant dans sa quinzième année, est déclaré majeur, et veut régner par lui-même. Quelques jours après, la reine-mère vient encore chercher à Saint-Germain une nouvelle retraite avec le duc d'Anjou, son second fils, pour échapper à une sédition populaire dans la ville de Paris.

1652. — Le pape Innocent X institue, le 9 janvier,

Digitized by Google

la confrérie de Saint-Fiacre, et sur la demande des habitants de Saint-Germain, cette confrérie est établie dans l'église des Loges, du consentement de l'archevêque de Paris. En conséquence, les indulgences accordées par le pape furent applicables à ceux qui visiteraient la chapelle de Saint-Fiacre, aux Loges, le jour de la fête de saint Etienne, premier martyr.

Outre ce jour de pèlerinage annuel, le curé de Saint-Germain avait encore coutume de se transporter aux Loges le jour de la fête de saint Fiacre, le 30 août, en procession solennelle, à la tête de tout son clergé. Cette pieuse cérémonie attira bientôt des flots de pèlerins, et finit par exciter dans la suite un long démêlé entre les religieux des Loges et le curé de Saint-Germain; mais en même temps elle est devenue l'occasion d'une fête brillante et célèbre, qui, tous les ans, s'embellit d'agréments nouveaux. Depuis l'ouverture des chemins de fer de Saint-Germain et de Rouen, l'affluence y est si grande, que l'immense pelouse des Loges ne peut pas toujours suffire à la circulation des promeneurs.

1653. — Louis XIV ordonna, le 3 février, par lettres expresses, le rétablissement de la chapelle Saint-Michel, que Henri IV avait fait reconstruire dans le parc de Saint-Germain, et institua, par ces mêmes lettres, un chapelain avec 400 livres de rente pour la desservir.

1655. — Le clergé de Saint-Germain obtient des religieux Augustins des Loges l'autorisation de célébrer la fête de saint Fiacre en chantant dans la chapelle du couvent l'office solennel du bienheureux patron, à l'issue toutefois de l'office conventuel. Cet usage subsista ainsi plus de cinquante ans. (Voy. ann. 1706.)

1656. — Catherine, reine de Suède, séjourna dans le château de Saint-Germain, où elle avait été très-bien reçue par le roi; elle passa plusieurs jours dans cette maison royale, qu'elle trouva l'une des plus belles

Digitized by Google

du royaume, puis elle continua sa route pour aller à Rome, où elle mourut.

Quelques auteurs fixent l'époque du séjour de cette reine au château de Saint-Germain à l'année 1654, qui est celle de son abdication.

1658. — « Le 11e jour de juillet furent commencées en l'église, à six heures du matin, les prières des quarante heures qui furent faictes en trois jours, et derechef recommencées et continuées pour demander à Dieu la santé et guérison du roy demeuré malade à Calais après la prise de la ville de Dunkerque. » (*Extrait des registres de la paroisse.*)

1660 — « Le 17e jour de septembre, la reyne en la compagnie du roy et de sa cour feist sa première venue à Saint-Germain-en-Laye, et logèrent Leurs Majestez au chasteau neuf. Les bourgeois se meirent soubz les armes faisants haye des deux costés depuis la porte de Paris jusqz à la porte dudict chasteau. Mr le Curé accompagné de son clergé et des RR. PP. Récollects dudict lieu avec la croix et la bannière, fut au devant de leurs dictes Majestez jusqz hors la dicte porte de Paris, comme aussi MM. les magistrats et commandants dudict lieu. Le roy dispensa des harangues que l'on s'estait préparé de faire à Leurs Majestez, parce qu'il estoit soir et desjà sur la brune. » (*Ibid.*)

— Le château neuf bâti par Henri IV, qui ne servait plus qu'aux réunions quinquennales du clergé, fut bientôt abandonné entièrement, et ne tarda pas à se dégrader. On n'y fit aucune autre réparation que de relever une terrasse qui venait de s'écrouler. Cette terrasse, qui n'a jamais été terminée et qui très-probablement ne le sera jamais, est la seule qui subsiste aujourd'hui.

— La reine-mère Anne d'Autriche fit bâtir au bout du potager des Loges un petit pavillon qui, dix ans après, fut habité par Talon, secrétaire du cabinet, et, à la mort de celui-ci, par le duc de La Rochefoucauld, l'au-

Digitized by Google

teur des *Maximes*, qui tous les ans y venait faire une retraite pendant la semaine sainte. (Voy. ann. 1704.)

On abattit dans le même temps les deux clochers de la paroisse royale de Saint-Germain, que Charles V avait fait construire, et on les remplaça par une tour carrée assez peu élevée. On détruisit également deux chapelles fondées autrefois par un curé nommé Boulard.

1661. — Le 3 janvier, Marie-Thérèse de France, fille de Louis XIV, naquit au château de Saint-Germain; elle y mourut le 1er mars 1672.

—L'institution des Dames hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, fondée en 1660 par le P. Ange Le Proust, est autorisée par lettres patentes de Louis XIV.

1662. — Longueil, abbé de Conches, supérieur du petit prieuré d'Hennemont, le trouva, quand il vint en prendre possession, entièrement dévasté par les guerres civiles et religieuses du siècle précédent. Il s'appliqua donc à le restaurer, et à le mettre en état de recevoir au moins cinq ou six religieux et de loger le prieur séparément. On démolit alors et l'on transporta dans l'église du prieuré une petite chapelle réparée, sous saint Louis, par Buchard, écuyer, seigneur d'Hennemont. Cette chapelle subsistait déjà du temps de l'ancien fort ou château bâti en cet endroit.

1664. — La rue du Poteau-Juré conservait encore à cette époque le nom de Pont-aux-Pâtures. Depuis, elle s'est appelée rue du Pont-aux-Jurés, parce que c'était là, dit-on, que les jurés tenaient leurs séances et jugeaient les contestations que l'on portait devant eux.

1665. — La reine-mère Anne d'Autriche, atteinte depuis longtemps d'un cancer, fit son testament à Saint-Germain, où la cour était depuis le 20 avril. Après avoir langui plusieurs mois, elle mourut à Paris le 30 janvier 1666, âgée de soixante-quatre ans quatre mois. On pense que ce fut vers cette époque que Louis XIV, voulant agrandir le petit parc du coté de la Muette, ordonna d'abattre les ruines de ce château, sur

Digitized by Google

du royaume, puis elle
Rome, où elle mourut.

Quelques auteurs fi
retour au château de Saint
et celle de son abdication.

1660. — « Le 17e jour
en l'église, à six heures du
trente-huitième qui furent fait
[illegible] et continuels
santé et guérison du roy dem
la prière de la ville de Dunkerq
[illegible] de la paroisse. »

1660 — « Le 17e jour de
compagnie du roy et de sa cour
à Saint-Germain-en-Laye, et le
au château neuf. Les bourgeois
armes faisants haye des deux cos
Paris jusque à la porte dudict cha
compagné de son clergé et des Ré
dict lieu avec la croix et la bannière,
leurs dictes Majestez jusqu hors la d
comme aussi MM. les magistrats et co
lion. Le roy dispensa des harangues qu
pour de faire à Leurs Majestez, parce q
desjà sur la brune. » (*Ibid.*)

— Le château neuf bâti par Hen
servait plus qu'aux réunions quinquenn
fut bientôt abandonné entièrement, et
se dégrader. On n'y fit aucune autre répa
relever une terrasse qui venait de s'écrou
rasse, qui n'a jamais été terminée et qui
ment ne le sera jamais, est la seule qui
jourd'hui.

— La reine-mère Anne d'Autriche
protéger des Loges un petit pa
fut habité par Va

vertu singulière,
r dans la carrière,
de ses mains,
tacle aux Romains.

tte époque que le Roi con-
château de Versailles pour

ha au château de Saint-
uis-Auguste de Bourbon
t, comme celui qui l'a-
n'osa pas même intro-
n qui était nommée
Montespan. Lauzun
temps de l'emmail-
son manteau, tra-
ujours tremblant
osse de Mme Scar-
r les Mémoires de

1664 et en 1666
Chartres, rela-
hacun des deux
se, on eut re-
, où cette pa-
e de Paris, et
êt du conseil,
ans son droit
que de Paris,
une nouvelle
vembre de la
toute la cour

ours été gou-
e un hospice
chapitre pro-
it réélu tous

reyne par-

Digitized by Google

les conseils du duc du Lude et de M. de La Rose, maître particulier des eaux et forêts. On employa les matériaux à réparer le mur de clôture de la forêt, et tout ce qui dépendait de la chapelle fut donné aux religieux des Loges pour enrichir leur monastère.

C'est Louis XV qui fit bâtir sur une partie de l'emplacement de la Muette le pavillon qu'on y voit aujourd'hui, et Louis XVI qui le fit achever et surmonter d'un belvédère.

1666.— Molière fait représenter devant toute la cour, le 2 décembre, sur le théâtre du château de Saint-Germain, sa pastorale héroïque de Mélicerte, qui fut exécutée et dansée par le roi Louis XIV.

A cette époque on supprima la Gruerie attachée à la maîtrise des eaux et forêts dont le siége était aux Loges.

— L'exercice du droit qu'avait le prieur d'Hennemont de nommer à la cure de Saint-Léger-en-Laye ayant donné lieu cette année à quelques contestations, il fut de nouveau confirmé et renouvelé au profit du prieur. Antoine Delamarre fut nommé à la cure de Saint-Léger par Hugues Delacroix, prieur commandataire d'Hennemont, avec la faculté de desservir les chapellenies de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye, réunies sous la direction du même chapelain.

1667. — Le 2 octobre, naissance au château vieux de Saint-Germain, de Louis de Bourbon comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Louise-Françoise La Baume Le Blanc de La Vallière ; il mourut à Courtray le 18 novembre 1683.

1668. — Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de Louis XIV, naquit au château de Saint-Germain le 5 août 1668, et y mourut, le 10 juillet 1671.

1670. — La tragédie de *Britannicus*, de Racine, fut représentée à Saint-Germain devant Louis XIV; quatre vers de cette pièce le firent renoncer à danser désormais en public : ce sont ceux où le poète dit en parlant de Néron :

Digitized by Google

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

On pense que ce fut vers cette époque que le Roi conçut le projet de faire bâtir le château de Versailles pour en faire son séjour habituel.

— Mme de Montespan accoucha au château de Saint-Germain, le 31 mars 1670, de Louis-Auguste de Bourbon duc du Maine. Cet accouchement, comme celui qui l'avait précédé, fut tenu secret; on n'osa pas même introduire dans le château Mme Scarron qui était nommée gouvernante des enfants de Mme de Montespan. Lauzun reçut le nouveau-né : on n'eut pas le temps de l'emmaillotter dans des langes, il le prit dans son manteau, traversa l'appartement de la Reine, toujours tremblant qu'il ne criât, et il le porta dans le carrosse de Mme Scarron, qui l'attendait au petit parc. (*Voir les Mémoires de Mme de Maintenon.*)

— Des discussions s'étant élevées en 1664 et en 1666 entre l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, relativement à l'église de Saint-Germain que chacun des deux prélats prétendait ressortir de son diocèse, on eut recours à quelques actes émanés de Rome, où cette paroisse était déclarée faire partie du diocèse de Paris, et à quelques transactions antérieures un arrêt du conseil, de 1670, maintint l'archevêque de Paris dans son droit et débouta l'évêque de Chartres. L'archevêque de Paris, qui était alors Hardoin de Péréfixe, prit une nouvelle possession de ses droits diocésains le 1er novembre de la même année par un service solennel où toute la cour assista.

— La maison des Loges, qui avait toujours été gouvernée depuis sa fondation plutôt comme un hospice que comme un couvent, fut en 1670, par le chapitre provincial, érigée en prieuré, dont le prieur était réélu tous les deux ans.

1671. — « Le 23e jour d'avril, le roy et la reyne par-

Digitized by Google

tirent de ce lieu de Saint-Germain-en-Laye pour leur voyage de Flandre, et laissèrent Monseigneur le Dauphin avec les autres enfants de France en ce dict lieu pour y demeurer pendant leur dict voyage. » (*Extrait des registres de la paroisse.*)

1672. — « Le samedy 16 d'avril, veille de la feste de Pasqz, le roy feit sa communion en l'Eglise parroissialle de Saint-Germain-en-Laye. (*Extrait des regist. de la paroisse.*)

» Le dimanche 17e jour d'avril, feste de Pasqz, le roy présenta le pain bénit à la messe de parroisse avec la magnificence royalle.

» Le dimanche 17e jour d'avril, la reyne feit sa communion pour la Pasques en l'Eglise parroissialle de ce lieu de Saint-Germain-en-Laye :

» Le mercredy 27e d'avril, le roy partit de Saint-Germain-en-Laye pour son voyage de Holande après avoir faict déclaré la reyne régente du Royaume pendant son absence.

» Le 1er jour d'aoust le roy arriva sur les six à sept heures après midi en son chasteau viel de Saint-Germain-en-Laye, après un heureux succès de ses armées en la guerre par lui déclarée aux Holandois, et qui s'est faicte Sa Majesté présente et conduisant ses armées. » (*Ibid.*)

— Pierre Séguier, chancelier et garde-des-sceaux de France, mourut à Saint-Germain en 1672, dans l'hôtel de la chancellerie, qui servit plus tard d'Hôtel-de-Ville et de logement aux Frères des Ecoles chrétiennes. (Voy. ann. 1749).

— Le 14 juin, Louis-François de France, troisième fils du roi, duc d'Anjou, naquit à Saint-Germain ; il y mourut le 14 novembre de la même année.

1673. — Le roi, par lettres patentes du 16 mai, fit don à Perrette Dufour, sa nourrice, d'une place remplie d'immondices, entre le cimetière, qui occupait alors la place du Marché neuf, et le Vieux-Marché, pour y con-

Digitized by Google

struire une halle et quelques échoppes; mais les marchands ayant fait plusieurs réclamations, le roi, par arrêt du Conseil du 5 janvier 1681, révoqua sa libéralité et fit don de la place à la ville pour y construire la halle aux farines qui existe encore aujourd'hui.

— Bossuet ouvrit cette année à Saint-Germain des conférences religieuses et philosophiques, auxquelles assistaient Fénelon, l'abbé Fleury, Pélisson, l'abbé Renaudot, l'abbé de la Brosse, l'abbé de Langeron, l'abbé de Saint-Luc, La Bruyère, l'abbé de Longuerue, Cordemoy, et beaucoup d'autres savants personnages. On donna plaisamment le nom de concile à ces doctes réunions, et elles produisirent en grande partie les commentaires de Bossuet, tels que nous les avons encore, sur la plupart des livres de l'Ecriture sainte.

— Les ordonnances civiles, criminelles, du commerce et de la marine de 1667, 1670, 1673, etc., sont datées de Saint-Germain-en-Laye.

1674. — Un nommé Courcelles s'empara de la grande croix et des chandeliers de la chapelle du château; il fut arrêté à Liancourt et de là ramené à Paris, où il eut la tête tranchée.

— François Ier avait fait abattre autour du vieux château les arbres qui en masquaient la vue, et les avait remplacés, vis-à-vis de la façade du nord-ouest, par un jardin de peu d'étendue; Louis XIV fit agrandir ce jardin en 1674 et planter en parterre, sur les dessins de Le Nôtre: il n'en reste que les allées principales; les bassins et les plates-bandes de verdure ayant été détruits en 1750, pour éviter les grandes réparations qui étaient devenues inévitables.

1676. — On construisit à cette époque le portail de l'église paroissiale de Saint-Germain, dont l'agrandissement était alors indispensable. Louis XIV accorda à cet effet une somme de 46,950 livres; on employa aussi à l'élargissement de l'édifice une partie des terrains où s'élevaient autrefois les bâtiments du Prieuré.

Digitized by Google

— Ce fut cette année-là que Le Nôtre construisit la grande terrasse de Saint-Germain, et changea la disposition des jardins du Boulingrin; la partie gauche de la terrasse qui longe le mur de la forêt fut plantée, en 1745, d'une charmille et d'une rangée de tilleuls que nous voyons encore; car à cette époque la terrasse n'était pas séparée de la forêt par un mur[1].

— Cette même année, Louis XIV fit rebâtir sur un nouveau plan le château du Val, qui se composait alors d'une espèce de gros pavillon couvert en tuiles et tombant en ruines.

1678. — Le Roi partit de Saint-Germain cette année pour se rendre à Metz, d'où il donna l'ordre d'investir en même temps Mons, Namur, Charlemont, Luxembourg et Ypres. Au retour de cette campagne, où il ouvrit en personne, le 4 mars, le siége de Gand, le roi revint à Saint-Germain-en-Laye.

1679. — C'est à Saint-Germain que fut conclu, le 21 février, un traité de paix entre le roi, l'empereur d'Autriche, le roi de Suède, l'électeur de Brandebourg et d'autres princes. Ce traité y fut ratifié le 29 juin suivant, sous le nom de *Traité de Nimégue.*

— Mme de Montespan part brusquement de Saint-Germain le 15 mars pour Paris, par suite de la jalousie qu'elle avait conçue contre Mlle de Fontanges.

— Le roi confirme à Saint-Germain, au mois d'août, les ordonnances de ses prédécesseurs sur le duel.

1680. — Le roi, la reine et Monsieur partirent de Saint-Germain-en-Laye, au mois de février, pour aller au-devant de la princesse de Bavière qui venait en France pour épouser le dauphin.

— Mme de Montespan jette à Saint-Germain les fondations d'un hôpital pour les vieillards pauvres des deux

[1] Cette terrasse, l'un des plus beaux ouvrages qui aient été exécutés à Saint-Germain, a 1200 toises de long sur 15 de large; elle est revêtue sur le devant d'un mur de soutènement avec tablette et cordon de pierre.

Digitized by Google

sexes. Elle avait acheté à cet effet un bâtiment et un enclos contenant en superficie 632 toises, auquel on joignit un terrain voisin. Cet établissement fut administré en son nom et peut-être à ses frais, de 1680 à 1686; plus tard, cette maison, connue sous le nom de *vieil hôpital*, étant devenue inhabitable, on fit construire sur la partie la plus élevée du terrain et sur le bord de l'ancienne grande route de Normandie, la chapelle et les bâtiments qui existent encore, et l'on y transporta l'hôpital général.

—Cette même année la lampe d'argent que Louis XIII avait fait suspendre en face de l'autel de la chapelle du château vieux fut dérobée sans qu'on pût découvrir d'abord l'auteur du crime. Louis XIV ayant promis une forte récompense à celui qui lui nommerait le voleur, l'un des seigneurs de sa cour lui avoua en rougissant que c'était son père, qui, pressé par un grand besoin d'argent, s'était oublié jusqu'à se souiller d'une telle action. « Je vous entends, lui dit le roi, allez, je punirai le coupable de telle manière qu'il ne volera plus; » et sur-le-champ il lui assigna une pension considérable.

—Le roi commence en 1680 la construction des cinq gros pavillons qui flanquent le vieux château, parce que les logements n'étaient plus assez spacieux pour y loger toute sa cour. Ces travaux furent exécutés par les soins de Colbert, d'après les dessins de Mansard, premier architecte du roi. Leur durée força le roi de se transporter à Versailles, dont les bâtiments étaient déjà en état de le recevoir. Ces pavillons ne furent terminés qu'en 1687.

— Le nouveau recensement de la population de la ville, qui augmentait rapidement, porte le nombre des habitants à 11,927.

1681. — Vers la fin du XVIe siècle, la halle aux grains et aux farines se tenait le lundi et le jeudi de chaque semaine, au coin de la rue au Pain et de la place actuelle du Vieux-Marché.

Digitized by Google

Par un arrêt du 5 janvier 1681, « le roi fit don à la ville d'une place qui séparait le marché et le cimetière de Saint-Germain[1], pour y construire une halle, à la condition que les habitants rembourseraient au sieur Basire, garçon de sa chambre, la somme de huit mille cinq cents livres, payée par lui à Perrette Dufour qui lui avait fait cession de ses droits sur cette place. (Voir 1673.) Le même arrêt ordonna que cette place serait destinée à la vente des grains et farines, avec l'obligation de verser le produit des locations des places dans la caisse de l'hôpital de Saint-Germain. » (Voy. ann. 1755.)

—Le premier ballet dans lequel parurent des femmes, intitulé le *Triomphe de l'Amour*, fut exécuté dans la grande salle du château de Saint-Germain, le 20 janvier 1681. On y avait dressé un théâtre pour la cour, où figurèrent comme acteurs et comme actrices plusieurs princes, seigneurs et dames de distinction.

— Louis XIV confirma au mois de juin la fondation de l'hospice de Saint-Germain-en-Laye, et ordonna que tous les mendiants seraient renfermés dans cette maison, pour être employés selon leurs forces et soignés dans leurs maladies.

C'est vers cette époque que Mme de Montespan appela de Saint-Denis à Saint-Germain une colonie d'Ursulines, pour procurer aux jeunes filles une éducation chrétienne. Elles s'établirent dans la rue qui s'appela, de leur nom, rue des Ursulines, et firent bâtir leur maison au lieu où fut depuis installé le collége de la ville.

—Le 12 septembre de cette année, une grande partie du chœur et de la nef de l'église s'écroula pendant l'office ; heureusement aucun des assistants ne fut atteint. Colbert reçut du roi l'ordre de se transporter sur les lieux, et de faire vérifier l'état du reste des bâtiments

[1] *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain*, Goujon, 1829, in-8°, pag. 260.

Digitized by Google

que les eaux souterraines avaient miné. Sur le compte que le ministre en rendit, Sa Majesté ordonna la reconstruction générale de l'édifice. Les travaux furent dirigés par Mansard, architecte de la couronne. (Voy. ann. 1682.)

Louis XIV à plusieurs reprises accorda plus de cent mille livres pour la réédification et pour la décoration de cette église.

Le 18 mars, avait été passé devant notaire un acte entre Désoleux, prieur-curé de Saint-Germain, Antoine, écuyer porte-arquebuse du roi, et François Ferrand, seigneur de Feuillancourt, alors marguilliers, portant cession faite au roi par ledit prieur de 23 toises de terrain à prendre dans la cour du prieuré pour l'agrandissement de l'église. Par cet acte la fabrique s'était obligée de faire célébrer une grand'messe, chaque année, le 1er jour de mai, à l'intention du sieur Désoleux et de ses successeurs, et à payer au prieur une rente annuelle de 10 sous.

La chaire qu'on remarque aujourd'hui dans l'église de Saint-Germain lui fut accordée en 1681 par Louis XIV, sur les instances du maréchal Anne-Jules de Noailles.

1682. — Le roi ayant donné ses ordres pour la restauration de l'église de Saint-Germain, la première pierre en fut posée en son nom par le duc de Noailles. Au jambage de la petite porte qui conduisait de l'église dans le prieuré, on déposa trois médailles, deux d'argent à l'effigie du roi et de la reine, et l'autre de bronze, où furent gravés les noms et qualités du duc de Noailles, et sur le revers ceux des marguilliers Antoine et Ferrand.

Par suite de la démolition de cette église, en 1824, ces médailles ont été retrouvées et remises entre les mains du trésorier de la fabrique.

— Le 1er janvier de cette année le roi était venu à Saint-Germain pour recevoir le dauphin chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; la cérémonie avait été faite dans

Digitized by Google

la chapelle du vieux château, parce qu'on reconstruisait alors celle du château de Versailles.

Mais le 20 mars, la construction des cinq pavillons qu'on ajoutait au vieux château ayant mis le roi dans la nécessité de quitter Saint-Germain une seconde fois, il se détermina à l'abandonner tout à fait, au grand regret de ses habitants, pour aller se fixer à Versailles.

— Par un édit du mois de mars signé de sa main, contre-signé par Colbert, et daté de Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV accepte les décisions, devenues célèbres, de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris et terminée le 19 mars, touchant les libertés de l'Église Gallicane. On sait que le pape Alexandre VIII a désapprouvé et cassé cette déclaration par une Constitution du 4 août 1690, la regardant comme *nulle* et de *nulle valeur*.

Nous ne pouvons discuter ici l'importance doctrinale de cette vénérable assemblée; mais nous constaterons seulement un fait remarquable, c'est que ces sortes de réunions n'avaient aucune autorité dogmatique, qu'elles n'avaient nullement le caractère de concile, et que, comme le dit Fleury lui-même, elles n'étaient convoquées que par députés seulement, et surtout pour les affaires temporelles. Celle de 1682 n'avait eu d'ailleurs pour principe qu'un intérêt purement politique, si l'on veut même ne s'en tenir qu'aux paroles de Bossuet qui en était le véritable ordonnateur. « Je demandai un jour à M. de Meaux, dit l'abbé Ledieu, son secrétaire, qui lui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Eglise : il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'Etat, en était véritablement l'auteur, et que lui seul y avait déterminé le roi. M. Colbert prétendait que la division que l'on avait avec Rome sur la régale, était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des papes; que dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de pa-

Digitized by Google

raître être le premier à rompre l'union, empêcheraient une telle décision, etc. » On sait d'ailleurs que les parlements avaient déjà pour ainsi dire contraint la Sorbonne, en 1663, à faire une déclaration semblable pour la présenter au roi.

1683. — Au mois de janvier, Louis XIV confirme par lettres patentes ses libéralités antérieures en faveur de l'hôpital de Saint-Germain, et lui donne encore une place de quatorze toises et demie de face sur la rue et près la porte de Mareil.

— La foudre renversa entièrement cette année le clocher qui était sur le château; il ne fut point relevé sur le modèle de l'ancien, mais en charpente et recouvert en plomb tel qu'on le voit aujourd'hui.

— Le 10 avril, veille du dimanche des Rameaux, la consécration de la nouvelle église de Saint-Germain eut lieu en grande pompe par l'archevêque de Paris, en présence du duc de Noailles chargé de représenter le roi à cette cérémonie. Dans une assemblée du prieur-curé et des marguilliers de la paroisse, il fut arrêté que cette cérémonie serait rappelée tous les ans, jusqu'au décès du roi, par une procession qui se ferait le 5 septembre, jour de la naissance du monarque, à 9 heures du matin, autour de la ville. Elle devait être suivie d'un *Te Deum* et d'un feu de joie allumé devant le portail de l'église, et, au jour de son décès, cette procession serait remplacée par un service des morts. Il fut ordonné en même temps que cette fondation serait rendue notoire par une inscription en marbre, placée dans le chœur de l'église. L'archevêque de Paris fit à ce sujet un mandement, le 7 mai 1683, par lequel il exhortait les paroissiens à ne point manquer à cette cérémonie. Elle fut célébrée la première fois par ce prélat en habits pontificaux, en présence du clergé et de M. le marquis de Montchevreuil. Jacques II, roi d'Angleterre, et la reine son épouse, pendant leur séjour à Saint-Germain, ont toujours assisté à cette cérémonie et allumé le feu en personne.

Digitized by Google

1684. — Le 29 février, Louis XIV donna un réglement pour l'administration de l'hôpital de Saint-Germain, qui fut placé sous la surveillance et la direction de l'archevêque de Paris, du curé de la ville et de quelques notables habitants. Lorsqu'il s'agit plus tard de la concession des lettres de maîtrise, l'obligation de faire une aumône à l'hôpital fut imposée aux métiers que le roi érigeait en corporation.

1685. — Mort de Henri de Daillon, duc du Lude et pair de France, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, grand-maître de l'artillerie, lieutenant général. Il était né vers 1640. Il se distingua aux siéges de Tournay, Douai, Lille (1669), Maëstricht, Besançon, Dôle, Limbourg, Cambrai et Gand, et mourut à Paris sans postérité. Madame de Sévigné parle souvent de lui dans ses Lettres, et Ménage le cite comme un des beaux esprits de son temps.

1686. — Le 2 janvier, il y eut, selon Dangeau, une manière de sédition à Saint-Germain; les habitants se soulevèrent pour demander que le curé ne quittât point la ville; le roi fit mettre plusieurs prêtres en prison, et fit prononcer l'interdiction de plusieurs autres; le curé fut exilé à Rouen.

1687. — Le 14 mars, par arrêt du conseil, la ville de Saint-Germain obtint pour sa part une surface de 40 arpents dans les prairies achetées par Louis XIV, pour l'indemniser du droit de pâturage que les communes voisines de la forêt de Saint-Germain y possédaient, et dont elle a joui jusqu'en 1813. Ces diverses communes furent privées de ce droit de pâture par l'arrêt du conseil qui ordonna la clôture de la forêt.

1689. — Le 7 janvier, Jacques II, roi d'Angleterre, et la reine Marie d'Este son épouse, se réfugièrent en France, et furent reçus par le roi au château de Saint-Germain.

Tous les auteurs sont unanimes sur la noble et géné-

Digitized by Google

reuse hospitalité que Louis XIV donna à Jacques II. Ce prince, dit un contemporain que nous aimons à citer, dépouillé par son gendre le prince d'Orange, vint avec sa femme, fille d'un duc de Modène, et le prince de Galles encore enfant, implorer la protection de Louis, et ce ne fut pas en vain. La reine d'Angleterre, arrivée avant son mari, fut étonnée de la splendeur qui entourait le roi de France, de cette profusion de magnificence qui l'éblouissait à Versailles, et surtout de la manière noble et grande dont elle fut reçue. Elle ne fut pas moins touchée des marques de sympathies et de vénération par lesquelles le peuple même l'accueillit. Le roi alla au-devant d'elle jusqu'à Chatou. « *Je vous rends, Madame*, lui dit-il, *un bien triste service; mais j'espère vous en rendre bientôt de plus grands et de plus heureux.* » A cheval à la portière de la voiture, il la conduisit lui-même au château de Saint-Germain, où elle trouva le même service qu'aurait eu la reine de France : tout ce qui sert à la commodité et au luxe, des présents de toute espèce en argent, en or, en bijoux, en étoffes. Il y avait parmi tous ces présents une bourse de dix mille louis d'or sur sa toilette. Les mêmes attentions furent observées pour son mari, qui arriva un jour après elle; on lui régla six cent mille francs pour l'entretien de sa maison, outre les dons sans nombre qu'on lui fit. Il eut les officiers du roi et ses gardes; et cependant cette fastueuse réception était bien peu de chose auprès des préparatifs qu'on faisait pour le rétablir sur son trône. Jamais Louis XIV ne parut si grand. Ce monarque fit bientôt conduire Jacques II en Irlande, où les catholiques formaient un parti qui paraissait considérable. Une escadre de treize vaisseaux du premier rang était dans la rade de Brest pour le transport. Tous les officiers, les courtisans qui étaient venus trouver Jacques à Saint-Germain, furent défrayés jusqu'à Brest aux dépens du roi de France. Des armes, des munitions de toute espèces furent embarquées sur la flotte; on y porta jusqu'aux meubles

Digitized by Google

les plus recherchés; et remarquons, en passant, que tandis que Louis XIV armait ainsi en faveur de Jacques II, il avait à combattre l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, la Savoie et presque toute l'Italie. En allant lui dire adieu à Saint-Germain, Louis, pour dernier présent, lui donna sa cuirasse et lui dit en l'embrassant : *Tout ce que je puis vous souhaiter de mieux, c'est de ne jamais nous revoir!* »

1690. — La route de Saint-Germain à Poissy n'était encore à cette époque qu'un chemin impraticable, surtout durant l'hiver : elle fut pavée en 1690 par les soins du marquis de Montchevreuil, gouverneur de la ville. Une croix ou obélisque fut élevée à cette occasion au milieu de la route, comme témoignage de la reconnaissance des habitants. Cette croix, tombant en ruines, fut remplacée par un grand poteau qui garde toujours le nom de croix de Montchevreuil.

Le marquis de Montchevreuil, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, était de la célèbre maison de Mornay : « mais, dit Saint-Simon, sans esprit aucun et gueux comme un rat d'église..., fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais. » Il était cousin de Villarceaux, qui estimait et protégeait beaucoup Mme Scarron et la conduisit plusieurs étés de suite à la terre de Montchevreuil. Mme Scarron « devenue reine, dit le même écrivain, eut cela de bon, qu'elle aima presque tous ses vieux amis dans tous les temps de sa vie. Elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour, où les Villarceaux trop libertins ne se pouvaient contraindre; elle voulut Montchevreuil pour un des trois témoins de son mariage avec le roi; elle lui procura le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye, l'attacha à M. du Maine, le fit chevalier de l'ordre en 1688, etc... Montchevreuil mourut à Saint-Germain, dit ailleurs Saint-Simon; Mornay, son fils, avait la survivance de ce gouvernement et de la capitainerie. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, ch. IV, et ch. CLX.)

— Par arrêt du 18 décembre 1690. le roi Louis XIV,

Digitized by Google

pour faire cesser les conflits et contestations qui s'élevaient entre les officiers de la Prévôté et ceux du Prieuré pour les affaires judiciaires, réunit à ses domaines la justice temporelle et seigneuriale de Saint-Germain, dont les prieurs avaient joui jusqu'alors, et les indemnisa par une rente de 2000 livres à recevoir sur les fiefs et aumônes de Paris. Il y ajouta de plus l'exemption des droits d'amortissement que toutes les églises du royaume étaient obligées de payer. En reconnaissance de ces bienfaits, le prieur et les marguilliers, du consentement de l'archevêque de Paris, augmentèrent d'une messe haute la fondation qui avait été faite en 1683 pour le jour de la naissance du roi. Ils ajoutèrent encore un salut pour le jour de Saint-Louis et l'*Exaudiat* chanté à toutes les grand'messes; ce qui s'est exécuté longtemps.

1691. — Sous la date du 28 février 1691, Dangeau raconte un fait curieux qui se passa au vieux château de Saint-Germain, durant le séjour du roi Jacques II.

« Il y eut ces jours passés, à Saint-Germain, un duel affreux. Deux Anglais, frères du comte de Salisbury, se querellèrent, se battirent et se blessèrent très-dangereusement; après leur combat ils se raccommodèrent, firent venir un prêtre, abjurèrent la religion protestante dont ils étaient; et depuis ce temps-là, l'aîné, qui avait dix-neuf ans, est mort de sa blessure; le cadet est encore fort malade, il n'attend que sa guérison pour se mettre à la Trappe. »

Le 19 octobre 1691, le roi d'Angleterre, Jacques II, « va de Saint-Germain coucher à la Trappe; il y demeurera samedi et dimanche, et reviendra lundi coucher à Anet, pour voir M. de Vendôme et sa maison. »

Le 15 décembre, Jacques II part de Saint-Germain, disent les mêmes *Mémoires*, « pour son voyage de Brest. Le roi lui donne des relais de carrosse jusqu'à Orléans, où il s'embarquera pour descendre la Loire. Il ne mène avec lui que le duc de Berwick son fils, et

Digitized by Google

a prié le roi qu'on ne lui fît aucuns honneurs sur la route. »

Jacques II revint de ce voyage le 11 janvier 1692.

1692. — « Le 31 mars, dit Dangeau dans ses *Mémoires*, Monseigneur alla à Saint-Germain voir le roi et la reine d'Angleterre ; et madame la princesse se servit de cette occasion-là pour présenter madame la duchesse du Maine à la reine d'Angleterre. Les petites-filles de France ni les princes du sang n'y vont jamais, que Monseigneur, Monsieur ou Madame n'y soient, parce que la reine (d'Angleterre) ne leur fait donner que des tabourets, et qu'ils prétendraient des chaises, si Monseigneur, Monsieur ou Madame n'y étaient pas.

» Le roi Louis XIV, après avoir fait, le 3 avril, la cène du Jeudi Saint à sa chapelle de Versailles, servi par Messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, alla le 7 du même mois (lundi de Pâques) à Saint-Germain, voir la reine d'Angleterre, qui était assez incommodée ; on craignait qu'elle ne fût blessée pour avoir été trop longtemps à genoux : elle était alors grosse de la princesse Louise-Marie d'Angleterre ; mais le 19 du même mois, on avait acquis la certitude que sa grossesse allait toujours bien, et qu'elle n'avait point été blessée, comme on l'avait cru d'abord.

» Le roi (Jacques II) partit de Saint-Germain, le 21 avril, pour s'en aller en Normandie, voir les Irlandais qui étaient dans l'armée du maréchal de Bellefonds, laissant auprès de la reine sa femme M. et Mme de Montchevreuil. » (*Mémoires du marquis de Dangeau.*)

— Marie-Louise d'Angleterre, fille de Jacques II, naquit dans le château de Saint-Germain vers la fin de juin. Cette princesse y fut baptisée le 23 août suivant, et tenue sur les fonts par Louis XIV et madame la duchesse d'Orléans, femme de Philippe de France.

— « Le 11 novembre, Monseigneur alla sur les dix heures du matin voir une course de chevaux qui se faisait au Pecq ; le roi et la reine d'Angleterre y étaient. La

Digitized by Google

course fut belle, et le cheval du grand prieur gagna de deux longueurs de cheval. » (*Mémoires du marquis de Dangeau.*)

1693. — « Mardi 22 septembre à jeudi 24, le roi et la reine d'Angleterre, en venant ici (à Versailles), ont pris le deuil de la reine de Suède; mais ce n'est que parce que le roi le porte, et ils ne l'auraient pas pris s'ils fussent demeurés à Saint-Germain, parce qu'on ne leur avait pas donné part de la mort; et en partant d'ici, ils le quitteront. » (*Ibid.*)

1694. — « Le 28 août, le roi et la reine d'Angleterre vinrent ici (à Versailles), sur les cinq heures; le roi les mena dans la galerie de son petit appartement, où ils se firent peindre par Mignard; le bonhomme Mignard, qui a quatre-vingts ans passés, n'a point voulu aller les peindre à Saint-Germain, parce qu'il croit qu'il y a des maladies. » (*Ibid.*)

—Le 9 septembre, mourut Fieubet, conseiller d'Etat, homme d'esprit et de belles manières, qui eut à Saint-Germain-en-Laye, avec Courtin, autre conseiller d'État, une aventure qui mérite d'être rapportée ici. Nous la prenons dans les mémoires de Saint-Simon.

« Fieubet était un conseiller d'État très-capable, d'un esprit charmant dans le plus grand monde de la ville et de la cour, et dans les meilleures compagnies, recherché par toutes les plus distinguées, quelquefois gros joueur, et qui avait été chancelier de la reine. Il menait Courtin à Saint-Germain, au conseil, et on volait fort dans ce temps-là. Ils furent arrêtés et fouillés, et Fieubet y perdit gros qu'il avait dans ses poches. Comme les voleurs les eurent laissés, et que Fieubet se plaignit de son infortune, Courtin s'applaudit d'avoir sauvé sa montre et cinquante pistoles qu'il avait fait à temps glisser dans sa brayette. A l'instant, voilà Fieubet qui se jette par la portière à crier après les voleurs et à les rappeler, si bien qu'ils vinrent voir ce qu'il voulait. « Messieurs, leur dit-il, vous me parais-

Digitized by Google

sez d'honnêtes gens dans le besoin, il n'est pas raisonnable que vous soyez les dupes de monsieur, que voilà, qui vous a escamoté cinquante pistoles et sa montre. » Et se tournant à Courtin : « Monsieur, lui dit-il en riant, vous me l'avez dit, croyez-moi, donnez-les de bonne grâce et sans fouiller. » L'étonnement et l'indignation de Courtin furent tels, qu'il se les laissa prendre sans dire une seule parole; mais, les voleurs retirés, il voulut étrangler Fieubet, qui était plus fort que lui, et qui riait à gorge déployée. Il en fit le conte à tout le monde à Saint-Germain. Leurs amis communs eurent toutes les peines du monde à les raccommoder. »..... Plus tard Fieubet se retira aux Camaldules de Gros-Bois. « La mort de sa femme sans enfants, dit toujours Saint-Simon, des affaires peu accommodées, de l'âge et de la dévotion sur le tout, le jetèrent dans cette retraite. Pontchartrain envoya son fils le voir, qui, avec peu de discrétion, s'avisa de lui demander ce qu'il faisait là. « Ce que je fais, lui répondit Fieubet, je m'ennuie, c'est ma pénitence, je me suis trop diverti. » Il s'ennuya si bien, mais sans se relâcher sur rien, que la jaunisse le prit et qu'il mourut au bout de peu d'années. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, chap. CXXVII.)

L'abbé Anselme, qui devenait déjà illustre par son éloquence en chaire, fit l'oraison funèbre de Fieubet, et trouva pour ce discours un texte si heureux qu'on ne peut s'empêcher de le citer ici. Il est tiré de Job (ch. XXIX, ℣. 17) : *Conterebam molas iniqui, et de dentibus ejus auferebam prædam, dicebamque : In nidulo meo moriar.* On ne saurait mieux peindre en quelques mots la vie d'un magistrat occupé de ses devoirs avec zèle, jusqu'au moment où il se retire, plein d'humilité, dans une obscure retraite où il attend paisiblement la mort.

1695. — « Mme de Waldegrave, fille naturelle du roi d'Angleterre, et qui était à Saint-Germain avec lui. est

Digitized by Google

mise par son ordre dans un couvent à Paris : on l'accuse d'être dans un état où une femme veuve ne doit pas être ; elle ne veut pas dire qui l'a mise dans cet état-là. » (*Mémoires du marquis de Dangeau.*)

— « Le 13 janvier arrive à Abbeville un prêtre qui apporte au roi Jacques II la nouvelle de la mort, par la petite vérole, de la princesse d'Orange sa fille. Le roi d'Angleterre ne veut point qu'on en porte le deuil à Saint-Germain, et prie le roi qu'on ne le porte point à la cour de Versailles. » (*Ibid.*)

— « Le 1er juin, les députés du clergé, assemblés à Saint-Germain, vinrent ici (à Versailles) haranguer le roi, et monseigneur l'archevêque de Paris, président de l'assemblée, porta la parole à la tête du clergé. » (*Ibid.*)

— « 21 juillet. Le tonnerre est tombé la nuit passée sur l'église de Poissy, qui était une des plus belles de France, et en a brûlé toute la charpente ; toutes les cloches sont fondues, et le feu y était encore ce soir. On assure qu'il faudrait plus de 500,000 fr. pour la rétablir. » (*Ibid.*)

— « Le mardi, 26 du même mois, l'assemblée du clergé finit à Saint-Germain ; ils vinrent ici (à Trianon) prendre congé du roi, et M. de Noyon[1] porta la parole. Sa harangue dura une demi-heure ; mais il en avait retranché un tiers et a demandé permission au roi de la faire imprimer tout entière. » (*Ibid.*)

1697. — Louis XIV, par lettres patentes enregistrées le 24 juillet, approuve les changements qu'avait subis à Saint-Germain la maison de charité pour les malades. La chapelle de la Charité fut bénite le 8 novembre, et la chapellenie de Saint-Michel y fut réunie, afin que les deux menses pussent pourvoir, à elles deux, à l'entretien d'un prêtre. Les lettres patentes, portant confirmation du

[1] C'était François de Clermont-Tonnerre, évêque et comte de Noyon, fameux par ses bizarreries et par l'excentricité de son caractère. Il était membre de l'Académie française depuis l'année précédente et mourut en 1701.

Digitized by Google

décret d'union, furent enregistrées le 16 juillet 1698.

1698. — Pose de la première pierre de la nouvelle chapelle de l'hôpital général par le duc du Maine au nom de Louis XIV, en présence du marquis de Montchevreuil, et bénédiction par le prieur-curé de Saint-Germain, Benoist de Chazelles.

1700. — « Le 2 avril, dit Dangeau, la duchesse de Bourgogne ayant fait à Marly une loterie de 46,000 pistoles, on en prit 6,000 livres pour les pauvres de Saint-Germain. »

1701. — Le vendredi 16 septembre 1701, mourut au vieux château de Saint-Germain Jacques II, roi d'Angleterre, laissant après lui un fils qui, après quelques vains efforts pour reconquérir le trône de son père, mourut à Rome, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, le 1er janvier 1766. (Voy. ann. 1824.)

1702. — Il se forme à Saint-Germain une compagnie de chevaliers « du noble jeu de l'Arc. » Le roi en cont firma les statuts par des lettres-patentes du mois d'août 1703. Cette compagnie fut dissoute en 1728.

1704. — Le duc de la Rochefoucauld, qui possédait aux Loges un petit pavillon bâti par Anne d'Autriche, obtient pour les religieux un arpent de terrain pris sur la forêt, et qui fut disposé en jardin.

1705. — Par ordonnance du roi, les bouchers de Saint-Germain sont contraints d'occuper les étaux qui avaient été établis au coin de la rue au Pain, et il leur est même défendu de former des établissement dans d'autres parties de la ville.

1706. — Commencement des démêlés entre le curé de Saint-Germain et les religieux du couvent des Loges, au sujet des prétentions de suprématie qu'affectait le curé Benoist sur ledit monastère. L'évêque de Metz et M. de Pontchartrain, choisis pour arbitres en cette querelle, donnèrent tort à l'ambitieux curé qui, blessé de sa défaite, recommença le même débat plusieurs fois encore, mais aussi vainement; on lui prouva que

Digitized by Google

l'église des Augustins ne dépendait point de la paroisse de Saint-Germain, puisqu'elle était de fondation royale, et qu'elle avait été substituée aux droits de l'ancienne chapelle de Saint-Fiacre, antérieure de plusieurs années à l'érection de l'église de la ville en paroisse.

1707. — Fondation à perpétuité par les habitants de Saint-Germain, suivant acte passé devant M. Delange notaire, le 22 août, d'une grand'messe solennelle le 22 avril de chaque année pour le roi, la famille royale et les besoins de l'État.

1708. — Le 29 juin, pour faire cesser les contestations journalières qui s'élevaient entre les officiers royaux et les fermiers des Bernardins, qui possédaient une partie de la seigneurie du Pecq, on remit à la prévôté de Saint-Germain, moyennant une indemnité accordée aux Bernardins, la justice et les droits dont ces derniers étaient possesseurs.

1709. — Par ordre de Louis XIV, on érigea dans la forêt de Saint-Germain une croix dite croix du Maine, en l'honneur de Louis-Auguste de Bourbon, prince légitimé duc du Maine.

1712. — Le 7 avril, la princesse Louise-Marie d'Angleterre, fille de Jacques II, finit ses jours à Saint-Germain, où elle était née le 28 juillet 1692.

1714. — Le maréchal de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre, Jacques II, du temps que ce prince n'était encore que duc d'York, revenu en France après la paix d'Utrecht, alla, par ordre du roi, se reposer à Saint-Germain pendant quelques jours, avant de paraître à la cour de Versailles.

1715.—Louis XIV meurt à Versailles le 1er septembre, à l'âge de 77 ans, peu regretté du peuple, et presque abandonné de sa cour. Les étrangers louent et honorent sa mémoire, tandis que le peuple de Paris, écrasé de guerres et d'impôts pendant la dernière partie de son règne, montre à sa mort une joie qui fut un vrai scandale pour les gens qui avaient pu apprécier ses hautes

Digitized by Google

qualités personnelles. Ainsi finit ce grand et malheureux prince, dont le cœur, dit Saint-Simon, n'aima jamais personne, et que personne n'a jamais pu aimer. Ses entrailles furent portées à Notre-Dame et son cœur aux grands Jésuites de la rue Saint-Antoine : son corps est porté à Saint-Denis sans grande cérémonie, et ses obsèques se font à Notre-Dame avec une grande confusion.

Louis XV, dont le règne ne fut pas moins désastreux pour la France, monte sur le trône à l'âge de cinq ans et demi. Le testament du feu roi fut cassé par le parlement, et la régence absolue du royaume fut déférée au duc d'Orléans, en dépouillant le duc du Maine de tous les avantages que son père avait voulu lui assurer.

—Bénédiction de la nouvelle chapelle de Sainte-Radégonde, au bas de la côte de l'Hôpital. (Voy. ann. 1180.)

1716. — Louis XV confirme, par lettres patentes, les bienfaits que Louis XIV avait accordés à l'hôpital général de Saint-Germain, et lui accorde de nouveaux priviléges. Cet hôpital général, comme on l'a déjà vu, est celui qui était situé à mi-côte près de l'ancienne route de Normandie, et qui, après avoir été longtemps abandonné, est occupé aujourd'hui par une manufacture. Il a servi un moment d'ambulance militaire lors de l'entrée des Alliés à Saint-Germain.

1718. — Marie d'Este, fille d'Alphonse IV, duc de Modène, et seconde femme de Jacques II roi d'Angleterre, meurt à Saint-Germain le 17 mai.

1722. — Par arrêt du conseil du 19 juillet 1722, les habitants de Saint-Germain-en-Laye, par privilége royal, sont exemptés du logement des gens de guerre. Lorsque plus tard, le 31 août 1727, cinq brigades de maréchaussée furent obligées de passer par Saint-Germain, l'intendant général invita Legrand, prévôt de la ville, à vouloir bien faire loger cette troupe avec ses officiers dans les auberges de la ville, mais en payant. (*Archives de la Ville.*)

1726. — Par lettres patentes, l'institution des dames

Digitized by Google

hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, déjà autorisée à Saint-Germain par lettres patentes de Louis XIV en 1661, est confirmée. Le but de cette confirmation fut de confier à ces religieuses l'éducation de quelques pauvres demoiselles anglaises, irlandaises et écossaises, qui appartenaient aux familles émigrées à la suite de Jacques II, et qui avaient été fort délaissées à la mort de ce prince. Cette institution subsista comme école gratuite jusqu'à la révolution de 1789. (Voy. ann. 1801).

1728. — L'usage des présents faits par la ville, le jour de l'an, au gouverneur, existait encore à cette époque. On trouve dans un compte du syndic de la ville (année 1728):

« Dépenses pour les présents de la ville, suivant l'usage, à Mgr. le duc de Noailles, gouverneur.

» Pour sucre, bougie, vins de liqueurs, chocolat et corbeilles, payé.	759 liv.	13 s.
» Plus, pour quatre jambons de Mayence.	70	2
» Pour un baril d'anchois. . . .	14	»
» Pour vins de Champagne et de Bourgogne, ...	49	»
» Pour quatre flambeaux de cire blanche.	14	»
» Pour les domestiques.	60	»

Ces dépenses s'élevèrent donc cette année-là à la somme de 966 livres 15 sous.

1729. — Un procès eut lieu cette année entre un sieur Daufresne, grand valet de pied du roi, ex-capitaine de la compagnie des chevaliers de l'Arc, contre M. Pollet, syndic de la communauté des habitants, à l'occasion de la remise de dix petits canons en fonte, qui appartenaient à cette compagnie, dont la ville était en possession et se servait dans les réjouissances publiques. Par sentence de la prévôté de Saint-Germain du 11 juillet 1729, il a été ordonné que lesdits canons resteraient à la ville.

Digitized by Google

1730. — La ville de Saint-Germain fait construes de nouvelles boucheries pour remplacer les ancienne qui tombaient de vétusté, et que les bouchers ne pouvaient se résoudre à occuper que lorsqu'ils y étaient forcés.

1731. — L'église paroissiale étant devenue trop petite pour le nombre des fidèles, le curé permit à quelques habitants de former une congrégation libre, pour vaquer ensemble aux exercices religieux ; ils firent d'abord célébrer les offices dans une maison particulière. (Voy. ann. 1755.)

1732. — Par arrêt du 26 mars, la ville resta chargée de l'entretien de toutes les conduites, jusqu'au réservoir de la grande fontaine, bâti près de l'ancien cimetière, qui occupait alors la place où fut établi depuis le Marché-Neuf ; mais elle conserva la jouissance des deux tiers des eaux, et la faculté d'en vendre aux propriétaires qui désiraient en acquérir.

C'est à cette époque que fut construite la fontaine de la place du Château, destinée au trop-plein de la conduite réservée au roi. Elle était auparavant sous une arcade de la capitainerie en face de l'hôtel de Conti.

Le 4 décembre, le maréchal de Noailles posa la première pierre du regard de Montaigu ; on y plaça des médailles d'argent et de cuivre aux armes du roi.

1736. — Les Jésuites firent cette année une mission à Saint-Germain ; ils prêchèrent, confessèrent, distribuèrent des chapelets, des scapulaires, des livres de cantiques ; ils firent des processions et plantèrent une croix au haut de la rue de la Grande-Fontaine.

1737. — Louis XV ayant acquis du sieur Bataille l'hotel de la Vrillière, situé rue Neuve-de-l'Église, y fit transporter la prévôté ainsi que la prison qui étaient placées auparavant dans le bâtiment de l'ancienne Boucherie.

La même année, les murs qui fermaient l'enclos du petit parc furent démolis, et les matériaux furent em-

Digitized by Google

ployés à séparer la terrasse de la forêt par un mur qui existe encore.

1741. — Le 29 novembre, Conygham, prieur-curé de la ville de Saint-Germain, fit don à l'hôpital de la Côte d'un capital assez important pour que les revenus pussent suffire à y loger, nourrir, entretenir et occuper à des travaux utiles onze orphelines pauvres. Elles devaient y rester gratuitement depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de vingt.

Pareille fondation fut faite pour deux orphelines par Evrine, recteur ou aumônier dudit hôpital, par actes des 30 octobre 1778 et 9 mars 1782.

1744. — Les Jésuites firent cette année à Saint-Germain une nouvelle mission, qui fut loin de leur être profitable à eux-mêmes sous le rapport pécuniaire, car on fit une quête générale pour les indemniser des frais de leur voyage. Ils plantèrent cette année une croix sur la place de l'Église.

La même année, à la suite d'une querelle de préséance, survenue entre le curé de l'église paroissiale et le prieur des Loges, on supprima la procession que le clergé de la paroisse faisait annuellement aux Loges le jour de la fête de Saint-Fiacre.

1749. — Louis XV, par arrêt du conseil et lettres patentes du 15 mars 1749, accorde à la communauté des habitants l'hôtel de la chancellerie, situé rue de Pontoise, et ses dépendances, moyennant cinq sols de redevance seigneuriale, pour y loger des prêtres et y établir des écoles chrétiennes.

Cet hôtel, après avoir servi longtemps d'Hôtel-de-Ville, et tombant de vétusté, fut vendu en 1843, et remplacé par des maisons particulières. La partie des bâtiments occupée d'abord par les Frères des Écoles n'a été vendue qu'en 1847.

1751. —Louis XV achète cette année la seigneurie de Garennes, qui appartenait au chapitre de Paris, et réunit son territoire à la forêt, et 400 arpents de terres

Digitized by Google

incultes sont plantés en bois, depuis Achères jusqu' Maisons.

A cette époque le maréchal de Noailles fit construire, dans un carrefour de la forêt, traversé par la route de Conflans, un pavillon pour servir de rendez-vous de chasse; au devant fut placée une colonne cannelée, élevée sur un piédestal entouré de trois marches en pierre, et surmontée d'une croix qui prit son nom. Cette colonne existe encore; mais la croix de fer fut brisée pendant la première Révolution.

1753. — Le maréchal de Noailles fait l'acquisition de l'hôtel d'Aumont, situé rue de Pontoise, et le fait démolir ainsi qu'une partie de l'hôtel Vendôme, et ouvre ainsi pour son hôtel une belle entrée, en formant une place régulière qui porte aujourd'hui le nom de place de Pontoise, entre le parterre et la rue Louis-Philippe.

Un dictionnaire des Antiquités de la France[1] donne, en 1753, à Saint-Germain 1620 feux ou familles; on en compte aujourd'hui 4023.

1755. — Depuis soixante-quatorze ans que la ville avait reçu du roi Louis XIV le terrain nécessaire à l'emplacement d'une halle aux grains et aux farines, elle n'avait point encore réalisé ce projet important, ce qui décida le roi Louis XV à publier une ordonnance le 8 juin 1755 (enregistrée le 8 mai 1761), pour permettre à l'hospice, qui devait profiter de tous les bénéfices, de faire élever cette halle à ses frais. En conséquence ses administrateurs furent autorisés, le 7 juillet 1763, à faire un emprunt qui pouvait s'élever jusqu'à la concurrence de 70,000 fr., et l'on construisit enfin la halle qui existe encore.

Ce fut à peu près vers le même temps qu'on établit des étaux de bouchers sur l'emplacement qui a pris le nom de rue des Vieilles-Boucheries.

[1] *Le royaume de France et les États de Lorraine*, disposés en forme de dictionnaire par M. Dorsy, Paris 3.

Digitized by Google

— Les congréganistes de la ville de Saint-Germain demandèrent cette année au gouverneur de la ville la permission d'élever à leurs frais une chapelle sur une portion du terrain de la geôle, en y pratiquant deux tribunes pour les prisonniers. La chapelle, dite de la *Congrégation des hommes*, fut bâtie de suite, et benite en 1756. Le maréchal duc de Noailles lui accorda en 1769 une chambre prise sur la geôle pour servir de sacristie. Cette chapelle fut dotée et décorée par la dauphine, mère de Louis XV, et par les tantes du roi, Mesdames Victoire, Sophie et Louise.

1758. — Le 13 du mois d'avril, un arrêt du conseil d'État, en forme de réglement, établit à Saint-Germain un conseil municipal, par suite de quelques contestations qui s'étaient élevées entre les habitants. Ce conseil était alors composé d'un maire et de deux échevins chargés d'administrer les affaires communales. Il subsista jusqu'à la Révolution : il fut rétabli depuis avec de grandes modifications, selon les règles fixées par le gouvernement pour toutes les autres villes de France.

— Le 23 septembre, on propose l'élargissement de la rue de Versailles au tournant de celle des Récollets, en faisant faire par la ville l'acquisition de l'hôtel Conty et de la maison appartenant à l'abbé Middleton, où était l'auberge de *l'Épée royale*. (Voy. ann. 1767.)

— Le 5 décembre de la même année, les présents d'usage que la ville faisait annuellement aux magistrats, commissaires et greffiers, furent supprimés et considérés comme *superflus;* lesdits présents furent maintenus seulement à l'égard du gouverneur. (Voyez année 1728.)

1760. — Le 30 janvier, le conseil municipal de Saint-Germain réserve sur les fonds communaux 600 livres pour l'entretien des fontaines, laissé à la charge des habitants conformément aux lettres patentes, déclarations et arrêts antérieurs sur cette matière (9 mars 1591, 18 juillet 1598, octobre 1610, août 1623,

Digitized by Google

mars 1627, décembre 1634, août 1643, juillet 1645, janvier 1709, 2 mars et 7 avril 1715).

1762. — Le 4 décembre, les présents d'usage faits par la ville à ses magistrats, qui avaient été supprimés en 1758, furent rétablis; savoir : au prévôt, 10 pains de sucre royal, 10 livres de bougies et 10 livres de café moka ; au lieutenant et au procureur du roi, chacun 8 pains de sucre royal ; 8 livres de bougies et 8 livres de café moka ; et au sieur Jaullain, greffier, pour reconnaître ses peines et ses soins, 6 pains de sucre royal, 6 livres de même café et 6 livres de bougies ; ce qui fut homologué par Berthier de Sauvigny, intendant général de la province.

1764. — Le 7 janvier, l'intendant général de la province fut supplié de réduire à 11,000 livres la capitation de 14,000 livres imposée sur la ville ; cette réclamation était fondée sur ce que la majeure partie des habitants étaient dans la misère ; que le procès soutenu par la ville, avec un sieur Outrequin, relativement au pavage, lui avait été très-onéreux, et que le commerce de bonneterie qui était presque l'unique ressource du haut commerce, et le seul genre de fabrication en usage à Saint-Germain, était considérablement diminué.

1765. — Le 15 février, l'église paroissiale de Saint-Germain étant devenue encore une fois insuffisante pour le nombre des fidèles, Louis XV ordonna d'en rebâtir une sur un plan plus vaste, et, par arrêt du 15 février 1765, on adopta, de préférence à tous ceux qui avaient été présentés, les plans de M. Potain. La première pierre fut posée, au nom du roi, par le duc d'Ayen, fils du maréchal duc de Noailles, gouverneur de la ville, le 20 novembre 1766 ; mais les travaux, qui avaient d'abord été poussés avec vigueur, furent malheureusement suspendus pendant quelques années. Les événements politiques de 1790 ne permirent plus de s'en occuper davantage.

Les bâtiments qui faisaient partie de la capitainerie

Digitized by Google

du château, et ceux qui longeaient les murs de l'ancienne église, furent démolis lorsqu'on fit les premières fouilles de l'église neuve, pour en démasquer le portail, qui, dans les plans, se trouvait, comme aujourd'hui, en face du château. Le grand commun fut seul conservé.

—Le 2 mars suivant, un livre ou libelle, publié dans la ville sous le titre d'*Œuvres de l'Esope de Saint-Germain-en-Laye*, par Duflog, dédié à l'humanité, signé par huit habitants, et contenant des représentations peu respectueuses pour le conseil, les ministres du roi, etc., rempli en outre d'imputations fausses et calomnieuses, fut dénoncé à l'intendant général de la province. Cette circonstance a donné occasion au conseil de témoigner en termes honorables sa gratitude à M. Jouanin, lieutenant de la prévôté.

1766. — C'est à cette époque que furent faits les travaux de la grande route de Saint-Germain à Versailles, qui s'embranche sur celle de Paris au Port-Marly.

—Les écuries situées rue de Paris au coin de la place Royale, qu'on appelait alors *Écuries de la reine*, et plus tard *Écuries du roi*, furent construites en 1766 sur des fondations qu'on dit être de vingt pieds de profondeur.

1767. — Le 28 avril, de grandes améliorations furent exécutées dans un des principaux quartiers de la ville : on élargit la rue des Récollets par la démolition de deux maisons, l'une qui s'appelait l'*Epée royale* (voy. ann. 1758), et l'autre appartenant à un sieur Devaux, et qui avait autrefois porté le nom d'hôtel Conti. On adoucit de plus cette partie de la côte de Saint-Germain qui aboutissait alors à l'entrée de la rue de Versailles, et qui passe présentement derrière les *Écuries du roi*.

La rue de Versailles ne rejoint plus aujourd'hui la grande route que par la rue de la Croix-Boissière et une mauvaise ruelle qui s'appelle le chemin des Groux.

1769. — Le 4 juillet, un incendie considérable, qui aurait pu consumer toute la ville et qui ne fut apaisé que par l'emploi de la pompe des bâtiments civils, a

Digitized by Google

donné lieu à l'acquisition de la première pompe à incendie qu'ait possédée la ville de Saint-Germain : à cet effet une somme de 1200 livres fut mise à la disposition du syndic.

1770. — Le 28 août, en vertu d'une déclaration du roi, il fut formé à Saint-Germain un bureau de recommanderesses pour les nourrices, pareil à celui de Versailles. Cette institution ne se maintint que durant quelques années.

—Jusqu'en 1770, le marché aux porcs, dont l'établissement à Saint-Germain est inconnu, se tenait près de l'ancien cimetière, entre les rues de Pologne et de Poissy; mais lors de la construction de la halle aux farines, on le transporta à l'extrémité de la rue aux Vaches, sur la place Saint-Pierre, aujourd'hui place de Poissy, où il a demeuré longtemps.

1771. — Les embellissements de Saint-Germain se succèdent, on régularise la place Royale et l'on fait l'ouverture du chemin qui de cette place aboutit au Parterre. Ce chemin était nommé alors *chemin royal*, et conduisait par une chaussée pavée aux deux châteaux : il fut appelé depuis *avenue du Boulingrin ;* la moitié est bordée de deux rangées d'arbres et forme une belle et large avenue par laquelle la vue s'étend jusqu'aux coteaux de Marly.

1772. — Le roi Louis XV, ou plutôt son conseil, ayant consenti à faire réparer l'ancien chemin de Mantes, la ville demanda et obtint le 18 avril 1772 que le chemin vînt aboutir à la rue de Pologne, en partant du clos de la Croix de fer. Cette rue en même temps fut agrandie, car ce n'était qu'une impasse assez mal bâtie, le vieux chemin de Mantes passant alors rue de la Grande-Fontaine. L'origine du nom de *route de Quarante-sous*, qu'on donne à ce chemin, vient, dit-on, de la corvée que la bazoche s'était obligée de payer pour contribuer à son rétablissement.

Cette amélioration de l'une des plus belles entrées de

Digitized by Google

la ville était commandée par la nécessité d'arriver directement à la halle. La rue de Pologne ne fut construite et pavée qu'en 1778. C'est aussi vers cette dernière époque que furent achevées les constructions de la grande route de Saint-Germain à Paris, et des écuries du roi (Voy. ann. n. 1766 et 1767.)

1774. — Par lettres patentes de décembre 1773, le roi avait permis à la fabrique de Saint-Germain de faire l'acquisition de 66 perches de terrain, qui devaient être employées à l'établissement d'un nouveau cimetière. Le premier cimetière public de Saint-Germain était situé, selon l'ancien usage, auprès de l'église, sur une partie de la place actuelle de la paroisse, jusqu'à l'endroit où Le Bailly bâtit en 1809 une salle de spectacle, abandonnée depuis pour celle du jeu-de-paume. De là on l'avait transporté sur la place dite aujourd'hui *Place du Marché-Neuf*, alors située à l'extrémité de la ville, dans une partie peu habitée.

—Le 10 mai de la même année, le roi Louis XV meurt à Versailles de la petite vérole, et Louis XVI, son petit-fils, commence son malheureux règne à l'âge de 20 ans. Il est sacré à Reims le 11 juin de l'année suivante par M. de la Roche-Aymon.

1775. — Deux sentences, des 15 avril 1775 et du 8 juin 1777, réglèrent la police de Saint-Germain et de ses faubourgs : un lieutenant-général, un procureur du roi, un commissaire et un huissier, en furent chargés à cette époque; et cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

— Le 1er mai de cette année, la ville de Saint-Germain fut le théâtre d'une émeute populaire causée par le prix des grains et des farines, quoiqu'il n'y eût alors ni disette, ni enchérissement extraordinaire. Mais les paysans des environs prétendaient n'acheter et ne payer qu'au-dessous du prix fixé par les marchands. La populace, toujours prête à soutenir la révolte, se déclara pour les séditieux : un nommé Sonète, débardeur

Digitized by Google

de bois, les excitait et se mettait à leur tête. Ce tumulte dura huit jours entiers. Cependant le 9 mai, le gouvernement envoya 50 sous-officiers invalides pour garder la ville et y maintenir la police. Ils furent logés rue de Lorraine, dans un grand bâtiment construit exprès par M. Guy, auquel le terrain avait été concédé à cet effet par un arrêt du conseil. Ces invalides demeurèrent à Saint-Germain jusqu'en 1789, où ils furent désarmés et dispersés par le peuple. Leur hôtel existe encore au bout de la rue de Lorraine qu'il partage en deux, à son extrémité. N.-O.

1776. — Une ordonnance de l'archevêque de Pari , du Ier janvier, autorise et confirme l'établissement à Saint-Germain de deux congrégations religieuses, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

—Après la suppression de l'ancien cimetière, qui était entre les rues de Poissy et de Pologne, on fit les dispositions nécessaires pour y établir un marché nouveau, dont le plan et l'ordonnance furent plus d'une fois changés.

— La même année 1776, le comte d'Artois, qui fut depuis Charles X, obtint du roi son frère le château Neuf et le Boulingrin qu'il désirait rétablir. Des démolitions furent commencées en partie, et l'on entreprit les travaux, qui devaient être fort considérables; mais le manque de fonds nécessaires à leur achèvement les fit suspendre quelque temps même avant la Révolution. Il s'appela un moment le château d'Artois.

— Cette même année, M. Duchâteau, apothicaire à Saint-Germain-en-Laye, fit faire pour son usage un râtelier de fausses dents en porcelaine de Sèvres; il le présenta à l'Académie de Chirurgie. (*Dictionn. des Inventions, Origines et Découvertes*, etc.; par Noël, etc., art. *Dents artificielles.*)

1777. — Le 23 septembre, dans une assemblée du syndic et des échevins de la ville de Saint-Germain-en-Laye, il fut décidé qu'il serait délivré audit syndic

Digitized by Google

et au procureur du roi deux bougies, et à chacun des échevins, comme au greffier, une bougie à chaque assemblée, comme droit de présence, ainsi que cela se pratiquait en la chambre des notaires de Paris.

1778. — Un ordre du roi en date du 14 avril enjoint aux échevins de Saint-Germain-en-Laye de loger le régiment d'infanterie du roi sans tirer à conséquence, et sans déroger à son privilége d'exemption de logement des gens de guerre. (*Archives de la Mairie.*)

— Le 26 mai, l'intendant général de la province est prié par la ville de Saint-Germain de solliciter du roi la remise de la somme de 3,000 liv., qu'elle payait alors annuellement en sus de la capitation ou taxe personnelle, pour la *destruction* de la mendicité.

1779. — Le 29 décembre, le comte de Gèvres, gouverneur de la province, autorise la ville à faire chanter un *Te Deum*, à tirer le canon, à faire des feux de joie et des réjouissances publiques, à l'occasion de la naissance d'une princesse dont la reine Marie-Antoinette venait d'être heureusement délivrée.

1780. — La fontaine de Charles IX, élevée en forme d'aiguille ou de pyramide sur la place de la paroisse (Voy. ann. 1550), existait encore à cette époque, et avait été indiquée comme point de repère pour le nivellement des eaux ; mais comme elle menaçait ruine, on fut bientôt contraint de l'abattre.

Cependant on se livrait activement aux travaux que nécessitait le prolongement de la route de Mantes jusqu'à la halle aux grains et farines de Saint-Germain.

— D'après un recensement fait à cette époque, la totalité des rues de la ville s'élevait à 70, en y comprenant les huit qui formaient le village du Pecq

1781. — Les réjouissances publiques qui avaient été ordonnées en 1779, à la naissance d'une fille de la reine Marie-Antoinette, sont renouvelées deux fois en 1781 : la première fois, le 30 octobre, à l'occasion de la naissance de son premier fils, qui mourut le 4 juin

Digitized by Google

1789; la seconde fois, le 4 décembre de la même année, à cause de la victoire remportée dans la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique contre l'Angleterre par l'armée navale sous les ordres du comte de Grasse, et par l'armée de terre commandée par le général Washington et le comte de Rochambeau, qui avaient forcé, le 19 octobre, la garnison d'Yorck-Town de se rendre. Cette conquête décidait de la guerre: une trêve tacite, observée sur terre entre les deux camps, précéda de dix-huit mois la conclusion de la paix.

1782.— «L'assemblée extraordinaire du conseil communal, présidée par M. Berthier de Sauvigny, intendant général de la province, délibérant sur les malheurs que venait d'éprouver la marine, entraînée par l'exemple de patriotisme qu'ont déjà donné différents corps, et d'ailleurs croyant la ville, comme l'ancien berceau des rois, plus obligée qu'aucune autre de saisir cette occasion pour manifester l'amour des habitants pour le monarque, et leur zèle pour la patrie, vote une somme de 40,000 livres payable en trois termes, pour contribuer à la construction du vaisseau offert au roi par la généralité de Paris.» (*Extrait d'un procès-verbal du* 8 *juin* 1782.)

1783. — L'administration de la ville de Saint-Germain fut constituée de nouveau; elle se composa de M. Antoine, premier lieutenant des chasses du roi, maire; M. Cousin, conseiller du roi, président, prévôt, lieutenant général de police et procureur du roi pour la ville; de quatre échevins; de M. de la Chambaudière, trésorier, et de M. Lethuillier, secrétaire.

—Par un arrêté du conseil de la commune, du 14 juin, il fut décidé que les membres de ce conseil assisteraient dorénavant, en costume uniforme, dans les cérémonies publiques. Ce costume officiel, qui restait la propriété de la ville, consistait en une robe noire, un rabat et un bonnet carré; on arrêta en outre qu'il y aurait deux valets de ville, qui seraient vêtus d'un ha-

Digitized by Google

bit à la livrée du roi, avec un chapeau bordé et une canne argentée.

— Le 19 juin, une discussion s'étant élevée relativement aux préséances des magistrats pour la procession de la Fête-Dieu, le conseil prit à ce sujet une délibération qui fut homologuée le 8 juillet suivant.

— La même année, le roi Louis XVI, par arrêt du conseil d'État, du 15 septembre. donna un nouveau réglement pour l'hôpital de Saint-Germain, dont les principales dispositions furent puisées dans l'ancien. Une des clauses, concernant les vieillards, porte expressément que nul n'y pourra être admis s'il n'est natif de Saint-Germain, à moins, toutefois, qu'il n'y soit domicilié depuis au moins 10 ans.

— Le 3 décembre de la même année, un *Te Deum* suivi de réjouissances publiques fut célébré solennellement à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion de la paix conclue entre le roi de France et celui d'Angleterre, le 3 septembre.

1784. — L'hiver étant devenu fort rigoureux et la misère excessive, le conseil mit, le 19 février, à la disposition du syndic une somme de 700 livres, pour faire distribuer des fagots aux malheureux, et occuper les ouvriers sans travail à casser la glace. L'intendant de la province, prenant en considération la position des habitants, les dégreva de 540 livres sur la capitation de 1782 et 1783.

— Le 28 août, une discussion s'éleva entre l'administration de la ville et les marguilliers de la fabrique, relativement à la propriété du terrain de l'ancien cimetière, qu'ils prétendaient leur appartenir et vouloir vendre. La ville se pourvut par une requête qui fut présentée au conseil d'Etat.

— La même année, le curé de Saint-Germain proposa à ses paroissiens de contribuer, pour l'hospice de la Charité, à la dépense d'une chapelle qui devait servir en même temps de succursale pour la paroisse. M. Peyre

Digitized by Google

fut chargé de ce projet qu'il exécuta avec toute l'économie possible, moyennant 16,800 livres, prix fixé par la soumission.

— Le 8 avril, le duc de Gèvres, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, adressa au corps municipal de Saint-Germain la lettre du roi concernant l'heureux accouchement de la reine, la naissance du duc de Normandie (Louis XVII), et la célébration d'un *Te Deum* et de réjouissances publiques. En conséquence, le conseil du maire et des échevins arrêta que le canon serait tiré, que des feux de joie seraient allumés, que la ville serait illuminée, qu'il serait acheté un cent de fagots avec un mai, et qu'il serait fait aux pauvres une distribution de 1200 livres de pain.

— Le 12 avril, la ville de Saint-Germain ayant fait l'acquisition d'une nouvelle pompe à incendie, quatre pompiers furent nommés pour en faire le service, avec une rétribution de 24 liv. chacun par an.

— Le 25 avril, des remercîments furent votés par le conseil à l'intendant de la généralité, pour l'avance de 40,000 liv. faite à la ville pour l'établissement de la conduite des eaux. Les habitants ont contribué à cet établissement pour une somme de 68,870 livres, répartie sur les propriétaires pour 11,478 liv. et sur les locataires pour 5,739 liv. 10 s., pendant les années 1785, 1786, 1787 et 1788.

— Le 14 décembre, le sieur Lalande fut autorisé à faire paver à ses frais le bout de la rue de la Grande-Fontaine qui conduisait aux fontaines ou lavoirs publics.

— A cette époque, le droit de transporter les voyageurs de Saint-Germain à Paris et à Versailles était affermé à un entrepreneur de messagerie, qui rançonnait d'une manière étrange les habitants, auxquels il voulait interdire la faculté de louer aucune voiture ou cheval pour se conduire eux-mêmes, à moins de lui payer un droit de 3 liv. par cheval, ou de prendre le *Carobas*,

Digitized by Google

ou carrosse de Saint-Germain, qui ne partait qu'une fois par jour, et dont le service se faisait mal. Cette vexation tout arbitraire donna lieu à une longue discussion qui se termina en faveur des habitants.

1786. — Le 1er avril, la location des 14 étaux construits à la Boucherie fut adjugée moyennant 1,659 liv., et les huit places extérieures environnantes, moyennant 141 liv. par an.

— Le 2 juin, on supprima deux coches qui faisaient seuls, depuis l'année précédente, le service de Saint-Germain à Paris ; ils furent remplacés par quatre guinguettes à soupente, et le prix des places en fut réglé à 1 liv. 10 s.

— Le 10 octobre, un arrêt du conseil d'État autorisa la ville à faire un emprunt de 70,000 liv. destiné à accélérer l'ouvrage des aqueducs.

— Une manufacture de velours et d'étoffes de soie fut établie la même année dans le monastère des Loges ; les moines, pour utiliser leur temps et accroître leurs revenus, travaillaient eux-mêmes à la fabrication de ces objets de luxe, et cette fabrique continua de prospérer jusqu'à la dispersion des religieux à la Révolution (1790).

1787. — Le 28 septembre, la communauté des habitants fut convoquée pour prendre connaissance d'un arrêt du conseil d'État, du 28 juillet 1787, relatif à la construction de l'église, contenant dérogation à celui du 13 février 1765. Par ce dernier arrêt, le roi déclare faire don à la ville non-seulement de l'église, comme nous l'avons vu plus haut, mais encore du presbytère dont l'origine remontait au règne du roi Robert, fils de Hugues Capet.

— La salle de spectacle du château fut restaurée en 1787 par les soins d'un sieur Dennebecq, qui obtint l'autorisation d'y donner quelques représentations et des bals de société. Cette salle était une des plus belles des châteaux royaux, à cette époque.

— L'enlèvement des boues, glaces, neiges et immondi-

Digitized by Google

ces de la ville s'adjugeait chaque année. Le produit, de 1783 à 1787, était en moyenne de 2,570 liv. par an. réparti sur chaque habitant, d'après un rôle rendu exécutoire par Cousin, alors prévôt et lieutenant général de police de la ville. L'adjudication faite en 1787 au sieur Lanquet s'est élevée à 2,860 liv. (*Arch. de la ville.*)

1788. — Un projet d'éclairer la ville de Saint-Germain au moyen de réverbères fut proposé, et obligea les habitants des rues des Récollets et de Poissy à faire l'éclairage de ces rues à leurs frais.

— Le 26 janvier, par un arrêt du conseil d'État, rendu à la requête des administrateurs mêmes de l'hospice de la Charité de Saint-Germain, le commerce de la viande de boucherie, du gibier et de la volaille, fut déclaré libre durant le carême aussi bien que dans tout le reste de l'année; mais, par une disposition particulière de l'arrêt, il fut ordonné qu'il serait payé à l'hospice par les bouchers, pâtissiers, rôtisseurs et charcutiers de la ville, une somme annuelle de 4,000 livres, comme indemnité en faveur de cet établissement public.

1789.—Les événements politiques qui commencèrent alors à tourmenter la France entière, retentirent jusque dans la paisible cité de Saint-Germain. Voici les réflexions inspirées à l'auteur de l'*Histoire de Saint-Germain*[1] par les résultats que cette terrible crise sociale opéra dans notre ville :

« Les citoyens de Saint-Germain n'ont été ni *aristocrates*, ni *royalistes*, ni *contre-révolutionnaires*, ils ont été ce qu'ils devaient être : *Français*. Ils n'ont point à rougir aujourd'hui de la conduite qu'ils ont tenue autrefois ; ils ont vu avec joie l'aurore de la liberté ; ils ont accueilli, comme toute la France, les espérances que faisait naître une régénération politique, unique

[1] *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain* ; Abel Goujon, 1829.

Digitized by Google

dans les fastes du monde, à la tête de laquelle le monarque s'était placé lui-même. Lorsque, par suite des obstacles qu'elle a rencontrés, cette révolution, devenue féroce, a versé le sang par torrents, ils se sont renfermés chez eux, s'abstenant très-sagement de toute espèce d'excès. Dans les moments les plus difficiles, leurs magistrats ont maintenu, au milieu d'une populace toujours en fermentation, et plus d'une fois insurgée, une sorte d'ordre qui a toujours préservé la ville de malheurs plus grands que ceux qui y sont arrivés. »

En 1789, la disette se fit sentir dans presque toute la France, mais surtout à Paris et dans les environs. La tranquillité ne fut cependant point encore troublée à Saint-Germain, durant les premiers mois. Mais bientôt des spéculateurs cupides, profitant de cette hausse des céréales, portèrent le mal à son comble, en gardant enfouis dans leurs magasins des amas considérables de farines, qu'ils espéraient vendre plus tard à des prix exorbitants. Ce calcul criminel n'eut pour résultat que d'aggraver le mal à tel point, que personne ne savait plus comment y trouver un remède.

Le 15 juillet, un convoi de farine venant de Poissy pour aller à Paris, escorté d'un détachement de hussards, de dragons et de suisses, traversa la ville vers onze heures du matin. C'était, comme on le sait, le lendemain de la prise de la Bastille, et le peuple, encore sous l'impression de cette grande nouvelle, n'était que trop disposé à briser le frein des lois sociales. Des femmes se précipitèrent donc en fureur sur deux des voitures de ce convoi, et toute la populace ameutée par leurs cris et par leurs provocations, se rua sur le reste, et s'empara de deux autres voitures. Ce fut là l'origine des troubles qui eurent de si funestes suites. Les autorités locales, commençant à craindre le pillage des farines enlevées ainsi par la violence d'une émeute, firent conduire les quatre voitures à la halle, et invitèrent ceux des habitants qui étaient intéressés au main-

Digitized by Google

tien de l'ordre public, à se réunir à l'Hôtel-de-Ville; car le peuple, enhardi par ce premier succès, venait de se porter à la caserne des invalides de la rue de Lorraine, et en avait chassé la faible garnison, chargée seule du maintien de la tranquillité.

A six heures du soir, quelques bourgeois dévoués se rassemblent à la maison commune, et un officier de la garde de Paris parvient à calmer un peu les esprits exaltés; il fait sortir de la halle tous les perturbateurs qui l'encombraient, donne des certificats aux conducteurs et aux hommes de l'escorte, pour sauver leur propre responsabilité, et ceux-ci se remirent en marche, pour leur destination, le soir à la tombée de la nuit.

Cependant les séditieux s'étaient dispersés avec de sombres projets; les uns allèrent inviter le prévôt et le commissaire à visiter le couvent des Récollets, qu'on soupçonnait d'avoir caché des provisions de blé considérables; d'autres coururent à Hennemont, aux Loges, à Poissy et dans tous les lieux des environs, pour y faire les mêmes perquisitions; les autres parcouraient la ville: ils étaient armés de sabres, de bâtons et d'épées, et servaient d'escorte aux femmes qui, le matin, avaient enlevé les premières voitures de farine.

A onze heures du soir, il y eut une nouvelle alerte causée par une poignée de gens qui criaient que Hennemont et les Loges servaient de retraite à des troupes de hussards qui tuaient sans pitié ceux qui s'étaient mis à la recherche des grains. On s'assura du contraire, et la nuit fut assez paisible.

Le lendemain, jeudi 16 juillet, le peuple amena de Poissy une grande quantité de blé et de farine : la farine fut taxée par les autorités à 60 livres le sac, le blé à 22 livres le setier, et le pain de 8 livres à 29 sous.

Le soir, à huit heures, arrive de Poissy un autre convoi considérable : il était escorté d'enfants, les uns à pied, les autres montés sur les voitures, qui criaient : « Nous le tenons ! nous le pendrons ! » Il s'agissait d'un

Digitized by Google

malheureux meunier de Poissy, nommé Sauvage, que le peuple avait saisi comme accapareur de denrées, et qu'on voulait pendre à Saint-Germain. Tout ce que purent faire les autorités locales pour le sauver fut inutile; il fut renfermé dans une chambre de la halle et gardé contre la fureur du peuple par une troupe de bourgeois à la tête desquels s'était mis le commandant de la maréchaussée. Le désordre fut extrême dans toute la ville et dura jusqu'au matin. Enfin, le lendemain vendredi, vers huit heures du matin, l'officier, qui depuis plus de quarante heures luttait avec courage contre la populace pour épargner un meurtre, fut contraint de rentrer chez lui pour prendre un repos dont il avait grand besoin. Alors le champ resta libre aux séditieux, qui s'emparent de Sauvage, l'attachent au carcan de la ville et le pendent au poteau. Pendant l'agonie du malheureux, on le perce à coups d'épée et de baïonnette, on le jette à terre et on l'achève à coups de fusil. Un garçon boucher lui coupe la tête, et promène ce hideux trophée au bout d'une pique, aux cris d'une multitude insensée. La consternation et la frayeur régnèrent alors dans toute la ville et ne s'apaisèrent que le dimanche d'après. On prit des mesures pour prévenir les désordres que pouvait encore amener la disette, pour armer et former une garde nationale, et l'on doubla la solde des sous-officiers et des soldats d'un détachement de Suisses qui était resté caserné à Saint-Germain pour le maintien de la tranquillité publique.

Cependant un second crime devait souiller les annales de notre paisible cité. Le 2 novembre de la même année, Jacques Dutartre, cocher du maréchal de Noailles, s'étant pris de querelle dans un cabaret avec quelques soldats de la garde bourgeoise de Paris, arrache le sabre de l'un d'eux, le frappe à la main, se jette sur les autres et en blesse deux assez grièvement. On porte les blessés à la Charité, et l'on saisit ce furieux que l'on conduit à l'Hôtel-de-Ville; mais bientôt la populace

Digitized by Google

arrive de toutes parts, le cocher, qu'elle veut mettre à mort, est arraché de force à ses gardiens et pendu, devant le couvent des dames de Saint-Thomas, au réverbère de l'hôtel Charrost. A la suite de ce second meurtre qui, heureusement, fut le dernier qu'on ait à reprocher dans ces temps d'anarchie à la ville de Saint-Germain, on se hâta d'achever l'organisation de la garde civique, et de lui donner des armes. D'un autre côté, le roi y envoya cent hommes du régiment de chasseurs des Trois-Évêchés Lorrains, pour soutenir l'autorité municipale et veiller à la conservation des propriétés de la couronne.

A côté de ces deux événements, dans lesquels heureusement n'ont figuré que les gens de la classe la plus infime de la ville, viendraient naturellement se placer des faits moins atroces, autorisés peut-être par l'anarchie de ces temps déplorables, mais que nous passerons sous silence parce qu'ils sont l'histoire de toutes les villes de France à cette époque, et qu'ils n'ajouteraient rien à l'intérêt historique de Saint-Germain, intérêt qui n'a cessé de décroître, il faut bien nous l'avouer, depuis que les rois ont abandonné cette résidence.

Le 23 juillet les habitants, mus par la nécessité de leur propre conservation, au défaut de l'autorité administrave, formèrent un comité municipal composé de 24 membres qui administra la ville jusqu'au 4 février 1790.

Le 25, le comité administratif vota des remercîments au marquis d'Ecquevilly pour le don qu'il fit à la ville de deux pièces de canon, et organisa, le 19 août, une milice bourgeoise pour la sûreté des citoyens. Cette milice était composée de douze compagnies de 40 à 50 hommes, sous le commandement de milord Louis de Melfort, lieutenant-général.

Le 25 août, une affreuse disette met de nouveau la ville dans une fermentation qui excite encore quelques craintes pour la tranquillité publique.

Vers la fin de cette année, la forêt de Saint-Germain

Digitized by Google

était déjà envahie par le peuple qui la dévastait et la dépeuplait de tout son gibier.

—Malgré le privilége dont jouissait Saint-Germain de ne point fournir de logement aux gens de guerre, les habitants étaient néanmoins tenus à cette époque de loger les gardes du corps du roi, d'après un rôle qui était dressé chaque année par les administrateurs de la ville.

1790. — Le 4 février, le conseil municipal fut définitivement réorganisé conformément aux lois nouvellement promulguées pour toute la France.

—Le 21 février, le maréchal de Noailles fit décorer la salle des séances de la Commune avec des tapisseries des Gobelins, dont quelques fragments ornent aujourd'hui la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville.

— Le 3 mars, le sieur Perrault fut le premier imprimeur autorisé à s'établir à Saint-Germain. Il y publia la *Constitution nationale.*

—D'après un état de recensement qui avait été dressé au commencement de l'année 1789, la population de la ville, qui avait diminué d'une manière sensible, était encore de 13 à 14,000 âmes; mais celui qui fut fait en avril 1790 pour les opérations électorales, n'en éleva plus le nombre qu'à 12,351.

— La même année 1790, au mois de juin, Saint-Germain-en-Laye devint chef-lieu d'un district. Les bureaux, établis d'abord rue de Poissy, n° 96, furent transférés plus tard rue des Récollets, n° 10, à l'hôtel de Créquy, qu'on nomme encore aujourd'hui l'*Hôtel du District.*

—Le 14 juillet, la ville de Saint-Germain célèbre avec enthousiasme l'anniversaire de la prise de la Bastille; tous les corps constitués se rendent en cérémonie sur le Parterre, où l'on chante la messe au bruit des cloches, du tambour et de la musique militaire. On y prête un serment solennel de fidélité à la nation, à la loi et au roi dans l'ordre suivant : Le maire, le corps municipal, les notables, le clergé séculier, les Récollets, le maréchal de Noailles, l'état-major et les vingt-huit

Digitized by Google

compagnies de la garde nationale, la brigade de gendarmerie et les chasseurs des Trois-Evêchés, suivis de tous les citoyens. La messe est terminée par un *Te Deum*. Le cortége rentre ensuite à l'Hôtel-de-Ville d'où il était parti. au bruit des cloches du canon; et le soir il y eut une illumination générale dans toute la ville.

— Le 26 du même mois, on commenca à éclairer la ville par 105 réverbères auxquels 36 autres furent ajoutés l'année suivante.

— Le 30 octobre, les administrateurs des quatorze communes qui composaient le canton de Saint-Germain-en-Laye, dont Saint-Léger et Retz faisaient déjà partie, s'assemblent pour procéder à la nomination de deux juges de paix *extra muros*, et à l'établissement d'un tribunal de commerce dans la ville.

1791. — Le 30 janvier, la municipalité de Saint-Germain, tenant ses séances dans le réfectoire des Récollets qui n'avaient point encore quitté leur maison, fonde la société des *Amis de la Constitution;* ce club fut transféré ensuite à la *Congrégation des hommes*, où se réunissaient alors les affiliés des Jacobins et des Cordeliers de Paris.

— L'administration municipale prend possession de l'hôtel de la Chancellerie, rue de Pontoise, le 25 février 1791, pour y tenir ses séances. Cet hôtel avait été donné, comme on l'a vu (1749), aux Frères des écoles chrétennes qui l'avaient occupé jusqu'alors; mais ils venaient de quitter Saint-Germain au commencement de cette même année.

— Les prévôtés et les justices seigneuriales ayant été supprimées en 1790, Saint-Germain devint le siége d'une justice de paix qui s'établit en 1791 dans une aile du bâtiment que les dames de Saint-Thomas avaient abandonné.

— Le 14 juillet, on célèbre le deuxième anniversaire de la prise de la Bastille, mais avec un peu moins d'enthousiasme que l'année précédente.

Digitized by Google

— Lors du départ du roi et de son arrestation à Varennes (juin 1791), la municipalité de Saint-Germain avait fait poser les scellés sur toutes les maisons royales de son ressort ; aussi, dans la décoration du Parterre, dans les emblèmes et dans le serment civique, rien ne rappelait plus le souvenir de la monarchie qui venait de s'éteindre après le décret de déchéance prononcé à Paris contre Louis XVI. Le roi de France était déjà mort civilement, la royauté était abolie en principe, et les corps religieux n'existaient plus : graves pronostics des événements qui devaient changer la face de la France, et qui allaient arriver à leur but à travers des malheurs et des attentats à jamais déplorables.

— Le 17 juillet, le conseil de la commune nomma des commissaires pour porter au directoire du département une pétition tendant à conserver l'église des Récollets, dont le fonds appartenait à la ville, pour remplacer l'église paroissiale qui devait être démolie.

— On fit à cette époque le recensement de la population de la ville, qui s'élevait à 13,000 âmes.

1792. — Le 22 avril, le conseil de la commune sollicita et obtint du Directoire l'autorisation d'agrandir, aux frais de la ville, la prison située alors sur le Vieux-Marché près des Boucheries et devenue trop petite : elle demanda en même temps de faire usage de la grande salle qui avait servi aux séances du corps municipal.

— Le 27 avril, la présence des Récollets, dont la conduite et les discours n'étaient plus en harmonie avec le nouvel ordre de choses, fut jugée *dangereuse* pour la ville ; et ces Pères furent transférés dans la maison des Loges, dont le dernier prieur, Jean-Charles Levacher, était mort le 28 mai 1790.

— Le 23 mai, la ville de Saint-Germain-en-Laye revendique à la fois le terrain des Récollets qu'elle leur avait jadis concédé gratuitement, et le maintien du district et du tribunal de commerce de la ville.

— Le 26 juillet, on proclame dans la ville de Saint-

Digitized by Google

Germain que la patrie est en danger; un grand nombre de jeunes gens se font enrôler pour les armées.

— Le 1er août, le gouvernement fit concession à la ville de Saint-Germain de l'hôtel de la Vrillière, aujourd'hui la geôle, « pour service public. » La commune sollicita un décret de l'Assemblée nationale, pour confirmer et régulariser cette concession et investir la commune de l'usufruit concédé.

— Le 9 décembre, la commune obtient du ministre de la guerre l'autorisation de faire fondre dans les ateliers du sieur Périer deux pièces de canon qui furent montées aux frais de la ville, pour la somme de 3,612 liv. chacune. La deuxième pièce ne fut livrée que le 12 janvier 1793. Le nombre des fusils que la ville avait fait distribuer n'étant pas encore suffisant pour armer les citoyens, on fit fabriquer des piques avec la grille et la rampe du Parterre.

— Le 17 du même mois, le tribunal de Saint-Germain, composé des citoyens Paré, président; Panier, Chapelier, Dupuis et Cousin, juges; Lemoine, commissaire national; Delastre et Mion, juges suppléants, et Bellier, greffier, nommés par l'assemblée électorale, fut installé au lieu de ses séances de la juridiction civile située rue Neuve-de-l'Église. Ces membres étaient appelés par la nouvelle loi électorale à remplacer l'ancien tribunal du district, qui se composait encore de MM. Gavelle, Legras, Hébert, Griveau, Quillet et Gillet, juges suppléants; de M. Lethuillier, commissaire du roi, et Blésimare, accusateur public, lesquels ne furent pas réélus.

Saint-Germain-en-Laye était devenu l'un des neuf districts qui composaient le département de Seine-et-Oise. Il comprenait six cantons : Saint-Germain, Argenteuil, Maule, Meulan, Triel et Poissy, formant ensemble soixante-trois municipalités.

La garde nationale de Saint-Germain formait alors deux bataillons, composés de vingt-sept compagnies

Digitized by Google

divisées en grenadiers, chasseurs et artillerie, le tout formant un effectif de 2,000 hommes environ, dont la tenue était fort régulière. Cette garde civique était en tout ou en partie exercée chaque soir, sur le Parterre, par un jeune sergent du régiment de Flandre, nommé Jacob, qui partit pour l'armée et revint à Saint-Germain, au bout de plus de vingt années de campagnes, avec les épaulettes de général. Excités par l'enthousiasme et le zèle de leurs pères, de jeunes enfants, au-dessous de l'âge de 16 ans, se formèrent en compagnie libre, sous le commandement de M. Victor de Noailles, petit-fils du maréchal. Ils furent incorporés dans la garde nationale et placés à la gauche du dernier bataillon, sous la dénomination d'*enfants de la patrie*. Les critiques du temps avaient donné à cette jeune compagnie assez nombreuse, qui se distinguait déjà par sa discipline et son exactitude, le nom de Royal-Bourbon, à cause d'un goûter que le Dauphin (plus tard Louis XVII) lui avait fait servir dans les salons du maréchal de Noailles. L'un des rédacteurs de cette histoire remplissait parmi ces jeunes gens les fonctions de sergent-major.

1793. — Le 17 janvier, on organisa une lieutenance de gendarmerie à Saint-Germain-en-Laye ;

Le 21, la nouvelle de la mort du roi y fut reçue avec un sentiment universel de douleur et d'effroi.

— Le 8 octobre (17 vendémiaire an II de la république française)[1], le représentant du peuple Lacroix, étant en tournée, destitue les membres de la municipalité de Siant-Germain qu'il trouvait trop modérés, et procède à la nomination d'un nouveau conseil municipal de la Commune.

— Le 19 octobre (28 vendémiaire), un arrêté de la

[1] Le calendrier républicain commença à être en usage le 22 septembre 1793 (1er vendémiaire an II), et fut aboli le 31 décembre 1805 (10 nivôse an XIV).

Digitized by Google

Commune, sur la demande de la société républicaine, ordonne de changer le nom de quelques rues, places ou monuments de la ville. La rue de Paris seule n'a pas repris son ancien nom de *rue des Récollets*.

La rue des Récollets devint	Rue de Paris.
Rue des Ursulines,	Rue de l'Unité.
Rue de Lorraine,	Rue de Voltaire.
Rue de la Salle,	Rue de Brutus.
Rue Saint-Pierre,	Rue Guillaume Tell.
Rue de l'Intendance,	Rue de Scévola.
Rue des Ecuyers,	Rue des Piques.
Rue de Noailles,	Rue de Beaurepaire.
Rue de la Procession,	Rue Lepelletier.
Rue aux Prêtres,	Rue des Réformés.
Rue Saint-Jacques,	Rue de l'Égalité.
Rue Saint Christophe,	Rue de la Liberté.
Rue de Pologne,	Rue J.-J. Rousseau.
Rue de la Paroisse,	Rue de la Surveillance.
Rue-Neuve-de-l'Église,	Rue des Droits de l'Homme.
Rue de l'Aigle-d'Or,	Rue de la Montagne.
Place du Château,	Place de la Fraternité.
Place de la Croix-Dauphine,	Place de la Réunion.
Place Royale,	Place de la Révolution.
Place Saint-Pierre,	Place de l'Abondance.
Place du Cimetière,	Place de la Loi.
Porte Dauphine,	Porte Champêtre.
Grille Royale,	Grille Nationale.
La Charité,	Maison de Secours.
L'Hôpital,	Hospice National.
Cour des Trois-Rois,	Cour des Sans-Culottes.
Cul-de-sac de la Trinité,	Impasse du Repos.
Cul-de-sac du Marché,	Impasse de la Carmagnole.

— Le 22 octobre (1er brumaire an II), le conseil municipal, ayant considéré que le bonnet rouge était le signe et l'emblème de la liberté, enjoint à tous les membres du conseil de se couvrir du bonnet rouge durant leur séances officielles.

Digitized by Google

— Le 1er novembre (11 brumaire), la Convention nationale décréta qu'à l'avenir la commune de Saint-Germain-en-Laye porterait le nom de *Montagne du bon air*. Les motifs de ce décret, provoqué par un membre de la Commune, sont odieux.

— Le 7 novembre (17 brumaire), le citoyen Riblet, grènetier à Saint-Germain, présente au conseil municipal un projet pour convertir le vieux cimetière en un marché, ce qui fut exécuté plus tard.

— La même année, on forma dans le couvent des Récollets le dépôt des livres qui provenaient des bibliothèques des émigrés. On réunit alors près de 50,000 volumes parmi lesquels, sur l'autorisation du gouvernement, on en choisit 5,000 qui devaient servir à fonder dans la ville une bibliothèque locale. Mais en 1801, le maire d'alors, trop empressé d'accueillir la demande du préfet de Seine-et-Oise, lui livra ce précieux choix pour en augmenter la belle bibliothèque de Versailles.

1794. — Le 20 janvier (1er pluviôse an II), par arrêté du district de Saint-Germain, la paroisse de Saint-Léger et la commune du Pecq devaient être réunies à la ville; mais la Convention nationale, sur les réclamations qui lui furent faites, n'approuva point cette mesure, et par son décret du 21 pluviôse suivant, elle déclara que la commune du Pecq resterait séparée de celle de Saint-Germain.

— Le sieur Dennebecq, qui ne pouvait plus rester au château, ouvrit la même année une salle de spectacle au coin de la rue de Pologne et de la place de l'ancien cimetière (aujourd'hui du Marché-Neuf), en vertu d'une permission de la municipalité, à la charge toutefois de ne faire jouer que des pièces agréées par les autorités civiles; de se conformer en tout point aux réglements en usage, et de soumettre au conseil général de la Commune les œuvres qu'il voulait mettre en scène, afin d'en retrancher tout ce qui serait contraire aux principes de la Révolution. Voilà comment la République entendait la liberté de la pensée!.....

Digitized by Google

—Le 13 juin (25 prairial), les terrains du Parterre furent morcelés, mis en culture dans certaines parties, et soumissionnés pour être vendus. Le conseil général de la Commune fit des démarches auprès de l'autorité supérieure pour s'opposer à cette mesure barbare et ridicule, qui heureusement n'eut pas d'autres suites.

—Le lendemain de la mort de Robespierre, arrivée le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), la ville de Saint-Germain fut témoin d'un événement qui doit nécessairement trouver place dans une histoire particulière du genre de celle qui nous occupe.

Sous le régime de la *terreur*, la ville était dominée par une faction ultra-républicaine, composée en grande partie de gens abjects, parmi lesquels on avait choisi les membres d'un comité révolutionnaire dont les actions ont acquis depuis une triste célébrité. — Ce comité, l'épouvante de tous les gens de bien, tenait ses séances sur la place du Château, dans le rez-de-chaussée du Grand-Commun. — C'était là que le Fouquier-Tainville de Saint-Germain mettait en pratique les maximes terroristes de l'époque : *Osez!* avait dit Saint-Just ; *Quiconque s'arrête est écrasé*, disait Collot-d'Herbois ; et Danton ajoutait qu'*en révolution l'autorité appartient au plus scélérat.* Les citoyens honnêtes et paisibles se tenaient enfermés chez eux, et tremblaient de laisser soupçonner leur existence à ces juges sanguinaires qui ne s'étaient imposé qu'une mission d'égorgeurs. Le vieux château, converti en prison provisoire, était rempli d'hommes et de femmes dont le seul crime était de n'avoir pas donné assez de preuves de républicanisme. Dans le nombre, on distinguait Mme la marquise de L'Hôpital, Mme de Nicolaï, la princesse de Beauveau, Mme de Geslin, M. de Cromelin, l'abbé des Loges, etc. Tous attendaient avec angoisses, au milieu des privations de tout genre, le sort qui leur était réservé, tandis que le comité de salut public de Paris faisait examiner si la cour même de l'antique palais des rois ne serait pas convenable à l'emplacement d'une guillotine, pour évi-

Digitized by Google

ter par là au tribunal de sang les lenteurs qui retardaient quelquefois l'exécution de ses sentences. Mais le 9 thermidor arriva, et avec lui la réaction qu'on a depuis appelée *thermidorienne*.

Un jour, vers trois heures de l'après-midi, on ne vit pas sans surprise arriver à Saint-Germain trente gendarmes commandés par un officier; ils semblaient escorter trois voitures qui s'arrêtèrent sur la place même du Château, en face du lieu où se tenait le comité révolutionnaire, dont les membres avaient reçu l'ordre de se trouver réunis. Quelques moments après, on vit sortir du Grand-Commun douze gendarmes tenant chacun une lettre à la main, et se dispersant dans la ville pour les porter aux adresses indiquées. Ces lettres étaient envoyées à douze personnes notables qui devaient recevoir ces lettres sans les ouvrir, et suivre immédiatement les messagers au comité. Ce mystère leur parut à tous de sinistre augure; mais ils obéirent sans hésiter à l'injonction qui leur était faite, et suivirent leurs guides au milieu d'une cruelle anxiété.

En arrivant au lieu des séances, chacun, se croyant seul appelé, fut d'abord assez étonné d'y rencontrer les autres; mais sans leur donner le mot de cette énigme, on les fit attendre dans la pièce d'entrée.

Cependant une discussion très-vive se passait dans la salle voisine. Tout à coup il se fit un grand silence, les deux battants de la porte s'ouvrent, et l'officier qui était venu de Paris à la tête de ces trente gendarmes, introduit les convoqués dans la salle des séances et les invite à décacheter leurs lettres. Quelle ne fut pas leur surprise quand ils apprirent qu'ils étaient tous porteurs d'une commission du Directoire, qui les constituait membres d'un nouveau comité, et les invitait à prendre immédiatement possession du bureau, et à suivre les instructions qui leur accordaient un pouvoir illimité pour tâcher de rétablir l'ordre public !

Une autre scène succéda bientôt à celle-ci. Les mem-

Digitized by Google

bres du comité si brusquement supprimé sortirent du tribunal sous la conduite des mêmes gendarmes, furent emmenés sur-le-champ dans les voitures de place qui leur étaient destinées. et dirigés sur Paris où ils eurent à rendre compte de leur administration. Ils furent mis en prison, et y restèrent environ six semaines.

La nouvelle de cette heureuse transformation du bureau qui tenait alors en son pouvoir la vie de tous les citoyens, causa dans toute la ville une joie sans bornes; on ferma les boutiques, et la population entière se livra au bonheur de respirer un air libre et pur que la présence des bourreaux ne devait plus empoisonner.

Les détenus du château furent délivrés en grande pompe; le soir on illumina leurs maisons, on alluma des feux de joie, on brûla le mannequin de Robespierre. La ville semblait renaître à une allégresse depuis longtemps oubliée.

Cet événement fait assez d'honneur à ceux qui en furent les héros, pour que leurs noms figurent dans l'histoire de notre ville. C'étaient MM. Delaval, Provost, Dupuis notaire, Poudrier, Rolot, Lemoyne, Dubreuil, Goujon libraire, Corborand, Guy, et Odiot notaire.

Les membres du district furent aussi supprimés et remplacés par d'autres. Par sa lettre au Directoire de Paris, André Dumont, représentant du peuple, dit que le nouveau tribunal était composé d'hommes connus par leur civisme, leur probité, et leur horreur pour le régime qui avait précédé le 9 thermidor. Ces honorables citoyens étaient: MM. Panier, président, François, Jaullain, Delastre et Lemoine, juges; Aubert, commissaire national; suppléants: Odiot, Lecauchois, Baulmier et Griveau: Bellier fut confirmé dans sa charge de greffier.

— Le 8 novembre (18 brumaire), la Commune fit fermer moyennant 500 fr., par une voûte en moellons, l'ouverture de l'ancien puits du Prieuré vis-à-vis du Grand-Commun: ce puits avait été rouvert pour la construction de l'église neuve; le rapport de l'architecte

Digitized by Google

porte que cette voûte n'est pas capable de supporter de fortes charges.

— Le 22 novembre (2 frimaire an III), l'ancien couvent des Loges, abandonné par les religieux Augustins, fut converti en une poudrière. Cet établissement, qui inquiéta les habitants, devint fort préjudiciable à la ville. L'arrêté du comité de salut public qui l'avait établi, est daté du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794).

1795. — Le 22 mars (2 germinal an III), la misère qui accablait depuis longtemps la ville de Saint-Germain était à son comble, la disette désolait les habitants, qui ne se nourrissaient guère que de pain de son et de la chair de chevaux malades ramenés de l'armée d'Italie, et qu'on abattait dans la forêt, à la butte du Houx. Le comité de salut public nomma les citoyens Rolot et Dusautoy commissaires, et les envoya dans les districts de Gonesse et de Pontoise pour y chercher les moyens de pourvoir à la subsistance des habitants.

—Le 2 mai (13 floréal an III), la maison des dames de Saint-Thomas de Villeneuve, mise en vente comme domaine national, fut achetée en partie par l'administration du district et en partie par la municipalité de Saint-Germain, pour y fixer leurs bureaux (Voy. ann. 1797, 1801).

— Le 4 juin (16 prairial), la réouverture de l'église paroissiale pour l'exercice du culte catholique fut autorisée par le décret de la Convention nationale, du 11 prairial, et l'on vendit alors tous les ornements profanes qui avaient servi aux fêtes républicaines.

— Le 23 août (6 fructidor an III), la fête de Saint-Fiacre, qui se tenait alors comme aujourd'hui sur la place des Loges, fut transférée cette année devant le château du Val, à cause de la poudrière que le gouvernement avait fait établir dans l'ancien asile des Pères Augustins (Voy. ann. 1794).

Le 12 octobre (20 vendémiaire an IV), les canons appartenant à la ville, et qu'elle avait été autorisée à

Digitized by Google

faire fondre, ainsi que deux petites pièces d'une livre de balles, et une autre dite de huit, en bois doublée en cuivre et ficelée, qui avait été fabriquée par un sieur Mocquelet, cuisinier du maréchal de Noailles, furent transférées dans les arsenaux de l'Etat, en vertu d'un arrêté du comité de salut public du 17 vendémiaire an IV (9 octobre 1795).

1796. — Le 2 août (15 thermidor an IV), on vendit ceux des bâtiments des Loges qui n'avaient pas été affectés au service de la poudrière établie en 1794. Puis cette poudrière ayant été supprimée sur la réclamation des habitants de Saint-Germain, le reste de ses dépendances fut réuni à la partie qui avait déjà été vendue, et l'acquéreur, M. Berthemy, y établit une maison d'éducation.

—Le 22 septembre (1er vendémiaire an V), une course à pied eut lieu à Saint-Germain, entre les élèves de la pension tenue par M. Mac d'Hermott; Eugène Beauharnais gagna le second prix.

A la fête de la Jeunesse, qui se célébrait encore alors, Jérôme Bonaparte, âgé de 14 ans, élève de l'institution Mestro successeur de Mac d'Hermott, obtint le prix de géographie.

1797. — Le 13 novembre (23 brumaire an VI), on ordonna la construction à Saint-Germain d'un réservoir de cent muids d'eau sur la place du Marché-Neuf.

Le lendemain, 14 novembre (24 brumaire), les bâtiments occupés autrefois par les dames de Saint-Thomas de Villeneuve furent ouverts à l'exercice du culte théophilanthropique, qui s'était établi à Paris le 16 décembre 1796.

1798. — Le 16 janvier (27 nivôse an VI), la ville de Saint-Germain est classée parmi les places de guerre. Une compagnie de vétérans est casernée au château.

—Le 21 janvier (2 pluviôse), par ordre de l'autorité publique, des arbres de la liberté furent plantés sur les places de Mareil, du Marché et du Marché-aux-Porcs.

Digitized by Google

—Le 28 juin (10 messidor an VI), la fête de l'Agriculture fut célébrée au bruit des fanfares et des tambours.

1799. — Le 21 janvier (2 pluviôse an VII), la garde nationale de Saint-Germain fut convoquée pour célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI; deux cent cinquante-deux gardes nationaux manquèrent à cette cérémonie, et furent mis à l'ordre du jour.

1800. — Le 24 février (5 ventôse an VIII), une loi autorise l'établissement d'un octroi dans la ville de Saint-Germain pour donner aux hospices les moyens de se libérer et de couvrir leur déficit. Ces deux établissements, presque abandonnés sous la terreur, étaient arrivés à un état de délabrement et de détresse dont il leur était impossible de sortir sans un secours extraordinaire.

1801. — La maison des dames de Saint-Thomas de Villeneuve avait été mise en vente le 2 mai 1795 (13 floréal an III) comme domaine national, et cédée aux théophilanthropes, comme nous l'avons vu (an 1797). Dans la vente de 1795, une partie avait été achetée par la ville, et le reste par un particulier. Mais le 19 mars 1801 (28 ventôse an IX), Mme Walsh de Valois, qui en avait été supérieure, demanda que cette maison et ses dépendances fussent rendues à son ancienne communauté. Sa requête fut approuvée par le préfet de Seine-et Oise, qui déclara que cette propriété, n'étant qu'un établissement de bienfaisance, devait rentrer dans le domaine national, puisque les acquéreurs n'avaient point encore payé le prix de la vente; qu'en cette qualité elle serait mise à la disposition du bureau de bienfaisance de Saint-Germain, comme faisant partie du bien des pauvres, et qu'elle serait desservie par les anciennes Filles de charité dites de Saint-Thomas de Villeneuve. Ces religieuses furent donc autorisées à rentrer en possession de leur ancienne maison le 30 juin 1801 (11 messidor an IX), sous la condition expresse de secourir les pauvres, ou d'instruire gratuitement un certain nombre de jeunes filles. C'est alors qu'il leur fut imposé aussi de

Digitized by Google

se charger des treize orphelines que le curé Conygham et le prieur Evrine avaient établies de fondation à l'hôpital général de Saint-Germain. C'était une sorte de dédommagement pour la ville, qui avait fait des avances d'argent pour l'acquisition de cette propriété qu'elle rendait maintenant aux filles de Saint-Thomas. (Voy. ann. 1803.)

1803. — Un arrêté du 12 mars, signé de Bonapart premier consul, porte l'établissement d'un hôpital pour le traitement des maladies contagieuses, dans le château de Saint-Germain-en-Laye. Cet arrêté ne fut point mis à exécution par l'opposition unanime des habitants.

— Le 22 avril (2 floréal an XI), la commission des hospices, prenant en considération la cherté des vivres et les dépenses énormes que les dames de Saint-Thomas étaient obligées de faire pour réparer leur maison, leur accorda, sauf révocation ultérieure, un secours annuel de 2,600 fr.; et plus tard l'établissemen fut mis, comme tous ceux du même genre, sous la protection de Madame, mère de l'Empereur, qui l'affectionna particulièrement. Peut-être se rappelait-elle alors que Mme Tascher, tante de l'Impératrice, faisait partie de cette communauté avant la Révolution, et qu'un jour, amenée devant le comité révolutionnaire de Saint-Germain comme *aristocrate*, elle répondit avec calme à ses juges qu'elle appartenait en effet à la classe proscrite; mais que depuis trente ans elle avait fait le sacrifice de sa noblesse, et qu'elle en avait déposé les titres aux pieds des pauvres. Les juges, touchés malgré eux de cette belle réponse, l'avaient renvoyée libre. (Voy. ann. 1808.)

1804. — Le 28 septembre (6 vendémiaire an XIII), la ville de Saint-Germain fut admise à envoyer deux représentants de la garde nationale au sacre de l'Empereur.

1806. — Le projet que l'empereur Napoléon avait conçu d'entourer de murs la forêt de Saint-Germain, d'abord exécuté en partie, fut mis cette année à exécu-

Digitized by Google

tion à partir de la porte des Dames de Poissy, jusqu'au bac de Conflans. (Voy. la *Notice sur la Forêt* en tête de ce volume.)

1808. — le 3 février, l'empereur Napoléon accorde aux dames de Saint-Thomas l'entière propriété de la maison qu'elles occupent à Saint-Germain, un secours de 10,000 fr. pour les réparations, et une subvention annuelle de 3,000 fr. Cette dernière allocation leur fut bientôt refusée; mais elle fut regardée comme obligatoire par le préfet de Seine-et-Oise. En 1812, il la fixa à 2,600; depuis 1820 elle fut portée à 3,900 fr. à cause du prix élevé des subsistances, et elle s'y est maintenue depuis.

1809. — Mars. L'Empereur établit dans le château de Saint-Germain une école spéciale de cavalerie sous la direction du général de division Clément de la Roncière. Cette école était destinée à former des officiers pour les divers corps d'armée, et subsista jusqu'à la Restauration. Le 26 juillet 1814 la dissolution en fut ordonnée par Louis XVIII.

1811. — Le 29 juillet, le sieur Alhoy, successeur de M. Mestro, proposa l'établissement d'un collége communal à Saint-Germain dans la maison qu'il occupait rue des Ursulines; cette fondation, pour laquelle la ville souscrivit, fut autorisée par le préfet de Seine-et-Oise. Un décret impérial du 17 septembre 1812 ayant confirmé cette fondation, le grand maître de l'Université en régla l'organisation et le régime, et M. Alhoy en fut nommé directeur. Ce collége fut supprimé le 14 octobre 1814.

— L'Empereur était un jour à la chasse dans la forêt de Saint-Germain, vers le mois d'août 1811; soit qu'il se fût égaré, soit qu'il voulût abandonner la chasse, il suivit au galop la route des Loges, traversa le Parterre et entra, suivi de son mameluk, dans la cour du château où il n'était attendu de personne. Un élève se trouvait là seul par hasard, tandis que tous les autres étaient

Digitized by Google

encore à l'étude; l'Empereur lui ordonna de faire sonner à cheval. L'alerte fut aussitôt donnée dans tous les quartiers; mais la surprise fut extrême, lorsqu'en descendant des salles d'étude et en revêtant l'uniforme, les élèves aperçurent l'Empereur qui se promenait dans la cour, impatient de voir le jeune escadron réuni. Seller les chevaux et les monter fut l'affaire d'un moment. L'Empereur alors ordonne aux élèves de se rendre sur le Parterre et met à leur tête un élève sorti des rangs et qu'il avait fait désigner par ses camarades comme le plus sûr de lui-même. Après plusieurs mouvements et évolutions qui méritèrent l'approbation de l'Empereur, ils firent une charge d'escadron en ligne de la grille des Loges aux fossés du château, qui n'étaient alors entourés que d'un garde-corps en pierre à hauteur d'appui. Ces jeunes élèves, dont l'instruction était déjà assez avancée, pleins d'une ardeur qu'excitait encore la présence du Souverain, exécutèrent cette charge avec tant d'ensemble et d'impétuosité, qu'étant arrivés à la hauteur d'une tête de cheval des fossés, ils s'y seraient précipités si celui qui les commandait n'eût fait faire, à propos et sans arrêter, un changement de front qui lui valut un témoignage de satisfaction de l'Empereur et le grade de capitaine. Plusieurs autres prirent ensuite après lui le commandement et s'en acquittèrent aussi d'une manière remarquable. L'Empereur fut bientôt rejoint par ceux qui l'avaient accompagné à la chasse, et quitta le château fort satisfait de cette épreuve. Quelque temps après, douze de ces élèves reçurent des brevets d'officiers, et se rendirent à l'armée qui se formait alors pour la campagne de 1812.

Une autre école, destinée à former des trompettes pour les régiments, fut aussi établie cette année dans les bâtiments de l'ancien Chenil, rue de la Verrerie; elle fut licenciée en 1813.

— Le gouvernement racheta cette année les bâtiments et dépendances de l'ancien couvent des Loges, où la

Digitized by Google

poudrière avait été remplacée par un pensionnat dirigé par M. Berthemy, pour en faire une maison destinée à l'éducation gratuite des orphelines de la Légion-d'Honneur. Cet établissement fut desservi par une nouvelle congrégation de religieuses, connue sous le nom de *Congrégation de la Mère de Dieu.* (Voy. ann. 1814.)

1813. — D'après un décret du 20 mars 1813, sur les biens communaux, le clos dit *des Malades,* situé au bas de la côte de Saint-Germain, fut aliéné; il se trouve enfermé aujourd'hui dans le parc de Grand-Champ.

1814. — Le 19 juillet, la maison des orphelines des Loges, qui avait été établie en 1811, fut supprimée. et rétablie le 27 septembre de la même année, sous le titre de *Succursale de la maison de Saint-Denis.*

1815. — Des tentatives furent faites pour enlever à la ville de Saint-Germain son marché aux porcs, sous le prétexte que la ville ne possédait pas de local convenable, ce qui détermina le conseil municipal, le 16 avril 1819, à faire construire un nouveau marché dans le quartier des Joueries; la première pierre en fut posée le 12 août 1821. La dépense totale s'éleva à près de 100,000 fr.

— Lors de la seconde invasion, le 1er juillet 1815, une colonne prussienne déboucha par le bois du Vésinet, et se présenta à l'entrée du vieux pont du Pecq; un faible détachement chargé de défendre le passage, malgré ses héroïques efforts, fut promptement forcé, et Saint-Germain occupé par les bataillons ennemis. Le général Blücher, qui avait établi son quartier général dans cette ville, furieux de l'échec que plusieurs de ses régiments venaient d'essuyer à Versailles, ordonna le désarmement des habitants, qui subirent alors toutes les vexations d'une occupation étrangère.

Les bâtiments de l'hôpital général, réuni en 1802 à l'hospice de la Charité, furent alors transformés en ambulance militaire pour les soldats blessés au passage du pont du Pecq.

Digitized by Google

La même année, le château fut envahi par un corps de troupes anglaises de 10,000 hommes, qui trouvèrent moyen de s'y loger. L'antique palais des rois avait déjà servi d'ambulance militaire au moment même de l'invasion, comme l'ancien hôpital.

1816. — Le 11 juillet, le duc de Grammont posa la première pierre du grand manége couvert, construit à l'entrée de la ville, place Royale.

1817. — Les bâtiments et terrains de l'ancien hôpital général sont vendus le 5 avril au sieur Bezuchet, moyennant la somme de 31,000 fr. qui est employée en achat de rentes sur l'Etat au profit de l'hospice.

1820. — Le 19 juillet, une médaille d'argent fut décernée par M. le ministre de l'intérieur à M. François Petit, entrepreneur de bâtiments à Saint-Germain, en récompense de sa conduite courageuse et dévouée lors du malheureux événement arrivé le 1er mai dans la communauté de Saint-Thomas de Villeneuve, où trois ouvriers furent asphyxiés en tombant dans une fosse.

1823. — L'hôtel des Gardes du Corps de la compagnie de Luxembourg, qui sert aujourd'hui de quartier de cavalerie, fut construit en 1823 et 1824 par le génie militaire de la maison du roi.

1824. — En faisant des fouilles pour jeter les fondations de la tour de la nouvelle église, le 12 juillet 1824, on trouva, près des fonts de baptême de l'ancienne église qu'on démolissait, trois boîtes en plomb, sur l'une desquelles on lut, gravée sur une plaque de cuivre, l'inscription suivante : « *Ici est une portion de la chair et des parties nobles du corps de très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Jacques Stuart, roi de la Grande-Bretagne, né le 13 octobre 1633, décédé en France, à Saint-Germain-en-Laye, le 16 septembre* 1701. » Au bas de l'inscription étaient tracées les armes royales de ce prince. La boîte, comme on l'a su plus tard en consultant les archives de la Mairie, contenait « une partie des entrailles et du cerveau du feu roi. »

Digitized by Google

Ces restes avaient été déposés dans l'église de Saint-Germain, selon ces mêmes actes, « pour conserver en ce lieu la mémoire d'un si grand et si religieux prince. » Son corps avait été transporté aux Bénédictins anglais à Paris, et son cœur aux Ursulines de Chaillot. On n'a pu découvrir ce que renferment les deux autres boîtes qui ne portent aucune inscription. Peut-être l'une d'elles contient-elle les restes de la reine sa femme, et l'autre ceux de la princesse Louise-Marie d'Angleterre, sa fille, mortes toutes les deux dans cette ville. (Voy. ann. 1712, 1718.)

Ces dépouilles mortelles furent placées dans la nouvelle église, à la première chapelle latérale, à droite de l'entrée principale; et l'on y a élevé un modeste tombeau de marbre blanc. (Voir la *Notice sur l'Eglise de Saint-Germain.*)

1825. — Le 5 mai, le maire et le conseil municipal de Saint-Germain présentèrent au roi une supplique pour que la ville fût érigée en chef-lieu de sous-préfecture; les considérations sur lesquelles s'appuyait cette demande ne furent point accueillies.

— Le 15 juin, une ordonnance autorise l'institution des Frères de la Croix à Saint-Germain; mais cette maison ne put s'y maintenir, et disparut entièrement à la révolution de juillet 1830.

1826. — Le 30 mars, Charles X accorde par bail emphytéotique, et à titre gratuit, à la ville de Saint-Germain-en-Laye, qui en avait fait la demande, 50 ares de terrain du côté de la forêt, pour l'agrandissement de son cimetière; l'ancien étant devenu insuffisant et ne se trouvant plus à la distance prescrite par la loi.

— Le 7 juin, une ordonnance royale autorise l'établissement des religieuses de la *Congrégation de la Nativité*, qui avait été créée en 1821 par M. l'abbé Pourchon, dans le local où était autrefois l'institution de Mme Campan.

— Le 13 novembre, la ville se décide à mettre la perception des droits d'octroi en ferme, aux risques et périls

Digitized by Google

du fermier, qui s'en rend adjudicataire pour cinq années, moyennant 108,500 fr. par an.

1827.— Le 6 janvier, la réparation de la chapelle du château, qui depu s longtemps était dans un état déplorable de dégradation, ordonnée par le roi Charles X, fut terminée, et la bénédiction eut lieu le jour de l'Epiphanie en présence des autorités civiles et militaires, et de l'élite de la population de Saint-Germain-en-Laye.

L'église neuve de Saint-Germain, reconstruite sur les plans de MM. Moutier, Durand et Malpièce, fut bénite le 2 décembre par Mgr l'évêque de Versailles. D'énormes vices de construction donnèrent lieu plus tard à un grave procès de la ville contre les architectes : l'administration le perdit, et elle s'occupe, au moment où nous écrivons ces lignes, de réparer ou plutôt de reconstruire un monument qui n'a pu attendre, pour s'écrouler de toutes parts, les dix années de garantie auxquelles elle avait droit.

1830. — La révolution politique amenée par les funestes ordonnances du mois de juillet, exerça à Saint-Germain, comme dans toute la France, une influence que nous ne voulons point juger. Nous abandonnons ce soin aux écrivains qui viendront après nous, et pour qui le temps présent sera de l'histoire.

Nous nous bornerons à indiquer sommairement l'époque où l'industrie contemporaine des chemins de fer, par une suite d'heureux essais, a excité dans toute la France une haute émulation, que la spéculation changea souvent en douloureuses catastrophes, mais qui dans l'avenir, nous pouvons l'espérer, ne rendra que plus active et plus féconde la situation commerciale du pays.

1832.—Un bal fut donné dans le château par le duc d'Orléans prince royal et son frère le duc de Nemours, colonel du régiment de Lanciers alors en garnison à Saint-Germain, à la garde nationale et aux principaux habitants. Ces jeunes Princes avaient honoré de leur présence un bal donné par la Ville aux officiers du ré-

Digitized by Google

giment de lanciers; et leur Colonel, au nom de ses officiers, rendait à Saint-Germain la politesse qu'il en avait reçue. La salle de Mars vit alors pour la première fois depuis Louis XIV, resplendir sous ses vieux arceaux les meubles, les tentures, les tapis, les lustres et autres splendides décors dont la couronne de France se plaît à orner ses fêtes; et la ville se rappellera longtemps la magnificence royale et la cordiale réception que les princes déployèrent dans cette circonstance.

1834. — Trois Sœurs de charité de Vienne, venues en France pour y apprendre à faire le service des malades dans les hôpitaux, sollicitèrent la permission d'être admises pendant un mois à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye. Leur demande, transmise au maire par M. le préfet de Seine-et-Oise, s'appuyant de la recommandation de S. M. l'impératrice d'Autriche auprès de M. le ministre de l'intérieur par l'intermédiaire de M. le comte d'Appony ambassadeur de cette puissance, fut accueillie favorablement par la Commission administrative.

1836. — Une pompe à feu est établie au pied de la Terrasse, sur le bord de la Seine, pour amener l'eau de cette rivière à Saint-Germain et suppléer à l'insuffisance des moyens qui avaient jusqu'alors aprovisionné d'eau notre localité. La ville, à cette occasion, contracte un emprunt de 150,000 fr. pour couvrir la dépense d'exécution d'entretien de la pompe à feu pendant dix années. M. Hubert, ingénieur-constructeur de cette machine, fut chargé de cet entretien pour 10,000 fr. par an.

1837. — L'ouverture du chemin de fer de Saint-Germain, le premier qui fut achevé dans Paris, eut lieu pour la fête des Loges de cette année, au milieu d'un concours immense de curieux et d'étrangers. Il ne conduisait les voyageurs que sur le bord de la Seine, à l'extrémité du nouveau pont du Pecq.

1838. — Une ordonnance du 16 mars 1838 confirme la communauté des Sœurs de Charité dans l'hospice de

Digitized by Google

Saint-Germain, établie en 1643 par Saint-Vincent-de-Paul lui-même, et autorisée à Paris par Louis XIV en 1657, et par Napoléon en 1809.

1847. — Le 15 avril, après une multitude de tentatives savantes et couronnées de succès, mais qui ont enfoui des capitaux hors de proportion avec les résultats effectifs, le chemin de fer fut amené enfin jusque sur la place du Château, au centre même du mouvement actuel de la ville. Nous sommes heureux d'avoir vu s'accomplir sous nos yeux cette importante amélioration, qui est à la fois un immense progrès de la science industrielle, et un véritable bienfait pour notre ville.

Digitized by Google

ROIS, PRINCES ET PRINCESSES DU SANG ROYAL
NÉS A SAINT GERMAIN-EN-LAYE.

Henri II, fils de François Ier, né le 31 mars 1518.
Madeleine de France, reine d'Écosse, fille de François Ier, née en 1520.
Charles III, duc d'Orléans, fils de François Ier, né le 22 janvier 1522.
Marguerite de France, duchesse de Savoie, fille de François Ier, née le 5 juin 1523.
Elisabeth de France, dite Isabelle de la Paix, reine d'Espagne, fille aînée d'Henri II, née le 13 avril 1545.
Louis, duc d'Orléans et de Valois, fils d'Henri II, né le 3 février 1548.
Charles IX, fils puîné d'Henri II, né le 27 juin 1550.
Louis XIV, né le 5 septembre 1638.
Philippe de France, duc d'Orléans, second fils de Louis XIII, né le 11 septembre 1640.
Philippe de France, duc d'Anjou, fils ainé de Louis XIV, né le 21 septembre 1660.
Françoise-Madeleine, fille de Gaston duc d'Orléans, née le 13 octobre 1648.
Marie-Thérèse de France, fille de Louis XIV, née le 3 janvier 1661.
Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV, né le 2 octobre 1667.
Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de Louis XIV, né le 5 août 1666.
Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, né le 31 mars 1670.
Louis-François de France, duc d'Anjou, troisième fils de Louis XIV, né le 14 juin 1672.
Marie-Louise d'Angleterre, fille de Jacques II, née le 28 juin 1692.
Fitz-James (duc de), petit-fils du roi Jacques II, évêque de Soissons et premier aumônier du roi, né le 9 janvier 1709.

Digitized by Google

Après un aussi grand nombre de princes qui virent le jour à Saint-Germain, quand surtout on peut citer Louis XIV dans leurs rangs, je crois qu'il est superflu de chercher à grossir la liste de nos célébrités par le dénombrement des personnages célèbres qui sont morts dans nos murs sans y être nés. Nous nous contenterons seulement d'ajouter à nos princes compatriotes les noms de

Saint ERAMBERT, né à Fillancourt, disciple de saint Vandrille et de saint Lambert à l'abbaye de Fontenelle ; élevé à l'archevêché de Toulouse par Clotaire III. (Voir le *Précis historique*, an. 670.)

Pierre CAGNÉ, né à Saint-Germain, d'un officier de la cour de Charles IX et devenu, par ses talents et son instruction profonde dans les hautes sciences ecclésiastiques, recteur et réformateur du fameux collége de Navarre.

René de LONGUEIL, seigneur de Maisons et de Poissy, conseiller au grand conseil du Roi, premier président à la cour des Aides, et président à mortier au Parlement de Paris; puis surintendant des finances et ministre d'Etat; nommé en 1645 gouverneur des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, et enfin gouverneur d'Evreux. C'est lui qui bâtit le château de Maisons dont la seigneurie fut en sa faveur érigée en marquisat.

François COCHU, né en 1710 à Saint-Germain, et parvenu à un certain degré de célébrité parmi les médecins du dix-huitième siècle. Son ouvrage le plus remarquable est un *Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole*, in-4°, 1765.

L'écuyer DUFLOG, né à Saint-Germain en 1720, et auteur des *Œuvres de l'Esope de Saint-Germain*, in-8°, 1764.

Arthur-Richard DILLON, né à Saint-Germain le 15 septembre 1721, d'un lieutenant général des armées, et parvenu aux plus hautes dignités de l'état ecclésiastique.

Digitized by Google

A peine dans les Ordres, il fut nommé à l'abbaye d'Elan, puis à celle de Saint-Etienne de Caen, ensuite à celle de Signy; il fut ensuite sacré évêque d'Evreux, puis promu successivement aux archevêchés de Toulouse et de Narbonne, et fait président des États du Languedoc. Cette province lui doit un *Code municipal et économique* que réclamait l'organisation imparfaite de son administration. Il émigra pendant la Révolution, et refusa sa démission lors du concordat de 1801.

Pierre-Joseph JACOB, né à Saint-Germain, en 1765, de cordonnier d'enfants, devenu, par la seule protection de son courage et de son audace, général de brigade. C'est lui que nous avons vu en 1792 exercer la garde nationale, sur le Parterre, au maniement des armes. Dévoué alors aux principes de la Révolution, sans instruction, sans naissance, il préludait à la carrière des armes, où sa bravoure à toute épreuve lui ménageait un si brillant succès.

NOMS DES PLUS ANCIENNES FAMILLES DE LA VILLE LAISSANT DES DESCENDANTS, ET DONT L'ORIGINE REMONTE AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

Cagné.
Mallet.
Clérambour.
Marchand.
Morsaline.
Salles.
Mercier.
Planson.
Auvray.
Chapelle.
Durieux.
Hardelay.
Paramour.
Deschars.
Jumeau.
Leroux.
Bourdillon.
Rousseau.
Lebeau
Provost.
Larchevêque.
Leroy.
Aubert.
Regnault.
Vollard.
Lesueur.
Blaisot.
Riblet.
Guignard.

Digitized by Google

Necrologie de 1847.

Parmi les personnes remarquables qui sont mortes cette année à Saint-Germain, sans y avoir pris naissance, nous citerons

M. DE JOUY, de l'Académie française, ancien officier des armées de l'Empire, écrivain spirituel, moraliste distingué, et poète dramatique du premier ordre, mort au Vieux-Château de Saint-Germain.

M. le prince DE POLIGNAC, ancien ministre de Charles X, dont les conseils et l'influence précipitèrent du trône, en 1830, ce malheureux prince, et avec lui la branche aînée des Bourbons.

M. le baron BAUROT, maréchal de camp, grand officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, ayant servi dans les armes de l'infanterie, de la cavalerie et dans le corps royal d'état-major. Pendant ses longs services, cet officier général fit preuve de beaucoup de sang-froid, de courage et de haute intelligence.

Mme EGRET, supérieure de la maison de Saint-Thomas de Villeneuve, qui dirigea pendant de longues années cet établissement et sut l'amener, par ses lumières et son intelligente administration, à l'état de prospérité où nous le voyons aujourd'hui.

M. DUPONT, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien chirurgien-major des armées, doyen des médecins de Saint-Germain, aussi distingué par son savoir que par son dévouement à soulager l'humanité souffrante, enlevé par la mort à l'estime et à la considération publiques, au milieu de l'exercice de ses fonctions, comme un champion sur la brèche.

M. JAQUET, chevalier de la Légion d'honneur, officier de cavalerie et de gendarmerie. Constamment brave, il trouva l'occasion de se signaler dans le passage d'un fleuve sous les yeux du général en chef.

Digitized by Google

ANNUAIRE STATISTIQUE

DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

15

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION

DES DIFFÉRENTS TERMES DU CALENDRIER.

Comput ecclésiastique. — On appelle ainsi le calcul qui sert à régler l'année ecclésiastique.

Nombre d'or. — C'est celui qui exprime une année du cycle (cercle ou période) de dix-neuf ans. Cette dénomination vient de ce qu'autrefois ces nombres étaient en lettres d'or dans les calendriers.

Épacte. — C'est le nombre de jours ajoutés à l'année lunaire pour l'égaler à l'année solaire; elle sert à connaître l'âge de la lune et à trouver le jour de Pâques et les fêtes mobiles.

Lettre dominicale. — C'est la lettre qui marque, dans le calendrier, le jour du dimanche pendant toute l'année.

Quatre-Temps. — Ce sont les trois jours d'abstinence et de jeûne ordonnés par l'Église au commencement de chacune des quatre saisons de l'année.

Fêtes mobiles. — Ce sont celles qui, tombant constamment au même jour de la semaine, n'ont pas une date précise dans le mois.

Digitized by Google

Eclipses de 1848.

Le 5 mars, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
Le 19 mars, éclipse totale de lune, visible à Paris. Commencement à 8 h. 30 m. du soir. Fin à 10 h. 11 m.
Les 3 et 4 avril, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
Le 28 août, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
Le 13 sept., éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.
Le 27 septembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1848.....	6
Epacte.....	XXV
Cycle solaire.....	9
Indiction romaine	6
Lettre dominicale.....	B A

Quatre-Temps.

Mars..... ...	15, 17 et 18
Juin.....	14, 16 et 17
Septembre.....	20, 22 et 23
Décembre.....	20, 22 et 23

Fêtes Mobiles.

Septuagésime.....	20 février.	PAQUES.....	23 avril.
Sexagésime.....	27 février.	QUASIMODO	30 avril.
Quinquagésime....	5 mars.	Les Rogations...	29, 30, 31 mai.
Les Cendres.....	8 mars.	ASCENSION.....	1 juin.
Quadragésime.....	12 mars.	PENTECOTE.....	11 juin.
Reminiscere.....	19 mars.	TRINITE.....	18 juin.
Oculi.....	26 mars.	FÊTE-DIEU	22 juin.
Lætare	2 avril.	1er Dimanche de l'Avent.....	3 décemb.
LA PASSION.....	9 avril.		
LES RAMEAUX.....	16 avril.		

Les fêtes conservées par les lois de l'Eglise et de l'État, sont: *la Toussaint*, *Noël*, *l'Ascension* et *l'Assomption*. — Les fêtes de *l'Epiphanie*, *la Fête-Dieu*, de *St. Pierre et St.-Paul*, etc.. et les *fêtes patronales*, sont transférées au dimanche après le jour où lles tombent; les autres fêtes sont suppr mées.

Saisons.

Le printemps commence le 20 mars à 11 h. 27 m. du matin.

L'été commence le 21 juin à 8 heures 23 m. du matin.

L'automne commence le 22 septembre à 10 h. 30 m. du soir.

L'hiver commence le 21 décembre à 4 h. 10 m. du soir.

Digitized by Google

Janvier.

Les jours augmentent de 22 m. le matin et de 45 m. le soir, ou de 1 h. 6 m.

1	s.	CIRCONCISION.
2	D.	s. Basile.
3	l.	ste Geneviève.
4	m.	s. Rigobert.
5	m.	s. Siméon St.
6	j.	ÉPIPHANIE.
7	v.	Noces. de C.
8	s.	s. Lucien.
9	D.	s. Pierre év.
10	l.	s. Paul erm.
11	m.	s. Théodore.
12	m.	s. Arcade.
13	j.	Bap. de J.-C.
14	v.	s. Hilaire.
15	s.	s. Maur.
16	D.	s. Guillaume.
17	l.	s. Antoine.
18	m.	Ch. s. Pierre à R
19	m.	s. Sulpice.
20	j.	s. Sébastien.
21	v.	ste Agnès.
22	s.	s. Vincent.
23	D.	s. Ildefonse.
24	l.	s. Babylas.
25	m.	Conv. s. Paul.
26	m.	ste Paule.
27	j.	s. Julien.
28	v.	s. Charlemagne
29	s.	s. Franç. de S.
30	D.	s. Bathilde.
31	l.	ste Marcelle.

N. L. le 6.
P. Q. le 13.
P. L. le 20.
D. Q. le 28.

Février.

Les jours augmentent de 47 m. le matin et de 46 m. le soir, ou de 1 h. 32.

1	m.	s. Ignace.
2	m.	PURIFICATION.
3	j.	s. Blaise.
4	v.	s. Gilbert.
5	s.	ste Agathe.
6	D.	s. Vaast.
7	l.	s. Romuald.
8	m.	s. Jean de M.
9	m.	ste Apolline.
10	j.	ste Scholastique
11	v.	s. Séverin.
12	s.	ste Eulalie.
13	D.	s. Lezin.
14	l.	s. Valentin.
15	m.	s. Faustin.
16	m.	ste Julienne.
17	j.	ste Théodule.
18	v.	s. Siméon.
19	s.	s. Gabin.
20	D.	*Septuagésime.*
21	l.	s. Pépin.
22	m.	ste Isabelle.
23	m.	s. Damien.
24	j.	s. Prétextat.
25	v.	s. Mathias.
26	s.	s. Césaire.
27	D.	*Sexagésime.*
28	l.	ste Honorine.
29	m.	s. Romain.

N. L. le 5.
P. Q. le 11.
P. L. le 19.
D. Q. le 27.

Mars.

Les jours augmentent de 1 h. 3 m. le matin, et de 47 m. le soir, ou de 1 h. 54 m.

1	m.	s. Aubin.
2	j.	s. Simplice.
3	v.	ste Cunégonde.
4	s.	s. Casimir.
5	D.	*Quinquagés.*
6	l.	ste Colette.
7	m.	*Mardi gras.*
8	m.	CENDRES.
9	j.	ste Françoise.
10	v.	Cinq-Plaies.
11	s.	s. Euloge.
12	D.	*Quadragésime*
13	l.	ste Euphrasie.
14	m.	s. Lubin.
15	m.	IV Temps.
16	j.	s. Cyriaque.
17	v.	ste Gertrude.
18	s.	s. Alexandre.
19	D.	*Reminiscere.*
20	l.	s. Joachim.
21	m.	s. Benoît.
22	m.	s. Epaphrod.
23	j.	s. Victorien.
24	v.	s. Simon.
25	s.	ANNONCIATION.
26	D.	*Oculi.*
27	l.	s. Rupert.
28	m.	s. Gontrand.
29	m.	s. Frisque.
30	j.	s. Rieul.
31	v.	ste Balbine.

N. L. le 5.
P. Q. le 12.
P. L. le 19.
D. Q. le 28.

Digitized by Google

Avril.

Les jours augmentent de 58 m. le matin et de 44 m. le soir, ou de 1 h. 39 m.

1	s.	s. Hugues.
2	D.	*Lætare.*
3	l.	s. Richard.
4	m.	s. Isidore, év.
5	m.	s. Ambroise.
6	j.	s. Prudent.
7	v.	s. Clotaire.
8	s.	s. Edèze.
9	D.	PASSION.
10	l.	s. Fulbert.
11	m.	ste Goberte.
12	m.	s. Jules.
13	j.	s. Marcellin.
14	v.	s. Tiburce.
15	s.	s. Paterne.
16	D.	RAMEAUX.
17	l.	s. Anicet.
18	m.	s. Parfait.
19	m.	s. Léon.
20	j.	s. Théotime.
21	v.	*Vendr.-Saint.*
22	s.	ste Opportune.
23	D.	PAQUES.
24	l.	s. Léger.
25	m.	s. Marc év. *abs.*
26	m.	s. Clet.
27	j.	s. Polycarpe.
28	v.	s. Vital.
29	s.	s. Robert.
30	D.	*Quasimodo.*

N. L. le 3.
P. Q. le 10.
P. L. le 18.
D. Q. le 26.

Mai.

Les jours augmentent de 39 m. le matin et de 39 m. le soir, ou de 1 h. 18 m.

1	l.	s. PHILIPPE.
2	m.	s. Athanase.
3	m.	Inv. ste Croix.
4	j.	ste Monique.
5	v.	Conv. s. Aug.
6	s.	s. JEAN P. LAT.
7	D.	s. Stanislas.
8	l.	s. Désiré.
9	m.	Tr. s. Nicaise.
10	m.	s. Gordien.
11	j.	s. Mamert.
12	v.	s. Pancrace.
13	s.	s. Servais.
14	D.	s. Pacôme.
15	l.	s. Isidore.
16	m.	s. Honoré.
17	m.	s. Pascal.
18	j.	s. Venance.
19	v.	s. Yves.
20	s.	s. Bernardin.
21	D.	s. Hospice.
22	l.	ste Julie.
23	m.	s. Didier.
24	m.	s. Donatien.
25	j.	s. Urbain.
26	v.	s. Émile.
27	s.	s. Hildevert.
28	D.	s. Germain.
29	l.	ROGATIONS.
30	m.	s. Félix.
31	m.	ste Pétronille.

N. L. le 3.
P. Q. le 10.
P. L. le 18.
D. Q. le 25.

Juin.

Les jours augmentent de 6 m. le matin et de 14 m. le soir, ou de 20 m.

1	j.	ASCENSION.
2	v.	s. Pothin.
3	s.	ste Clotilde.
4	D.	s. Optat.
5	l.	s. Boniface.
6	m.	s. Claude, év.
7	m.	s. Lié.
8	j.	s. Médard.
9	v.	ste Pélagie.
10	s.	Vig. et Jeûne.
11	D.	PENTECOTE.
12	l.	ste Olympe.
13	m.	s. Antoine P.
14	m.	IV Temps.
15	j.	s. Modeste.
16	v.	s. Fargeau.
17	s.	s. Avit.
18	D.	TRINITÉ.
19	l.	s. Gervais.
20	m.	s. Sylvère.
21	m.	s. Leufroy.
22	j.	FÊTE-DIEU.
23	v.	*Vigile.*
24	s.	Nat. s. J.-B.
25	D.	s. Prosper.
26	l.	s. Babolein.
27	m.	s. Crescent.
28	m.	Vig. et Jeûne.
29	j.	OCT. F-D. s. P P
30	v.	Com. s. Paul.

N. L. le 1.
P. Q. le 8.
P. L. le 16.
D. Q. le 24.
N. L. le 30.

Digitized by Google

Juillet.			Août.			Septembre.		
—			—			—		
Les jours diminuent de 32 m. le matin et de 27 m. le soir, ou de 1 h.			Les jours diminuent de 43 m. le matin et de 54 m. le soir, ou de 1 h. 38 m.			Les jours diminuent de 43 m. le matin et de 1 h. 2 m. le soir, ou de 1 h. 44 m.		
1	s.	ste Éléonore.	1	m.	s. Pierre-és-l.	1	v.	ss. Leu, Gilles.
2	D.	Vis. de N.-D.	2	m.	s. Étienne.	2	s.	s. Lazare.
3	l.	s. Thierry.	3	j.	Inv. s. Étienne.	3	D.	s. Grégoire.
4	m.	Tr. s. Martin.	4	v.	s. Dominique.	4	l.	ste Rosalie.
5	m.	ste Zoé.	5	s.	s. Yon.	5	m.	s. Bertin.
6	j.	s. Tranquillin.	6	D.	Transfig. J.-C.	6	m.	s. Onésiphor.
7	v.	ste. Aubierge.	7	l.	s. Gaëtan.	7	j.	s. Cloud.
8	s.	s. Procope.	8	m.	s. Justin.	8	v.	Nativ. N. D.
9	D.	s. Cyrille, év.	9	m.	s. Amour.	9	s.	s. Omer.
10	l.	ste Félicité.	10	j.	s. Laurent.	10	D.	ste Pulchérie.
11	m.	Tr. s. Benoît.	11	v.	ste Susanne.	11	l.	ste Hyacinthe.
12	m.	s. Gualbert	12	s.	ste Claire.	12	m.	s. Raphaël.
13	j.	s. Eugène.	13	D.	s. Hippolyte.	13	m.	s. Maurille.
14	v.	s. Bonaventure.	14	l.	s. Eus. *V. J.*	14	j.	Ex. ste Croix.
15	s.	s. Henri.	15	m.	ASSOMPTION.	15	v.	s. Nicomède.
16	D.	s. Eustate.	16	m.	s. Roch.	16	s.	s. Corneille.
17	l.	s. Alexis.	17	j.	s. Mammès.	17	D.	s. Lambert.
18	m.	s. Thom. d'Aq.	18	v.	ste Hélène.	18	l.	s. Jean Chrysost.
19	m.	s. Vin. de Paul.	19	s.	s. Louis, év.	19	m.	s. Janvier.
20	j.	ste Marguerite.	20	D.	s. Bernard.	20	m.	IV Temps.
21	v.	s. Victor.	21	l.	s. Privas.	21	j.	s. Matthieu.
22	s.	ste Madeleine.	22	m.	s. Symphorien.	22	v.	s. Maurice.
23	D.	ste Apollinaire.	23	m.	ste. Sidoine.	23	s.	ste Thècle.
24	l.	Jours Canicul.	24	j.	s. Barthélemy.	24	D.	s. Andoche.
25	m.	s. Jacques le M.	25	v.	s. Louis, roi.	25	l.	s. Firmin.
26	m.	Tr. s. Marcel.	26	s.	ste Rose. *fin c.*	26	m.	ste Justine.
27	j.	s. Pantaléon.	27	D.	s. Césaire.	27	m.	ss. Côme, D.
28	v.	ste Anne.	28	l.	s Augustin.	28	j.	s. Céran. év.
29	s.	ste Marthe.	29	m.	s. Médéric.	29	v.	s. Michel.
30	D.	s. Abdon.	30	m.	s. Fiacre.	30	s.	s. Jérôme.
31	l.	s. Ger. l'Aux.	31	j.	s. Ovide.			
P. Q. le 8.			P. Q. le 7.			P. Q. le 5.		
P. L. le 16.			P. L. le 14.			P. L. le 13.		
D. Q. le 23.			D. Q. le 21.			D. Q. le 19.		
N. L. le 30.			N. L. le 28.			N. L. le 27.		

Digitized by Google

Octobre.			Novembre.			Décembre.		
Les jours diminuent de 48 m. le matin et de 59 m. le soir, ou de 1 h. 46 m.			Les jours diminuent de 46 m. le matin et de 35 m. le soir, ou de 1 h. 19 m.			Les jours dimin. de 12 m. le matin et augm. de 4 m. le soir, diminution 12 m.		
1	D.	s. Remy.	1	m.	TOUSSAINT.	1	v.	s. Éloi.
2	l	ss. Anges G.	2	j.	*Trépassés*.	2	s.	s. François X.
3	m.	s. Cyprien.	3	v.	s. Marcel.	3	D.	AVENT.
4	m.	s. Franç. d'A.	4	s.	s. Charles.	4	l.	ste Barbe.
5	j.	ste Aure.	5	D.	s. Zacharie.	5	m.	s. Sabas.
6	v.	s. Bruno.	6	l.	s. Léonard.	6	m.	s. Nicolas.
7	s.	s. Serge.	7	m.	s. Florent.	7	j.	ste Fare.
8	D.	ste Brigitte.	8	m.	stes Reliques.	8	v.	CONCEPTION.
9	l.	s. Denis.	9	j.	s. Mathurin.	9	s.	ste Gorgonie.
10	m.	s. Paulin.	10	v.	s. Juste.	10	D.	ste Valère.
11	m.	s. Gomer.	11	s.	s. Martin.	11	l.	s. Daniel.
12	j.	s. Vilfride.	12	D.	s. René.	12	m.	s. Valery.
13	v.	s. Gérand.	13	l.	s. Brice.	13	m.	ste Luce.
14	s.	s. Calyxte.	14	m.	s. Bertrand.	14	j.	s. Nicaise.
15	D.	ste Thérèse.	15	m.	s. Eugène.	15	v.	s. Memin.
16	l.	s. Dieudonné.	16	j.	s. Edme.	16	s.	ste Adélaïde.
17	m.	s. Cerbonet.	17	v.	s Agnan.	17	D.	s. Olympiade.
18	m.	s. Luc, évang.	18	s.	s. Aude.	18	l.	s. Gatien.
19	j.	s. Savinien.	19	D.	ste Elisabeth.	19	m.	s. Timothée.
20	v.	s. Caprais.	20	l.	s. Edmond.	20	m.	IV Temps.
21	s.	ste Ursule.	21	m.	Prés. N. D.	21	j.	s. Thomas.
22	D.	s. Mellon.	22	m.	ste Cécile.	22	v.	s. Honorat.
23	l.	s. Hilarion.	23	j.	s. Clément.	23	s.	ste Victoire. *v. j.*
24	m.	s. Magloire.	24	v.	s. Séverin, sol.	24	D.	ste Delphine.
25	m.	s. Crépin.	25	s.	ste Catherine.	25	l.	NOEL.
26	j.	s. Rustique.	26	D.	ste Geneviève.	26	m.	s. Etienne, m.
27	v.	s. Frumence.	27	l.	s. Maxime.	27	m.	s. Jean, év.
28	s.	ss. Simon et J.	28	m.	s. Sosthène.	28	j.	ss. Innocents.
29	D.	s. Faron.	29	m.	s. Saturnin.	29	v.	s. Trophime.
3	l.	s. Lucain.	30	j.	s André.	30	s.	s. Sabin.
31	m.	Vig. et Jeûne.				31	D.	s. Sylvestre
P. Q. le 5.			P. Q. le 4.			P. Q. le 3.		
P. L. le 12.			P. L. le 11.			P. L. le 10.		
D. Q. le 19.			D. Q. le 17.			D. Q. le 17.		
N. L. le 27.			N. L. le 25.			N. L. le 25.		

Digitized by Google

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE 1er, né à Paris le 6 octobre 1773, proclamé roi des Français le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809 à

MARIE-AMÉLIE, fille de Ferdinand 1er roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782.

ENFANTS DE LL. MM.

Hélène-Louise-Elisabeth, Princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigslust le 24 janvier 1814; mariée le 30 mai 1837, veuve, le 13 juillet 1842, de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, duc d'Orléans, Prince Royal.

De ce mariage :

Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, Prince Royal, né à Paris le 24 août 1838;

Robert-Philippe-Ferdinand d'Orléans, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840;

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, reine des Belges, née à Palerme le 3 avril 1812, et mariée le 8 août 1832 à Léopold 1er, roi des Belges.

Louis-Charles-Philippe-Raphael d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814, lieutenant général, marié le 27 avril 1840 à Victoire-Antoinette-Auguste, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 février 1822. *De ce mariage :*

Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston d'Orléans, comte d'Eu, né à Neuilly le 29 avril 1842;

Ferdinand-Philippe-Marie d'Orléans, duc d'Alençon, né à Neuilly le 12 juillet 1844;

Marguerite-Adélaide-Marie, princesse d'Orléans, née à Paris le 16 février 1846.

Digitized by Google

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817, mariée en 1843 au prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, vice-amiral, né à Neuilly le 14 août 1818, marié le 1er mai 1843 à Françoise-Caroline, princesse du Brésil, née le 2 août 1824. *De ce mariage :*

Françoise-Marie-Amélie, princesse d'Orléans, née à Neuilly, le 14 août 1844;

Pierre-Philippe-Jean-Marie, duc de Penthièvre, né à Saint-Cloud le 4 novembre 1845.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie, né à Paris le 16 janvier 1822, marié à Naples, le 25 novembre 1844, à Marie-Caroline-Auguste des Deux-Siciles, née le 26 avril 1822. *De ce mariage :*

Louis-Philippe-Marie-Léopold, prince de Condé, né le 15 novembre 1845;

Henri-Léopold-Philippe-Marie, duc de Guise, né le 11 septembre 1847, mort à St.-Cloud le 10 octobre même année.

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, maréchal de camp d'artillerie, né à Neuilly le 31 juillet 1824, marié le 10 octobre 1846 à Marie-Louise-Ferdinande, infante d'Espagne, sœur de la reine d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

Eugène-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du Roi, née le 23 août 1777.

Branche aînée (exilée).

Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778, veuve de

Digitized by Google

LOUIS-ANTOINE duc D'ANGOULÊME, mort à Goritz le 3 juin 1844.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, princesse des Deux-Siciles, née le 5 novembre 1798, veuve le 14 février 1820 de CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, duc DE BERRY. *De ce mariage :*

1° LOUISE-MARIE-THÉRÈSE DE BOURBON, née le 24 septembre 1819, mariée le 10 novembre 1845 à FERDINAND-CHARLES-MARIE, fils de CHARLES-LOUIS duc de Lucques;

2° HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ, duc DE BORDEAUX, né à Paris le 29 septembre 1820, marié le 16 novembre 1846 à MARIE-THÉRÈSE-BÉATRIX, princesse de Modène.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le deuxième arrondissement électoral, le plus fort du département, composé des cantons de Saint-Germain, Marly, Poissy, Meulan, Argenteuil, Palaiseau et Sèvres, réunit au chef-lieu, Saint-Germain-en-Laye, 949 électeurs pour l'élection d'un député.

Deputé actuel. M. le vicomte Daru, rue de Lille, 61, à Paris.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

L'administration du département appartient au Préfet. Il a près de lui un conseil de préfecture composé de cinq membres.

Versailles est en même temps le chef-lieu de la préfecture et celui du troisième arrondissement.

PRÉFECTURE.

Préfet. M. Aubernon, pair de France, conseiller d'Etat.

Le Préfet donne ses audiences les *mardi* et *vendredi* de chaque semaine, de *midi* à *deux heures*. Les

Digitized by Google

personnes qui désireraient une audience particulière hors ces jours, peuvent en faire la demande par écrit, en ayant soin d'indiquer l'objet dont elles veulent l'entretenir.

Les fonctionnaires publics seront reçus aux mêmes heures tous les jours.

Secrétaire général.

M. Lemonnier, conseiller de préfecture, rue des Réservoirs, 22

Conseil de Préfecture.

MM. *Lemonnier*, doyen, rue des Réservoirs, 22.
Touret, boulevard de la Reine, 133.
Philis, rue Maurepas, 11.
Leret d'Aubigny, rue Berthier, 37.
Got (Emile), place Hoche, 7.

Le conseil de préfecture se réunit en séance les *mardi* et *vendredi* de chaque semaine, à *midi*.

1er Bureau. — *Travaux publics.*

MM. Thibaut, chef.
Desplanques, sous-chef.
Cauchot, sous-chef de la section spéciale des chemins de fer.

2e Bureau. — *Communes et Domaines.*

MM. Plassard, chef.
Cochard, sous-chef.

3e Bureau.

Recrutement, Garde nationale, Instruction publique.

M. Boyer, chef.

4e Bureau. — *Finances.*

MM. Ansous, chef.
Choisne, sous-chef.

5e Bureau. — *Secrétariat.* M. Mozer, chef.

Archives. M Bréval, archiviste.

Conseil général.

Denis, ancien notaire, (pour le canton de Saint-Germain.)

Conseil d'arrondissement.

Quentin de Villiers, maire (pour le canton de Saint Germain.)

Digitized by Google

COUP D'ŒIL

Sur la situation actuelle de la ville de Saint-Germain.

La ville de Saint-Germain-en-Laye est située à 19° 45′ 32″ de longitude E. du méridien de l'Ile de Fer, c'est-à-dire à 0° 14′ 28″ de longitude O. de Paris, et à 48° 53′ 52″ de latitude N. : elle est élevée de 63 mètres au-dessus de l'étiage ordinaire de la Seine, et de 86 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

Elle s'étend sur la pointe méridionale d'un plateau circonscrit par cette partie de la Seine qui sépare Port-Marly de Poissy. Ce plateau est couvert presque tout entier par la forêt de Laye, dont nous avons parlé dans le *Précis historique*.

Le territoire de Saint-Germain proprement dit est peu fertile; cependant, à force de culture, les jardiniers maraîchers qui demeurent sur le penchant des collines qui entourent la ville au S., au S.-O. et à l'O. et dans le fond de la vallée qui suit cette même direction, sont parvenus à tirer de leurs terres d'excellents produits; les arbres y sont vigoureux et pleins de sève, les légumes abondants et d'une bonne qualité. Les prairies qui bordent la Seine sont belles et favorables à l'éducation de nombreux troupeaux; les vignes qui croissent au pied de la Terrasse et sur les coteaux de Fourqueux et de Mareil, donnent un vin peu généreux, mais salubre.

Après le vieux château dont le *Précis* donne l'histoire et la description, la ville renferme peu de monuments remarquables: les rues sont assez belles,

Digitized by Google

quoique fort irrégulières, et l'air y circule librement. Les épidémies y sont rares, et le choléra de 1831 n'y a fait aucun ravage. Les maisons sont bâties avec une extrême simplicité, et l'élégance architectonique de notre époque ne s'y montre presque nulle part : aussi le prix des loyers y est-il en général assez peu élevé, malgré le développement rapide que la ville a pris dans ces derniers temps, et surtout depuis l'ouverture de la voie de fer (1837), qui en fait, comme on le dit vulgairement, un des faubourgs de la capitale.

Après le départ de la cour de Louis XIV pour Versailles, et surtout depuis la mort du roi Jacques II, la plupart des anciens serviteurs attachés à ces princes se fixèrent à Saint-Germain, où ils essayèrent, en vivant de peu et à peu de frais, de finir en paix une existence devenue fort précaire ; quelques pensions médiocres ou de faibles économies les retenaient dans une ville où leurs minces revenus pouvaient encore suffire à la vie de chaque jour.

Cette population étrangère, habituée à l'oisiveté imprévoyante des gens de grandes maisons, était loin de pouvoir s'occuper avec fruit d'aucune idée industrielle, et se bornait à vivre au jour le jour, sans souci de l'avenir : ils consommaient peu et ne produisaient rien, ce qui détruisit à peu près toute l'industrie commerciale de notre ville.

Plus tard, la chute du système de Law et la réduction des rentes, qui laissa tous ces pauvres rentiers presque sans ressources, les fit sortir enfin de leur apathie. Ils cherchèrent à se mêler en quelque façon au commerce, leurre toujours puissant pour ceux qui ont à réparer quelque désastre de fortune

Les tanneries établies sur le ru de Buzot depuis

Digitized by Google

le commencement du XVIIIe siècle demandaient plus de fonds disponibles que le plus grand nombre d'entre eux n'en pouvait fournir; mais la bonneterie leur offrait, avec une mise de fonds à leur portée, les moyens d'accroître insensiblement leurs revenus, et de s'en faire une ressource nouvelle. Ils achetèrent donc une grande quantité de métiers à faire des bas, et les louèrent à des ouvriers à raison de douze sous par semaine. Ces capitalistes en miniature parvinrent ainsi à se refaire une existence un peu plus convenable, et telle fut en quelque sorte l'origine du commerce de la bonneterie de Saint-Germain, qui prit un accroissement assez rapide pour rivaliser bientôt avec celui de Troyes.

Nous avons parlé des tanneries du ru de Buzot. Ce fut vers 1700 qu'une société d'hommes intelligents avait compris l'avantage qu'on pouvait tirer de cette petite rivière, et avait fait construire sur ses bords, au fond de la vallée de Fillancourt, un grand établissement de ce genre connu sous le nom de Tannerie Royale. La prospérité de cette belle usine donna l'idée d'en créer d'autres dans les environs, et cette branche d'industrie est encore aujourd'hui l'une des plus importantes de la ville.

L'époque désastreuse de la révolution de 1789 n'eut d'autre influence sur la ville de Saint-Germain, que d'en faire le chef-lieu d'un district, d'y créer un tribunal civil et criminel et de lui faire changer son nom en celui de Montagne-de-Bon-Air. Ainsi, à tout prendre, les résultats de cette grande catastrophe n'ont laissé dans l'esprit de ses habitants aucun malheur local à déplorer. Quand l'ordre fut rétabli en France, Saint-Germain, privé depuis longtemps des splendeurs de la cour, entra, sous le ni-

Digitized by Google

veau impérial, dans une obscurité inoffensive; son couvent des Loges fut transformé en une maison d'éducation pour les orphelines de la Légion-d'Honneur; son château devint une école spéciale de cavalerie, en attendant que la Restauration en fît une caserne, et le gouvernement actuel un pénitencier militaire. Saint-Germain perdit dès lors l'auréole de poésie chevaleresque dont l'avaient couronné François Ier et ses brillants successeurs, Henri IV et Louis XIV.

Quoi qu'il en soit de ses revers de fortune, Saint-Germain-en-Laye n'en est pas moins resté, par sa population, par son commerce, la seconde ville du département : son bon air, sa forêt, en font le séjour d'été et la promenade privilégiée des Parisiens et des Etrangers; ses marchés aux grains, aux porcs et aux denrées y voient affluer pendant la semaine les fermiers, les cultivateurs et tous les habitants des campagnes, qui, recevant d'une main le prix de leurs marchandises, le laissent de l'autre dans ses nombreux magasins d'épicerie, de nouveautés, de bijouterie et d'approvisionnements de toute sorte dont ils sont abondamment fournis.

En attendant que le gouvernement mieux éclairé, ou plus libre de réaliser ses bonnes intentions, rende à Saint-Germain l'importance que lui donnait le district ou sous-préfecture, cette ville se contente de l'arrondissement électoral qui réunit dans ses murs, à des époques périodiques, les électeurs de sept cantons du département, et ne croit pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux du Pouvoir, à l'aide de ce Recueil, les résultats qu'elle a su atteindre par les propres ressources de son organisation intérieure. Peut-être verra-t-il dans ces éléments un motif

Digitized by Google

déterminant pour hâter une décision que la force des choses doit amener tôt ou tard.

Avant d'aborder le régime administratif de Saint-Germain, nous achèverons notre exposé statistique par sa topographie intérieure.

ROUTES, RUES, ANTIQUITÉS, HÔTELS.

Routes. Saint-Germain avait autrefois l'avantage de deux routes de Paris en Normandie. La plus ancienne, venant par Bougival, passait au bas de la Côte, à l'Ermitage, prenait ensuite par la rue des Fonds de l'Hôpital des vieillards, traversait ledit hôpital, et suivait la rue Bergette jusqu'à la Croix de fer où elle rejoignait la route de Saint-Germain à Mantes dite de *Quarante-sous.* L'autre venait par Chatou, montait le Pecq, suivait la rue de Paris, la rue de Poissy et la forêt jusqu'à Poissy. Une autre route allait à Versailles par la rue de ce nom jusqu'au Moulin-Gaillard, où elle coupait la route de Normandie, et se dirigeait ensuite par Port-Marly. En 1766, Louis XV fit faire la rampe appelée aujourd'hui la *Grande-Côte,* qui devint dès lors route de Paris et de Versailles en Normandie.

Toutes ces routes existent encore aujourd'hui plus ou moins fréquentées, car la route de Normandie par Bezons et Maisons d'abord, et le chemin de fer ensuite, leur ont fait perdre l'activité de roulage qui s'y remarquait autrefois. Voici leur classification nouvelle.

Route royale n° 13, de Paris à Cherbourg, par Bougival, la Grande Côte, la rue de Paris et la rue de Poissy.

Route royale n° 190, de Paris à Mantes par Chatou, la côte du Pecq, la rue de Paris et la rue de Pologne; dite de Quarante-sous.

Route départementale n° 184, de Versailles à Pontoise, par la Grande-Côte, la rue de la Verrerie, la place du Château, la rue de la Paroisse, la rue de Pontoise et la Forêt.

Digitized by Google

Route départementale n° 38, de Saint-Germain au Pontel : (de communication avec la route royale n° 12, de Paris à Brest) de la rue de Mareil, par Fourqueux, Saint-Nom, Villepreux et Neaufle ; et retour par le nouveau tracé qui de Fourqueux vient, par derrière la Tannerie Royale, rejoindre la Grande-Côte.

Rues. En 1830 la ville de Saint-Germain comptait cinquante-six rues, cinq ruelles, quatre cours, deux passages, huit impasses, huit carrefours et trois places, le tout formé par treize cents maisons, hôtels et constructions quelconques. Ce nombre s'est peu augmenté, mais la circonscription a été agrandie par l'adjonction du parc de Noailles d'un côté, du Boulingrin et du quartier Henri IV de l'autre; quelques rues se sont ouvertes, et un certain nombre de belles habitations sont en construction. Voici, d'après un plan que nous faisons relever et que nous donnerons plus tard, la nomenclature des rues de la ville divisée en quatre quartiers.

Ier QUARTIER.

Rues de la Croix-Boissière.
de l'Hôpital.
de Fourqueux.
du Gast.
de l'Ermitage.
de Mareil, *côté impair.*
des Monts-Grevés.
de Paris, *côté pair.*
Saint-Louis.
Saint-Pierre.
des Ursulines.
de Versailles.
de l'Etang.
du Prieuré.
Sainte-Radégonde.
Cour Larcher.
Place Mareil.
Impasse Maillot.

IIe QUARTIER.

Rues des Arcades.
de l'Aigle-d'Or.
des Bons-Enfants.
Rues du Château-Neuf.
des Coches.
à la Farine.
Henri IV.
Lemière.
aux Miettes.
de Médicis.
au Pain, *côté pair.*
de Paris, *côté impair.*
de la Paroisse.
de Pontoise, *côté pair.*
du Poteau-Juré.
de la Salle.
de Sully.
de la Surintendance.
de la Verrerie.
du Vieil-Abreuvoir.
L'avenue du Boulingrin.
La place Royale.
de la Paroisse.
du Théâtre.
du Château.
Le Parterre, Les Loges, Le Val, la Muette et les maisons des gardes de la Forêt.

Digitized by Google

IIIe QUARTIER.

Rues d'Angoulême.
d'Ayen.
Balivet.
Boileau.
Bossuet.
des Bûcherons.
Catinat.
Colbert.
Corneille.
Descartes.
Du-Guay-Trouin.
des Ecuyers.
Gaucher.
de Lorraine.
Louis-Philippe.
des Louviers.
de Luxembourg.
Molière.
Neuve-de-l'Église.
de Noailles.
de l'Orangerie.
au Pain, *côté impair.*
de Poissy, *côté pair.*
de Pontoise, *côté impair.*
aux Prêtres.
Quinault.
de la Procession.
Racine.
Sansonnet.
de Tourville.
de Turenne
du Vieux-Marché, *côté pair.*
de Villars.
Passage des Louviers.
Impasse Chef-de-Ville.
Impasse Saint-Vincent.
Place Louis XIV.
Pontoise.
Saint-Louis.
Vauban.

IVe QUARTIER.

Rues d'Alger.
de Bergette.
de Boufiers.
de Bouvet.
de Buzot.
Campan.
du Chemin-Vert.
du Cours-des-Fontaines.
Danès.
de Fillancourt.
de Saint-Léger.
de la Grande-Fontaine.
d'Hennemont.
Jadot.
de la Justice.
des Lavoirs.
de Mantes.
des Marais.
de Mareil, *côté pair.*
du Moulin-à-Vent.
Nicot.
de Poissy, *côté impair.*
de Pologne.
du Prieuré.
Saint-Christophe.
Saint-Jacques.
de la Trinité.
Trompette.
du Vieux-Marché, *côté imp.*
Cours des Trois-Rois.
des Sirènes.
du Lion-d'Argent.
Passage des Jouerie.
Place du Vieux-Marché.
du-Marché-Neuf.
Impasse Mareil ou des Quatre-Bonnets.

Nous avons donc de plus qu'en 1830, trente-deux rues, six places, et soixante maisons seulement, une cinquantaine ayant été démolies.

Antiquités. Nous devons au zèle officieux d'un homme plein d'une sollicitude éclairée pour tout ce

Digitized by Google

qui se rattache au passé comme à l'avenir de la ville[1], la découverte de deux constructions souterraines oubliées jusqu'ici, sur lesquelles, à l'aide de l'histoire, on ne peut asseoir de conjectures positives, mais qui évidemment indiqueraient l'ancien emplacement d'habitations du premier ordre. M. Fauconnier, architecte de la ville, nous en a donné la description que nous copions ici :

« Dans la cour Larcher, sous les maisons nos 5, 7 et 9, on voit les restes d'une ancienne construction dépendante d'une maladrerie, cloître, église ou manoir. Ces restes se composent d'une salle basse voûtée en trois travées par des voûtes d'arêtes soutenues sur des arcs en ogive. Dans l'axe de cette salle, qui a 16 mètres sur 8 dans œuvre, et une élévation d'au moins 6 mètres, sont deux forts piliers ronds avec chapiteaux recevant les arcs. La nature de ces constructions, la forme des arcs dont l'extrados est juxtaposé aux voûtes, la forme des moulures, tout annonce une construction de la fin du XIIe siècle. Dans les murs latéraux on remarque des baies qui devaient donner entrée à des dépendances dont nous ne pouvons indiquer la destination.

» Nous croyons l'histoire de notre Cité intéressée à l'étude de cette construction, et dans un moment où chaque ville appelle l'intérêt des voyageurs et des curieux, nous croyons devoir signaler à l'attention de l'administration la nécessité de veiller à la conservation de ruines qui méritent toute sa sollicitude. »

Les lecteurs du *Précis* se rappelleront que Regnault Larcher possédait sur cet emplacement même un fief seigneurial, qu'il y fit une dotation à la cha-

1 M. Napoléon Laurent.

Digitized by Google

pelle de l'hospice Saint-Éloi qui existait avant lui. Ces données ne paraissent-elles pas suffisantes pour indiquer l'origine de cette première construction?

Voici la description de la seconde :

« Sous les propriétés rue de Mareil, nos 50 à 62, (à une profondeur de second étage souterrain), on remarque un grand berceau voûté avec arcs doubleaux en plein cintre. Cette voûte a encore environ trente mètres de longueur. De chaque côté sont d'autres voûtes plus petites et formant pénétration dans la précédente. Une ouverture, soupirail ou cheminée, existe au milieu de la voûte. L'entrée de ce souterrain se trouve, impasse Mareil, autrefois *cour des Quatre-Bonnets*, par un escalier dont il reste encore quarante-quatre marches apparentes; d'autres doivent être enterrées, car l'aspect de ces constructions fait supposer que le sol est remblayé de près de deux mètres... Les murs et voûtes, solidement bâtis en pierre de moyen appareil, comme on le faisait aux XIe et XIIe siècles, sembleraient remonter à cette époque.

» On sait que les seigneurs ont commencé à bâtir des châteaux forts à partir de Charles-le-Chauve (IXe siècle), lors de l'invasion des Normands. Ils les élevaient sur la croupe des montagnes, vers les passages des rivières, à l'entrée des vallées et au milieu des bois; de là aussi ils faisaient payer tribut aux marchands et voyageurs. Or, la porte Mareil est la plus ancienne entrée de Saint-Germain : à son pied passait l'ancienne route de Normandie, dont on retrouve le blocage à un mètre au-dessous du pavé de la route de Mantes. Ne pourrait-on pas supposer que ces souterrains sont les restes d'un fort comme les tours d'Hennemont, de Bethmont et autres semées sur la route pour en défendre les abords? »

Digitized by Google

D'accord avec cette supposition, la tradition rapporte que l'on faisait passer des troupes par ce souterrain pour aller à couvert de la place à la route. Il a longtemps servi de passage commun à toutes les maisons qui le recouvrent; il est maintenant divisé à chaque maison, mais il est néanmoins facile d'en reconnaître l'existence et la direction.

Avant la Révolution française on voyait çà et là dans la ville quelques croix qui ont disparu depuis; c'étaient :

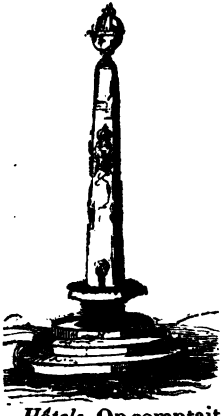

1° La croix du Marché, au pied de laquelle était le carcan public;

2° La croix du Cimetière, sur la place du Marché-Neuf;

3° La croix Dauphine, sur la place qui en a gardé le nom : elle avait été posée par ordre et aux frais de la Dauphine, femme du Dauphin, fils de Louis XIV;

4° La croix de la Mission, élevée par des missionnaires Jésuites, en 1736, au bout de la rue de la Grande-Fontaine, au coin de la rue de Mantes;

5° La croix de la Paroisse, plantée sur la place de ce nom par les mêmes missionnaires en 1744.

Sur la même place, existait encore en 1780 la pyramide ou fontaine de Charles IX, élevée à la naissance de ce prince en 1550 (*V. la fig. ci-contre*).

Hôtels. On comptait encore à cette époque, à Saint-Germain-en-Laye, un grand nombre d'hôtels particuliers. Voici d'après un plan général dressé en 1705 par M. H. Van Loon, leurs noms et leur situation :

1. L'hôtel de Noailles, le plus magnifique de tous. (*Voir les Notices préliminaires, VI.*) Aujourd'hui le château et le parc qui en dépendait ont été vendus par lots, la galerie est détruite pour laisser le passage à la rue Louis-Philippe. Les deux pavillons forment deux maisons particulières, et le parc est devenu un nouveau quartier;

Digitized by Google

2. L'hôtel d'Aumont, qui s'élevait en face du précédent, et que le maréchal de Noailles acheta et démolit pour dégager l'entrée de son hôtel;

3. L'hôtel de Gordes, rue de Noailles et rue de Lorraine, 24;

4. L'hôtel de Vendôme, rue de Pontoise, 26;

5. L'hôtel de la Religion, rue de Lorraine et rue de Pontoise;

6. L'hôtel de Créquy, l'hôtel de Bullion, mêmes rues;

7. L'hôtel de Gèvres, au coin de la rue des Bûcherons, 9 et 11, et de la rue de Pontoise;

8. L'hôtel de Mennevillette, rue des Bûcherons, 5, au coin de la rue de Loraine;

9. L'hôtel de Lorges, rue de Lorraine, 25;

10. L'hôtel de Furstemberg, rue aux Vaches, aujourd'hui rue Saint-Thomas, 12;

11. L'hôtel de Longueville, même rue 8 et 10, et r. de Lorraine;

12. L'hôtel de Richelieu, rue des Bûcherons, 1 et 3, et rue Saint-Thomas. 2, 4, et 6.

13. L'hôtel de Bouillon, actuellement hôtel Charrost, rue Neuve-de-l'Église, 16;

14. L'hôtel de Villacerf, même rue, 14;

15. L'hôtel de Lorraine, rue de Pontoise, 24;

16. L'hôtel de La Rochefoucauld, acheté par la Ville en 1844, pour y établir la Mairie, rue de Pontoise, 16;

17. L'hôtel de Reims, même rue et rue des Bûcherons, 10;

18. L'hôtel de Coislin, rue de Pontoise, 3;

19. L'hôtel de Turenne, rue de la Paroisse, 5, et rue des Bons-Enfants, actuellement hôtel du Prince de Galles;

20. L'hôtel de Duras, rue des Écuyers, 11 et 13, au coin de la rue aux Vaches, 1, 3, 5, et partie du jardin de l'Hospice;

21. L'hôtel de Soissons, aujourd'hui Saint-Thomas;

22. L'hôtel d'Auvergne, rue des Écuyers, 7;

23. L'hôtel de Souches, même rue, 3, en face de Saint-Thomas;

24. L'hôtel d'Avaray, même r. 1, à l'en. de la rue des Louviers;

25. L'hôtel de Tilladet, rue des Louviers, 5;

26. L'hôtel de la Vrillière, rue Neuve-de-l'Église, où sont établies la Justice-de-Paix, la Prison et la Morgue;

27. L'hôtel d'Effiat, place de la Paroisse, 4;

28. L'hôtel de la Motte, rue de la Salle, 15

29. L'hôtel de Chaulnes, dans la même rue, 18;

30. L'hôtel de Condé, même rue, 24;

31. L'hôtel de Guise, rue des Coches, 15, et rue de la Salle, 30;

32. L'hôtel de Villeroy, rue de la Salle, 32;

33. L'hôtel de Lauzun, rue du Vieil-Abreuvoir, 17 et 19;

Digitized by Google

34. L'hôtel de Saint-Aignan, rue du Vieil-Abreuvoir, 6, et rue de l'Aigle-d'Or;

35. L'hôtel de Montausier, rue du Vieil-Abreuvoir, 8, et rue de l'Aigle-d'Or;

36. L'hôtel de la Feuillade, rue du Vieil-Abreuvoir, 10;

37. L'hôtel de Seignelay, rue du Jeu de Paume ;

38. L'hôtel du Luxembourg, rue du Jeu de Paume;

39. L'hôtel du Maine, même rue;

40. L'hôtel de Créquy, depuis hôtel du District de Saint-Germain, rue de Paris, 12;

41. L'hôtel de Rohan et de la Vieuville, rue des Ursulines, 40;

42. L'hôtel de Barbezieux, même rue, 42 (couvent de la Nativité);

43. L'hôtel de Louvois et de Saint-Pouange, même rue, 44, 46, 48 et 50;

44. L'hôtel de Stoupe (ou de Stuppa, colonel général des gardes Suisses de Louis XIV), rue de Pologne, 91, au coin de la rue du Moulin-à-Vent ;

45. L'hôtel d'Aligre, même rue, traversé maintenant par la rue Jadot ;

46. L'hôtel de la Chancellerie, où mourut le chancelier Pierre Séguier en 1672, et où fut établi l'Hôtel-de-Ville depuis la Révolution jusqu'en 1844, rue de Pontoise, 5;

47. L'hôtel des Fermes du roi, rue de Lorraine, 1;

48. L'hôtel de la Surintendance, qui existe encore dans une des plus belles positions de la ville, donnant d'un côté rue de la Surintendance et dominant le Parterre de toute la largeur de sa façade en fer-à-cheval;

49. L'hôtel de Conti, depuis, auberge de l'*Épée Royale*, rue des Récollets, au coin de la rue de Versailles, démoli en partie pour élargir la rue des Récollets en 1767.

50. La maison des Ursulines rue de ce nom, où fut fondé plus tard le collége de Saint-Germain, et occupée en ce moment par la pension de M. Ledieu. Le bâtiment, isolé entre deux vastes cours, est dans le site le plus heureux et l'un des plus pittoresques de Saint-Germain.

51. Enfin le Jeu de Paume, bâti sous Louis XIV. Il avait soixante pieds de long sur vingt-cinq de large, et les croisées qui en éclairaient l'intérieur étaient à vingt-cinq pieds du sol. Ce bâtiment fut converti, en 1837, en une salle de spectacle.

Nous pouvons ajouter encore les hôtels suivants qui ne figurent pas sur le plan de 1705 :

1. L'hôtel de Conti, place du Château, 14;

Digitized by Google

2. L'hôtel de Soubise, contigu au précédent, place du Château ;
3. L'hôtel Bontemps, rue de la Surintendance, 9 ;
4. L'hôtel Folard. rue Saint-Pierre, 19 ;
5. L'hôtel de Fieubet, rue des Ursulines, 2 ;
6. Le Grand-Commun, place du Château ;
7. La caserne des Invalides, rue de Lorraine, 43, 45.

De ces cinquante-huit hôtels, comme on le voit par les numéros des maisons correspondantes, ceux qui existent aujourd'hui, à peu d'exceptions près, ne répondent guère aux noms illustres de leurs hôtes. C'est que la foule des seigneurs était nombreuse et pressée autour de nos rois, qui eux-mêmes, jusqu'à Henri IV, n'étaient pas trop au large dans le Vieux-Château. Toute la ville de Saint-Germain se ressentait de cette gêne de l'emplacement; on dirait que les maisons, empressées de quitter la vallée où la ville avait pris naissance, pour monter sur le plateau, s'étaient arrêtées pêle-mêle autour du château, sans oser pénétrer dans la vieille forêt des Druides, ou dépasser la limite des constructions royales. Il n'en est pas de même aujourd'hui : le parc de Noailles, pris tout entier dans la Forêt, ouvre d'un côté un champ vaste aux agrandissements; et de l'autre, la ville s'étendant à l'Est jusque sur le bord des terrasses, reprend sans scrupule tous les terrains de la couronne, et renferme le Vieux-Château dans les anciennes limites dont l'avait fait sortir Louis le Gros. Le *quartier du Boulingrin* est certainement le type sur lequel doivent se régler les spéculateurs pour embellir la ville : à son heureuse position, ses rues droites et larges, ses constructions élégantes et confortables, ses jardins spacieux et bien plantés, en font le plus attrayant séjour qui puisse attirer l'amateur du bon air et de la campagne. La *Cité Médicis*, qui en fait partie, et commencée sous

Digitized by Google

de bien tristes auspices, s'achèvera sans doute sous les mains habiles qui ont embelli la rue du Château-Neuf.

Parmi les monuments nous citerons en première ligne après le Château et l'Église dont nous avons donné des notices séparées en tête du *Précis*, l'Hôpital-Général, situé au bas de la rue de Mareil, et abandonné par l'administration on ne sait trop pourquoi; car jamais bâtiment ne fut plus convenable à sa destination première, et par sa situation, et par ses dépendances, et par la solidité de sa construction. Sa chapelle, voûtée en plein cintre de pierres de taille, est encore la plus grande et la plus jolie nef des chapelles de la ville; notre église paroissiale s'est embellie de ses dépouilles [1]. En somme, le bâtiment de l'Hôpital, dégagé des masures et de l'encombrement qui l'obstruent, en adoucissant la pente de la rue de Mareil, offre un développement de constructions que des villes de premier ordre ne dédaigneraient pas de posséder *(Voir la gravure)*.

Nous citerons ensuite l'Hôtel-de-Ville (hôtel de la Rochefoucauld). Ce bâtiment, nouvellement restauré et convenablement disposé, n'a rien de remarquable dans son architecture extérieure, mais sa construction est régulière.

Le couvent des Dames Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, bâti avec goût et tenu avec un soin tout particulier. Le péristyle de la chapelle, composé de quatre colonnes d'ordre ionique surmontées d'un fronton, est dû au talent de M. Peyre: la chapelle elle-même est curieuse et jolie.

On peut citer encore, du même architecte, la

[1] Les colonnes du maître autel de cette chapelle ont été partagées entre l'autel de la Vierge et celui du Sacré-Cœur qui lui fait face; et la chaire est dans la Chapelle basse.

Digitized by Google

Chapelle de l'Hospice, simple et parfaitement appropriée à sa destination.

Le couvent des Sœurs de la Nativité (rue des Ursulines), destiné à l'éducation des jeunes filles comme celui de Saint-Thomas, a remplacé l'ancienne maison de Mme Campan, et se fait remarquer par l'élégance et l'harmonie de ses bâtiments, agrandis, restaurés ou reconstruits par son fondateur, M. l'abbé Pourchon.

Enfin le Théâtre, construit dans l'ancien Jeu de paume, et convenablement restauré par M. Alexandre Dumas.

Nous n'omettrons pas de signaler les anciennes casernes, et les nouvelles construites par les ordres du ministre de la guerre, comme un modèle d'élégance et de salubrité : elles réunissent aujourd'hui à peu près toutes les conditions qu'on désirait depuis longtemps dans cette partie du service militaire, ce qui procure à la ville l'avantage de posséder un régiment de cavalerie et un bataillon d'infanterie qui remplacent les deux anciennes compagnies de gardes du corps de Luxembourg et de Grammont, et y tiennent garnison toute l'année. Ils font partie de la première division militaire.

EAUX DE LA VILLE.

Ce fut Charles V qui le premier établit des canaux pour recueillir les eaux des sources des hauteurs de la forêt de Marly, de Bethmont et de Poncy. Le volume d'eau versé dans Saint-Germain était alors de 150 muids par 24 heures. Henri IV le trouvant insuffisant pour les besoins de la Ville et des jardins qu'il voulait ajouter au Château-Neuf, fit construire une ligne d'aqueducs souterrains qui allaient chercher l'eau d'un côté dans les ventes

Digitized by Google

d'Herblay, et de l'autre dans les étangs de Retz et de Saint-James. (Voir an. 1594 au *Précis*.)

Jusqu'en 1732, les rois de France entretinrent ainsi les conduites qui amenaient ces eaux à la Ville et aux possessions royales ; mais par arrêt du 26 mars de cette année, Louis XV laissa à la charge de la Ville l'entretien de toutes les conduites jusqu'au réservoir de la grande fontaine bâti près de l'ancien cimetière, à condition qu'elle aurait la jouissance des deux tiers des eaux et la faculté d'en vendre aux propriétaires.

Depuis 1557 jusqu'en 1732 la ville n'avait contribué aux dépenses d'entretien que pour une somme annuelle de 600 livres. Elle fit dès lors une dépense de 90,000 francs dont le roi consentit à payer le tiers. De 1783 à 1785 la Ville dépensa 68,870 livres pour l'établissement nouveau de la conduite des eaux, dont 40,000 furent avancées par l'intendant de la généralité. En 1786, elle fut autorisée à emprunter 70,000 livres pour achever ces travaux. Le 13 novembre 1797, on ordonna la construction sur la place du Marché-Neuf d'un réservoir de cent muids d'eau. Améliorant d'année en année cette partie essentielle de son revenu, Saint-Germain était parvenu, en 1813, à obtenir vingt pouces d'eau pendant l'été, moyennant 199,194 francs de dépense depuis 1798[1]. Mais le nombre des concessionnaires augmentant hors de proportion, il dut songer à un moyen d'augmenter ses eaux moins dispendieux et plus en rapport avec les progrès de la science : une pompe à feu établie sur la Seine en 1836, et qui coûta à la ville 130,000 francs [1], a pourvu à ce qui pouvait manquer pendant la sécheresse ou les réparations

En somme, pour une dépense totale de 600,000 francs la ville retire actuellement un produit de 19,000 francs en-

Digitized by Google

des conduites. Peut-être eût-on mieux fait de supprimer tout à fait l'ancien système d'alimentation, et de construire une machine assez puissante pour donner à volonté un volume d'eau égal au double des besoins : la Ville y eût certainement gagné, car avec les deux moyens actuels la quantité donnée est quelquefois insuffisante.

La petite rivière ou ru de *Buzot*, qui traverse les faubourgs de Saint-Léger et de Fillancourt, où elle s'alimente des eaux échappées aux aqueducs de la Ville, toute méprisable qu'elle paraît, n'en est pas moins, dans son court trajet jusqu'à la Seine, une source de prospérité pour la Ville ; les blanchisseries, tanneries, moulins et autres usines encore en activité sur ce cours d'eau en font foi.

Quinze fontaines publiques fournissent gratuitement l'eau aux habitants ; en voici la désignation.

Fontaine de la *Pissotte*, rue des Fonds de l'Hôpital (voir le *Précis*).
Fontaine de la place Mareil.
Fontaine de la place Saint-Pierre, à la jonction des rues de Poissy et de Saint-Thomas.
Fontaine de la place Dauphine.
Fontaine de la place du Marché.
Fontaine du Grand-Commun, place du Château.
Fontaine de la rue de Pontoise, au coin de la place de ce nom.
Fontaine de la rue des Écuyers.
Fontaine de la rue de Versailles.
Fontaine de la rue Saint-Jacques.
Fontaine de la rue de Pologne.
Fontaine de la place du Vieux-Marché, dite fontaine Mazagran.
Fontaine de la rue Saint-Pierre.
Fontaine de la rue de l'Hôpital, établie par Mme la baronne de Raizet, devant sa propriété (1843).
Fontaine de la rue de la Salle, au coin de la rue au Pain.

---

viron, après avoir servi gratuitement les besoins publics. En 1832 un nivellement général opéré sur des bases communiquées par M. Martin, ingénieur de la Pompe à feu de Marly, régularisa, par un appareil de jauge de son invention, la prise d'eau de chaque concessionnaire. Et en 1845, M. Paul Morin inventa le compteur hydraulique au moyen duquel est jaugée la quantité d'eau arrivant au réservoir de distribution. 2.

Digitized by Google

Des bornes-fontaines établies dans toutes les rues entretiennent la propreté en toute saison.

HALLES ET MARCHÉS.

Halle au blé. Après s'être tenue au coin de la rue au Pain et de la route de Poissy jusqu'à la fin du seizième siecle, la halle aux grains et farines fut construite, telle qu'elle se voit aujourd'hui, en 1755 (*voir le Précis*), aux frais et profits de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye. Elle est située entre la rue de Pologne, la rue de Poissy, le Marché-Neuf où elle a sa principale entrée, et la place du Vieux-Marché. La Ville y perçoit des droits de places qui sont affermées comme celles des autres marchés. La halle est ouverte le lundi et le jeudi.

Facteur. M. Laurent jeune, rue Danès, 13.
Fermier. M. Prudhomme, représenté par M. Béché.

Marché aux fruits, légumes, beurre, œufs et poissons. Tenu depuis sa création en 1682 jusqu'en 1776 place du Vieux-Marché, il fut transporté cette année sur l'emplacement de l'ancien cimetière, qui reçut le nom de Marché-Neuf et où la Ville fit construire depuis (1832) le bâtiment qui existe aujourd'hui. Il est ouvert le mardi et le vendredi, et tous les jours, le soir, dans la saison des fruits rouges.

Fermier des places. M. Laporte.

Marché aux porcs. — Établi à Saint-Germain de temps immémorial, ce marché se tenait, avant 1770, près de l'ancien cimetière, entre les rues de Poissy et de Pologne; depuis lors il fut transféré d'abord place Saint-Pierre ou de Poissy, puis, en 1821, au quartier des Joueries : sa construction coûta à la Ville environ 100,000 francs (voir le *Précis*). Il a deux entrées sur la rue de Mantes, et une rue Danès, et se tient tous les lundis. Il s'y vend annuellement

Digitized by Google

de 60 à 80,000 porcs; ce qui constitue à la Ville un de ses meilleurs revenus.

Marché aux foins. Ce marché, accordé à la Ville en 1834 et qui devait se tenir place du Jeu de Paume, n'a jamais été mis en exercice, et cependant la Ville et la garnison contiennent plus de 1200 chevaux à nourrir. Elle a de beaux greniers à fourrages rue Louis-Philippe.

Etaux, Abattoir. — Des étaux de bouchers furent établis à Saint-Germain d'abord dans la rue qui en a gardé le nom de *Vieilles-Boucheries*, ensuite au coin de la rue au Pain, dans une place accordée aux habitants par Louis XIII (voir les années 1621 et 1623). Les bouchers désertèrent peu à peu, malgré les ordonnances et les amendes, leurs étaux pour s'établir dans la Ville; on finit par tolérer cet abus qui, en 1788, acquit force de loi. La faculté de tuer chacun chez soi est une cause de malpropreté permanente, d'exhalaisons méphitiques et du dégoûtant spectacle de l'abatage et des égorgements qui répugne à nos mœurs civilisées. La Ville va les voir disparaître par la construction prochaine d'un abattoir qui a été mis au concours.

FOIRES OU FÊTES.

Saint-Germain a trois foires par année, qui se tiennent :

Le 28 mai, jour de la fête de Saint-Germain, sur le Parterre, pendant trois jours;
Le 25 août, jour de la fête de S. Louis, à la grille de Poissy, en forêt, pendant trois jours;
Et le premier dimanche de septembre, fête de S. Fiacre, sur la pelouse des Loges, dans la forêt, qui dure aussi trois jours.

Il y avait autrefois une quatrième foire qui se tenait le jour de S. Pierre, en juin, et durait 2 jours; elle a été suprimée. Le principal commerce de ces foires consiste en bimbeloterie, comestibles, cafés,

Digitized by Google

restaurants, bals et divertissements. Celle des Loges est surtout renommée (voir *la Notice sur la Forêt.*).

PAVAGE. — ÉCLAIRAGE.

Pavage. — Le pavage de Saint-Germain ne remonte pas au delà du temps d'Henri IV, encore n'y eut-il alors de pavé que les abords du Château et des hôtels particuliers. Le pavage général de la Ville fut achevé en 1765, et lui coûta en quatorze années 91,420 francs. Les routes qui la traversent sont entretenues aux frais de l'État. Les rues les plus fréquentées viennent de se garnir de trottoirs. Il serait à désirer qu'aux frais d'entretien du pavage pût être ajoutée, chaque année, une certaine somme pour paver les quartiers neufs, qui sans cela se couvriront difficilement de constructions; car même pendant la belle saison il est difficile de charroyer les matériaux dans des rues dont le sol est encore mouvant.

Éclairage. — Avant 1788, la ville n'étant pas éclairée la nuit, force était aux habitants qui voulaient sortir de chez eux, de se munir de fanaux ou lanternes: cette année-là, les habitants des rues de Paris et de Poissy firent éclairer à leurs frais, et en 1790 la Ville fit placer 105 réverbères, 36 l'année suivante, puis 5 autres; enfin on arriva petit à petit au nombre de 146 en 1830, qui coûtaient alors 8000 francs d'entretien. Aujourd'hui, dans les rues principales, le gaz a remplacé l'huile, et la Ville y trouve plus d'économie et plus de clarté. Les amateurs des longues veillées regrettent cependant les réverbères, parce que leur clarté, toute faible qu'elle était, se prolongeait jusqu'au jour; tandis que le gaz s'éteignant au couvre-feu, les rues qui en sont dotées se trouvent replongées dans l'obscurité des anciens temps.

Digitized by Google

Population. De vingt mille habitants donnés par quelques auteurs à Saint-Germain dans sa plus haute prospérité, la population a décrû jusqu'à 11,335. Depuis 1830 elle a varié entre ce chiffre et celui de 13,488 que lui donne cette année l'Annuaire du département. — La superficie de la commune est de 4,918 hectares; son revenu imposable, de 320,114 francs. Ses contributions de toute nature s'élèvent à la somme de 141,350 fr. 34 c.

Les principales charges qui ont pesé sans profit sur la ville depuis le commencement de ce siècle sont :

1° Pour la construction d'un dépôt de mendicité,

En 1808.....	19,000	Report	30,000
En 1810.....	4,000	En 1813.....	4,000
En 1811.....	4,000	En 1814.....	4,000
En 1812.....	3,000	En 1819.....	4,000
A reporter	30,000	Total.....	42,000

Et nous n'avons pas de dépôt de mendicité !

2° La somme nécessaire à la construction de l'église, qui avait été fixée par le devis primitif à 441,000 fr. avec 25,000 fr. pour les dépenses imprévues, et qui à l'achèvement de l'édifice fut portée, après tous les réglements de comptes, à 809,469 fr. 82 c. Déjà, en 1829, les seuls intérêts des sommes empruntées par la ville pour compléter ce chiffre énorme s'élevaient à 289,350 fr.

3° En 1845, 200,000 fr. consentis par le conseil municipal à l'administration du chemin de fer, pour en obtenir que le prolongement de la ligne, destiné à l'épreuve atmosphérique, arrivât jusque dans l'intérieur de la ville.

4° La somme qui va devenir nécessaire à la réparation de la nouvelle église qui est en ce moment dans un état déplorable, et que l'on présume devoir s'élever à 150,000 fr.

Digitized by Google

Tableau des Recettes et Dépenses de Saint-Germain,
relevé sur les comptes de la ville depuis 40 ans.

Années.	Recettes.		Dépenses.		Principales dépenses extraordinaires.		
	fr.	c.	fr.	c.		fr.	c.
1806	100,660	06	95,670	64			
1807	117,281	31	107,395	11			
1808	152,583	76	101,410	90			
1809	108,221	26	81,576	73			
1810	138,565	24	125,791	84			
1811	114,976	74	101,348	15			
1812	91,820	77	81,426	90			
1813	85,594	97	96,744	71			
1814	77,925	30	80,980	58			
1815	97,179	16	86,993	09			
1816	90,572	73	90,064	85			
1817	80,248	19	77,691	31			
1818	107,787	52	76,252	24			
1819	148,820	57	94,234	61	Acquis. pour la rue Daniès.	9,720	16
1820	168,749	12	110,906	76	Marché aux porcs, acquis.	16,563	57
1821	165,509	62	90,916	49	Marché aux porcs, travaux.	10,000	»
1822	179,439	78	116,913	»	Marché aux porcs, acquis.	5,043	21
					id. travaux.	28,831	09
1823	166,475	76	122,171	42			
1824	182,006	90	171,040	44	A compte sur l'Eglise.	76,965	10
					Marché aux porcs, acquis.	2,700	»
1825	498,117	06	318,039	41	A compte sur l'Eglise.	219,969	77
					Marché aux porcs, acquis.	2,700	»
1826	469,014	08	318,652	40	A compte sur l'Eglise.	176,000	«
					Travaux aux Eaux.	24,000	»
					Marché aux ports, acquis.	8,500	»
					Const. d'un Bureau d'octroi.	3,792	»
1827	451,222	47	402,928	63	Remboursem. d'emprunts.	20,000	»
					A compte sur l'Eglise.	254,999	45
					Murs du Cimetière.	9,559	91
1828	222,800	83	152,858	27	Remboursem. d'emprunts.	20,000	»
1829	179,826	49	182,136	61	Remboursem. d'emprunts.	25,000	»
					A compte sur l'Eglise.	39,995	54
1830	201,681	05	160,911	75	Remboursem. d'emprunts.	25,000	»
					Achèvement de l'Eglise.	19,999	94
1831	213,554	09	214,207	27	Architecture de l'Eglise.	32,210	36
					Indem. au ferm. de l'Octroi.	20,000	»
1832	255,485	48	220,043	52	Remboursem. d'emprunts.	30,000	»
					Rés. de Montaigu, travaux.	26,000	»
1833	187,652	42	186,334	36	Remboursem. d'emprunts.	30,000	»

Digitized by Google

Années.	RECETTES.		DÉPENSES.		PRINCIPALES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
	fr.	c.	fr.	c.			
1834	176,185	93	158,389	71	Remboursem. d'emprunts.	30,000	»
1835	248,872	09	175,826	99	id.	41,000	»
1836	254,306	27	175,114	11	id.	49,000	»
1837	349,917	98	308,382	91	Etablis. de la Pompe à feu.	123,587	50
					Acquisition de terrains.	6,834	55
					Travaux aux Grottes.	9 000	»
					id. aux Voûtes.	5,000	»
					Remboursem. d'emprunts.	32,000	»
1838	250,909	42	222,237	13	Remboursem. d'emprunts.	37,000	»
					Const. d'un Bureau d'Octroi.	7,167	86
					Escalier des Grottes.	13,000	»
1839	233,558	70	222,055	57	Remboursem. d'emprunts.	38,000	»
					Escalier des Grottes. Solde.	9,180	74
					Acquis. Boulev. de Poissy.	11,128	09
1840	219,391	07	204,241	81	Remboursem. d'emprunts.	38,000	»
1841	264,494	74	222,925	37	Remboursem. d'emprunts.	30,000	»
					Hon. des Archit. de l'Eglise.	5,940	10
					A compte sur la rue Henri IV.	3,375	»
1842	300,416	08	264,100	06	Remboursem. d'emprunts.	36,000	»
					Acquis. de la nouv. Mairie.	16,500	»
					Sur les travaux.	3,997	90
					Frais d'acquisition.	4,343	71
					Entretien de la Salle d'Asile.	5,968	12
1843	276,953	22	262,835	71	Remboursem. d'emprunts.	36,000	»
					Aqueduc du parc de Noail.	8,000	»
					A compte sur la rue Henri IV.	3,500	»
					Travaux de la Salle d'Asile.	3,000	»
					A compte sur la Mairie.	2,998	31
1844	219,234	11	220,160	58	Remboursem. d'emprunts,	13,000	»
					Procès de l'Eglise.	12,373	93
					Salle d'Asile.	3,000	»
					Rue Henri IV.	3,000	»
					Travaux à la Mairie	5,000	»
					Aqueduc du parc de Noaill.	2,000	»
1845	242,468	28	230,088	70	Remboursem. d'emprunts.	26,000	»
					Solde de la rue Henri IV.	3,000	»
					Rue d'Alger.	5,000	»
					Aqued. du parc de Noailles.	2,999	85
					Travaux de la Mairie.	29,750	69
1846	250,968	92	239,317	15	Remboursem. d'emprunts.	1,900	»
					Chemin de fer.	20,000	»
					Mendicité.	6,000	»
					Aqueduc du parc de Noail.	4,200	»
					Travaux à la Mairie et à la Salle d'Asile.	5,000	»

Digitized by Google

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Jusqu'en 1758, Saint-Germain fut administré par un syndic à la nomination bisannuelle des habitants. Le 13 avril 1758, un arrêt du conseil d'Etat en forme de réglement, par suite de quelques contestations qui s'étaient élevées entre les habitants, établit à Saint-Germain-en-Laye un conseil de ville composé de vingt-cinq membres, présidé par le prévôt. Par suite de l'édit de 1771, un corps municipal composé d'un maire, de quatre échevins, du procureur du roi, d'un secrétaire-greffier et d'un receveur, remplaça en 1783 le conseil de ville, et fut lui-même remplacé, en 1789, par un comité municipal élu par les habitants, dont le président était changé tous les quinze jours; enfin, en 1790, l'administration communale fut établie selon les règles fixées, pour toutes les autres villes de France, par la loi du 14 décembre 1789.

Depuis que le district a été supprimé à Saint-Germain, tout le poids de l'administration est resté à la charge du maire et de son conseil; les quinze dernières années surtout ont pu donner une idée de la difficulté de cette tâche au milieu d'une population nombreuse, accablée de lourdes charges et souvent détournée de la modération par l'esprit de parti. Des débats déplorables, perpétués trop longtemps dans de misérables vues d'intérêt privé, ont cependant cédé devant la voix puissante de l'intérêt public; les partis se sont effacés, et l'administration présente, plus heureuse que ses devancières, paraît marcher dans une voie d'amélioration avec l'appui d'une majorité raisonnable.

Digitized by Google

Noms des Maires et Présidents d'Administration qui se sont succédé à Saint-Germain depuis 1783.

MM. Antoine, maire	15	février	1783
De Soulaigre	31	juillet	1788
Election d'un Comité municipal	23	juillet	1789
MM. Caillet, maire, en vertu de la loi du 14 décembre 1789	23	janvier	1790
Deguienne	19	novembre	1791
Caillo	24	décembre	1792
Hurand	6	vendém. an	II
Griveau	7	ventôse an	III
Nervo	21	prairial an	III
Bruno, président de l'administration municipale, nommée en vertu de la loi du 5 fructidor an III	15	brumaire an	IV
Proton	27	fructidor an	V
Baudin	8	pluviôse an	VI
Baudin, maire provisoire, en vertu de la loi du 28 pluviôse et de l'arrêté des Consuls du 17 ventôse an VIII	12	germinal an	VIII
De Gauville, maire	23	prairial an	VIII
Mary (intérim)	21	fructidor an	XII
Bournisien de Valmont	21	ventôse an	XIII
Odiot, notaire	18	juillet	1809
Danès de Montardat	13	mai	1813
Dupuis, par intérim	30	avril	1815
Odiot, notaire (interrègne des 100 j.)	13	mai	*id.*
Danès de Montardat	2	juillet	*id.*
Usquin, député	18	janvier	1826
Guy, député	6	décembre	1830
Ducastel, par intérim	28	août	1835
De Breuvery	14	novembre	1836
Ducastel, par intérim	11	juillet	1839
Petit-Hardel	6	décembre	*id.*
Michel	16	décembre	1840
Le chevalier de Thuisy	26	avril	1841
Petit-Hardel	13	juillet	1843
Perrache	22	janvier	1845

Administration municipale actuelle.

MM. Quentin de Villiers, maire, rue de Pontoise, 29 déc. 1845
Equer, 1er adjoint, rue Saint-Pierre, 31.
Accoyer, 2e adjoint, rue de Paris, 66.

Conseillers municipaux.

MM. De Rollepot.	MM. Bertrand.	MM. Dugit.
Fournier.	Ducarnoy	Allain.
Joly.	Cottin.	Filhol.

Digitized by Google

MM. Larchevêque.	MM. Salles.	MM.
Planté.	De Breuvery.	
Thiboust fils.	Lallemant.	
Monduit père.	Bourgeois.	
Perrache.	Petit.	

L'Hôtel-de-Ville est situé rue de Pontoise, n° 16.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Personnel des bureaux.

Secrétariat. MM. Dubusc, secrétaire en chef.
Sainbault, 1er employé.
Bureau militaire. M. Donnot, chef.
Bureau de l'Etat civil. M. Rousca, chef.
Receveur municipal. M. Langereau, rue de la Salle, 26.
Architecte-voyer. M. Fauconnier, rue de Pontoise, 16.
Contrôleur des eaux. M. Moutardier, à la Mairie.
Préposé en chef de l'octroi. M. Beaufils, rue de Pologne, 49.

AUTORITÉ JUDICIAIRE.

Depuis 1124 jusqu'en 1690 (voir le *Précis historique*) la justice temporelle et spirituelle de Saint-Germain appartint au prieur du monastère. Cependant la partie de la ville qui ressortait du domaine royal était sous la juridiction d'une prévôté qui siégea d'abord à Poissy, sous le titre de Châtellenie, mais que nous voyons, dès 1557, établie à Saint-Germain. Louis XIV, pour faire cesser les conflits et contestations qui s'élevaient entre les officiers de la prévôté et ceux du prieuré pour les affaires judiciaires, réunit à son domaine la justice temporelle et seigneuriale de Saint-Germain. En 1708 le bailliage du Pecq fut aussi réuni à la prévôté de Saint-Germain, et Louis XV l'installa dans l'Hôtel de la Vrillière, rue Neuve-de-l'Eglise, où siége encore l'autorité judiciaire de la ville, et où est établie la prison.

En 1790 une justice de paix remplaça la prévôté, et siégea d'abord dans une aile des bâtiments que les Dames de Saint-Thomas avaient abandonnés.

Digitized by Google

En juin 1792 Saint-Germain étant devenu chef-lieu de district, un tribunal composé d'un président, de juges ordinaires et de juges suppléants, un commissaire du Roi, un accusateur public, un greffier en chef et un commis-greffier, fut établi pour juger les affaires civiles et criminelles des cantons de Saint-Germain, Argenteuil, Maule, Meulan, Triel et Poissy; deux notaires, dix-huit avoués, huit huissiers étaient assermentés à ce tribunal.

La même année, deux justices de paix *extra-muros* furent nommées pour régler les différends des communes qui composaient le canton de Saint-Germain, et un tribunal de commerce fut établi dans cette ville.

Les tribunaux de districts ayant été supprimés, la justice de paix est restée la seule autorité judiciaire de Saint-Germain : elle se compose d'un juge, de deux suppléants, d'un greffier et de quatre huissiers audienciers. Le commissaire de police de la ville y remplit les fonctions du ministère public dans les contraventions aux ordonnances de police. Un *défenseur* agréé est chargé de représenter les parties.

Noms des Juges de paix qui se sont succédé a Saint-Germain depuis la création de ces Tribunaux.

MM. Delastre,	Parthon.
Hurand,	Petit.
François,	Fournier.
Duval.	De Chavannes de la Giraudière.
Masson.	Allain.

Composition actuelle du Tribunal de Paix.

Juge. M. Mauris, rue Saint-Louis, 7.
Juge suppléant. M. Guy, rue Croix-Boissière, n. 7.
Idem. M. Boursy, rue de Poissy.
Greffier. M. Rolot fils, rue de Pontoise, n. 8.
Défenseur. M. Renard, rue Neuve-de-l'Eglise, n. 5.

Le juge de paix donne les audiences publiques

Digitized by Google

rue Neuve-de-l'Eglise, le mardi et le vendredi, à midi précis. Il reçoit les parties en conciliation les mêmes jours dans son cabinet, à onze heures. Outre la salle d'audiences, le cabinet du juge de paix et la salle des témoins, les bâtiments de l'ancien hôtel de la Vrillière ont été appropriés aux besoins d'une maison d'arrêt. La détention dans le ressort de ce tribunal, n'étant jamais que provisoire, le geôlier seul suffit à la garde des prisonniers; son logement est disposé en conséquence.

Notaires.

Un seul notaire eut pendant longtemps le privilége du tabellionage de la prévôté de Saint-Germain; une seconde étude fut créée en 1725 en faveur de M. Patin des Brûlins; puis le notaire du Pecq ayant été interné dans la ville en 1795, les affaires se partagèrent entre les trois études dont la succession est établie dans le tableau suivant.

MM.	MM.	MM.
Guyon de Fonteny.	Patin des Brûlins.	Métais, au Pecq,
Delange.	Billiet.	Fournier père, id.
De Rouvroy.	Courant.	Fournier fils, à St-Germain.
Pelisson.	Canné de Menerville.	Ducastel.
Dupuis père.	Royer.	Lalouel.
Dupuis fils.	Odiot de Lardillière.	Morin.
Febvrier.	Alexandre Denis.	Le Gendre, *notaire actuel, rue du Vieil-Abreuvoir*, 10.
Dupray.	Leroux, *notaire actuel, rue de Poissy*, 96.	
Courtin, *notaire actuel, rue de Paris*, 52.		

Deux autres études, l'une à Chatou, l'autre à Fourqueux, complètent les cinq du Canton.

Huissiers.

Nous ne remonterons point à la source des nombreuses études qui se partageaient autrefois le canton de Saint-Germain, les titres de chacune se trou-

Digitized by Google

vant réunis pour la plupart dans les quatre études actuelles de :

MM. Boutin, rue Saint-Louis, n° 3 bis;
Houlbrat, rue Saint-Pierre, n° 17;
Chaix, rue de Pontoise, n° 8;
Guyon, rue de Paris, n° 45.

Commissaire-priseur.

Depuis 1816 le privilége des ventes *intra-muros* appartient au Commissaire-priseur de Saint-Germain à l'exclusion des notaires, huissiers et greffier de la justice de paix, qui ne peuvent y procéder qu'en dehors des murs concurremment avec lui. Le fonctionnaire actuel est

M. Bigeon, rue de Poissy, 74.

POLICE.

Avant la Révolution, un lieutenant général, un procureur du roi, un huissier étaient chargés de la police de la ville. Un comité, pris dans le sein du conseil général de la commune, fut substitué à la lieutenance de police, et fut remplacé lui-même, en 1795, par deux commissaires à la nomination de l'autorité municipale. Aujourd'hui un seul commissaire de police, assisté d'un agent et de deux sergents de ville, suffit au maintien de la tranquillité publique, de la propreté des rues, et à l'exécution des lois relatives aux poids et mesures, à la qualité des denrées, aux inhumations, etc. Nous devons rendre ici au fonctionnaire chargé depuis 1820 de ces importantes fonctions, un tribut d'éloges justement mérité. Une activité de tous les instants, un zèle à toute épreuve, le font se multiplier pour ainsi dire pour suffire aux charges vraiment universelles de son emploi. Les administrations municipa-

Digitized by Google

les se trouvent toujours heureuses d'avoir à leur disposition les conseils et l'expérience d'un auxiliaire aussi dévoué.

Commissaire, M. Morin, bureau à la Mairie.
Agent. Vanneson, concierge à l'Hôtel-de-Ville.
Sergents de ville. { Tissier. Larue.

Gendarmerie.

Le 17 janvier 1793, une lieutenance de gendarmerie fut organisée à Saint-Germain; elle se composait d'un lieutenant, d'un maréchal des logis, deux brigadiers et vingt gendarmes, qui se tenaient à Saint-Germain pendant la durée des chasses; le reste de l'année, un maréchal des logis, un brigadier et dix hommes restaient attachés à l'inspection pour la surveillance nocturne de la forêt.

La lieutenance de Saint-Germain se compose aujourd'hui de sept brigades, dont deux à Saint-Germain, et les cinq autres à Meulan, Maule, Argenteuil, Poissy et Rueil.

Une brigade composée d'un maréchal des logis et de cinq gendarmes est à la disposition du commissaire de police.

Lieutenant, M. Labey, rue de Pontoise, à la Gendarm. des chasses.
Maréchal des logis, M. Thorel, rue de Versailles.
Maréchal des logis forestier, M. Granvanne, r. de Pontoise, 37.
Brigadier, M. Porcelon, rue de Pontoise, 34.

Digitized by Google

GARDE NATIONALE.

La ville de Saint-Germain a de temps immémorial joui du privilége d'avoir une garde bourgeoise pour veiller à sa propre sûreté et à la garde des hôtes royaux qui l'honoraient de leur séjour. Nous avons vu dans le *Précis historique* (1380) un procès soutenu par les communes de Montesson, Bezons, Houilles et Carrières-Saint-Denis, contre le capitaine-concierge du château, pour s'affranchir de l'obligation, qui s'étendait jusque chez elles, de faire le guet au château de Saint-Germain; puis (1660) les bourgeois sous les armes faisant la haie depuis la porte de Paris jusqu'à la porte du château neuf pour recevoir Louis XIV amenant pour la première fois sa jeune épouse à Saint-Germain. Plus tard, en août 1789, le comité municipal, pour prévenir le retour des graves désordres qui avaient eu lieu en juillet, organise un service permanent de la milice bourgeoise, sous les ordres de milord Louis de Melfort, lieutenant général. Le 15 décembre, cette milice fait bénir ses drapeaux sur le Parterre par le prieur-curé de Saint-Germain. En 1790, la garde nationale comptait deux bataillons forts de vingt-huit compagnies, et en 1793, les fusils étant insuffisants pour le nombre des gardes, nous les voyons s'armer de piques fabriquées avec la grille et la rampe du Parterre : elle se faisait remarquer alors par la régularité de sa tenue et son assiduité à assister chaque soir sur le Parterre aux exercices d'un jeune instructeur devenu général depuis. Les enfants même, stimulés par l'exemple de leurs pères, s'or-

Digitized by Google

ganisaient en compagnie régulière, et sous le commandement de Victor de Noailles, petit-fils du maréchal gouverneur de Saint-Germain, marchaient à la gauche du dernier bataillon, sous le nom d'*enfants de la Patrie*. On voit bien que la patrie n'est plus en danger; car la garde nationale de nos jours, à peu de chose près aussi nombreuse, est cependant bien loin de manifester ce zèle et cette ardeur martiale. Les mauvais jours peuvent revenir cependant, et il est bon de se préparer à tout événement.

Le bataillon de la Ville se compose d'une compagnie d'artillerie desservant deux pièces de canon, d'une compagnie de sapeurs-pompiers, de cinq compagnies de chasseurs flanquées d'une compagnie de grenadiers et d'une compagnie de voltigeurs.

Chef de bataillon comm. M. Alexandre Dumas, à Monte-Cristo.
Capitaine adjudant-major, M. Fabre, rue Grande-Fontaine, 6 bis.
Capitaine rapporteur, M. Nap. Laurent, rue du Gast, 5.
Lieutenant-secrétaire, M. Houlbrat, rue Saint-Pierre, 17.
Capitaine d'armement, M. Donnot, rue de Pontoise, 16.
Chirurgien aide-major, M. Fournier, rue Saint-Louis, 5.
S. Lieutenant porte-drapeau, M. Guérin, rue de Pontoise, 15.
S. L. officier de musique, M. Mansion, rue Neuve-de-l'Église, 16.
Adjudant sous-officier, M. Jodard, rue de Poissy, 16.

Artillerie.	Vassal, lieutenant. Wauthier, brigadier fourrier.
Sapeurs porte-hache.	Fortin, sergent.
Sapeurs-pompiers.	Fisson, capitaine. Peny, lieutenant. Bégé, sous-lieutenant. Grandemain, sergent-major.
Grenadiers.	Petit (François), capitaine. Laribie, lieutenant. Dubusc, Roiffin, Sous-lieutenants. Langereau, sergent-major.
1re Compagnie de chasseurs.	Monduit père, capitaine. Duchauffour, Siffermann, Lieutenants. Monvoisin, sous-lieutenant. Cayeux fils, sergent-major.

Digitized by Google

2e Compagnie.	Petit (A. D.), capitaine.	
	De Rollepot,	Lieutenants.
	Delaître,	
	Gaspard Link,	Sous-lieutenants.
	Massut,	
	Breton, sergent-major,	
3e Compagnie.	Bayonne,	Capitaines
	Paul Morin,	
	Hubert,	Lieutenants.
	Renard,	
	Tellier,	Sous-lieutenants
	Ch. Derollepo .	
	Guitel, sergent-major.	
4e Compagnie.	Salles oncle,	Capitaines.
	Thiboust,	
	Salles neveu,	Lieutenants.
	Marquet,	
	Benoiton,	Sous-lieutenants.
	Potdevin.	
	Pouillot , sergent-major.	
5e Compagnie.	Fournier, capitaine.	
	Leroy-Descarreaux, lieutenant.	
	Renard, sous lieutenant.	
	Audouard, sergent-major	
Voltigeurs.	Cardet, capitaine.	
	Ferry, lieutenant.	
	Collinet, sous-lieutenant.	
	Rousca, sergent-major.	

INSPECTION DES FORÊTS.

Saint-Germain possédait dès avant François Ier une capitainerie qui étendait sa surveillance sur cinquante lieues de forêts, à laquelle, sous Louis XIII, le sous-lieutenant des chasses de Marly et de Versailles (voir le *Précis*) faisait son rapport; une maîtrise des eaux-et-forêts et une gruerie, dont le siége fut quelque temps établi aux Loges. En 1790, la suppression des capitaineries et maîtrises, le morcellement de celle de Saint-Germain, dont une partie fut attribuée à d'autres districts, ne lui laissa que les bois de Saint-Germain, de Marly et du Vésinet, sous le titre de 3e conservation. Aujourd'hui, limitée à Saint-Germain et au Vésinet, elle n'est plus qu'une

Digitized by Google

inspection avec un garde général, 2 gardes à cheval, 1 garde à cheval secrétaire, 4 gardes chefs, 15 gardes, 1 garde expéditionnaire, 1 garde faisandier, 6 gardes portiers.

Inspecteur. M. Guérin, rue de Pontoise, 24.
Garde général. Roche, à la grille de Poissy.
Secrétaire. Berly, rue de Pontoise, 28.

RÉGIE DU DOMAINE DE LA COURONNE.

Depuis 1842, les propriétés de la Couronne indépendantes de la Forêt, savoir: le Parterre et les bâtiments qui en dépendent, la Terrasse et le pavillon de Grammont avec le jardin et le Manége, sont régis par un administrateur spécial,

M. Chalamel, place Royale, pavillon de Grammont.

L'entretien et l'embellissement de la Forêt et des promenades, confiés à ces deux administrateurs, leur donnent des droits à la gratitude des habitants. Après nos souvenirs historiques, qui touchent un bien petit nombre dans les myriades de visiteurs que nous amène le chemin de fer, il faut bien en convenir, tout l'attrait, tout le charme de notre résidence est dans la Terrasse et la Forêt.

ÉTAT MILITAIRE.

Le 16 janvier 1798, Saint-Germain fut classé parmi les places de guerre, et reçut un commandant de place et un commissaire des guerres. Depuis ce temps il n'a cessé d'avoir une garnison, composée jusqu'en 1814 d'un régiment de cavalerie, et à cette époque de deux compagnies de gardes du corps (Luxembourg et Grammont) qui étaient casernées au quartier de cavalerie. Le régiment de cavalerie est revenu en 1830, et quelques années après deux compagnies d'infanterie, détachée du régiment ca-

Digitized by Google

serné à Courbevoie, ont été ajoutées à la garnison de Saint-Germain pour alterner avec la cavalerie dans la garde du Pénitencier militaire et du poste du Marché.

Le régiment actuellement en garnison est le 3e Dragons.

Colonel, M. De Maisonneuve, place Royale.
Lieut.-Colonel, com. de place, M. Colleret, rue de Paris, 66.
Major, M. Guyot, rue des Ursulines, 40.
Capitaine-trésorier, M. Gabreau, au quartier.

Une sous-intendance militaire de 2e classe établie à Saint-Germain a dans ses attributions le régiment en garnison, le Pénitencier, les vivres et fourrages, le chauffage, l'hôpital, le casernement, les lits, et le service des routes, gîte et geôlage ressortissant de la place de Saint-Germain.

Sous-Intendant, M. Lemonnier, rue du Château-Neuf, 6.
Commis aux vivres, M. Beaudouin, rue Saint-Louis, 2.
— *fourrages*, M. Hamon, rue de Lorraine, 38.
— *lits*, M. Vandersken, rue de Versailles.
— *chauffage*, M.

Génie militaire.

Chef de Bat. commandant, M. Dubois, rue de la Verrerie.
Garde de 1re classe, M. Perrot, rue de la Verrerie.
idem. M. Fonvant, au quartier d'infant.

Pénitencier militaire.

Le vieux château de Saint-Germain, retiré à la Liste-Civile en 1830 et abandonné à l'administration de la guerre, fut érigé quelques années après en pénitencier militaire par les ordres du maréchal Soult, président du Conseil. Quoique la Ville eût désiré une destination plus noble à la demeure si ancienne et si digne de respect d'une longue succession de rois, elle a pu se résigner cependant à supporter cette croix en vue de l'amélioration mo-

Digitized by Google

rale qui résulte, au point de vue humanitaire, de l'application du travail et de l'industrie à des jeunes soldats plutôt égarés que pervertis, et qui rentrent, après l'expiration d'une peine dépourvue d'infamie, dans leurs corps ou dans la vie civile, sans emporter avec eux cette dégradation infamante qui s'attache aux libérés des prisons civiles. L'administration du Pénitencier, mêlée d'une sévérité martiale et d'une tolérance paternelle, a trouvé des sympathies; et il semble que le séjour de M. de Jouy au château de Saint-Germain ait fait trouver grâce au Pénitencier près des habitants de la ville.

L'administration actuelle est ainsi composée :

MM. Leroux, lieut.-colonel d'Etat-Major, commandant.
Vauthrin, capitaine, commandant en second.
Delayen, lieutenant, officier comptable.
Vallet, sous-lieutenant.
Graziani, sous-lieutenant, directeur des ateliers.
Toillon, adjudant greffier.
Groff, } adjudants sous-officiers.
Bague, }

Vingt deux surveillants sous-officiers, attachés aux ateliers, à l'infirmerie, aux bureaux de la comptabilité, complètent, avec un concierge également sous-officier, tout le personnel de l'établissement.

Les vivres, le chauffage, le blanchissage et toute les fournitures du Pénitencier militaire, sont adjugés à des fournisseurs de Saint-Germain; et, sous ce rapport encore, les recettes de la Ville constatent un accroissement assez notable, par les objets de consommation qu'exige une réunion de plus de cinq cents hommes dans cet établissement.

Digitized by Google

CULTE.

La ville de Saint-Germain doit son existence à la fondation d'un monastère par le pieux roi Robert; ses maisons se sont agglomérées autour du Prieuré comme autour de la demeure royale : il ne faut donc pas s'étonner si les idées religieuses y ont germé et fructifié, et si les habitudes pratiques de la religion s'y sont perpétuées jusqu'à nos jours, même après les attaques de la philosophie soutenues pendant près d'un siècle, après les persécutions de la Révolution, et l'épreuve plus à craindre peut-être du ridicule dans le siècle actuel.

On peut voir dans le *Précis historique* que Saint-Germain ne comptait pas autrefois moins de dix-huit églises ou chapelles publiques, savoir :

L'église de Saint-Léger.	Chapelle du Château-Vieux.
de Saint-Gilles.	du Château-Neuf.
de la Paroisse ou Prieuré.	des Vieillards.
de Sainte-Radégonde.	de la Charité.
de Saint-Eloi *ou* des Récollets,	des Ursulines.
des Loges.	de la Congrégation des hommes.
d'Hennemont.	de la Congrégation des femmes.
Chapelle de Saint-Michel.	de Saint-Thomas-de-Villeneuve.
de la Muette.	

De ce nombre huit seulement restent debout, dont deux abandonnées depuis la Révolution à de profanes destinations : la chapelle des Vieillards et la Congrégation des hommes. Les six autres, livrées au culte catholique sont :

L'église paroissiale, construite avec tant de frais et si peu de bonheur, que vingt ans après son achèvement elle a besoin d'être reconstruite ;

La chapelle de la Charité ;

Digitized by Google

La chapelle de Saint-Thomas;
La chapelle de la Nativité;
La chapelle du Château;

Et la chapelle de Sainte-Radégonde, reconstruite, il y a deux ans, par Mme de Raizet, dans sa propriété des Fonds.

Nous renvoyons aux *Notices* et au *Précis historique* pour la description et les détails historiques qui concernent les monuments religieux.

Le personnel du clergé se compose de

MM. Huet, curé, rue de la Verrerie, 7 *bis*.
Henri, vicaire, rue de l'Intendance, 7.
Cransac, *id.* rue Saint-Thomas, 8
Migeon, *id.* rue Saint-Thomas, 5.
Frische, *id.* rue de l'Intendance, 7.
Renard, *id.* rue des Bons-Enfants, 7.
Un diacre d'office.
Thévenin, aumônier de l'Hospice, rue de Poissy, 68.
Lesturgie, aumônier de la Nativité, rue des Ursulines, 42.

FABRIQUE.

Le trésor de la Fabrique possède, entre autres curiosités et objets d'une authenticité remarquable, six médailles de grand modèle, dont 1 en or, 2 en argent et 3 en bronze, trouvées dans la démolition de l'église commencée sous Louis XV. Elles portent l'effigie de ce prince et le motif de la fondation pieuse.

Membres du conseil.

MM. Le Curé.
Le Maire.
Président, Masson, rue des Écuyers, 9.
Secrétaire, Rollin, rue Saint-Thomas, 12.
Trésorier, De Beaurepaire, rue des Écuyers, 1.
} marguilliers en charge.

Président, De Thuisy.
Secrétaire, Chevalier.
Collin.
Tissier.
Dupré.
Beau.
} marguilliers.

Secrétaire rétribué, Rousca, rue des Écuyers, 7.

Organiste, M. Mansion, rue Neuve-de-l'Église, 16.
Sacristain, M. Clément, place de l'Église, 1.

Digitized by Google

ASSOCIATIONS PIEUSES.

Au rang des bonnes œuvres que l'esprit religieux a fait établir à Saint-Germain, après les hospices, les couvents et les écoles des Frères, dont nous parlerons bientôt, nous citerons d'abord :

L'Association de Saint-Louis de Gonzague, fondée par des dames bienfaisantes, à la tête desquelles il est juste de nommer Mme la baronne Locard, Mme Escande et Mme Lalouel, dans le but de pouvoir, au moyen de souscriptions volontaires, élever, instruire et mettre en apprentissage un certain nombre de jeunes filles que la pauvreté de leurs familles ou la perte de leurs parents livrerait à la misère et à ses funestes conséquences. Cette œuvre si intéressante a obtenu depuis sa fondation tout le succès qu'elle méritait, et elle a constamment à sa charge quinze à seize pauvres enfants. La Ville regrette que des malheurs domestiques aient éloigné de son sein Mme la baronne Locard, à qui cette association dut jusqu'à ce jour et sa fondation et sa prospérité : cependant le zèle des dames conseillères qui l'ont si longtemps secondée ne laissera pas éteindre une institution si recommandable, si utile et si généralement appréciée. Le bureau se compose de

MMmes Escande, présidente, rue des Bûcherons, 10.
Delavigne, secrétaire, rue de la Salle, 18.
Dutaillis aîné, trésorière, rue Saint-Thomas, 30.

Douze dames conseillères choisies dans les classes aisées de la ville se chargent de surveiller les enfants soit chez leurs parents, soit chez leurs maîtresses d'apprentissage, de pourvoir à leurs besoins, et de recevoir les souscriptions des familles. Des sermons de charité, des loteries suppléent de temps en temps à l'insuffisance des recettes. Une assem-

Digitized by Google

blée générale a lieu chaque année, et un rapport sur l'emploi des fonds et la situation de l'œuvre est adressé à tous les associés.

M. l'abbé Henri est aussi fondateur et directeur perpétuel de cette œuvre.

L'*OEuvre de Saint-Vincent de Paul en faveur des orphelins de la Ville* mérite à tous égards une mention aussi honorable que la precédente. Fondée par feu Mme de Boisguilbert, avec la coopération des personnes charitables de Saint-Germain, elle rend aux orphelins du sexe masculin les mêmes services que l'œuvre de Saint-Louis de Gonzague rend à ceux du sexe féminin ; et elle trouve parmi les habitants la même sympathie. Si elle secourt moins d'enfants que sa sœur, c'est qu'elle est née longtemps après elle; mais elle ne demande qu'à grandir et marcher de pair avec elle. Les bases fondamentales des statuts de cette œuvre sont les mêmes que celles de la précédente; ses moyens, ses ressources sont puisés dans le même esprit de charité.

Le bureau du conseil de l'Association se compose de

MM. le Curé, président de droit;
De Châteaubardon, trésorier, rue du Château-Neuf, 6 ;
L'abbé Migeon, secrétaire.

Dix-sept membres conseillers, choisis dans la ville, se chargent de surveiller les orphelins, les parents et les maîtres, de recueillir les souscriptions, et rendent compte à chaque assemblée du résultat de ses démarches. Un rapport est adressé chaque année aux associés.

HOSPICE ET BUREAU DE BIENFAISANCE.

Nous ne savons à quelle date remonte la fondation d'un hospice à Saint-Germain-en-Laye, mais dès l'année 1225, sous la régence de la reine Blanche,

Digitized by Google

Digitized by Google

Hôpital des Vieillards fondé par Louis XIV.

Digitized by Google

nous voyons une donation faite à l'hospice Saint-Eloi par Regnault-Larcher, officier de la maison de Philippe-Auguste. Saint Louis approuva cette fondation, et en 1619 les bâtiments de cet Hôtel-Dieu, voisins de l'emplacement qui a gardé le nom de cour Larcher, tombant en ruines, furent abandonnés aux Récollets. (Voir le *Précis historique*, ann. 1225, 1232, 1619). Depuis lors, les malades furent secourus à domicile par des confréries de personnes charitables auxquelles saint Vincent de Paul substitua lui-même les sœurs de Charité en 1643. Cependant la ville, ne pouvant se passer d'un hospice, fit en 1649 l'acquisition d'un bâtiment et terrain donnant rue de Lorraine et rue de la Vacherie, qui servit à recueillir les malades qui ne pouvaient être traités chez eux, et ceux qui se trouvaient à la suite de la cour.

En 1670, cette maison étant devenue insuffisante, Marie-Thérèse d'Autriche fit construire sur des terrains acquis par les Dames qui l'administraient, entre la rue de Poissy et la rue aux Vaches, l'hospice qui existe encore de nos jours.

En juillet 1696, Louis XIV sanctionna par lettres patentes l'établissement *à perpétuité*, de l'hôpital de la Charité construit par feu la reine Marie-Thérèse dans la rue de Poissy; confirma les dons et subventions faits annuellement tant en son nom qu'en celui de la reine audit hospice, et l'autorisa à se constituer une administration et un réglement.

En mai 1697, Louis XIV approuva par lettres patentes les changements qu'avait subis la maison de Charité pour les malades; la nouvelle chapelle fut bénite la même année.

En 1678, Mme de Montespan ayant fondé un hôpital pour les vieillards des deux sexes, le fit admi-

Digitized by Google

nistrer longtemps en son nom et à ses frais. Au mois de juin 1681, Louis XIV confirma la fondation de cet hospice, et ordonna que tous les mendiants y seraient renfermés pour être occupés selon leurs forces et soignés dans leurs maladies. En janvier 1683, il ratifie ses libéralités antérieures en faveur dudit hospice, et lui donne encore une place de quatorze toises et demie de face sur la rue et près la porte de Mareil. En février 1684, il donna un réglement pour l'administration sous la surveillance et la direction de l'archevêque de Paris, du curé et de quelques habitants notables de la Ville, et imposa quelque temps après, pour la concession des lettres de maîtrises, l'obligation de faire une aumône à l'hôpital. Enfin en 1686, il fit construire sur la partie la plus élevée du terrain du vieil hôpital la chapelle et les bâtiments qui existent encore, et l'on y transporta les malades. Il reçut alors le nom d'*Hôpital général.*

En 1716, Louis XV confirma par lettres patentes les bienfaits de Louis XIV à l'Hôpital général, et lui accorda de nouveaux priviléges.

En 1741, 29 novembre, Conygham, prieur-curé de Saint-Germain, fait don à l'hôpital d'un capital assez important pour que les revenus suffisent à loger, nourrir, entretenir et faire travailler onze orphelines pauvres depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de vingt. Par actes des 30 octob. 1778 et 9 mars 1782, Evrines, recteur ou aumônier dudit hôpital, fait une donation semblable pour deux orphelines.

Le 8 juin 1755, Louis XV autorise les administrateurs de l'hôpital à faire élever à leurs frais une halle aux grains et farines dont tous les profits appartiendraient à l'établissement : c'est la halle qui subsiste encore aujourd'hui.

Digitized by Google

En 1783, Louis XVI donna un nouveau réglement pour l'Hôpital général de Saint-Germain dont une des clauses, concernant les vieillards, porte expressément que nul ne pourra y être admis s'il n'est natif de Saint-Germain ou n'a justifié d'un domicile de dix ans.

Le 1er complémentaire an v, en exécution de la loi du 16 vendémiaire, une seule commission administrative fut nommée pour les deux hospices et pour le bureau de bienfaisance, institué en vertu de la loi du 7 frimaire an v. Cette commission entra en fonctions le 14 vendémiaire an vi.

Le 24 février 1800 une loi autorise l'établissement d'un octroi à Saint-Germain pour donner aux hospices les moyens de se libérer et de couvrir le déficit où étaient arrivées ces deux maisons presque abandonnées depuis la Terreur.

En 1803 l'Hôpital général, avec les biens, meubles et revenus en dépendant, fut réuni à l'hospice de la Charité, à la charge par la commission administrative d'entretenir pour les pauvres vieillards un nombre de lits égal à celui des places fixées par les fondations. L'obligation de se charger des orphelines fut transférée à la maison des Dames de Saint-Thomas avec la subvention (*voir cet article*). Les bâtiments et terrains furent vendus plus tard pour la somme de 31,000 fr. convertie en rentes sur l'État.

Nous ne pouvons que regretter ici avec nos devanciers l'aveuglement qui a fait abandonner pour un motif aussi frivole que celui de la pente du terrain, une position si heureuse, un local si bien approprié à sa destination, et qu'il suffirait d'achever sur le plan commencé, pour faire un des hospices les plus salubres et les plus remarquables des environs de Paris.

Digitized by Google

Nous croyons remplir un devoir en signalant à la reconnaissance publique les noms des donateurs de l'hospice et du Bureau de Bienfaisance de Saint-Germain. Il en est quelques-uns qui, malgre l'anonyme, ont été heureusement devinés.

Dons et legs faits à l'hospice de Saint-Germain-en-Laye, depuis 1800.

1802	Mademoiselle Anne-Angélique Gouppy. . . .	100 »
1806	Madame Marguerite-Ursule Parisot, veuve de M. Pierre-Jacques Sabine.	5346 »
1811	Madame Anne-Seimandy, veuve de M. Nicolas d'Hostager	400 »
1811	M l'abbé Nicolas-René-Pierre Henry, ancien curé.	300 »
1812	Madame Renée-Colombe Mirey, veuve de M. Louis-Isabel Marquis.	300 »
1820	Mademoiselle-Marie René.	100 »
1821	Madame Marie-Anne Mahé, veuve de M. Gaspard Charpy.	3000 »
1821	M. Dominique Audibert.	1000 »
1822	M. Nicolas-Augustin Villette.	100 »
1827	M. Jean-Baptiste-Marie Fage	10,000 »
1828	Madame Marie Lecomte, veuve en premières noces de M. Lemierre, et en deuxièmes de M. Oger, 500 fr. de rente	10,000 »
1828	Madame Marie-Anne Jacqueline Chevillon, veuve de M. Louis de Poilly. Don d'une somme de 600 fr. et Legs d'une rente de 300 fr.	6600 »
1830	M. l'abbé Jean-Louis Bayle de Poussey, 400 fr. de rente.	8000 »
1830	Madame Antoinette-Françoise Orhan, veuve de M. Jean-Louis Aubineau, 50 fr. de rente. . . .	1000 »
1831	M. Matthieu de Charrin, ancien colonel	300 »
1833	M. Daligé de Fontenoy de Saint-Cyran, 10 fr. de rente.	200 »
1834	M. Elie-Gedéon Lépine.	1000 »
1835	Madame Marie-Françoise-Manuelle-Isabelle - Rita-Rose - Laurence - Michelle-Bartholomée-Paschale Thadée-Fillol Perez, veuve de M. Vincent Fiertez, legs universel qui a produit 28,862 fr. 24 c. et environ 275 fr. de rente	33,362 »
1837	Madame Anne-Roger, veuve de M. Michel Hussard.	100 »
1839	Madame Elisabeth Bouilly veuve en premières noces de M. Duteil et en deuxièmes de M. Dujardin.	500 »
1842	Madame Marie-Aultefont, veuve de M. Jacques François Soula, ancien administrateur de l'hospice.	3000 »

Digitized by Google

1842 M. . . . . 500 »
1843 M. l'abbé Jean-François Edard, curé de Marly-le-Roi, 300 fr. de rente. . . . . 6000 »
1847 Madame Elisabeth-Geneviève-Rosalie Paris, veuve en premières noces de M. Antoine-Nicolas Leriche, et en deuxièmes de M. Gabriel Touane, legs universel pouvant produire. . . . . 2000 »

Legs fait à la Communauté des sœurs de la Charité de St-Vincent de Paul, de l'hospice de St-Germain-en-Laye.

1835 M. Jean-Timothée Durand. . . . . 1500 »

Dons et legs faits au Bureau de Bienfaisance de St-Germain-en-Laye depuis 1800.

1802 Mademoiselle Anne-Angélique Gouppy. . . . . 100 »
1803 Mademoiselle Marguerite-Elisabeth Legrand. . . 150 »
1807 Madame Marie-Charlotte de Rohan-Chabot, veuve en premières noces de M. Jean-Baptiste-Louis Clermont d'Amboise et en deuxièmes de M. Charles-Just de Beauveau. . . . . 400 »
1809 M. Ambroise Bournisien de Valmont, ancien maire, 50 fr. de rente. . . . . 1000 »
1811 Madame Marie-Anne Gaudé, veuve de M. Louis Douet. . . . . 600 »
1813 Madame Geneviève Rufin de l'Ecluse, veuve de M. Joseph Marion. . . . . 400 »
1815 Madame Marie-Marguerite Fontaine, veuve de M. Jacques-Joseph Amey. . . . . 200 »
1815 Mademoiselle Jeanne-Thadée Valsary. . . . . 200 »
1816 M. Louis-François Barbier. . . . . 40 »
1816 M. Decaux, ancien notaire. . . . . 1200 »
1817 M. l'abbé Jean Leclerc, chanoine de Noyon, une rente de 28 fr. 85 c. sur particulier. . . . . 577 »
1819 M. Jean-Baptiste Dulaurens. . . . . 600 »
1820 Mademoiselle Marie René. . . . . 100 »
1820 M. Claude Gros de Besplas. . . . . 500 »
1821 Mademoiselle Denise Laurent. . . . . 300 »
1822 Madame Marie-Anne Thomassin, veuve de M. Pierre Rouveau. . . . . 300 »
1823 M. François Tonnerieu. . . . . 1000 »
1823 M. Louis Barthélemy. . . . . 200 «
1824 Madame Félicité-Henriette Guinot de Monconsell, veuve de M. Marc-Marcelin d'Alsace Liétard de Chimay, prince d'Hénin. . . . . 300 »
1825 Madame Martine-Félicité Paillard Delorme, veuve de M. Louis-François Leprince, 1000 fr. de rente 20,000 »
1825 M. Jean-Baptiste Jacquinet, 1500 fr. de rente . . 30,000 »
1826 M. Jean-Jacques Collignon, curé de Saint-Germain 200 fr. de rente. . . . . 4000 »
1827 M. Jean-Baptiste-Marie Fage. . . . . 300 »

Digitized by Google

1828 M. Jean-Louis Mary, adjoint au maire. . . . . 200 »
1828 Madame Marie-Anne-Jacqueline Chevillon, veuve de M. Louis de Poilly 1329 49
1831 Madame Marie Boudsocq, veuve de M. Royer . . 100 »
1833 M. le baron de Villequier, premier président de la cour royale de Rouen. . . . . 2000 »
1835 Madame Élisabeth-Charlotte Dessoles, veuve de M. Oger Thiriet. . . . . 50 »
1835 Mademoiselle Catherine Jacquinet. . . . . 1500 »
1836 M. l'abbé Jacques-Louis-Arthémius Danzel, 300 fr. de rente. . . . . 6000 »
1837 M. Simon-Cloud-Thomas Chevillard. . . . . 1750 »
1838 M. Thomas-Charles Decaen. . . . . 1000 »
1839 M. Nicolas-Marie Dommartin. . . . . 200 »
1840 Madame Marie-Louise Henriette Decugnière, veuve en premières noces de M. Gravelat, et en deuxièmes de M. Hineux dit Laforest. . . . . 100 »
1842 Madame Françoise-Susanne Guyon de Montleveau, veuve de M. Pinchinat. . . . . 500 »
1843 M. l'abbé Jean-Jacques Collignon, curé de Saint-Germain-en-Laye. 600 fr. de rente . . . . . 12,000 »
1844 M. Jean-Joseph-François Francolet (de Bruxelles), ancien lieutenant au 13 régiment de hussards. 4086 »
1845 Mademoiselle Marie-Françoise-Prudence du Couédic. 100 »
1845 Madame Elisabeth-Louise Compoint, veuve de M. Antoine-Jean Boutheroue-Desmarais . . . 400 »
1846 Mademoiselle Marie-Madeleine Victoire de Verthamon. . . . . 2000 »
1847 André-Michel Marchand, legs universel pouvant s'élever à. . . . . 2700 »

La maison de Charité de Saint-Germain peut disposer de 216 lits. L'hôpital reçoit les malades de tout âge et de tout sexe atteints de maladies aiguës ou blessés accidentellement, dans la proportion de 30 lits pour les femmes, 30 lits pour les hommes et 70 lits pour les militaires ou marins.

Les malades ne sont reçus, sauf les cas d'urgence, que sur un billet du médecin ou du chirurgien de l'établissement, visé par un administrateur.

Médecin en chef, M. Fournier, rue Saint-Louis, 5.
Médecin en second, M. Lamarre, rue des Coches, 17.
Chirurgien en chef, M. Clerc, rue de Lorraine, 22.
Chirurgien en second, M. Lepiez, rue de Poissy, 74.

L'hospice reçoit les vieillards indigents des deux sexes à 70 ans, au fur et à mesure des vacances, dans

Digitized by Google

la proportion de 31 lits pour hommes et 31 lits pour femmes; plus 7 lits d'hommes et 7 lits de femmes pensionnaires.

Tous les vieillards sont obligés au travail sous peine de punition, mais avec gratification, s'il profite à l'établissement.

Les personnes qui ne sont point à l'indigence, tels que ouvriers, domestiques, etc., peuvent se faire traiter à l'hôpital moyennant 1 fr. 25 cent. par jour.

Les personnes aisées peuvent y avoir une chambre pour se faire soigner, moyennant 3 fr. par jour.

Vingt Sœurs hospitalières, avec quatre infirmiers, une infirmière et une fille de cuisine, sous la direction d'une Supérieure, sont chargées du service intérieur de l'hôpital et de l'hospice, et de la distribution à domicile des secours répartis par le Bureau de bienfaisance. Deux d'entre elles sont attachées au service de santé pour la préparation et la distribution des médicaments prescrits par les médecins. Elles saignent même au besoin.

Les Sœurs sont aussi chargées de l'école gratuite des filles; elles leur enseignent la lecture, l'écriture et les ouvrages à l'aiguille. Le nombre de leurs élèves est considérable, et le bien qu'elles font a la voix du peuple reconnaissant pour témoignage irrécusable.

Une commission administrative se réunit en séance tous les jeudis, rue de Poissy, n° 68; elle se compose de

MM. Le Maire, président.
Guy, vice-président, rue Croix-Boissière, 5.
Robiniot, rue Saint-Thomas, 4.
Masson, rue des Écuyers, 9.
Dugit, rue de Poissy, 98.
De Thuisy, rue de Noailles, 18.
Économe-secrétaire, Guyot, rue Saint-Thomas, 7.
Receveur, Napoléon Laurent, rue du Gast, 5.

Digitized by Google

Les intérêts de l'hospice et du bureau de bienfaisance sont confiés aux soins de cette commission; la gestion des revenus, la répartition des ressources de l'établissement lui sont dévolues.

Pour suffire à toutes ses charges, la maison de Charité de Saint-Germain a :

Les fondations, qui se composent de rentes inscrites pour la somme de	14,030 fr.
Une subvention annuelle de la Ville sur le produit de l'octroi	20,000
Le produit des journées de militaires malades	20,000
— des journées de malades civils	6,900
— en nature, des jardins et travaux des vieillards, etc.	3,600
— du loyer de la halle	3,308
— des pensions de vieillards	1,350
Intérêts d'avances faites au Mont-de-piété	800
— de biens vendus	475
Total.	70,469

Les ressources du bureau de bienfaisance se composent, à quelques variations près, de

Rentes sur l'État	5,250 fr.
Produit de la collecte annuelle	3,000
— net du droit des places aux fêtes de Saint-Louis et des Loges	1,500
Subvention de la Ville	1,800
Quêtes à l'église	1,700
Droits sur les spectacles	500
— inhumations	200
Troncs de l'église, de la mairie, de la justice de paix, etc.	200
Total.	14,150

Mais dans une ville où la population pauvre est nombreuse, une mauvaise année, une rigoureuse saison ont bientôt épuisé ces faibles ressources ; alors, des quêtes, faites par deux commissaires délégués dans chaque quartier, des bals, des spectacles au profit des pauvres, viennent chaque année augmenter, renouveler ces ressources. Jamais la charité publique n'est en défaut, et les ouvriers, les pauvres se rappelleront qu'en 1847, malgré toutes ses charges,

Digitized by Google

l'extinction de son commerce et le prix élevé des denrées, la ville de Saint-Germain ne les a pas laissés sans pain, sans feu et sans travail.

Comité de mendicité.

MM. le Maire, président.
le colonel Jomard, trésorier.
Couvreux, secrétaire.
Benard.
Chevalier.
MM. Colin.
Masson.
Ravelet.
Tourrot.

Faculté de médecine.

Nous ne croyons pouvoir mieux placer qu'ici la liste des médecins qui se sont succédé avec distinction dans l'hospice et dans la ville de Saint-Germain. Nous y joignons celle des pharmaciens.

Medecins.

MM. Decomyn.
Yvon.
Bianchi.
Lasserre.
Dubreuil.
Rauzan.
Deleau des Fontaines.
Escande.
Darras.
Potain fils.
Longueville.
Clerc.
Fournier.
Dupont.
Lamarre.
Lepiez.
Laplanche.
Chassinat.

Chirurgiens.

MM. Oflyn.
Delbos.
Bertier
Scherer.
Morin.
Grandhomme.
Potain père
Marcus père.
Desmarcq.

Officiers de santé.

MM. Lemainier.
Ballu.
Marcus fils.

Pharmaciens.

MM. Duchâteau.
Guiraud de Raute.
MM. Midy.
Descaunetz.
Gros.
Debeauve.
Degulenne.
Berteuil.
Lhouest.
Asséré.
Casse.
Fournier.
Goujon.
Duval.
Dubois.
Ayné.
Queudeville.
Perrache.
Giraud.
Ragot.
Lecerf.
Bonhoure.

MONT-DE-PIÉTÉ.

La création d'un Mont-de-piété à Saint-Germain avait été tentée sans succès à trois reprises différentes.

La première tentative fut faite par la Commission administrative des hospices sur l'invitation du préfet de Seine-et-Oise et en exécution de la loi du 16

Digitized by Google

pluviôse an XII; les deux autres, par le conseil municipal, en 1824 et 1826.

En 1831, l'administration du Mont-de-piété de Versailles avait proposé d'établir une succursale à Saint-Germain-en-Laye. Cette proposition fut repoussée par le conseil municipal.

Jusqu'à l'ouverture du Mont-de-piété, on a toléré à Saint-Germain l'existence d'un bureau de prêt sur nantissement, exploité par un particulier.

L'origine de ce bureau remontait sans doute à l'époque de la création des commissionnaires au Mont-de-piété de Paris en vertu d'un arrêt du Parlement du 10 août 1779. Le réglement fait le 26 du même mois, par l'administration du Mont-de-piété de Paris, fixait le nombre des commissionnaires à 20 pour Paris, 4 pour Versailles, 3 pour Saint-Germain, et 2 pour chacune des villes de Fontainebleau, Compiègne et Saint-Denis.

Le Mont-de-piété de Saint-Germain-en-Laye a été créé par ordonnance du roi du 18 septembre 1832, en conséquence de deux délibérations du conseil municipal, des 16 décembre 1831 et 28 janvier 1832.

Cet établissement est administré par un conseil composé du Maire, président, de deux membres du conseil municipal, de deux membres de la commission administrative de l'hospice, d'un jurisconsulte et d'un notable instruit dans les opérations de banque.

L'ouverture du Mont-de-piété a eu lieu le 15 janvier 1833.

Le capital dont peut disposer cet établissement est de plus de 90,000 francs.

Le minimum des prêts est de 2 fr.; le maximum n'est pas fixé, mais jusqu'à ce jour il n'a pas été au-dessus de 1100 fr.

Digitized by Google

Les prêts sont faits pour 6 mois au taux de 12 p. °/₀ par an, plus 1/2 p. °/₀ pour droit d'appréciation. Avant 1846, ce droit était de 1 p. °/₀.

Le conseil d'administration, par délibération du 28 avril 1847, a décidé que l'intérêt des prêts serait réduit à 10 p. °/₀ à partir du 1er janvier 1848. Cette décision vient d'être approuvée par M. le préfet de Seine et-Oise.

Le nombre des engagements pour la 1re année (1833) a été de 4561; pour la 7e année (1839), de 7009, et pour la 14e (1846) de 13,096.

Il a été prêté, en 1846, 168,456 francs: la valeur moyenne de chaque prêt a été de 12 fr. 86 cent.

Il est vendu seulement 5 p. °/₀ des nantissements engagés.

Le conseil d'administration se compose actuellement de

MM. Quentin de Villiers, maire, *Président*.
Perrache et Thibouit, conseillers municipaux.
Masson et Robiniot, membres de la Commission administrative de l'hospice.
Lalouel, ancien notaire.
Proyart, ancien négociant.

Le Mont-de-piété a été régi par M. Tourot depuis le 15 janvier 1833 jusqu'au 1er avril 1840, et depuis cette époque par M. Nap. Laurent, directeur actuel.

Le Mont-de-piété est établi rue du Gast, nos 5 et 7. Il est question de le transférer rue Grande-Fontaine, n° 10.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de 9 heures du matin à 2 heures, et de 5 heures à 8 heures du soir.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Cette Caisse a été autorisée à Saint-Germain-en-

Digitized by Google

Laye par ordonnance royale du 15 mai 1835. Elle est administrée gratuitement par un conseil présidé par le maire et composé de douze directeurs nommés par le conseil municipal. Trois sont élus parmi les membres de ce conseil, les neuf autres parmi les notables de la Ville, et principalement parmi les donateurs de la Caisse.

Conseil des Directeurs.

MM. Quentin de Villiers, maire, *Président.*
Perrache, conseiller municipal, *Vice-Président.*
Cardet, propriétaire, *Secrétaire.*

Cottin, conseiller municipal.	Maybon, propriétaire.
Filhol, *idem.*	Proyart, *idem.*
Guignard, brasseur.	Tellier, *idem.*
Lallemant, ✻ conseiller munic.	Thiboust, conseiller municipal.
Laurent, marchand de farine.	Watilliaux, propriétaire.

Trésorier honoraire, M. Langereau, receveur municipal.
Trésorier, agent comptable, M. Charles De Rollepot, rue de Lorraine, 4.

La Caisse est ouverte le dimanche de 10 heures à 2 heures, pour les dépôts et les demandes en remboursement;

Et de 2 à 3 heures, pour les remboursements.

Elle est fermée le dernier dimanche de l'année.

Les bureaux sont à la mairie.

La Caisse d'épargne reçoit en dépôt les sommes de un franc à trois cents francs par semaine. Il ne peut être versé au delà de quinze cents francs sur chaque compte.

Elle reçoit en un seul versement le prix stipulé dans un acte de remplacement militaire, à quelque somme qu'il s'élève.

Les sociétés de secours mutuels autorisées peuvent verser jusqu'à concurrence de 6000 fr.

Lorsqu'un compte présente le crédit suffisant pour l'achat de 10 francs de rente au moins, la

Digitized by Google

Caisse, sur la demande du titulaire, opère la conversion de sa créance en une inscription au grand livre de la dette publique.

L'intérêt alloué par la caisse aux déposants est fixé à 4 p. %. Il commence à courir deux semaines après le jour du versement, et cesse deux semaines avant le jour fixé pour le remboursement; il est réglé et capitalisé tous les ans au dernier dimanche de l'année.

Les livrets sont délivrés gratuitement.

Tout déposant, *changeant de résidence*, a la faculté de faire transférer ses fonds sur une autre caisse d'épargne.

Les remboursements sont effectués quinze jours après la demande qui en est faite; faute de se présenter aux jour et heure indiqués, les fonds sont replacés, et les intérêts ne recommencent à courir que quinze jours après le nouveau placement.

La Caisse a la faculté de rembourser avant le délai de quinze jours.

Fondateurs de la Caisse d'Épargne.

MM.	MM.	MM.
Alliaume fils.	François.	Oger (veuve).
A. Barbe.	Gadret.	Odiot (veuve).
Barbé.	Guy.	Pesnel.
Boudet.	Gandon.	Prieur fils.
Boursier.	Guérin, ainé.	Perrin (Jules).
Bernier.	Huré.	Petit.
Breuvery (de).	Journet.	Pillois.
Casse.	Jourdan.	Rollin père.
Chesneau.	Le Roy, *dit* des Carreaux.	Raimbault.
Ducastel.	Lallemant.	Robiniot.
Denis.	Lalouel.	Renaudin.
Douchet, père.	Lefèvre père.	Thiboust père.
Dutartre.	Laurent (Germain).	Thiboust fils.
Dupont.	Langlois fils.	Tellier.
Dubusc.	Morin.	Tellier-Thiboust.
Delagrange.	Morel.	Tourrot.
Febvrier.	Maybon ainé.	Voisin.
Fournier.		

Digitized by Google

Opérations de la Caisse d'Epargne depuis le 6 juillet 1835, jour de son ouverture.

Années.	Versements et intérêts.	Remboursements.
1835	89,796, 51	3,319, 86
1836	224,262, 83	53,648, 48
1837	222,285, 76	143,803, 93
1838	355,793, 94	149,229, 78
1839	395,060, 83	202,542, 54
1840	481,746, 21	356,041, 22
1841	640,584, 21	327,771, 67
1842	929,052, 97	422 031, 17
1843	924,175, 43	481,652, 06
1844	916,560, 21	641,060, 30
1845	813,718, 45	827,545, 39
1846	792,616, 22	1,008,374, 37
	6,785,653, 57	4,616,986, 87

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Nous n'avons plus d'entrepôt de tabac, de contrôle des actes; de bureaux des aides, de la capitation, des vingtièmes; toutes ces branches d'administration ont été transportées au chef-lieu de préfecture, à Versailles; Saint-Germain ne possède plus maintenant que :

Un contrôleur des *contributions directes* pour les cantons de Saint-Germain, d'Argenteuil et de Poissy; et un percepteur pour Saint-Germain et le Pecq :

Contrôleur, M. d'Aulnoy, rue de la Verrerie, 10.
Percepteur, M. Pesnel, rue des Ursulines, 13;

Un contrôleur des *contributions indirectes*, un receveur particulier et six commis aux exercices :

Contrôleur, M. Delaunay, rue de la Verrerie, 9,
Receveur, M. Boyer, rue de la Verrerie, 17;

Un receveur de *l'enregistrement* et des domaines

M. Boisset, rue Saint-Thomas, 2;

Un directeur de la poste aux lettres (*V.* cet article);

Un receveur *municipal :*

M. Langereau, rue de la Salle, 26;

Digitized by Google

Un directeur du *Mont-de-Piété*. (*V.* cet article);

Un receveur de l'*Hospice* et du *Bureau de Bienfaisance* (*V.* cet article.);

Un receveur trésorier de la *Caisse d'épargne* (*V.* cet article);

Un fermier de *l'octroi*, un préposé en chef, deux brigadiers d'ambulance, six receveurs et douze employés.

Fermier, M. Trubert, à Poissy.
Préposé en chef, M. Beaufis, rue de Pologne, 49.

On aura pu voir dans le *Précis* que, à différentes époques, la ville de Saint-Germain avait été affranchie par nos Rois de tous impôts, tailles et redevances; et de l'obligation de loger les gens de guerre. Il n'est pas étonnant que la population se soit augmentée rapidement dans une résidence qui jouissait de toutes ces franchises. L'abandon de la cour d'abord, la Révolution ensuite ayant dispersé sa population fortunée, la ville se trouva tellement au-dessous de ses affaires, qu'il fallut penser à se créer des revenus par des impositions extraordinaires. L'octroi fut établi, d'abord pour subvenir aux ressources épuisées des hospices. Ce n'était peut-être pas un bon moyen pour ramener des habitants à Saint-Germain; cependant ce moyen désespéré, de cinquante mille francs qu'on espérait en l'établissant, a fait accroître le revenu de la ville, en moins de trente années, de 108,500 francs; et l'autorité municipale, qui le repoussait d'abord, s'opposerait aujourd'hui à la suppression de l'octroi. C'est ici l'occasion de faire remarquer que le revenu de la Ville qui, en 1790, ne s'élevait pas à plus de *cinq mille francs* (délibération du 9 novembre), est parvenu au chiffre de 200,000 et plus (budget de 1847).

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE.

Le 7 novembre 1793 (17 brumaire an II), on forma dans le couvent des Récollets le dépôt des livres qui provenaient des bibliothèques des émigrés ; on réunit alors près de 50,000 volumes, parmi lesquels, sur l'autorisation du Gouvernement, on en choisit 5,000 qui devaient servir de noyau à une bibliothèque locale. Mais, en 1801, le maire, trop empressé d'accueillir la demande du Préfet de Seine-et-Oise, lui livra ce précieux choix pour en augmenter la Bibliothèque de Versailles. Ainsi Versailles, non contente de nous avoir frustrés du séjour des Rois, s'est peu à peu enrichie même de nos dépouilles littéraires, et nous pouvons à peine offrir aux amateurs de l'étude, qui viennent habiter nos délicieuses retraites, quelques misérables volumes renfermés dans une armoire de campagne. Cependant notre Hôtel-de-Ville contient une vaste salle avec de nombreux rayons, un bibliothécaire est nommé ; mais les volumes qui doivent former notre bibliothèque remplissent invendus les magasins de librairie. Saint-Germain ne pourrait-il pas réclamer une part des allocations accordées par les chambres pour fondations de bibliothèques? Le département, qui a des fonds pour les comices, pour les fermes modèles, pour les sociétes savantes de Seine-et-Oise, ne pourrait-il pas faire en notre faveur une allocation de livres qui ne serait, en réalité, qu'une restitution? En attendant, notre maire actuel, qui paraît sentir toute l'importance de cette nécessité, vient de faire aux citoyens un appel qui sera entendu, nous aimons à le croire, et nous serons heureux de consigner à la reconnaissance publique l'année

Digitized by Google

prochaine les noms des habitants qui coopéreront à l'augmentation de la Bibliothèque de la ville.

Bibliothécaire. M. Paul Morin, rue de Lorraine, 40.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Après une Bibliothèque, rien ne pourrait mieux répondre aux besoins de la ville de Saint-Germain, que la fondation d'un collége communal : la salubrité de l'air y a attiré des établissements d'instruction publique qui prospèrent, parce que les parents y trouvent une garantie pour le développement des facultés physiques de leurs enfants ; un collége compléterait parfaitement ce qui peut manquer au développement de leur esprit, par la force de l'émulation.

Des tentatives ont déjà été faites avec succès sous l'Empire pour doter la ville d'une institution aussi éminemment utile. Une maison d'éducation parfaitement dirigée avait attiré l'attention de parents illustres ; M. Mac d'Hermott, et après lui M. Mestro comptaient au nombre de leurs élèves Jérôme Bonaparte et Eugène Beauharnais qui ont tous les deux porté la couronne.

Le 19 juillet 1811, sur la demande du sieur Alhoy, successeur de M. Mestro, appuyée de la souscription de la ville, le préfet de Seine-et-Oise autorisa la fondation d'un collége communal ; en 1812, un décret impérial confirma cette fondation, et le grand maître de l'Université en régla l'organisation et le régime. Ce collége fut supprimé en 1814.

Après M. Alhoy, M. Ledru, M. l'abbé De l'Etang, M. Huré ont dirigé avec bonheur cette maison ; et M. Ledieu, qui y a transporté son pensionnat de Poissy, paraît destiné à lui rendre sa première

Digitized by Google

splendeur. Une érudition remarquable, une ardeur infatigable au travail, une force de volonté peu commune, promettent à cet instituteur un avenir prospère, et à la ville un directeur de collége distingué.

La seconde par l'ancienneté, la première peut-être par le nombre des élèves, l'institution DURAND a bien mérité des familles de Saint-Germain par le zèle soutenu, l'assiduité constante, l'esprit religieux qui distinguent sa direction.

De modeste instituteur communal à Maisons-sur-Seine, puis à Saint-Germain-en-Laye, M. TANQUEREL doit à son activité, à son intelligence, l'institut élémentaire le plus remarquable sans contredit de la ville et des environs.

M. POTDEVIN, moins heureux peut-être que ses confrères, mais non moins méritant, a eu le courage de relever seul un établissement commencé il y a quelques années sous les plus brillants auspices, mais que des associations malheureuses avaient peu à peu amené près de sa ruine. Jouissant à bon droit de la confiance publique qui lui tient compte de ses efforts, il répare de jour en jour les pertes qu'a faites sa maison sous une direction étrangère.

M. MORIN, par un système bien entendu et en faveur auprès des familles fortunées, se charge de l'éducation complète d'un nombre limité d'élèves auquel il applique avec bonheur la méthode de famille. Ce jeune instituteur paraît dès son début avoir ramené la confiance des parents aliénée pour ce genre d'établissement par une déception encore récente.

Une École des Frères de la Doctrine chrétienne qui compte au delà de trois cents élèves, concurremment avec une École d'enseignement mutuel qui est loin d'être aussi nombreuse, donne aux enfants pau-

Digitized by Google

vres le bienfait d'une instruction appropriée à leur position, joint à celui d'une morale préservatrice. L'École des Frères a été établie en 1745 par M. Conygham, curé de Saint-Germain; l'École mutuelle, en 1832, par la Ville.

Saint-Germain n'est pas moins heureux sous le rapport des Maisons d'Education de jeunes filles on n'y compte pas moins de dix établissements de ce genre, y compris celui du Pecq, et tous prospèrent. Nous parlerons seulement de ceux dont la renommée acquise depuis longtemps et conservée avec progrès, ne se renferme pas seulement dans les murs de la ville.

Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Louis XIV par lettres patentes de 1661, confirmées en 1726 par Louis XV, autorise l'établissement à Saint-Germain-en-Laye, de l'institution des Dames hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, dans le but de prendre soin de l'éducation de quelques pauvres demoiselles Irlandaises et Ecossaises appartenant aux familles émigrées à la suite de Jacques II et fort délaissées depuis la mort de ce prince. Cette institution subsista comme école gratuite jusqu'à la révolution de 1793. La maison, qui avait été aliénée comme domaine national, fut rendue aux Dames de Saint-Thomas en 1801, sous la condition expresse de secourir les pauvres et d'élever gratuitement un certain nombre de jeunes filles. Obérées par la cherté des vivres et les dépenses énormes qu'elles étaient obligées de faire pour rendre leur maison à sa destination première, en 1803 la commission des hospices leur alloua un secours annuel de 2,600 fr. et la mère de l'Empereur les prit sous sa protection spéciale. En 1808, l'Empereur leur accorda la propriété entière de leur maison

Digitized by Google

un nouveau secours de 10,000 fr. et une subvention annuelle de 3,000 fr. réduite en 1812 à 2,600 fr. et portée en 1820 à 3,900 fr. La ville leur accorde maintenant 200 fr. par an pour chacune des treize orphelines que l'hôpital général devait de fondation prendre à sa charge jusqu'à l'âge de vingt ans. Cette maison est donc la plus ancienne de la ville; aussi est-elle, comme on le voit, sa maison de prédilection ; aussi la confiance des parents vient-elle de Paris et des départements voisins solliciter pour leurs enfants la faveur de l'éducation toute maternelle que les Dames de Saint-Thomas donnent à leurs élèves. L'habileté de l'une des directrices trop tôt enlevée à ses projets d'amélioration, a mis l'institution dans la voie de progrès qui manquait aux études pour en faire un établissement de premier ordre; l'impulsion donnée avec énergie se suit avec persévérance. Fidèles au premier but de leur institution, les saintes filles de Saint-Thomas sont aussi pour les pauvres, pour les ouvriers de Saint-Germain, dans leurs maladies, leurs accidents, leurs blessures, une ressource précieuse et qui ne fait jamais défaut.

Religieuses Ursulines. — Dames de la Nativité. — En 1681 madame de Montespan appela de Saint-Denis à Saint-Germain une colonie d'Ursulines pour procurer aux jeunes filles une éducation chrétienne; elles s'y établirent dans la rue qui porte encore leur nom, et firent bâtir leur maison au lieu même où fut depuis établi le collége de la ville. Elles y exercèrent leur profession jusqu'à la dispersion des couvents.

Après les Ursulines, l'établissement de madame Campan a laissé de grands souvenirs; c'est là que

Digitized by Google

furent élevées la reine Hortense et toutes les princesses, grandes dames ou femmes de la haute classe de l'Empire.

En 1821, M. l'abbé Pourchon fonda dans la même rue, et dans le local occupé par madame Campan, une Congrégation religieuse destinée à l'éducation des jeunes personnes; une ordonnance royale du 7 juin 1826 sanctionne cette fondation. M. l'abbé Pourchon, fondateur, étant mort, M. l'abbé Pinard, ancien vicaire à Saint-Germain et maintenant curé de Notre-Dame de Versailles, prit la direction de cette maison, qui jouit d'une réputation méritée par la bonté des études et l'ordre intérieur de l'établissement. Deux maisons du même ordre ont été établies, l'une à Pont-à-Mousson, l'autre à Pont-Levoy. — Un ouvroir a été ajouté à cet établissement, dans le but ingénieux et charitable à la fois de mettre les jeunes filles pauvres à même de pourvoir par leur travail aux frais de leur instruction.

Après les maisons religieuses, et de pair avec elles, les Institutions de Mesdames Sauty et Delavigne, de Madame de Suère, se partagent la faveur publique et la justifient par une tenue excellente et une direction des études parfaitement entendue sous tous les rapports.

Les pensionnats de madame Moutardier, de mesdemoiselles Imbert, Dal Piaz, Maillot, Durand, à Saint-Germain, et des dames Picard au Pecq, ont leur place naturelle dans cette nomenclature, de même qu'elles ont pris rang dans la localité comme maisons recommandables.

Une École tenue par les Sœurs de Charité donne aux filles pauvres de la ville les premiers éléments de l'instruction, du travail et de la doctrine chrétienne.

Digitized by Google

Un comité supérieur d'instruction primaire, chargé de l'inspection et de la surveillance des Écoles du canton, se compose de :

MM. Quentin de Villiers, maire, Président.
Huet, curé, Vice-Président.
Ducastel, secrétaire.
MM. Coffinières.
Alexandre Denis.
le docteur Lepiez.

Un comité local pour la ville se compose de :

MM. Quentin de Villiers, maire, Président.
Huet, curé.
MM. le docteur Clerc.
le comte de Thuisy.
Leroux, secrétaire.

Une salle d'asile pour les enfants des deux sexes est confiée aux soins d'une directrice intelligente et remplie de sollicitude pour leur bas âge.

Une chose digne de remarque et qui ne se voit peut-être qu'à Saint-Germain, c'est que les dix-huit maisons d'éducation qu'elle renferme jouissent toutes, sans exception, de locaux admirables, de vastes cours et jardins; avantages que leur ont procurés les anciens hôtels de grandes maisons dont la ville est remplie.

Cette tendance naturelle des chefs d'institution à faire de Saint-Germain un centre d'éducation et de pédagogie, bien comprise et bien dirigée par l'administration locale, et secondée par l'administration supérieure, peut nous présager un avenir bien flatteur : celui de voir la science établir ses prytanées et ses gymnases dans le lieu même où nos Rois par leur séjour ont laissé tant d'enseignements à l'histoire.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BUREAU DE LA POSTE AUX LETTRES.

Si quelque administration a jamais mérité des éloges dans Saint-Germain, c'est à coup sûr la direction de la poste aux lettres. La capitale n'est pas mieux servie que nous, malgré ses facteurs en poste-omnibus, et Versailles nous envie et la ponctualité et le nombre de nos distributions journalières.

Directeur, M. POTAIN.

Le bureau de poste est rue Saint-Thomas, n° 6.

Boîtes supplémentaires. Place du Marché, 44. Rue de Paris, 34. Place de la Comédie, 21.

Trois commis, huit facteurs de ville et trois facteurs ruraux se répartissent la distribution de nos lettres répétée six fois chaque jour dans l'ordre suivant :

LEVÉE DE LA BOÎTE.	DISTRIBUTION DANS PARIS.	EXPÉDITIONS POUR	DISTRIBUTIONS DANS S.-GERMAIN.
6 h. 30 m. du mat.	vers midi.	Paris, Banlieue et Chem. de Fer.	1re vers 7 h. du m.
9 30 —			2e — 9 h. —
11 30 —	— 2 h. du s.		3e — midi.
1 h. 30 m. du soir.	— 4 —		4e — 2 h. du s.
3 30 —	— 6 —	Tous pays.	5e — 6 h. —
9 » —	— 9 du m.	Paris, Banlieue et Chem. de Fer.	6e — 8 h. 30 —
Boites supplémentaires, 1/4 d'h. avant.	Pas de distribution à 6 h. du soir les jours de fête.	—	Les deux premières distrib. ont lieu 1 h. plus tard l'hiver.

Service rural. — Distribution.	L'ÉTÉ.	L'HIVER.
Le Pecq.	3 *fois.*	3 *fois.*
Chambourcy.	2 —	2 —
Aigremont, — Fourqueux.		
L'Etang-la-Ville, — Mareil.	2	1
Saint-Nom-la-Bretêche.		

Digitized by Google

Le BUREAU est ouvert de 7 h. du matin à 9 h. du soir.

Les affranchissements sont clos 10 min. avant la levée de la boîte.

L'affranchissement n'est obligatoire que pour l'Espagne, le Portugal, les Etats Barbaresques, l'Asie Méridionale;

Par les Paquebots français : les Colonies et pays d'outre-mer, excepté l'Algérie, la régence de Tunis et nos stations du Levant;

Par l'Angleterre : les Colonies et les pays d'outre-mer appartenant à l'Angleterre.

Les envois d'argent sont reçus à raison de 2 °/₀.

Il est *essentiel* de recommander les lettres renfermant des valeurs; ces lettres doivent être apportées au bureau, sous enveloppe scellée d'au moins deux cachets en cire avec empreinte; elles peuvent être adressées dans tous pays où la France entretient des bureaux de poste; l'affranchissement en est facultatif et sans augmentation de prix.

Les lettres pour la Bavière peuvent être expédiées aux mêmes conditions.

MAITRISE DE POSTE AUX CHEVAUX.

M. Accoyer a fait preuve d'habileté en faisant acquisition de la poste aux chevaux de Saint-Germain; il a compris qu'un des besoins les plus impérieux des Parisiens, après les chemins de fer, est de se faire voiturer n'importe où; aussi met-il plus de chevaux en activité que n'en a jamais eu maître de poste sur la route de Normandie, dont les nombreuses voitures jadis traversaient tant de fois par jour Saint-Germain.

Entreprise des Accélérées.

Rue de Paris, à la Poste aux chevaux.

Bureaux, chez M. Bourgeois, Hôtel du Cheval Noir, r. de Paris.

Service de St-Germain à Versailles et retour, toutes les heures.

Service de St-Germain à Poissy et retour, toutes les heures.

Service de Marly-le-Roi et retour.

En été	de Marly,	7 h. 1/2,	9 h. 1/2,	12 h. 1/2,	3 h. 1/2,	6 h. 1/2.
	St-Germain,	8 h.	10 h.	1 h.	5 h.	10 h.
Hiver	de Marly,	8 h. 1/2.	11 h. 1/2,	3 h. 1/2,	8 h. 1/2.	
	St-Germain.	9 h.	1 h.	5 h.	9 h.	

Service de Pontoise. — De Pontoise, 7 h. du matin.
De Saint-Germain, 5 h. du soir.

Voitures de remises à volonté, calèches, chars à bancs, américaines, cabriolets, tilburys, à des prix modérés.

Déménagments en chariots à 4 roues, et tapissières pour tous pays.

Digitized by Google

CERCLE LITTÉRAIRE.

Il était naturel de penser qu'une ville composée de tous les éléments de la société la plus distinguée sentirait le besoin de réunir tous ces éléments dans un but commun de distraction, de délassement et de communication fréquente : il en devait résulter une liaison, une confraternité qui tournerait au profit de la résidence et à l'agrément de chacun en particulier. Un Cercle littéraire fut fondé pour répondre à ce besoin, et il n'a cessé depuis sa fondation de remplir, à la satisfaction de tous ses membres, tous les avantages qu'on s'en était promis. C'est là que se rencontrent journellement tout ce que la ville renferme de notabilités administratives, civiles, militaires et commerciales. C'est là que l'étranger peut juger d'un coup d'œil ce que la société de Saint-Germain peut offrir de variété et de bon choix. La lecture des journaux de toutes sortes, une bonne bibliothèque, des salons de jeu et de conversation, un billard; tout cela réuni dans le local le mieux situé, l'hôtel de la Surintendance, vis-à-vis du Parterre, fait du cercle de Saint-Germain un établissement aussi distingué que durable.

Les conditions d'admission et les statuts sont communiqués :

Par le président, M. Equer, rue Saint-Pierre, 34;
Les vice-présidents { M. Legay, rue Grande-Fontaine;
M. Legrand, rue de Versailles;
Le secrétaire, M. Tanquerel, rue de Lorraine, n° 16.
Le trésorier actuel est M. Watilliaux fils, rue de Pontoise.

SOCIÉTÉ PHILADELPHIQUE.

« Cet établissement, dont le but principal est une caisse de secours mutuels, a été formé à Saint-Germain, vers la fin de l'année 1830, sur les bases des nombreuses sociétés existant à Paris et dans

Digitized by Google

d'autres grands centres de population, entre les membres d'une même profession pour s'assurer mutuellement des secours en cas de maladie ou d'infirmité et pour le temps de leur vieillesse.

» La première idée de cette utile institution est due à M. Simon, menuisier; elle fut accueillie par des habitants qui depuis n'ont cessé de consacrer leur temps au maintien et à la prospérité de cette société. Après 17 ans d'existence, elle compte 250 membres; et possède en inscriptions 5 pour °/₀, 2,500 fr. de rente; elle a payé, depuis sa fondation, plus de 20,000 fr. aux sociétaires malades, qui ont, en outre, reçu gratuitement les soins du médecin et les médicaments utiles au traitement de leurs maladies; plus de 3,500 fr. ont également été donnés, à titre de denier, aux veuves ou aux orphelins des membres décédés.

» La prospérité constante de cette société peut permettre d'espérer que la pension de 200 fr. à laquelle a droit tout membre qui en aura fait partie pendant trente ans, ou qui, avant ce temps, se trouverait dans l'impossibilité de gagner sa vie, sera exactement servie.

» On doit aussi apprécier les avantages moraux obtenus par cette institution, qui met une conduite exempte de tout reproche au premier rang des devoirs de ses membres. Elle présente encore un résultat d'utilité publique pour la ville, puisque les sociétaires recevant chez eux, gratuitement, les soins du médecin et les médicaments, aucun d'entre eux ne saurait être dans la nécessité d'aller les demander à l'hospice.

» Ces heureux résultats sont dus, principalement, à une sévère exécution du réglement et au zèle infatigable du président (M. Queudeville) qui a été,

Digitized by Google

unanimement, maintenu à la tête de la Société depuis sa fondation.

» Tout porte donc à croire que cette utile association continuera longtemps à répandre sur la classe laborieuse de cette ville ses effets salutaires, en contribuant au soulagement des maux physiques, et en propageant, parmi les membres qui la composent, l'esprit de concorde et de fraternité, véritable base de la Société qui a pris pour devise : *Union, persévérance.* »

Communication des statuts est donnée à qui la demande par :

MM. Queudeville, rue Neuve-de-l'Église, président.
Ducastel, vice-président.
Rousca, orateur.
Guitel, secrétaire.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE ET MILITAIRE,

dite de Saint-Germain-en-Laye.

« Cette Société, qui s'est formée le 1er janvier 1847, se compose d'officiers de tous grades de terre et de mer, en retraite, démissionnaires ou en réforme, et des officiers des administrations militaires ayant rempli des fonctions correspondantes aux grades d'officier.

» Son but est de rendre d'une manière convenable des honneurs funèbres aux sociétaires qui viendraient à décéder, et de venir en aide aux familles ou aux sociétaires qui seraient atteints par un malheur.

» Un conseil d'administration pris dans son sein se charge de faire les diligences nécessaires auprès des autorités compétentes pour faire obtenir la pension à la veuve ou aux orphelins, faire les démarches pour obtenir les arrérages de la pension de retraite et du traitement de la Légion-d'Honneur, etc.

» Chaque sociétaire paie en entrant 2 francs pour

Digitized by Google

frais de premier établissement et 6 francs annuellement.

» Le conseil d'administration se compose de sept membres, dont les fonctions sont en ce moment remplies par :

MM. Jomard, colonel, comm. ✻, président.
Paparel de Laboissière ✻, capit. vice-président.
Grégoire, Ch. ✻, lieutenant de vaisseau.
Bastide (de) ✻, sous-commis. de marine.
Turpin de Sansay ✻, capitaine.
Fabre ✻, capitaine, trésorier.
Oudinot, capitaine, chev. de la Lég. de Naples, secrétaire.

» Deux commissaires de quartier sont adjoints au conseil pour l'aider dans ses rapports avec les sociétaires en cas de maladie ou de décès et pour l'ordonnance des cérémonies funèbres. Ces importantes fonctions sont en ce moment confiées à MM. les capitaines Boulland et Courson.

THÉATRE.

Depuis les représentations données au château sous Louis XIV, par le Roi lui-même et les seigneurs et grandes dames de la cour, la ville a conservé le goût du spectacle et joui d'une série souvent interrompue de directions théâtrales qui n'ont pas toutes eu le succès des premiers débutants. Faut-il s'étonner des chutes successives de ces sortes d'établissements à Saint-Germain-en-Laye, où la ville n'a pas le moyen de subventionner sa troupe, quand les directions les plus élevées même de la capitale ne peuvent subsister qu'à force de subventions? Le théâtre, tel que la littérature moderne l'a fait de nos jours, porte avec soi le germe de l'insuccès et de la déconfiture : il sape la société en infiltrant dans les cœurs et dans les esprits l'immoralité et le mépris du devoir, ou le ridicule de la vertu; comment pourrait-il subsister lui-même? Le goût du spectacle est naturel à l'hom-

Digitized by Google

me, il est même un besoin pour l'homme civilisé, qui aime à voir le passé reparaître sous ses yeux avec ses mœurs et ses costumes originaux, et le présent se refléter lui-même avec ses travers et ses prétentions au progrès en tous genres : ce plaisir n'aurait rien en soi de mal et de défendu, si nous n'encouragions pas, par notre présence, par nos applaudissements, ce que la scène présente à nos enfants de dangereux et de contraire aux bons principes. Quel est l'auteur, le directeur ou l'artiste dramatique qui ne rivalisera de licence, de cynisme et d'extravagance, s'il se sent encouragé par les bravos, les acclamations et les couronnes ? Quel est celui d'entre eux qui oserait s'exposer aux railleries, aux sifflets, ou à la désertion des banquettes, s'il savait qu'on réserve cet accueil aux pièces qui appellent le ridicule sur les liens sociaux les plus respectables, qui affichent les débordements de la débauche, et le hideux spectacle du crime sous ses aspects les plus épouvantables? Il ne tient qu'à nous de réformer le théâtre et d'en ramener la profession à l'estime et à la considération qu'il a perdues lui-même en abandonnant la décence et les mœurs qu'il était appelé à protéger.

Pour en revenir au Théâtre de Saint-Germain-en-Laye, en 1787 le sieur Dénebecq fit restaurer à ses frais la salle du vieux château, pour y donner des représentations et des bals de société; forcé de quitter cette salle à la Révolution, il en établit une autre rue de Pologne, au coin de la place de l'ancien cimetière. Celle-ci ayant été démolie pour faire place aux constructions ou arcades de la place du Marché, on joua la comédie dans une salle des catéchismes de la paroisse. Plus tard on

Digitized by Google

rouvrit la salle du château, que l'on quitta encore pour celle du sieur Lebailly, rue de Pontoise. Enfin la ville, en 1827, fit don au sieur Guyot, directeur privilégié, du bâtiment du Jeu-de-Paume, ce vieux témoin des nobles récréations de nos princes, à la charge de le métamorphoser en salle de spectacle, ce qu'il réussit à faire assez convenablement, mais non pas à payer. Cette salle vient d'être restaurée de nouveau par M. Alexandre Dumas, dernier concessionnaire, qui n'a ménagé ni sa bourse ni son influence sur les artistes de la capitale pour attirer quelque prospérité au Théâtre de Saint-Germain; mais tout porte à croire qu'il n'aura pas plus de bonheur que ses devanciers.

VOITURES PUBLIQUES.

Avant la révolution de 89 le voyage de Saint-Germain à Paris était un voyage au long cours, et les voitures de la Cour avaient presque seules la libre pratique des deux routes. En 1785 (voir le *Précis historique*) le droit de transporter les voyageurs était affermé à un seul entrepreneur, à l'exclusion de tout autre, et les particuliers qui voulaient prendre d'autres véhicules que le sien étaient obligés de lui payer un droit, ou d'aller à pied. Le régime de la liberté amena à l'entreprise la concurrence des *coucous* ou voitures de place qui, peu chers, mais mal équipés, mettaient quelquefois 4 à 5 heures à faire le trajet; jusqu'à ce que la Restauration, en redonnant un peu de vie à Saint-Germain, suscita l'établissement de voitures régulièrement organisées. Ce service fut conduit par M. Meuron à la satisfaction générale jusqu'à l'établissement du chemin de fer, qui depuis 1837 a fait cesser toute concurrence sérieuse à cet égard.

Digitized by Google

Voici la nomenclature des moyens de communication qui, concurremment avec le chemin de fer, sont régulièrement établis à Saint-Germain :

Berlines-Postes du Commerce de St-Germain, rue de la Verrerie. Pour Port-Marly, Bougival, Rueil, Nanterre, Neuilly et Paris.

Berlines-Mantaises, Place du Château, au Chemin de fer : Pour Poissy, Triel, Meulan et Mantes.

Chemin de fer, de Saint-Germain à Paris, place du Château. Pour Chatou, Rueil, Nanterre, Colombes, Asnières et Paris. — A Colombes, voitures pour Argenteuil et Corneille-en-Parisis. — A Rueil, voitures pour Bougival.

Entreprise des Accélérées de Saint-Germain, rue de Paris, 72 : Pour Port-Marly, Marly, Louveciennes, Roquencourt et Versailles. — Conflans, Saint-Ouen-L'Aumône et Pontoise. — Poissy.

Omnibus de St-Germain à Epône, pl. du Château, au Ch. de fer : Pour Chambourcy, Orgeval, Morainvilliers, Ecquevilly, Flins, Aubergenville et Epône.

Voitures de place tarifées, à la course et à l'heure, place du Château.

Outre ces établissements, Saint-Germain en possède plusieurs autres pour les voitures à volonté, fiacres et cabriolets à l'heure ou à la journée (*voir* la liste des commerçants, art. *Loueurs de voitures*).

CHEMIN DE FER.

De toutes les villes de France, la première, Saint-Germain a eu l'avantage de correspondre avec la capitale par le moyen de cette admirable invention des temps modernes. Etait-ce le besoin invincible de revoir l'ancienne résidence de ses rois, qui poussait sur notre plateau cette population empressée? ou le besoin plus impérieux encore de quitter quelques instants cette prison volontaire où la retient pendant la semaine l'ambition, l'intérêt et tous ces puissants moteurs qui agglomèrent les hommes *civilisés*, pour se répandre sous les ombrages de notre délicieuse Forêt et respirer l'air pur et embaumé de notre Terrasse? N'était-ce pas plutôt la cupidité des spéculateurs qui amenait de notre côté

Digitized by Google

l'établissement d'une voie de fer, afin d'exploiter à son profit le double attrait de la curiosité et du plaisir qui devait attirer longtemps à Saint-Germain les habitants de la capitale? Quoi qu'il en soit de tous ces motifs vrais ou supposés, nous eûmes le chemin de fer, en 1837, de Paris au Pecq, et pendant dix ans les malheureux industriels de la Ville que leurs affaires menaient à Paris s'épuisèrent à descendre et à monter la côte du Pecq, pour le bon plaisir de la compagnie du chemin de fer. Mais il était écrit que tous les essais de chemins de fer se feraient à Saint-Germain, et nous venons d'avoir le chemin de fer atmosphérique. Au moins cette fois-ci n'avons-nous pas perdu au change, et si ce n'est peut-être une bande de gazon enlevée à notre Parterre, n'avons-nous à regretter que la précipitation avec laquelle la Ville a offert deux cent mille francs à la compagnie pour amener le débarcadère au centre de la ville. Du reste, outre l'avantage d'être débarqués à notre porte, nous nous sommes enrichis des monuments les plus remarquables et les plus intéressants au point de vue de l'art, qui aient encore été exécutés et qui s'exécuteront peut-être jamais dans cette branche difficile et dispendieuse de chemins de fer. (Voir la *Notice sur les chemins de fer atmosphériques*, en tête du *Précis*.)

L'administration du chemin de fer de Saint-Germain a son centre à Paris, rue St.-Lazare ; elle est représentée au débarcadère de la place du Château par

MM. Mouillard, chef de la gare et du personnel.
Corrège, chef au Vésinet.
Sabatier, sous-chef à Saint-Germain,
Vincent, 1er commissaire.
M. Lemens, sous-commissaire.
Mme Pentigny, directrice des bagages.
Mme. Châtelier, receveuse-chef.
M. Farre, chef d'équipe.
M. Caisso, chef du mouvement de la machine.

Digitized by Google

Charvet, Jean-Marie, Md. de nouv., r. de Pologne, 51. 527 23
Marest (de), Apollinaire, propr., rue de Poissy, 85. 515 99
Chevalier, Firmin, propriét., rue des Arcades, 7. 513 17
Tellier, Etienne-Henri, propr., rue de Pologne, 50. 511 09
Ducastel, Louis-Alex., propr., r. des Bûcherons, 5. 507 78
Rigal, J.-B., propriét., pl. du Château, 1 (à Paris). 505 07
Queudeville, J.-J., propr., r. Neuve-de-l'Église, 14. 498 44
Watilliaux, Louis-Franç., propr., r. G.-Font., 26. 497 95
Affre, Denis-Auguste, arch. de Par., r. de Poissy, 89. 497 78
Cardet, Melize, propriétaire, rue de Noailles, 15. 494 86
Haguenier, Franç.-Etienne, propr., r. de Paris, 58. 481 84
Duménil, Pierre-Alex., propr., route de Paris. 479 59
Lallemant, Charl.-Nic., entrepr., r. de Pologne, 71. 478 32
Leroux, Jean, Md. de volailles, r. du Poteau-Juré, 8. 477 81
Cottin, Pierre-Eugène, propr., rue de Pologne, 68. 469 99
Bourgeois, François, propriétaire, rue de Paris, 49. 467 61
Vion, E.-L., propr., r. du V.-Marché, 15 (au Pecq). 465 64
Bouillot, Rene, propriétaire, rue des Ursulines, 19. 460 86
Meunier, Charles-François, propr., r. de Poissy, 69. 459 59
Lahaye, Pierre, propriétaire, rue d'Hennemont, 11. 458 76
Coutellier, dit Brière, boucher, rue au Pain, 71. 455 71
Duport, François, propriétaire, rue de Pontoise, 43. 454 75
Petit, Franç.-Jacques, Md. de tissus, rue de Paris, 6. 453 23
Tissier, Franç.-Louis, propr., rue des Bûcherons, 3. 451 17
Robiniot, Victor, propriétaire, rue St.-Thomas, 4. 444 63
Mouton, Ach.-Aug., propr., place du Marché-N. 2. 442 21
Feuchère, Nicol.-Franç., épicier, r. de Pologne, 53. 441 15
Ravelet, Louis-Joseph, propr., rue de Paris, 25. 440 49
Sollet, Pierre, Md. de bois, r. du Vieil-Abreuvoir, 16. 439 41
Doyen, J.-N.-Joseph, propr., rue de Lorraine, 39. 427 34
Monduit, Jean-Louis, propr., rue de Pontoise, 20. 425 48
Béranger, Jacques-Roch., propr., r. de l'Hôpital, 2. 422 70
Rolot, E.-N.-Léonard, propr., rue de Pontoise, 6. 418 57
Hervier, Marc-Ant., limonadier, pl. du Théâtre, 19. 417 77
Tiercelin, Théodore-Amable, Md. de nouveautés, rue du Vieux-Marché, 24. 417 73
Equer, Renard, receveur de rentes, r. S.-Pierre, 31. 417 64
Lesage, Auguste, propriétaire, rue de Pologne, 113. 416 64
Mayer, Nicolas, menuisier, rue au Pain, 17. 410 10
Bourgeois, Aug.-Denis, restaurat., rue de Paris, 72. 410 09
Lille, Pierre, dit Bayonne, entrepreneur charpentier, rue Louis-Philippe, 13. 404 78
Monduit, Philippe-Clair, ferblantier, r. de Poissy, 1. 401 64
Michel, Maurice-Gaspard, épicier, r. de Poissy, 44. 398 62
Denis, Alexandre-Marie, propriét., r. de Poissy, 96. 398 43

Digitized by Google

LISTE OFFICIELLE

DES ÉLECTEURS COMMUNAUX

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN.

Nasson, Julien, entr. gén. de bât., r. L.-Philippe, 8.	1501	93
Guy, Antoine, propriétaire, r. Croix-Boissière, 5.	1375	85
Gosselin, Charles, propriétaire à Hennemont.	1166	83
Maybon, Laurent-Louis, prop., rue de Poissy, 45.	952	06
Planté, Barth., entr. de bât., r. du Boulingrin, 10.	942	30
Petit, Fr., ent. de bât., r. de la Surintendance, 7.	939	90
Masson, Pierre, propr., rue de la Surintendance, 2.	903	68
Leguay, Philippe-Antoine, pr., r. Gr.-Fontaine, 10.	832	42
Lefèvre, Remy-Alph., Md. de bois. r. de Pol., 91.	796	65
Chéron, J.-B., entrepreneur de bât., r. S.-Louis, 16.	790	43
Joly, Marie-François, prop., rue des Ursulines, 8.	784	12
Sigaux, Marc-Antoine, prop., r. du V.-Abreuv., 6.	765	69
Ravelet, Bernard, propriétaire, rue de Pologne, 2.	695	62
Danloux, Guill.-Simon-Pierre, propr., r. de Pol., 93.	686	83
Dupuis, J.-Bapt.-Gabriel, propr., r. des Ursul., 20.	681	20
Goujon, Victor-Jérémie, propr., r. de Poissy, 104.	681	13
Bégis, Louis-Charles, propriét., rue des Écuyers, 3.	678	09
Perrin, François, orfèvre, rue de Paris, 18.	668	04
Delaville, Pierre-Claude, propr., r. de Noailles, 14.	661	22
Baudouin, Jacq.-Pierre-Franç., propr., r. S.-Louis, 1.	659	77
Blard, J.-Bapt., entrepr. de bât., r. de Mareil, 54.	658	41
Potage, Louis-Guill., propr., r. Gr.-Fontaine, 32.	650	82
Delbut, François-Louis, père, tanneur, r. de Fourq.	629	55
Boisson, Laur.-Matth. fils, propr., r. de Poissy, 18.	629	54
Dugit, Louis-Julien, propriét., rue de Poissy, 98.	626	84
Mollet, Brutus, propr., rue Neuve-de-l'Église, 16.	622	44
Moyon, Eugène, propr., r. de Versailles, 21.	615	49
Thévanne, marchand de vins, rue de Paris, 65.	605	45
Boudet, Joseph-Claude, propr., r. de la Verrerie, 8.	602	77
Guignard, Pierre-Franç. brasseur, r. de Versaill., 10.	601	40
Textoris, Auguste, propr. agent de change, rue du Château-Neuf, 12.	573	01
Ferré, Victor, Md. de vins, r. du V.-Abreuvoir, 15.	558	14
Buissin, Jean-Baptiste, propr., r. de Pologne, 58.	547	20
Pereire, Emile, propr., pl. du Ch., au débarcadère.	540	41

Digitized by Google

Charvet, Jean-Marie, Md. de nouv., r. de Pologne, 51. 527 23
Marest (de), Apollinaire, propr., rue de Poissy, 85. 515 99
Chevalier, Firmin, propriét., rue des Arcades, 7. 513 17
Tellier, Etienne-Henri, propr., rue de Pologne, 50. 511 09
Ducastel, Louis-Alex., propr., r. des Bûcherons, 5. 507 78
Rigal, J.-B., propriét., pl. du Château, 1 (à Paris). 505 07
Queudeville, J.-J., propr., r. Neuve-de-l'Église, 14. 498 44
Watilliaux, Louis-Franç., propr., r. G.-Font., 26. 497 95
Affre, Denis-Auguste, arch. de Par., r. de Poissy, 89. 497 78
Cardet, Melize, propriétaire, rue de Noailles, 15. 494 86
Haguenier, Franç.-Etienne, propr., r. de Paris, 58. 481 84
Duménil, Pierre-Alex., propr., route de Paris. 479 59
Lallemant, Charl.-Nic., entrepr., r. de Pologne, 71. 478 32
Leroux, Jean, Md. de volailles, r. du Poteau-Juré, 8. 477 81
Cottin, Pierre-Eugène, propr., rue de Pologne, 68. 469 99
Bourgeois, François, propriétaire, rue de Paris, 49. 467 61
Vion, E.-L., propr., r. du V.-Marché, 15 (au Pecq). 465 64
Bouillot, Rene, propriétaire, rue des Ursulines, 19. 460 86
Meunier, Charles-François, propr., r. de Poissy, 69. 459 59
Lahaye, Pierre, propriétaire, rue d'Hennemont, 11. 458 76
Coutellier, dit Brière, boucher, rue au Pain, 71. 455 71
Duport, François, propriétaire, rue de Pontoise, 43. 454 75
Petit, Franç.-Jacques, Md. de tissus, rue de Paris, 6. 453 23
Tissier, Franç.-Louis, propr., rue des Bûcherons, 3. 451 17
Robiniot, Victor, propriétaire, rue St.-Thomas, 4. 444 63
Mouton, Ach.-Aug., propr., place du Marché-N. 2. 442 21
Feuchère, Nicol.-Franç., épicier, r. de Pologne, 53. 441 15
Ravelet, Louis-Joseph, propr., rue de Paris, 25. 440 49
Sollet, Pierre, Md. de bois, r. du Vieil-Abreuvoir, 16. 439 41
Doyen, J.-N.-Joseph, propr., rue de Lorraine, 39. 427 34
Monduit, Jean-Louis, propr., rue de Pontoise, 20. 425 48
Béranger, Jacques-Roch., propr., r. de l'Hôpital, 2. 422 70
Rolot, E.-N.-Léonard, propr., rue de Pontoise, 6. 418 57
Hervier, Marc-Ant., limonadier, pl. du Théâtre, 19. 417 77
Tiercelin, Théodore-Amable, Md. de nouveautés, rue du Vieux-Marché, 24. 417 73
Equer, Renard, receveur de rentes, r. S.-Pierre, 31. 417 64
Lesage, Auguste, propriétaire, rue de Pologne, 113. 416 64
Mayer, Nicolas, menuisier, rue au Pain, 17. 410 10
Bourgeois, Aug.-Denis, restaurat., rue de Paris, 72. 410 09
Lille, Pierre, dit Bayonne, entrepreneur charpentier, rue Louis-Philippe, 13. 404 78
Monduit, Philippe-Clair, ferblantier, r. de Poissy, 1. 401 64
Michel, Maurice-Gaspard, épicier, r. de Poissy, 44. 398 62
Denis, Alexandre-Marie, propriét., r. de Poissy, 96. 398 43

Digitized by Google

Laurent, Germain, farinier, rue du V.-Marché, 33.	398	30
Leroy, dit Descarreaux, tanneur, r. de l'Hôpital, 20.	393	18
Ferrey, Louis-Symphorien, traiteur, r. de Paris, 74.	388	88
Cayeux, Gilb.-Dieudonné, propr., r. S.-Thomas, 8.	386	48
Catherin, propriétaire, rue de Versailles, 17.	385	50
Lekieffre, J.-B.-Joseph, tanneur, r. de l'Hôpital, 22.	384	85
Perrin, Ferréol, propriétaire, rue de Pologne, 68.	384	37
Delaunoy, Louis, grènetier, r. des Ursulines, 44.	381	62
Thiboust Antoine, fabr. de bonneterie, r. Bergette.	377	06
Gressot (de), Joseph-Fidèle, propr., r. de Poissy, 47.	376	96
Beaune, François, ent. de pavage, r. Danès, 11.	376	21
Huré, P.-E., propriét., r. des Ursulines, 40 (à Paris).	366	64
Coquerel, Jean-Nicolas, escompteur, r. de Paris, 23.	363	81
Cherrières, Jacques, propriétaire, rue Trompette, 23.	362	65
Jean, Philippe-Théodore, plombier, r. de Paris, 44.	362	65
De Châteaubardon, propr., r. du Château-N., 7.	362	58
Gudin, propriétaire, rue du Chât.-Neuf (à Paris).	362	47
Lerenard, Pierre-Hippolyte, entrepreneur serrurier, rue Saint-Louis, 10.	362	32
Ternon-Rousseau, Félix, chapelier, rue de Paris, 36.	361	83
Stouque, Jean-François, propr., rue de Versailles, 5.	361	03
Bardel, Eugène, propriétaire, rue des Ursulines, 26.	358	01
Chenu, Jean-Marie, boucher, rue des Louviers, 18.	355	77
Guimier, Joseph, propriétaire, rue de Poissy, 43.	353	40
Bénard, Théodore, propriétaire, rue G.-Fontaine, 2.	351	85
Casse, Jean, pharmacien, rue de Paris, 48.	348	54
Deguel, charcutier, rue de Pologne, 25 (à Paris).	346	07
Collinet, Louis-Jean, restaurateur, pavill. Henri IV.	345	17
Rousseau, Pierre, propriétaire, rue de Paris, 36.	344	07
Hugonin, Etienne-Denis, propr., rue de Paris, 10.	342	11
Huant, J.-B., débit. de tabac, r. du V.-Marché, 22.	341	41
Abadon, J.-J , blanchisseur, r. Saint-Léger, 17.	341	41
Desnoyers (baron), propriétaire, rue aux Miettes.	340	18
Onfroy, Jean-Sébastien, propr., r. des Ursulines, 22.	339	54
Martin, J.-B., propriét., rue du Vieux-Marché, 28.	339	25
Corroyer, Achille, banquier, rue de Poissy, 43.	338	02
Baudin, François-Marie, boucher, r. de Pologne, 29.	336	97
Desperrier, Philippe, propriétaire, r. de la Salle, 32.	334	14
Laporte, Gervais, aubergiste, rue de Pologne, 57.	331	82
Delépine, J.-Ch.-Const., propr., r. de Pologne, 99.	331	71
Perrot, Pierre, propriétaire, rue de la Verrerie, 17.	327	49
Meunier, J.-André, tanneur, r. G.-Fontaine, 43.	327	03
Ozanne, Pierre-Jacq., aubergiste, r. de Poissy, 56.	326	28
Leroy, Pierre-Eustache, propr., r. de Pontoise, 15.	324	19
Bourgeois, Pierre-Barth., mercier, r. de Poissy, 10.	323	10

Digitized by Google

Chevalier, J.-B., corroyeur, rue du V.-Marché, 29.	322	43
Larchevêque, Alex. Md. de bois, r. de Poissy, 71 *bis*.	320	03
Bégé, Jacques, couvreur, rue de Pontoise, 10.	319	71
Bulté, Elie, cafetier, rue de Paris, 31.	319	67
De Beaurepaire, Alf.-Fr., propr., r. des Ecuyers, 3.	319	41
Cathelineau, Ant.-Louis, propr., r. S.-Thomas, 12.	319	29
Benoiton, Louis, entrep. de maçonnerie, r. Jadot, 3.	318	10
Beaugnies, Jean-Bapt., propriétaire (à Versailles).	317	52
De Suère, Bertr. chef d'institution, r. de Médicis, 1.	317	20
Macé, propriétaire, r. de Pologne, 1 (à Paris).	314	71
Yvon, Jean-Fr., blanchisseur, r. de la Verreric, 9.	311	71
Bigeon, Charles, épicier, rue au Pain, 2.	310	80
Fortin, Damas, boucher, rue de Mareil, 11.	308	96
Radigue, Constant, com. en bestiaux, r. de Poissy, 53.	308	28
Cuisinier, Alex.-Martin, propr., r. Croix-Boissière.	308	12
Griveau, Philippe, propriétaire, rue de Pologne, 62.	305	60
Rebblet, Alexis, propriétaire, r. Louis-Philippe, 11.	305	27
Archambaut, Jacq.-Alex., propr., r. S.-Thomas, 14.	303	59
Cavrot, propriétaire, r. du Vieux-Marché, 75.	302	39
Roure, Etienne, propriétaire, rue de Noailles, 9.	300	21
Hesse, Etienne, propriétaire, rue de Pologne, 97.	299	82
Bourdin, André-René, propriét., rue de Pontoise, 7.	299	02
Tellier, Louis-François-Guillaume, entrepreneur charpentier, rue du Parc de Noailles, 2.	298	52
Diébold, Franç.-Jacques, boulanger, r. de Poissy, 8.	297	42
Salles, Jean-Louis, épicier, rue de Pologne, 1.	295	17
Leprieur-Accoyer, maître de poste, rue de Paris, 66.	294	80
Vinot, Jean-Antoine, propriét., rue de la Salle, 24.	294	26
Laporte, Gerv., fondeur de suif, r. de Pologne, 37.	292	86
Fouaux, Louis-André, sellier, r. du Marché-N., 2.	292	31
Quentin de Villiers, propriét., rue de Pontoise, 30.	292	16
Chesneau, Jules, propriétaire, rue de Poissy, 43.	292	09
Grappin, François, propriétaire, rue de la Salle, 7.	288	00
François, Jean, boucher, rue de Poissy, 50.	287	77
Legrand, Benjamin, propriétaire, rue de Poissy, 46.	286	91
Meunier, Charles-François, prop., rue S.-Pierre, 19.	283	86
Théron, J.-Baptiste, aubergiste, rue de Poissy, 60.	283	83
Delagrange, Pierre-Ant., propr., r. G.-Fontaine, 22.	278	71
Lequertier, Réné, épicier, rue de Pologne, 59.	278	15
Varambon, propr., hôtel des Coches, r. des Ursul.	276	38
Guillot, Jean-François, propriétaire, r. au Pain, 50.	275	79
Lefebure, Franç.-Fortuné, propr., r. de Pontoise, 11.	274	31
Pellechet, Ant.-Joseph, propr., r. de Lorraine, 18.	272	93
Pény, J.-Baptiste, propr., rue Grande-Fontaine, 11.	271	82
Moreau, Nicolas, propriétaire, rue de Mareil, 32.	268	84

Digitized by Google

Bigeon, Charles, propriétaire, rue de Pologne, 95.	267	52
Bounel, Bertrand, boulanger, pl. du Marché-Neuf.	267	46
Desfontaines, Pierre-Fr., propr., r. de Pontoise, 19.	267	45
Lehaistre, Marie-Louis-Toussaint, épicier, rue du Vieux-Marché, 1.	267	41
Allain, Jacques-Et., propriétaire, rue de Poissy, 7.	264	96
Godefroy, Auguste, entrepreneur de déménagements, rue de Mareil, 29.	261	92
Chassang, P., propr., Fonds-de-l'Hôpital (à Paris).	261	82
Percerou, Ferdinand, propriét., rue de la Salle, 4.	260	69
Lenfant, Jean-Charles, propriét., rue de la Salle. 22.	259	29
Mahieu, propriétaire r. au Pain, 29 (à Conflans).	259	53
Boisson, François-Mathurin, chaud., r. de Paris, 42.	257	47
Thirion, Jean-Baptiste, propr., rue de Mantes, 28.	256	70
Thiboust, Louis, père, propriét., r. de Pologne, 26.	255	25
Sigaux, Adolphe, fils, Md. de vins en gros, rue du Vieil-Abreuvoir, 6.	252	67
Merland, Paul, propriétaire, rue de Poissy, 69.	251	16
Tellier, Martin-Julien, propr., rue de Pologne, 35.	250	44
Tellier, Jean-Jacques, propr., rue de Pologne, 35.	250	44
Normand, Benoît-Hyacinthe, Md. quincaillier, rue de Paris, 22.	250	33
Pinchereau, Fr.-Louis, propr., rue de Lorraine, 28.	248	67
Maybon, François-Louis, charron, rue Jadot, 2.	248	03
Manchez, propriétaire, rue de l'Aigle-d'Or, 2.	247	18
Hamot, Pierre-Didier, cabaretier, r. de Mareil, 51.	245	89
Lecocq, Hippolyte, propriétaire, r. de l'Hôpital, 4.	245	78
Aubert, Louis-Thomas, propriétaire (à Paris).	245	06
Hugonin, Guill.-Bart., propr., r. de Lorraine, 20.	243	85
Jouan, Jean-Baptiste, menuisier, r. de Pologne, 36.	242	39
Michel, Vincent-François, armurier, r. de Paris, 48.	241	77
Jouan, propr., rue du Poteau-Juré, 13 (au Pecq).	240	32
Perrache, Ant.-Marius, pharmacien, r. au Pain, 35.	240	09
Canu, Joseph père, propr., rue de la Procession, 5.	238	59
Boivin, Pierre-Charles, marchand de draps, rue du Vieux-Marché, 5.	237	44
Dubief, André, Md. de nouveautés, rue de Paris, 2.	237	43
Natier, J., propr., r. des Ecuyers, 7. (à Versailles).	237	20
Monnier, propriétaire, rue de Mantes, 3.	236	74
Maybon, Louis-Aug., Md. de fer, r. G.-Fontaine, 1.	235	67
Guillon, Claudius, propr., r. du V.-Abreuvoir, 11.	235	52
Grutter, Jacques-Charles, propriétaire (à Paris).	234	39
Chegaray, propr., r, des Bûcherons, 12 (à Paris).	233	25
Beau, François-Henri, imprimeur, rue au Pain, 61.	232	62
Verneuil, Jean-Thomas, propr., rue S. Pierre, 37.	231	34

Digitized by Google

Langlumé des Angles, propriét., rue S.-Louis, 11. 230 99
Normand, propriét., rue de Paris, 60 (à Meulan). 229 37
Labrousse, Philippe, imprimeur sur étoffes, rue de l'Hôpital, 12. 227 96
Pény, Antoine, Md. de bois, rue des Bûcherons, 10. 226 67
Alliaume, Louis-Prudent, propr., rue S.-Pierre, 35. 226 52
Baudouin, Franç.-Nic.-Alb., propr., r. au Pain, 13. 225 57
Delanoue, Paul-Claude-Hilaire, marchand de vins, route de Versailles. 225 15
Frère, Athanase, propriét., rue Neuve-de-l'Eglise, 2. 224 84
Guillot, Frédéric, libraire, rue au Pain, 50. 223 91
Pruneau, propriétaire, place du Château. 223 69
Andry, Pierre-Louis, épicier, rue de Paris, 34. 226 44
Isnard, Antoine, maréchal, rue de Versailles, 2. 223 21
Blard, propriétaire, rue de Mareil, 60 (à Paris). 221 49
Simon, Gabr.-Michel, menuis., r. de Poissy, 3 *ter*. 219 81
Gaubert de la Nourrais père, propr., r. du V.-Abr., 7. 219 30
Pignier, Léger, Md. mercier, rue de Paris, 32. 219 00
Lamy, Denis, épicier, rue de Poissy, 48. 218 68
Cordier, Jean-Pierre, propriétaire (à Triel). 218 58
Goy, Benoît, père, propriétaire, rue des Louviers, 5. 217 01
Nobis, Gabriel, propriétaire, rue d'Hennemont, 9. 215 04
Buhot, Thomas, charron, rue Danès, 29. 214 59
Coiplet, Louis, voiturier, rue Grande-Fontaine, 7. 213 54
Tanquerel, Germain-Auguste, maître de pension, rue de Lorraine, 16. 213 17
Salles, Franç.-Jacques, propr., r. des Ursulines, 12. 212 00
Bertrand, Athanase, propriétaire, r. de Pologne, 40. 211 59
Leblond, Aglaure, Md. de meubles, r. de Poissy, 42. 211 09
Rolin, Marie-Germain, propr., r. des Ursulines, 32. 210 88
Dutaillis, propriétaire, rue Saint-Thomas, 32. 210 55
Peyron, Jacques-Guillaume-Achille, propriétaire, rue Bergette, 5. 209 72
Breton, Gervais-Théod., mercier, r. de Pologne, 45. 209 59
Lagilles, Louis-Augustin, propr., r. de Mantes, 38. 208 49
Valois, propriétaire, rue des Ursulines, (à Paris). 207 98
Somh, Louis, entrepren. maçon, rue Trompette, 18. 207 88
Saint-Jean, Evrard, propriétaire, r. de Lorraine, 34. 207 61
Pesnel, Robert, perc. des cont., r. des Ursulines, 13. 206 33
Thiébaut, Elisée, Md. de nouv., rue de Paris, 56. 205 94
Nonclair, Michel, épicier, rue du Vieux-Marché, 28. 205 93
Corbie, Louis-Joseph, grènetier, rue de Paris, 61. 204 91
Ducarnoy, Hubert-Ferdin., propr., r. de Poissy, 110. 204 81
Leroux, Hippolyte, propriétaire, rue St-Pierre, 50. 203 64
Petit, Louis, dit Mandar, propr., r. S.-Thomas, 12. 201 58

Digitized by Google

Larible, Lucien, propriétaire, rue des Bûcherons, 9. 201 37
Gaugiran, Jean-François, entrepreneur menuisier, rue des Bûcherons, 8. 201 33
Chauvin, Charles, propriétaire, rue d'Ayen, 7. 200 78
Cordon, Jean-Baptiste, propr., r. des Bûcherons, 1. 200 76
Frégère, Jean-François, propr., rue de Mantes, 40. 200 58
Canu, Nicolas, traiteur, rue de Pologne, 21. 199 92
Nézot, Jacques, propriétaire, rue de Lorraine, 42. 199 86
Briois, François, Md. de nouveautés, rue au Pain, 6. 199 56
Carel, Joseph, Md de nouveaut., r. du V.Marché, 27. 199 56
Dupuis, J.-Louis-Julien fils, avocat, r. des Ursul. 20. 199 13
Montaudoin, Jacq.-Félix, chaudr., r. de Mareil, 25. 198 43
Lefèvre, Jules, propriét., rue de Paris, 2 (à Rueil). 198 34
Moutier, Thomas, serrurier, rue des Coches, 13. 197 03
Guydot, Jean-Auguste, cordonnier, r. de Paris, 16. 196 76
Hardel, Barthél., grainetier, rue du Château-N., 7. 196 56
Lemonnier, Alfred-Alexandre, sous-intendant-militaire, rue du Château-Neuf, 10. 196 56
Eglée, propriétaire, rue Saint-Thomas, 20. 194 65
Wauthier, Guill.-Jos., Md. de vins, r. de Paris, 12. 193 55
Dumesnil, Augustin, confiseur, rue au Pain, 24. 193 18
Laisné, Jean-Louis, fruitier, rue de Poissy, 86. 192 25
Potage, L.-H., Md de beurre, r. du V.-Marché, 11. 192 12
Chauvin, François, boulanger, rue de Mareil, 5. 190 57
Hardel, Ant.-Bapt.-Jos., grainet., r. de Poissy, 22. 189 63
Nicot, Victor, cabaretier, rue de Pologne, 30. 189 29
Cochon, Fr.-M., propr., rue de Poissy (à Conflans). 189 27
Dengreville, F.-Hipp., cabaretier, r. V.-Marché, 31. 189 19
Gilbert, Jean, Md de bois, rue de Pologne, 67. 188 95
Fiquet, J.-B., propr., rue au Pain. 6, (à Paris). 187 81
Dusouchet, Clément, propriétaire, r. aux Miettes, 4. 187 62
Renard, Jean-Charles, propriét., rue de Mantes, 23. 187 19
Lelarge, Lucien, épicier, rue de Pologne, 33. 186 81
Ouellard, Jean-François, fripier, rue au Pain, 16. 184 72
Devies, Pierre-J.-Clément, boucher, r. de Paris, 53. 184 71
Liégard, Franç.-Louis, propr., r. des Louviers, 24. 183 24
Maillard, Pierre, Md. de beurre, rue au Pain, 75. 183 22
Pilardeau, François, serrurier, rue de Pologne, 77. 182 80
Lamarre, François-Joseph, sellier, rue de Poissy, 3. 181 91
Decugnière, François-Jean-Réné, cordonnier, rue de Poissy, 3. 181 91
Duchauffour, Ant.-Noël, Md. de vins, r. S.-Louis, 8. 181 83
Lerouge, Charl.-Franç., rentier, r. des Bûcherons, 5. 181 43
Monduit, Gustave, entr. de bât., rue S.-Louis, 13. 180 08
Douchet, J.-Baptiste-Charl., propr., r. aux Miettes. 181 06

Digitized by Google

Aurant, Jean, propriétaire, rue de Pologne, 38.	180	66
Gorce, propriétaire, rue des Vieilles-Boucheries.	179	80
Aubert, Jean-Baptiste, propr., r. du V.-Marché, 16.	176	63
Daligé, propriétaire, rue de Pontoise, 23.	178	31
Dupuis, Louis-Nicolas, charcutier, rue de Pologne, 9.	178	22
De Breuvery, Jules-Xavier, propr., r. de Mareil, 55.	177	28
Petit, Jean-Baptiste-Guill., propr., r. Trompette, 6.	177	23
Levasseur, J.-B., propr., r. S.-Thomas, 7 (à Bercy).	177	06
Dagand, Jean-Baptiste, propriét., r. de la Justice.	176	86
Ducastel, { propriétaires } rue au Pain, 81.	175	61
Baroche, { indivis, } rue au Pain, 81.	175	61
Leblanc, Hector, Md. de charbon, r. de la Verrerie.	174	78
Hû, Jean-Charles, épicier, rue du Vieux-Marché, 13.	174	06
Verneuil, J.-François, Md. de vins, r. du Poteau-J, 4.	172	65
Roulleaux, François, cultivateur, r. de Fourqueux.	171	68
Lecomte, François-Constant, propriétaire. (à Paris).	171	31
Maisons, Nicol., peintre en voitures, r. de Poissy, 51.	170	52
Lorjet, Michel-Cristophe, propr., rue de Tourville.	169	99
Broize, Pierre-Jacques, cordonnier, rue de Paris, 2.	169	92
Atoche, propr., r. du V.-Marché, 10 (à Versailles).	169	75
Filhol, J.-B., propriétaire, rue d'Hennemont, 6.	169	08
Lardillon, Félix, restaurateur, rue de la Paroisse, 7.	168	40
Arlin, Henri, confiseur, rue au Pain, 18.	167	70
Appe, Félix,, Md. de bois, rue de Pologne, 77.	165	57
Petit, Jean, propriétaire, rue Saint-Pierre, 54.	163	38
Charles, Maurice, propriétaire, r. de la Paroisse, 3.	163	
Marquet, Jean-Louis, entrepreneur maçon, rue Grande-Fontaine, 24.	162	86
Hamon, J.-B.-François, boulanger. r. au Pain, 57.	162	69
Gancel, Pierre-Nicolas, cabaretier, r. de la Salle, 16.	162	49
Chesnaut, Pierre, propriétaire, rue de Poissy, 88.	161	96
Fournier, François, maraîcher, r. de l'Hôpital, 18.	161	91
Poullalié, Charles, boucher, rue de Mareil, 19.	161	50
Galle, Jean-Marie, restaurateur, pl. du Château, 1.	161	32
Cagneux, Charles, vigneron, rue Trompette, 27.	161	29
Nancey, Sylv., peintre en bâtiments, r. S.-Pierre, 3.	161	15
Leroy, Jean-Louis, père. propriétaire, rue de Paris, 50.	159	85
Pillot, Aug., propriét., r. de Pologne, 78 (à Paris).	159	77
Clerc, Jean-Baptiste, médecin, rue de Lorraine, 22.	159	25
Gaulon, Louis-Julien, propr., rue G.-Fontaine, 13.	157	75
Houy, Noël, propriétaire, rue de Mareil, 30.	157	46
Tillard, P.-Isidore, Md. de volaille, r. au Pain, 10.	155	10
Moulin, Franç.-Fréd., maraîcher, r. de l'Hôpital, 26.	155	03
Houlbrat, Pierre-Henri, huissier, rue S.-Pierre, 17.	154	92
Asseline, Jean-Baptiste, mercier, rue au Pain, 1.	154	24

Digitized by Google

Lecouteux, Romain, sellier, rue de la Verrerie, 8.	152	31
De Thuisy, Georges, propr., rue de Noailles, 18.	152	07
Voisin, Nicolas-Julien, propr., rue Saint-Louis, 12.	150	05
Amour, Joseph-Nap., restaurateur, r. au Pain, 83.	149	63
Avelot, Jacques, propriétaire, rue au Pain, 1.	149	40
Juteau, Eloi, bonnetier, rue de Poissy, 62.	148	61
Lemaire, propriétaire, rue Trompette, 17, (à Paris).	148	37
Godde, Joseph-Etienne, propriét., rue de Paris, 29.	148	31
De Rollepot, Pascal-Ambroise, receveur de rentes, rue de Lorraine, 4.	148	22
Benoît, Agnan, Md. bonnetier, rue de Pologne, 7.	148	93
Textoris, Adolphe-François, capitaine au 11e chasseurs, rue des Ecuyers, 7.	147	61
Goy, Benoist, fils, Md. de farines, r. des Louviers, 5.	146	96
Galot, François-Joseph, propr., rue de Mantes, 21.	146	70
Larminach, Urbain, propriétaire, rue Bergette.	146	63
Gibaudan, Marie-Jean, propriétaire, (à Paris).	146	59
Rolion, Pierre-Marie, entrepreneur maçon, rue Saint-Thomas, 18.	146	47
Piquet, Jacques-Narcisse, entrepreneur maçon, rue de Versailles, 22.	146	31
Prestrot, Pierre-Etienne, propr., r. S.-Thomas, 16.	146	10
Lanneaux, J.-Baptiste, propr., rue de Poissy, 108.	145	86
Paul, Vict., restaurateur, r. du Vieil-Abreuvoir, 21.	145	73
Masson, propriétaire, rue des Ecuyers, 9.	145	71
Michel, Armand-Fréd., charpentier, r. de Poissy, 90.	145	39
Lepelletier, Frédéric, propriét., r. de Poissy, 100.	144	92
Duburque, Nicolas-Victor, prop., r. de Mantes, 19.	144	69
Leroux, Antoine, propriétaire, rue des Ursulines, 4.	144	13
Prieur, Guill.-Tell, épicier, rue des Bûcherons, 11.	144	07
Ract, Joseph, propriétaire, rue des Louviers, 52.	144	07
Guy, François, charcutier, rue au Pain, 81.	143	96
Clérambour, André-Fulbert, propr. (à Fourqueux).	143	14
Boda, propriétaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 8.	142	57
Courtois, Louis, Md. de vins, rue de Pontoise, 10.	141	15
Chevillard fils, propr., r. au Pain, 6 (à Versailles).	140	99
Richot, Simon-Claude, propr., r. du Boulingrin, 6.	139	96
Marion, César-Pierre, propr., rue des Ursulines, 12.	139	78
Sebire, Charles, propriétaire, rue au Pain, 75.	139	64
Nicolle, Jean-Philippe, propr., rue de Versailles, 7.	139	40
Gilbert, Napoléon, cabaretier, r. du V.-Marché, 21.	139	36
Aubin, Jean-Baptiste, propriét., rue de Mareil, 59.	139	34
Aude, Jean-Baptiste, père, propr., rue de Poissy, 9.	139	21
Mansion, Horace, profess. de mus., r. N.-de-l'Egl.	139	19
Lemire, Adolphe, cabaretier, rue de Poissy, 39.	139	04

Digitized by Google

Leroy, Jacq.-Eust., cordonnier, r. de l'Aigle-d'Or, 2. 139 01
Dupré, J.-B.-Philippe, libraire, rue de Paris, 41. 138 94
Chevillard, Lucien-Ch., quincaillier, r. de Poissy, 46. 138 65
Carrière, Louis, corroyeur, rue de l'Etang. 138 31
Parod, Prosper, mécanicien, r. Gr.-Fontaine, 30. 137 23
Hautecœur, Hermeneg., propr., r. de Noailles, 10. 136 51
Goupy, Edouard, entrepr. menuisier, r. au Pain, 29. 136 49
Marie, Jean-Baptiste, propriétaire, (à Versailles). 136 00
Ravelet, Félix-Robert, boucher, rue de Paris. 135 51
Piet, propriétaire (à Paris). 134 57
Sibon, Eugéne, horloger, rue du Vieux-Marché, 28. 134 27
Fradin, propriétaire, rue de Mareil, (à Croissy). 134 04
Rouvel, Guillaume, propriétaire, r. de l'pologne, 53. 133 68
Herbé, propriétaire, r. de l'Hôpital, 61 (à Paris). 133 51
Vassal, Louis-Franç., Md. tapissier, r. des Coches, 10. 133 41
Vidal, Charles, Md. de chevaux, rue G.-Fontaine. 133 18
Fournier, Henri-Fr.., maraîcher, r. de Fourqueux. 133 13
Chartier, Georges, propriétaire, rue Saint-Léger, 19. 133 09
Laurent, entrepr. de menuiserie, rue Danès, 13. 132 05
Thomas, Prosper, propriétaire, rue de Noailles, 25. 131 50
Meunier, Charles, propriétaire, rue des Coches, 19. 130 93
Vorin, Jean-Baptiste-Réné, boucher, r. au Pain, 42. 130 87
Gibert, Fid.-Jos. Me d'hôtel garni, pl. du Château, 16. 130 52
Héloin, Et.-Philippe, aubergiste, r. de Pologne, 39. 130 16
Bourgeois, Louis, cabaretier, rue des Louviers, 30. 129 88
Perrin, Théodore, faïencier, r. du Vieux-Marché, 14. 129 80
Giraud, Julien, pharmacien, rue au Pain, 41. 129 80
Cloche, Louis-Antoine, charcutier, rue au Pain, 1. 129 80
Bertrand, Alph.-Adolp.-Elie, épicier, r. de Paris, 70. 129 45
Proyart, Nicolas-Joseph, propr., r. de Poissy, 49. 129 58
Raffy, Jul.-Touss., Md. de farines, r. de Pologne, 23. 128 74
Lafosse, Amédée, Md. cirier, rue de Poissy, 2. 128 29
Vandal, Louis-François, entrepreneur de menuiserie, rue de Poissy, 122. 127 39
Bequet, entrepr. de serrurerie, r. S.-Thomas, 19. 127 26
Petit, Antoine-Denis, peintre, r. du V.-Abreuvoir, 2. 127 09
Paumier, Barthélemy, aubergiste, r. de Pologne, 27. 126 96
Guettard, Augustin, propriétaire, rue de Poissy, 90. 126 11
Dangueuger, Ach., blanchisseur, r. Trompette, 15. 125 90
Pillou, Jean-Jacques, propriétaire, r. de Poissy, 108. 124 60
Dumas, Alex., homme de lettres, à Monte-Christo. 124 00
Gault, Louis-Jacq.-Marie, tailleur, r. de Paris, 1. 123 79
Ross, Alexis, cafetier, place de la Paroisse, 3. 123 79
Chartier, Nic.-Franç., aubergiste, r. de Poissy, 64. 123 79
Sansrefus, Adolphe, tapissier, rue des Louviers, 56. 123 79

Digitized by Google

Peix, Joseph, linger, rue au Pain, 51.	123	66
Caroger, propriétaire, rue de l'Hôpital.	123	60
Clerc, Louis-Baptiste, peintre, rue de Pontoise, 18.	123	51
Ayné, Louis, propriét., rue de la Surintendance. 7.	123	43
Mollet, Pierre, cabaretier, rue au Pain, 48.	123	43
Euvremer, Rich., Md. de couleurs, r. de Pologne, 19.	123	43
Delaistre, Hercule, Md. de meubles, r. des Coches, 7.	123	43
Noël, François, Md. de farines, rue de Poissy, 36.	123	43
Vitou, Guillaume, peintre, rue de Pologne, 2.	123	13
Deschamps, Nicolas, propriétaire, (à Paris.)	123	09
Petit, Emile, Md. de farines, rue de Pologne, 25.	120	85
Levasseur, François, charcutier, rue de Mareil, 21.	120	80
Guillochin, François-Victor, cafetier, r. de Poissy, 5.	120	60
Lepintre, J.-Jules, quincaill., r. du V.-Marché, 21.	120	60
Calais, Julien, vinaigrier, rue au Pain, 37, (à Paris.)	120	53
Boufflin, Lazare, boulanger, rue de Pologne, 8.	120	22
Petit, André-Pierre, propriétaire, rue de Paris, 78.	119	70
Grandemain, Pierre, peintre, rue de la Salle, 11.	118	57
Deschamps, Claude-Aug., menuis., r. de Mareil, 52.	118	24
Richard, P.-Rose, restaurateur, pl. du Théâtre, 21.	117	79
Rompant, Nicolas, propriétaire, r. G.-Fontaine, 36.	117	96
Buissin, Désir, épicier, rue de Poissy, 24.	117	69
Coquelin, Jos.-André, aubergiste, r. de Pologne, 57.	117	42
Lacroix, Fr.-Ambr. Md. de farines, r. de Pologne, 55.	117	41
Louis, P.-Fort., Md. de comestibles, r. au Pain, 65.	117	41
Sauton, René, propriétaire, rue de Poissy, 27.	117	11
Léger, Césaire, épicier, rue au Pain, 41.	117	06
Vandescal, Franç.-Jean, épicier, r. de Pologne, 41.	117	06
Barré, Ferdinand, boucher, rue de Pologne, 37.	117	06
Renard, Louis-Charles, boucher, r. de Pologne, 49.	117	05
Féry, Joseph, entrepr. menuisier, r. St.-Thomas, 3.	116	80
Morlot, Gaspard, entrepr. maçon, c. des Syrènes.	116	53
Muller, André, propriétaire, rue de Lorraine, 14.	116	09
Pantin, Pierre-François, boucher, rue de Paris, 28.	116	00
Marchandin, Ferdinand, sellier, rue de Paris, 58.	115	93
Lerondelle, Ch.-Noël, charcutier, rue de Poissy, 46.	115	92
Duval, Joseph, menuisier, rue de Pologne, 8.	115	34
Boissuze, , Md. de meubles, r. du V.-Marché, 20.	115	31
Lefèvre, peintre en bâtiments, pl. Mareil, 3.	115	28
Magnin, Jacq.-Frédéric, menuisier, r. de Mantes, 2.	115	23
Maillot, Louis-Marie, employé à la manufacture de Saint-Gobin, rue de Bergette, (à Saint-Gobin).	116	20
·ibut, L.-Ch.-Fr. fils, tanneur, r. de Fourqueux.	114	41
·bault, Louis-Ad., blanchisseur, r. S.-Léger, 3.	114	40
Henri, propriétaire, rue de Pologne, 22.	113	86

Digitized by Google

Mouillefarine, propriétaire, rue de Noailles, 21.	113	71
Lecuyer, André-Paul, propriétaire, rue de Paris, 8.	113	52
Durieux, J.-Gab., propriétaire, r. de l'Hôpital, 24.	112	99
Laurent, J.-Florent, tapissier, r. du V.-Marché, 17.	112	80
Fradin, Nicolas, entr. de maçonnerie, r. Danès, 14.	112	75
Godefroy, propriétaire, (à Paris.)	112	74
Faulconnier, Bapt.-Raph., propr., r. de Mantes, 15.	112	48
Jaunet, Pierre-Joseph, Md. tailleur, r. de Paris, 3.	112	46
Fontaine, Charles, maraîcher, rue des Marais, 5.	112	12
Dufeilly, Charles-Ant., cabaretier, r. de Mareil, 1.	112	12
Heurtier, Thomas, peintre, rue de Poissy, 29.	112	10
Boyer, Charles-Hippolyte, coiffeur, rue au Pain, 59.	112	01
Cretaine, Pierre, propriétaire, rue de Poissy, 77.	111	58
Évrard, Louis-François, aubergiste, r. au Pain, 64.	111	05
Vuillemain, Pierre-Et., Md. de farines, r. Danès, 1.	111	04
Michel, Henri, propriétaire, rue de Lorraine, 19.	106	82
Lesage, Pierre, cafetier, rue de Poissy, 54.	111	04
Seigle, Michel-Louis, boucher, rue de Paris, 13.	111	04
Hervaux, Joseph, aubergiste, rue de Mantes, 14.	111	04
Labour, Louis-Alex., grainetier, rue de Poissy, 40.	111	04
Dutaillis, Jacques, quincaillier, rue au Pain, 1.	111	04
Ernouf, Auguste, horloger, r. du Vieux-Marché, 14.	109	80
Thibault, Louis-Vincent, peintre, r. de Paris, 20.	109	08
Leroy, Louis-Ant., fils, propriét., r. de Paris, 50.	108	49
Jardin, Charles-Franç., charcutier, r. de Paris, 24.	108	47
Fuzié, Jacques-Etienne, mercier, rue au Pain, 54.	107	87
Allain, Jean-Jacq.-Marie, cafetier, rue de Paris, 62.	107	84
Fleury-Petitjean, imprimeur, rue de Paris, 27.	107	50
Cazé, Franç., teinturier, r. du Poteau-Juré, 11.	107	25
Ferré, Alexandre, tonnelier, rue de la Salle, 23.	107	18
Blaizeaux, Louis-Guill., maraîcher, r. Bonnemain.	107	02
Deserin, J.-Gilb., propriétaire, r. de Noailles, 12.	106	56
Sandras, Louis-Charles, libraire, rue au Pain, 15.	106	08
Rousseau, Jacq.-Léger, serrurier, rue Sansonnet, 2.	104	78
Gaspard, J.-B.-François, horloger, rue de Paris, 10.	104	67
Lecerf, Désiré, pharmacien, rue de Paris, 5.	104	67
Villot, Michel, teinturier, rue de la Salle, 29.	104	59
Dornois, Louis-Pierre, propriét., rue de Paris, 11.	104	39
Lesbroussard, Jean-Jacq., propr., rue G.-Fontaine.	103	64
Tellier, Barth.-Franç., limonadier, rue de Poissy, 4.	103	60
Louche, Jean-Baptiste, propriétaire, r. de Poissy, 82.	103	56
Lepintre, Alphonse, mercier, rue de Poissy, 30.	103	53
Vedie, François, épicier, rue de Paris, 58.	103	03

Digitized by Google

Legrand, Athanase, rentier, rue de Versailles, 17.	102	53
Leroux, Auguste, notaire, rue de Poissy, 96.	102	52
Morin, Louis-Edouard, ancien notaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 10.	102	52
Auvray, Charles, serrurier, rue Danès, 8.	102	29
Biesta, fondeur en caractères, rue de l'Hôpital, 10.	102	08
Niquevert, Alph.-Alex., propr., r. de Pologne, 60.	101	63
Labour, Athanase, grainetier, rue de Paris, 17.	101	48
Truffaut, J.-Aug., propriét., rue Saint-Thomas, 17.	101	34
Clérambour, Fulb.-Hon., ébéniste, r. de Mantes, 2.	101	24
Lenoir, L.-Ant.-Phil., blanchisseur, r. S.-Pierre, 48.	100	77
Poyard, Edme, restaurateur, rue de Pontoise, 4.	100	20
Bisson, Charles, propriét. rue de Paris, 66 (à Paris).	99	77
Georger, Ignace, propriétaire, rue de Poissy, 72.	99	69
Germain, Louis-Auguste, propriét., pl. du Château.	99	40
Chaussois, Almire, charcutier, rue de Paris, 57.	99	31
Arnoult, J.-Louis, négociant, rue de Pontoise, 16.	99	22
Michel, Louis-Joseph, cordonnier, rue au Pain, 3.	98	66
Lefort, Auguste, limonadier, rue de la Paroisse, 7.	98	60
Dubois, Antoine, épicier, rue de Versailles, 18.	98	44
Cœulte, Charl.-Franç., boucher, r. de Pologne, 11.	98	30
Tudot, Ch.-François, aubergiste, r. de Pologne, 47.	98	30
Tillard, Benjamin-Et., charcutier, r. de Paris, 33.	98	30
Avelot, Antoine, quincaillier, rue du V.-Marché, 15.	98	29
Derée, Ch.-Eust. Md., de farine, r. des Louviers, 18.	98	29
Ragot, Ch.-Joseph, pharmacien, rue de Poissy, 52.	98	29
Ollier, Gabriel-Jérôme, épicier, rue au Pain, 70.	97	94
Morin, Paul, chef d'institution, r. de Lorraine, 40.	97	30
Cataly, Joseph, chaudronnier, rue de Mareil, 2.	96	88
Chevalier, Antoine, épicier, rue de Pologne, 29.	96	75
Saussais, L.-Jacques, jardinier, r. G.-Fontaine, 19.	96	74
Lecoiffier, Henri-Désiré, peintre, rue de Paris, 8.	96	70
Tisserand, Jacq.-Franç. charron, rue de Mantes, 6.	96	22
Javon, Philippe, boulanger, place de la Paroisse, 1.	96	21
Renard, Ch., débit. de tabacs, rue N.-de-l'Eglise, 7.	95	51
Delafosse, Dominique, propr., r. des Ursulines, 13.	94	90
Duteil, François, maraîcher, rue Saint-Léger, 7.	94	56
David, Ambr,, propr., rue des Louviers, 9 (à Paris).	94	25
Glaise, Antoine, Md. de chevaux, rue Danès, 20.	94	11
Monredon, Hubert, propriétaire, rue de Poissy, 55.	93	98
Jodard, Jean-Pierre, chapelier, rue de Poissy, 16.	93	78
Potier, Denis, boulanger, rue de Mareil, 58.	93	69
Guérin, Pierre, boulanger, rue de Pologne, 25.	93	69
Siffermann, Jacob, cafetier, rue de Paris, 72.	93	36
Vabois, propriétaire, rue des Ursulines (à Paris).	93	30

Digitized by Google

Garnier, boulanger, rue de Mareil, 38. 93 17
David, Guillaume, fruitier, rue de Paris, 59. 92 59
Laignelot, propriétaire, rue de Poissy, 52 (à Paris). 92 54
Pouillot, Victor, orfèvre, rue du Vieux-Marché, 15. 91 92
Poisson, Eug.-Aug., charcutier, r. du V.-Marché, 3. 91 92
Deschamps, Hippolyte, boucher, rue au Pain, 72. 91 92
Aubert, Charl.-Vincent, meunier, r. de l'Hôpital, 7. 91 57
Lejeune, J.-Louis, propriétaire, r. Trompette, 12. 90 88
Flandre, P.-Lucien, faïencier, r. de Pologne, 27. 90 68
Renard, Pierre, maraîcher, rue de Fourqueux. 90 52
Bocquet, Claude, entrep. de bains, r. St.-Thomas, 5. 90 15
Latran, Charles, rentier, rue de Mantes, 1. 90 18
Brillet, Claude-Hippol., rentier, r. de Lorraine, 2. 90 13
Morchoine, Bernard, rentier, rue de Mareil, 57. 90 13
Prioux, Auguste, dégraisseur, rue de Paris, 38. 90 01
Julien, Pierre, grainetier, rue de Poissy, 30. 89 61
Froment, Louis-Denis, tailleur, r. du V.-Marché, 6. 89 26
Thuillier, Richard, propriétaire, rue de Mantes, 34. 89 12

Electeurs censitaires suppléants.

Noirot, Ferdinand, cafetier, rue au Pain, 31. 89 10
Boucher des Forges, J.-C., propr., r. Grande-Fontaine. 88 12
Devaux, Achille, peintre, rue de la Salle, 12. 87 75
Brianchon, Jean-François, propr., r. de Poissy. 87 37
Aude, J.-B., Md. de pain d'épice, rue de Poissy, 9. 87 15
Marchand, Robert, grainetier, rue de Mareil, 9. 87 07
Housta, propriétaire, rue au Pain, 20 (à Paris). 86 99
Euliot, Charles, cabaretier, rue au Pain, 44. 86 95
Nicolle, propriétaire, place du Château. 86 83
Guérin, Robert, inspecteur des forêts de la couronne, rue de Pontoise, 24. 86 02
Becquet, Aug.-Marc, tailleur, r. du V.-Marché, 23. 85 91
Asseline, Louis-Franç., cafetier, pl. du Château. 85 91
Trompette, J.-Bapt., cordonnier, r. de Poissy, 20. 85 90
Frantz, Jean-Joseph, traiteur, rue de Pontoise, 12. 85 88
Poinsignon, François, cabaretier, r. Trompette, 31. 85 81
Louvet, Jacq.-François, épicier, rue de Pologne, 2. 85 55
Gervais, Calixte, boulanger, rue de Poissy, 72. 85 55
Carré, J.-Michel, Md. de meubles, r. de Mareil, 1. 85 55
Gagné, Aug.-Germain, r. de Poissy, 23 (à Paris). 84 50
Poinsignon, H.-V., ébéniste, r. du V.-Marché, 12. 84 47
Gimont, Jean-Baptiste, cabaretier, rue Danès, 34. 84 43
Merle, Fr.-Nic., entrepr. menuis., r. S.-Pierre, 56. 84 42
Etur, Eug.-Aug., restaurateur, place de la Paroisse. 84 14
Boquet, Clément, chapelier, rue de Paris, 5. 84 13

Digitized by Google

Monvoisin, Jean-Pierre, propr., r. des Ursulines, 1.	84	13
Serée, Edme, propriétaire, rue Gaucher, 10.	83	83
Agis de St-Denis, propr. r. de Pologne, 48 (à Paris).	83	70
Bouillette, L.-E., Md. de faïence, r. de Polog., 111.	83	16
Dubray, Jean-Etienne, menuisier, rue Danès, 7.	83	10
Poincin, Claude, propriétaire, place de la Paroisse, 7.	82	32
Racine, Edouard, horloger, rue au Pain, 33.	82	01
Bonnet de Rosnay, propriétaire, rue S.-Thomas, 23.	81	89
Renard, J.-Noël, blanchisseur, r. des V.-Boucheries.	81	72
Dailly, Antoine, propriétaire, (à Pontoise).	81	68
Ferret, Alcindor-Louis, blanchiss., route de Paris.	81	45
Daveine, Louis, charcutier, rue au Pain, 62.	80	59
Hervé, Etienne, propriétaire, rue de Pologne, 2.	80	48
Yves, Etienne, cabaretier, rue de Paris, 43.	79	54
Laurant, Louis-Julien, tailleur, rue de Paris, 29.	79	54
Jouan, Georges, boucher, rue du Poteau-Juré, 15.	79	53
Clérambour, L.-Vict., cabaretier, r. de Pologne, 72.	79	21
Lecomte, L.-Hip., boulanger, r. du V.-Marché, 35.	79	18
Garnier, Pierre, boulanger, rue de Mareil, 24.	79	17
Hautemulle, propriétaire, rue aux Prêtres, 9.	78	97
Ollivier, Claude, cordonnier, rue de la Salle, 19.	78	63
Misbacq, propriétaire,rue Trompette, 17 (à Paris).	78	42
Pillon, Félix, menuisier, rue de la Procession, 11.	78	12

Électeurs adjoints.

Rolin, Louis-Victor, électeur, r. St-Thomas, 14.
Etienne, Claude, capitaine en retraite, rue de Pologne. 50.
Laurent, Napoléon, offic. de la garde nationale, rue du Gast, 7.
Dubusc, Charles-Jean-Baptiste, *idem*, rue de Poissy, 43.
Donnot, Nicolas-Clément, *idem*, rue de Pontoise, 16.
Fisson, Jean, *idem*, rue des Louviers, 48.
Linck, Pierre-Gaspard, *idem*, rue au Pain, 22.
Leroy, Louis-Joseph, *idem*, rue de l'Hôpital.
Monvoisin, Louis-François, *idem*, rue Saint-Pierre, 44.
Massu, Félix, *idem*, rue au Pain, 18.
Hubert, Eugène, *idem*, rue de Pologne, 70.
Renard, Charles-Amédée *idem*, rue Neuve-de-l'Église, 5.
De Rollepot, Louis-Charles-Alexand., *id.*, r. de Lorraine, 4.
Potdevin, Prosper, *idem*, rue Grande-Fontaine, 15.
Jomard, Jean-Baptiste, colonel retraité, r. des Ursulines, 27.
Denesle, Charles, lieuten. colonel retraité, r. de Pologne, 62.
Lefranc (baron), chef de bat. retraité, rue des Ursulines, 27.
De Gournay, Hyacinthe-Jean, *idem*, rue de la Verrerie, 17.
[illegible]derkerkoven, chirurg.-major retraité, r. de la Verrerie, 17.
[illegible] François-Marie, *idem*, rue Saint-Thomas, 10 *bis*.

Digitized by Google

Mabru (le chevalier), l.-colonel retraité, r. de Lorraine, 41 *bis*.
Pellée, Jean-Amable, *idem*, rue de Mantes, 17.
Delaunoy, Charles, *idem*, rue N.-de-l'Eglise, 16.
Devosge, Nicolas-Julien, *idem*, rue de Pologne, 26.
Matis, Philippe, capitaine retraité, r. du Vieil-Abreuvoir, 11.
Fabre, Jacques-Joseph, *idem*, rue Grande-Fontaine, 8 *bis*.
Chaucouvert de Bémont, Jean, *idem*, rue de Mantes, 18.
Guillemin, Ambroise, *idem*, rue du Vieil-Abreuvoir, 4.
Turpin de Sansey, *idem*, rue Saint-Pierre, 32.
Landry, Matthieu, *idem*, rue Saint-Pierre, 37.
Bertrand, Pierre-Joseph, *idem*, rue de l'Aigle-d'Or, 2.
Bouland, Louis-François, *idem*, rue de Lorraine, 1.
Ménessier, Antoine-François, *idem*, rue de Mareil, 20.
Aussandon, Gabriel, *idem*, rue Saint-Pierre, 19.
Caloone, François, lieutenant retraité, rue Saint-Thomas, 2.
Paparel de la Boissière, anc. sous-préfet, r. de Pontoise, 16.
Langereau, Louis-Joseph, électeur, rue de la Salle, 26.
Lefèvre, Joseph, père, *idem*, rue de Pologne, 91.
Dupont, Joseph, *idem*, rue Neuve-de-l'Église, 14.
Grégoire, Jean-Marie-Louis, *idem*, rue Grande-Fontaine, 24.
Bournot, Pierre, *idem*, rue de Mantes, 45.
Guérin, Réné-Marie-Séraphin, *idem*, rue Pontoise, 21.
Roiffin, Noël, *idem*, place de la Paroisse, 4.
Guillin, Michel, *idem*, rue des Ursulines, 14.
Morin, Pierre, *idem*, rue de Noailles, 9.
Fournier, Jules, docteur médecin, rue Saint-Louis, 7.
Laplanche, Prosper-J.-François, *idem*, rue de la Verrerie, 7.
Lortias, , anc. employé pensionné, r. de l'Aigle-d'Or, 6.
Jame, ex-commis principal de la marine, rue de Pologne, 22.
Meyer, Charles, chef d'escadron retraité, r. de Noailles, 14.
Lepiez, Bernardin-Charles, doct. médecin, r. de Poissy. 74.
Spring, Louis-Adrien, capitaine retraité, rue des Ecuyers, 2.
Soffreon, colonel retraité, rue de Lorraine, 37.
Sanson, Joseph-François, chef de bataillon, r. St-Thomas, 36.
Moulin, Claude, capitaine retraité, r. du Vieil-Abreuvoir, 15.
De Bastide, anc. sous-chef au min. de la marine, hôtel Conti.
Klein de Kleinenberg, général retraité, rue des Ursulines, 31.
Manchez, Charles, propriét. électeur, rue de l'Aigle-d'Or, 4.
Mayer-d'Almbert, Alphonse, *idem*., rue de Pontoise, 7.
Louvet-Lamare, Jean, doct. en médecine, r. des Coches, 17.
Cressent, Jean-Baptiste, électeur, rue de Pologne, 66.
Lemonnon, Pierre-François, *idem*, rue de Pontoise, 21.
Boyer, recev. des contr. indirect., *id.*, r. du Vieil-Abreuv., 17.
Shée (baron), général retraité, rue des Ursulines.

Digitized by Google

Rolot, Ferdinand-Etienne, licencié en droit, r. de Pontoise, 8.
Selle, Louis-Victor, électeur, rue Saint-Thomas, 10 bis.
Minot, Édouard, électeur, rue Saint-Thomas, 20.
Latran, anc. chef au minist. de la guerre, rue de Mantes, 1.
Calmud, ex-chef de comptoir à la caisse. cent., r. des Ecuyers.
Genoud, Henry, capitaine retraité, rue de la Salle, 24.
Bouché, Nicolas, employé retraité, rue des Ursulines, 19.
Chassinat, docteur en médecine, rue Croix-Boissière, 5.
Oudinot, Charles-Pierre, capit. retraité, rue de Mareil, 59.
Dutartre, Bernard-Hélène, électeur, rue de Poissy, 61.
Bellavoine, Louis-Bernard, *idem*, rue Danès 11.
Chaix, Jean-Guill.-Paulin, huissier, *idem*, rue de Pontoise, 14.
Lelong, Charles-François, *idem*, rue de Pologne, 105.
Watilliaux, L.-M.-Gustave, *idem*, rue de Pontoise, 15.
Hamon, Gabriel, *idem*, rue de Lorraine, 38.
Couturier, Nicolas-François, *idem*, rue de Pologne.
Quesné-Salbigoton, Jacques, *idem*, rue de Lorraine.

LISTE GÉNÉRALE DES HABITANTS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Abadon, Jacques-Marie, blanchisseur, rue Saint-Léger, 17.
Ade, teinturier, rue de Paris, 14.
Affre (Mgr.), l'archevêque de Paris, rue de Poissy, 89.
Agis de Saint-Denis, Ch.-Joseph, propr. r. de Pologne, 48.
Albert, propriétaire, rue Croix-Boissière, 3.
Allain, Jacques-Etienne, propriétaire, rue de Poissy, 5.
Allain, Jean-Jacques-Marie, cafetier, rue de Paris, 64.
Allard de Courcelles, Grande-Côte de Versailles.
Alliaume, Louis-Prudent, propriétaire, rue Saint-Pierre, 35.
Amiard (veuve), propriétaire, rue de Paris, 66.
Amour, Joseph-Napoléon, restaurateur, rue au Pain, 83.
Andry, Pierre-Louis, épicier, rue de Paris, 34,
Archambault, Jacques-Alexandre, propr., r. S.-Thomas, 14.
Arlin, Henri, confiseur, rue au Pain, 18.
Arnoult, Jean-Louis, négociant, rue de Pontoise, 16.
Asseline, Jean-Baptiste, mercier, rue au Pain, 17.
Asseline, Louis-François, cafetier, place du Château.
[illegible]che, Jean-Bertrand, propriétaire, r. du Vieux-Marché, 10.

Digitized by Google

Aubert, Charles-Vincent, meunier, rue de l'Hôpital, 7.
Aubert, Jean-Baptiste, propriét., rue du Vieux-Marché, 16.
Aubert, Louis-Thomas, propriétaire (à Paris).
Aubin, Jean-Baptiste, propriétaire, rue de Mareil, 56.
Aude, Jean-Baptiste, père, propriétaire, rue de Poissy, 9.
Aude, Md. de pain d'épice, rue de Poissy, 9.
Aurant, Jean, propriétaire, rue de Pologne, 38.
Aussandon, Gabriel, capitaine retraité, rue Saint-Pierre, 19.
Aussandon, Julie, Sup. de la comm. de S-Th., r. Louviers, 15.
Auvray, Charles, serrurier, rue Danès, 8.
Avelot, Antoine, quincaillier, rue du Vieux-Marché, 15.
Avelot, Jacques, propriétaire, rue au Pain, 1.
Ayné, ancien pharmacien, rue Saint-Thomas, 12.
Ayné, Louis-Philippe, rue de la Surintendance, 7.
Bain de Boudonville, lieutenant-colonel, r. de Pontoise, 26.
Ballimore, rentier, rue d'Hennemont, 7.
Ballus, officier de santé, rue de la Salle, 2.
Barbe (veuve), rue des Ursulines, 25.
Bardel, Eugène, propriétaire, rue des Ursulines, 26.
Bardelin, général, rue du Chateau-Neuf.
Barillier, rue Saint-Louis, 7.
Baroche, propriétaire, rue des Bûcherons, 7.
Barraud, instituteur commuual, rue de La Salle, 16.
Barré, Ferdinand, boucher, rue de Pologne, 37.
Barre, propriétaire, rue d'Alger, 1.
Bassé, cordonnier, rue de Paris, 39.
Bastide (de), anc. sous-ch. au min. de la mar., hôtel Conti, 14.
Baucher, couvreur, rue des Bûcherons, 10.
Baudin, François-Marie, boucher, rue de Pologne, 29.
Baudouin, Jacques-Pierre-François, propriét., r. S.-Louis, 1.
Baudouin, François-Nicolas-Albert, propriét., r. au Pain, 13.
Baudron (Mlle), maîtresse de pension, rue de Mareil, 32.
Beau, François-Henri, imprimeur, rue au Pain, 61.
Beaugnies, Jean-Baptiste, propriét., place de la Paroisse, 3.
Beaudouin, commis aux vivres, rue Saint-Louis, 2.
Beaumont, cordonnier, rue au Pain, 19.
Beaune, François-Gabriel, entrepr. de pavage, r. Danès, 11.
Beaurepaire (comte de), propriétaire, rue des Ecuyers, 3.
Béché frères, paveurs, rue Gaucher.
Bégé, Jacques, couvreur, rue de Pontoise, 10.
Bégis, Louis-Charles, propriétaire, rue des Ecuyers, 3.

Digitized by Google

Bellavoine, ancien aubergiste, rue Danès, 11.
Bémond (de), capitaine en retraite, rue de Mantes, 18.
Benard, Théodore, propriétaire, rue Grande-Fontaine, 9.
Benoit, Agnan, marchand bonnetier, rue de Pologne, 7.
Benoiton, Louis, entrepreneur de maçonnerie, rue Jadot.
Bequet, Achille, entrepren. de serrurerie, r. S.-Thomas, 19.
Bequet, Auguste-Marc, tailleur, rue du Vieux-Marché, 23.
Béranger, Jacques-Roch, propriétaire, rue de l'Hôpital, 2.
Bernard, oculiste, rue des Coches, 19.
Berson (veuve), épicière, place du Château, 14.
Bertrand, Athanase, propriétaire, rue de Pologne, 40.
Bertrand, Alphonse-Adolphe-Elie, épicier, rue de Paris, 70.
Bertrand, Pierre, capitaine retraité, rue de l'Aigle-d'Or, 2.
Bertrand (veuve), épicière, rue de Mareil.
Bertrand, rentier, rue Saint-Pierre, 1.
Béthune (comte de), rue Croix-Boissière, 5.
Beurrier, rue de Paris, 35.
Bezier, rue de Poissy, 106.
Bezy, rue au Pain, 17.
Biesta, fondeur en caractères, rue de l'Hôpital, 10.
Bigeon, Charles, propriétaire, rue de Pologne, 95.
Bigeon, commissaire-priseur, rue de Poissy, 74.
Bigeon, Charles, épicier, rue au Pain, 2.
Bisson, propriétaire, rue de Paris, 66 (à Paris).
Bizemont (marquis de), rue de la Villette.
Blaizeaux, Louis-Guillaume, maraîcher, rue Bonnemain.
Blaizeaux, entrep. de déménagements, rue des Louviers, 48.
Blard, Jean-Baptiste, entrepr. de bâtiments, r. de Mareil, 60.
Blérancourt (marquise de), rue du Château-Neuf, 8.
Bocquet, Claude, entrepreneur de bains, rue Saint-Thomas, 5.
Boda, propriétaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 8.
Boidin, sous-directeur de la Prudence, rue de Paris, 13.
Boisson, François-Mathurin, chaudronnier, rue de Paris, 42.
Boisson, Laurent-Mathurin, fils, propriétaire, r. de Poissy, 18.
Boissuze, Antoine, Md. de meubles, r. du Vieux-Marché, 20.
Boivin, Pierre-Charles, Md. de draps, r. du Vieux-Marché, 5.
Bonhoure, pharmacien, rue du Vieux-Marché, 7.
Bonnet, rue de Mantes, 5.
Bonnet de Rosnay, propriétaire, rue Saint-Thomas, 23.
Boquet, Clément, chapelier, rue de Paris, 5.

Digitized by Google

Bouché, Nicolas, employé retraité, rue des Ursulines, 19.
Boucher des Forges, Jean-Charles, propr., rue G.-Fontaine.
Boudet, Joseph-Claude, propriétaire, rue de la Verrerie, 8.
Bouffin, Lazare, boulanger, rue de Pologne, 8.
Bouillette, Louis-Eust., Md. de faïence, r. de Pologne, 111.
Bouillot, Réné, propriétaire, rue des Ursulines, 9.
Boulland, capitaine en retraite, rue de Lorraine, 1.
Bounel, Bertrand, boulanger, place du Marché-Neuf, 2.
Bouquier, maréchal-ferrant, rue de Poissy, 17.
Bourboulon, propriétaire, rue de Pologne, 48.
Bourdon, tonnelier, rue Neuve-de-l'Eglise, 16.
Bourdin, André-Réné, propriétaire, rue de Pontoise, 7.
Bourgeois, Auguste-Denis, restaurateur, rue de Paris, 72.
Bourgeois, François, propriétaire, rue de Paris, 49.
Bourgeois, Louis, cabaretier, rue des Louviers, 30.
Bourgeois, Pierre-Barthélemy, propriét., rue de Poissy, 10.
Bournot, Pierre, propriétaire, rue de Mantes, 45.
Boursy, propriétaire, rue de Poissy, 53.
Boutière, tailleur, rue du Vieil Abreuvoir.
Boutin fils, huissier, rue Saint-Louis, 3.
Boyer, recev. des contributions indir., r. de la Verrerie, 17.
Boyer, Charles-Hippolyte, coiffeur, rue au Pain, 59.
Brahit (Mme veuve), Mde de bois de sciage, r. de Pontoise, 1.
Bréjand, rue de Poissy, 92.
Breton, Gervais-Théodore, mercier, rue de Pologne, 45.
Breuvery (marquis de), Jules-Xavier, rue de Mareil, 55.
Brianchon, Jean-François, propriétaire, rue de Poissy.
Brillet, Charles-Hippolyte, rentier, rue de Lorraine, 2.
Briois, François, marchand de nouveautés, rue au Pain, 6.
Broize, Pierre-Jacques, cordonnier, rue de Paris, 2.
Bruneau (Mme), propriétaire, rue des Ursulines, 28.
Buhot, Thomas, charron, rue Danès, 9.
Buissin, Désir, épicier, rue de Poissy, 24.
Buissin, Jean-Baptiste, propriétaire, rue de Pologne, 58.
Bulté, Elie, cafetier, rue de Paris, 31.
Bunout, professeur de dessin, place du Château, 1.
Bureau, rue de Mareil, 72 *bis*.
Burgault (veuve), épicier, rue au Pain, 14.
Cadot, rue des Coches, 17.
Cagneux, Charles, vigneron, rue Trompette, 27.
Caieux, architecte, rue de Paris, 56.

Digitized by Google

Calais, Julien, vinaigrier , rue au Pain, 37 (à Paris).
Calmud, ex-chef de compt. à la caisse cent., r. des Ecuyers, 2.
Caloonne, officier en retraite, rue Saint-Thomas, 2.
Canu, Joseph, père, propriétaire, rue de la Procession, 5.
Canu, Nicolas, traiteur, rue de Pologne, 21.
Cardet, Melize, propriétaire, rue de Noailles, 15.
Carel, Joseph, Md. de nouveautés, r. du Vieux-Marché, 27.
Caroger, propriétaire, rue de l'Hôpital.
Carré, Jean-Michel, marchand de meubles, rue de Mareil, 1.
Carrette, professeur de musique, rue des Vieilles-Boucheries.
Carrière, Louis, corroyeur, rue de l'Etang.
Casse, Jean, pharmacien, rue de Paris, 48.
Cataly père, chaudronnier, rue de Mareil, 2.
Cataly fils, chaudronnier, rue de Poissy.
Cathelineau, Antoine-Louis, propriétaire, r. S.-Thomas, 12.
Catherin, propriétaire, rue de Versailles, 17.
Causette, rentier, rue de Poissy, 87.
Caux (vicomtesse de), rue des Ursulines, 46.
Cavrot, propriétaire, rue du Vieux-Marché, 35.
Cayeux, Gilbert-Dieudonné, propriétaire, r. Saint-Thomas, 8.
Cazé, François-Honoré, teinturier, rue du Poteau-Juré, 11.
Cerclet, maître des requêtes, rue Grande-Fontaine, 59.
Chaix, huissier, rue de Pontoise, 8.
Chandellier, rue au Pain, 31.
Charlard, rue de Poissy, 104.
Charles, Maurice, propriétaire, rue de la Paroisse, 3.
Chartier, Georges, propriétaire, rue Saint Léger, 19.
Chartier, Nicolas-François, aubergiste, rue de Poissy, 64.
Chartier, grènetier, place du Vieux-Marché.
Charvet, Jean-Marie, Md. de nouveautés, rue de Pologne, 57.
Chassang, Pierre, propriétaire, rue des Fonds-de l'Hôpital.
Chassinat, docteur en médecine, rue Croix-Boissière, 5.
Châteaubardon (de), Gust., propr., rue du Château-Neuf, 7.
Châteaubriant (de), rue de Mantes, 3.
Châteauvillars (Mme la comtesse de), rue de Pologne, 83.
Chaucouvert de Bémont, capit. retraité, r. de Mantes, 18.
Chaussois, Almire, charcutier, rue de Paris, 57.
Chauvin, Charles, propriétaire, rue d'Ayen, 7.
Chauvin, François, boulanger, rue de Mareil, 5.
Chegaray, André, propriétaire, rue des Bûcherons, 12.
Chenu, Jean-Marie, Md. boucher, rue des Louviers, 18.

Digitized by Google

Chéron, Jean-Baptiste, entrepr. de bât., rue Saint-Louis, 1.
Cheronnière (de la), rue de Fourqueux.
Cherrières, Jacques, propriétaire, rue Trompette, 23.
Chesnaut, Pierre, propriétaire, rue de Poissy, 88.
Chesneau, Jules, propriétaire, rue de Poissy, 43.
Chevalier, Antoine, épicier, rue de Pologne, 29.
Chevalier, Firmin, propriétaire, rue des Arcades, 7.
Chevalier, Jean-Baptiste, corroyeur, r. du Vieux-Marché, 29.
Chevillard, Cloud, fils, propr., r. au Pain, 6 (à Versailles).
Chevillard, Lucien-Charles, quincaillier, rue de Poissy, 46.
Choret, architecte, rue des Écuyers, 13.
Clain, bonnetier, rue de Paris, 14.
Claudan, rue de Poissy, 108.
Clausade, rue au Pain, 31.
Clérambour, André-Fulbert, propriétaire (à Fourqueux).
Clérambour, Fulbert-Honoré, ébéniste, rue de Mantes, 2.
Clerc, Jean-Baptiste, médecin, rue de Lorraine, 22.
Clerc, Louis-Baptiste, peintre, rue de Pontoise, 18.
Clérembour, Louis-Victor, cabaretier, rue de Pologne, 72.
Cloche, Louis-Antoine, charcutier, rue au Pain, 1.
Clouard, horloger, rue de Paris, 16.
Cochon, François-Martin, propriétaire, rue de Poissy.
Cœulte, Charles-François, boucher, rue de Pologne, 11.
Coisplet, Louis, voiturier, rue Grande-Fontaine, 7.
Collin, rue des Ecuyers, 13.
Collinet, Louis-Jean, restaurateur, pavillon Henri IV.
Coquelin, Joseph-André, aubergiste, rue de Pologne, 55.
Coquerel, Jean-Nicolas, banquier, rue de Paris, 23.
Corbie, Louis-Joseph, grainetier, rue de Paris, 61.
Corbrion, rue de Poissy, 100.
Cordier, Jean-Pierre, propriétaire (à Triel).
Cordon, Jean-Baptiste, propriétaire, rue des Bûcherons, 1.
Corroyer, Achille, banquier, rue de Poissy, 43.
Cottin, Pierre-Eugène, propriétaire, rue de Pologne, 68.
Coussin (comte de), place du Chateau, 1.
Courtin, notaire, rue de Paris, 52.
Courtois, Louis, Md. de vins, rue de Pontoise, 10.
Coutellier, dit Brière, boucher, rue au Pain, 71.
Couturier, propriétaire, rue de Pologne, 81.
Cressent, Jean-Baptiste, rue de Pologne, 66.

Digitized by Google

Cretaine, Pierre, propriétaire, rue de Poissy, 77.
Crapous, Henry, coiffeur, rue au Pain, 45.
Cuisinier, Alexandre-Martin, propriétaire, r. Croix-Boissière.
Dagand, Jean-Baptiste, propriétaire, rue de la Justice.
Dailly, Antoine, propriétaire (à Pontoise).
Daligé, propriétaire, rue de Pontoise, 23.
Dal Piaz (Mlle), maîtresse de pension, rue d'Hennemont, 3.
Damonville, officier retraité, rue de Noailles, 11.
Dangueuger, Achille, marchand de vins, rue de Pontoise.
Danloux, Guillaume-Simon-Pierre, propr., r. de Pologne, 93.
Darlot, rue de Pologne, 2.
Darnet, cordonnier, rue de Paris, 16.
Daudeville, rue de Médicis, 2.
Dauvergne (Mad.), propriétaire, rue de Poissy, 112.
Daveine, Louis, charcutier, rue au Pain, 62.
David, Ambroise, propriétaire, r. des Louviers, 9 (à Paris).
David, Guillaume, fruitier, rue de Paris, 59.
Debar, cafetier-limonadier, rue de Paris, 56.
Debie, homme de lettres, Anglais, rue de Lorraine.
Decaux, propriétaire, rue de Mantes, 5.
Decuguière, François-Jean-Réné, cordonnier, r. de Poissy, 3.
Deguel, Pierre, charcutier rue de Pologne, 25.
Delafosse, Dominique, propriétaire, rue des Ursulines, 13.
De la Garde, officier retraité, rue de Lorraine, 25.
Delagrange, Pierre-Antoine, propriétaire, r. G.-Fontaine, 22.
Delahaye père, Md de chiffon, rue des Louviers, 16.
Delaistre, Hercule-Messinor, md. de meub., r. des Coches, 7.
Delanoue, Paul-Claude, Md. de vins, route de Versailles.
Delaroze, général, rue des Ursulines.
Delatour, fabricant d'étoffes de crins, au Vieil-Hôpital.
Delaunoy, colonel retraité, rue Neuve-de-l'Église, 16.
Delaunoy, Louis-Joseph, grainetier, rue des Ursulines, 44.
Delaville, Pierre-Claude, propriétaire, rue de Noailles, 14.
Delbut, père, tanneur, rue de Fourqueux, 8.
Delbut, fils, tanneur, r. de Fourqueux, 6.
Deleune aîné, md de ferraille, rue de Paris, 76.
Delepine, Jean-Charles-Constant, propr., r. de Pologne, 99.
De Nesle, Charles, lieut.-col. en retraite, rue de Pologne, 62.

Digitized by Google

Dengreville, Frédéric-Hipp., tonnelier, r. du V.-Marché, 31.
Denis, Alexandre-Marie, propriétaire, rue de Poissy, 96.
Derée, Charles-Eustache, Md. de farines, r. des Louviers, 18.
De Rivierre, rentier, rue de Pologne, 103.
De Rollepot, Louis-Charles-Alexandre, rue de Lorraine, 4.
De Rollepot, Pascal-Ambr., recev. de rentes, r. de Lorraine, 4.
Desarolèa, Mich.-Louis, cap. en retraite, r. des Ecuyers, 13.
Desbarres, limonadier, rue de Paris.
Deschamps, Claude-Auguste, menuisier, rue de Mareil, 52.
Deschamps, Hippolyte, boucher, rue au Pain, 72.
Deschamps, Nicolas, propriétaire (à Paris).
Desenay, rentier, rue des Ursulines, 4.
Desfontaines, Pierre-François, propriét., r. de Pontoise, 19.
Desnoyers (baron), propriétaire, rue aux Miettes.
Desperrier, Philippe, propriétaire, rue de la Salle, 32.
Desserin, Jean-Gilbert, propriétaire, rue de Noailles, 12.
Devaux, Achille, peintre, rue de la Salle, 12.
Devaux (baron), mar. de camp en retraite, rue de Lorr. 19.
Deverney, rue Neuve-de-l'Eglise, 14.
Devies, Pierre-Jean-Clément, boucher, rue de Paris, 53.
Devosge, Nicolas-Julien, colonel retraité, rue de Pologne, 26.
Dezard, rue de Pologne, 64.
Diébold, François-Jacques, boulanger, rue de Poissy, 8.
Digney, limonadier, rue Neuve-de-l'Église, 2.
Donat, pâtissier, rue de Paris, 70.
Donnot, Nicolas-Clément, rue de Pontoise, 16.
Dornois, Louis-Pierre, propriétaire, rue de Paris, 11.
Douchet, Baptiste-Jacques-Charles, propriét., r. aux Miettes.
Dousseau, rue Saint-Louis, 7.
Doyen, commissaire du roi, rue des Bûcherons, 7.
Doyen, Jean-Jacques-Joseph, propriétaire, r. de Lorraine, 29.
Dubief, André, Md. de nouveautés, rue de Paris, 2.
Dubois, Antoine, épicier, rue de Versailles, 18.
Dubois, chapelier, rue de la Procession.
Dubois-Gelot, opticien, rue au Pain.
Dubray, Jean-Etienne, menuisier, rue Danès, 7.
Duburque, Victor, propriétaire, [illegible] de Mantes, 19.
Dubusc, Charles-Jean-Baptiste, r[illegible] de Poissy, 43.
Ducarnoy, Hubert-Ferdin, propriétaire, rue de Poissy, 110.
Ducastel, Louis-Alexandre, propriétaire, r. des Bûcherons, 5.

Digitized by Google

Duchauffour, Antoine-Noel, rue Saint-Louis, 8.
Dufeilly, Charles-Antoine, cabaretier, rue de Mareil, 1.
Dufour, rentier, rue des Ursulines, 9.
Dugit, Louis-Julien, propriétaire, rue de Poissy, 98.
Duhamel, marchand de vins en gros, route de Versailles.
Dumai, rentier, rue de Mantes, 19.
Dumas, A., homme de lettr., r. de Versailles, à Monte-Cristo.
Duménil, Pierre-Alexandre, propriétaire, route de Paris.
Duménil, Augustin, confiseur, rue au Pain, 24.
Dumont, rue de Poissy, 75.
Dupont, François, propriétaire, rue de Pontoise, 43.
Dupont, Joseph, rue Neuve-de-l'Église, 14.
Dupré, J.-Baptiste-Philippe, papetier-libraire, r. de Paris, 41.
Dupuis, Jean-Baptiste-Gabriel, propr., r. des Ursulines, 20.
Dupuis, Jean-Louis-Julien, fils, avocat, rue des Ursulines, 20.
Dupuis, Louis-Nicolas, charcutier, rue de Pologne, 9.
Dupuis, Alexandre-Louis, mercier, place de la Paroisse, 3.
Durand, maître de pension, rue des Ursulines, 2.
Durieux, Jean-Gabriel, propriétaire, rue de l'Hôpital, 24.
Durot, bijoutier-opticien, rue des Louviers, 2.
Duruty, rue de Pologne, 24.
Dusouchet, Clément, propriétaire, rue aux Miettes, 4.
Dutaillis, propriétaire, rue Saint-Thomas, 32.
Dutaillis, Jacques, quincaillier, rue au Pain, 1.
Dutartre, Bernard-Hélène, rue de Poissy, 61.
Duteil, François, maraicher, rue Saint-Léger, 7.
Duval, Joseph, menuisier, rue de Pologne, 8.
Eglée, propriétaire, rue Saint-Thomas, 20.
Equer, Renard, receveur de rentes, rue Saint-Pierre, 31.
Ernouf, Auguste, horloger, rue du Vieux-Marché, 14.
Ervet, rue de Pologne, 2.
Ethur, Eugène-Auguste, restaurateur, place de la Paroisse.
Etienne, Claude, capitaine en retraite, rue de Pologne, 50.
Etouche, rue de Versailles, 5.
Euliot, Charles, cabaretier, rue au Pain, 44.
Euvremer, Richard, Md. de couleurs, rue de Pologne, 19.
Evrard, Louis-François, traiteur, rue au Pain, 64.
Fabre, rue au Pain, 31.
Fabre, Jacques, capitaine retraité, rue Grande-Fontaine.
Fargas, avocat, rue de la Justice, 3.
Fauconnier, architecte, rue de Pontoise, 16.

Digitized by Google

Faulconnier (Mlle), maîtresse de pension, r. de Poissy.
Faulconnier, Baptiste-Raphaël, propriétaire, r. de Mantes, 15.
Féron, carrossier, rue de Paris, 50.
Ferré, Alexandre, tonnelier, rue de la Salle, 23.
Ferré, Victor, Md. de vins, rue du Vieil-Abreuvoir, 15.
Ferrey, Louis-Symphorien, traiteur, rue de Paris, 74.
Féry, Joseph, entrepr. menuisier, r. S.-Thomas, 3.
Fessard, propriétaire, rue de Poissy, 106.
Feuchère, Nicolas-François, épicier, rue de Pologne, 53.
Filhol, Jean-Baptiste-Victor, propriétaire, rue d'Hennemont, 6.
Fiquet, Jean-Baptiste-Pierre-Désiré, propriét., rue au Pain, 6.
Fisson, Jean, rue des Louviers, 48.
Flandre, Pierre-Lucien, faïencier, rue de Pologne, 27.
Fleury, Auguste, rue du Vieux-Marché, 32.
Fleury-Petitjean, imprimeur, rue de Paris, 27.
Fleury, fabricant de sabots, rue de Poissy.
Fontaine, Charles, maraîcher, rue des Marais, 5.
Fontaine, charron, rue de Poissy.
Fontaine, fontainier, rue de la Verrerie.
Fortin, Damas, boucher, rue de Mareil, 11.
Fouaux, Louis-André, sellier, place du Marché-Neuf, 2.
Fouillard, rue de Poissy, 104.
Fourcy (de), propriétaire, rue de la Villette.
Fournier, François, maraîcher, rue de l'Hôpital, 18.
Fournier, Henri-François, maraîcher, rue de Fourqueux.
Fournier, Jules, docteur médecin, rue Saint-Louis, 7.
Fradin, propriétaire, rue de Mareil.
Fradin, Nicolas, entrepreneur de maçonnerie, rue Danès, 14.
François (veuve), Mde de fer, rue de Mareil.
Frantz, Jean-Joseph, traiteur, rue de Pontoise, 12.
Fregère, Jean-François, propriétaire, rue de Mantes, 40.
Frère, Athanase, propriétaire, rue Neuve-de-l'Eglise, 2.
Frillay (veuve), aubergiste, aux Deux-Auges, rue de Poissy.
Froment, Louis-Denis, tailleur, rue du Vieux-Marché, 6.
Fuzié, Alphonse, mercier, rue au Pain, 54.
Fuzié, Jacques-Etienne, faïencier, rue au Pain, 56.
Gadret, rue de Poissy, 59.
Gagné, Auguste-Germain, rue de Poissy, 23, (à Paris).
Galle, Jean-Marie, restaurateur, place du Château, 1.
Gallet, propriétaire, rue de Pologne, 105.
Galot, Franois-Joseph, propriétaire, rue de Mantes, 21.

Digitized by Google

Gancel, Pierre-Nicolas, cabaretier, rue de la Salle, 16.
Garnier, boulanger, rue de Mareil, 28.
Garnier, Pierre, boulanger, rue de Mareil, 24.
Ganier, cordier, rue de Pologne, 18.
Gaspard, Jean-Baptiste-François, horloger, rue de Paris, 5.
Gaubert de la Nourrais père, propr., r. du V.-Abreuvoir, 7.
Gaudriot, rue du Vieil-Abreuvoir, 8.
Gaulon, Louis-Julien, propriétaire, r. Grande-Fontaine, 13.
Gaugiran, Jean-Franç., entr. menuisier, r. des Bûcherons, 8.
Gault, Louis-Jacques-Marie, tailleur, rue de Paris, 1.
Gauthier, tanneur, rue du Prieuré.
Genoud, capitaine retraité, rue de la Salle, 24.
Gentil, professeur de musique, rue au Pain.
Genty de Saint-Alphonse (Mme), rue de Poissy, 126.
Georger, Ignace, propriétaire, rue de Poissy, 72.
Georges, fabricant de chocolats, rue Saint-Thomas, 1.
Germain, Louis-Auguste, propriétaire, rue du Château.
Gervais, Calixte, boulanger, rue de Poissy, 72.
Gibaudan, Marie-Jean-Constant, propriétaire, (à Paris).
Gibert, Fidèle-Jos., Mtre. d'hôtel garni, pl. du Château, 16.
Gilbert, Napoléon, cabaretier, rue du Vieux-Marché, 21.
Gilbert, Jean, Md. de bois, rue de Pologne, 67.
Gigord (de), ancien sous-préfet, 56.
Gimont, Jean-Baptiste, cabaretier, rue Danès, 34.
Giraud, Julien, pharmacien, rue au Pain, 41.
Giraud, Scipion, rue Trompette, 19.
Glaise, Antoine, Md. de chevaux, rue Danès, 20.
Godde, Joseph-Etienne, propriétaire, rue de Paris, 29.
Godefroy, Aug., entrepr. de déménagements, r. de Mareil, 29.
Godefroy, propriétaire (à Paris).
Goes, Vincent, rue des Coches, 25.
Gondreville, rue de Pologne, 107.
Gorce, propriétaire, rue des Vieilles-Boucheries, 2.
Gosselin, Charles, propriétaire à Hennemont.
Goujon, Victor-Jérémie, propriétaire, rue de Poissy, 104.
Gouillard, rue de Poissy, 81.
Goupy, Edouard, entrepren. de menuiserie, rue au Pain, 29
Gournay (de), chef de bataillon retraité, r. de la Verrerie, 17.
Goussot, libraire, rue au Pain, 8.
Goy, père, propriétaire, rue des Louviers, 5.
Goy, fils, Md. de farines, rue des Louviers,

Digitized by Google

Grammont (duc de), maison Sabran, fonds Saint-Léger
Grandemain, Pierre, peintre, rue de la Salle, 11.
Grandin, pâtissier, rue au Pain, 13.
Grappin, François, propriétaire, rue de la Salle, 7.
Grégoire (le chev.), lieut. de vais., rue Grande-Fontaine, 24.
Gressot (de), Jos.-Fid., maréch. de camp, r. de Poissy, 47.
Grimard, rue Saint-Thomas, 42.
Griveau, Philippe, propriétaire, rue de Pologne, 62.
Groff-Ronna (Mme), mercière, rue au Pain, 23.
Grovestin (baron de), rue de Mantes, 23.
Grubert, boulanger, rue au Pain, 20.
Grutter, Jacques-Charles, propriétaire (à Paris).
Gubetta, fumiste, rue des Louviers, 44.
Gudin, Jean-Ant.-Théod., propr., r. du Château-N. (à Paris).
Guérin, Pierre, boulanger, rue de Pologne, 35.
Guérin, R., insp. des forêts de la couronne, r. de Pontoise, 24.
Guérin, Réné-Marie-Séraphin, rue de Pontoise, 24.
Guérin, fab. de pains d'épices, rue au Pain, 68.
Guérin, horloger, rue de Poissy.
Guettard, Augustin, propriétaire, rue de Poissy, 90.
Guignard, rentier, rue de Paris, 35.
Guignard, Pierre-François, brasseur, rue de Versailles, 10.
Guillemin, Ambroise, cap. retraité, r. Grande-Fontaine, 57.
Guillin, Michel, rue des Ursulines, 14.
Guillochin, François-Victor, cafetier, rue de Poissy, 5.
Guillon, Claudius, propriétaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 11.
Guillot, Frédéric, Md. libraire, rue au Pain, 50.
Guillot, Jean-François, propriétaire, rue au Pain, 50.
Guimier, Joseph, propriétaire, rue de Poissy, 43.
Guitel, toiseur vérificateur, rue de Poissy, 38.
Guy, François, charcutier, rue au Pain, 81.
Guy, Antoine-Louis-Joseph, propriét., r. Croix-Boissière, 5.
Guydot, Jean-Auguste, cordonnier, rue de Paris, 16.
Guyet-Desfontaines, député, Maison Verte, rue de la Justice.
Haguenier, propriétaire, rue de Paris, 35.
Hamon, Gabriel, agent compt. des four. mil., r. de Lor., 38.
Hamon, Jean-Baptiste-François, boulanger, rue au Pain, 57.
Hamot, Pierre-Didier, cabaretier, rue de Mareil, 51.
Happe, Felix, Md. de bois, rue de Pologne, 77.
Hardel, Antoine-Baptiste-Joseph, propriét., r. de Poissy, 22.
Hardel, Barthélemy, propriétaire, rue du Château-Neuf, 7.

Digitized by Google

Harel, professeur de langues, rue Saint-Thomas, 2.
Haguenier, François-Etienne, propriétaire, rue de Paris, 58.
Hautecœur, Herménegilde, propriétaire, rue de Noailles, 10.
Hautemulle, propriétaire, rue aux Prêtres, 9.
Hay, Henri, propriétaire, rue de Pologne, 22.
Héloin, Etienne-Philippe, aubergiste, rue de Pologne, 39.
Henry, rentier, rue de Pologne, 89.
Hesse, Etienne, propriétaire, rue de Pologne, 97.
Herbé, propriétaire, rue du Vieil Hôpital, 61, (à Paris).
Hervaux, Joseph, aubergiste, rue de Mantes, 14.
Heurtier, Thomas, peintre, rue de Poissy, 29.
Hervé, Etienne, propriétaire, rue de Pologne, 2.
Hervier, Marc-Antoine, limonadier, place du Théâtre, 19.
Houlbrat, Pierre-Henri, huissier, rue Saint-Pierre, 17.
Houy, Noël, propriétaire, rue de Mareil, 30.
Housta, Claude-Toussaint, propriétaire, r. au Pain, 20, (à Paris).
Hû, Jean-Charles, épicier, rue du Vieux-Marché, 13.
Huant, J.-Baptiste, débitant de tabac, r. du V.-Marché, 22.
Hubert, Eugène, géomètre, rue de Pologne, 70.
Hubert, coutelier, rue de Poissy, 1.
Huet, grènetier, rue au Pain, 60.
Hugonin, Etienne-Denis, propriétaire, rue de Paris, 10.
Hugonin, Guillaume-Barthélemy, propr., r. de Lorraine, 20.
Hurè, Pierre-Eugène, propriét. rue des Ursulines, 40. (à Paris).
Imbert (Mlle), maîtresse de pension, rue de Pontoise.
Ineauville (Mme la comtesse d'), rue de Pologne, 64.
Isnard, Antoine, maréchal, rue de Versailles, 2.
Jallais (de), rue Saint-Louis, 12.
Jamme, commis de marine retraité, rue de Pologne, 22.
Jaquemard père, Md de chiffons, rue de Mareil.
Jardin, Charles-François, charcutier, rue de Paris, 24.
Jaunet, Pierre-Joseph, Md. tailleur, rue de Paris, 3.
Javon, Philippe, boulanger, place de la Paroisse, 1.
Jean, François, boucher, rue de Poissy, 50.
Jean, Philippe-Théodore, plombier, rue de Paris, 44.
Jeliquot, rentier, rue Saint-Louis, 6.
Jodard, Jean-Pierre, chapelier, rue de Poissy, 16.
Joly, Marie-François, propriétaire, rue des Ursulines, 8.
Joly-de-Brésillon, passementier, rue au Pain.
Jomard, J.-B., colonel en retraite, rue des Ursulines, 23.
Jouan, Georges, propriétaire, rue du Poteau-Juré, 13.

Digitized by Google

Jouan, Georges, boucher, rue du Poteau-Juré, 15.
Jouan, Jean-Baptiste, menuisier, rue de Pologne, 36.
Jourda, chirugien-major retraité, rue Saint-Thomas, 10 *bis*.
Journet, propriétaire, rue d'Hennemont, 3.
Julien, Pierre, grènetier, rue de Poissy, 30.
Juris, rue de Poissy, 75.
Juteau, Eloi, bonnetier, rue de Poissy, 62.
Kirsch, propriétaire, rue de Lorraine, 3.
Klein de Kleinenberg, général retraité, rue de Lorraine, 1.
Kourakin (prince de), Russe, rue de la Verrerie.
Labour, Athanase, grènetier, rue de Paris, 17.
Labour, Louis-Alexandre, grènetier, rue de Poissy, 40.
Labrousse, Philippe, imprim. sur étoffes, r. de l'Hôpital, 12.
Laclef, rue Grande-Fontaine, 34.
Lacroix, Franç.-Ambroise, Md. de farines, r. de Pologne, 55.
Lacroix, armurier, rue Danès.
Lafosse, Amédée, Md. cirier, rue de Poissy, 2.
Lagille, Louis-Augustin, propriétaire, rue de Mantes, 38.
Lahaye, Pierre, propriétaire, rue d'Hennemont, 11.
Laignelot, propriétaire, rue de Poissy, 52, (à Paris.)
Laisné, Jean-Louis, fruitier, rue de Poissy, 86.
Lallemant, Charles-Nicolas, entrepreneur, r. de Pologne, 71.
Lallemant, fabricant de chocolats, rue Danès, 10.
Lalouel, ancien notaire, rue de Lorraine, 43.
Lamarre, François-Joseph, sellier, rue de Poissy, 3.
Lamarre, Jean, doct. en médecine, r. des Coches, 17.
Lamolie, rue Saint-Pierre, 29.
Lamy, Denis, épicier, rue de Poissy, 48.
Landrin, Louis-Germain, rentier, rue des Coches, 25.
Landry, Matthieu, capitaine retraité, rue Saint-Pierre, 37.
Langereau, Louis-Joseph, rue de la Salle, 26.
Langlet, rue Saint-Pierre, 33.
Langlumé des Angles, propriétaire, rue Saint-Louis, 11.
Lanneaux, Jean-Baptiste, propriétaire, rue de Poissy, 108.
Laplanche, Prosper-Jean, docteur-médecin, r. de la Verrerie, 7.
Laporte, Gervais, fondeur de suif, rue de Pologne, 37.
Laporte, Gervais, aubergiste, rue de Pologne, 57.
Larchevêque, Alexandre, Md. de bois, rue de Poissy, 71 *bis*.

Digitized by Google

Lardillon, Felix, restaurateur, rue de la Paroisse, 7.
Larible, Lucien, propriétaire, rue des Bûcherons, 9.
Larminach, Urbain, propriétaire, rue Bergette.
Latran, Charles, officier retraité, rue de Mantes, 1.
Laurant, Georges, tailleur, place du Théâtre.
Laurant, Louis-Julien, tailleur, rue de Paris, 29.
Laurens, rue de Noailles, 17.
Laurent, Jean-Florent, tapissier, r. du Vieux-Marché, 17.
Laurent, Napoléon, rue du Gast, 7.
Laurent, entrepreneur de menuiserie, rue Danès, 13:
Laurent, facteur à la Halle, rue Danès, 8.
Laurent, Germain, farinier, rue du Vieux-Marché, 33.
Laurent-Gouin (madame), rue Saint-Louis, 4.
Lavitte, suisse, rue Louis-Philippe.
Lebailly (Mme veuve), tapissière, rue des Coches, 12.
Leblanc, Hector, Md. de charbon, rue de la Verrerie.
Leblond, Aglaure, Md. de meubles, rue de Poissy, 42.
Lebroussard, Jean-Jacques, propriétaire, r. G. Fontaine.
Lecerf, Désiré, pharmacien, rue de Paris, 5.
Lechéron (Mademoiselle), rue de Paris, 41.
Leclaire, rentier, rue au Pain, 17.
Lecocq, Hippolyte, propriétaire, rue de l'Hôpital, 4.
Lecoiffier, Henri-Désiré, peintre en bâtiments, r. de Paris, 8.
Lecomte, François-Constant, propriétaire (à Paris).
Lecomte, Louis-Hippolyte, boulanger, r. du V.-Marché, 35.
Lecomte, tailleur, rue de la Verrerie.
Lecouteux, Romain, sellier, rue de la Verrerie, 8.
Lecuyer, André-Paul, propriétaire, rue de Paris, 8.
Ledieu, maître de pension, rue des Ursulines, 38.
Lefébure, François-Fortuné, propriétaire, r. de Pontoise, 11.
Lefèvre, Jean-Baptiste, peintre en bâtiments, place Mareil, 13.
Lefèvre, Jules, propriétaire, rue de Paris, 2, (à Rueil.)
Lefèvre, Joseph, père, rue de Pologne, 91.
Lefèvre, rentier, rue de Poissy, 102.
Lefebvre, dentiste, rue Saint-Thomas.
Lefèvre, rentier, rue Saint-Pierre, 50.
Lefèvre, Rem.-Alph., Md. de bois en gros, r. de Pologne, 91.
Lefort, Auguste, limonadier, rue de la Paroisse, 7.
Lefranc, chef de bataillon retraité, rue des Ursulines, 40.
Léger, Césaire, épicier, rue au Pain, 41.

Digitized by Google

Legrand, Athanase, rentier, rue de Versailles, 17.
Legrand, Benjamin, propriétaire, rue de Poissy, 46.
Leguay, Philippe-Antoine, propriétaire, r. G.-Fontaine, 10.
Lehaistre père, rue de Paris, 38.
Lehaistre, Marie-Louis-Touss., épicier, r. du V.-Marché, 1.
Lejais, rue d'Hennemont, 11.
Lejeune, Jean-Louis, propriétaire, rue Trompette, 12.
Lekieffre, Jean-Baptiste-Joseph, tanneur, r. de l'Hôpital, 22.
Lelaisant, rue Saint-Thomas, 3.
Lelarge, Lucien, épicier, rue de Pologne, 89.
Lelong, Charles-François, rue de Pologne, 105.
Lemaire, Charles-Etienne, propriét. r. Trompette, 17, (à Paris).
Lemens, commissaire spécial au chem. de fer, r. de Pontoise, 15.
Lemire, Adolphe, cabaretier, rue de Poissy, 39.
Lemonnier, Alfr.-Alex., sous-intend., r. du Chateau-N., 10.
Lemonnon, Pierre-François, rue de Pontoise, 21.
Lenfant, Jean-Charles, propriétaire, rue de la Salle, 22.
Lenoir, Louis-Ant.-Philibert, blanchisseur, r. S.-Pierre, 48.
Lepeintre, Jean-Jules, quincaillier, r. du Vieux-Marché, 31.
Lepeintre père, rue au Pain, 1.
Lepelletier, Frédéric, propriétaire, rue de Poissy, 100.
Lepiez, Bernardin-Charles, doct.-médecin, rue de Poissy, 74.
Lepintre, Alphonse, mercier, rue de Poissy, 30.
Leprieur-Accoyer, maître de poste, rue de Paris, 66.
Lequertier, Réné, épicier, rue de Pologne, 59.
Lerenard, Pierre-Hipp., entrepr. serrurier, rue S.-Louis, 10.
Lereuil, rentier, rue Saint-Thomas, 16.
Lerondelle, Charles-Noël, charcutier, rue de Poissy, 46.
Lerouge, Charles-François, rentier, rue des Bûcherons, 5.
Leroux, Antoine, propriétaire, rue des Ursulines, 4.
Leroux, Auguste, notaire, rue de Poissy, 96.
Leroux, Hippolyte, propriétaire, rue Saint-Pierre, 50.
Leroux, Jean-Louis, Md. de volailles, r. du Poteau-Juré, 8.
Leroy-Descarreaux, tanneur, rue de l'Hôpital, 30.
Leroy, Jacques-Eustache, cordonnier, rue de l'Aigle-d'Or, 2.
Leroy, Jean-Louis, père, propriétaire, rue de Paris, 50.
Leroy, Louis-Antoine, fils, carrossier, rue de Paris, 50.
Leroy, Pierre-Eustache, propriétaire, rue de Pontoise, 15.
Leroy-Descarreaux fils, tanneur, rue de l'Hôpital, 20.
Lesage, Auguste, propriétaire, rue de Pologne, 113.

Digitized by Google

Lesage, Pierre, cafetier, rue de Poissy, 54.
Lesage fils, Md. de vins, grille de Poissy.
Lesieur, américain, rue du Boulingrin.
Levallié de la Morandelle, rue de Pologne, 79.
Lewal, rentier, rue Trompette, 4.
Levasseur, François, charcutier, rue de Mareil, 21.
Levasseur, J.-Bapt., propriét., r. S.-Thomas, 7 (à Bercy).
Lherminier, rue de Mareil, 72.
Liégard, François-Louis, propriétaire, rue des Louviers, 24.
Lille, Pierre, dit Bayonne, entr. charpent., r. L.-Philippe, 13.
Linck, Pierre-Gaspard, rue au Pain, 22.
Lopez Antoine, prêtre espagnol, rue de Noailles, 11.
Lorjet, Michel-Christophe, propriétaire, rue de Tourville.
Lortias, François, anc. employé pensionné, r. de l'Aigle-d'Or, 6.
Louche, Jean-Baptiste, propriétaire, rue de Poissy, 82.
Louis, Pierre-Fortuné, Md. de comestibles, rue au Pain, 65.
Louvet, Jacques-François, épicier, rue de Pologne, 2.
Mabru (le chev.), L.-colonel retraité, r. de Lorraine, 41 *bis*.
Macé, Louis-Stanislas, propriétaire, r. de Pologne, 1.(à Paris).
Magnant, rentier, rue des Coches, 17.
Magnin, Jacques-Frédéric, menuisier, rue de Mantes, 2.
Mahieu, Charles-Henri, propriétaire, rue au Pain, 29.
Maillard, Pierre, Md. de beurre, rue au Pain, 75.
Maillot. L.-M,, empl. à la man. de S.-Gobin, r. de Bergette.
Main (Mad.), rentière, rue de Paris, 38.
Maisons, Nicolas, peintre en voitures, rue de Poissy, 51.
Manchez, Charles, propriétaire, rue de l'Aigle-d'Or, 2.
Mansion, Horace, professeur de musique, rue N.-de-l'Eglise.
Marie, Jean-Baptiste, propriétaire (à Versailles).
Marion, César-Pierre, propriétaire, rue des Ursulines, 12.
Marchand, Robert, grènetier, rue de Mareil, 9.
Marchand, rue du Vieil-Abreuvoir, 30.
Marchandin, Ferdinand, sellier, rue de Paris, 58.
Marchant, rentier, rue de Pologne, 32.
Marest (de), Apollinaire, propriétaire, rue de Poissy, 85.
Marquet, Jean-Louis, entr. maçon, r. Grande-Fontaine, 24.
Martin, Jean-Baptiste, propriétaire, rue du Vieux-Marché, 28.
Martin, limonadier, rue de Pologne, 3.
Martin, tailleur, rue au Pain, 36.
Masson, Cloud-Remy, propr., r. de la Surintend. 2. (Paris).
Masson, Michel-Philippe, rentier, rue des Ecuyers, 9.

Digitized by Google

Masson, officier de marine retraité, rue de Lorraine.
Masson, serrurier, rue St-Thomas, 11.
Massu, Félix, rue au Pain, 18.
Matis, Philippe, capitaine retraité, rue du Vieil-Abreuv., 11.
Maybon, François-Louis, charron, rue Jadot, 2.
Maybon, Laurent-Louis, propriétaire, rue de Poissy, 45.
Maybon, Louis-Auguste, Md. de fer, r. Grande-Fontaine, 1.
Mayer, Nicolas, menuisier, rue au Pain, 17.
Mayer d'Almbert, Alphonse, rue de Pontoise, 7.
Meissonnier, marchand de musique, place du Château, 1.
Menessier, capitaine en retraite, rue de Mareil, 70.
Merland, Paul, propriétaire, rue de Poissy, 69.
Mercier, bonnetier, rue de Pologne, 26.
Merle, François-Nicolas, entrepr. menuisier, r. S.-Pierre, 56.
Merlin, épicier, rue au Pain, 72.
Meunier, Charles-François, propriétaire, rue Saint-Pierre.
Meunier, Charles, propriétaire, rue des Coches, 19.
Meunier, Charles-François, propriétaire, rue de Poissy, 69.
Meunier, Jean-André, tanneur, rue Grande-Fontaine, 43.
Meyer, Charles, chef d'escadron retraité, r. de Noailles, 14.
Michel, Armand-Frédéric, charpentier, rue de Poissy, 90.
Michel, Henri, propriétaire, rue de Lorraine, 19.
Michel, Louis-Joseph, Md. cordonnier, rue au Pain, 3.
Michel, Maurice-Gaspard, épicier, rue de Poissy, 44.
Michel, Vincent-François, armurier, rue de Paris, 48.
Migeot, Marie-Remy, rentier, rue de la Verrerie, 17.
Minot, Édouard, inspect. de la navig., r. Saint-Thomas, 20.
Misbacq, propriétaire, rue Trompette, 17. (à Paris).
Misset, François, débitant de tabac, rue au Pain, 22.
Mollier, anglais, rentier, rue de Versailles, 27.
Mollet, Brutus, propriétaire, rue Neuve-de-l'Eglise, 16.
Mollet, Pierre, cabaretier, rue au Pain, 48.
Monduit, Gustave, entrepr. de bâtiments, rue Saint-Louis, 13.
Monduit, Jean-Louis, propriétaire, rue de Pontoise, 20.
Monduit, Philippe-Clair, ferblantier, rue de Poissy, 1.
Monnier, propriétaire, rue de Mantes, 3.
Monredon, Hubert, propriétaire, rue de Poissy, 55.
Montaudoin, Jacques-Félix, chaudronnier, rue de Mareil, 25.
Montis, rentier, rue de Poissy, 87.
Montholon (de), lieut.-gén., pl. du Château, hôtel Soubise, 16.
Monvoisin, Louis-François, rue Saint-Pierre, 44.

Digitized by Google

Monvoisin, Jean-Pierre, propriétaire, rue des Ursulines, 1.
Morchoine, Bernard, rentier, rue de Mareil, 57.
Moreau, Nicolas, propriétaire, rue de Mareil, 32.
Morin fils, marchand de vin en gros, rue St-Louis, 8.
Morin, rentier, rue des Bûcherons, 3.
Morin, L.-Edouard, ancien notaire, r. du V.-Abreuvoir, 10.
Morin, commissaire de police, à l'Hôtel-de-Ville.
Morin, Paul, chef d'institution, rue de Lorraine, 40.
Morin, Pierre, propriétaire, rue de Noailles.
Morin, Md. de bois, rue de Pologne.
Morlot, Gaspard, entrepreneur maçon, cour des Sirènes.
Mouillefarine, propriétaire, rue de Noailles, 21.
Moulin, François-Frédéric, maraîcher, rue de l'Hôpital, 26.
Moulin, rue du Vieil-Abreuvoir, 15.
Moutier, Thomas, serrurier, rue des Coches, 13.
Mouton, Achille-Auguste, propriétaire, pl. du Marché-N., 2.
Moyon, Eugène-Hippolyte, propriétaire, rue de Versailles, 21.
Muller, André, propriétaire, rue de Lorraine, 14.
Nancey, Sylvestre, peintre en bâtiments, rue Saint-Pierre, 3.
Nasson, Julien, entrepr. gén. de bâtiments, r. L.-Philippe, 8.
Natier, Jean-Toussaint, propr., r. des Écuyers, 7, (Versailles).
Néglet, rentier, rue de Poissy, 75.
Nérot, Jacques, propriétaire, rue de Lorraine, 42.
Nicolle, boulanger, place de la Paroisse.
Nicolle, propriétaire, place du Château.
Nicolle, Jean-Philippe, propriétaire, rue de Versailles, 7.
Nicot, Victor, cabaretier, rue de Pologne, 30.
Niquevert, Alphonse-Alexandre, propr., rue de Pologne, 60.
Nobis, Gabriel, propriétaire, rue d'Hennemont.
Noël, François, marchand de farines, rue de Poissy, 36.
Noirot, Ferdinand, cafetier, rue au Pain, 31.
Noirpoudre, opticien, place la Paroisse.
Nolle, rentier, rue Saint-Louis, 7.
Nonclair, Michel, épicier, rue du Vieux-Marché, 28.
Normand, Benoît-Hyacinthe, Md. quincaillier, r. de Paris, 22.
Normand, Jean-André, propriétaire, rue de Paris, 60.
Nouraye (de la), propriétaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 7.
Ollier, Gabriel-Jérôme, épicier, rue au Pain, 70.
Ollivier, Claude, cordonnier, rue de la Salle, 19.
Onfroy, Jean-Sébastien, propriétaire, rue des Ursulines, 22.
Oudinot, officier retraité, rue de Mareil, 59.

Digitized by Google

Ouellard, Jean-François, fripier, rue au Pain, 16.
Ozanne, Pierre, aubergiste, rue de Poissy, 56.
Pailhès (baronne), rue de Poissy, 128.
Pantin, Pierre-François, boucher, rue de Paris, 28.
Paparel de la Boissière, anc. sous-préfet, rue de Pontoise, 16.
Paravey (de), orientaliste, rue Saint-Thomas, 2.
Parod, Prosper, mécanicien, rue Grande-Fontaine, 30.
Paul, Victor, restaurateur, rue du Vieil-Abreuvoir, 21.
Paumier, Barthélemy, aubergiste, rue de Pologne, 27.
Peix, Joseph, linger, rue au Pain, 51.
Pelissier, limonadier, rue de Paris, 62.
Pellechet, Antoine-Joseph, propriétaire, rue de Lorraine, 18.
Pellée, colonel en retraite, rue de Mantes, 17.
Pény, Antoine, Md. de bois, rue des Bûcherons, 10.
Pény, corroyeur, rue de Mareil,
Pény, Jean-Baptiste, propriétaire, rue Grande-Fontaine, 11.
Pequerie, rentier, rue de Poissy, 43.
Percerou, Ferdinand, propriétaire, rue de la Salle, 4.
Pereire, Emile, propriétaire, Pl. du Château, au Débarcadère.
Perrache, Antoine-Marius, pharmacien, rue au Pain, 35.
Perret, Alcindor-Louis, blanchisseur, route de Paris.
Perrin, Ferréol, propriétaire, rue de Pologne, 68.
Perrin, François, ancien orfèvre, rue de Paris, 18.
Perrin, Théodore, faïencier, rue du Vieux-Marché, 14.
Perrot, Pierre, propriétaire, rue de la Verrerie, 17.
Péry (Mme Rondot), Parfumeur, rue au Pain, 25.
Pesuel, Robert, percepteur des contrib., r. des Ursulines, 13.
Petit, André-Pierre, propriétaire, rue de Paris, 78.
Petit, Antoine-Denis, peintre, rue du Vieil-Abreuvoir, 2.
Petit, Emile, Md. de farines, rue de Pologne, 25.
Petit, Ferdinand, rentier, rue des Coches, 17.
Petit, François, entrepr. de bâtiments, r. de la Surintend., 7.
Petit, François-Jacques, Md. de tissus, rue de Paris, 6.
Petit, Geoffroy, cordier, rue de Poissy, 5.
Petit, Jean, propriétaire, rue Saint-Pierre, 54.
Petit, Jean-Baptiste-Guillaume, propriétaire, r. Trompette, 6.
Petit, Louis, dit Mandar, propriétaire, rue Saint-Thomas, 12.
Petit, charron, rue de Paris, 78.
Peyron, Jacques-Guillaume-Achille, propr., r. de Bergette, 5.
Piet, propriétaire, conseiller à la cour de Cassation (à Paris).
Pignier, Léger, Md. mercier, rue de Paris, 32.

Digitized by Google

Pilardeau, François, serrurier, rue de Bologne, 77.
Pillon, Félix, menuisier, rue de la Procession, 11.
Pillot, Augustin, propriétaire, rue de Pologne, 78, (à Paris).
Pillou, Jean-Jacques, propriétaire, rue de Poissy, 108.
Pingot, rentier, rue Saint-Pierre, 29.
Pingot, rentier, rue de Pologne, 24.
Pinot, serrurier, rue St-Pierre,
Piquet, Jacq.-Narcisse, entrepr. maçon, r. de Versailles, 22.
Pithou, place du Château, hôtel Conti, 14.
Planson, épicier, rue de Paris, 58.
Planté, Barthélemy, entrepr. de bâti., r. du Boulingrin, 10.
Plisson, marchand de volailles, rue au Pain, 20.
Poincin, Claude, propriétaire, place de la Paroisse, 7,(Paris).
Poinsignon, François, cabaretier, rue Trompette, 31
Poinsignon, Henri-Victor, ébéniste, r. du Vieux-Marché, 12.
Poirier, coutelier, rue de Pologne, 5.
Poisson, rue des Ursulines, 7.
Poisson, Eugène-Auguste, charcutier, r. du Vieux-Marché, 3.
Poisson, rentière, rue des Ursulines, 7.
Poix (Princesse de), au château du Val.
Potage, Louis-Guillaume, propriét., r. Grande-Fontaine, 32.
Potage, Louis-Henri, Md. de beurre, r. du V.-Marché, 11.
Potdevin, Prosper, maît. de pension, r. Grande-Fontaine, 15.
Potier, Denis, boulanger, rue de Mareil, 58.
Pouillot, Victor, orfèvre, rue du Vieux-Marché, 15.
Poutier, D.-médecin, rue St-Thomas, 36.
Poullalié, Charles, boucher, rue de Mareil, 19.
Poyard, Edme, restaurateur, rue de Pontoise, 4.
Prestrot, Pierre-Etienne, propriétaire, rue Saint-Thomas, 16.
Prieur, Guillaume-Tell, épicier, rue des Bûcherons, 11.
Prioux, Auguste, dégraisseur, rue de Paris, 38.
Provost fils, marbrier, rue d'Hennemont.
Proyart, Nicolas-Joseph, propr. et maire, rue de Poissy, 49.
Pruneau, propriétaire, place du Château, Hôtel Conti.
Quentin de Villiers, propriétaire, rue de Pontoise, 30.
Quesnay, rentier, rue au Pain, 17.
Quesné-Salbigoton, homme de lettres, rue de Lorraine.
Queudeville, Jean-Jacques, propriét., r. N.-de-l'Eglise, 14.
Racine, Edouard, horloger, rue au Pain, 33.
Ract, Joseph, propriétaire, rue des Louviers, 52.
Radigue, Constant, commiss. en bestiaux, rue de Poissy, 53.

Digitized by Google

Raffy, Jules-Toussaint, Md. de farines, rue de Pologne, 23.
Ragot, Charles-Joseph, pharmacien, rue de Poissy, 52.
Ragou, rentier, rue des Ursulines, 31.
Raitter, Fonds Saint-Léger.
Raizet (la baronne de), rue de l'Hôpital, 5.
Ramus, rue de Noailles, 14.
Ravelet, Félix-Robert, boucher, rue de Paris (à Paris).
Ravelet, Louis-Joseph, propriétaire, rue de Paris, 25.
Ravelet, Renard, propriétaire, rue de Pologne, 2.
Raviot, rue de Poissy, 75.
Reiblet, Alexis, propriétaire, rue Louis-Philippe, 11.
Renard, Charles-Amédée, défenseur, r. Neuve-de-l'Eglise, 5.
Renard, Charles, débitant de tabacs, rue Neuve-de-l'Eglise, 7.
Renard, Jean-Charles, propriétaire, rue de Mantes, 23.
Renard, Jean-Noël, blanchisseur, rue des Vieilles-Boucheries.
Renard, Louis-Charles, Md. boucher, rue de Pologne, 49.
Renard, Pierre, maraîcher, rue de Fourqueux.
Renout, débitant de tabac, place du Château.
Richard, Pierre-Rose, traiteur, place du Théâtre, 21.
Richot, Simon-Claude, propriétaire, rue du Boulingrin.
Rigal, Jean-Baptiste, propriétaire, place du Château, 1.
Rigault (Mad.), rue Neuve-de-l'Eglise, 14.
Robiniot, Victor, propriétaire, rue Saint-Thomas, 4.
Rochereuil, rue de Poissy, 79.
Roiffin, Noël, place de la Paroisse, 4.
Rolin, Louis-Victor, adminis. de l'hospice, r. St-Thomas, 14.
Rolin, Marie-Germain, propriétaire, rue des Ursulines, 32.
Rolion, Pierre-Marie, entrepr. maçon, r. Saint-Thomas, 18.
Rolot, Etienne-Léonard, propriétaire, rue de Pontoise, 6.
Rolot, Ferdinand-Etienne, licencié en droit, r. de Pontoise, 8.
Rompant, Nicolas, propriétaire, rue Grande-Fontaine, 36.
Roque, rue Saint-Louis, 7..
Ross (Alexis), limonadier, place de la Paroisse.
Roulleau, François, cultivateur, rue de Fourqueux.
Roure, Etienne, propriétaire, rue de Noailles, 9.
Rousseau, François, entr. de voit. pub., r. de la Verrerie, 3.
Rousseau, Jacques-Léger, serrurier, rue Sansonnet, 2.
Rousseau, marchand de bois de sciage, rue de Mareil, 32.
Rousseau, Pierre, propriétaire, rue de Paris, 36.
Routat, rue des Coches, 13.
Rouvel, Guillaume, propriétaire, rue de Pologne, 23.

Digitized by Google

Rubempré (baron de), rue de Poissy, 85.
Sages, rue d'Hennemont, 9.
Sainbault, Louis-Adolphe, blanchisseur, rue Saint-Léger, 3.
Saint-Fargeau (Mad. de), pl. du Château, hôtel Conti, 14.
Saint-Germain-le-Duc, rue de Lorraine, 32.
Saint-Jean, Evrard, propriétaire, rue de Lorraine.
Saintonge, miroitier, rue de Paris.
Saint-Prix, rue de Paris, 34.
Salles, François-Jacques, propriétaire, rue des Ursulines, 12.
Salles, Jean-Louis, épicier, rue de Pologne, 1.
Sandras, Louis-Charles, libraire, rue au Pain, 15.
Sanse (de), officier retraité, rue Saint-Pierre, 31.
Sansrefus, Adolphe, tapissier, rue des Louviers, 36.
Sanson, Joseph, chef de bataillon retraité, r. St.-Thomas, 36.
Saulieux, rue de Pologne, 2 *bis*.
Saussais, Louis-Jacques, jardinier, rue Grande-Fontaine, 19.
Sauton, René, propriétaire, rue de Poissy, 27.
Sauvillier, rue Saint-Pierre, 35.
Segoffin, rue des Ursulines, 38.
Seigle, Michel-Louis, marchand boucher, rue de Paris, 13.
Selle, Louis-Victor, rue Saint-Thomas, 10 *bis*.
Sérée, Edme, propriétaire, rue Gaucher, 10.
Shée (baron), général retraité, rue des Ursulines.
Sibon, horloger, bijoutier, rue du Vieux-Marché, 28.
Siffermann, Jacob, cafetier, rue de Paris, 72.
Sigaux père, propriétaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 4.
Sigaux fils, Md. de vins en gros, rue du Vieil-Abreuvoir, 6.
Simon, Gabriel-Michel, menuisier, rue de Poissy, 3 *ter*.
Sirdey, marbrier, rue de Poissy.
Smits, rue Louis-Philippe, 10.
Soffreon, colonel retraité, rue de Lorraine, 29.
Sollet, Pierre, Md. de bois, rue du Vieil-Abreuvoir, 16.
Somh, Louis, entrepreneur maçon, rue Trompette, 18.
Spring, Louis-Adrien, capitaine retraité, rue des Ecuyers, 2.
Stouque, Jean-François, propriétaire, rue de Versailles, 5.
Suère (de), Bertrand, chef d'institution, rue de Médicis, 1.
Sutterrhem, treillageur, rue Neuve-de-l'Eglise, 5.
Tanquerel, Germain-Aug., mait. de peus., r. de Lorraine, 16.
Tellier, Barthélemy-François, limonadier, rue de Poissy, 4.
Tellier fils, entrepreneur de charpente, rue du Parc, 2.
Tellier, Martin-Julien, propriétaire, rue de Pologne, 35.

Digitized by Google

Tellier, Etienne-Henri, propriétaire, rue de Pologne, 50.
Ternon-Rousseau, Félix-Eléonore, chapelier, r. de Paris, 36.
Terre, chapelier, rue du Vieux-Marché.
Terrier, rue de Pologne, 50.
Textoris, Adolphe-François, cap. au 11e ch., r. des Écuyers, 7.
Textoris, Aug., propr., agent. de change, r. Chât.-Neuf, 12.
Thegnolle, rue de Versailles, 16.
Théron, Jean-Baptiste, aubergiste, rue de Poissy, 60.
Thévannes, marchand de vins, rue de Paris, 65.
Thibault, Louis-Vincent, peintre en bâtim., rue de Paris, 20.
Thibaut, capitaine retraité, rue de Poissy, 29.
Thiboust, Louis, père, propriétaire, rue de Pologne, 26.
Thiboust, Antoine, fabricant, rue Bergette.
Thiébaut, profes. de danse, rue N.-de-l'Eglise, 6.
Thiébaut, Elisée, marchand de nouveautés, rue de Paris, 56.
Thiercelin, Théodore-Amable, Md. de nouv., r. du V.-Marché.
Thiriou, Jean-Baptiste, propriétaire, rue de Mantes, 28.
Thomas (Mme veuve), rue de Lorraine, 1 *ter*.
Thomas, Prosper, propriétaire, rue de Noailles, 25.
Thomas, rue des Ursulines, 4.
Thorret, fabricant de sabots, rue de Mareil,
Thuillier, Richard, propriétaire, rue de Mantes, 34.
Thuillier, propriétaire, rue des Ursulines, 13 *quater*.
Thuisy (comte de), Georges, propr., rue de Noailles, 18.
Thuisy (duchesse de), chanoinesse, rue de Lorraine.
Tillard, marchand de volailles, rue au Pain, 12.
Tillard, Benjamin-Etienne, charcutier, rue de Paris, 33.
Tireveuillon, tourneur, rue de Versailles, 20.
Tisserand, Jacques-François, charron, rue de Mantes, 6.
Tissier, François-Louis, propriétaire, rue des Bûcherons, 3.
Tortel, marchand de nouveautés, rue de Paris, 56.
Tourrot, rue Saint-Pierre, 35.
Traversier-Broaux, coutelier, place de la Paroisse.
Trompette, Jean-Baptiste, cordonnier, rue de Poissy, 20.
Truffaut, Jacques-Augustin, propriétaire, rue St-Thomas, 17.
Tudot, Charles-François, aubergiste, rue de Pologne, 47.
Turenne (comtesse de), rue des Bûcherons, 7.
Turpin de Sansey, capitaine retraité, rue Saint-Pierre, 31.
Vabois, propriétaire, rue des Ursulines, (à Paris).
Valois, propriétaire, rue des Ursulines, 4.
Vallée, insp. div. des ponts et chaussees, r. des Bûcherons, 10.

Digitized by Google

Vandal, Louis-François, entr. de menuis., r. de Poissy, 122.
Vanderkerkoven, chirurg.-major retraité, r. de la Verrerie, 17.
Varambon, propriétaire, hôtel des Coches, rue des Ursulines.
Vassal, Louis-François, Md. Tapissier, rue des Coches, 10.
Vandescal, François-Jean, épicier, rue de Pologne, 41.
Vedie, François, épicier, rue de Paris, 58.
Verneuil, Jean-François, md. de vins, r. du Poteau-Juré, 4.
Verneuil, Jean-Thomas, propriétaire, rue Saint-Pierre, 37.
Vidal, Charles, marchand de chevaux, rue Grande-Fontaine.
Vié, boulanger, rue de Paris, 11.
Villebrème (vicomte de), rue de la Justice, 3.
Villot, Michel, teinturier, place du Château, 29.
Vincent, commiss. spécial au chem. de fer, r. de Mareil.
Vinder, rue du Vieil-Abreuvoir, 12.
Vinot, Jean-Antoine, propriétaire, rue de la Salle, 24.
Vion, Etienne-Louis, propriétaire, rue du Vieux-Marché, 15.
Vitou, Guillaume, peintre, rue de Pologne, 2.
Voisin, Nicolas-Julien, propriétaire, rue Saint-Louis, 12.
Vorin, Jean-Baptiste-René, boucher, rue au Pain, 42.
Vyard, rue de Pologne, 22.
Walsh, américain, consul gén. des Etats-Unis, r. L.-Philippe.
Walter, facteur de pianos, rue de Paris, 12.
Watilliaux, Louis-Franc., prop., rue Grande-Fontaine, 26.
Watilliaux, Louis-Marie-Gustave, rue de Pontoise, 15.
Wauthier, Guillaume-Joseph, Md. de vins, rue de Paris, 12.
West, anglais, rentier, rue Saint-Louis, 11.
Wetnall, rue des Ursulines, 36.
Wuillemain, Pierre-Etienne, marchand de farine, r. Danès, 1.
Ybarra, espagnol, lieuten.-colonel d'artillerie, pl. du Château.
Yves, Etienne, cabaretier, rue de Paris, 49.
Yvon, Jean-François, blanchisseur, rue de la Verrerie, 9.

Digitized by Google

LISTE DES COMMERÇANTS

PAR CATÉGORIES DE PROFESSION.

ARCHITECTES.

☞ **Caleux**, r. de Paris, 56. — **Géomètre-expert** de la Justice-de-Paix et des Tribunaux.

Choret, rue des Ecuyers, 18.

☞ **Fauconnier**, rue de Pontoise, 16. — **Voyer de la ville**, membre de la société centrale des architectes et du conseil des architectes de Versailles.

ARMURIERS.

Lacroix, rue Danès, 10.
Michel, rue de Paris, 48.

AUBERGISTES.

Canu fils, rue de Pologne, 23.
Chartier fils, rue de Poissy, 64.
Clément, r. de Quarante-sous.
Coquelin, rue de Pologne, 55.
Ferray, place du Vieux-Marché.
Frillay (veuve), rue de Poissy.
Héloin, rue de Pologne, 39.
Hervaux, rue de Mantes, 14.
Laporte, rue de Pologne, 57.
Ozanne, rue de Poissy, 56.
Paumier, rue de Pologne, 27.
Théron, rue de Poissy, 60.
Tudot, rue de Pologne, 47.

ASSURANCES.

Boidin, r. de Paris, 13 (*La Prudence*).
Mayre, r. Danès (*A. Mutuelles*).

BAINS PUBLICS.

Bocquet, rue Saint-Thomas, 5.
Gorce, r. Vieilles-Boucheries, 2.

BANQUIERS.

Coquerel, rue de Paris, 23.

☞ **Corroyer**, r. de Poissy, 49. — Escompte et recouvrement sur la France et l'étranger.

BEURRE, OEUFS ET FROMAGES.

Ancelin, rue de Marell, 12.
Maillard, rue au Pain, 75.
Potage-Yvoré, rue du Vieux-Marché, 11.

BIJOUTERIE ET ORFÉVRERIE.

Clouard, successeur de M. Perrin, rue de Paris, 18.
Durot, rue des Louviers, 12.
Ernouf, rue du V.-Marché, 14.
Gaspard, rue de Paris, 5.
Guérin, place du V.-Marché.
Jossier, rue au Pain, 35, *répare les objets d'art.*
Pouillot, rue du V. Marché, 15.
Racine, rue au Pain, 39.
Sibon, rue du V.-Marché, 28.

BILLARDS (Fabricants de).

Montagne, rue des Coches, 1.
Vaquier, rue de la Salle, 22.

BIMBLOTTERIE ET JOUETS D'ENF.

Asseline, rue au Pain, 1, au coin de celle du Vieux-Marché.
Pignier, rue de Paris, 32.

BITUME ET ASPHALTE.

Beaune, rue Danès, 11.

BLANCHISSEURS.

Abadon, rue Saint-Léger, 17.
Béché, rue de la Salle, 18.
Becquet, rue Saint-Pierre, 22.
Boulanger, rue de Versailles, 2.
Boutellier, rue de Versailles.
Brou, rue de la Verrerie, 1.
Casimir, rue de l'Aigle-d'Or.
Chartier, rue de Pologne, 66.
Clérambour, place Mareil, 68.
Duval, rue de Versailles, 6.
Ferret, route de Paris.
Fisson, rue des Louviers, 46.
Germain, rue de l'Eglise, 12.
Giroust, rue de la Salle, 34.

Digitized by Google

Hyacinthe, rue de la Salle, 21.
Jollivet, rue Henri IV, 1.
Lenoir, rue Saint-Pierre, 48.
Maltilâtre, rue Saint-Pierre, 26.
Peytel, rue Grande-Fontaine.
Potain, rue de Lorraine, 23.
Renard, r. Vieilles-Boucheries.
Rollion, rue Saint-Thomas, 18.
Sainbault, rue Saint-Léger, 3.
Yvon, rue de la Verrerie, 9.

BOIS A BRULER.

Roussel et Cᵉ, route de 40-Sous.
Gilbert, rue de Pologne, 67.
Happe, rue de Pologne, 77.
Larchevêque, rue de Poissy, 71.
Leblanc, rue de la Verrerie.
Morin, rue de Pologne.
Pény, rue des Bûcherons, 8.
Sollet, rue du V. Abreuvoir, 16.

BOIS A ŒUVRER.

Brahit, rue de Pontoise, 1.
Lefèvre, rue de Pologne, 91.
Moreau, rue de Mareil, 32.

BOISSELIERS ET VANNIERS.

Perrin, r. du Vieux Marché, 14.
Guétin, rue de Pologne, 10.

BONNETERIE.

Benoît, rue de Pologne, 7.
Clain, rue de Paris, 14.
Darcanchy, rue de Paris, 21.
Juteau, rue de Poissy, 72.
Lebrun, rue de Poissy, 6.
Marcel, rue de Pologne, 39.
Mercier, rue de Pologne, 26.
Thiboust, fabric., rue Bergette.

BOUCHERS.

Barré, rue de Pologne, 37.
Baudin, rue de Pologne, 29.
Brière, rue au Pain, 71.
Chenu, rue des Louviers, 18.
Cœulte, rue de Pologne, 21.
Deschamps, rue au Pain, 70.
Devies, rue de Paris, 53.
Dutrésor, rue au Pain, 11.
Fortin, rue de Mareil, 11.
François, rue de Poissy, 50.
Jouan, rue du Poteau-Juré, 15.
Pantin, rue de Paris, 28.
Poulaillier, rue de Mareil, 19.
Renard, rue de Pologne, 49.
Seigle, rue de Paris, 13.
Vorin, rue au Pain, 42.

BOULANGERS.

Aubert, rue de Paris.
Boudiez, r. du V.-Abreuvoir, 20.
Bouffin, rue de Pologne.
Bounel, place du Marché-Neuf.
Chauvin, rue de Mareil, 5.
Diehold, rue de Poissy, 8.
Garnier, rue de Mareil, 24.
Gervais, rue de Poissy, 72.
Grubert, rue au Pain, 20.
Guérin, rue de Pologne, 35.
Hamon, rue au Pain, 57.
Javon, rue Neuve-de-l'Église, 1:
Lecomte, r. du V.-Marché, 35.
Vié, rue de Paris, 11.
Morizet, rue des Louviers, 11.
Nicolle, place de la Paroisse.
Perrot, rue de l'Aigle-d'Or, 48
Potier-Brenus, r. de Mareil, 5.
Purget, rue des Louviers, 12..
Scheyder, rue de Poissy, 58.

BOURRELIERS.

Bailliache, rue de Pologne, 63.
Lecouteulx, r. de la Verrerie, 1.
Féron, rue de Paris, 50.

BOUTONS (Fabrique de).

Lindos, au Pénitencier militaire.
Prudhomme, *id*.

BOYAUDIER.

Jumot, Fonds-de-l'Hôpital.

BRASSEUR.

Guignard, rue de Versailles, 10, et rue des Ursulines.

BRODERIES EN DENTELLES.

Mme Girault, r. du V.-Abreuv.
Rollet, r. du Vieil-Abreuv., 12.

CARDEURS DE MATELAS.

Didion, rue de Pontoise, 1.

Digitized by Google

Julien, c. de Mareil, r. de Mareil.
Veuve Lafrance et Godel, rue de Pologne, 63.
Nicolle, rue de la Salle.
Thouron, rue des Ursulines.

CHANDELLES (Fabricants de).

Bigeon, rue au Pain, 2.
Lelarge, rue de Pologne, 89.
Michel, rue de Poissy, 44.
Nonclair, pl. du V.-Marché, 28.
Salle-Lhomme, r. de Pologne, 1.

CHAPELIERS.

Bocquet, rue de Paris, 5.
Dubois, rue de la Procession.
Goujet, rue au Pain, 21.
Jodard, rue de Poissy, 16.
Ternon-Rousseau, r. de Paris, 38.
Terre, place du Vieux-Marché.

CHARBONS DE BOIS.

Bernard, rue du Gast.
Cannehan, rue de Paris, 26.
Carria, rue des Louviers.
Chabasseur, rue du Poteau-Juré.
Coiplet, rue de la Salle, 14.
Ferriot, r. Neuve-de-l'Église. 6.
Fligni, rue de Paris, 64.
Froc, passage des Louviers.
Morizet, rue de Paris, 64.
Sollet, rue au Pain.

CHARBON DE TERRE ET COOK.

Larchevêque, rue de Poissy.
Leblanc, rue de la Verrerie,
Maybon, rue Grande-Fontaine.

CHARCUTIERS.

Baudin, rue de Pologne, 31.
Bénard, place de l'Église.
Chaussois, rue de Paris, 57.
Cloche, rue au Pain, 5.
Daveine, rue au Pain, 62.
Anquetin, rue de Pologne, 9.
Guy, rue au Pain, 81.
Jardin, rue de Paris, 24.
Lerondelle, rue de Poissy, 46.
Levasseur, rue de Mareil, 21.
Poisson, r. du Vieux-Marché, 3.
Tillard, rue de Paris, 33.

CHARPENTIERS ENTREP.

Bayonne, r. Louis-Philippe, 13.
Michel, rue de Poissy, 90.
Tellier, rue du Parc, 2.

CHARRONS.

Buhot, rue Danès, 9.
Fontaine, rue de Poissy.
Maybon, rue Jadot, 2.
Petit, rue de Paris, 78.
Tisserand, rue de Mantes.

CHAUDRONNIERS.

Béché, rue des Louviers, 40.
Boisson, rue de Paris, 42.
Cataly père, rue de Mareil, 2.
Cataly fils, rue de Poissy.
Montaudom, rue de Mareil, 25.
Chabot, rue du Poteau-Juré.
Prevost, rue des Louviers.

CHAUSSONS (Fabrique de).

Collart, au Pénitencier milit.
Pachin, rue de Paris, 47.

CHEVAUX (Marchands de).

Bourgeois, rue de Paris, 72.
Glaise, rue Danès, 20.
Vidal, rue Grande-Fontaine

CHEVEUX (Artistes en).

Alphonse, r. du V.-Abreuvoir.
Hay, rue au Pain.

CHIFFONS (Marchands de).

Androt, rue du Gast.
Lahaye père, r. des Louviers.
Jaquemard, rue de Mareil.

CHOCOLATS (Fabricants de).

Burgault (veuve). rue au Pain.
Georges, rue Saint-Thomas, 1.
Duménil, rue au Pain, 24.
☞ **Lallemant**, r. Danès, 10. — Fabrique de chocolats fins.
Lelarge, rue de Pologne.
Michel, rue de Poissy, 44.

Digitized by Google

CIMENTS

Perrin, r. du Vieux-Marché, 14.

CIRIER.

Lafosse-Rousseau, r. de Poissy, 2.

CLOUTERIE.

☞ **Dubusc** fils, usine au Pecq, — marchant par la vapeur de la pompe à feu.

COIFFEURS.

Alphonse, r. d. V.-Abreuvoir, 11.
Boyer père, rue de Paris, 59.
Boyer fils, rue au Pain, 75.
Coiffard, rue de Mareil.
Dutoya, rue du V.-Marché, 32.
Gérard, rue de Mareil.
Hay, rue au Pain.
Henry, rue au Pain, 45.
Hippolyte, rue de Paris.
Languedoc, rue de Paris, 68.
Leblanc, rue des Louviers, 8.
Legorju, rue de Paris.
Navarre, rue de Pologne, 48.
Alph. Degreige, pl. de l'Église.
Bouchot, rue des Coches.

COMESTIBLES.

Burgault (veuve), r. au Pain, 14.

☞ **Louis**, rue au Pain, 63. — Commission. Seul dépositaire de l'excellent **Café moulu de la maison Corcelet**, du Palais-Royal, à Paris. Cette Maison tient aussi un bon assortiment des meilleurs vins de France et de l'Etranger.

COMMISSIONNAIRES EN BESTIAUX.

Goujon, rue de Poissy, 104.
Radigues, rue de Poissy, 53.

CONFISEURS.

Arlin, rue au Pain, 18.

☞ **Duménil** fils, rue au Pain, 24. — **Distillateur** et fabricant de **Chocolat par procédé mécanique.**

CORDIERS ET CHANVRE.

Garnier, rue de Pologne, 18.
Petit, rue de Poissy, 5.

CORDONNIERS. — BOTTIERS.

Bassé, rue de Paris, 39.
Beaumont, rue au Pain, 19.
Broize, rue de Paris, 2.
Chefd'hôtel, rue de Mareil.
Collignon, rue de Mareil.
Decugnière, rue de Poissy, 3.
Desrest, rue au Pain.
Digel, rue au Pain, 73.
Dumas, place de l'Église.
Dumas, rue de Pologne.
Gaudrain, rue de Mareil.
Girault, rue au Pain.
Darnet, rue de Paris, 16.
Jacquemart, rue de Mareil.
Jullien, rue de la Salle, 32.
Maréchal, rue de la Salle, 13.
Michel, rue au Pain, 3.
Olivier, rue de la Salle, 19.
Petinger, rue de Poissy, 21.
Poney, au Pénitencier milit.
Sibille, rue de Poissy, 4.
Thomas, rue de Paris, 57.
Trompette, rue de Poissy, 20.

CORROYEURS.

Broize, rue de Paris, 2.
Carrière, rue de l'Etang.
Chéron jeune, r. des Louviers.
Chevalier, r. du V. Marché, 29.
Pény, rue de Mareil.

CORSETS (Fabricantes de)

Madame Baudemont, r. d. Paris.
Madame Hézeaux, r. de Paris.

COULEURS ET VERNIS.

Bertrand jeune, r. de Paris, 70.
Buissin, rue de Poissy, 24.
Euvremer, rue de Pologne, 19.
Léger, rue au Pain.
Merlin, rue au Pain, 72.
Vandescal, rue de Pologne, 41.

COUTELIERS.

Houbin-Touvay, r. Pologne, 8.

Digitized by Google

Hubert, rue de Poissy,
Lepage, rue de Mareil.
Poirier, rue de Pologne.
Traversier, place de l'Eglise.

COUTURIÈRES.

Mlle Arnoult, pl. Château, 14.
Mlle Emmanuel, r. Verrerie, 13.
Mme Flamand, r. de la Process.
Mlle Honorine, r. Poteau-Juré.
Mlle Marne, rue au Pain, 59, impasse Vincent.
Mlles Mollevaux, r. St-Thomas.
Mlle Nallée, rue de la Salle, 27.
Mme Rousca, r. de Paris, 41.
Mme Thibault, r. N.-de-l'Eglise.
Mlle Thomas, r. de l'Intendance.
Mlle Victoire, r. des Bûch., 2.

COUVREURS (Entrepreneurs).

Bauché, rue des Bûcherons.
Bégé, rue de Pontoise, 10.
Chéron, rue Saint-Louis.

CRÉMIERS-FRUITIERS.

Deschamps, rue au Pain, 56.
Fleury, place de l'Eglise.
Lamiral-Poinsignon, r. au Pain.
Quesnel, rue au Pain, 39.

CRÉPINS.

Deban, rue Sansonnet.

CRINS (Fabrique d'étoffes de).

Delacour, au Vieil-Hôpital.

CRISTAUX ET VERRERIES, voyez *Faïenciers.*

DÉMÉNAGEMENTS (entrepren.)

Accoyer, rue de Paris, 66.
Blaizeaux, rue des Louviers, 48.
Godefroy, rue de Mareil, 29.

DENTELLES (Ouvrières en).

Mme Dauvert, r. Nve.-de-l'Eglise.
Mlle Ogrot, rue de Paris.
Mme Soclière, rue de Paris, 25.
Mme Vandal, r. de Poissy, 122.

DENTISTE.

Lefèvre, rue Saint-Thomas, 1.

DESSIN (Professeurs de).

Bunout, place du Château, 1.
Cartier, r. du Vieil-Abreuvoir.

DISTILLATEURS, V. *Confiseurs.*

DOREURS.

Desprez, rue des Louviers.
Jossi, rue au Pain, 35.

DRAPERIES, voyez *Nouveautés.*

EAUX MINÉRALES, voyez aussi *Pharmaciens.*

Giraud, rue au Pain, 41.

ÉBÉNISTES.

Allard, au Pénitencier militaire.
Delaître, rue des Coches.
Leballly, rue des Coches.
Poinsignon, r. du V.-Marché, 12.

ÉCRIVAINS PUBLICS.

Girault, rue du Vieil-Abreuvoir.
Glaneur, rue de Paris, 12.

ENTREPRENEURS DE BATIMENTS.

Benoiton, rue Jadot.
Blard, rue de Mareil, 34.
Chéron, rue Saint-Louis, 16.
Lallemand, rue de Pologne, 71.
Monduit, rue Saint-Louis, 13.
Nasson, rue Louis-Philippe, 8.
Petit, r. de la Surintendance, 7.
Planté, rue du Boulingrin, 10.

EPICERIES.

Andry, rue de Paris, 34.
Bertrand (Vve), rue de Mareil.
Bertrand, (Jne.), r. de Paris, 70.
Berson (Vve.), pl. du Château.
Bigeon, rue au Pain, 2.
Brun, rue de Mareil.
Buissin (jne.), r. de Poissy, 24.
Burgaud (Vve.), r. au Pain, 24.
Chevalier fils, r. de Pologne.
Cocquerel aîné, rue de Paris.
Combourg, rue des Coches.

Digitized by Google

Dandré, rue de Poissy, 54.
Dubois, rue de Versailles, 18.
Feuchère, rue de Pologne, 53.
Couet, rue de Mareil.
Hu, rue du Vieux-Marché, 13.
Lamy, rue de Poissy, 48.
Léger, rue au Pain, 41.
Lehaistre, rue du V.-Marché, 1.
Lelarge, rue de Pologne.
Lequertier, rue de Pologne.
Louis, rue au Pain, 63.
Louvet-Dubreuil, r. de Polog., 2.
Michel aîné, rue de Poissy, 44.
Merlin, rue au Pain, 72.
Nonclair, pl. du V.-Marché, 28.
Ollier, rue au Pain, 70.
Planson, rue de Paris, 58.
Prieur, rue de Paris.
Prieur, rue des Bûcherons, 11.
Salle-Lhomme, r. de Pologne, 1.
Simonnet-Berton, r. de Poissy.
Vandescal, rue de Pologne, 41.
Vedie, rue de Paris, 58.

ÉQUARRISSEURS.

Canut, route de Versailles.

FACTEURS, ACCORDEURS DE PIANOS.

Meissonnier, place du Château.
Walther, rue de Paris.

FAÏENCIERS.

Bouillette, rue de Pologne, 111.
Brochier, rue au Pain, 38.
Flandre, rue de Pologne, 27,
Fuzié père, rue au Pain, 54.
Hudry-Laporte, rue de Pologne.
Perrin, r. du Vieux-Marché, 24.
Hardy (veuve), r. de Paris, 59.

FARINE (Marchands de).

Dérée, rue des Louviers, 14.
Goy, rue des Louviers, 5.
Lacroix, rue de Pologne, 55.
Laurent, rue du V.-Marché, 33.
Noël, rue de Poissy, 36.
Petit, rue de Pologne, 25.
Rafly, rue de Pologne, 23.
Wuillemain, rue Danès, 2.

FÉCULERIE.

Guignard, rue des Ursulines, 1.

FERBLANTIERS LAMPISTES.

Aubry, r. du Vieux-Marché, 3.
Bequet, rue de Poissy, 68.
Bruneau, rue de Poissy.
Froissard, rue des Louviers.
Monduit (jeune), r. de Poissy, 1.

FERS ET HOUILLES.

François (veuve), rue de Mareil.

☞ **Louis Maybon** fils, rue Grande-Fontaine, 1, en face de la place de la Halle. — Magasin de fers, fontes et aciers; **charbons de terre** de Denain, Saint-Etienne, Mons et Charleroy; ces derniers sans odeur ni fumée; **Cooks du Nord** et autres, criblés pour calorifères et fourneaux de blanchisseurs. Livraisons à domicile en sacs.

Dépôt au port du Pecq.

FERRAILLES (Marchands de)

Delenne aîné, r. de Paris, 76.
Delenne, jr. r. Vieux-Marché, 8.
Labaye, rue des Louviers, 16.

FILIÈRES ET OUTILS P. GRAV.

Parod, r. Grande Fontaine, 30.

FLEURS (Marchands de).

Bion, rue Basse-Trompette.
Blaizeaux, rue des Louviers.
Fontaine, rue de Paris, 51.
Lamiral-Poinsignon, r. au Pain.
Poisot, rue de Mareil, 74.

FONDERIE EN CARACTÈRES.

Biesta, Laboulaye et Cie. rue des Fonds-de-l'Hôpital, 10.

FONDEURS DE SUIF.

Laporte, rue de Pologne, 37.
Lemaire, route de 40-sous.

Digitized by Google

FONTAINIERS.

Fontaine, rue de la Verrerie.
Jean, rue de Paris, 44.
Marchand, rue de Pontoise.
Sirdet, rue de Poissy.

FOURRAGES (Marchands de) Voyez *Grèneliers*.

FRIPIERS.

Bicheron, r. du Vieil-Abreuvoir.
Bodasse, rue Neuve-de-l'Eglise.
Buxe, rug des Coches, 4.
Carré, rue de Mareil.
Mad. Chérance, rue des Coches.
Deschamps, rue des Coches, 2.
Duval, rue de Pologne, 41.
Mad. Lagrange, r. des Coches, 7.
Lefèvre, rue des Coches, 9.
Mabire, rue des Coches.
Maillard, rue des Coches, 7 bis.
Pourchon (veuve), r. des Coches.
Rubé, rue des Coches, 14.
Tisserand, rue de Mareil.

FRUITIERS, Voy. aussi *Crémiers*.

Giraudet, rue de Pontoise.
Poinsignon, rue Danès.
Blaizeaux, rue des Louviers, 48.
David, rue de Paris, 59.
Duval, rue de la Salle, 10.
Fontaine, rue de Paris, 51.
Godefroy, rue de Mareil.
Laisné (Mlle.), r. de Poissy, 86.
Monvéran (Mlle.), r. St-Thom.
Morsaline, rue de la Salle.
Nancé, rue Saint Pierre, 3.
Napoléon Gilbert, r. de Pol.
Prieur, rue de Paris.
Souris, rue des Louviers.
Turbet, rue Saint-Pierre.
Lenoir, place du Théâtre.

GARDE-MALADES.

Paumier, rue aux Prêtres, 5.
Chassang, rue au Pain, 27.
Petitpain, rue aux Prêtres, 1.

GARDE-ENFANTS.

Bonnant (Mme.) r. St.-Thomas.
Laroche, rue des Louviers.

GAZ (usine à).

Langlet, directeur, au Pecq.

GÉOMÈTRES-ARPENTEURS.

Caieux, rue de Paris, 56.
Hubert, rue de Pologne, 70.
Massu-Latouche, r. au Pain, 27.

GRÈNETIERS.

Bourgeois, rue de Paris, 49.
Chartier, place du V.-Marché.
Corbie, rue de Paris, 64.
Corbie fils, rue de l'Aigle-d'Or.
Delaunoy, r. des Ursulines, 44.
Hardel (Joseph), r. de Poissy, 22.
Huet, rue au Pain, 60.
Julien, rue de Poissy, 30.
Labour, Athanase, r. Paris, 17.
Labour, Louis, r. Poissy, 40.
Marchand, rue de Mareil, 9.
Rouvel, rue de Pologne, 25.

HERBORISTES.

Noblet, rue à la Farine.
Giraud, rue au Pain, 45 et 49.
Huet, rue au Pain, 60.

HERNIAIRES-BANDAGISTES.

Gélot, rue de Paris, 3.

HORLOGERIE.

Clouard, rue de Paris, 16.
Delaisse, rue de Pologne, 2.
Ernouf, rue du V.-Marché, 14.
Gaspard, rue de Paris, 10.
Guérin, rue du Vieux-Marché.
Huin, rue de Paris, 57.
Pouillot, rue du V.-Marché, 15.
Racine, rue au Pain, 33.
☞ **Sibon**, rue du Vieux-Marché, 28. — **Horloger de la ville**, fournisseur de la maison royale des Loges, et de toutes les communautés religieuses.
Tiépou, rue de Mareil.

HÔTELS GARNIS.

Bourgeois, rue de Paris, 72.
Collinet, pavillon Henri IV.
Gudin, rue du Chât.-Neuf, 7.

Digitized by Google

Ducasse, (veuve) rue de Paris.
Ferrey, r. de Paris, 74.
Gibert, place du Château, 16.
Hervier, place du Théâtre, 19.
Lardillon, rue de la Paroisse.

☞ **Onfroy**, rue des Ursulines, 22. — **Maison meublée** avec très-beaux jardins et belle vue au midi, habitée depuis 25 ans par une succession de grandes familles.

HUISSIERS, voyez p. 292.

IMPRIMEURS EN LETTRES ET LITOGRAPHES.

Beau, rue au Pain, 61.
Fleury-Petitjean, r. de Paris, 27.

IMPRESSIONS SUR ÉTOFFES.

Labrousse, Fonds de l'Hôp., 12.

INSTITUTIONS, PENSIONNATS, ETC.

Garçons.

Barraut, rue de la Salle, 20. — Enseignement mutuel.
Durand, rue des Ursulines, 2.
Frères (les) des Écoles chrétiennes, rue des Coches.

☞ **Glaneur**, rue de Paris, 12. — **Ecole primaire élémentaire**. Tient une classe d'adultes tous les jours de 7 à 9 heures du soir; donne des leçons à domicile. Employé en qualité de maître des cérémonies à la paroisse. **Mademoiselle Glaneur**, sédentaire à la maison, tient un **Bureau de Placement** pour les bonnes.

Ledieu, rue des Ursulines, 38.
Morin (Paul), r. de Lorraine, 40.
Potdevin, r. Gr.-Fontaine, 15.

☞ **Tanquerel**, rue de Lorraine, 16. — **Pensionnat élémentaire**, fondé en 1834. Instruction commerciale. M. Tanquerel a reçu 3 médailles d'encouragement, une en bronze de l'académie de Paris; une d'argent et une de bronze, de la société royale pour l'instruction élémentaire de Paris.

Demoiselles.

Dames de la Nativité, rue des Ursulines, 42.
Dames de Saint-Thomas, rue des Louviers, 15.
Mlles Baudron et Maillot, r. de Mareil, 60.
Mlle Durand, r. Saint-Louis, 8.
Mmes Dal Piaz, r. d'Hennemont.
Mlle de Faulconnier, r. Poissy.
Mlle Imbert, rue de Pontoise.
Mme Moutardier, rue de l'Aigle d'Or, 18.
Mme Picard, Grande r. au Pecq.
Mme Rabier, rue des Louviers.
Mmes Sauty et Delavigne, rue de la Salle, 18.
Mme de Suère, rue de Médicis.

JARDINIERS.

Coullaré, rue de Mantes.
Nobis, rue d'Hennemont.
Poisot, rue de Mareil.
Renard, rue Neuve-de-l'Eglise.
Saussais, r. Gde.-Fontaine, 19.

LAINES CARDÉES (Filature de).

Thiboust, rue Bergette.

LAVOIRS PUBLICS.

Abadon, fonds de St-Léger.
Dengueuger, fonds de St-Léger.
Flée, rue Bergette.
Guy, fonds de l'Hôpital.

LIBRAIRES.

Dupré, rue de Paris, 41.
Goussot, rue au Pain, 8.

☞ **Guillot**, rue au Pain, 52. — **Librairie, papeterie, reliure**. Tient **salon littéraire**. Assortiment de livres classiques et d'église, les fournitures de bureaux, articles de dessin et de peinture, et fait l'encadrement. Registres et reliures de toute espèce. Ouvrages par souscription, Revues et livres en locations au mois et au volume, abonnement de lecture de journaux.

Sandras, rue au Pain, 15.

Digitized by Google

LIMONADIERS.

Asseline, rue de la Paroisse.
Bulté, rue de Paris, 31.
Collinet, P. Henri IV, Terrasse.
Desbarres, rue de Paris.
Digney, rue Neuve-de-l'Eglise.
Galle, place du Château, 1.
Guillochin, rue de Poissy, 5.
Hervier, place du Théâtre, 19.
Lefort (Auguste), r. de la Parois.
Lesage, rue de Poissy, 54.
Martin, rue de Pologne, 3.
Noirot, rue au Pain, 31.
Pélissier, rue de Paris, 62.
Ross (Alexis), place de l'Eglise.
Siffermann, rue de Paris, 72.
Tellier, rue de Poissy, 4.

LINGERIE.

Mlle Digney, rue au Pain, 66.
Mme Ernouf, r. Vieux-Mar. 14.
Mme Guitel, rue de Poissy.
Mme Isidore, rue de Mareil.
Mlle Jodard, r. de Poissy, 16.
Mme Lafosse, rue de Poissy.
Mme Lecorne, rue de Paris.
Mme Monvoisin, r. au Pain, 46.
Mlle Paris, rue au Pain, 63.
Mme Peix, rue au Pain, 51.
Mme Radiot, rue au Pain.
Mme Vaudain, rue de Mareil.

LOGEURS.

Allier, rue à la Farine.
Dufeilly, rue de Mareil, 3.
Eulliot, rue au Pain, 44.
Gancel, rue de la Salle, 16.
Jollivet, rue au Pain, 58.
Lachey, rue de Paris, 64.
Lemire, rue de Poissy, 39.
Mondion, rue de Mareil, 35.
Rolion aîné, rue de Poissy, 17.
Rolion, rue de Mareil, 4.
Salmon, r. du Poteau-Juré, 14.
Verneuil, rue du Poteau-Juré.

MAÇONNERIE (Entrepreneurs de).

Fradin, rue Danès, 14.
Marquet, r. Gde.-Fontaine, 24.
Morlot, cour des Sirènes.
Piquet, rue de Versailles, 22.
Rollion, rue Saint-Thomas.
Shom, rue Trompette.

MAISON DE SANTÉ ET INFIRMERIE.

☞ Tenue au Pecq, Grande-Rue, par les **Dames Augustines**, religieuses hospitalières, pour y recevoir et soigner les personnes infirmes, en enfance, en paralysie, atteintes de cécité ou de toutes autres maladies incurables, excepté la folie complète et les maladies contagieuses.

Les hommes âgés, mais dans la première catégorie seulement, y sont également admis. Chaque pensionnaire a une chambre séparée. Le prix de la pension est modéré.

Les dames Augustines prennent aussi en pension les jeunes orphelines de la classe élevée et de la classe moyenne, dont la santé délicate a besoin de soins assidus; ainsi que les enfants d'ouvriers peu fortunés, pour les élever jusqu'à l'âge de douze ans, les soigner, les instruire et leur apprendre à travailler, afin de rendre moins long et moins pénible leur apprentissage chez les maîtresses. Le prix de la pension est très-modique.

MARAÎCHERS.

Blaizeaux, rue Bonnemain.
Duteil, rue Saint-Léger, 7.
Fontaine, rue des Marais.
Fournier (François), rue de l'Hôpital, 18.
Fournier (Henry), r. Fourqueux.
Moulin, rue de l'Hôpital, 26.
Renard, rue de Fourqueux.

MARBRIERS.

Petit-Jean, rue de Poissy, 28.
Sirdet (veuve), r. de Poissy, 19.

MARÉCHAUX-FERRANTS.

Bogelot, rue de Poissy, 21.
Delbosse, rue de Poissy, 7.
Isnard, rue de Versailles.
Rougiès, rue de Pologne.

Digitized by Google

MÉCANICIENS.

Parod, r. Grande-Fontaine, 30.
Zimmer, rue de Poissy.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS.

Ballu, rue de la Salle, 2.
Chassinat, rue Croix-Bois. 5.
Clerc, rue de Lorraine, 22.
Fournier, rue Saint-Louis, 5.
Lamarre, rue des Coches, 17.
Laplanche, r. de la Verrerie, 7.
Lepiez, rue de Poissy, 74.

MENUISERIE (Entrepreneurs de).

Bailly, rue de Mareil, 18.
Bécu, rue Trompette, 9.
Corbie, place du Château, 8.
Deschamps, rue de Mareil, 52.
Deschatre, rue des Coches, 17.
Dérvillez, rue Saint-Pierre, 5.
Dubray, rue Danès, 7.
Duval, rue de Pologne, 10.
Ferry, rue Saint-Thomas, 3.
Gaugiran, rue des Bûcherons, 8.
Goupy, rue au Pain, 29.
Hallot, r. Vieil-Abreuvoir, 14.
Hamard, rue de Pontoise, 7.
Houel, rue de Mareil, 33.
Jouan, rue de Pologne, 36.
Laurent, rue Danès, 13.
Mabire, rue des Coches, 4.
Mallet, rue au Pain, 30.
Magnin, rue de Mantes, 2
Monchez, rue de l'Aigle-d'Or, 7.
Mayer, rue au Pain, 17.
Merle, rue Saint-Pierre, 56.
Monvoisin, rue Saint-Pierre.
Pilion, rue de la Procession.
Rousselet, rue des Coches, 6.
Simon, rue de Poissy, 3 *ter*.
Vandal, rue de Poissy, 122.

MERCERIE.

Asseline, rue au Pain, 1.
Poullain, rue de Pologne, 45.
Bourgeois, rue de Poissy, 10.
Dupuis, place de la Paroisse, 3.
☞ Fuzié fils, rue au Pain, 55. — Mercerie, bonneterie, lingerie, tapisserie. Dépôt de Parfumerie de la maison A. Demont, faubourg Saint-Honoré, 114, à Paris.
Mme Groff-Ronna, r. au P. 83.
Lepintre (J.) rue de Poissy, 30.
Melin, rue de Paris, 16.
Pignier, rue de Paris, 32.

MEUBLES (Marchands de); voyez aussi *Tapissiers*.

Boishuze, r. du V.-Marché, 20.
Bodasse, rue de l'Eglise.
Mabire, r. des Coches.
Carré, rue de Mareil, 1.
Delaître, rue des Coches, 7.
Leblond-Aglogre, r. Poissy, 42.
Poinsignon, r. du V.-Marché, 12.
Simon, rue de Poissy, 3 *ter*.

MEUNIERS.

Aubert, rue de l'Hôpital, 7.
Dufrenoy, au Pecq.
Brême, au Pecq.
à Grandchamps.

MIROITERIE.

Saintonge, rue de Paris.

MODES.

Mlle Chrétien, r. V.-Abreuv. 8.
Mme Coureuil, pl. la Paroisse.
Mlle Fillion, r. N.-de-l'Eglise. 6.
Mlle Lamarre, rue de Paris, 43.
Mme Monvoisin, rue au Pain.

MONUMENTS FUNÈBRES (Entrepreneurs de).

Hubert, rue d'Alger.
Provost, rue d'Hennemont.
Sauzin, *idem*.

MUSIQUE (Professeurs de).

Mme Bauer, rue de Paris, 12.
Carrette, rue du Poteau-Juré, 7.
Genty, rue de Pontoise, 15.
Mme Cougouilhes, pl. du Ch. 14.
Mansion, r. N.-de-l'Eglise, 16.
Paris, rue Neuve-de-l'Eglise, 4.

MUSIQUE (Marchand de).

Meissonnier, pl. du Château, 1.

Digitized by Google

NOTAIRES, voyez *page* 292.

NOUVEAUTÉS.

Boivin, rue du Vieux-Marché, 5.
Briois, rue au Pain, 6.
Carrel, r. du V.-Marché, 27.
Charvet-Liré, r. de Pologne, 57.
Dubief, rue de Paris, 2.
Fleury, rue du Vieux-Marché.
Thiébaut et Tortel, r. Paris, 56.
Tiercelin, r. du V.-Marché, 26.

OCULISTE.

☞ **Bernard**, r. des Coches, 19.—**Institut ophthalmique** de Saint-Germain-en-Laye, pour le traitement des maladies des yeux, rue des Coches, n° 19. — **Consultations** les lundi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures, et les autres jours, (le dimanche excepté), **à Paris, rue Hillerin-Bertin**, 11, faubourg Saint-Germain.

L'institut ophthalmique de Saint-Germain-en-Laye, dirigé par M. le docteur Paul Bernard, oculiste, professeur de chirurgie oculaire à l'Ecole pratique de la Faculté de Médecine de Paris, est destiné aux personnes affectées de MALADIES DES YEUX. — Les indigents munis d'un certificat du curé ou du maire de leur commune, sont traités ou opérés gratuitement. — Moyennant une rétribution de 1 f. 25 c. par jour, les opérés des campagnes éloignées qui ont besoin de quelques jours de repos sont admis à l'hôpital de Saint-Germain, où ils reçoivent tout ce qui est nécessaire à leur prompt rétablissement. — Le prix des traitements ou opérations pour les autres personnes est toujours modéré, mais pourtant proportionné à la durée des soins et à l'importance du service rendu.

Le docteur Bernard a choisi Saint-Germain-en-Laye à cause de la pureté de l'air et de son extrême salubrité, conditions bien importantes pour le succès d'opérations aussi délicates que celles pratiquées sur l'organe de la vue; avantages que l'on est loin de rencontrer à Paris, où à l'encombrement d'une population immense il faut ajouter encore bien d'autres inconvénients. — Le cabinet de consultations pour les maladies des yeux, fondé à Saint-Germain-en-Laye par M. le docteur Paul Bernard depuis le premier janvier 1847, est donc un établissement stable, qui, en tout temps, en toute occasion, en un mot, pendant toute l'année et deux fois par semaine, est à la disposition des malades du département ou des communes environnantes.

OISELIERS.

Nicollet, rue au Pain, 54.

OPTICIENS.

Dubois-Gelot, rue au Pain.
Durot, rue des Louviers, 12.
Noirpoudre, pl. de la Paroisse.

PAINS D'ÉPICE (Fabricants de).

Aude, rue de Poissy, 9.
Guérin, rue au Pain, 68.

PAPETIERS, voyez *Librairie*.

PAPIERS (pour tentures).

Dupré, rue de Paris, 41.
Heurtier, rue de Poissy, 29.
Lecoiffier, rue de Paris, 8.
Vitou, rue de Pologne, 2.

PARAPLUIES (Mds. de).

Ducoup, rue au Pain, 65.
Gibert, rue de Paris, 15.

PARFUMERIE.

Alphonse, r. du V.-Abreuvoir.

☞ **Mme. Péry**, rue au Pain 25. — **Brevetée** pour sa pommade qui empêche la chute des cheveux et les fait repousser.

PASSEMENTERIE.

Joly de Brésillon, r. au Pain.
Magnin, rue de Mantes, 2.

Digitized by Google

PATISSIERS.

Amour, rue au Pain, 83.
Berlioz, rue de Poissy, 6.
Canu, rue de Pologne, 21.
David dit Cretté, r. des Louviers.
Donat, rue de Paris, 70.
Grandin, rue au Pain, 13.
Paul, place du Château, 24.
Poyard, rue de Pontoise, 4.

PAVEURS.

Aussute, rue au Pain, 83.
Beaune, rue Danès, 11.
Béché frères, rue Gaucher,

PÉDICURES.

Bocquet, rue Saint-Thomas, 5.

PEINTRES (Artistes).

Cartier, rue du Vieil-Abreuvoir.
Bunou, place du Château, 1.
Gudin, rue du Château-Neuf, 9.
Maison fils, rue de Poissy, 52.
Mlle Pithou, hôtel Conty.

PEINTRES EN DÉCORS.

Goussot, rue de la Salle.
Rousca. rue des Écuyers, 9.
Verneuil, rue Saint-Pierre.

PEINTRES ET VITRIERS.

Clerc, rue de Pontoise, 18.
Devaux, rue de la Salle, 12.
Grandemain, rue de la Salle, 11.
Heurtier, rue de Poissy, 29.
Laribie, rue des Bûcherons, 9.

☞ **Lecoffier**, rue de Paris, 8. — Tient un **magasin de papiers peints**, qui se fait autant remarquer par le bon goût que par la modicité des prix.

Lefèvre, place Mareil.
Mercier, place du Théâtre, 22.
Nancey, rue Saint-Pierre, 3.
Petit, rue du V.-Abreuvoir, 2.
Saulnier, rue Saint-Pierre, 12.
Vitou, rue de Pologne, 2.

PEINTRE EN VOITURE.

Maisons, rue de Poissy, 51.

PÉPINIÉRISTES.

Corbie, route de Versailles.
Coullaré, rue de Mantes, 7.
Philibert, rue de Mantes, 52.
Bauché, rue de Versailles.

PERRUQUIERS, voyez *Coiffeurs*.

PHARMACIENS.

Bonhoure, r. du V.-Marché, 7.
Casse, rue de Paris, 48.

☞ **Girault**, rue au Pain, 45 et 49. — Dépôt de toutes les **Eaux minérales naturelles**, employées en médecine, tant pour boissons que pour bains. — Fabrique d'Eaux minérales artificielles, appliquées aux mêmes usages, telles que les eaux de Seltz, Sedlitz, gazeuses et non gazeuses, Vichy, Pulmaw, etc., etc. — Depôt des **Pastilles de Vichy** (des Pyramides), préparées à toutes les odeurs.

☞ **Lecerf**, rue de Paris, 5. — Ex-pharmacien des hôpitaux civils de Paris, membre correspondant de la société d'Émulation.

Perrache, rue au Pain, 35.
Ragot, rue de Poissy, 52.

PIERRES (Carrières de).

Chéron, rue Saint-Louis, 13.
Compagnie du Chemin de Fer, place du Château.
Shom, rue Trompette, 11.
Planté, rue du Boulingrin.

PLATRES.

Montbaillard (dépôt), rue des Louviers, 7.
Petit, fabric. r. Surintendance
Simon, dépositaire, r. Danès, 3

PLOMBIERS ZINGUEURS.

Fontaine, frèr., r. de la Verrerie.
Froissard, rue des Louviers.
Jean, rue de Paris.
Monduit jeune, rue de Poissy.

PLUMASSIER.

Giguet, rue des Louviers, 2.

Digitized by Google

POÊLIERS-FUMISTES.

Béché, jeune, r. des Louviers, 38.
Cataly, rue de Mareil, 2.
Ferrari, rue de la Salle, 15.
Gubetta, rue des Louviers, 44.

PORCELAINES, voyez *Faïenciers*.

PROFESSEUR DE DANSE.

Thibault, r. Neuve-de-l'Église, 6.

PROFESSEUR DE LANGUES.

Harel, rue Saint-Thomas, 2.

QUINCAILLERIE.

Avelot, rue du Vieux-Marché.
Chevillard, rue de Poissy, 40.
Dutaillis, rue au Pain, 3.
François, rue de Mareil, 10
Lepintre, ainé, r. du V.-Marché.
Normand, rue de Paris, 22.

RECEVEURS DE RENTES.

☞ **De Rollepot**, rue de Lorraine, 4. — **Recettes de rentes**; gestion et administration de biens et affaires; liquidation de successions,
Equer, rue Saint-Pierre, 31.

RELIEURS, voyez *Libraires*.

RESTAURATEURS.

Amour, rue au Pain, 83.
Bourgeois, rue de Paris, 72.
Canu, rue de Pologne, 21.
Collinet, pavillon Henri IV.
Ferrey, rue de Paris, 74.
Galle, place du Château, 1.

☞ **Grandin**, rue au Pain, 13. — Neveu et successeur de **M. Baudoin**; patissier, restaurateur à la carte et par tête. **Dîners** a 2 fr. Déjeuners, à 1 f. 75 Fait les diners pour la ville. — **English Pastry and English spoken.**
Lardillon, rue de la Paroisse.
Ducasse (Vve), rue de Paris.

☞ **Paul**, r. du Vieil-Abreuvoir, 21. — **Au Chemin de fer**, au coin de la place du Château de Saint-Germain-en-Laye, près du Parterre, de l'Embarcadère du Chemin de fer et de la forêt; **pâtissier, traiteur, restaurateur.** Salons et cabinets de société.
Cet établissement, dont la création remonte à l'ouverture du chemin de fer de Paris au Pecq, mérite d'être recommandé aux consommateurs.
Poyard, rue de Pontoise.
Thévannes, rue de Paris, 65.

ROULAGE (commissionnaire).

Frillay (Vve), rue de Poissy.

SABOTS (fabricants de).

Balleux, rue des Louviers.
Charmois, rue de Pologne.
Fleury, rue de Poissy.
Pothier, rue du V.-Abreuvoir.
Tharet, rue de Mareil.

SAGES-FEMMES.

☞ Mme. **Niémann**, r. Neuve de l'Eglise, 5.

☞ Mlle. **Niémann**, r. Neuve-de-l'Eglise, 5.

Mme. Poulain, rue de Paris, 41,
Mme. Salhorgne, rue de Paris.
Mlle. Simon, rue de Poissy.
Mlle. Yoland, r. du Poteau-J.

SELLIERS-CARROSSIERS.

Féron, rue de Paris.
Fouaux, place du Marché-Neuf.
Lamarre, rue de Poissy, 3.
Lecoulteux, r. de la Verrerie, 8.
Marchandin, rue de Paris, 58.

SERRURIERS.

Auvray, rue Danès, 8.
Becquet, rue Saint-Thomas.
Breton, rue au Pain, 77.
Grouss, rue des Louviers, 13.
Leguay, au Penitencier milit.
Leroux, rue de Mareil.
Lerenard, rue Saint-Louis, 10.
Maisons, rue Saint-Thomas.
Moutier, rue des Coches, 13.
Nallé, rue de la Salle, 27.

Digitized by Google

Pilardeau, rue de Pologne, 77.
Pinot, rue Saint-Pierre,
Rousseau, rue Sansonnet, 2.
Trouille, r. du Poteau-Juré. 12.

TABAC (Débitant de).

Carl, rue du Vieux-Marché.
Huant, r. du Vieux-Marché, 22.
Huin, rue de Paris, 57.
Létendu, rue du Poteau-Juré.
Lequertier, rue de Pologne, 35.
Michel, rue de Poissy, 44.
Misset-Lhuilier, rue au Pain.
Ollier, rue au Pain, 68.
Renard, r. Neuve-de-l'Eglise. 7.
Renout, place du Château, 18.
Rouff, place de la Paroisse.

TAILLANDIER.

Porchez, rue de Mareil, 23.

TAILLEURS.

Baptiste, rue de Mareil, 15.
Béquet, r. du Vieux-Marché, 23.
Boutière, r. du Vieil-Abreuvoir.
Delpoulle, au Pénitencier milit.
Fallaix, rue de Mareil, 30.
Gaspard Link, rue au Pain.
Froment, r. du Vieux-Marché, 6.
Gault, rue de Paris, 1.
Guinot, rue de Pontoise, 3.
Jaunet, rue de Paris, 3.
Laurant, Georges, pl. du Théât.
Laurant, Louis, rue de Paris, 29.
Lecomte, rue de la Verrerie.
Martin-Cardot, rue au Pain, 36.
Niémann, r. Neuve-de-l'Église.
Petit, rue de Paris, 6.
Pinart, rue Vieux-Marché, 35.,
Simon, rue de Paris.
Vattier, rue de Paris, 33.

TANNEURS.

Delbut et Cie, r. de Fourqueux.
Delbut fils, rue de Fourqueux.
Gauthier, rue du Prieuré.
Lekieffre, rue de l'Hôpital.
Leroy père et fils, rue de l'Hôpital, 16.
Meunier, rue Gr.-Fontaine, 43.

TAPISSIERS.

Laurent, rue du V.-Marché, 17.
Lebailly, rue des Coches, 12.
Leblond-Aglaure, r. Poissy, 42.
Ouellard, rue au Pain, 16.
Sansrefus, rue des Louviers.
Vassal, rue des Coches, 10.

TEINTURIERS-DÉGRAISSEURS.

Ade, rue de Paris, 14.
Cazé, rue du Poteau-Juré, 11.
Prioux, rue de Paris, 38.
Rappelle, rue de Mareil.
Villot, place du Château, 6.

TOISEURS VÉRIFICATEURS.

Guitel, rue de Poissy, 38.
Gravier, rue des Ecuyers, 9.
Fauvel, hôtel Conti.

TONNELIERS.

Aubry, rue Saint-Pierre.
Bourdon, r. Neuve-de-l'Église.
David, rue Trompette, 8.
Dengreville, r. de V.-Marché, 31.
Ferré, rue de la Salle, 23.
Lejeune, rue de Mareil, 41.
Verneuil, rue du Poteau-Juré.

TOURNEURS EN BOIS.

Auvray, rue des Louviers.
Auvray, Pre. r, des Coches, 14.
Auvray, Amable, r. de Mareil.
Auvray, Charles, r. de Mareil.
Boulanger, r. de la Procession.
Godet, rue de la Salle, 28.
Lagrange, rue au Pain, 4.
Mullet, rue de Poissy, 3.
Tireveuillot, r. de Versailles, 20.

TOURNEURS SUR MÉTAUX.

Moutier, rue des Coches, 13.
Leroux, rue de Mareil.

TRAITEURS (marchands de vins).

Etur, place de la Paroisse.
Evrard, rue au Pain, 64.
Frantz, rue de Pontoise, 12.
Lidon, route de Paris.
Mollet, rue au Pain, 48.
Richard, place du Théâtre, 21.
Thévannes, rue de Paris.

Digitized by Google

TREILLAGEUR.

Stuttersheim, r. Nve-de-l'Eglise.

TRIPIER.

Ledantec, rue de Pologne, 3.

VANNIERS, voyez *Boisselliers*.

Vanhomberger, r. de Pologne.

VERRES A VITRE (Marchands de).

Bourgeois, rue de Poissy, 10.

VÉTÉRINAIRES.

Bouguié, rue de Poissy.
Olivier, rue de Pologne, 70.
Parazol, Joseph, r. Trompette.

VIDANGES DES FOSSES.

Decret, rue de Poissy.

VIGNERONS.

Cagneux, rue Trompette, 27.

VINAIGRES.

Bourdon, r. Neuve-de-l'Église.

VINS ET EAUX-DE-VIE.

Bulté, rue du Poteau-Juré.
Courtois, rue de Pontoise, 10.
Delanoue, route de Versailles.
Morin, r. Saint-Louis, 8.
Duhamel, route de Versailles.
Ferré, r. du Vieil-Abreuvoir, 15.
Galfart, Paul, route de Paris.
Gibert, place du Château, 16.
Louis, rue au Pain, 63.
Sigaux fils, r. du V.-Abreuvoir.
Wauthier, rue de Paris, 12.

VINS (Débitants de).

Chevallier, rue de Pologne, 72.
Dauvert, rue Neuve-de-l'Église.
Delporte, rue de Paris, 40.
Bourgeois, rue des Louviers, 30.
Boutier, rue des Louviers, 22.
Brély, rue de Versailles, 14.
Duteil, rue Neuve-de-l'Eglise.
Frisson, rue Saint-Pierre, 14.
Gilbert, r. du Vieux-Marché, 21.
Gimon, rue Danès, 34.
Hamot, rue de Mareil, 51.
Malherbe, rue de Mareil.
Nicot, rue de Pologne, 30.
Pény, rue de Versailles, 6.
Poinsignon, rue Trompette, 31.
Porchet, rue de Poissy, 21.
Rougiès, rue de Pologne, 6.
Somh, rue au Pain, 57.

VITRIERS, voyez *Peintres*.

VOITURES (Entrepreneurs de).

Rousseau, rue de la Verrerie, 3.

VOITUR. ET CHEV. (loueurs de).

Accoyer, rue de Paris, 66.
Bourgeois, rue de Paris, 72.
Fillion, r. Neuve-de-l'Église, 6.
Fouaux, rue de Pologne.
Hamon, rue au Pain, 59.
Dionis, rue Gaucher.
Ravelet, rue de Paris, 25, et au Parterre.

VOITURIERS.

Blaizeaux, rue des Louviers.
Coiplet, rue Grande-Fontaine.
Godefroy, rue de Mareil.
Lepas, rue de Versailles.

VOLAILLES ET GIBIERS (Marchands de).

Leroux, rue du Poteau-Juré, 8.
Leroux, rue au Pain, 26.
Plisson, rue au Pain, 40.
Mollet, rue de la Procession.
Tilliard, rue au Pain, 12.

Digitized by Google

EXTRA-MUROS.

SAINT-LÉGER ET FILLANCOURT.

Saint-Léger et *Fillancourt* se trouvant incorporés dans Saint-Germain comme faubourgs, nous renvoyons le lecteur au *Précis historique*, où l'histoire de ces anciennes paroisses, qui furent le berceau de la ville, est longuement décrite (668, 670, 750). Nous ferons seulement remarquer que l'église de Saint-Léger, démolie pendant la Révolution, se trouvait placée à l'endroit même où l'on remarque maintenant la propriété dite *Villa Campan*. Nous avons vu le bassin en pierre sculptée des fonts-baptismaux de cette église dans une propriété de la rue Bergette, ayant appartenu à M. le baron Regnault. Des fouilles pratiquées lors de la démolition de cette église, ont fait découvrir une grande quantité d'ossements enterrés par tranchées comme le sont ordinairement les morts après un combat, et non par fosses isolées comme dans un cimetière. Y a-t-il eu là un de ces combats acharnés qui se livraient autrefois aux abords des lieux fortifiés, comme l'étaient d'un côté la tour d'Hennemont, et de l'autre la tour que nous supposons avoir existé à la porte Mareil? L'histoire n'en dit rien.

A l'entrée de la rue Bergette s'élève un vieux pavillon, reste d'une habitation plus considérable bâtie par Mansard, et que la tradition dit avoir été habité par Mme de Montespan. Il est certain que le premier Hôpital des Vieillards qu'elle fit bâtir et qui

Digitized by Google

existe encore en partie, se trouve placé immédiatement au-dessous de ce pavillon.

L'hôpital général, construit depuis par Louis XIV, est un des bâtiments les plus remarquables de Saint-Germain. Vu de la vallée, il présente un aspect monumental; bâti avec une remarquable solidité, les caves, les escaliers, les cuisines et salles basses sont voûtés en pierres de taille : il est parfaitement conservé et peut, sans autre dépense que celle d'agrandissement, être ramené à une destination que l'on a peine à concevoir qu'il ait perdue. Une fabrique d'étoffes de crin, fondée par M. Bardel, continuée par M. Delacour, et remarquable par ses produits, est établie dans les vastes salles de ce bâtiment La chapelle, voûtée en plein cintre, a une hauteur de près de 20 mètres, avec caveau de sépultures; elle sert de magasin à la tannerie de M. Delbut.

Fillancourt possède encore comme antiquités la chapelle de Sainte-Radégonde, dont le *Précis* raconte la fondation et la restauration, la fontaine royale dite *la Pissotte*, et le *Clos* dit *des Malades*, réuni maintenant à la propriété de Grand-Champ.

Parmi les établissements industriels que présentent les deux faubourgs, les plus remarquables sont la tannerie à la vapeur de Delbut et Cie, la fabrique d'étoffes de crins dont nous venons de parler, et la fonderie de caractères établie dans l'ancienne Tannerie-Royale; dans le même local, une imprimerie sur étoffes, et les buanderies et lavoirs couverts établis sur le ru de Buzot.

HENNEMONT.

Hennemont, ou *Hannemont* (*Enneæ mons*, mont de Cérès), est un mamelon qui s'élève à l'horizon, sur la vieille route de Mantes, à gauche en sortan

Digitized by Google

de Saint-Germain : il domine les riantes vallées du Petit Désert, de Saint-Léger et de Fillancourt, les forêts de Saint-Germain et de Marly, et toutes les hauteurs que l'œil peut atteindre à huit lieues à la ronde. Avant 1289 cette position était couronnée d'une tour ou forteresse déjà très-ancienne, puisque Philippe le Bel (voir le *Précis*), ne voulant réparer ni relever les ruines qui l'entouraient, en fit don à Perrenelle de Géry en récompense de ses bons services auprès d'Isabelle d'Aragon sa mère, et de Jeanne de Navarre sa femme. Perrenelle conçut le projet d'offrir ce présent à l'Eglise pour une fondation pieuse, et avec l'approbation du roi y établit, en 1308, un prieuré de l'ordre du Val des Ecoliers, et fit construire tous les bâtiments nécessaires à cette destination. Le prieur d'Hennemont avait le droit de nommer à la cure de Limay, près de Mantes, puis en échange à celle de Saint-Léger, voisine de ses dépendances. Le gouvernement de la chapelle royale du château de Saint-Germain lui appartint aussi pendant longtemps. Les Anglais n'épargnèrent pas le prieuré d'Hennemont plus que celui de Saint-Germain, et ce qui en restait fut détruit pendant les guerres civiles du XVIe siècle. Cependant le titre resta et devint commande, c'est-à-dire l'apanage de prieurs séculiers, jusqu'en 1662 que l'abbé de Conches, Longueil, devenu prieur, fit relever le monastère et le mit en état de recevoir cinq à six religieux et de loger le prieur séparément. Il fit démolir alors et transporter dans l'église la vieille chapelle bâtie du temps de saint Louis par Buchard, seigneur d'Hennemont, et qui était le seul vestige de l'ancienne possession royale antérieure au prieuré.

Digitized by Google

Aliénés à la Révolution, le monastère et ses dépendances ont souvent changé de maîtres, qui, sans avoir détruit les bâtiments du prieuré, en ont changé la destination de manière à disséminer les curiosités artistiques qu'il renfermait. L'église, qui se voyait encore il y a quelques années, a disparu sous d'épaisses couches de plâtre, qui, tout en voulant le perpétuer, en dénaturent le souvenir. Tout ce que la complaisance empressée du propriétaire actuel[1] met à la disposition du voyageur curieux, se borne à quelques pierres tumulaires qu'il a recueillies dans différentes parties de la propriété, et dont les débris encore bien conservés méritent de fixer l'attention des amateurs. En voici la description :

La première par rang d'ancienneté porte l'effigie d'un jeune guerrier, nu-tête, cheveux bouclés, armure recouverte d'un manteau, ayant une levrette aux pieds, et de chaque côté de la tête un ange avec un encensoir. L'inscription, en lettres gothiques barrées, ne permet de voir que ces mots : *Icy gist* Ro..... *pour l'ame de ly*. Un manuscrit de 1711 que nous avons sous les yeux[2], dit que ce guerrier était Robert de Meudon, mort en 1325, et enterré à Hennemont comme son parent, Robert de Meudon, capitaine-concierge du château de Saint-Germain, mort en 1320.

La seconde, grossièrement taillée, présente le dessin au trait d'un bœuf et d'une hache, et porte

[1] M. Ch. Gosselin, ancien libraire, éditeur des ouvrages les plus remarquables qui se sont publiés depuis vingt-cinq ans.

[2] Ce manuscrit est attribué à M. Lemaire, maître ès arts dans l'Université de Paris, auteur d'un livre intitulé : *Paris ancien et nouveau*, en 2 tomes in-12.

Digitized by Google

cette inscription : *Ici gist Guill. Le Moine, boucher de S. G. . . . . Trépassa l'an de grâce mil trois cent vingt-huit, le dimanche après. . . . .*

La troisième, et la seule conservée intacte, d'une très-grande dimension, recouvre les restes d'une famille entière ; car elle présente les effigies en pied de trois personnes : un chevalier armé de toutes pièces, dont l'épée et la dague ornées d'une croix à la poignée, l'écu garni de croix et de coquilles, prouveraient qu'il avait été en Terre Sainte ; une levrette est à ses pieds. De chaque côté est l'effigie de sa femme et de sa fille ayant chacune un petit chien à leurs pieds L'inscription, en lettres gothiques, encadrant le pourtour de la pierre, laisse distinguer ces mots : *Ci-gist Guitte Tirel, sergent d'armes du roy nostre S. . . . .* (L'inscription de la mère est illisible). Puis : *Ci-gist Jehane Guitte Tirel, fille de Jehane Richarde. . . . . qui trépassa l'an* M. CCC. LVIII. *le mercredi avant la feste de Saincì-Matthieu, apostre et évangéliste.* La tête seule du guerrier, incrustée en marbre, est conservée; celles des dames n'y sont plus.

La quatrième, dont une large échancrure empêche de retrouver le commencement de l'inscription, laisse lire distinctement : *Trépassa la veille de saint Germain, au mois de mai, l'an de grâce mil trois cent quarante-quatre. Priez pour l'âme que Dieu bonne. . . .* Elle présente l'effigie d'un guerrier armé de pied en cap, ayant un écusson incrusté, une épée de croisé, des éperons à plusieurs pointes et un épagneul à ses pieds. Le manuscrit dont nous avons parlé attribue cette tombe à Henry de Meudon, chevalier, et complète ainsi l'inscription : *que Dieu bonne mercy lui fasse. Amen.*

Digitized by Google

La cinquième présente l'effigie en pied d'une dame ou religieuse; les inscriptions ont été hachées, la moitié seulement de la pierre subsiste. Nous serions porté à croire, d'après notre manuscrit, que cette dame était Perrenelle de Géry; car, contrairement à Goujon, qui donne à cette tombe une statue en marbre blanc, il dit que c'était seulement la face et les mains qui étaient en marbre; et notre tombe en porte encore la place.

La sixième n'offre que le fragment supérieur d'une pierre sciée et présentant deux têtes de moines, avec cette inscription : *Hic iacet Fra. . . . . Joannes-Baptista.*

Deux petites pierres plus récentes portent les inscriptions suivantes, sans effigie ni insignes : *Hic jacet pater Jacob Laurentius Charpentier. Obiit 7 decembris anno Domini* MCCXXIII, *ætatis* 67, *professionis. . . . . — Claud. Richard, prior claustralis hujus monast. et pastor sancti Leodegarii in Lai. Obiit die XVII novemb. anno Domini* MDCCXXVII, *ætatis... professionis* 46.

Toutes ces pierres, sauf les deux dernières, sont couvertes des plus riches dessins et ornements gothiques parfaitement conservés; quelques incrustations d'habillements paraissent avoir été dorées.

Les ossements renfermés dans les tombes ont été transportés au cimetière de Saint-Germain; des parties de vêtements de laine étaient encore intacts; quelques vases en terre cuite contenaient des restes de charbon, des squelettes de lévriers étaient couchés aux pieds des squelettes humains.

M. G... dans les réparations qu'il a faites de l'ancienne demeure des prieurs d'Hennemont, pour s'en faire une habitation confortable, a soigneusement conservé tout ce qui porte un cachet d'antiquité.

Digitized by Google

On retrouve, au milieu des divisions du logement, des arceaux du cloître, des colonnes à chapiteaux gothiques que la succession des propriétaires n'a pas tous détruits. Il est à regretter qu'il n'ait pas pu conserver l'église.

LES LOGES.

De toutes les habitations royales dévastées par les Anglais en 1326, la seule qui n'ait pas été relevée de ses ruines est le château royal des Loges. D'après celles qui existaient encore en 1615, on pouvait juger qu'il avait été considérable; le peu de renseignements que l'histoire nous en donne en attribue la fondation à Saint-Louis; mais comme l'habitation monastique qui le remplaça a seule laissé des traces positives dans les bâtiments qui frappent encore nos yeux, nous ne parlerons des Loges que sous ce point de vue historique.

On peut voir dans le *Précis* comment, de simple chapelle consacrée à saint Fiacre en 1323, puis modeste ermitage (1509) habité par un courtisan retiré du monde (1615), les Loges devinrent (1626) un monastère de moines Augustins, auquel le pèlerinage de Saint-Fiacre, fréquenté longtemps par les rois et reines de France et leur cour de Saint-Germain, donna une prospérité toujours croissante (1644). Le pape Innocent X ayant institué en 1652 la confrérie de Saint-Fiacre, elle fut établie dans l'église des Loges sur la demande des habitants de Saint-Germain, et les indulgences furent applicables à ceux qui visiteraient ladite église le jour de Saint-Étienne premier martyr. Un second pèlerinage s'établit aussi le jour même de Saint-Fiacre, 30 août; le curé de Saint-Germain avait coutume de s'y transporter ce jour-là à la tête de tout son clergé. Cepen-

Digitized by Google

dant des démêlés survenus entre lui et les religieux, et terminés à l'avantage de ces derniers, amenèrent la cessation de la procession annuelle (1744); le curé ne revint plus, mais le pèlerinage continua, et donna naissance à la fête brillante et célèbre qui réunit chaque année un si grand concours de visiteurs. Les religieux, après de longues contestations, parvinrent à s'affranchir de la juridiction ecclésiastique du prieur-curé de Saint-Germain, sur le territoire duquel ils s'étaient établis. Nous trouvons dans les archives de la Ville une lettre d'Anne d'Autriche qui, à ce qu'il paraît, leur vint souvent en aide pour vider leurs différends; nous croyons intéresser le lecteur, en lui mettant sous les yeux ce document et l'extrait qui le suit, puisé à la même source.

« *A notre cher et bien amé le sieur de Beaumont, Chappelain*
» *de la chappelle du Chasteau de Saint-Germain.*
» *De par la Reyne Régente mère du Roy.*
» Cher et bien amé,

» Les religieux des Loges nous ont représenté que vous leur avez faict un procez pour quelques prétentions que vous avez sur des terres dont ils jouissent, en vertu du don qui leur en a esté faict par le feu Roy notre très-honoré seigneur et espoux.

» Nous vous escrivons cette lettre, pour vous dire que nous serons bien aise que vous ne plaidiez pas davantage pour cela; voulant nous mesme en prendre cognoissance et faire juger la contestation à l'amiable, sans que vous vous engagiez plus avant dans de longues procédures, qui cousteraient beaucoup aux uns et aux autres.

» Et n'estant la presente à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous aye, cher et bien amé, en sa saincte garde.

» Escrit à Compiegne, le XIIIIe juillet 1649, *signé :* Anne. Et plus bas : Delionne. »

Digitized by Google

Extrait du livre fait au mois de janvier 1727, *et intitulé :* Histoire chronologique des Frères hermites déchaussés de l'ordre de saint Augustin.

USAGES DES LOGES POUR LE DIMANCHE DE LA SAINT FIACRE.

« Le Prieur a soin de prier ou faire prier quatre questeuses, sans compter Mme Paulet et sa nièce; ou quand Mme Paulet viendra à manquer, celle qui prendra sa place fera le même office.

» On donne, à déjeuner, deux douzaines de petits pastés aux questeuses tout debout.

» On les fait dîner à middy et demy fort promptement, pour ne rien perdre de la queste.

» Et le soir on leur donne à souper, dont il faut éviter la cohüe.

» On prend deux suisses d'Argenteuil qui viennent le dimanche matin au couvent.

» Un garde la porte du cloître, et cela toute la journée, et l'autre conduit les questeuses.

» Le soir, à six heures, on leur donne à souper, et à chacun trente sols, et s'en vont coucher chez eux.

» Il faut toujours un religieux pour les livres de la saint Fiacre, tant le jour de la saint Fiacre, que le jour de l'assemblée. »

Malgré l'affluence nombreuse de visiteurs que lui amenait chaque année le pèlerinage de la Saint-Fiacre, les revenus du couvent n'étaient pas, à ce qu'il paraît, au niveau de ses besoins; car les religieux eurent recours, en 1786, à la fabrication des étoffes de soie et de velours, dans laquelle ils prospérèrent jusqu'à leur dispersion en 1790.

En 1794, une poudrière fut établie par le gouvernement dans une partie des bâtiments de l'abbaye, au grand déplaisir des habitants de Saint-Germain, qui, pendant tout le temps qu'elle y resta, transportèrent devant le château du Val la fête qui

Digitized by Google

se tenait sur la pelouse des Loges; mais en 1796, leurs réclamations ayant été écoutées, la poudrière fut supprimée, et un même acquéreur réunit les anciennes possessions du couvent pour y établir une maison d'éducation de jeunes gens. En 1811, Napoléon fit racheter la Maison des Loges pour en faire un pensionnat destiné à l'éducation gratuite des filles pauvres ou orphelines des membres de la Legion-d'Honneur. Supprimée un instant en 1814, cette maison fut rouverte avec le titre de *Seconde succursale de la maison de Saint-Denis*. Cet établissement, qui devait dans le principe contenir au plus deux cent vingt élèves, en a vu le nombre, ces dernières années, monter à près de quatre cents. Les enfants sont confiées à la surveillance et aux soins de dames religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu, au nombre de quatre Supérieures, cinquante Religieuses et vingt Sœurs converses. Trois aumôniers sont chargés du spirituel; ils sont à la nomination du grand-aumônier, et relèvent cependant de l'évêque de Versailles. L'un d'eux réside dans la maison. Un médecin attaché à la maison vient tous les jours de Saint-Germain voir les élèves.

Les soins physiques, l'instruction morale et religieuse justifient sous tous les rapports le but d'une si noble institution; les élèves n'ont pas besoin de sortir pour se livrer à l'exercice de la promenade et prendre l'air : un parc de plus de vingt-deux arpents, dont seize en bois et quatre en jardins, suffit à tous les besoins comme à tous les plaisirs de cette nombreuse jeunesse. Entrées de sept à douze ans, elles en sortent à dix-huit avec un degré d'instruction sagement basé sur le rang qu'elles doivent occuper dans le monde, exercées surtout aux

Digitized by Google

travaux de broderies et d'aiguille qui conviennent à leur sexe. Les arts d'agrément, les maîtres de langues étrangères sont payés par les parents.

Chapelle Saint-Michel.

Les amateurs curieux de connaître la place qu'occupait dans le petit parc cette ancienne chapelle depuis François 1er, où tant de jeunes princes, devenus rois eux-mêmes, allaient le matin assister à la messe, pourront se la représenter dans un espace creux près de l'étoile du Mail, à gauche de l'allée allant de l'étoile des Neuf-Routes (autrefois Etoile-Dauphine) à la demi-lune de la Terrasse.

On voit encore la trace des murs du petit parc, à partir de la mare aux Egouts jusqu'à l'Etoile de Notre-Dame-de-Bon-Secours, sur une ligne parallèle à la route de ce nom et à peu de distance de cette route, et en retour à partir de cette étoile jusques aux fossés du Val sur le bord de la route passant à l'Etoile de la place Verte.

Camp retranché et Chapelle Saint-Sébastien.

Le camp de Saint-Sébastien, construit en terre seulement pour l'instruction du grand Dauphin en 1670, était entouré de fossés et bastions dont plusieurs sont encore bien distincts, et avait une étendue de 2,500 mètres sur 1,000 mètres de largeur, s'appuyant d'un côté sur la Seine en face d'Herblay et présentant ses autres fronts sur la forêt.

La chapelle Saint-Sébastien, seul reste du village de Fromainville, est située sur la limite du camp : elle ne paraît pas d'une grande ancienneté, et n'a de remarquable dans sa construction que sa char-

Digitized by Google

pente en châtaignier parfaitement conservée. La nef a 17 mètres de long sur 6 mètres 80 de large, et 6 mètres 90 de hauteur jusqu'à la charpente. Une fleur-de-lis sculptée se remarque sur la première solive du comble. Elle sert de grange actuellement, et il y existe un râtelier.

COMMUNES DU CANTON.

ACHÈRES.

Laissant les Loges à droite, et continuant notre route par la Forêt, nous trouverons à l'extrémité le village d'Achères, qui n'a de remarquable que son église et son clocher construits en 1212. Probablement ils ne sont pas arrivés jusqu'à nous tels qu'ils avaient été construits en ce temps-là, car les Anglais n'épargnèrent aucun des environs de Saint-Germain. La ferme de *Garennes*, dépendance de la Couronne, est sur le territoire de cette commune, et le voisinage de la Forêt le fait participer à la faveur des visites parisiennes.

La population d'Achères est de 553 habitants; son territoire, composé de 627 hectares, produit du blé et des légumes.

Maire, M. Coffinières. *Curé*, M. Duport.
Adjoint, M. Roy. *Instituteur*, M. Henry (E.-N.)

AIGREMONT.

A une lieue et demie de Saint-Germain, la plus petite commune du canton, Aigremont avait cependant jadis une seigneurie dont le dernier titulaire

Digitized by Google

était aussi seigneur de Poissy et de Maisons. La tradition fait remonter très-haut l'origine de cette commune ; sa cure appartenait à l'ordre de Prémontré et dépendait de l'abbaye de Ressons près Beauvais.

Le territoire d'Aigremont se compose de 250 hectares cultivés en blé, seigle, avoine, pommes de terre et légumes, et plantés en bois et châtaigniers ; ses habitants trouvent à Saint-Germain le débit de l'excédant de leurs productions. Quelques carrières de pierre meulière et de grès augmentent les objets de son commerce.

La population est de 466 habitants. L'église, sous le patronage de saint Eloi, est desservie par le curé de Chambourcy.

Maire, M. Legendre. *Desservant*, M. Penon.
Adjoint, M. Lesieur. *Instituteur*, M. Guérin. (V.)

CHAMBOURCY.

Appelé autrefois Broucy (*Bruacum*), il est situé non loin d'Hennemont, à mi-côte, sur la vieille route de Mantes, à une petite lieue de Saint-Germain. Si l'on en croit la tradition, son église, du VIIe siècle, aurait joui du titre de prieuré, et se serait enrichie des reliques de saint Saturnin que possédait l'église de Fillancourt tombant en ruines... Ce qui est certain, c'est qu'elle possède les reliques de sainte Clotilde, qu'on y transféra de Joyenval, et qui sont très-vénérées dans le pays. Une confrérie établie à Chambourcy célèbre avec solennité la fête de la Sainte, le 3 juillet, et attire un grand concours de fidèles. La seigneurie de Chambourcy a longtemps été possédée par les maisons de Montmirail et de L'Hôpital, et enfin par la famille de Clédat qui y réside encore.

Digitized by Google

La population de cette commune est de 730 habitants; sa superficie, qui a perdu onze cents arpents réunis à la forêt de Marly, est de six cents hectares. Le sol, excellent, est propre à toute espèce de culture; il produit des fruits et légumes remarquables; on y cultive aussi la vigne, et les pentes de son terrain accidenté sont couvertes de châtaigniers d'un grand rapport. La végétation y est partout d'une grande vigueur.

L'église est remarquable par sa construction, elle a un curé résident. La fête du patron est la Saint-Saturnin. Elle a hérité de Joyenval de la fête de sainte Clotilde, et de la foire de Saint-Barthélemy qui s'y tient le 24 août.

Chambourcy est le chef-lieu d'une perception.

Maire, M. le baron de Clédat. *Curé*, M. Penon.
Adjoint, M. Varillon. *Instituteur*, M. Lemaître.

Les hameaux suivants dépendent de Chambourcy :

La Bretonnière, lieu de peu d'importance ;

Montaigu, ancienne petite seigneurie où quelques vestiges de château se reconnaissent encore. C'était celui de Jean de Montagu, surintendant des finances sous le roi Charles VI; convaincu de péculat, il eut la tête tranchée en 1409, sa postérité fut dégradée, son château brûlé, et ses biens confisqués; il fut cependant réhabilité trois ans après;

Et la *Tuilerie*, autre petit hameau, dont les quatre à cinq maisons sont groupées au sein des touffes de marronniers, comme une nichée d'oiseaux au milieu du feuillage.

Là finit la description de la circonscription présente de Chambourcy; mais le passé y comptait encore la fameuse abbaye de Joyenval fondée en 1221 par Barthélemy de Roye, chambrier de Philippe-Au-

Digitized by Google

guste et sa femme Pétronille, fille de Simon comte de Montfort, autour de la chapelle des Essarts, et comblée des dons de Philippe-Auguste, de Louis VIII, de saint Louis, de Philippe de Valois et de Charles V. Ruinée par les Anglais en 1346 et 1431, puis par les confédérés en 1464, elle se releva chaque fois avec une prospérité nouvelle, et jouit paisiblement de sa renommée et de ses richesses jusqu'à la dispersion des monastères. L'abbaye a disparu tout entière cette fois, et il ne reste pas même un vestige de cette belle église si bien bâtie, si bien ornée, qui avait remplacé la modeste chapelle de la Vierge des Essarts.

Non loin de là se voyait aussi la tour de la Montjoie, dernier reste d'un château fort bâti par Clovis, et qui n'eut pas moins d'importance sous les rois de la première race, que celui de Saint-Germain sous ceux de la troisième. Large fossé revêtu de pierre de taille, rempart garni de tourelles, de créneaux et de meurtrières, la tour carrée de Montjoie dominait toutes ces constructions et défendait au loin la campagne. Edouard III détruisit le château : la tour subsistait encore en 1665, mais elle a disparu depuis complétement. On en voit l'emplacement dans la forêt de Marly près la porte Dauphine.

Parmi les vieux souvenirs rajeunis de cette commune privilégiée, nous ne pouvons passer sous silence le DÉSERT DE RETZ. Sur l'emplacement d'un ancien château nommé *Roye*, *Roys*, ou *Retz* (*Voir ann.* 1346) qui couvrait un espace assez étendu, un ancien fermier général fit élever l'habitation originale appelée aujourd'hui *Tour de Retz*, au milieu d'un jardin ou parc planté avec goût et accidenté de la manière la plus pittoresque. Un temple, une espèce de ferme en miniature, des arbres exotiques,

Digitized by Google

un rocher artificiel, un pavillon chinois, un canal, des statues, des sources, des grottes en font une des habitations les plus curieuses des environs de Paris.

Enfin la *Tour de Betmont*, dont on ne connaît pas l'origine, et qui est la seule restée debout de toutes celles qui s'élevaient de chaque côté de la route de Normandie pour défendre les abords de la capitale.

CHATOU.

La position heureuse de ce village, sa proximité de Paris par le chemin de fer, en font l'une des résidences les plus choisies et les plus favorisées du monde fortuné de la capitale. Il est depuis huit années couvert d'habitations charmantes et fort recherchées. On a parlé avant nous du château de Bertin, ministre d'Etat sous Louis XVI, de son parc, des grottes et de la pièce d'eau bâtie par Soufflot; de la Faisanderie, ancien apanage du comte d'Artois et rendez-vous de chasse des princes dans la forêt du Vésinet, dont elle a été détachée pour devenir une habitation particulière. Nous ajouterons à ces curiosités le château appartenant aujourd'hui à M. Margueritt et construit par le chancelier Meaupeou; le nouveau pont, et la machine fixe qui s'achève pour le chemin de fer atmosphérique; enfin, un aquéduc souterrain qui amène l'eau de Montesson au château.

Nous citerons aussi son église comme très-ancienne; la structure du clocher paraît en faire remonter l'origine au delà du neuvième siècle, mais l'histoire n'en fait pas mention avant le treizième.

Nous avons trouvé M. le curé de Chatou logé dans une maison remarquablement ancienne, que l'on dit avoir été le siége de la justice seigneuriale du lieu.

Digitized by Google

Chatou a donné naissance au comte Réal, conseiller d'Etat sous l'Empire, que Napoléon honorait parfois de ses visites. M. le maire actuel habite la maison du comte Réal.

Trois Sœurs de Charité, de l'ordre de Saint-André, prodiguent leurs soins aux malades et indigents de la commune.

La population de Chatou est de 1200 âmes; son territoire, de 760 hectares cultivés en vignes, prairies, marais et bois, dont le Vésinet fait la plus grande partie. La fête patronale se célèbre le 15 août, et attire une grande affluence de visiteurs.

Maire, M. Delivré.
Adjoint, M. Tranquart.
Notaire, M. Mérard.
Curé, M. Ussel.
Médecin, M. Delaitre.
Instituteur, M. Malice.

CROISSY.

Aussi bien situé que Chatou, avec lequel il communique par une longue avenue de tilleuls qui suit les bords de la Seine, Croissy ne lui cède en rien sous le rapport de l'antiquité. Son église, fondée par la reine Blanche, a vu longtemps affluer la foule des pèlerins de tout rang à la chapelle de saint Léonard, dont elle possédait les reliques (1211). En 1584 elle fut érigée en prieuré de l'ordre de Cîteaux, et au nombre des prieurs qui s'y succédèrent on aime à citer l'abbé de Vertot, auteur des *Révolutions de Portugal*. L'abbaye n'existe plus, et le parc qui en dépendait est devenu dépendance du château. L'église est dans un état de vétusté et de délabrement qui témoigne assez de son antiquité.

On remarque à Croissy un petit pavillon restauré à grands frais, par M. le marquis d'Aligre, dans le goût du moyen âge : c'est là, dit-on, que Henri IV fut fiancé à Marguerite de Valois sa pre-

Digitized by Google

mière femme. Il aimait à revenir dans ce modeste rendez-vous qui en a conservé le nom de *Pavillon du bon Henry*. Le château dit *royal*, le plus remarquable, est actuellement possédé par M. le baron Duval d'Epréménil; et celui du marquis d'Aligre, par M. de la Roche-Aymon.

Saint Martin était primitivement le patron de Croissy; saint Léonard remplaça longtemps saint Martin; aujourd'hui la fête patronale se célèbre le jour de saint Fiacre, au 30 août.

Le territoire de la commune se compose de 500 arpents de terres labourables, prairies et jardins potagers. Sa population est de 550 habitants, y compris le hameau des Gabillons.

Maire, M. Fradin.
Adjoint, M. Bonnet.
Curé, M. Mestadier.
Instituteur, M. Delarue.

FOURQUEUX.

Ce village n'a rien conservé de son ancienne importance (car il était autrefois terre seigneuriale, avec haute et basse justice) qu'un parc de 130 arpents, dans lequel on remarquait, il n'y a pas plus de cinq années, un château de construction moderne, maintenant détruit. Nous avons vu au *Précis* (1124) un seigneur de Fourqueux bâtir un moulin sur l'étang de Saint-Germain, moyennant une redevance d'un muid de grain aux moines de l'abbaye.

L'église, sans avoir rien de remarquable, est très-ancienne, et perd sans doute beaucoup de son avantage par sa position dans la partie la plus basse du pays.

La commune contient 208 hectares environ de terrain généralement cultivé en vigne. Il n'y a guère en terres labourables que la ferme du Petit-

Digitized by Google

Désert, qui se trouve dans ses dépendances. On y compte 320 habitants.

Maire, M. Beauvais.
Adjoint, M. Cayeux.
Notaire, M. Fricotelle.
Curé, M. Hébert.
Instituteur, M. Cauchois.

MAISONS-SUR-SEINE.

Avant la construction de son château, Maisons n'était qu'une dépendance minime du village de Sartrouville situé sur la rive opposée de la Seine. René de Longueil, son fondateur, donna dès le principe à cet édifice, qu'il confia à Mansard, architecte de Louis XIV, toutes les proportions et le luxe de construction d'une demeure royale : les jardins, le parc, les dépendances, tout fut fait à l'avenant. Un surintendant de finances seul pouvait suffire aux frais de construction de ce magnifique bâtiment. Louis XIV avec toute sa cour vint habiter le château de Maisons, le jour du décès de Philippe duc d'Anjou, en 1658; Louis XV eut la tentation de l'acheter pour Mme de Pompadour; enfin il devint la propriété du comte d'Artois en 1778, et Louis XVI, Marie-Antoinette et les autres princes de la famille y avaient chacun leur appartement. Après la Révolution il appartint au maréchal Lannes, puis à M. J. Laffitte dont la veuve le possède encore. M. Laffitte a cru faire beaucoup pour l'avenir de Maisons, en sacrifiant une partie du parc pour créer une ville; l'avenir prouvera s'il a pensé juste; mais le chemin de fer de Rouen, que tant de ressorts mis en jeu ont réussi à faire passer dans sa colonie, n'a pas amené un grand accroissement à sa prospérité. Néanmoins, sa position, son château, son parc, la proximité de notre Forêt, feront toujours de Maisons une résidence agréable et recherchée.

Digitized by Google

La population de Maisons-Laffitte est arrivée au nombre de 1405 habitants, c'est-à-dire a presque doublé depuis 1830; son territoire comprend 1391 arpents, dont plus des trois quarts appartiennent au château.

L'église, de construction récente, est sous l'invocation de saint Nicolas. La fête communale se célèbre le 15 juillet. Il y avait autrefois un notaire, dont l'étude a été réunie à celle de Fourqueux.

Maire, M. Messager.
Adjoint, M. Masson.
Curé, M. Sébille.
Médecin, M. Brou.
Pharmacien, M. Dijon.
Instituteur, M. Gueudet (E.-N.)

MAREIL.

De tous les villages que l'œil découvre à l'horizon sur les coteaux pittoresques qui environnent Saint-Germain du côté du sud, celui qui se présente avec le plus d'avantage est *Mareil*. C'est le plus rapproché de la ville et aussi le plus ancien; car, parmi les biens que Childebert III accorda à l'abbaye de Saint-Wandrille d'Aupec, se trouve la dîme des vignes sur le territoire de Mareil. Son église, remarquable par sa construction intérieure et extérieure, ne remonte pas au delà du douzième siècle; mais elle en remplace une plus ancienne que Imbert, évêque de Paris, donna aux moines de Coulombs en 1060. Depuis ce temps, probablement, un prêtre de la paroisse de Saint-Germain dessert l'église de Mareil. Saint Étienne en est le patron. Un peintre distingué vient d'en faire la peinture à fresque dans l'église.

Cette commune a 331 habitants presque tous vignerons. La superficie de son territoire est de 350

Digitized by Google

arpents plantés en vignes et bois, ou cultivés en légumes.

Maire, M. Lecointe.
Adjoint, M. Bellavoine.
Desservant, M. Frische.
Instituteur, M. Devimeux.

MESNIL-LE-ROI ET CARRIÈRES-SOUS-BOIS.

Ces deux villages, situés à l'extrémité de la grande Terrasse de Saint-Germain, ont été réunis en une seule commune en raison de leur contiguïté et de leur peu d'étendue. Ils étaient cependant autrefois l'un et l'autre propriété seigneuriale et distincte. On a pu voir dans le *Précis historique* que François Ier avait, entre Le Mesnil et Carrières, un logis servant de dépôt pour ses équipages de chasse, quand il venait habiter le château de la Muette. Ce logis, appelé ferme de *Vaulx*, conserve encore le phénix et la salamandre sculptés sur une tourelle extérieure. Le comte d'Artois avait adjoint la ferme de Vaulx au domaine de Maisons; c'est maintenant une jolie maison de campagne particulière.

On remarque aussi à Carrières, positivement au-dessous de la Terrasse de Saint-Germain, le domaine *du Belloy*, anciennement fief de *Balroy*. Ce château, admirablement situé, a été, ces dernières années, relevé de ses ruines ; les abords qui lui manquaient ont été rendus plus faciles, et il est devenu une des résidences d'été les plus agréables des environs.

L'église du Mesnil, construite en 1587 par un seigneur de l'endroit, fut embellie par le comte d'Artois. Elle est sous l'invocation de saint Vincent. Carrières avait autrefois une vieille chapelle dédiée à saint Pierre, qui fut démolie avec le petit château seigneurial.

Digitized by Google

La commune du Mesnil-Carrières compte 517 habitants, et 329 hectares de terrain planté en vigne ou livré à la petite culture.

Maire, M. Paymal. *Curé*, M. Salzar.
Adjoint, M. Frère. *Instituteur*, M. Blot.

LE PECQ.

Nous devons à la complaisance de M. Petit, ancien maire du Pecq, une notice sur sa commune, relevée de sa main sur les registres de la mairie ; nous la donnons textuellement, quoiqu'elle reproduise en partie ce que l'on peut voir dans le *Précis historique*.

« *Le Pecq*, autrefois nommé Aupec, en latin *Alpicum*, était déjà connu au commencement du VIIe siècle.

» L'auteur de la Vie de saint Erambert, évêque de Toulouse, mort vers 670, dit que le lieu *Fillioli Curtis*, ou Fillancourt, était voisin d'une terre fiscale nommée *Alpicum*, située sur la Seine.

» En 704, le Pecq était devenu terre royale que Childebert II donna à l'abbaye de Saint-Wandrille de Fontenelle, du diocèse de Rouen.

» Lors de la construction de la nouvelle église, en 1740, on découvrit des caveaux dans lesquels étaient scellées des chaînes de fer : ces caveaux, qui paraissaient avoir servi de cachots, feraient penser que Saint-Wandrille avait droit de haute-justice.

» Il résulte de documents authentiques que ce domaine du Pecq était alors un très-fort vignoble, et qu'il fournissait chaque année, à titre de redevance, 350 muids de vin au monastère de Saint-Wandrille.

» Depuis cette époque jusqu'au XIVe siècle, les guerres civiles et étrangères dévastèrent et ruinè-

Digitized by Google

rent le monastère et ses dépendances. Le Pecq fut repeuplé lorsque la Cour vint habiter Saint-Germain. Déjà sous Henri IV, il avait beaucoup d'importance; c'est alors que les habitants notables cédèrent à ce roi vingt arpents de vignes, terres et prés, pour la construction des jardins du château, et qu'ils obtinrent, en 1596, de ne payer que mille livres d'impôts. Cette concession leur fut confirmée en 1644 par Louis XIV, ainsi qu'il résulte de titres déposés aux archives de la mairie du Pecq.

» Dans les premières années de la République, le Pecq était chef-lieu de canton extra-muros du district de Saint-Germain-en-Laye, que l'on nommait alors *Montagne-du-Bon-Air*.

» L'église paroissiale du Pecq, commencée en 1740 et terminée en 1742, fut construite aux frais des habitants et dédiée à saint Wandrille; cette église est la plus belle des villages du canton : on conserve pour les jours de grande fête des ornements qui ont été donnés à la paroisse par le roi Louis XV le jour où il voulut bien, avec sa femme Leczinska, être le parrain de la cloche, sur laquelle est gravée la mention de ce souvenir.

» *Le Vésinet*, maison de campagne et ferme. Cette terre appartenait, en 1496, au cardinal de Bordeaux, abbé de Saint-Wandrille : elle ne se composait alors que de petites maisons couvertes en chaume, le terrain était presque inculte. Ce fut le cardinal de Noailles qui plus tard fit faire les défrichements, construire des habitations pour les cultivateurs, et élever au centre une chapelle avec un logement pour le chapelain; et attendu que les curés du Pecq et de Chatou se disputaient la possession du Vésinet, le 8 août 1726, le cardinal de Noailles déclara que

Digitized by Google

les habitants du Vésinet appartiendraient à l'avenir à la paroisse du Pecq.

» Le nouveau pont du Pecq, commencé à la fin de l'année 1832, fut livré à la circulation le 5 octobre 1834.

» Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, autorisé jusqu'au Pecq par la loi du 9 juillet 1835, fut mis en activité le 26 août 1837. Le débarcadère, établi au pont du Pecq depuis dix années, vient d'être supprimé le 15 avril 1847, sans que la loi ait été abrogée.

» La fête paroissiale du Pecq se célèbre à la Sainte-Madeleine, le dimanche qui suit le 22 juillet.

» La population du Pecq, au dernier recensement fait en 1846, était de 1349 habitants, y compris la population flottante : la population réelle n'est pas de plus de 1050 habitants. »

Le Pecq possède une maison d'éducation de demoiselles dirigée par Mme Picard, Grande-Rue n° 12; et une maison de *religieuses Augustines* qui se consacrent à soigner les malades à domicile, et les personnes incurables dans l'établissement. Elles tiennent aussi une classe d'enfants orphelins de l'un et de l'autre sexe.

Il existe au Pecq une source d'eaux thermales sulfureuses, que leurs propriétés remarquables mirent en grande vogue autrefois. M. Jouan, dont la maison est contiguë à la terrasse de l'ancien Château-Neuf, côté gauche de la route, en est maintenant le propriétaire.

Nous renvoyons le lecteur à la *Notice historique* sur la forêt du Vésinet, dont la plus grande partie dépend de la commune du Pecq.

Le Pecq partage avec Saint-Germain la prédi-

Digitized by Google

lection des Parisiens pour notre résidence. Bâti en amphithéâtre jusqu'au sommet de la montagne, il jouit du ravissant coup d'œil de la Terrasse, et depuis les ruines du Château-Neuf jusqu'à Grands-Champs, ses maisons de campagne sont recherchées par les familles opulentes et les amateurs du bon air.

Le territoire de la commune du Pecq, y compris le bois du Vésinet, est d'au moins 1200 arpents. Il produit du vin en assez grande abondance, et d'une qualité autrefois renommée, mais qui aura probablement dégénéré. Le sol recouvre un long banc de carrières dont l'exploitation a été abandonnée, mais a laissé des excavations remarquables par leur profondeur, qui s'étend jusque sous la ville de Saint-Germain.

Maire, M. Bellavoine.
Adjoint, M. Dufresnoy.
Curé, M. Stauffer.
Instituteur, M. Chevalier.

Digitized by Google

GARDE NATIONALE.

BATAILLON EXTRA-MUROS.

Etat-Major.

Duval baron Deprémenil, chef de bataillon.
Chaucouvert de Bemont, capitaine adjudant-major.
Cheval, lieutenant porte-drapeau,

ACHÈRES.

Léonard, capitaine.
Perot, lieutenant.
Marot, sous-lieutenant.
Dumont, sous-lieutenant.

AIGREMONT.

Vavasseur, lieutenant.
Arnoult, sous-lieutenant.

CHAMBOURCY.

Mezillier, capitaine.
Despart, lieutenant.
Chauvier, lieutenant.
Lapierre, sous-lieutenant.
Varillon, sous-lieutenant.

CHATOU.

Sapeurs-Pompiers.

Dejardin, lieutenant.
Mallet, sous-lieutenant.

Chasseurs.

Lasne, capitaine.
Huet, capitaine en second.
Bidard, lieutenant.
Quenelle, lieutenant.
Couturier, sous-lieutenant.
Tranquart, sous-lieutenant.

CROISSY.

Lefèvre, capitaine.
Baudemont, lieutenant.
Cochard, lieutenant.
Duvet, sous-lieutenant.
Arnoult, sous-lieutenant.

FOURQUEUX.

Chauvier, capitaine.
Parise, lieutenant.
Malard, sous-lieutenant.

MAREIL.

Daubin, capitaine.
Cayeux, lieutenant.
Clérambour, sous-lieutenant.

MAISONS SUR SEINE.

Sapeurs-Pompiers.

Ripert, sous-lieutenant.

Chasseurs.

Moricet, capitaine.
Leroux, lieutenant.
Collinet, lieutenant.
Fagard, sous-lieutenant.
Kamermann, sous-lieutenant.

MESNIL-LE-ROI.

Frère, capitaine.
Laurent, lieutenant.
Gilbert, sous-lieutenant.
Maurice, sous-lieutenant.

GARDE NATIONALE DU PECQ.

Compagnie de Sapeurs-Pompiers, M. Langlet, lieutenant.
Compagnie de Chasseurs, M. Gaudin, capitaine.

FIN.

Digitized by Google

TABLE.

—

Famille royale..... 9
Député. Préfecture..... 11
Coup d'œil sur la situation actuelle de St-Germain. 13
Routes, Rues, Antiquités, Hôtels..... 17
Eaux de la ville..... 27
Halles et Marchés, etc.... 30
Foires ou fêtes..... 31
Pavage, Éclairage..... 32
Tableau des recettes et dépenses de St-Germain. 34
Administrat. municipale. 36
Autorité judiciaire..... 38
Police..... 41
Garde Nationale..... 43
Inspection des Forêts..... 45
Régie du Domaine de la Couronne..... 46
État Militaire..... *ibid.*
Culte..... 49
Associations pieuses..... 51
Hospice et Bur. de bienf. 52
Mont-de-Piété..... 61
Caisse d'Épargne..... 63
Administrat. financières. 66
Bibliothèque..... 68
Instruction publique..... 69
Poste aux lettres..... 75
Poste aux chevaux..... 76
Cercle littéraire..... 77
Société Philadelphique.... *ibid.*
Société Fraternelle et militaire..... 79
Théâtre..... 80
Voitures publiques..... 82
Chemin de fer..... 83
Tableau des Départs..... 85
Liste officielle des Électeurs communaux de la ville de Saint-Germain. 86
Liste des Habitants de St-Germain. par ordre alphabétique..... 102
Liste des Commerçants par catégories de profession. 127

EXTRA-MUROS.

Saint-Léger et Fillancourt. 142
Hennemont..... 143
Les Loges..... 148
Chapelle Saint-Michel.... 152
Fromainville..... *ibid.*

COMMUNES DU CANTON.

Achères..... 153
Aigremont..... *ibid.*
Chambourcy..... 154
Chatou..... 157
Croissy..... 158
Fourqueux..... 159
Maisons-sur-Seine..... 160
Mareil..... 161
Mesnil-le-Roi et Carrières-sous-Bois..... 162
Le Pecq..... 163
Bataillon extra-muros.... 167

FIN.

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google